



HAL
open science

Un art bien incertain : gouverner les migrations forcées en contextes camerounais

Claire Lefort-Rieu

► **To cite this version:**

Claire Lefort-Rieu. Un art bien incertain : gouverner les migrations forcées en contextes camerounais. Anthropologie sociale et ethnologie. Université Paris Cité, 2024. Français. NNT : . tel-04701184

HAL Id: tel-04701184

<https://hal.science/tel-04701184v1>

Submitted on 18 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris Cité

École doctorale 624 – Sciences des sociétés
UMR 196 – Centre Population et Développement

Un art bien incertain

*Gouverner les migrations forcées en contextes
camerounais*

Par Claire LEFORT-RIEU

Thèse de doctorat d'anthropologie

Dirigée par Laëtitia ATLANI-DUAULT

Présentée et soutenue publiquement le 17/09/2024

Devant un jury composé de :

Laëtitia ATLANI-DUAULT, Directrice de recherches, Ceped, Université Paris Cité,
Directrice de thèse.

Fred EBOKO, Directeur de recherches, Ceped, Institut de recherche pour le
développement, Examineur.

Olivier NAY, Professeur des universités, CESSP, Université Paris 1 Panthéon-
Sorbonne, Rapporteur.

Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Directeur de recherches émérite au CNRS et
professeur associé à l'Université Abdou-Moumouni, Examineur.

Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, Maîtresse de conférences, IMAF, Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Rapportrice.

Hélène THIOLLET, Chargée de recherche au CNRS, CERI, Science Po, Examinatrice.

Résumé :

Depuis près d'une décennie, la multiplication des déplacements forcés de populations au Cameroun s'est accompagnée d'une hausse inédite des interventions d'aide internationale portées par des agences onusiennes, ONG et organisations internationales. Ces phénomènes – liés à l'afflux de populations centrafricaines dans les régions orientales, de personnes réfugiées du Nigéria et déplacées internes dans le septentrion, ou fuyant le conflit anglophone – viennent contredire la rhétorique politique de stabilité sur laquelle le régime de Paul Biya, au pouvoir depuis quatre décennies, s'est construit.

Au croisement des études sur les migrations forcées, de l'anthropologie critique de l'aide internationale et de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains, cette thèse étudie les effets constitutifs des discours et pratiques de *gouvernement* des migrations forcées en termes de relations de pouvoir et de production de subjectivités. Elle s'intéresse également aux dynamiques et enjeux liés à leur *gouvernance*, c'est-à-dire aux rapports quotidiens entre interventions d'assistance et personnes usagères des services collectifs et publics que ces dernières contribuent à produire.

A partir de deux ans de double ethnographie menée auprès des structures d'assistance et des populations visées par leurs interventions, cette recherche adopte une approche multi-scalaire et multi-située afin d'analyser les négociations, collaborations et concurrences entre divers acteurs et actrices aux niveaux local, régional, national et international. Il s'agit de mettre en lumière la coproduction dynamique des normes, des pratiques et des discours de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées. Une analyse fine des interactions entre les échelles fait apparaître leur caractère mouvant et sans cesse recomposé à la faveur des écarts, négociations et stratégies qui peuvent être suscitées. On considère ainsi que les processus visant à gouverner les migrations forcées résultent de convergences et de confrontations dans lesquelles les normes, pratiques et discours se définissent en relation à la fois avec des stratégies et des programmes déployés à l'international, des politiques et des priorités établies à l'échelle nationale, et des représentations et des pratiques à l'œuvre localement.

L'entrée par les migrations forcées permet d'interroger les interactions entre acteurs et actrices étatiques et non étatiques, (inter)nationales et locales, dans les configurations de l'action publique au Cameroun et plus largement en contextes africains. Elle apporte également des éclairages sur l'appréhension des crises en sciences sociales et sur les reconfigurations récentes de l'aide internationale.

Mots-clés : Cameroun, aide internationale, migrations forcées, personnes réfugiées, coproduction, action publique.

Abstract:

Over the past decade, the rise in forced migration in Cameroon has provoked an unprecedented increase in international aid interventions led by United Nations agencies, NGOs, and international organisations. These phenomena — linked to the influx of Central African populations into the eastern regions, refugees from Nigeria and internally displaced persons in the north, as well as those fleeing the Anglophone conflict — challenge the political narrative of stability upon which Paul Biya's regime, in power for four decades, has relied.

At the crossroads of studies on forced migration, the critical anthropology of international aid, and the socio-anthropology of public action in African contexts, this thesis investigates the constitutive effects of the discourses and practices governing forced migration, focusing on power relations and the production of subjectivities. It also explores the issues and dynamics involved in the governance of these phenomena, particularly the everyday interactions between aid interventions and the individuals who make use of the collective and public services that these interventions help to create.

Drawing on two years of ethnographic fieldwork conducted both among aid organisations and the populations targeted by their interventions, this research takes a multi-scalar and multi-sited approach to analyse the negotiations, collaborations, and competitions among various actors at local, regional, national, and international levels. It seeks to demonstrate the dynamic co-production of the norms, practices, and discourses that shape the *government* and *governance* of forced migration. A detailed analysis of interactions across these levels reveals their fluid and constantly evolving nature, driven by discrepancies, negotiations, and strategies. As a result, the processes governing forced migration are seen as emerging from convergences and confrontations in which norms, practices, and discourses are shaped in relation to international programmes and strategies, national policies and priorities, and local representations and practices.

By focusing on forced migration, this research offers a lens through which to explore the interactions between state and non-state, (inter)national and local actors in the configurations of public action in Cameroon and other African contexts. It also provides insights into how the social sciences understand crises and the recent reconfigurations of international aid.

Key words: Cameroon, international aid, forced migration, refugees, coproduction, public action.

Remerciements

A l'instar d'une opération d'aide internationale, cette thèse a pu compter sur le déploiement de toute une *Humanitarian Country Team* (HCT) dont les différents secteurs ont garanti, chacun à leur manière, l'aboutissement de cette démarche de recherche.

Coordinatrice Humanitaire/Résidente

A la tête d'une HCT siège le ou la coordinatrice humanitaire/résidente. Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude à Laëtitia Atlani-Duault de m'avoir formée à l'anthropologie critique de l'aide internationale. Merci pour la confiance accordée et renouvelée en master puis en thèse, pour l'appui apporté dans ma recherche, pour les relectures et nécessaires recadrages, les opportunités de collaboration offertes avec MEDIACAM et le WHOCC et pour les innombrables lettres de recommandation.

Suivi et évaluation

J'exprime ma profonde reconnaissance aux chercheurs et chercheuses ayant pris le temps, à des moments et sous des formes diverses, de relire ou discuter mon travail, ainsi qu'à ceux et celles ayant accepté de prendre part au comité de suivi et au jury de thèse : merci à Marie-Emmanuelle Pommerolle, Anne-Laure Mahé, Jean-Philippe Thérien, Roger Zetter, Laurent Vidal, Anne Calvès, Loren Landau, Fred Eboko, Jean-Pierre Olivier de Sardan, Olivier Nay et Hélène Thiollet. Merci également aux membres de l'axe 2 du Ceped, ainsi qu'aux évaluateurs et évaluatrices anonymes de *Politique africaine*, des *Cahiers d'études africaines*, des *Cahiers d'outre-mer* et du *Journal of Refugee Studies*. Toute ma gratitude enfin aux participants et participantes aux écoles doctorales du GIERSA (Université Laval) et de l'Université de Lausanne / UDEM sur les organisations internationales, ainsi qu'à la table-ronde de Noria Research en mai 2023 : les réflexions entamées à ces occasions ont joué un rôle central dans ma recherche.

Je remercie du fond du cœur celles et ceux qui ont accepté d'offrir de leur temps pour (se) plonger, parfois à marche forcée, dans la gestion des migrations forcées en contextes camerounais et me faire part de leurs conseils, encouragements, (in)compréhensions et désaccords éventuels. Merci à Brice Molo pour la gestion des catastrophes et à Camille Abescat de m'avoir aidé, avec douceur et rigueur, à donner forme et sens à des filiations intellectuelles si touffues. Merci enfin à ma famille pour la traque aux acronymes et aux coquilles.

Deux personnes ont joué un rôle essentiel dans cette thèse, par l'appui académique et individuel dont elles m'ont entourée. Mon immense gratitude à Léo Manac'h d'en avoir été l'un des piliers par son soutien au long court, sa présence, ses encouragements, sa bienveillance, la pertinence de ses retours, la richesse de nos discussions. Mes sincères remerciements

également à Calvin Minfegue pour les entretiens à plusieurs voix, les articles à quatre mains, les échanges « en présentiel » et « en distanciel », la disponibilité et le soutien constant, les relectures si attentives et rigoureuses.

Secteurs Moyens d'existence et Bien non-alimentaires

Ce travail a pu compter sur le soutien financier de l'École Normale Supérieure, à travers l'octroi d'un contrat doctoral, et du World Health Organization Collaborating Centre for Research in Health and Humanitarian Practices and Policies. Je remercie également Jérôme Brocheriou ainsi que mon laboratoire, le Centre Population et Développement – en particulier Julie Rust et Elisabeth Brasseur –, pour ses appuis renouvelés, qui m'ont permis de prendre part à des conférences et écoles doctorales ayant constitué des étapes essentielles dans mon cheminement de recherche. Merci enfin à Pauline Cherbonnier d'avoir joué, avec persévérance et talent, les assistantes reprographie.

Secteur Education

Merci à mes parents de m'avoir enseigné très tôt la persévérance et « le goût du travail bien fait ». A Maryse Labat et Fanny Larribeau dont la sévérité non dénuée d'humour m'ont appris à allier rigueur et finesse d'analyse. A Philippe Sierra, qui m'a donné le goût des croquis et de l'analyse géographique et multi-scalaire. A Julien Bonhomme, de m'avoir initiée à l'anthropologie sociale. Aux professeurs et professeures qui ont marqué mes années d'étude et de formation. Je remercie en particulier Marc Crépon et Michel Naepels de m'avoir offert les outils intellectuels pour appréhender et penser les violences de masse et les situations de vulnérabilité.

Évaluation des besoins multi-sectorielle¹

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui ont accompagné mes deux années au Cameroun. Merci aux équipes de Batouri, en particulier aux collègues de l'objectif « cohésion sociale » pour les litres de kossam, la viande grillée et les heures passées sur les pistes de transhumance ; aux battants de l'objectif « livelihoods » pour leur patience, leur dévouement et leur application ; aux membres du CASK pour les entraînements et le bouillon du dimanche matin ; aux éleveurs de Timangolo, Boubara, Gbiti, Kette d'avoir passé tant d'heures à supporter ma présence et mes questions ; aux habitantes du site de Béthanie et de Gbiti pour leur confiance et nos matinées de discussion. Merci également à Jean-Marie Stratigos de m'avoir ouvert, à distance, le terrain de l'Extrême-Nord.

¹ Pour des raisons d'anonymat et de confidentialité (voir chapitre 2), les noms de ces personnes ne peuvent être ici mentionnés.

Merci à celles qui ont représenté un soutien sans faille : à Doriane pour les taxis matinaux, les courses dominicales et le poisson braisé d'Omnisport ; à Elisabeth pour le koko boxé, la viande de brousse, les kilomètres parcourus à travers Batouri – et surtout pour Michou. Je remercie enfin, du fond du cœur, la famille Sanouga pour son accueil, son hospitalité et son affection : merci à Hadja, Hadji, Housseina, Awalou, Abdou, Tidjani et aux enfants.

Secteur Santé, sous-secteur Santé mentale et soutien psychosocial

J'ai eu la chance de pouvoir compter, tout au long de ces années de thèse, sur les encouragements et les rires familiaux. Merci à mes parents pour le soutien constant et à ma fratrie de m'avoir appris l'attention à l'autre ; à Aude, pour les séjours poitevins et les milliers de kilomètres parcourus seules ou à deux ; à Mamine, que j'aurais aimé rendre fière.

Merci à celles et ceux qui, dans les moments difficiles de la rédaction, ont assuré mon équilibre quotidien. A Luther, pour les longues marches (souvent) pluvieuses et (un peu) ensoleillées. Aux membres de Cross Tree Farm, en particulier Indie et Poppy. A Boubou d'avoir servi de bouillotte lorsque le chauffage ne s'allumait pas.

Enfin, cette thèse n'aurait jamais abouti sans le soutien de celui qui m'accompagne depuis le début de cette expérience camerounaise. Merci à Martin d'avoir tant encouragé, relu, corrigé, débattu, supporté, soutenu et de m'avoir si souvent laissée partir et revenir.

Avertissement

Les opinions et points de vue exprimés dans ce texte sont les miens et ne représentent pas ceux des organisations, missions ou projets auxquels j'ai été associée.

Liste des sigles et abréviations

AAEDC : Association des animateurs pour le développement communautaire

ABIOGeT : Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

ACDC : Association camerounaise pour le développement communautaire

ACDF : Académie Camerounaise des Formations

ACF : Action Contre la Faim

ACF-Cameroun : Académie Camerounaise des Formations

ADES : Association pour le Développement Economique et Social

ADPS : Association pour le développement et la pisciculture dans le Septentrion

ADRA : Adventist Development and Relief Agency

AEF : Afrique équatoriale française

AFD : Agence française du développement

AFRINET : Africa Millenium Development Network

AGADJAS : Association Gainako Djamou du Sahel

AGDM : Age, Gender, Diversity Mainstreaming

AHA : Action Humanitaire Africaine

AIRD : African Initiative for Relief and Development

AJEFMO : Association des jeunes femmes de Mora

ALIMA : Alliance for International Medical Action

ALNK : Armée de libération nationale du Kamerun

ALVF : Association de lutte contre les violences faites aux femmes

AMEF : Authentique Memorial Empowerment Foundation Kumba

APA : Action For Peace and Development

APAD : association pour l'anthropologie du changement social et du développement

APCRE : Association pour la Promotion de la Création

APD : aide publique au développement

APDEL : Association pour la Promotion du Développement Local

APE : Association des parents d'élèves

APIPDA : Association for Promotion and Insertion of the People living with disabilities

ASAD : Association d'Assistance au Développement

ASOPEV : Association de Soutien aux Orphelins et aux Populations Vulnérables

ASWEDO : Aspired Women Empowerment and Development Organization

BHA : Bureau des Affaires Humanitaires (USAID)

BIHAPH : Bihndumlem Humanitarian Association of Peace and Hope

BINUCA : Bureau des Nations unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique

BIP : Budget d'investissement public

BIR : Brigade d'intervention rapide

BIT : Bureau international du travail

BMZ : Ministère fédéral allemand de la Coopération économique

BPRM : Bureau of Population, Refugee and Migration

CABTAL : Cameroon Association for Bible Translation and Literacy

CAC : centimes additionnels communaux

CAD-UN : Cadre d'assistance au développement des Nations unies

CADEPI : Cellule d'Appui au Développement local Participatif Intégré

CAFEDO : Cameroon Farmers Empowerment and Development Organization

CAMHELP : Cameroon Humanitarian Educational Leadership for Peace and Development

CARO : Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

CBCHS : Cameroon Baptist Convention Health Services

CDA : Cameroon Debate Association

CDC : Centers for Disease Control and Prevention

CDCS : Centre de crise et de soutien (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères)

CEA : Commission économique pour l'Afrique

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CERF : Fonds central d'intervention des Nations unies pour les urgences humanitaires

CF : Child First

CHOI : Cameroonian Humanitarian Organizations Initiative

CHP : Care and Health Program

CHRAPA : Centre for Human Rights and Peace Advocacy

CIBAEVA : Centre International Bilingue d'Accueil et d'encadrement des enfants vulnérables

CICR : Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge

CLiRA : Children's Life in Rural Area

CLPE : Comité local de protection de l'enfance

CNUDHD-AC : Centre des Nations unies pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique centrale

CODAS : Comité Diocésain des Actions Sociales

COGES : comité de gestion

COHEB : Community Humanitarian Emergency Board

COHESODEC : Community Health and Social Development for Cameroon

COMINSUD : Community Initiative for Sustainable Development

COOPI : Cooperazione Internazionale

CPC : centre préscolaire à base communautaire

CPDH : Centre pour la Promotion et la Défense des Droit de L'Homme

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CRC : Croix Rouge Camerounaise

CRF : Croix Rouge Française

CRS : Catholic Relief Service

CTD : Collectivités territoriales décentralisées

DANIDA : Agence danoise de coopération au développement

DDR : Désarmement, démobilisation, réintégration

DGRE : Direction générale de la recherche extérieure

DGSN : Délégation Générale à la Sûreté Nationale

DQP : Diplôme de Qualification Professionnelle

DRC : Danish Refugee Council

DREFOP : Délégation régionale de l'emploi et de la formation professionnelle

DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

DTM : Data Displacement Matrix

E4A : Education For All

ECAM : enquêtes auprès des ménages

ECHO : Protection civile et opérations d'aide humanitaire de l'Union européenne

EDS : enquêtes démographiques et de santé

EFA : Education Fights AIDS Cameroon

EHA : eau, hygiène et assainissement

EHESS : Ecole des hautes études en sciences sociales

EIFORCES : École internationale des forces de sécurité

EPDA : Environmental Protection and Development Association

ERC : coordinateur des secours d'urgence des Nations unies

ETAPE : espace temporaire d'apprentissage et de protection des enfants

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FDS : Forces de défense et de sécurité

FEICOM : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale

FFUE : Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne

FGI : Finders Group Initiative

FIDA : International Federation of Women Lawyers

FIED : Foundation for Inclusive Education

FMI : Fonds monétaire international

FMO : forces de maintien de l'ordre

FNE : Fonds National de l'Emploi

FORUDEF : Food and Rural Development Foundation

FRA-MOEFA : Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères

FTH : Fadden Tourogo Himbe

GAC : Global Affairs Canada

GCR : Global Community Rescue

GDN : Grand Dialogue National

GFFO : German Federal Foreign Office

GIZ : agence de coopération allemande pour le développement (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*)

GPA : Green Partners Association

GPE : Partenariat mondial pour l'éducation (*Global Education Partnership*)

GRC : Global Rescue Committee

H4BF : Hope For a Better Future

HADY : Humanitarian Association of Dynamic Youths

HCDH : Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

HCT : équipe humanitaire pays (*Humanitarian Country Team*)

HEDECS : Health and Development Consultancy Services

HKI : Hellen Keller International

HNO : Aperçu des besoins humanitaires (*Humanitarian Need Overview*)

HRP : Plan de réponse humanitaire (*Humanitarian Response Plan*)

HURAC : Hommes Unis et Réunis pour l'Assistance au Cameroun

IEDA : International Emergency and Development Aid

IFAD : Fonds international de développement agricole

IFRC : Fédération internationale de la Croix Rouge

IMC : International Medical Corps

INS : Institut national de la statistique du Cameroun

IRC : International Rescue Committee

IRD : Institut de recherche pour le développement

ISWAP : État islamique en Afrique de l'Ouest (*Islamic State West Africa Province*)

IVFCam : InterFaith Vision Foundation Cameroon

IVSPD : Indigenous Volunteers for Sustainable Peace and Development

JAPSSO : Jeunesse Active pour la lutte contre la Pauvreté, le VIH/SIDA et ses Souffrances

JRS : Jesuit Refugee Service

KFW : Banque de développement allemande

KOICA : Korea International Cooperation Agency

LUKMEF : Martin Luther Jr. King Memorial Foundation

LWF : Lutheran World Foundation

MBOSCUDA : Mbororo Social and Cultural Development Association

MdM : Médecins du Monde

MINADER : Ministère camerounais de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAS : Ministère camerounais des Affaires Sociales

MINAT : Ministère camerounais de l'Administration Territoriale

MINCOM : Ministère camerounais de la communication

MINDDEVEL : Ministère camerounais de la Décentralisation et du Développement Local

MINDEF : Ministère camerounais de la défense

MINDUB : Ministère camerounais de l'Education de Base

MINEE : Ministère camerounais de l'Eau et de l'Energie

MINEFDEP : Ministère camerounais de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable

MINEFOP : Ministère camerounais de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINEPAT : Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire

MINEPDED : Ministère camerounais de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable

MINEPIA : Ministère camerounais de l'élevage, des pêches et des industries animales

MINESEC : Ministère camerounais de l'enseignement secondaire

MINJEC : Ministère camerounais de la jeunesse et de l'éducation civique

MINJUSTICE : Ministère camerounais de la justice

MINPMEESA : Ministère camerounais des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat

MINPROFF : Ministère camerounais de promotion de la femme et de la famille

MINREX : Ministère camerounais des relations extérieures

MINSANTE : Ministère camerounais de la santé publique

MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine

MOHCAM : Mother of Hope Cameroon

MRC : Mouvement pour la renaissance du Cameroun

MRHPAF : Manlan Relay Health and Poverty Alleviation Foundation

MSF : Médecins sans frontières

MUDYPEN : Mutuelle pour le développement dynamique et la protection de l'environnement

MUFFA : Mutuelle Financière des Femmes Africaines

MWDA : Mbonweh Women's Development Association

NADEV : Nkong Hill Top Association for Development

Nexus HDP : initiative onusienne du nexus Humanitaire, Développement, Paix

NMFA : Ministère norvégien des Affaires étrangères

NOSO : régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

NRC : Norwegian Refugee Council

OCHA : Bureau de coordination des Nations unies

OFDA : Bureau américain de l'aide aux catastrophes à l'étranger

OIM : Organisation internationale des migrations

OIT : Organisation internationale du travail

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : organisation non gouvernementale

ONGI : organisation non gouvernementale internationale

ONU Femmes : Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU : Organisation des Nations unies

ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel

OSC : organisation de la société civile

OUA : Organisation de l'Unité africaine

OWED : Organisation for Women Empowerment and Development

PAID-WA : Pan African Institute for development, West Africa

PAM : Programme alimentaire mondial

PARADES : Plan d'Autonomisation et de Réinsertion des Apatrides, Défavorisés et Autochtones pour un Environnement Sain

PAS : Programme d'ajustement structurel

PCC : Presbyterian Church in Cameroon

PCD : Plan communal de développement

PDI : personnes déplacées internes

PIA : Plan d'investissement annuel

PIB : Produit intérieur brut

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

PPI : Positive Planet International

PPRD : Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

PSTE : Initiative pour les pays pauvres très endettés

PRODEL : Programme de développement de l'élevage

PRODEVS : Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité

PUI : Première Urgence International

RCA : République centrafricaine

RCP : Stratégie de relèvement et de consolidation de la paix

RDF : Rural Development Foundation

RDPC : Rassemblement démocratique du peuple camerounais

RDT : Rapid Deployment Taskforce

RESAEC : Réseau des animateurs pour l'éducation des communautés

REWAC : Refugee Welfare Association Cameroon

RNB : Revenu National Brut

RYDEC : Rural Youth Development Council

SAILD : Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement

SDC : Agence de développement et de coopération suisse

SDF : Social Democratic Front

SDN : Société des Nations

SED : Secrétariat camerounais à la défense

SHF : Superior Health Foundation

SHUMAS : Strategic Humanitarian Services

SI : Solidarités International

SIRDEP : Society for Initiatives in Rural Development and Environmental Protection

SN : Survivors' Network

SODECOTON : Société de développement du coton

SOPISDEW : Society for the Promotion of Initiatives in Sustainable Development and Welfare

SP : Secrétariat camerounais à la Présidence de la République

SUDAHSER : Sustainable Development and Humanitarian Services Foundation

TA : TeenAlive Association

TC : Tomorrow Children

TIKA: Agence de coopération turque

TSSF : Tertiary Sisters of St Francis

UA : Union africaine

UE : Union européenne

UICN : Union Internationale de la Conservation de la Nature

UNC : Union nationale camerounaise

UNCT : équipe-pays des Nations unies

UNDAF : Cadres d'Assistance au Développement des Nations unies

UNDRO : Bureau de coordination des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe

UNEP : Programme des Nations unies pour l'environnement

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population

UNHCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM : Fonds de développement des Nations unies pour la femme

UNOCA : Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale

UNOPS : Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

UNPBF : Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix

UNV : Programme des volontaires des Nations unies

UPC : Union des Populations du Cameroun

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

USDA : Département de l'Agriculture des États-Unis

VBG : violences basées sur le genre

VOLREP : rapatriement volontaire

WA : Women In Action Against Gender Based Violence

WARDA : Women's Agricultural and Rural Development Association

YEDU : Youth Education on Environment

ZLECAF : Zone de libre-échange continentale africaine

Table des matières

Remerciements.....	4
Avertissement.....	7
Liste des sigles et abréviations.....	8
Introduction générale.....	21
Chapitre 1 : Trajectoires de temps long et défis contemporains : le Cameroun, l'aide internationale et les migrations forcées.....	34
I- Le Cameroun face à l'aide internationale.....	35
A/ Le Cameroun et les acteurs et actrices extérieures.....	36
B/ État des lieux : cartographie de l'aide internationale aux personnes déplacées.....	55
II- Gérer les migrations forcées au Cameroun.....	64
A/ Gestion des migrations forcées et exceptionnalité africaine ?.....	64
B/ Politique migratoire et statut de personne réfugiée au Cameroun.....	68
III- Comprendre les « crises » actuelles et leurs dynamiques.....	72
A/ Dans les régions orientales, banditisme rural et arrivées centrafricaines anciennes.....	74
B/ Dans le septentrion : de la lutte contre la pauvreté à la guerre contre le terrorisme.....	76
C/ Du « problème » au « conflit » anglophone.....	83
Conclusion.....	88
Chapitre 2 : Boîte à outils.....	90
I- Filiations intellectuelles : l'anthropologie au cœur et en partage.....	90
A/ Etudes des migrations forcées.....	91
B/ Anthropologie critique de l'aide internationale.....	94
C/ Socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains.....	96
II- Questions et méthode de recherche.....	98
A/ Gouverner les migrations forcées en contextes camerounais.....	99
B/ Enquête et méthode.....	102
III- Enjeux méthodologiques et éthiques.....	111
A/ Appréhender la double posture de praticienne ethnographe.....	111
B/ « La Blanche, elle prend le dépôt » : race, classe et genre dans la relation et la pratique d'enquête.....	115
C/ Travailler en situations de violences et de vulnérabilités.....	120
D/ Engagement et suffisance anthropologiques.....	127
Conclusion.....	130

Chapitre 3 : Fabriquer et performer les crises en contextes camerounais	131
I- Qui fabrique la crise ?	133
A/ A l'échelle locale : du prisme sécuritaire à l'afflux migratoire	134
B/ Positionner le Cameroun sur le devant de la scène humanitaire internationale.....	141
C/ La mise en crise, une opportunité pour les autorités de se réaffirmer	161
II- Performer et recomposer les crises dans la durée	168
A/ « Recherche crise humanitaire, désespérément » : à l'est, faire (per)durer la « crise des réfugiés centrafricains »	169
B/ Dans le Septentrion : personnes déplacées internes, risques naturels et conflits intercommunautaires	177
C/ Humanitariser le conflit anglophone	191
Conclusion	201
Chapitre 4 : Bienvenue dans l'arène : coproduire un système d'aide aux personnes déplacées en situation autoritaire	204
I- Assistance internationale aux populations déplacées en contextes camerounais	208
A/ Coproduire la catégorie de « personne réfugiée » : l'exemple des populations mbororo.....	209
B/ Travailler avec des bouts de ficelle et planter des drapeaux.....	220
II- Contrôler le système d'aide aux personnes déplacées : l'État face aux acteurs et actrices de l'aide internationale	244
A/ Mise au pas des acteurs et actrices de l'aide	245
B/ Se jouer des dispositifs de l'aide	252
III- Face à un État autoritaire : composer, négocier, infléchir	258
A/ Préserver l'espace et les principes humanitaires	259
B/ Consensus, contrôle et résistances autour de la production de données statistiques.....	266
C/ Tirer parti de la pluralité et des divisions internes des services étatiques	276
Conclusion	279
Chapitre 5 : Recompositions notabiliaires et gouvernance locale des migrations forcées	283
I- Rapports de pouvoir et autorités traditionnelles	285
A/ Recompositions chefferiales face à l'arrivée des populations réfugiées	288
B/ Fragmentation des autorités traditionnelles.....	296
C/ Réponses et stratégies adoptées.....	303
II- Des migrations forcées au service du « leadership communal » ? Aide internationale et décentralisation	311
A/ « Appuyer l'échelon communal », objectif de l'aide internationale.....	314
B/ Mettre les migrations forcées au service du développement local.....	318
C/ (Re)négocier la tutelle administrative	326

III- Intermédiation et courtage local dans l'aide aux personnes déplacées	330
A/ Faire l'apprentissage de l'intermédiation.....	330
B/ Les employés et employées locales, « petites mains » de l'aide internationale.....	335
C/ Gouvernance locale et bureaucratisation	344
Conclusion	352
Chapitre 6 : « Can Refugees Benefit the State? »Enjeux migratoires et renforcement de l'État	353
I- Migrations forcées et action publique : l'exemple du secteur préscolaire	355
A/ Du local à l'international, récupération de services produits par l'aide	358
B/ Coproduire une politique d'éducation préscolaire.....	368
II- La promotion de l'entrepreneuriat, une panacée ?	377
A/ Mettre l'aide internationale au service de la politique nationale de développement	378
B/ Au niveau local : (se) jouer des politiques étatiques et de l'aide.....	387
III- Migrations forcées, aide internationale et régimes frontaliers	395
A/ Migrations forcées et régime frontalier en contextes camerounais	397
B/ Bio-/néropolitique à la frontière au prisme des corps.....	403
Conclusion	422
Conclusion générale	424
Annexes	438
Annexe 1 : Carte indiquant les temps de parcours routier à l'Est et dans l'Adamaoua	438
Annexe 2 : Rapport de distribution d'aide aux populations centrafricaines récemment arrivées dans les localités de Garoua-Boulai et de Gbiti (février 2014)	439
Annexe 3 : Courrier adressé par le maire de Kette au Gouverneur de la région de l'Est.....	440
Annexe 4 : Arrêté préfectoral portant créant des Points Focaux « Protection de l'Enfance » dans l'arrondissement de Garoua-Boulai.....	443
Bibliographie	446
Table des illustrations et des encadrés	506

Introduction générale

Une intuition, une observation, une lecture ou des propos entendus, peuvent en effet donner corps à une « idée de recherche », qui sera ensuite posée en termes anthropologiques pour définir alors un objet.

(Vidal, 2009, p. 232)

Cameroun, migrations forcées et aide internationale : quel intérêt ?

Mars 2013 : en République centrafricaine (RCA), le président François Bozizé est renversé par Michel Djotodia, porté au pouvoir avec l'appui des combattants de la Seleka. Les mois suivants, les affrontements entre ces derniers et les milices anti-balaka se multiplient dans le pays². Les attaques des groupes armés débordant de l'autre côté de la frontière camerouno-centrafricaine, Yaoundé déploie un nouveau dispositif sécuritaire dans ses régions orientales³. En juillet, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) est impulsée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine⁴ ; son commandement militaire est confié au général camerounais Martin Tumenta Chomu. En décembre, craignant un risque de « génocide »⁵, une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies soutient à l'unanimité le déploiement de la force panafricaine, appuyée par l'opération française Sangaris – la septième intervention militaire de l'ancienne puissance coloniale en RCA depuis l'indépendance⁶. Dans le cadre des accords de coopération militaire liant Paris et Yaoundé, troupes et matériels français transitent par le Cameroun⁷, non sans tension⁸. Fin 2013, en

² « Centrafrique : silence, on tue », *Jeune Afrique*, 03/12/2013 : <https://www.jeuneafrique.com/135382/politique/centrafrique-silence-on-tue/>

³ « Est : Le Cameroun renforce sa sécurité à la frontière », *Le Jour*, 20/12/2013 : <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-est-le-cameroun-renforce-sa-securite-a-la-frontiere-211785.html>

⁴ « RCA : le Conseil de sécurité autorise le déploiement de la MISCA, avec l'appui des forces françaises », *UN News*, 05/12/2013 : <https://news.un.org/fr/story/2013/12/279502>

⁵ « Centrafrique : l'ONU appelle à agir pour éviter un génocide », *Le Monde*, 16/01/2014 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/16/regain-de-violence-a-bangui_4349118_3212.html

⁶ « L'ONU autorise une intervention française en Centrafrique », *Tribune de Genève*, 05/12/2013 : <https://www.tdg.ch/l-onu-autorise-une-intervention-francaise-en-centrafrique-499263137630>

⁷ « Centrafrique : des éléments prépositionnés au Cameroun », site archives du Ministère français des Armées, 02/12/2013 : <https://archives.defense.gouv.fr/operations/missions-realisees/afrique/sangaris/actualites/centrafrique-des-elements-prepositionnees-au-cameroun.html>

⁸ « Cameroun – Centrafrique : Aéroport de Ngaoundéré, les Français hissent leur drapeau », *Cameroun24.net*, 06/01/2014 : <https://www.cameroon24.net/blog/?pg=actu&ppg=0&pp=&id=13785>

réponse à une mission de reconnaissance de l'armée française en vue d'installer une éventuelle base militaire dans la région de l'Est, Yaoundé devance Paris et y annonce la création d'une nouvelle base aérienne⁹.

Cette même année, le groupe sunnite pour la prédication et le djihad (plus connu sous le nom Boko Haram) intensifie ses attaques dans la région du bassin du Lac Tchad et affronte, pour la première fois, l'armée camerounaise le 2 mars 2014¹⁰. À la fin du mois de mai, Yaoundé entre officiellement en guerre contre le mouvement islamiste et met en place, l'année suivante avec son voisin tchadien, l'opération bilatérale Logone. Celle-ci est complétée ensuite par la Force multinationale mixte (FMM), une initiative régionale de lutte contre le groupe Boko Haram. S'y ajoute, en 2018, la « Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad », première stratégie globale de stabilisation de l'Union africaine¹¹. Sur le plan diplomatique et international, le Cameroun gagne également en crédibilité du fait de sa gestion des libérations d'otages français et de son positionnement sur l'échiquier de la guerre mondiale contre le terrorisme, qui lui apporte divers soutiens militaires européens et américains¹².

Fin 2017, dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les manifestations pacifistes portées depuis près d'un an par les membres des professions avocates et enseignantes sont violemment réprimées par les forces régulières ; la situation dégénère en conflit armé. Malgré un appel du Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, à « promouvoir des mesures de réconciliation nationale pour trouver une solution durable à la crise, y compris en traitant ses causes »¹³, les affrontements et leurs conséquences – qualifiés de « pire crise humanitaire depuis l'indépendance »¹⁴ – rencontrent un faible écho international. Les offres de médiation du Vatican ainsi que des gouvernements suisse et canadien sont rejetées par le gouvernement camerounais¹⁵, tandis qu'aux massacres de populations civiles répond la mise en place de commissions d'enquête non pas extérieures et

⁹ « Insécurité transfrontalière : Le Cameroun répond à la France », *Le Jour*, 12/11/2013 : <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-insecurite-transfrontaliere-le-cameroun-repond-a-la-france-206562.html>

¹⁰ « La drôle de guerre du Cameroun contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, 01/12/2014 : <https://www.jeuneafrique.com/38726/politique/la-dr-le-de-guerre-du-cameroun-contre-boko-haram/>

¹¹ « Stratégie de stabilisation régionale », Commission du bassin du Lac Tchad : <https://cblt.org/strategie-de-stabilisation-regionale/>

¹² « Déclaration de S. E. Paul BIYA lors de la Conférence de presse conjointe des Chefs d'État à l'issue du Sommet de Paris sur la Sécurité au Nigeria », 17/05/2014 (<https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/1099-declaration-de-s-e-paul-biya-lors-de-la-conference-de>) ; « Cameroon: Which War Are We Fighting? », *The Chicago Council on Global Affairs*, 21/08/2023 (<https://globalaffairs.org/research/policy-brief/cameroon-which-war-are-we-fighting>).

¹³ « Cameroun : l'ONU encourage les autorités à poursuivre leurs efforts pour résoudre les griefs de la communauté anglophone », *UN News*, 29/09/2017 : <https://news.un.org/fr/story/2017/09/365382>

¹⁴ « Des réfugiés camerounais racontent cinq ans d'une guerre oubliée », *VOA Afrique*, 03/03/2022 : <https://www.voafrique.com/a/cameroun-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-camerounais-racontent-cinq-ans-d-une-guerre-oubli%C3%A9e/6468176.html>

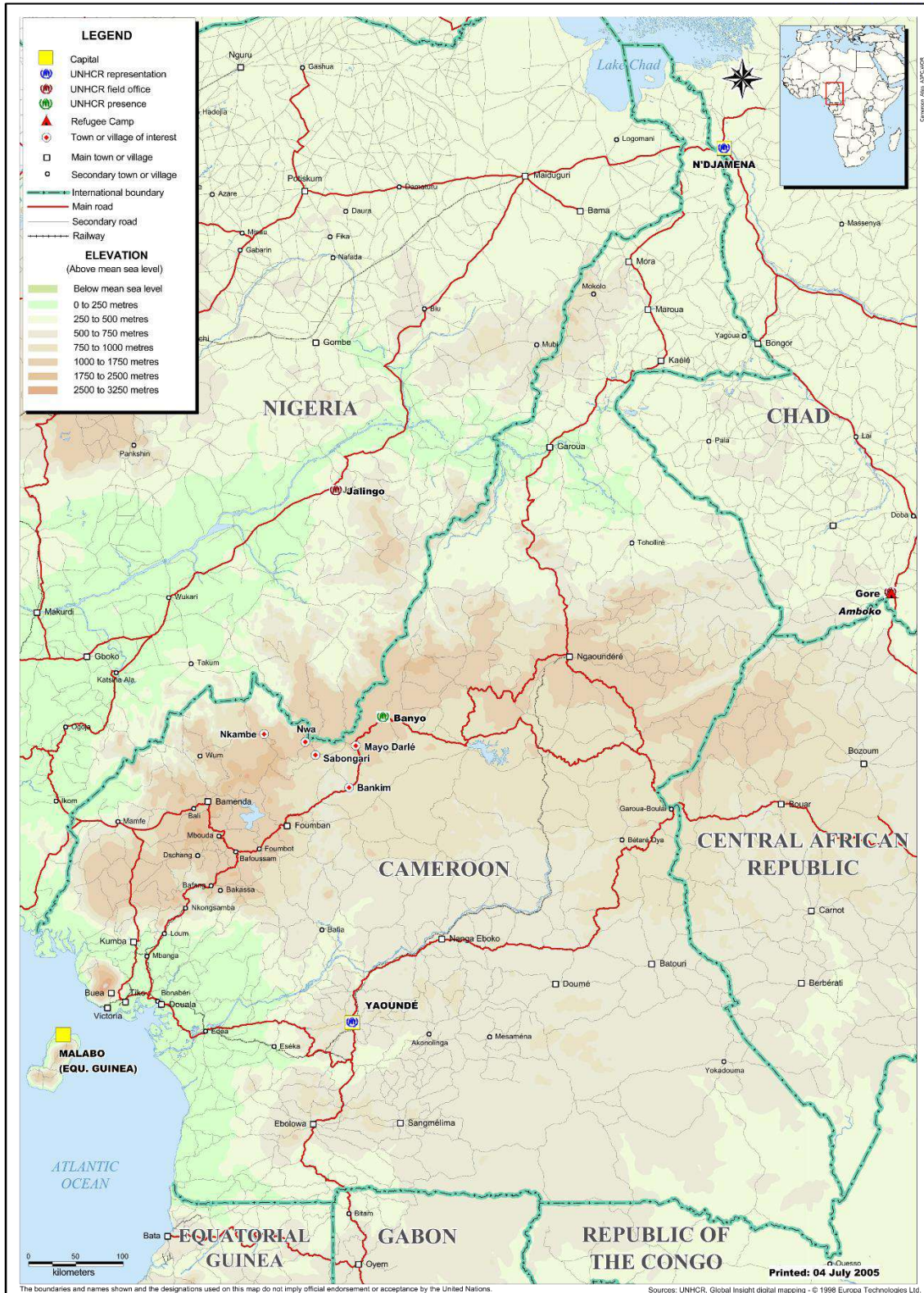
¹⁵ « Le Cameroun dit ne jamais avoir autorisé le Canada à mener des pourparlers de paix », *Radio Canada*, 24/01/2023 : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1950434/cameroun-canada-pourparlers-paix-facilitateur>

indépendantes (comme réclamées par l'ONU et les partenaires internationaux du Cameroun), mais nationales¹⁶.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, la réponse de Yaoundé à la multiplication des théâtres de crise sur son territoire prolonge et réactive une tradition de fortes prétentions régionales et internationales, doublées d'une hostilité farouche à toute forme d'ingérence extérieure. Le Cameroun occupe en effet, à l'échelle de la sous-région et du continent, une place spécifique : bénéficiant d'importantes ressources diplomatiques et économiques qui lui permettent de résister aux pressions extérieures, le pays a longtemps occupé – comparé à ses voisins – une place assez marginale parmi les récipiendaires de l'aide internationale. Ce statut se trouve néanmoins remis en question par les importants déplacements de populations internes et réfugiées liés à la multiplication de ce qui est alors qualifié de « crises ». De tels phénomènes migratoires s'accompagnent d'une multiplication inédite et croissante des opérations d'assistance menées par des organisations internationales et non gouvernementales, comme le donnent à voir les différentes cartes présentées ci-dessous.

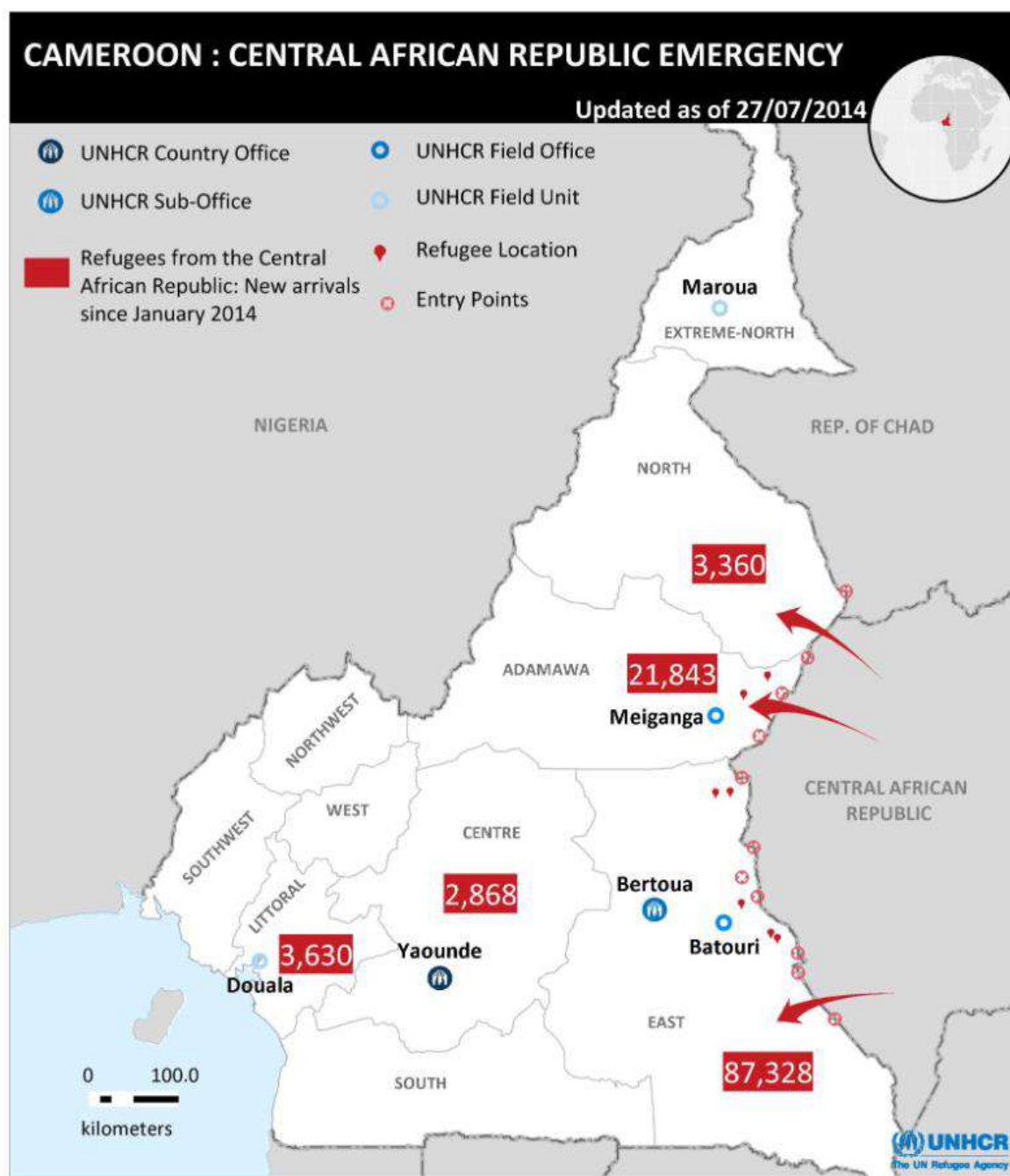
¹⁶ Voir l'exemple des meurtres de vingt-et-une personnes, dont treize enfants et une femme enceinte, dans le village de Ngarbuh en février 2020 : « Événements tragique de Ngarbuh : les prescriptions du chef de l'État », *Cameroon Tribune*, 22/04/2020 (<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/31964/fr.html/evenements-tragiques-de-ngarbuh-les-prescriptions-du-chef-de-l-État>).

Figure 1. Présence de l'UNHCR au Cameroun en 2005¹⁷



¹⁷ Source : UNHCR, "Cameroon Atlas Map", 04/07/2005 (<https://www.refworld.org/pdfid/4639ac242.pdf>).

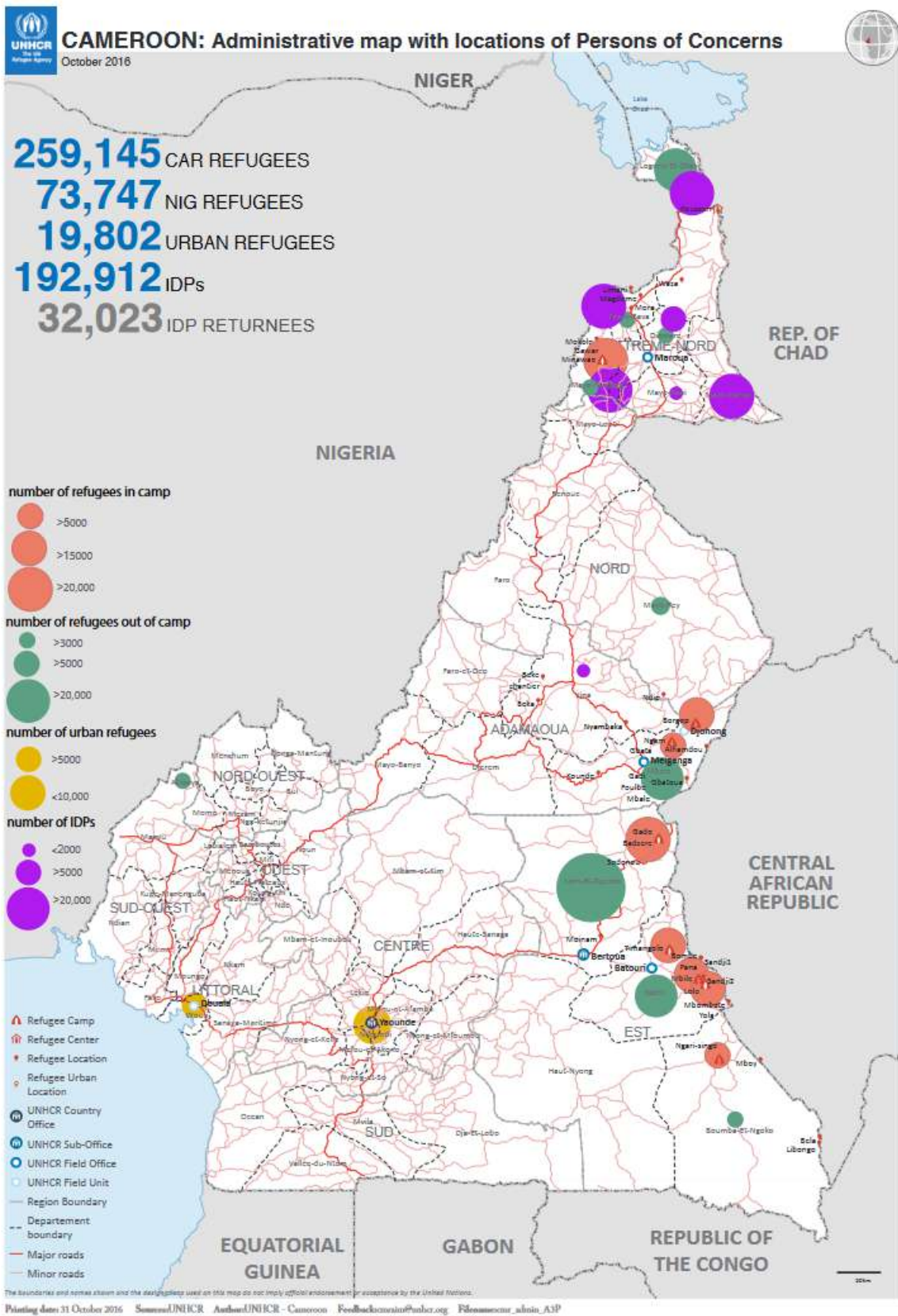
Figure 2. Afflux de populations centrafricaines et présence opérationnelle de l'UNHCR au Cameroun (juillet 2014)¹⁸



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations. Sources: UNHCR - UNJLC - UNSDI-T Filename: CMR_Operational_update.wor

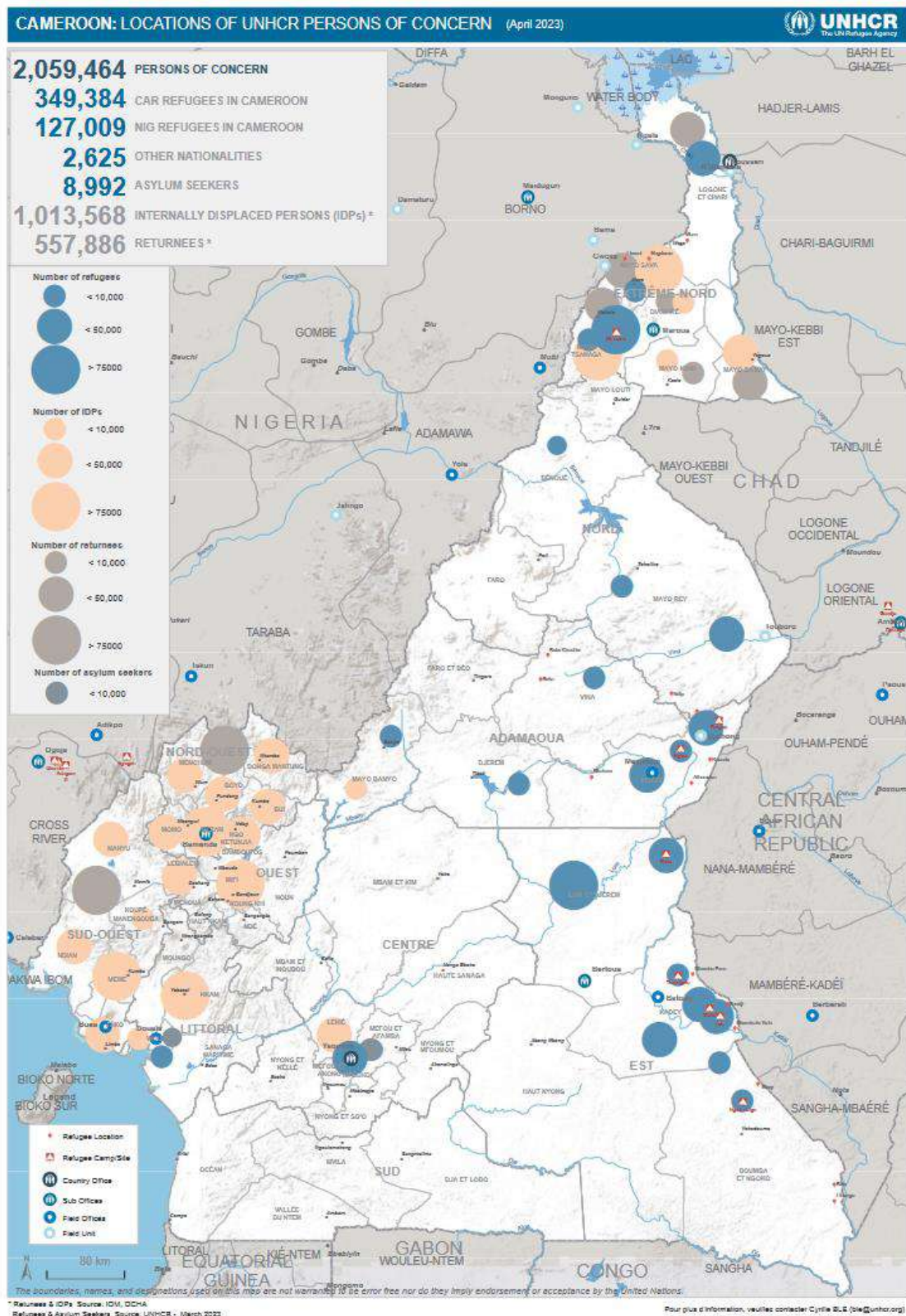
¹⁸ Source: "Cameroon - CAR Refugee Situation Map by Region (July 27)", UNHCR, 31/07/2014 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/32649>)

Figure 3. Populations relevant de la compétence de l'UNHCR au Cameroun (octobre 2016)¹⁹



¹⁹ Source : UNHCR, “Cameroon - Administrative map with locations of persons of concern - October 2016”, 31/10/2016 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/80146>).

Figure 4. Populations relevant de la compétence de l'UNHCR au Cameroun (avril 2023)²⁰



²⁰ Source : UNHCR, "Cameroun - Locations of UNHCR Persons of Concern - April 2023", 05/05/2023 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/100466>).

Tandis que le Cameroun accueillait près de 6 000 personnes réfugiées à la fin de l'année 2005²¹, l'UNHCR y recensait en décembre 2023 près de 2,2 millions de « personnes relevant de sa compétence » (*people of concern*) dont 354 139 individus réfugiés de RCA, 120 839 du Nigeria, 452 661 personnes déplacées internes à l'Extrême-Nord et 621 591 dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest²². Les opérations d'assistance visant à appuyer ces populations sont justifiées par des « situations d'urgence complexes », ayant pour « dénominateur commun » de tirer leur origine de « conflits armés [dont les] impacts sur les populations sont exacerbés par des vulnérabilités structurelles préexistantes » (OCHA, 2019c, p. 7).

Par leur ampleur, ces interventions représentent non seulement un phénomène relativement nouveau, mais mettent aussi en évidence la multiplication des dites « crises » auxquelles le pays serait confronté. Ce faisant, elles viennent contredire les imaginaires de prospérité et la rhétorique politique sur laquelle le régime du président Paul Biya, au pouvoir depuis quatre décennies, s'est construit. Semble dès lors se dessiner une triple interrogation. D'abord, quels sont les effets de ces opérations d'assistance sur des contextes et un régime camerounais qui se distingue, entre autres, par son extrême longévité et sa capacité d'adaptation aux crises ? Ensuite, en quoi les spécificités du cas camerounais modèlent et recomposent un système d'aide internationale aux personnes déplacées confronté à d'importantes transformations institutionnelles et opérationnelles ? Enfin, quels sont les rôles des personnes visées par ces interventions d'assistance dans ces logiques et processus ?

Travailler sur le Cameroun « par accident »

Pour répondre à ces questions, le travail proposé ici s'appuie sur deux années de terrain ethnographique mené à la fois au sein du secteur de l'aide internationale et auprès des populations et territoires visés par ses interventions²³. S'il est aisé de reconstituer *a posteriori* une certaine cohérence dans un parcours de recherche, il convient toutefois de souligner que ma présence au Cameroun résulte d'abord de deux terrains manqués.

J'arrive dans le pays pour la première fois en octobre 2017, après une première année de master en anthropologie sociale à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Au cours de celle-ci, je me suis intéressée aux questions migratoires et d'aide internationale, à travers un travail de recherche portant sur les questions d'appartenance religieuse parmi les personnes déplacées par les attaques du groupe État islamique. Une expérience de terrain multi-situé, réalisé auprès des populations irakiennes réfugiées au Kurdistan, en Jordanie, en France et en Suède, m'a permis de me familiariser aux approches ethnographiques et de développer une

²¹ UNHCR, "Map of Cameroon - Central African Republic - Chad border, as of September 2005", 05/10/2005 : <https://www.refworld.org/docid/471897390.html>

²² UNHCR Operational Data Portal, « Cameroon », statistiques au 31/12/2023 : <https://data.unhcr.org/fr/country/cmr>

²³ On reviendra sur les enjeux méthodologiques et éthiques soulevés par une telle approche au chapitre 2.

pratique de terrain²⁴. Forte de ces apprentissages, je souhaite poursuivre ma réflexion dans un autre contexte également marqué par l'émergence de mouvements djihadistes, mais où les grilles de lecture et paradigmes internationaux semblent davantage influencés par des notions dites ethniques plutôt que religieuses (contrairement à ce qui prévaut souvent au Moyen-Orient). Je dois pour cela, dans le cadre d'une année de césure, partir plusieurs mois dans l'est du Burkina Faso ; trois jours avant le départ, mon terrain est annulé en raison d'une dégradation sécuritaire et de risques élevés d'enlèvement. Attendant de voir comment la situation évolue, je candidate à divers postes au sein de structures d'assistance ; une organisation non gouvernementale internationale (ONGI), ici anonymisée, me recrute comme chargée de projet auprès des populations centrafricaines réfugiées à l'Est-Cameroun. J'arrive donc à Batouri, dans le département de la Kadey, en octobre 2017 par accident – ou, du moins, par hasard. Après quelques mois sur place, je décide de prolonger mon séjour et d'en faire un terrain de recherche. Celui-ci servira de support à un master 2 d'anthropologie sociale, portant sur le processus d'« humanitarisation » des migrations cycliques de populations centrafricaines à l'Est-Cameroun, visant à placer ces dernières sous le mandat d'acteurs et actrices de l'aide internationale aux personnes réfugiées (agences onusiennes, ONGI). Au niveau local, cela s'accompagne d'un accroissement de la présence bureaucratique et sécuritaire de la puissance publique dans une partie de son territoire où elle était jusque-là peu présente. A l'échelle nationale, enfin, cette « humanitarisation » permet de renforcer le Cameroun dans son statut d'État-nation. Rompant avec la fragilité des années 1990-2000, qui fait suite notamment à la crise économique et aux plans d'ajustement structurels, Yaoundé se pose désormais en interlocuteur reconnu des institutions internationales²⁵.

Le Cameroun se présente donc comme un cas d'étude intéressant des reconfigurations à l'œuvre dans le secteur de l'aide humanitaire et du développement, autour desquelles s'orientent alors les discussions avec ma directrice de recherche, qui m'encadre depuis le master. Les années précédentes ont en effet été marquées par le Sommet humanitaire mondial de 2016, qui vantait « un tournant décisif dans la manière dont la communauté internationale se prépare et fait face aux crises pour prévenir les souffrances humaines »²⁶, en promouvant notamment une « nouvelle façon de travailler » (*New Way of Working*) visant à associer à la résolution des crises le secteur privé et les acteurs et actrices étatiques. En novembre 2018, lors du Forum de Paris sur la Paix, le Secrétaire Général des Nations unies, António Guterres, souligne la nécessité d'« accroître les synergies » entre secteurs humanitaire, du développement et de construction de la paix (ou *peacebuilding*). Désormais, figures humanitaires et du développement sont elles aussi considérées, dans leur action, comme des diplomates porteuses de paix. Cette approche prolonge une succession de décisions, stratégies

²⁴ Quelques-unes de mes résultats de recherche ont fait l'objet de publications, auxquelles on renverra pour plus de détails (Lefort, 2017; Lefort-Rieu, 2019, 2020).

²⁵ Ce travail a également donné lieu à de premières publications, qui serviront d'appui à certains développements proposés dans cette thèse (Lefort, 2020; Lefort-Rieu & Minfegue, 2021).

²⁶ Plateforme mondiale des engagements du Sommet humanitaire mondial : <https://www.un.org/fr/conf/whs/index.shtml>

et inflexions qui parcourent le champ de l'aide depuis plusieurs décennies et tendent à lier entre elles les questions d'assistance et de sécurité²⁷.

Me plaçant dans une tradition intellectuelle longue ayant souligné la nécessité d'une anthropologie politique de l'aide²⁸, je souhaite alors dialoguer avec les propositions théoriques proposées autour des définitions mouvantes de l'aide humanitaire et du développement et de leurs effets en termes de labellisation et de dépolitisation des interventions extérieures (Atlani-Duault & Dozon, 2011). Fin 2019, il est question de choisir pour terrain d'étude le Mali, où Laurent Vidal (qui avait pris part, en tant que membre du jury, à ma soutenance de mémoire de Master 2 quelques mois plus tôt) est représentant de l'Institut de Recherche pour le Développement. En janvier 2020, la situation a cependant évolué et les conditions de réalisation d'un terrain de recherche ethnographique au long cours, en dehors de la capitale, Bamako, se compliquent. Au même moment, l'ONGI pour laquelle j'avais travaillé à Batouri me recontacte ; j'accepte le poste qu'on me propose, en attendant de voir comment la situation évolue au Mali. Une fois sur place, le Cameroun deviendra à nouveau mon terrain de recherche, cette fois en vue d'une thèse en anthropologie sociale à l'Université Paris Cité. Celle-ci s'inscrit dans une volonté de poursuivre les analyses en socio-anthropologie de l'aide internationale, à partir du cas particulier que constitue l'assistance aux populations réfugiées et déplacées internes en contextes camerounais. La position que j'occupe pendant près d'un an et demi au sein de l'ONGI m'offrant la possibilité de circuler entre les espaces et les échelles d'assistance, ma recherche doctorale s'intéresse aux enjeux multiscalaires de *gouvernement* et de *gouvernance* des migrations forcées – reconnaissant ici le legs d'une formation initiale de licence en géographie, particulièrement attentive aux jeux d'échelles et à leurs interactions.

Ce que « gouverner les migrations forcées en contextes camerounais » veut dire

Si les phénomènes migratoires sont désormais une thématique de recherche classique en sciences sociales²⁹, ils ont toutefois connu ces dernières années un certain réinvestissement. Celui-ci tient à la hausse inédite et continue du nombre de personnes réfugiées et déplacées à travers le monde³⁰, doublée d'« un contexte politico-médiatique en pleine effervescence » et d'« un besoin de réflexivité croissant » (Lacroix *et al.*, 2021, p. 1). Bien que le Cameroun

²⁷ Sur ces questions, voir notamment Amer *et al.* (2013), Buur *et al.* (2007), Cimino (2020), Duffield (2001), Uvin (2002), Véron (2006).

²⁸ On reviendra de manière approfondie sur ces questions au chapitre 2.

²⁹ Il faudra néanmoins attendre les années 1990 pour que les migrations émergent comme domaine d'étude en relations internationales et sciences politiques, ces disciplines les percevant jusque-là principalement comme relevant du domaine interne des États et donc échappant à l'analyse des relations internationales (Wihtol de Wenden, 2013).

³⁰ « Le nombre de personnes déracinées par la guerre, la persécution, la violence et les violations des droits humains à travers le monde a vraisemblablement dépassé la barre des 114 millions à la fin du mois de septembre [2023], [...] soit le nombre le plus élevé jamais enregistré » (UNHCR, « Le nombre de personnes déracinées à travers le monde continue d'augmenter à mesure que les conflits s'intensifient », 25/10/2023 : <https://www.unhcr.org/fr/actualites/le-nombre-de-personnes-deracinees-travers-le-monde-continue-daugmenter-mesure-que-les>).

n'échappe pas à ces dynamiques, il convient de souligner le faible nombre de travaux s'intéressant aux migrations forcées récentes dans le pays à partir d'une approche ethnographique au long cours³¹. Or, comme l'ont laissé entrevoir les éléments présentés au début de cette introduction, ces déplacements de populations ainsi que les interventions d'assistance internationale qu'ils suscitent prolongent certaines dynamiques coloniales et postcoloniales³². Celle-ci sont notamment marquées par la capacité de Yaoundé à tirer parti, historiquement, des interventions étrangères sur son sol pour atteindre ses objectifs internes, mener à bien ses politiques, renforcer sa dynamique autoritaire et sa légitimité tant au niveau national que global.

Cette thèse prend donc pour objet d'étude ce que « gouverner les migrations forcées » veut dire en contextes camerounais, c'est-à-dire leurs enjeux de *gouvernement*³³ et de *gouvernance*³⁴. Elle rejoint ainsi les débats sur la capacité des États africains, leur dépendance vis-à-vis des structures internationales, leur marge de manœuvre et de négociation. Il s'agit de discuter certaines analyses portant sur l'action publique en contextes africains, caractérisée par une multitude d'acteurs et d'actrices, de programmes et de projets *a priori* mal régulés par l'État. En se situant au croisement entre études migratoires (*refugee* et *forced migration studies*), anthropologie critique de l'aide internationale et socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains, ce travail s'intéresse aux enjeux sociaux et politiques des interventions d'aide aux populations déplacées et réfugiées au Cameroun. Il se place à la suite de travaux montrant « comment l'anthropologie de l'État et l'anthropologie des dispositifs de développement peuvent s'irriguer mutuellement dans des terrains fortement structurés par les politiques de coopération internationale », tout en soulignant le nombre limité d'études basées sur une « ethnographie des relations entre système de l'aide et structures étatiques des pays aidés » (Blundo, 2011, p. 427). Au-delà des enjeux humanitaires, sécuritaires ou de régulation des flux, il s'agit de considérer les enjeux de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées comme « un objet politique qui en éclaire d'autres » (Eboko, 2015b, p. 13), c'est-à-dire permettant de réfléchir aux modalités du politique, de l'action publique et du rapport à l'État. L'objectif est de faire apparaître d'une part la spécificité, par rapport à d'autres contextes très étudiés par la littérature, des dynamiques liées aux migrations forcées et à l'aide internationale au Cameroun. D'autre part, on cherchera à montrer comment le pays contribue, ce faisant, à une remise en cause des processus globaux de gouvernance et de gouvernement des déplacements forcés de populations.

³¹ Pour une revue de la littérature détaillée, voir chapitre 2.

³² On reviendra de manière approfondie sur ces enjeux au chapitre 1.

³³ C'est-à-dire les discours, normes et pratiques qui façonnent les enjeux de pouvoir et de domination en ciblant les territoires, les corps et les populations.

³⁴ Envisagée non pas au sens normatif de la Banque mondiale, mais tel que la suggère la socio-anthropologie du développement c'est-à-dire « aussi empiriquement que possible » (Olivier de Sardan, 2009, p. 16-17), en s'intéressant aux relations quotidiennes entre services publics et collectifs et leurs usagers (Blundo, 2002).

Pour cela, la réflexion proposée s'organisera en six chapitres. Au plan épistémologique et méthodologique, tout en reconnaissant le rôle central des structures internationales et de l'État, on portera une attention particulière aux initiatives individuelles et collectives des personnes visées par ces opérations d'assistance. Cette approche sera notamment rendue possible grâce à une analyse des jeux d'échelles et de la manière dont celles-ci s'articulent.

Le premier chapitre présentera les éléments de contexte permettant de comprendre la position spécifique qu'occupe le Cameroun vis-à-vis de l'international et des acteurs et actrices extérieures³⁵, mais également sur les questions de migrations forcées. Il s'agira d'exposer les dynamiques et spécificités de chacun des trois théâtres de « crise » dont il sera question dans cette thèse : banditisme rural et afflux de populations centrafricaines dans les régions orientales, lutte contre la pauvreté et le terrorisme dans le septentrion, conflit anglophone dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Le deuxième chapitre exposera la « boîte à outils » nécessaire à la réalisation de cette thèse. Celle-ci se compose de plusieurs compartiments : empirique, théorique et méthodologique. On commencera donc par présenter les filiations intellectuelles de ce travail ainsi que les questions et approches qui l'ont guidé et le structurent. Dans un souci d'exposition des conditions de production du savoir, il s'agira ensuite d'interroger les choix et enjeux éthiques et de positionnalité soulevés par une telle approche.

Le troisième chapitre s'intéressera aux processus de fabrique et de performativité des dites « crises » camerounaises. Il interrogera un constat récurrent et récent dans la sphère de l'aide internationale et les discours des autorités camerounaises, selon lequel le Cameroun serait « passé d'une position de stabilité à trois crises simultanées au cours des cinq dernières années », ce qui en ferait donc un « pays prioritaire pour plusieurs initiatives [d'assistance internationale] »³⁶. On donnera à voir les processus par lesquels, à plusieurs échelles, la crise est décrétée puis performée ainsi que les tensions et oppositions ainsi suscitées.

Le quatrième chapitre portera sur les dynamiques de coproduction d'un système d'aide aux personnes déplacées en situation autoritaire. On s'intéressera à la façon dont les spécificités des contextes camerounais modèlent les pratiques d'assistance et de réponse aux migrations forcées dans le pays. On se placera pour cela aux situations d'interface entre acteurs et actrices de l'aide, autorités et populations visées par ces opérations internationales.

³⁵ Cette thèse se montre attentive, dans ses choix d'écriture, à ce que l'essayiste et traductrice Michèle Causse (1998) a nommé « l'androlecte », c'est-à-dire « l'institutionnalisation d'une subjectivité sexuée au masculin » où le masculin se pose en universel et « s'érige en seul locuteur ». Elle mobilise donc une écriture dégenrée, ou démasculinisée – termes qu'on préférera, à la suite de la traductrice féministe Noémie Grunenwald (2021, p. 102), à celui d'« inclusive » qui sous-entend une générosité dans le fait de bien vouloir inclure dans la langue française les femmes et les minorités de genre. Pour cela, elle opte pour un redoublement des termes (« les acteurs et actrices ») tandis que les accords grammaticaux suivront la règle de proximité, qui présidait jusqu'au XVII^e siècle en France avant l'invention du dogme du « genre le plus noble » (voir, à ce sujet : Viennot, 2023).

³⁶ Propos tenus par un représentant onusien lors d'une réunion de coordination entre structures de l'aide internationale (observation du 29/09/2020, Yaoundé).

Le cinquième chapitre étudiera les normes et pratiques caractérisant la gouvernance locale des migrations forcées, à travers l'exemple des populations centrafricaines dans la région de l'Est. L'entrée par les reconstitutions notabiliaires permettra d'interroger les modalités d'articulation de modes de gouvernance qui, à l'échelle de la chefferie, de la commune et des dynamiques associatives locales, se trouvent reconstituées par les opérations d'assistance aux personnes réfugiées.

Le sixième et dernier chapitre analysera la manière dont les enjeux migratoires récents contribuent à un renforcement de l'État camerounais. Ce processus s'observe dans trois domaines : d'abord, en termes de production de services et d'action publique ; ensuite, en contribuant aux objectifs développementalistes et aux politiques de la stratégie nationale d'émergence ; enfin, en permettant une réarticulation des pratiques frontalières et des questions de souveraineté.

Pour finir, la conclusion reviendra sur les principaux résultats de cette recherche. Au-delà de l'étude de cas, il s'agira de souligner l'intérêt et les contributions d'une telle analyse à une littérature et des débats plus larges concernant les dynamiques à l'œuvre au-delà des seuls contextes camerounais.

Chapitre 1 :

Trajectoires de temps long et défis contemporains : le Cameroun, l'aide internationale et les migrations forcées

En octobre 2020, lors d'un entretien, un haut responsable des Nations unies au Cameroun m'explique que ces dernières entretiennent une relation parfois délicate avec les autorités du pays. Il mentionne les exemples suivants :

Il y avait une analyse conjointe qui a été faite pour la « stratégie du relèvement et de la consolidation de la paix » (RCP), [...] [mais qui] n'a jamais été signée par le gouvernement, donc [le RCP] n'a pas obtenu les ressources nécessaires pour être mis en œuvre [...]. On ne sait pas [pourquoi le gouvernement n'a jamais signé]. [Il] a fait partie de l'exercice, avec la Banque mondiale, l'Union européenne et les Nations unies ; mais quand c'est arrivé sur la table du Premier Ministre, à la Présidence, ça n'a jamais été signé. On n'a jamais compris. [...]

Nous sommes en train de travailler sur les priorités stratégiques des Nations unies [...] avec le gouvernement [...] et ça n'a pas été simple. Les premières [ébauches] ont été présentées au mois de juin, mais le gouvernement a répondu : « absolument pas, qu'est-ce que c'est que ce truc, vous avez fait votre truc tous seuls, c'est un cadre de coopération mais vous ne nous consultez pas, il n'y a pas ça, ça, ça, etc. Les droits humains, la bonne gouvernance, la gestion de l'État, la crise humanitaire : vous enlevez tout ça ». Donc il a fallu retravailler avec eux, avec un groupe technique et un groupe restreint [...], pour [...] voir comment est-ce qu'on peut essayer d'aligner les priorités stratégiques des Nations unies avec la *Stratégie Nationale de Développement* [portée par le gouvernement].³⁷

Ces propos donnent à voir la position particulière du Cameroun vis-à-vis des structures et interventions internationales. Cette posture s'ancre dans une historicité spécifique, sur laquelle il convient de revenir de façon approfondie.

Premièrement, on présentera le rapport particulier que Yaoundé entretient, de longue date, vis-à-vis des acteurs et actrices extérieures. Les raisons et logiques de ce positionnement sont à chercher dans des dynamiques tant internes qu'externes. Si celles-ci trouvent leur origine dans l'histoire coloniale plurielle du pays, elles se prolongent et se renouvellent au lendemain des indépendances et connaissent des recompositions récentes.

³⁷ Extrait d'entretien, Yaoundé, 28/10/2020.

Deuxièmement, on s'attachera à retracer les enjeux et modalités de gestion des questions migratoires et des déplacements forcés dans le pays. Loin de constituer un phénomène inédit, les mouvements de populations sont une réalité ancienne ayant fait l'objet, au fil des époques, d'interventions diverses de la part des autorités et des acteurs et actrices internationales. En retracer la pluralité et les évolutions permettra de donner une profondeur historique aux processus analysés dans cette thèse.

Enfin, on rappellera que les migrations forcées étudiées dans ce travail se déploient dans des espaces aux réalités et ancrages socio-historiques singuliers. La troisième partie de ce chapitre présentera les contextes spécifiques de chacun des trois théâtres d'intervention internationale ici étudiés : la « crise des personnes réfugiées de Centrafrique » à l'est du pays, celle « du lac Tchad » dans le septentrion, et enfin la dite « crise anglophone » dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

I- Le Cameroun face à l'aide internationale

Bien qu'objet de diverses interventions internationales, le Cameroun est loin de correspondre à la définition des « pays sous régime d'aide »³⁸ (Lavigne-Delville, 2011c, p. 13). Si les autorités se montrent particulièrement hostiles à toute forme d'ingérence, c'est parce qu'elles disposent des ressources diplomatiques et économiques pour y résister. Développant ce qui a parfois été qualifié de « diplomatie des effets d'aubaine » (Koufan, à paraître), Yaoundé se distingue par sa capacité à tirer parti des interventions étrangères pour renforcer sa dynamique autoritaire et sa légitimité, tant au niveau national qu'international. Cela s'observe dans ses rapports avec les acteurs et actrices extérieures, marqués notamment par une « propagande de la stabilité » déployée par le régime.

³⁸ S'appuyant sur des travaux d'économistes et de socio-anthropologues du développement, cette expression vise à qualifier des situations où, « du Mali en Haïti en passant par la Mongolie ou le Cambodge, la prégnance de l'aide internationale suscite des dynamiques voisines, quelle que soit par ailleurs l'histoire politique du pays dans la longue durée. Parler de 'pays sous régime d'aide', c'est éviter d'imputer ces situations à des aires culturelles. C'est mobiliser un concept descriptif, pour prendre acte de ces situations et se donner les moyens d'en analyser les implications » (Lavigne-Delville, 2017, p. 33).

A/ Le Cameroun et les acteurs et actrices extérieures

La relation singulière du Cameroun aux acteurs et actrices internationales, qui laisse peu de marge de manœuvre à ces dernières, se situe dans une trajectoire de temps long. Les héritages de la période coloniale expliquent la relation particulière que le gouvernement, l'opposition et les citoyens et citoyennes entretiennent avec le monde extérieur. A cela s'ajoute la représentation persistante du Cameroun comme « havre de paix » et « îlot de stabilité », portée tant par le régime que par ses partenaires à l'international.

1. Le Cameroun face à l'international

Les rapports du pays à l'international s'inscrivent d'abord dans une histoire coloniale triple (allemande, française et britannique), permettant au Cameroun de revendiquer un statut spécial et des relations particulières avec le monde extérieur. Ces spécificités perdurent au lendemain de l'indépendance, tant sur le plan économique que de la politique intérieure et extérieure.

a. Des héritages de temps long

Comme le rappelle Calvin Minfegue (2020a, p. 81), les rapports du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur ont d'abord pris forme dans des dispositifs économiques locaux bien insérés au sein des systèmes globaux, à savoir la traite esclavagiste et l'économie des comptoirs à partir du XVe siècle. Ces derniers sont le fait d'actrices et d'acteurs diversifiés, notamment portugais et hollandais, puis allemands, français et britanniques (Austen & Derrick, 1999; Otele, 2008; Wirz, 1973).

A la fin du XIXe siècle, la colonisation européenne fixe le Cameroun sous sa forme étatique contemporaine (Owona, 1973). Soucieuses de protéger leurs intérêts économiques, les autorités allemandes érigent le territoire en protectorat avec la signature du traité germano-douala du 12 juillet 1884, qui consacre l'annexion de cet espace situé dans le Golfe de Guinée et « la formation de l'embryon de ce qui devient plus tard le Cameroun » (Mfegue, 2004, p. 19). De 1884 à 1916, la mise en place du protectorat allemand du Kamerun s'accompagne de travaux d'aménagement visant à assurer la mise en valeur et l'essor économique du territoire, ainsi qu'un approvisionnement en matières premières : construction de routes et de la première ligne de chemin de fer, début de l'édification du port de Douala, grandes concessions débouchant sur un régime de grandes plantations (palmier à huile, hévéa, cacao, café, banane, tabac, cola, manioc) (Temgoua, 2014). Les bouleversements écologiques et sociaux provoqués

par le développement du commerce, le recours généralisé au portage et au travail forcé, l'extension du trafic fluvial et la récolte du caoutchouc sauvage (dont les cours mondiaux atteignent des sommets) favorisent l'expansion de maladies, à l'instar de la trypanosomiase. Ces dernières suscitent le développement d'une importante médecine coloniale, dont l'objectif est de pallier les taux de mortalité élevés et la pénurie de main-d'œuvre que ceux-ci provoquent (Lachenal, 2013). De telles transformations interviennent dans un contexte marqué par des rivalités et arrangements avec les puissances coloniales voisines que sont la France (présente au Congo, au Gabon et au Tchad) et la Grande-Bretagne (au Nigeria) (Mfege, 2004; Njeuma, 2005; Sumo Tayo, 2017).

Après la Première Guerre mondiale et la défaite de l'Allemagne, le Kamerun devient un territoire sous mandat de la Société des Nations (SDN), dont l'administration est confiée pour 4/5^e à la France et pour 1/5^e à la Grande-Bretagne. Il s'agit alors d'un territoire principalement agricole, dans lequel les autorités allemandes ont développé les cultures d'exportation et encouragé l'élevage, notamment bovin. Le Cameroun jouit également d'importantes ressources du sous-sol et forestières, restées cependant peu exploitées par l'ancienne puissance coloniale (Oyono, 1992). Les modes d'administration qui se mettent alors en place diffèrent, entre politique de l'assimilation française et celle de l'*indirect rule* privilégiée par les Britanniques.

Paris poursuit la dynamique entamée par Berlin, consistant à s'appuyer sur les réquisitions et le travail forcé afin d'assurer le développement économique du territoire, notamment à travers la construction de voies de communication (ferroviaires, routières, portuaires) et les cultures d'exportation (caoutchouc et palmier à huile principalement, mais également cacao, tabac et coton). L'assistance sanitaire et, dans une moindre mesure, la mise en place d'une politique scolaire, officialisée avec l'arrêt du 21 juillet 1921, semblent également constituer des préoccupations importantes du mandat français (Atangana, 1996; Barthélemy, 2010; Lachenal, 2014; Lachenal & Taithe, 2009).

Le Cameroun britannique est, quant à lui, divisé entre région septentrionale (*Northern Cameroons*) et méridionale (*Southern Cameroons*), toutes deux placées sous administration indirecte (*indirect rule*): des autorités indigènes (*native authorities*) administrent les populations locales et mettent en œuvre les décisions judiciaires et exécutives, tandis que les Britanniques déterminent les grandes orientations et gardent le contrôle du commerce, de l'exploitation des ressources économiques et minières, ainsi que des questions relevant de la gestion des populations européennes. L'économie du territoire, étroitement liée à celle du Nigeria voisin, s'appuie sur les cultures d'exportation : cacao, caoutchouc, noix de palme et surtout bananes, avec les importantes plantations autour du mont Cameroun.

En 1946, le statut de territoire sous mandat est transformé en tutelle des Nations unies dans un contexte de cristallisation des luttes anticoloniales en Afrique. Le 13 juillet 1955, l'autorité coloniale française interdit le parti politique indépendantiste, l'Union des populations du Cameroun (UPC), stigmatisé comme mouvement communiste (Joseph, 1977). En juin 1957, le militant indépendantiste Ndeh Ntumazah fonde le *One Kamerun*, considéré comme la branche

anglophone de l'UPC. S'en suit une longue guérilla, marquée par l'assassinat de plusieurs des figures dirigeantes dont Ruben Um Nyobè, Félix-Roland Moumié et Ernest Ouandie (Deltombe *et al.*, 2016, 2019).

Le 1er janvier 1960, le Cameroun français accède à l'indépendance sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo. Le 11 février 1961, à la suite d'un référendum organisé par l'ONU, le Cameroun britannique se divise en deux : sa partie septentrionale opte pour un rattachement au Nigeria voisin, tandis que l'ancien *Southern Cameroons* britannique s'unit au Cameroun français pour former la République fédérale du Cameroun, proclamée le 1^{er} octobre 1961 (Torrent, 2010).

Si pendant la période coloniale, l'administration et la gestion des territoires sont le fait des puissances européennes, on voit aussi apparaître une forme de diplomatie et des manières de « faire l'international » de la part des populations colonisées (Aubry, 2022). Bien que les relations extérieures et la politique étrangère soient d'abord l'apanage des métropoles, l'étude du rôle des figures non étatiques à la SDN puis à l'ONU montre qu'il s'agit pour ces dernières de « contester la souveraineté » coloniale (Lüdert, 2023). Les pratiques multiformes d'indiscipline et de résistance qui se développent à l'échelle locale et nationale (Bah, 1974; Mbembe, 1996) trouvent un écho international (Torrent, 2009). En tant que protectorat, puis territoire sous mandat et sous tutelle, le Cameroun revendique un statut spécial et des relations particulières avec le monde extérieur, notamment les Nations unies. Les voyages à New York, les discours et les pétitions adressées à l'organisation mondiale ont été récurrents pendant la lutte nationaliste des années 1950, permettant notamment à l'UPC de lutter contre la répression française (Terretta, 2013). L'action diplomatique des Camerounais et Camerounaises lors de la lutte armée de 1955 à 1971, que ce soit du côté des Upécistes ou du pouvoir, a ainsi participé de l'économie de guerre dans la recherche de soutiens internationaux (Otabela, 2019; Terretta, 2010).

Cette histoire particulière du Cameroun se prolonge tant sur le plan économique que politique tout au lendemain des indépendances.

b. La période post-indépendance

Ahmadou Ahidjo, qui avait été nommé Premier Ministre dès 1958, se maintient à la tête de l'État après l'indépendance. Ses premières années au pouvoir sont marquées par une violente répression contre le mouvement de l'UPC et son Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK). Ahidjo utilise la guerre en cours avec l'UPC pour concentrer le pouvoir à la présidence, une dynamique qui se poursuivra après la fin du conflit en 1971 (Bayart, 1979). En 1966, il instaure un système de parti unique autour de l'Union nationale camerounaise (UNC) et remporte les élections de 1975 et 1980. Il est remplacé en 1982 par son ancien Premier ministre, Paul Biya. Celui-ci met en œuvre un processus de renouvellement des cadres et

structures du parti unique, rebaptisé en 1985 « Rassemblement démocratique du peuple camerounais » (RDPC). A la fin des années 1980, dans un contexte d'affrontements et de troubles sociaux, l'Assemblée nationale adopte une série de lois visant l'instauration d'un multipartisme sous contrôle, c'est-à-dire permettant la reconnaissance de partis proches du pouvoir mais empêchant celle des structures trop marquées dans l'opposition (Sindjoun, 1997). Paul Biya remporte successivement les élections présidentielles organisées depuis 1984 ; en 2008, une modification de la Constitution lui permet de se maintenir au pouvoir en dehors de toute limitation de mandats.

Dans la vaste littérature consacrée à l'État camerounais, les expressions se succèdent pour tenter de qualifier le régime et ses évolutions depuis l'indépendance : « État sous-développé » (Médard, 1977) ou « dans l'entre-deux » (Courade & Sindjoun, 1996), « politique de la non-réforme » (van de Walle, Nicolas, 1989), « démocratie de transit » (Eboussi Boulaga, 1997), « rémanence autoritaire » (Zambo Belinga, 2003), « régime postautoritaire » (Pommerolle, 2008), « État stationnaire » marqué par une « gouvernance de la neutralisation » (Eboko & Awondo, 2018), ou un « gouvernement perpétuel » (Owona Nguini & Menthong, 2018). La diversité de ces qualificatifs témoigne de la capacité d'adaptation et de réinvention du régime, tout en illustrant le caractère dynamique des processus de domination d'État en situation autoritaire (Morelle & Planel, 2018; Tchingankong Yanou, 2021).

Sur le plan économique, le Cameroun a longtemps été considéré comme un modèle de prospérité. Les années post-indépendance sont marquées par une démarche planificatrice qui s'organise autour de plans quinquennaux, portés par le leitmotiv officiel du « libéralisme planifié » du président Ahidjo (Willame, 1985). Lui succède le « libéralisme communautaire » du président Biya, qui prolonge une volonté politique d'appel contrôlé aux investissements étrangers et de développement autocentré et endogène devant se réaliser « par le peuple et pour le peuple camerounais » (Biya, 1986). Le jeune État indépendant cherche à promouvoir un discours nationaliste, tout en préservant les intérêts des forces sociales et politiques qui constituent les soutiens du régime (Dessouane & Verre, 1986). Les « années fastes » (Roubaud, 1994) que représentent les décennies 1965-1985 sont marquées par une hausse de la démographie et du produit intérieur brut (PIB), une relative stabilité des termes de l'échange, un faible déficit, une dette extérieure stable, des dépenses budgétaires consacrées principalement aux investissements publics. Le Cameroun est alors classé par la Banque mondiale dans la catégorie des « pays à revenus intermédiaires »³⁹.

Mais à partir des années 1985-1990, le pays entre en crise : l'effondrement des termes de l'échange (près de 40% entre 1985 et 1987), dû à la chute des prix du pétrole et de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar américain, provoque un déficit record (7,5% du PIB en 1987). Tandis que les dépenses liées à l'administration continuent d'augmenter, la plupart des secteurs productifs du pays entrent en récession et le système bancaire formel (qui s'était fortement

³⁹ Pays présentant, en 1978, un revenu national brut (RNB) par habitant supérieur à 360 dollars US (d'après une estimation moyenne du produit intérieur brut par habitant pendant trois années) (Banque mondiale, 1980, p. viii).

endetté auprès des grandes entreprises publiques) frôle la faillite. Dès 1987-1988, le Cameroun fait l'objet de plans d'ajustement structurel (PAS) appuyés par les institutions internationales. Celles-ci, dans une logique de « réduction du périmètre de l'État » (Eboko, 2015b, p. 33), exigent que ce dernier se mette en retrait des politiques de développement pour laisser libre court aux marchés et à leurs propres régulations (Nay, 2010). De telles politiques provoquent une baisse considérable de la consommation et des investissements publics, qui touche également le secteur privé, ainsi qu'une perte de contrôle progressive des autorités sur l'activité économique du pays. En 1990, le Cameroun parvient à un accord avec les institutions financières internationales ; désormais classé dans la catégorie des « pays les moins avancés »⁴⁰, il accède à des prêts à taux concessionnels de la part des bailleurs de fonds, en échange d'un plan de relance économique prévoyant notamment des réformes des entreprises publiques et une restructuration du système bancaire.

A la fin des années 1990, à l'échelle mondiale, les plans d'ajustements structurels laissent place aux politiques de lutte contre la pauvreté, « nouvelle appellation donnée aux politiques publiques en Afrique, quel que soit le domaine d'action concerné » (Eboko, 2015b, p. 33). La mise en œuvre du *Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté* (DSRP) est supposée lutter contre cette dernière en appuyant le retour à la croissance des pays africains. En 2001 est instaurée, après une série de PAS qui se sont tous soldés par des échecs, l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTTE) du Club de Paris. L'objectif est de réviser les procédures d'aide internationale accordée jusque-là et de réorienter les fonds issus de la remise de dette vers le financement de projets de développement. L'économie du pays est mise sous tutelle au moyen d'un accord de rééchelonnement de sa dette publique extérieure ; un prêt de 1,3 milliards de dollars (dont 17% sous forme d'aide publique au développement) est accordé, que le gouvernement s'engage à affecter « aux objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté » via une feuille de route préalablement rédigée et soumise pour accord au Club de Paris. Le point d'achèvement de cette initiative PPTTE, prévu pour 2004, est finalement reporté jusqu'en 2006 ; le 1^{er} mai de cette année, le Cameroun devient le quinzième pays africain à atteindre le point d'achèvement et bénéficie d'une réduction de 27% de sa dette de la part des créanciers bilatéraux du Club de Paris.

L'atteinte de l'initiative PPTTE a pour effet d'alléger la pression des institutions financières internationales, redonnant au gouvernement une plus grande flexibilité dans la gestion de son propre développement (Touna Mama, 2008). S'observe alors un « retour de l'État » dans la mise en œuvre des politiques publiques, désormais caractérisée par « une nouvelle relation entre 'l'État encadré' et ses partenaires » internationaux (Eboko, 2015b, p. 33). Celle-ci, favorisée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OECD 2008), renoue avec la démarche volontariste des pouvoirs publics nationaux qui prévalait dans les années 1960. Elle culmine avec la mise en place, en 2009, du plan d'émergence *Cameroun Vision 2035* qui est l'occasion pour Yaoundé de se réaffirmer vis-à-vis des acteurs et actrices internationales. Contrairement au DSRP, conçu pour répondre à une conditionnalité du Fonds monétaire international (FMI),

⁴⁰ Pays présentant, en 1988, un RNB par habitant inférieur à 545 dollars US (Banque mondiale, 1990, p. x).

les documents de planification de cette nouvelle politique (République du Cameroun, 2009, 2020) ont été élaborés uniquement par les autorités camerounaises, sans implication directe de partenaires extérieurs tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ou la Banque mondiale (Khan-Mohammad & Amougou, 2020, p. 58). En promouvant une vision volontariste du développement à long terme, cette politique dite du « Cameroun des grandes ambitions » s'appuie sur une démarche éminemment politique (G. Amougou & Bobo, 2018) : elle donne à voir un « État développementaliste », c'est-à-dire qui place le développement économique en tête des priorités gouvernementales et capable de concevoir des instruments pour atteindre cet objectif (CEA, 2011).

La trajectoire et les spécificités du Cameroun en termes historiques, politiques et économiques permettent d'expliquer la place que ce dernier occupe sur le plan diplomatique et dans ses relations avec les acteurs et actrices de l'aide internationale.

c. Refuser l'ingérence étrangère et régler ses problèmes en interne

Comme le rappelle Marie-Emmanuelle Pommerolle (2016), à l'inverse d'autres pays, le Cameroun ne fait pas figure de « chouchou des bailleurs de fonds » (*donor darling*), notamment parce qu'il n'a jamais été un modèle de libéralisation et de réformes économiques et politiques (Konings, 2011b). Yaoundé a néanmoins bénéficié d'un soutien financier et politique constant, brièvement remis en cause lors de la vague de démocratisation du début des années 1990⁴¹. Historiquement, la majeure partie de l'aide publique au développement (APD) est versée directement au gouvernement central, dans des proportions nettement plus élevées que dans d'autres pays : au Nigeria voisin par exemple, 48,8% de l'APD passe par des institutions publiques et 19% par des organisations non gouvernementales (ONG) ; au Cameroun, ces proportions sont respectivement de 65% et de 8% (Development Initiatives, 2020).

A cela s'ajoute un paysage spécifique de l'aide internationale dans le pays, dominée par une poignée de bailleurs de fonds et dans lequel les instruments de financement régionaux, mondiaux et thématiques jouent un rôle central. L'APD est fortement concentrée sur un nombre réduit de donateurs : dix d'entre eux représentaient 91% des flux bruts d'aide publique au développement en 2015-2017. Cela signifie que le Cameroun n'est pas une priorité pour de

⁴¹ En 1992, la première élection présidentielle multipartite remportée par le président sortant Paul Biya (au pouvoir depuis 1982) est très contestée : ses adversaires, de nombreux observateurs et observatrices extérieures ainsi que certaines ambassades déclarent que la victoire du candidat de l'opposition John Fru Ndi a été volée. Dans ce débat, de fortes dissensions apparaissent parmi les diplomates des pays occidentaux : les ambassadeurs américain et allemand expriment leur mécontentement et réduisent leurs flux d'aide, tandis que la France augmente considérablement son soutien financier (Ebolo, 1998; Emmanuel, 2010). Cette contestation sera cependant de court terme : depuis le milieu des années 1990, les bailleurs internationaux sont progressivement parvenus à un consensus sur l'acceptabilité des dernières élections au Cameroun. Leurs tentatives répétées de promouvoir des réformes, en dépit de multiples revers, s'accompagnent d'approbations systématiques des résultats électoraux malgré des réserves parfois fortes (Pommerolle, 2016).

nombreux acteurs et actrices bilatérales de développement, qui passent principalement par l'intermédiaire des partenaires mondiaux et multilatéraux (cf. figure 5 ci-dessous). La France, qui a longtemps été le premier fournisseur d'APD, occupait en 2020-2021 la quatrième place : elle fournissait près de 13% des fonds⁴², derrière le FMI (23%), la Banque mondiale (17%) et les États-Unis (15%).

Figure 5. Tableaux récapitulatifs des montants et principaux bailleurs d'aide publique au développement au Cameroun en 2020-2021⁴³

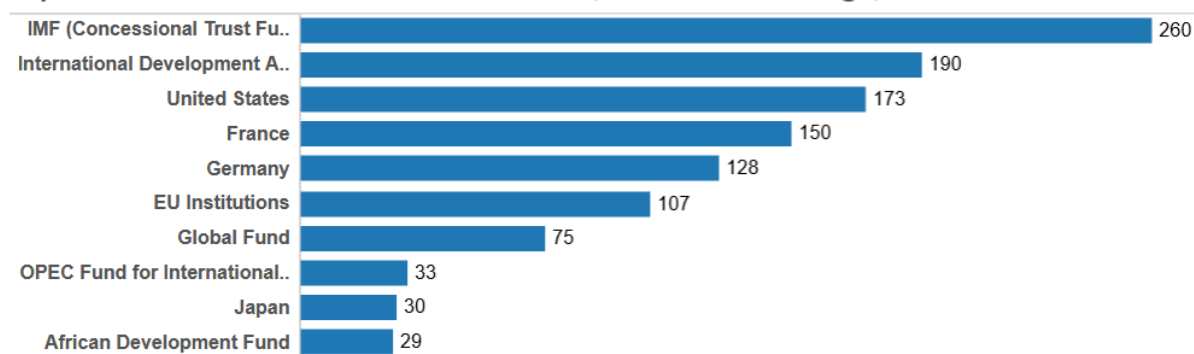
Receipts for Cameroon

	2019	2020	2021
Net ODA (USD million)	1297,5	1399,8	1126,4
Net ODA/GNI (%)	3,3	3,5	2,5
Gross ODA (USD million)	1423,0	1491,5	1232,8
Bilateral share (gross ODA) (%)	52,1	40,3	45,9
Total net receipts (USD million)	1566,3	1857,5	1572,9

For reference

	2019	2020	2021
Population (million)	25,8	26,5	27,2
GNI per capita (Atlas USD)	1 540	1 520	1 590

Top Ten Donors of Gross ODA for Cameroon, 2020-2021 average, USD million



⁴² Si le poids de la France décroît en termes de volume vis-à-vis d'autres bailleurs, en revanche, le Cameroun demeure l'un des principaux pays bénéficiaires de son APD : au cours des sept dernières années, 50% des financements de l'Agence française de développement (AFD) en Afrique centrale lui étaient destinés (« Le Cameroun bénéficie de la moitié des financements de l'AFD en Afrique centrale », *Cameroun Actuel*, 25/08/2023 : <https://camerounactuel.com/le-cameroun-beneficie-de-la-moitie-des-financements-de-lafd-en-afrique-centrale/>). Sur les financements octroyés par la Banque mondiale et le FMI, voir notamment Willis *et al.* (2020, p. 79-80).

⁴³ Source : OCDE, "Interactive summary charts by aid (ODA) recipients - Cameroon" (https://public.tableau.com/views/OECDACAidatag lancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no%22).

Tandis que l'APD ne représentait, au début des années 1990, que 5 à 10% du revenu national brut (RNB), ce taux a chuté entre 2% et 3,5% sur la période 2008-2021⁴⁴. Le Cameroun n'est donc pas financièrement dépendant des bailleurs internationaux. Cela explique la réticence de Yaoundé à suivre les recommandations bilatérales ou internationales : le poids économique et politique du Cameroun lui permet de « faire son marché » (*to 'pick and choose'*) parmi les politiques et programmes financés par les organisations internationales, voire parmi ces dernières (Pommerolle, 2016, p. 119).

En termes de produit intérieur brut (PIB), en 2022, le pays se classait en effet au 12^e rang des 46 États d'Afrique subsaharienne⁴⁵. Yaoundé jouit de ressources économiques suffisantes pour financer, par exemple, les fonctions quotidiennes de l'administration et de l'armée grâce à une base agro-industrielle solide et diversifiée et une variété de matières premières exportables⁴⁶. La gestion de ces ressources est marquée par un fort contrôle étatique : si le président Biya n'a inclus que récemment les revenus des hydrocarbures dans le budget national, leur gestion demeure dans le cadre opaque du « budget souverain » qui couvre la présidence (Gauthier & Zeufack, 2009). Ce contrôle étroit sur les revenus du pétrole, mais aussi du bois (Viard-Crétat, 2016) ou des mines (Lickert, 2013), donne à la présidence la liberté de poursuivre une stratégie nationale centrée sur la préservation du *statu quo*.

Les ressources pétrolières, minières et forestières, ainsi que le positionnement du pays en tant qu'« îlot de stabilité » dans un environnement régional troublé (voir plus bas), confèrent aux autorités camerounaises un levier politique supplémentaire (Peiffer & Englebert, 2012). Ce dernier s'observe notamment dans la capacité des figures étatiques à rappeler à l'ordre leurs partenaires étrangers lorsque ces derniers se permettent d'émettre des critiques, comme en 2009 lorsque les responsables diplomatiques formulent des réserves à l'encontre d'Elecam, le nouvel organe électoral indépendant (Pommerolle, 2016). Les bailleurs internationaux jouissent donc, au Cameroun, d'une influence politique assez limitée.

Dans le même temps, l'État camerounais sait tirer parti de l'implication du monde extérieur. Des événements ponctuels, tels que des catastrophes naturelles, sont l'occasion pour Yaoundé de dénoncer certaines figures privées nationales sur la scène internationale afin d'y manifester sa présence et sa crédibilité (Molo, 2020). Les acteurs et actrices extérieures sont également appelées à jouer un rôle dans les débats camerounais, à se ranger dans un camp ou dans l'autre

⁴⁴ Source : Banque mondiale, « Net ODA received (% of GNI) – Cameroon » (<https://data.worldbank.org/indicator/DT.ODA.ODAT.GN.ZS?locations=CM>).

⁴⁵ Banque mondiale, « PIB (\$ US courants) - Sub-Saharan Africa », 2022 : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?locations=ZG&most_recent_value_desc=true

⁴⁶ Le Cameroun a développé une importante industrie d'exportation de bois (scié et brut) et une production de pétrole et de gaz dans les années 1970. Aujourd'hui, les hydrocarbures et le bois représentent respectivement 46% et 16% des revenus tirés de l'exportation, aux côtés d'autres produits tels les minerais (charbon et aluminium notamment), les fèves de cacao, le coton ou les bananes (International Trade Administration, « Cameroon – Country Commercial Guide », 27/10/2021 : <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/cameroon-market-overview>). Les importations sont, quant à elles, constituées principalement de produits alimentaires, de médicaments et de produits manufacturés (véhicules, machines, équipements électriques et électroniques) (Willis *et al.*, 2020, p. 82).

(Beseng *et al.*, 2023). Cette implication confère aux bailleurs de fonds un rôle spécifique face aux résistances étatiques aux réformes, comme l'illustrent les soulèvements populaires de 1991 (Éboussi Boulaga, 1997) et de 2008 (Amin, 2012; Manga & Mbassi, 2017). Ces derniers ayant remis en cause la légitimité du régime mais aussi ciblé les intérêts économiques étrangers, notamment français, l'objectif principal des bailleurs internationaux est de protéger les activités économiques et le travail de développement des mobilisations populaires, donc de contribuer à assurer la stabilité du régime (Pommerolle, 2016). Cette notion de non-ingérence politique s'est renforcée au fur et à mesure que d'autres pays développaient leurs investissements sur le territoire camerounais. L'argument tacite est que les investisseurs favorisent la stabilité et, par conséquent, soutiendront la préservation du système et ses protagonistes : les diplomates étrangers et étrangères des pays investisseurs se voient donc rappeler les mérites de la continuité pour la sécurité de leurs investissements (Lekunze & Page, 2022). Leur position est d'autant plus fragile que les revendications nationalistes, autre composante du discours politique camerounais, sont facilement mises en avant contre certaines interventions (Takougang, 2003). Activées par le gouvernement et bien accueillies dans les sphères populaires et intellectuelles, ces revendications agissent comme une puissante contrainte contre les pressions extérieures. La redéfinition de la politique étrangère avec les grandes puissances vient dès lors consolider un ordre politique interne (Chouala *et al.*, 2022).

Les ressources politiques et économiques dont jouit la présidence camerounaise lui permettent aussi de contrôler des éléments clés de l'armée, laquelle se caractérise par sa capacité à être rapidement mobilisée et maintient un cadre de sécurité de base relativement efficace (Lekunze, 2019). Les dépenses militaires sont estimées à près de 1% du PIB camerounais, un chiffre important comparé à d'autres États africains (IISS, 2021). Si l'armée aspire à maintenir une présence nationale, elle répond également aux prétentions continentales et internationales du Cameroun en lui permettant d'occuper un rôle moteur dans les opérations de paix et de sécurité. La base continentale logistique de l'Union africaine, inaugurée en janvier 2018, est implantée à Douala⁴⁷. En cas de besoin, le Cameroun s'est engagé à fournir des éléments à la brigade de la Force africaine en attente propre à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Depuis 1992, Yaoundé fait aussi partie des pays contributeurs de troupes aux opérations onusiennes de maintien de la paix et a participé à la quasi-totalité des missions. L'École internationale des forces de sécurité (EIFORCES), dédiée à la formation de personnels militaires aux opérations de maintien de la paix, est d'ailleurs installée dans le pays (Touchard, 2021, p. 49). En RCA voisine, où le Cameroun intervient depuis 2014 et compte l'un des effectifs les plus importants, son implication n'est pas seulement militaire : elle prend aussi la forme de consultations médicales gratuites, de dons de médicaments, ou encore de

⁴⁷ « Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine et le Premier Ministre du Cameroun procèdent à l'inauguration de la Base Logistique Continentale de l'Union africaine », Union africaine, 09/01/2018 : <https://www.peaceau.org/fr/article/le-commissaire-a-la-paix-et-a-la-securite-de-l-union-africaine-et-le-premier-ministre-du-cameroun-procedent-a-l-inauguration-de-la-base-logistique-continentale-de-l-union-africaine>

campagnes de sensibilisation menées avec la branche civile de la MINUSCA⁴⁸. Yaoundé occupe aussi une place centrale dans les médiations internationales, ou encore au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Chouala, 2014).

Sensible à son image extérieure⁴⁹, le pays entend régler ses problèmes en interne, s'emploie à contenir l'internationalisation des débats concernant les instabilités à l'œuvre sur son territoire, et ne se montre guère ouvert à l'action et aux critiques d'acteurs et actrices extérieures (Pommerolle, 2016). Certains travaux ont analysé la politique internationale du Cameroun comme visant à « faire profil bas », afin de « passer sous les radars » et d'éviter toute ingérence dans les affaires internes (Azevedo, 1987; Kofele-Kale, 1981). Cette stratégie se double d'une multiplication des accords militaires avec de nombreux partenaires, visant à équilibrer les intérêts des puissances extérieures et à maintenir la stabilité du régime. En mai 2018, la dénonciation par l'ambassadeur américain au Cameroun d'« assassinats ciblés », « incendies » et « pillages » perpétrés par les forces de défense et de sécurité (FDS) camerounaises dans le septentrion suscite la désapprobation de Yaoundé et amorce une crispation avec le Département d'État, qui se soldera par la suppression des programmes américains d'aide militaire et sécuritaire. Deux mois plus tard, un nouvel accord de coopération militaire est signé entre la Cameroun et la Chine, portant sur la fourniture d'équipements et armes diverses d'une valeur d'environ 8 millions de dollars (Bone, 2020).

De tels enjeux s'observent aussi sur le plan diplomatique : le refus du Cameroun de prendre part au vote des résolutions onusiennes sur la guerre en Ukraine et le renouvellement, en avril 2022, de l'accord de coopération militaire entre Yaoundé et Moscou ont été suivis, quelques mois plus tard, d'une visite officielle du président français Emmanuel Macron – la première depuis son entrée en fonction (Molo, 2022). « Paradoxalement, le jeu diplomatique russe aura réussi, en quelques semaines, à réchauffer les relations franco-camerounaises, bien en froid ces dernières années » (Blamangin, 2023). Autant d'éléments ayant permis au Cameroun d'être rarement fustigé par Washington, Paris, Moscou ou même Pékin, et ce malgré diverses occasions de critique potentielle (Terretta & Chétima, 2018).

Le Cameroun sait donc jouer d'une pluralité des rentes. Il se porte d'ailleurs régulièrement volontaire pour servir de « pays-pilote » au sein de programmes portés par une variété d'acteurs et d'actrices : depuis 2012, l'initiative GPS-SHaSA conduite par l'Union africaine et le PNUD afin de développer des instruments de mesure harmonisés à l'échelle de l'Afrique dans le domaine

⁴⁸ En septembre 2019, le pays se voit remettre la « médaille des Nations unies [...] en reconnaissance de tous ces efforts pour le retour de la paix en RCA » (« Bouar : la contribution à la paix des Casques Bleus camerounais matérialisée », MINUSCA, 09/09/2019 : <https://peacekeeping.un.org/fr/bouar-la-contribution-la-paix-des-casques-bleus-camerounais-materialisee>).

⁴⁹ En 2021, aux États-Unis, des parlementaires plaident pour que le Cameroun devienne éligible aux programmes permettant de surseoir aux expulsions de demandeurs d'asile. Une lettre leur est alors adressée par soixante-six députés et députées camerounaises, qui leur reprochent d'être à l'origine d'une « représentation négative » de leur pays (Georges Dougueli, « Cameroun : les États-Unis désavouent Yaoundé et annoncent un moratoire sur les expulsions », *Jeune Afrique*, 20/04/2022 : <https://www.jeuneafrique.com/1340446/politique/les-Etats-unis-desavouent-yaounde-et-annoncent-un-moratoire-sur-les-expulsions/>).

de la gouvernance, la paix et la sécurité⁵⁰ ; en mai 2015, le sous-comité du Programme d'Investissement des Forêts⁵¹ dans le cadre du processus REDD+⁵² ; en 2017, le réseau de dix-neuf pays africains soutenu par l'Union européenne pour combattre la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée⁵³ ; depuis 2017, un nouveau programme de bourses de mobilité étudiante et d'échanges universitaires entre le continent africain et la France⁵⁴ ; depuis 2018, l'évaluation de performances en matière de sécurité routière entreprises par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Afrique⁵⁵ ; depuis 2019, l'approche expérimentale BIODÉV2030 de l'Agence française du développement (AFD) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) visant à coupler développement économique et préservation de la biodiversité⁵⁶ ; en 2021, la phase test de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)⁵⁷ ; en 2022, un programme de promotion de l'entrepreneuriat initié par l'Agence Universitaire de la Francophonie⁵⁸. Ces exemples variés indiquent qu'outre une volonté de faire « profil bas », la politique étrangère du Cameroun est aussi caractérisée par la prétention à une certaine exemplarité et un impératif de présence et de participation dans les sphères régionales, continentales et internationales (Chouala, 2014).

Plus encore, la multiplication des partenariats et soutiens étrangers sert des objectifs à la fois extérieurs et intérieurs. Face à une opposition cherchant à utiliser les ressources internationales pour mener ses luttes (Chouala, 2004), les autorités tentent d'empêcher l'assistance à leurs opposants et opposantes⁵⁹, dont beaucoup trouvent d'ailleurs refuge à l'étranger (Pommerolle, 2010). Plus encore, contre des accusations d'autoritarisme ou de mauvaise gouvernance, Yaoundé montre qu'il fait figure de régime fréquentable et, loin d'être mis au banc de la scène

⁵⁰ African Union & PNUD, "Governance, Peace, and Security in the Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa": <https://www.undp.org/africa/publications/governance-peace-and-security-strategy-harmonization-statistics-africa-gps-shasa>

⁵¹ Fonds d'Investissement Climat, « Termes de référence pour la mission de cadrage relative à la préparation du plan d'investissement du PIF du Cameroun », septembre 2015 : https://www.cif.org/sites/cif_enc/files/meeting-documents/fip_cameroun_scoping_mission_september_21-252015-tor.pdf

⁵² Lancé en 2005, ce processus vise à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, permettre une gestion durable de ces dernières, ainsi que la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier. Pour une analyse critique de la candidature camerounaise, voir Viard-Crétat (2016).

⁵³ « Cameroun : 19 pays d'Afrique contre la piraterie maritime », *BBC Afrique*, 09/06/2017 : <https://www.bbc.com/afrique/region-40211526>

⁵⁴ Campus France, « Journée pays Cameroun : renforcer la coopération universitaire », avril 2022 : <https://www.campusfrance.org/fr/journee-pays-cameroun-renforcer-la-cooperation-universitaire>

⁵⁵ CEA-ONU, CEE-ONU, « Évaluation de la performance en matière de sécurité routière (EPSR) Cameroun », août 2018 : https://unece.org/sites/default/files/2020-12/1820296_F_pdf_web.pdf

⁵⁶ <https://www.biodev2030.org/>

⁵⁷ « Port de Kribi : le Cameroun accueille la première importation de marchandise sous le régime de la Zlecaf », *Investir au Cameroun*, 30/06/2023 : <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/3006-19542-port-de-kribi-le-cameroun-accueille-la-premiere-importation-de-marchandise-sous-le-regime-de-la-zlecaf>

⁵⁸ « Le Cameroun lance le statut national de l'étudiant-entrepreneur », Programme ENTREPRENDRE : <https://www.auf.org/wp-content/uploads/2017/03/CP-l-Lancement-du-SNEE-au-Cameroun-2023.pdf>

⁵⁹ Voir, par exemple, les articles 11 et 12 du décret n°62-DF-23 du 17 janvier 1962 instituant le passeport fédéral et réglementant l'émigration, qui stipulent que le passeport peut être refusé ou retiré à toute personne dont « [l]a présence à l'étranger est de nature à porter atteinte à la sécurité de l'État ».

internationale, entretient de bonnes relations avec l'étranger, susceptible de lui porter assistance en cas de difficulté. Ces éléments lui permettent là encore de renforcer sa légitimité, tout en se préservant d'éventuelles critiques et ingérences extérieures.

Le rapport du Cameroun à l'international est donc marqué par des dynamiques de temps long et une histoire coloniale lui permettant de revendiquer un statut et des relations particulières vis-à-vis des acteurs et actrices extérieures. Ces logiques se maintiennent après l'indépendance : aux relations privilégiées avec les trois anciennes puissances colonisatrices s'ajoute une diversification des liens internationaux, empêchant une relation préférentielle avec un seul partenaire extérieur. De même, le rapport spécifique que le Cameroun entretient en direction des sphères et organisations internationales semble trouver son origine dans le lien spécifique noué, en raison de son statut juridique de territoire sous mandat puis sous tutelle (et non de colonie), en direction de la SDN puis de l'ONU⁶⁰. Enfin, les importantes ressources économiques, politiques, diplomatiques dont bénéficie le pays accordent aux autorités un certain poids et une marge de manœuvre vis-à-vis des bailleurs et interventions extérieures. Ces éléments sont renforcés par l'image d'exception dont le Cameroun jouit et qu'il entretient, à savoir celle d'un îlot de paix et de stabilité dans un environnement régional troublé.

2. Le Cameroun, un îlot de stabilité ?

A l'échelle de la sous-région, le Cameroun serait l'un des rares pays à avoir échappé, depuis l'indépendance, tant aux conflits inter- et intraétatiques qu'aux crises humanitaires qu'ont connues ses voisins. Il convient de s'arrêter sur ces représentations concernant la supposée exceptionnalité camerounaise. Elles sont le fait du régime du président Biya, dont la rhétorique politique est marquée par une propagande de la stabilité, mais aussi d'acteurs et actrices extérieures choisissant de faire du pays un pivot dans leur stratégie au sein de la sous-région.

a. La stabilité (sous contrainte) du régime Biya...

Comme indiqué plus haut, le Cameroun a connu deux présidents depuis son indépendance en 1960 : Ahmadou Ahidjo, remplacé en 1982 par Paul Biya. Ce dernier, au pouvoir depuis quatre décennies et réélu à six reprises, a instauré un régime autoritaire dont la rhétorique politique repose notamment sur une propagande de la « stabilité du Cameroun » (Eboko & Awondo, 2018, p. 17). Celle-ci participe d'un processus de construction, tant à l'échelle nationale qu'internationale, de discours et représentations érigeant le Cameroun en « havre de paix ».

La formulation apparaît officiellement le 30 décembre 1985, lors d'un discours de Paul Biya devant le corps diplomatique à l'occasion du Nouvel An. Mais des formes antérieures peuvent

⁶⁰ Pour une discussion de ces enjeux, voir notamment Oyono (1992).

être trouvées chez son prédécesseur, Ahmadou Ahidjo : « îlot de paix », « pays de la paix et de la prospérité », ou encore « terre de paix et d'accueil » (Ambomo, 2013; Njimeni Njiotang, 2018). Ces expressions visent à souligner, à partir de 1971, la fin officielle du maquis avec l'assassinat des derniers leaders de la rébellion upéciste et la consolidation de l'État autoritaire ahidjoïste, de plus en plus hostile à la démocratie et l'expression de la pluralité⁶¹. Le président Ahidjo ayant pacifié le pays, les politiques publiques et les imaginaires peuvent dès lors s'émanciper de l'hyper-militarisation qui les caractérisait (Nkot, 1999).

Outre ces éléments de politique intérieure, une telle image tient aussi au fait que le Cameroun, contrairement à de nombreux autres pays du continent et de la sous-région, est présenté comme l'un des rares à avoir échappé, depuis l'indépendance, aux insurrections et affrontements armés de grande ampleur. Yaoundé a résolu son seul problème international très médiatisé, à savoir le différend frontalier avec le Nigéria sur la péninsule de Bakassi, par une diplomatie discrète et le recours au droit international (Asobie, 2003; Konings, 2011a; Mbuh, 2004; Sobseh, 2023). Cette lecture appuie l'idée selon laquelle le Cameroun « jouit, plus que la plupart des autres pays africains, d'une paix et d'une stabilité relatives en vertu du fait qu'il est l'un des très rares pays du continent à ne pas avoir connu le traumatisme des coups d'État et des régimes militaires » (Fonchingong & Gemandze, 2009 ; je traduis).

Mais comme le souligne Marie-Emmanuelle Pommerolle (2008), une telle appréhension mérite d'être discutée. L'absence de guerre sur le territoire camerounais ne doit pas masquer plusieurs expériences de troubles sociaux, qui ont notamment conduit à parler de « paix par dissuasion » : recourir à la violence pour empêcher le déclenchement de conflits ouverts et maintenir la population sous contrôle (Heum, 2016). Les mobilisations et mouvements de protestation des années postindépendance (1960-1970) ont ainsi été sévèrement réprimés par un régime alors qualifié d'« autoritaire dur » (Médard, 1991a), qui envoyait les prisonniers politiques en camps de détention (Morelle, 2019). Si elle s'atténue dans les années 1980, la répression violente resurgit à partir de 1990 suite aux revendications de multipartisme. La vague de démocratisation s'accompagne de la mise en place d'un régime « postautoritaire », c'est-à-dire dans lequel « les limitations juridiques du pluralisme ont été supprimées (fin du parti unique, liberté d'expression recouvrée, etc.), mais où d'autres moyens plus informels de limiter le pluralisme, comme la violence, demeurent des ressorts cruciaux de la domination politique » (Pommerolle, 2008, p. 76). Au début des années 2000, ce qui est alors présenté par le pouvoir comme une insécurité grandissante – causée par une frustration générale liée à la situation sociale et économique du pays – justifie la création d'une force de commandement

⁶¹ Comme le rappelle Brice Molo (2023), dans les années post-indépendance, la démocratie camerounaise se limite rapidement à un « multipartisme de principe », que le président Ahidjo justifie par l'impératif d'unité nationale. Malgré la résistance des leaders de l'opposition, la mise en place du parti unique (Union nationale camerounaise, UNC) en 1966 s'accompagne d'une concentration du pouvoir et une limitation des espaces de contestation politique, ce qui a eu un impact significatif sur la démocratie et la pluralité des voix au Cameroun (M. Martin, 2010). Dans le même temps, le président Ahidjo insiste sur le rang et le rôle spécifique de son pays à l'échelle continentale, estimant qu'« en Afrique, nous sommes le plus grand. Nous avons, par conséquent, l'impératif de devoir montrer le chemin de la véritable coopération, de la véritable fraternité et de la véritable unité de l'Afrique » (Ahidjo, 1964, p. 43 ; cité par Molo, 2023, p. 184).

opérationnelle (la Brigade d'intervention rapide, ou BIR), régulièrement accusée de commettre des exécutions extrajudiciaires (Amnesty International, 2016, 2023a; Mbuago & Fru, 2003). De nouveaux dispositifs de contrôle sont institués par les autorités pour endiguer toute contestation, favorisant une situation de « démobilitation collective » (Pommerolle, 2008) de la société camerounaise. Les conséquences de cette stabilité sous contrainte s'observent tant à l'échelle nationale qu'en termes d'attractivité du pays au niveau régional et international : la proportion de main d'œuvre étrangère, par exemple, est divisée de moitié entre 1976 et 2005 (Dayang, 2013, p. 8).

Ces dynamiques se doublent d'un processus d'extraversion (Bayart, 1999) consistant, pour le régime, à attribuer systématiquement la responsabilité des troubles à des éléments ou des acteurs et actrices extérieures. C'est ce qu'illustrent les discours concernant les trois dites « crises » actuellement identifiées sur le territoire camerounais (voir plus bas). Dans les régions septentrionales, les attaques des groupes Boko Haram/ISWAP sont présentées comme un problème principalement nigérian dont les répercussions déborderaient sur le territoire camerounais (Pommerolle, 2015). De même, la montée de l'extrémisme religieux chez une partie de la jeunesse d'obédience musulmane s'expliquerait non par des contraintes socio-économiques susceptibles de favoriser sa radicalisation, mais serait la conséquence de l'éducation qu'elle aurait reçue à l'étranger (Heum, 2016). A l'est du pays, l'insécurité ne serait pas due au développement du banditisme rural, mais aux attaques et enlèvements perpétrés par des groupes rebelles venus de RCA voisine (Chauvin & Seignobos, 2013; Minfegue, 2019). Enfin, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, sécessionnistes et groupes armés sont présentés comme des « terroristes »⁶² soutenus par la diaspora et les réseaux illégaux de l'étranger⁶³.

En insistant sur l'extraversion des facteurs d'instabilité et de conflit, mais aussi sur les efforts déployés par le gouvernement afin de les résoudre, l'objectif est de maintenir l'image d'un Cameroun uni et stable dans un contexte de multiplication des crises et d'affaiblissement du pouvoir (Lekunze & Page, 2022; Morelle & Owona Nguini, 2018). De tels discours ne sont pas le seul fait des autorités camerounaises, mais sont également produits par des acteurs et actrices extérieures.

⁶² Voir ces propos d'Issa Tchiroma Bakary, ministre de la communication (MINCOM) et porte-parole du gouvernement : « ces terroristes qui veulent envahir notre territoire, [...] ces criminels qui brûlent des édifices publics, tuent les forces de défense et de sécurité, commettent un crime imprescriptible – celui qui consiste à empêcher nos enfants d'acquérir le savoir pour devenir des *leaders* de demain – ceux-là sont des criminels qui sont recherchés par la nation camerounaise [...]. On ne négocie pas avec ceux qui veulent amputer une partie de notre territoire » (« Cameroun anglophones : le ministre de la communication réagit », France 24, 23/01/2018 : <https://www.france24.com/fr/video/20180123-cameroun-anglophone-le-ministre-communication-reagit-france-24>). Pour une analyse des usages politiques du qualificatif « terroriste », voir Bertolt (2018).

⁶³ En novembre 2021, trois Américains d'origine camerounaise sont accusés d'avoir collecté des dons d'un montant de 350 000 dollars afin d'appuyer les combattants sécessionnistes et leur permettre d'acheter des armes et des explosifs (« États-Unis: trois hommes inculpés pour leur soutien à un groupe séparatiste anglophone camerounais », RFI, 30/11/2022 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221130-%C3%A9tats-unis-trois-hommes-inculp%C3%A9s-pour-leur-soutien-%C3%A0-un-groupe-s%C3%A9paratiste-anglophone-camerounais>).

b. ...et ses transpositions à l'international

Bien que largement discutable dans les faits, la propagande de la stabilité du Cameroun rencontre de larges échos sur la scène internationale. La thématique est en effet omniprésente dans les discours de partenaires à l'étranger, à l'instar des États-Unis.

Ces derniers considèrent le Cameroun comme un pays-pivot pour leur stratégie en Afrique centrale et dans le Golfe de Guinée, en raison de ses « nombreux atouts » : selon la diplomatie américaine, le pays représenterait « un îlot de paix » et « un repère de stabilité dans une partie du continent tourmenté par des conflits divers »⁶⁴. A ces constats s'ajoute le « professionnalisme »⁶⁵ de son armée et de ses forces de sécurité, qui occupent non seulement un rôle majeur dans les interventions militaires menées à l'échelle régionale et continentale, mais avec lesquelles collaborent aussi de nombreux services étrangers. Lors de l'inauguration de la nouvelle ambassade américaine à Yaoundé, en février 2006, la secrétaire d'État aux Affaires africaines, Jendayi E. Frazer, soulignait ainsi :

Le Cameroun est un pays stable depuis de nombreuses années, doté d'une économie solide, qui joue un rôle important dans le maintien de la paix sur l'ensemble du continent et au-delà, comme en témoigne le rôle qu'il a joué au Conseil de sécurité des Nations unies il y a quelques années. [...] Les États-Unis s'intéressent beaucoup à l'Afrique centrale et au Cameroun, car c'est un pays qui se porte très bien. Il s'agit d'un pays qui jouit d'une stabilité politique [...] et nous voyons le *leadership* du Cameroun dans cette sous-région.⁶⁶

Malgré les changements qu'a connus le pays au cours de la décennie 2010 (insécurité dans les zones frontalières avec la RCA ; attaques des groupes Boko Haram/ISWAP dans le septentrion ; conflit armé entre forces régulières et séparatistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), en novembre 2022, le site internet du Bureau d'État américain réitérait ce constat. Y était ainsi stipulé que « le Cameroun joue un rôle clé dans la stabilité régionale et reste un partenaire régional dans la lutte contre le terrorisme dans la région du lac Tchad et dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée »⁶⁷.

Cette image du Cameroun à l'international est renforcée par le fait que le pays est longtemps resté absent de la carte des principaux bénéficiaires de l'aide internationale de réponse aux crises. Non seulement le Cameroun n'a pas connu de conflits inter- ou intraétatique majeur depuis l'indépendance, mais il est perçu comme ayant aussi échappé aux grandes crises humanitaires qu'ont connu Afrique centrale et de l'Ouest, à l'instar des famines des années

⁶⁴ Valentin Siméon Zinga, « Géostratégie : que recherchent les Américains au Cameroun ? », *Cameroon-Info*, 22/08/2005 : <https://www.cameroon-info.net/article/geostrategie-que-recherchent-les-americains-au-cameroun-94116.html>

⁶⁵ « America appreciates the stability and peace in Cameroon », Présidence de la République du Cameroun, 2015 (je traduis) : <https://www.prc.cm/en/news/audiences/1251-america-appreciates-the-stability-and-peace-in-cameroon>

⁶⁶ « Yaounde : New US Embassy Inaugurated », *Cameroon-Info*, 17/02/2006 (je traduis) : <https://www.cameroon-info.net/article/yaounde-new-us-embassy-inaugurated-95925.html>

⁶⁷ « U.S. Relations With Cameroon – Bilateral Relations Fact Sheet », Bureau of African Affairs, 07/11/2022 (je traduis) : <https://www.state.gov/u-s-relations-with-cameroon/>

1970 (Bonnecase, 2011; Desgrandchamps, 2018). C'est ce que souligne la Coordonnatrice Résidente des Nations unies au Cameroun, Najat Rochdi, en juin 2014 :

Le Cameroun n'a jamais figuré sur la carte de la communauté humanitaire et n'a jamais été connu pour son caractère d'urgence humanitaire. Dans le passé, le gouvernement n'a jamais lancé d'appel et n'a jamais demandé officiellement d'aide.⁶⁸

Un tel constat doit cependant être nuancé : depuis l'indépendance, le Cameroun a fait l'objet de mobilisations ponctuelles de moyens et d'acteurs et actrices, par exemple lors de la catastrophe naturelle du Lac Nyos. Le 21 août 1986, un dégagement de gaz carbonique émanant de ce lac, dans la région du Nord-Ouest, provoque la mort de 1 600 personnes et le déplacement forcé de 3 500 autres. Le déploiement humanitaire et médiatique qui se met en place à l'annonce de cet événement suscite une vaste mobilisation de moyens, renforcée par les déclarations de l'UNHCR évaluant entre 20 000 et 30 000 le nombre de personnes déplacées. Bien que rapidement démenti par les autorités camerounaises et les structures d'aide présentes sur place (Nassib, 1986), ce chiffre suscite une importante aide internationale⁶⁹ que le Bureau de coordination des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) peine à superviser (Le Monde, 1986; UNDRO, 1986). Cet événement illustre « la manière dont le Cameroun s'approprie ingénieusement les changements de paradigme de certaines politiques au niveau mondial », créant des dynamiques dans lesquelles « le donataire [...] orient[e] les actions du donateur » et fait de ce soutien de l'international un « espace de légitimation du pouvoir en situation de crise et un vaste moyen d'accumulation pour le renforcement de l'ordre gouvernant et des dispositifs nationaux » (Molo, 2023, p. 182-183).

De même, si le Cameroun n'a longtemps pas été perçu comme un pays « touché par la faim » (par exemple, lors des famines des années 1970), ce statut évolue progressivement. Comme le retrace Joël Glasman (2019, p. 212-216), il faut attendre 1978 pour que soit publiée la première enquête nationale sur la nutrition (République du Cameroun, 1978). Les principales statistiques disponibles sur ces questions ont alors trait à la production agricole (par exemple, l'index de production alimentaire) ; elles sont fournies conjointement par le ministère de l'Agriculture et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agricultural Organisation*, FAO). C'est à partir des années 1990 que des données nutritionnelles systématiques commencent à être produites, à travers la mise en place des « enquêtes auprès des ménages » (ECAM) successivement menées par l'Institut National de la Statistique en 1996, 2001, 2007, 2014 et 2021⁷⁰. Celles-ci sont complétées par des « enquêtes démographiques et de santé » (EDS), réalisées par les ministères de l'économie et de la santé en 1991, 1998, 2004, 2011 et 2018. Ces dernières relèvent, entre autres, la consommation alimentaire dans les foyers et le taux de malnutrition chronique *via* une mesure des retards de croissance. De telles

⁶⁸ « Meagre funding for CAR refugee influx », IRIN, 06/06/2014 (je traduis) : <https://www.refworld.org/docid/5396e2054.html>.

⁶⁹ Les principaux pays contributeurs sont Israël, la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale allemande, l'Espagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis.

⁷⁰ Institut National de la Statistique, « Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages », *Catalogue de données central* : <http://nada.stat.cm/index.php/catalog/ECAM>

données permettent d'établir des taux élevés de malnutrition chronique dans l'est et le nord du Cameroun, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans (Glasman, 2019a, p. 213). A partir de 2006, une succession de crises attire l'attention des autorités sur le problème de la faim : la crise sahélienne de 2005 touche les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, poussant le gouvernement à implémenter une première « Politique Nationale d'Alimentation et de Nutrition » (République du Cameroun, 2006), tandis que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) réalise la première analyse situationnelle des mécanismes de prise en charge de la malnutrition sévère.

En 2007, l'arrivée dans la région de l'Est de personnes réfugiées de RCA voisine suscite une multiplication d'enquêtes de la part d'agences onusiennes ou d'ONG telles Médecins sans frontières (MSF)⁷¹. Le gouvernement met alors en place un « Protocole national de prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe » (République du Cameroun, 2007), qui reprend un modèle déjà développé dans d'autres pays tels le Mali⁷². En 2008, les « émeutes de la faim »⁷³ à Yaoundé et Douala – capitales politique et économique jusque-là considérées comme épargnées par les crises alimentaires – poussent le gouvernement à instaurer un Programme National de Sécurité Alimentaire. En 2010, à la suite d'une nouvelle crise alimentaire dans les régions septentrionales, le gouvernement met à jour son protocole national de gestion de la malnutrition. Ainsi, « en quelques années, la faim est devenue [non seulement] un sujet d'intérêt public » (Glasman, 2019a, p. 216 ; je traduis) mais aussi un secteur d'intervention pour l'aide internationale.

Ces transformations doivent être mises en regard de dynamiques plus globales : à partir des années 1980-1990, les organisations humanitaires sont en effet marquées par un double processus de professionnalisation et d'institutionnalisation, qui entraîne une « division du travail et une concurrence interne » (Dauvin & Siméant, 2002, p. 23). L'aide internationale connaît alors un phénomène de densification lié à la multiplication durable du nombre d'acteurs et d'actrices intervenant sur un même terrain d'action limité. S'y ajoute un enchaînement des opérations humanitaires en parallèle d'autres formes d'intervention internationale (Verlin, 2018, p. 107).

Comme l'illustre la carte ci-dessous (cf. figure 6), le Cameroun n'échappe pas à ces dynamiques. Dans le nord du pays, diverses agences onusiennes et ONGI déploient des projets visant à répondre aux conséquences de phénomènes climatiques récurrents (sécheresses et

⁷¹ « Les Nations unies et des ONG inquiètes du sort des réfugiés centrafricains au Cameroun », *The New Humanitarian*, 12/04/2007 : <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualit%C3%A9s/2007/12/04>

⁷² Sur ces processus de transposition de formes d'intervention standardisées dans les pays visés par l'aide internationale, voir notamment Darbon (2009), Olivier de Sardan & Vari-Lavoisier (2022).

⁷³ Ces événements font suite à une hausse des prix des denrées alimentaires et du gaz. En février 2008, quatorze sociétés de transport urbain organisent une importante grève à Yaoundé et Douala. La critique de la hausse des prix est relayée par la critique politique ; un mois plus tard, le président Paul Biya fait modifier la Constitution pour s'autoriser un mandat présidentiel supplémentaire. La répression policière et militaire des manifestants et manifestantes fait des dizaines de morts (Amin, 2012; Manga & Mbassi, 2017).

inondations, notamment)⁷⁴. Ces derniers provoquent le déplacement d'environ 38 200 Camerounais et Camerounaises entre 2008 et 2012 (Union africaine & NRC, 2013, p. 28), avec d'importantes conséquences en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition⁷⁵. La lutte contre les épidémies constitue aussi un pan important de l'aide apportée au pays : le choléra, qui connaît des résurgences fréquentes depuis les années 1990⁷⁶, mais aussi la rougeole⁷⁷, la grippe⁷⁸, la fièvre jaune⁷⁹ ou le VIH (Eboko, 1999a). Enfin, divers projets d'assistance aux personnes déplacées de force sont menés par l'UNHCR et une douzaine d'ONGI à travers le pays. Outre les populations réfugiées en zone urbaine, principalement à Yaoundé et Douala (Ebolo, 2005), près de 3 000 Nigériens et Nigérianes sont présentes dans les régions du Nord-Ouest et de l'Adamaoua ; plusieurs dizaines de milliers de Centrafricains et Centrafricaines dans les zones frontalières de l'Est et de l'Adamaoua ; près 5 000 Tchadiens et Tchadiennes installées depuis 2008 dans le camp de Langui, dans la région du Nord (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021; UNHCR, 2012).

⁷⁴ Voir les appels de la Fédération Internationale de la Croix Rouge à Douala en août 2000 (IFRC, 2000), à Yaoundé en 2008 (IFRC, 2008), dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord en 2010, 2012 et 2013 (IFRC, 2010, 2012a, 2013).

⁷⁵ Voir, par exemple, l'appel lancé par Action by Churches Together International (ACT) en mai 2005, pour répondre au « risque de pénurie alimentaire aiguë [...] [dans] la province aride de l'Extrême-Nord » (ACT, 2005).

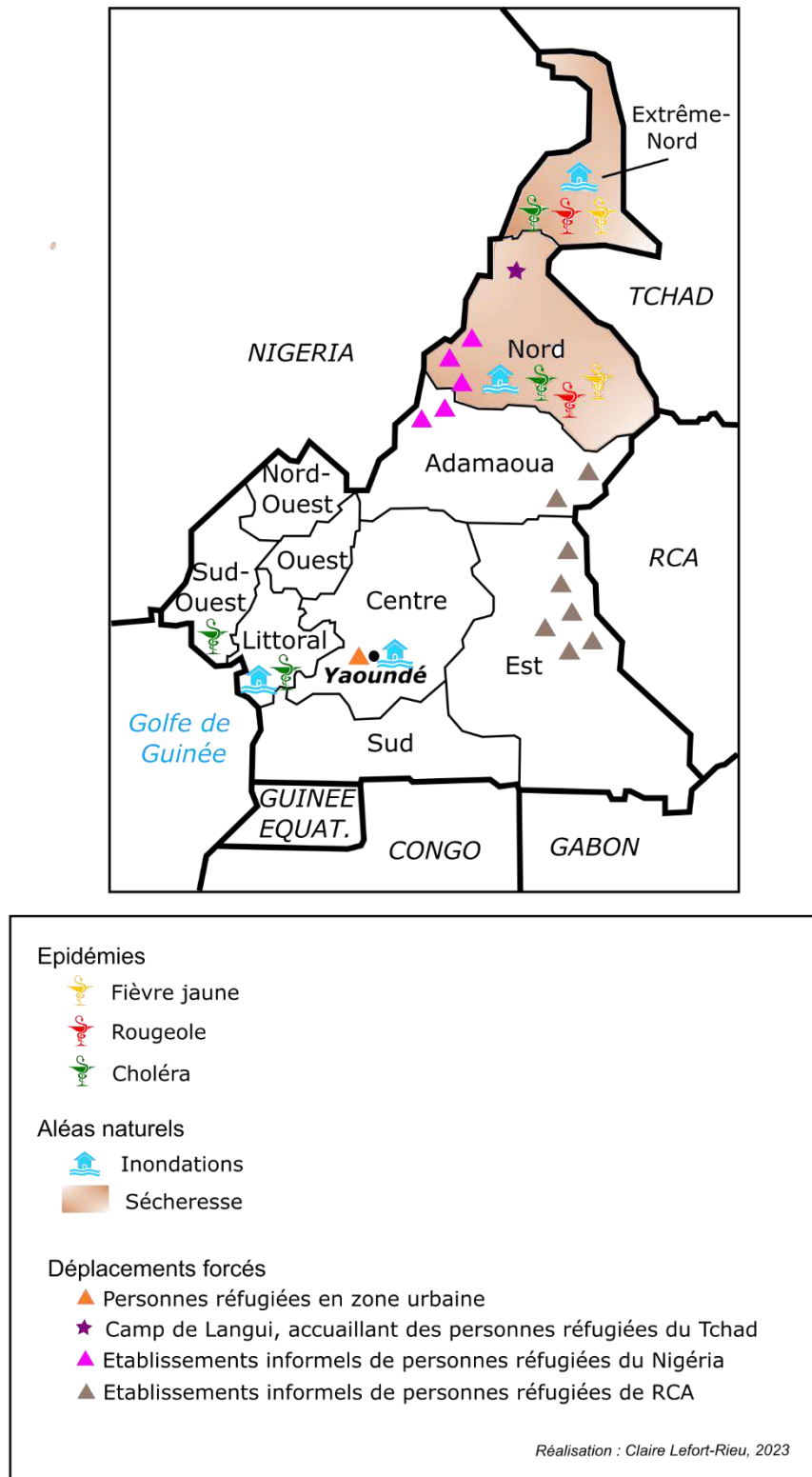
⁷⁶ En 1991, 1996, 1998, 2004, 2010 et 2011 (UNICEF, 2013).

⁷⁷ Par exemple, dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord en janvier 2009 (IFRC, 2009).

⁷⁸ Voir notamment Njouom *et al.* (2019), OCHA (2010, p. 1).

⁷⁹ Par exemple en octobre 2011 dans la région du Nord (IFRC, 2012b).

Figure 6. Opérations d'aide internationale mises en œuvre au Cameroun entre 2000 et 2012



Sources : UNHCR Global Appeals⁸⁰, IFRC, ReliefWeb

⁸⁰ Entre 2000 et 2008, le Cameroun n'est pas mentionné ; il faut attendre 2009 pour que le pays apparaisse, parmi d'autres, sous la forme d'une section dédiée.

Ainsi l'aide internationale, sous ses formes diverses, n'est pas un phénomène nouveau au Cameroun. A compter de 2014, cependant, le nombre d'interventions et de structures d'assistance présentes dans le pays connaît une hausse sans précédent. Avant d'en étudier les dynamiques et les recompositions, il convient de procéder à une cartographie des acteurs et actrices en présence.

B/ État des lieux : cartographie de l'aide internationale aux personnes déplacées

Cette section vise à fournir un aperçu du paysage de l'aide internationale tel qu'il se structure au Cameroun en 2014, ainsi que des principales dynamiques qui le traversent. Celles-ci, évoquées de manière succincte, seront étudiées de manière plus approfondie tout au long des chapitres suivants.

1. Une aide internationale qui se densifie...

A partir de 2014, le nombre d'organisations internationales intervenant au Cameroun connaît une hausse continue et inédite. En 2014, les projets d'assistance aux personnes déplacées mobilisent 6 ministères, 11 bailleurs, 12 agences onusiennes et 49 ONG (Glasman, 2019a, p. 211). En 2021, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) enregistre 224 « partenaires humanitaires » : 150 ONG nationales et locales, 36 ONGI, 20 structures gouvernementales, 12 agences onusiennes⁸¹ (cf. figure 7 ci-dessous).

Si les migrations forcées sont associées à l'idée de crise humanitaire en raison de leurs conséquences pour les populations qui les subissent (Casier, 2010), il convient de souligner la variété des structures impliquées dans l'assistance qui leur est destinée. Comme dans d'autres contextes, le type d'interventions internationales qui se déploient au Cameroun depuis 2014 invite à repenser la division traditionnelle entre secteurs humanitaire et du développement. A bien des égards, « il y a désormais aide humanitaire tout simplement là où des groupes se réclamant de la mise en œuvre de l'aide humanitaire interviennent et organisent à cet effet un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » (Atlani-Duault & Dozon, 2011, p. 400). Pour englober la variété de ces interventions et des acteurs et actrices qui les mènent, on choisira donc de parler, dans cette thèse, d'aide internationale aux personnes déplacées (c'est-à-dire réfugiées et déplacées internes).

⁸¹ OCHA, « Cameroon: Humanitarian Dashboard (January to December 2021) », 11/03/2022 : <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-humanitarian-dashboard-january-december-2021>

Figure 7. Structures et institutions impliquées dans l'aide aux personnes déplacées au Cameroun (fin 2021)¹

Secteur	Multi-secteurs (réfugiés)	Education	Santé	Sécurité alimentaire	Nutrition	Protection	Abris et non vivres	Eau, hygiène et assainissement	Relèvement précoce / Moyens d'existence	Coordination	Cash assistance
Organisations internationales	Banque mondiale CERF FAO OMS ONU-Femmes PAM UNESCO UNFPA UNHCR UNICEF	Banque mondiale CERF PAM UNESCO UNHCR Unicef	Fonds mondial OMS UNFPA UNHCR UNICEF	Banque mondiale FAO PAM PBF UNICEF	OMS PAM UNFPA UNHCR UNICEF	OIM OMS ONU-Femmes PAM UNESCO UNFPA UNHCR UNICEF	OIM UNHCR	Banque islamique de développement PAM UNHCR Unicef	Banque mondiale FAO ONU-Femmes PAM PBF UNFPA UNHCR	OCHA OIM PAM UNDSS	PAM UNICEF
Principales agences de coopération bilatérales	Allemagne (GIZ, GFFO, KFW) Corée du Sud (KOICA) Etats-Unis (BPRM) France (AFD) Gouvernement japonais UE (ECHO)	Allemagne (GIZ) Canada (GAC) Etats-Unis (BPRM) France (AFD) Irlande (Irish Aid) Norvège (NMFA) UE (ECHO)	Allemagne (GFFO) Etats-Unis (USAID, BHA) France (AFD) UE (ECHO)	Allemagne (GIZ, BMZ) Canada (GAC) Corée du Sud (KOICA) Etats-Unis (BHA, USAID) France (AFD) UE (ECHO)	Allemagne (GFFO, KFW) Etats-Unis (OFDA) UE (ECHO)	Allemagne (GFFO) Canada (GAC) Catalogne (Alboan) Danemark (DANIDA) Etats-Unis (BPRM, OFDA, BHA) France (AFD) Irlande (Irish Aid) Norvège (NMFA) Suède (SIDA) Suisse (SDC) UE (ECHO)	Allemagne (GFFO) France (CDCS) Gouvernement japonais Norvège (NMFA) Suède (SIDA) UE (ECHO)	Gouvernement japonais Irlande (Irish Aid) Norvège (NMFA) Suède (SIDA) UE (ECHO)	Allemagne (BMZ) France (AFD) Suède (SIDA) UE (ECHO)	Allemagne (GIZ) UE (ECHO)	Allemagne (GFFO) Canada (GAC) Norvège (NMFA) UE (ECHO)
Structures étatiques	DGSN FEICOM FNE MINADER MINAS MINAT MINDDEVEL MINEFOP MINESEC MINJEC MINJUSTICE MINPEEESA MINPROFF MINREX MINSANTE	FEICOM MINAS MINDDEVEL MINEFOP MINEPAT MINESEC MINESUP	CDC MINEPAT MINSANTE	MINADER MINEPIA	MINSANTE	MINAS MINAT MINEPAT MINJUSTICE MINPROFF MINREX	DGSN MINAS MINAT MINEPAT MINJUSTICE MINPROFF MINREX	MINEE MINSANTE	FNE MINADER MINDDEVEL MINEFOP MINEPAT MINEPEDED MINEPIA MINESEC MINJEC MINPEEESA MINPROFF		

Secteur	Multi-secteurs (réfugiés)	Education	Santé	Sécurité alimentaire	Nutrition	Protection	Abri et non vivres	Eau, hygiène et assainissement	Relèvement précoce / Moyens d'existence	Coordination	Cash assistance
ONGI	<p>ABIOGeT</p> <p>ACF</p> <p>ADES</p> <p>ADRA</p> <p>AHA</p> <p>AIRD</p> <p>CARE</p> <p>CICR</p> <p>CLIRA</p> <p>COHEB</p> <p>COOPI</p> <p>CRF</p> <p>CRS</p> <p>DRC</p> <p>FICR</p> <p>IEDA</p> <p>IMC</p> <p>Innovation Africa</p> <p>INTERSONS</p> <p>IRC</p> <p>JRS</p> <p>LWF</p> <p>MSF</p> <p>NRC</p> <p>PLAN</p> <p>PUJ</p> <p>SAILD</p> <p>SI</p> <p>UJCN</p>	<p>ADRA</p> <p>CLIRA</p> <p>COHEB</p> <p>IRC</p> <p>JRS</p> <p>LWF</p> <p>NRC</p> <p>PLAN</p> <p>Street Child</p> <p>Tertiary Sisters of St Francis</p>	<p>ACF</p> <p>AHA</p> <p>ALIMA</p> <p>COOPI</p> <p>CRF</p> <p>CRS</p> <p>DRC</p> <p>FAIRMED</p> <p>Global Giving</p> <p>HKI</p> <p>IMC</p> <p>MSF</p> <p>Tertiary Sisters of St Francis</p>	<p>ACF</p> <p>CRF</p> <p>CRS</p> <p>INTERSOS</p> <p>IRC</p> <p>LWF</p> <p>Manos Unidas</p> <p>Nascent</p> <p>NRC</p> <p>PUJ</p> <p>SI</p> <p>Street Child</p> <p>UJCN</p>	<p>ACF</p> <p>CRF</p> <p>HKI</p> <p>IMC</p> <p>INTERSOS</p> <p>MSF</p> <p>PLAN</p> <p>Street Child</p> <p>Tertiary Sisters of St Francis</p>	<p>ACF</p> <p>COHEB</p> <p>DRC</p> <p>IMC</p> <p>INTERSOS</p> <p>IRC</p> <p>JRS</p> <p>LWF</p> <p>MdM Suisse</p> <p>MSF Suisse</p> <p>NRC</p> <p>PLAN</p> <p>Street Child</p>	<p>ADES</p> <p>CRF</p> <p>CRS</p> <p>DRC</p> <p>FICR</p> <p>IEDA</p> <p>NRC</p> <p>PLAN</p> <p>PUJ</p>	<p>ACF</p> <p>CICR</p> <p>CRF</p> <p>IEDA</p> <p>IRC</p> <p>LWF</p> <p>NRC</p> <p>PLAN</p> <p>PUJ</p> <p>SI</p> <p>VIA Don Bosco</p> <p>International</p> <p>SI</p> <p>Street Child</p>	<p>ABIOGET</p> <p>ACF</p> <p>CARE</p> <p>CRF</p> <p>IEDA</p> <p>LWF</p> <p>PLAN</p> <p>PUJ</p> <p>SI</p> <p>VIA Don Bosco</p>		<p>COHEB</p> <p>INTERSONS</p> <p>NRC</p> <p>PUJ</p> <p>SI</p>
Associations nationales / locales	<p>AAEDC</p> <p>AGADJAS</p> <p>ALVF</p> <p>APCRE</p> <p>ASAD</p> <p>ASOPEV</p> <p>CODAS-Caritas</p> <p>Compressa</p> <p>CPDH</p> <p>CRC</p> <p>Demtou</p> <p>Dream Solution</p> <p>EFA</p> <p>JAPSSO</p> <p>Psy Universe</p> <p>Public Concern</p> <p>Respect Cameroon</p> <p>WARDA</p>	<p>ACDC</p> <p>ACDF</p> <p>AJEFMO</p> <p>AMEF</p> <p>Amom Charity</p> <p>CABTAL</p> <p>CamHelp</p> <p>CDA</p> <p>CODAS-Caritas</p> <p>COHESODEC</p> <p>E4A</p> <p>FIED</p> <p>GPA</p> <p>H4BF</p> <p>HURAC</p> <p>HADY</p> <p>Itaka Escolapios</p> <p>MUDYPEN,</p> <p>MWDA</p> <p>NADEV</p> <p>OWED,</p> <p>PAID-WA</p> <p>PARADES</p> <p>RDF</p> <p>Reach Out,</p> <p>Respect Cameroon</p>	<p>AJEFMO</p> <p>APA</p> <p>ASAD</p> <p>CBCHS</p> <p>CHP</p> <p>CODAS-Caritas</p> <p>COHESODEC</p> <p>CRC</p> <p>Demtou</p> <p>H4BF</p> <p>HADY</p> <p>HEDECS</p> <p>LUKMEF</p> <p>MUDYPEN</p> <p>PCC</p> <p>RDF</p> <p>Reach Out</p> <p>SHF</p> <p>SHUMAS</p> <p>SUDAHSER</p> <p>TA</p>	<p>ADPS</p> <p>CAD</p> <p>CADEPI</p> <p>CAFEDO</p> <p>CODAS-Caritas,</p> <p>COHESODEC</p> <p>COMINSUD</p> <p>Demtou</p> <p>EFA</p> <p>H4PB</p> <p>JAPSSO</p> <p>LUKMEF</p> <p>MUDYPEN,</p> <p>Public Concern</p> <p>RADA</p> <p>Reach Out</p> <p>SHUMAS</p>	<p>AMEF</p> <p>CBCHS</p> <p>COMINSUD</p> <p>CRC</p> <p>Demtou</p> <p>LUKMEF</p> <p>MRHPAF</p> <p>PPI</p> <p>SHUMAS</p> <p>SUDAHSER</p> <p>TC</p>	<p>ACF Cameroon</p> <p>AFRINET</p> <p>ALVF</p> <p>AMEF</p> <p>ASWEDO</p> <p>BIHAPH</p> <p>CamHelp</p> <p>CBCHS</p> <p>CF</p> <p>CHRAPA</p> <p>CIBAEVA</p> <p>COHESODEC</p> <p>FIDA</p> <p>GPR</p> <p>FIED</p> <p>GCR</p> <p>GPA</p> <p>H4BF</p> <p>HEDECS</p> <p>IVFCam</p> <p>Libra Law Office</p> <p>LUKMEF</p> <p>OWED</p> <p>PCC</p> <p>Reach Out</p> <p>RESAEC</p>	<p>AAEDC</p> <p>AMEF</p> <p>CODAS-Caritas</p> <p>COHESODEC</p> <p>COMINSUD</p> <p>Demtou</p> <p>FGI</p> <p>FORUDEF</p> <p>Public Concern</p> <p>SHUMAS</p> <p>SIRDEP</p>	<p>Afrique Solidarité</p> <p>AGADJAS</p> <p>AMEF</p> <p>ASWEDO</p> <p>CamHelp</p> <p>CBCHS</p> <p>CODAS-Caritas</p> <p>COMINSUD</p> <p>CRC,</p> <p>Demtou</p> <p>EPDA</p> <p>FIED</p> <p>FORUDEF</p> <p>GPR</p> <p>H4BF</p> <p>HEDECS</p> <p>LUKMEF</p> <p>MUDYPEN</p> <p>Public Concern,</p> <p>Reach Out</p> <p>RYDEC</p> <p>SHUMAS</p> <p>SUDAHSER</p> <p>Water For Life</p>	<p>ACDF</p> <p>APDEL</p> <p>H4BF</p> <p>HURAC</p> <p>JAPSSO</p> <p>MOHCAM</p> <p>PARADES</p> <p>Rhema Care</p> <p>SHUMAS</p> <p>TC</p> <p>YEDU</p>	CHOI	

Le tableau ci-dessus présente une grande variété de structures et institutions, telles qu'enregistrées dans les bases de données du Bureau onusien de la coordination humanitaire (OCHA). Loin de prétendre à l'exhaustivité, cette cartographie – qui n'intègre pas, par exemple, un certain nombre d'acteurs et d'actrices locales sur lesquelles on reviendra dans les chapitres suivants – présente cependant plusieurs éléments relatifs à l'organisation de l'aide internationale aux personnes déplacées dans le pays. Celle-ci est ainsi divisée en différents secteurs d'intervention, qui correspondent au modèle promu à l'échelle mondiale depuis la réforme humanitaire de 2005 avec le système des secteurs (*clusters*) – des groupes de coordination et de partage d'information réunissant, dans un domaine précis, les acteurs et actrices œuvrant sur le terrain (Verlin, 2018, p. 113-114).

Parmi ces derniers figures, tout d'abord, des organisations multilatérales onusiennes ou internationales jouant un rôle de normalisation et/ou de standardisation des interventions menées dans les différents secteurs (Eboko, 2015b, p. 8). Ce sont elles également qui reçoivent la majorité des financements, dans des proportions plus élevées qu'à l'échelle mondiale : en 2022, 75% des fonds leur étaient dédiés contre 61% au niveau global (Development Initiatives, 2023, p. 15). Si plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, la méfiance des autorités camerounaises à l'égard des ONG (voir chapitre 4) est l'une des raisons susceptibles de favoriser l'orientation des financements internationaux vers les structures onusiennes, réputées pour travailler de manière plus étroite avec les gouvernements des pays d'accueil.

Diverses agences de coopération bilatérales, européennes (Allemagne, Danemark, France, Norvège, Suède, Suisse), nord-américaines (États-Unis, Canada) ou asiatiques (Japon, Corée du Sud), fournissent également une part importante des fonds (cf. figure 8 ci-dessous) ; témoignant de la capacité du Cameroun à jouer d'une pluralité de partenariats. Les programmes ou secteurs qu'elles choisissent ou non de financer, en fonction du type d'interventions qu'elles établissent comme stratégiques ou prioritaires, contribuent à modeler le paysage de l'aide internationale et le type de réponses apportées aux migrations forcées dans le pays. Ainsi, en 2022, les secteurs ayant reçu le plus de fonds étaient ceux de la santé et de la sécurité alimentaire (financés respectivement à 101% et 68%) ; des domaines jugés prioritaires par des structures américaines telles BHA ou USAID, qui disposent de moyens importants. Au contraire, les besoins identifiés en termes de « relèvement précoce » et d'« eau, hygiène et assainissement » (EHA) ne l'étaient respectivement qu'à 12% et 10%⁸².

⁸² OCHA, « Cameroun : HRP 2022 - Suivi des financements (montants en million de dollars US) » : <https://fts.unocha.org/plans/1080/summary>. Ces tendances sont cohérentes avec celles observées à l'échelle mondiale, où sécurité alimentaire et santé tendent à figurer parmi les secteurs les mieux financés (Development Initiatives, 2022, p. 41).

Figure 8. Financement du Plan de Réponse Humanitaire 2022 au Cameroun⁸³



Les organisations non gouvernementales, quant à elles, se répartissent en deux groupes : celles de stature internationale et celles de rang national ou local. De taille variable, ces dernières – surreprésentées dans le tableau figurant plus haut (cf. figure 7), occupent souvent le statut de sous-subventionnaire (*sub-grantee*) dans le cadre de projets portés par des agences onusiennes ou ONGI, qui leur reversent une partie des fonds perçus afin de mener certaines activités. Seuls 2 à 3% des financements leur sont ainsi destinés⁸⁴ : malgré une stratégie globale visant à renforcer le rôle des acteurs et actrices des pays récipiendaires, la « localisation de l'aide » promue suite au Sommet Humanitaire Mondial de 2016⁸⁵ peine à se mettre en place au Cameroun (Roepstorff, 2020). Cette situation, justifiée par des raisons diverses (faible capacité d'intervention, manque de vision à long terme, opportunisme, défaut de redevabilité et de transparence, pratiques peu scrupuleuses), réactive des enjeux postcoloniaux et de domination dans les rapports entre associations locales et structures internationales (DuBois, 2018; Jayawickrama, 2018; Mwambari, 2019). Elle prolonge également des dynamiques antérieures : malgré une volonté affichée de multiplier les programmes d'appui aux organisations de la société civile (OSC) camerounaise depuis les années 2000, les financements touchés par ces dernières ne représentaient qu'une part très minime (1,6%) du total de l'APD perçue par le pays entre 2008 et 2013 (Cazabat, 2016).

Enfin, un nombre important et croissant de structures étatiques sont impliquées, à des degrés variés, dans ces interventions d'aide internationale. Certaines sont sollicitées de manière ponctuelle (par exemple, pour dispenser une formation dans le cadre d'un projet agricole ou d'éducation), tandis que d'autres peuvent être chargées de la mise en œuvre directe de l'action publique dans le secteur concerné (comme c'est le cas pour le Projet d'Appui au Développement

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Processus visant à accroître l'investissement international et le respect du rôle des acteurs et actrices locales, « dans le but d'augmenter la portée, l'efficacité et la redevabilité de l'action humanitaire » (« Localisation », Fédération Internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge (IFCR) : <https://www.ifrc.org/fr/actualite/centre-plaidoyer/localisation>).

de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi, soutenu par la Banque mondiale⁸⁶).

Depuis 2014, donc, le paysage de l'aide internationale au Cameroun a vu se multiplier le nombre de structures et d'interventions. Mais cette densification s'accompagne de fortes divisions que l'on peut observer à différents niveaux.

2. ...traversé par d'importantes divisions

Le « champ humanitaire » (Krause, 2014) qui se met en place au Cameroun à partir de 2014 se compose d'une variété d'acteurs et d'actrices aux points de vue et aux stratégies divergentes, voire conflictuelles. En fonction de leurs domaines d'intervention, ils et elles mobilisent différents types de savoirs (médical, logistique, économique, pédagogique, etc.) et ont des intérêts contradictoires. En cela, les dynamiques à l'œuvre dans le champ humanitaire camerounais ne sont pas différentes de celles observées dans d'autres contextes. Etudiant la façon dont ce champ se structure au Cameroun, Joël Glasman (2019, p. 211-241) y identifie trois lignes de fracture principales, qu'on retrouve aussi dans d'autres terrains de l'aide internationale (Carbonnier, 2015; Gottwald, 2010).

- *Gouvernement vs. structures de l'aide*

La première sépare les acteurs et actrices étatiques camerounaises des organisations internationales et ONGI. Tandis que Yaoundé souhaite que les personnes réfugiées de RCA et du Nigéria retournent dans leur pays le plus rapidement possible, les structures de l'aide œuvrent à faciliter plutôt leur intégration locale⁸⁷. Dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, rompant avec la logique d'auto-installation en milieu rural qui prévalait, sept sites formels de personnes réfugiées voient le jour en 2014 afin d'accueillir les individus qui arrivent alors en masse (Minfegue & Sournoua, 2023). A l'Extrême-Nord, le gouvernement exige que les personnes réfugiées soient regroupées dans des structures dédiées : le camp de Minawao est ainsi créé en juillet 2013. Lorsque les capacités d'accueil de ce dernier arrivent à saturation, les autorités refusent d'accéder à la demande des Nations unies d'en ouvrir un second, craignant que cela ne favorise un éventuel « appel d'air » (Mahamat, 2021).

⁸⁶ Projet initié à la fin de l'année 2021, visant à « améliorer l'accès équitable à un enseignement secondaire de qualité et à une formation technique et professionnelle adaptée au marché, en particulier pour les jeunes filles » (« Enseignement secondaire : l'auto-emploi en promotion », *Cameroon Tribune*, 15/04/2023 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/56404/fr.html/enseignement-secondaire-lauto-emploi-en-promotion>).

⁸⁷ On reviendra de manière approfondie sur ces enjeux dans les chapitres suivants.

- *Agences onusiennes vs. ONGI*

La deuxième ligne de fracture oppose agences des Nations unies et organisations non gouvernementales internationales (ONGI). Se donne à voir un « conflit vertical » (Glasman, 2019a, p. 233 ; je traduis) porté par certaines ONGI qui refusent la tutelle onusienne. Dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, l'UNHCR fait l'objet de vives critiques de la part de structures telles Médecins sans frontières (MSF), qui l'accuse d'avoir sous-estimé l'urgence de la « crise des personnes réfugiées de RCA », puis d'Action contre la faim et de la Croix Rouge, qui lui reprochent de négliger certains sites de personnes réfugiées et de ne pas respecter les standards internationaux. Ces tensions sont à replacer dans un contexte plus large, qui n'est pas propre au Cameroun et dans lequel la position ambiguë de l'UNHCR – à la fois *lead* et juge des interventions des ONG – irrite les autres acteurs⁸⁸. Enfin, cette deuxième ligne de fracture tient aussi à des différences dans les modes d'interaction des acteurs et actrices de l'aide avec le gouvernement. Les agences onusiennes critiquent moins directement les autorités que ne le font les ONGI ; en particulier celles qui, comme MSF, considèrent le plaidoyer comme une part importante de leur culture professionnelle.

- *Tensions internes au sein d'un même groupe d'acteurs et actrices*

Une troisième ligne de fracture, plus subtile et structurelle, se dessine entre des acteurs et actrices appartenant à un même secteur. D'abord, toutes les agences onusiennes ne travaillent pas de la même manière avec le gouvernement : des structures telles l'Unicef, engagées à rester au Cameroun sur le long terme, s'attachent à établir des liens pérennes avec les services administratifs. Au contraire, d'autres agences telles OCHA sont arrivées en période de crise et entretiennent des relations plus distantes avec les autorités. De même, quelques ONGI veillent à maintenir un certain niveau de collaboration avec le gouvernement, allant jusqu'à amener ses représentants et représentantes sur le terrain pour délivrer des formations, ou leur verser des fonds destinés à « supporter le fonctionnement des services de l'État ». D'autres, au contraire, revendiquent une claire indépendance (à l'instar du CICR) ou se montrent critiques vis-à-vis de l'action du gouvernement (comme MSF).

Ces divisions sont redoublées par un « conflit horizontal » (Glasman, 2019a, p. 233 ; je traduis), lié à un contexte d'intense concurrence pour l'accès aux parts du « marché humanitaire » (*humanitarian market*) (Carbonnier, 2015, p. 37-66), c'est-à-dire pour se voir accorder une partie des fonds accordés par les bailleurs et les dons privés. Faire valoir un droit à ces ressources suppose de mettre l'accent sur une compréhension spécifique des « populations dans le besoin » (*people in need*), dans la mesure où le diagnostic retenu justifie d'emblée le mode d'intervention. Ainsi, dans les régions orientales en 2014, l'accès aux financements de l'UNHCR fait l'objet d'un conflit entre structures urgentistes et développementalistes. Les

⁸⁸ Éléments soulignés à plusieurs reprises dans mes entretiens avec des personnes employées de l'aide internationale, sur lesquels on reviendra de manière détaillée dans les chapitres suivants.

premières mettent en avant les chiffres de malnutrition aiguë et de mortalité élevée chez les personnes réfugiées pour légitimer leurs interventions d'urgence (distributions alimentaires, projets de santé d'urgence, nutrition infantile, etc.), tandis que les secondes privilégient une approche de plus long terme (visant l'intégration locale, la sauvegarde des marchés locaux, etc.) (Glasman, 2019a, p. 233).

Des tensions peuvent aussi émerger des distinctions existant au sein de chaque secteur d'intervention. Parmi les urgentistes, par exemple, des structures spécialisées dans la nutrition sont en concurrence pour l'accès aux fonds avec d'autres opérant dans le domaine de l'aide alimentaire. En octobre et novembre 2014, une ONGI en accuse une autre de procéder à des distributions massives de Plumpy'Nut⁸⁹ sur les sites formels de personnes réfugiées en dehors de tout contrôle médical, alors qu'elle considère cette barre protéinée non comme une denrée alimentaire mais comme un produit thérapeutique à consommer selon un cadre précis (Glasman, 2019a, p. 241).

Enfin, il convient de mentionner un autre type de tensions ayant trait aux relations hiérarchiques très fortes entre ONG internationales et nationales, ainsi qu'aux divisions entre ces dernières. En raison de rapports tendus avec le gouvernement, les OSC camerounaises sont restreintes dans le type d'activités qui leur est possible de mener (Annan *et al.*, 2021; Pommerolle, 2008) et bénéficient d'un soutien souvent limité de la part des autorités. Ressources et partenariats extérieurs représentent donc un enjeu de taille (Cazabat, 2016; Viard-Crétat, 2016). La réorientation d'une large part de l'aide internationale vers la réponse aux migrations forcées (voir chapitre 3) a poussé un certain nombre de ces structures nationales et locales à modifier ou étendre leurs actions et secteurs d'intervention afin de s'aligner sur l'agenda, les thématiques et les zones visées par les interventions d'aide internationale ; parfois au détriment des besoins de leurs membres ou de leurs domaines de compétences réels⁹⁰. Le redéploiement de leurs activités est non seulement thématique – autour des enjeux liés à l'aide aux personnes déplacées (éducation, santé, nutrition, abri, etc.)⁹¹ – mais également géographique, visant les zones dites « en crise » où se déploient les opérations et flux d'assistance internationale⁹². Le poids de l'expertise et des normes libérales dominantes dans le secteur de l'aide les oblige aussi, pour pouvoir accéder à ces ressources, à intégrer et se

⁸⁹ Aliment à base d'arachide, dédié à la réhabilitation nutritionnelle des enfants à partir de six mois et des adultes souffrant de malnutrition aiguë sévère.

⁹⁰ Entre 2008 et 2016, tandis que plus de 40% des OSC camerounaises étaient impliquées sur les questions d'emploi, ces dernières étaient quasi inexistantes parmi les thématiques visées par les financements internationaux, plutôt centrés sur la préservation de l'environnement ou la lutte contre le VIH-sida (Cazabat, 2016).

⁹¹ Voir ces propos du co-fondateur de l'ONG RESPECT Cameroun, Damien Noma : « Auparavant, l'action de nos associations et ONG était surtout axée sur l'aide sociale et, quand il s'agissait d'humanitaire, c'était surtout une action d'urgence à la suite de catastrophes naturelles. Désormais, notre action concerne avant tout les réfugiés et les personnes déplacées internes, suite aux conflits qui affectent plusieurs régions du pays » (Wade, 2023, p. 85).

⁹² En 2018, le président de l'ONG Demtou Humanitaire, Brice Kenguem, indiquait que sa structure menait des activités « dans les régions camerounaises en crise, notamment dans l'Extrême-Nord, le Nord et l'Est » et « réfléchiss[ait] aujourd'hui à une intervention [...] dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » (Antouly, 2023, p. 181).

conformer à divers standards (en termes de collecte de données fiables et crédibles, de production de rapports détaillés, etc.). Ces prérequis ont deux conséquences majeures. La première est de créer une ligne de démarcation entre, d'une part, des organisations d'envergure souvent régionale ou nationale, capables d'intégrer ces exigences et connaissant un processus de professionnalisation. S'y opposent, d'autre part, des organisations au périmètre d'action souvent plus limité, auxquelles les structures internationales font appel pour faciliter ou légitimer leurs interventions car elles sont « composées de personnes jouissant d'un ancrage socio-culturel » fort, mais qui demeurent « faiblement structurées et souffrent d'un manque criard de ressources financières/matérielles et de ressources humaines qualifiées et rompues à la tâche humanitaire » (Zelao, 2023, p. 95). La deuxième conséquence touche au réajustement des objectifs, actions et modalités d'intervention des OSC autour de thématiques et approches non seulement alignées sur les agendas de l'aide internationale, mais qui mettent également de côté le registre de l'indignation et de la dénonciation (Paffenholz, 2016). Celles-ci ne sont pas sans rappeler, à certains égards, les dynamiques de « démobilisation collective »⁹³ caractérisant la société civile camerounaise (Pommerolle, 2008).

Ces analyses amènent plusieurs remarques. Tout d'abord, ils montrent que le Cameroun, à l'instar d'autres terrains tels la Somalie (Egger, 2016) ou Haïti (Verlin, 2018), n'échappe pas aux dynamiques d'alliances et de concurrences entre acteurs et actrices de l'aide internationale. L'assistance aux personnes déplacées, à laquelle on s'intéresse dans le cadre de cette thèse, est d'abord un terrain d'action dense, occupé par une multiplicité de figures et d'organisations susceptibles d'entrer en tension, voire en crise.

A la suite des travaux de la socio-anthropologie du développement (voir chapitre suivant), ces éléments invitent aussi à ne pas considérer les structures internationales comme des institutions hiérarchiques ou immobiles, mais dotées au contraire d'une forte fluidité ou plasticité. Il s'agit d'entités composites, formées de multiples segments dans lesquels les acteurs et actrices peuvent porter leurs revendications de manières simultanées ou séparées. S'intéresser aux opérations d'assistance et de réponse aux migrations forcées suppose donc de prendre en compte tous les acteurs et actrices en même temps et dans des configurations spécifiques, plutôt que de penser les organisations internationales uniquement de manière figée ou en termes de structures supra-/transnational⁹⁴.

⁹³ Définie comme « un état persistant de faiblesse des mouvements sociaux protestataires, c'est-à-dire des formes d'action concertée en faveur d'une cause et faisant appel aux autorités politiques » (Pommerolle, 2008, p. 74-75).

⁹⁴ Voir également la démarche de Mélanie Albaret (2023) proposant d'étendre aux organisations onusiennes les remarques d'Edward Evans-Pritchard (1940) sur la structure politique des Nuers.

II- Gérer les migrations forcées au Cameroun

Les phénomènes de migrations forcées sont aujourd'hui largement appréhendés à travers le statut de personne réfugiée et ses déclinaisons. Se livrant à une analyse des transformations historiques de cette catégorie, Karine Akoka (2018, p. 16) montre qu'il n'existe pas de personnes réfugiées en soi que les institutions pourraient identifier :

Le réfugié est au contraire une catégorie qui se transforme sans cesse, au fil du temps, au gré des priorités politiques et des changements de rapports de force. Loin d'avoir constitué des réponses neutres répondant à des besoins objectifs, les définitions du réfugié sont, au contraire, toutes politiquement situées [...] elles en disent finalement bien plus long sur les sociétés qui les élaborent et les mettent en œuvre que sur les individus qu'elles sont censées désigner.

Les modes de dénomination et de gestion des migrations forcées en contextes africains et camerounais n'échappent pas à ce constat. Pour comprendre les dynamiques actuelles, il convient de replacer ces dernières dans l'histoire et le contexte au sein duquel elles se déploient. La gestion des flux de populations sur le continent africain et, plus particulièrement, dans sa partie subsaharienne se distingue en effet par des spécificités qui puisent leurs racines dans les héritages de la période coloniale, mais sont aussi influencées par des transformations à l'échelle globale depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Après avoir retracé les modalités de gestion des déplacements forcés de populations de la part des acteurs et actrices internationales, on s'intéressera aux formes et à la place que prennent ces enjeux dans le cas camerounais.

A/ Gestion des migrations forcées et exceptionnalité africaine ?

Si la notion de personne réfugiée est une construction relativement récente, en particulier sur le plan juridique, les migrations forcées – liées notamment à des conflits politiques, des raids esclavagistes, des catastrophes naturelles ou des famines – constituent un phénomène ancien sur le continent africain (Nindi, 1986; Rubin, 1974; Sévérino & Ray, 2010; Shadle, 2018; Terretta & Janzen, 2021). La fuite, le déplacement et la limitation de la liberté de mobilité s'observent tant à la période précoloniale (Cordell, 2002; Kopytoff, 1989) que sous domination européenne (Asiwaju, 1976; Carpenter & Lawrance, 2018, p. 15-18, 37-134; Glasman, 2017, p. 343, 355-356; Londres, 1929; Tatsitsa, 2022). Au moment des indépendances, figures étatiques (post)coloniales et *leaders* de la libération ont pu chercher à tirer profit des politiques d'asile ainsi que de l'accueil d'individus réfugiés ou, au contraire, à les restreindre (Terretta, 2022). La recherche de refuge sur le continent est et a donc été politique au fil du temps, remettant en

question le postulat onusien selon lequel les questions relatives aux personnes réfugiées seraient d'ordre « humanitaire, social, entièrement apolitique » (Cuénod, 1967, p. 46 ; je traduis).

La démographie actuelle des déplacements forcés de populations en Afrique est analysée et quantifiée au prisme des catégories promues par les décideurs et décideuses politiques ainsi que par les structures d'assistance (personnes « réfugiées », « déplacées internes », « retournées », « apatrides »). Il convient cependant de rappeler le caractère essentialiste, homogénéisant et fixiste de ces labels apposés uniformément à des mouvements de populations inscrits dans des dynamiques plurielles et des héritages de temps long (Crawley & Skleparis, 2018; C. A. Williams, 2020). Appréhender ces déplacements au prisme de la crise a une orientation résolument présentiste et politique, alors même que la recherche d'un refuge est d'abord un processus qui évolue au fil du temps, tout comme les personnes qui y sont confrontées et les milieux d'accueil (Malkki, 1996). Pour comprendre l'importance et les significations qu'ont acquises ces catégories, ainsi que le contexte politique et normatif caractérisant la gestion des migrations forcées sur le continent africain, il convient de revenir sur leur processus d'élaboration⁹⁵.

Le terme « réfugié » acquiert son acception moderne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte marqué par les débuts de la Guerre froide (Cohen, 2011) et la crise palestinienne de 1948 (Cordell, 2002). Deux conceptions s'opposent alors (Bhabha, 1996) : le bloc occidental fait de la persécution le critère central, dénonçant les violences politiques des gouvernements autoritaires contre leurs citoyens et citoyennes, et affirmant l'impératif de préserver leurs libertés politiques. Au contraire, le bloc socialiste érige les inégalités socio-économiques en problème central, dénonçant les violences du même type qui caractérisent les démocraties occidentales. La signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 consacre la définition de la personne réfugiée comme persécutée et rompt avec les logiques collectives qui prévalaient jusque-là, mettant fin aux définitions par groupes de nationalité (Noiriel, 1997). Non seulement les individus réfugiés « de la faim » ou « de la pauvreté » demeurent des « causes orphelines » (Lascoumes & Le Galès, 2007), mais émerge aussi une distinction entre individus correspondant à la catégorie de « bons réfugiés » (fuyant pour des raisons politiques et individuellement menacés) ou, au contraire, de « mauvais migrants » (partis pour des raisons économiques et que les pays occidentaux se réservent le droit de refouler) (Akoka, 2018).

En 1951, les personnes réfugiées sont d'abord considérées comme un phénomène strictement européen, relevant du domaine juridique et légal. Le mandat de l'UNHCR s'adresse alors aux individus déplacés en Europe après la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'émergence du bloc soviétique. Protéger ces populations signifie leur apporter une assistance non pas matérielle mais légale, par le biais notamment de soutiens juridiques. Au même moment, sur le continent

⁹⁵ Les éléments présentés ici constituent une synthèse bibliographique de différents travaux, en particulier Glasman (2017) auquel on renverra pour des développements approfondis.

africain, les personnes déplacées de force ne sont pas perçues comme des réfugiées mais comme des migrantes représentant une menace pour le pouvoir colonial (Glasman, 2017).

Il faut attendre le début des années 1960 pour que l'UNHCR s'institutionnalise et commence à catégoriser, quantifier et développer des politiques pour les individus déplacés au-delà du seul continent européen (Loescher, 2001, p. 21, 106). En 1961, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies autorise les États africains nouvellement indépendants à faire appel aux « bons offices » (*good offices*) de l'UNHCR : ce dernier peut désormais apporter une aide matérielle à des populations ne correspondant pas à la définition officielle de personne réfugiée (telle que prévue par la Convention de Genève). Pour mener à bien ses interventions, l'organisation onusienne s'associe à des acteurs et actrices humanitaires (expatriées et locales), des missionnaires et des figures étatiques africaines déjà engagées dans les questions relatives aux migrations forcées. L'implication croissante de l'UNHCR sur le continent va progressivement formaliser ces initiatives hétérogènes préexistantes, dans une volonté d'institutionnaliser ce que l'agence onusienne considère comme des « solutions » au « problème des [personnes] réfugiées en Afrique » (Gatrell, 2013; Panzer, 2013; Rosenthal, 2015; Tague, 2019; C. A. Williams, 2020). Des classifications et catégories politiques correspondantes sont alors formulées, qui vont persister et s'imposer parmi les agences d'aide gouvernementales, les organisations humanitaires internationales et jusqu'aux milieux universitaires (Bakewell, 2008). Enfin, certains travaux d'historiens et d'historiennes ont également souligné le rôle de l'UNHCR dans la décolonisation du continent africain. L'étude des déplacements forcés de populations dans la région des Grands Lacs permet ainsi de faire apparaître comment, en contrôlant les voies d'accès des individus réfugiés originaires du Rwanda, l'agence onusienne a joué un rôle important dans la sécurisation des frontières des États nouvellement indépendants (Rosenthal, 2017).

Cette notion de « bons offices », ainsi que les premières opérations menées par l'UNHCR dans la région des Grands Lacs, amènent l'organisation onusienne à élaborer la notion de personnes « réfugiées *prima facie* » (Glasman, 2017). Est ainsi créée une catégorie spécifique d'individus réfugiés non-européens qui, au contraire de ces derniers, auraient besoin d'une assistance matérielle plutôt que légale. Lorsque la Convention de Genève s'élargit, par son protocole de 1967, aux populations non-européennes, la question des migrations forcées en Afrique continue à être traitée par l'UNHCR au prisme des personnes réfugiées *prima facie* et des procédures de « bons offices ». Cette disposition est alors justifiée par le fait que ces migrations seraient trop nombreuses, dispersées et pauvres pour permettre la mise en place des dispositifs individuels prévus par les textes de Genève. Dans le même temps les États africains, estimant que ces derniers sont le fruit de valeurs et conceptions européennes (Noiriel, 1998), optent pour la mise en place d'un instrument régional. La Convention de l'Organisation de l'Union africaine (1969) rend ainsi éligible au statut de personne réfugiée celles et ceux qui ont été déplacés non plus seulement pour un motif de persécution individuelle, mais également en cas de conflit, violence ou oppression généralisée.

Dans les années 1970-1980, l'approche de l'UNHCR en Afrique continue à accorder une place majeure à l'assistance matérielle. L'argumentaire évolue toutefois : celle-ci a désormais pour objectif de convaincre les pays subsahariens d'accueillir les personnes réfugiées sur leur territoire, tandis que l'UNHCR et les bailleurs occidentaux se chargeraient d'apporter de l'aide (Glasman, 2017). Les individus réfugiés ne sont pas présentés comme un défi humanitaire mais « comme un élément utile dans le domaine de l'aide au développement » (Loescher, 2001, p. 121 ; je traduis) : ils représenteraient une opportunité en termes de croissance et pour le développement rural de leurs zones d'accueil. Cette approche permet de transformer un problème juridique et politique (celui de la protection des personnes réfugiées et de leurs droits) en une question économique et sociale, autour des objectifs alors prônés d'« autosuffisance » et d'« intégration » des individus déplacés dans les territoires d'accueil. Parmi les catégories de l'UNHCR apparaît enfin celle des « populations hôtes », dont les intérêts sont désormais intégrés aux projets et programmes d'assistance.

À partir des années 1980-1990, cette approche est remodelée par les notions de « besoins » et de « vulnérabilité », qui renforcent encore l'importance de l'assistance matérielle par rapport au soutien juridique (intégré dans le volet dit « protection » de l'UNHCR) : la priorité, avant tout, est de répondre aux besoins immédiats des individus réfugiés, comme l'illustre l'évolution du terme *basic needs* (Glasman, 2017, 2019a). Avant les années 1970, la réponse à ces « besoins essentiels » est d'abord le fait de juristes en charge des questions de procédure d'asile. Dans les années 1980, l'expression désigne le recours à des outils de développement rural et de lutte contre la pauvreté. Enfin, à partir des années 1990, la notion est pensée à partir des « standards minimum » établis dans un certain nombre de domaines (santé, nutrition, hygiène, abri, éducation) et qui renvoient à des services jugés vitaux en situation d'urgence. La notion de « protection » perd ainsi sa signification purement juridique et légale, pour intégrer désormais des indicateurs nutritionnels, de mortalité, ou encore relatifs aux épidémies. Au regard de ces évolutions, certains travaux parlent d'individus « réfugiés *de facto* et non *de jure* » : « placés sous la protection de la communauté internationale, les occupants des camps gérés par le HCR, en particulier, ne jouissent pas des privilèges du réfugié politique » (Pérouse de Montclos, 2002, p. 12).

Au tournant des années 2000, l'Afrique centrale est l'une des régions au monde où l'on compte le plus de déplacements forcés de populations (Sindjoun, 2005). En 2007 y sont enregistrées près de 1,3 millions de personnes déplacées internes (PDI) et réfugiées, pour beaucoup liées à la crise en République Démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Les capitales camerounaise (Yaoundé), centrafricaine (Bangui) et congolaise (Brazzaville) servent alors de support logistique, de centres de décision et de redistribution de l'assistance aux structures internationales qui se déploient dans la zone. Elles accueillent également un nombre important d'individus réfugiés en zone urbaine : 17% d'entre eux se trouvent alors à Yaoundé, deuxième ville d'accueil après Kinshasa (Lardeux, 2009, p. 787). Il convient, par conséquent, de s'intéresser aux politiques et modalités de gestion migratoires que ces phénomènes suscitent en contextes camerounais.

B/ Politique migratoire et statut de personne réfugiée au Cameroun

Les politiques migratoires du Cameroun se distinguent d'autres États du continent par une influence européenne relativement limitée, notamment en termes d'externalisation des frontières. Elles se caractérisent au contraire par « une forte articulation entre facteurs internationaux et domestiques » (Minfegue, 2023d, p. 730, je traduis), liant d'une part enjeux sécuritaires et de protection du territoire national et, d'autre part, objectifs de solidarité panafricaine ou de « bon voisinage » (Keutch, 1976) vis-à-vis des autres pays de la sous-région.

L'existence d'une politique migratoire au Cameroun peut être identifiée dès la période coloniale, dès lors que les contours territoriaux du pays semblent relativement arrêtés et que son assise spatiale se veut maîtrisée, même partiellement, par une autorité (Déjoli Mbogning, 2005). La politique migratoire mise en œuvre par la colonisation européenne vise à la fois à limiter le nombre de personnes étrangères et à canaliser les mouvements de populations nationales destinées à servir de main-d'œuvre indigène. Les pouvoirs coloniaux ont donc, très tôt, « monopolisé les moyens légitimes de circulation » (Torpey, 1998 ; je traduis) tant des individus locaux que des étrangers et étrangères désireuses d'entrer sur le territoire camerounais.

Après l'indépendance, la gestion des déplacements de populations relève directement de la Présidence de la République et consacre la prééminence de l'État dans la mise en œuvre de la politique migratoire. Celle-ci est marquée par une politique d'ouverture permettant à toutes les personnes migrantes d'obtenir, si elles le désirent, la nationalité camerounaise. Mais dans le contexte agité de la fin des années 1960 et du début des années 1970 émergent les enjeux de protection des citoyens et citoyennes et de l'intégrité du territoire. La notion de préférence nationale est désormais associée à une dimension sécuritaire : il s'agit de contrôler la mobilité des individus jugés « subversifs » ou « nationalistes » (Sourna Loumtouang, 2015), mais aussi de protéger le territoire d'un environnement régional instable, marqué notamment par les conflits au Tchad et en RCA (Minfegue, 2023d).

Une fois la fin du maquis et la « pacification » du pays officiellement proclamée, les années 1970 sont marquées par la volonté de mettre la politique migratoire au service du développement économique du pays. Outre l'attraction de capitaux étrangers, l'objectif est de promouvoir la constitution d'une main-d'œuvre locale performante et d'intensifier la coopération avec des partenaires étrangers susceptibles de faire appel à cette force de travail camerounaise. Divers accords de coopération sont signés, par exemple avec le Gabon en mai 1977, afin de donner un cadre légal aux migrations de travail alors encouragées. Sur le plan de l'immigration, le cadre légal camerounais⁹⁶ se montre particulièrement sélectif quant aux profils d'individus étrangers autorisés à pénétrer sur le territoire national : ces derniers doivent justifier de leur « participation effective à l'effort national de développement », la carte de

⁹⁶ Décret n°74-580 du 11 juin 1974.

résident étant accordée en priorité aux personnes arrivées dans le but d'exercer une activité économique. *A contrario*, dans un souci de développement économique mais aussi afin de « soigner l'image de marque du Cameroun à l'extérieur », les personnes étrangères démunies dont la présence contribuerait à une appréciation négative des conditions de vie au Cameroun se voient refuser l'accès au territoire national (Déjoli Mbogning, 2005, p. 23, 25).

A la même époque, Yaoundé s'implique dans un mouvement panafricain où la solidarité régionale s'exprime aussi en termes de politique migratoire à l'échelle nationale (Minfegue, 2023d). Celle-ci est notamment marquée par l'accueil facilité de personnes réfugiées, dans un contexte d'internationalisation des enjeux migratoires. Conséquence de la guerre du Biafra au Nigeria voisin, le Nord Cameroun accueille, entre janvier 1966 et janvier 1970, plusieurs milliers de personnes réfugiées, en particulier des populations nomades et haoussa (Nsoga, 2020, p. 137). En 1978, une déclaration de coopération est signée entre le Cameroun et l'UNHCR afin de répondre à l'afflux de ressortissants et ressortissantes équato-guinéennes fuyant le régime de Macias Nguema (Njung, 2021; Tsafack, 2017). Entre 1979 et 1982, l'arrivée de plus de 150 000 individus fuyant la guerre civile au Tchad voisin pour le septentrion camerounais suscite l'ouverture d'un premier camp de personnes réfugiées dans la ville frontalière de Kousséri, qui sera par la suite déplacé dans la localité de Poli, à 650 km (Issa, 1994; Kapandé Ndengue, 2015, p. 44). Ces événements aboutissent à la signature d'un accord de siège de l'UNHCR dans le pays (UNHCR, 2005b, p. 2), permettant à l'institution onusienne d'établir une délégation formelle à Yaoundé ainsi qu'une sous-délégation à Garoua, capitale de la région du Nord (Banga, 2015). Divers projets d'assistance sont déployés par la suite en coopération avec le gouvernement afin de porter assistance, entre 1980 et 2000, aux Congolais et Congolaises fuyant le régime dictatorial de Mobutu et l'instabilité politique en RDC, ainsi qu'aux personnes arrivées suite au génocide rwandais ; aux 20 000 Nigériens et Nigériennes ayant trouvé refuge dans les *grassfields* de l'ouest à la suite de conflits ethniques en janvier 2002 ; aux familles d'éleveurs mbororo fuyant les attaques des milices centrafricaines à partir de 2003, ainsi que les conflits agropastoraux survenus au Nigéria en janvier 2004 ; aux 14 250 personnes réfugiées du Tchad accueillies en février 2008 dans le septentrion à la suite d'affrontements dans la capitale N'Djamena, dont environ 5 000 dans le camp de Langui (Nsoga, 2020, p. 138).

Malgré cette collaboration entre Yaoundé et l'UNHCR, le contexte juridique camerounais reste longtemps dominé par l'absence de législation nationale fixant la procédure d'éligibilité au statut de personnes réfugiées et garantissant les droits de ces dernières. Bien que le pays ait ratifié les principaux textes internationaux et régionaux relatifs aux déplacements forcés de populations – tels que la convention de Genève de 1951, son protocole de 1967 ainsi que la convention de l'OUA de 1969 –, sur le plan interne, le Cameroun n'a pas de législation spécifiquement consacrée aux personnes déplacées de force ni de commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié. Plus encore, les crises économiques et plans d'ajustement structurels des années 1980-1990 s'accompagnent d'un accroissement du lien entre migrations et sécurité nationale et d'une densification du cadre normatif destiné à les gouverner et les réguler (Bikoi, 2021; Minfegue, 2023d). Le décret N° 91/262 du 30 mai 1991 crée un service

des Affaires Spéciales et des Réfugiés au sein du ministère des Relations Extérieures (MINREX), chargé d'assurer le suivi de ces personnes en liaison avec l'UNHCR ; son impact sur la gestion des déplacements forcés reste cependant très limité (UNHCR, 2005b). Dans le même temps, questions migratoires et frontalières sont confiées à la Direction Générale de la Sûreté nationale (DGSN)⁹⁷. Cette tendance se confirme avec la loi de 1997⁹⁸, qui établit les conditions d'établissement des cartes de réfugié (article 27) : la DGSN est seule habilitée à gérer la question des personnes déplacées de force en décidant de leur octroyer (ou non) le statut et la carte associée et ce, de manière individualisée. Le caractère restrictif de cette loi à l'égard des individus immigrés clandestins peut s'expliquer par un ensemble de facteurs à la fois internes (forte hausse du chômage, dégradation des conditions de vie dans le pays) et externes (instabilité croissante dans la sous-région, s'accompagnant d'un afflux de personnes réfugiées accusées pour certaines de transporter des armes) (Déjoli Mbogning, 2005, p. 26).

Il faut attendre 2005 pour que soient transposés dans le droit national les principes des textes internationaux signés par le Cameroun concernant les migrations forcées⁹⁹, puis 2011 pour que ces dispositions entrent en vigueur¹⁰⁰ (Mbua, 2015). Bien que ces dernières garantissent aux individus réfugiés présents sur le territoire camerounais un certain nombre de droits (éducation, emploi, documentation, non-refoulement, liberté de mouvement), elles réitèrent l'idée contenue dans la loi de 1997, selon laquelle la présence de personnes réfugiées est considérée comme indésirable lorsqu'elle porte atteinte à la sécurité nationale et à l'ordre public¹⁰¹. Yaoundé se réserve donc le droit d'ordonner d'éventuelles expulsions, considérant cela comme « un des attributs de la souveraineté de l'État où il ne s'exerce que pour défendre le pays contre un danger » (Kepeh Moh, 2022, p. 100 ; je traduis). Lorsqu'une telle décision est prise, elle doit être signifiée à l'UNHCR qui dispose dès lors de 72 heures pour trouver un autre pays d'asile à la personne concernée.

En 2005, l'UNHCR estime à près de 60 000 le nombre de personnes réfugiées au Cameroun, originaires principalement de la région des Grands Lacs (Rwanda, RDC, Congo, Burundi) et des pays voisins (RCA, Tchad, Nigeria) (Fomekong, 2006). Ces populations sont organisées par l'agence onusienne en deux groupes distincts (individus « réfugiés urbains » et « ruraux »), qui

⁹⁷ Loi n°1990/043 du 19 décembre 1990 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire camerounais : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=528b69e34>

⁹⁸ Loi n°1997/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun : <https://www.refworld.org/docid/3ae6b4da1f.html>

⁹⁹ Dans le corpus juridique camerounais, le terme « réfugié » désigne dès lors « toute personne qui du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événement troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité » (loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun : <https://www.refworld.org/pdfid/44eb242e4.pdf>). Pour une analyse des limites de cette loi, voir Nsoga (2020, p. 276-281).

¹⁰⁰ Décret n° 2011/389 du 28 novembre 2011 portant organisation, fonctionnement et gestion du statut des réfugiés au Cameroun : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/99088/118123/F-122851187/CMR-99088.pdf>

¹⁰¹ Article 14, paragraphe 1 de la loi de 2005 sur le statut de réfugié au Cameroun.

influencent et modèlent le type d'interventions et d'assistance qui leur est apportée (Keming, 2014). Les personnes déplacées de force ne sont pas intégrées dans les *Poverty Reduction Strategy Papers* que Yaoundé doit alors présenter, chaque année, aux bailleurs internationaux. La politique migratoire camerounaise se caractérise donc par son ambivalence : vantée pour son « hospitalité »¹⁰² et sa « politique de la porte ouverte »¹⁰³ (sur lesquelles on reviendra dans les chapitres suivants), elle est aussi marquée par une gestion parallèle des personnes déplacées, qui ne figurent pas dans les statistiques et politiques de développement officielles. Leur gestion demeure volontairement déléguée à d'autres structures et bailleurs internationaux.

Dans les années qui suivent, la gestion des migrations forcées et leur cadre politique s'institutionnalisent et se complexifient. En 2007, une loi acte l'irruption de ministère de la Justice dans les questions migratoires : celui-ci peut désormais soumettre les individus étrangers présents dans le pays à des poursuites judiciaires¹⁰⁴. En 2011, un nouveau décret¹⁰⁵ accorde une place de choix au ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), tout en liant enjeux migratoires et de développement. En 2014 est créé un « Comité interministériel *ad hoc* chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun » : présidé par le ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), ce comité regroupe les ministères des Relations Extérieures (MINREX), de la Défense (MINDEF), de la Santé (MINSANTE), les Secrétariats à la Présidence (SP) et à la Défense (SED), la DGSN et les services du renseignement (DGRE)¹⁰⁶. La structure de cet organe illustre la prééminence des enjeux d'intégrité territoriale et de sécurité des populations (tâches du MINAT) sur les autres thématiques, notamment celles visant à promouvoir l'image d'un Cameroun comme terre d'accueil et à maintenir de bonnes relations avec les États africains (prérogatives du MINREX). Désormais, les thématiques et acteurs sécuritaires occupent une place centrale dans la gestion

¹⁰² Voir cet extrait du plan annuel de l'UNHCR : « Au moment où les politiques d'immigration se durcissent un peu partout, et où les frontières sont de plus en plus hermétiques aux afflux de réfugiés, le Cameroun continue à pratiquer sa politique d'hospitalité et reçoit un afflux continu de demandeurs d'asile qui arrivent des pays voisins » (Fomekong, 2006).

¹⁰³ Lors du Sommet des réfugiés de l'Assemblée générale des Nations unies en 2016, le président Paul Biya a réaffirmé que le Cameroun était « un havre de paix » pour les personnes réfugiées (voir sa déclaration lors du Sommet des *leaders* sur les réfugiés à l'initiative du président Barack Obama en marge de la 71e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 20/09/2016 : www.prc.cm/en/news/speeches-of-the-president/1939-leaders-summit-on-refugees-statement-by-president-paul-biya). Il réactive un positionnement ancien : en 2008, l'UNHCR soulignait déjà la façon dont, au fil des années, « le gouvernement camerounais [avait] fait preuve d'une générosité et d'une compréhension exceptionnelles en acceptant d'accueillir des hordes de réfugiés provenant d'États voisins déchirés par la guerre » (DeLancey, 2019, p. 322 ; je traduis).

¹⁰⁴ Loi n°2007/001 du 19 avril 2007 instituant les conditions de l'exécution des décisions judiciaires et actes publics étrangers : <http://www.minjustice.gov.cm/index.php/fr/textes-lois/lois/232-loi-n-2007-001-du-19-avril-2007-instituant-le-juge-du-contentieux-de-l-execution-et-fixant-les-conditions-de-l-execution-au-cameroun-des-decisions-judiciaires-et-actes-publics-etrangers-ainsi-que-des-sentences-arbitrales-etrangeres>

¹⁰⁵ Décret n°2011/389 du 2011, Organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun : <https://www.refworld.org/docid/4f0efbfb2.html>

¹⁰⁶ Arrêté n°269 du 13 mars 2014 portant création d'un Comité interministériel *ad hoc* chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun : <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/arretes/603-arrete-n-269-du-13-mars-2014-portant-creation-d-un-comite-interministeriel-ad-hoc-charge-de-la-gestion-des-situations-d-urgence-concernant-les-refugies-au-cameroun>

migratoire, laquelle se caractérise par une « gouvernance multi-acteurs » (Bikoi, 2021). A compter de 2018, tous les ministères sont désormais impliqués – de façon directe ou indirecte – dans les questions migratoires et siègent, par exemple, dans les différents *clusters*¹⁰⁷.

Ces dernières années, le conflit dans les régions anglophones (voir ci-dessous) participe d'une recomposition des politiques migratoires. A la suite du Grand Dialogue National¹⁰⁸, l'Assemblée nationale est devenue elle aussi un acteur important *via* la mise en place d'un Groupe parlementaire spécialisé dans les questions migratoires. Dépassant le cadre des seuls déplacements forcés, celles-ci intègrent notamment des questions liées à la diaspora, une thématique particulièrement sensible en contexte camerounais (Enoh, 2014; Nkuitchou Nkouatchet, 2022).

Au fil des années, la gestion des migrations forcées au Cameroun a donc été marquée par l'implication d'un nombre croissants d'acteurs et d'actrices, poussant certains travaux à juger « décousue » la coordination au niveau du gouvernement central (Barbelet, 2017 ; je traduis). Le MINAT est aujourd'hui le ministère de tutelle pour les affaires humanitaires et joue un rôle central dans la gestion gouvernementale des personnes réfugiées en zones rurales, par l'intermédiaire de ses représentants et représentantes au sein des sous-préfectures, préfectures et gouvernorats. Toutefois, les questions relatives aux populations réfugiées, y compris la détermination de leur statut, sont gérées séparément par un secrétariat technique au sein du MINREX. Enfin, la délivrance de documents d'identité à tous les résidents et résidentes du Cameroun, y compris les individus réfugiés, est assurée par des structures distinctes que sont la DGSN et le MINEPAT (Kepeh Moh, 2022, p. 144).

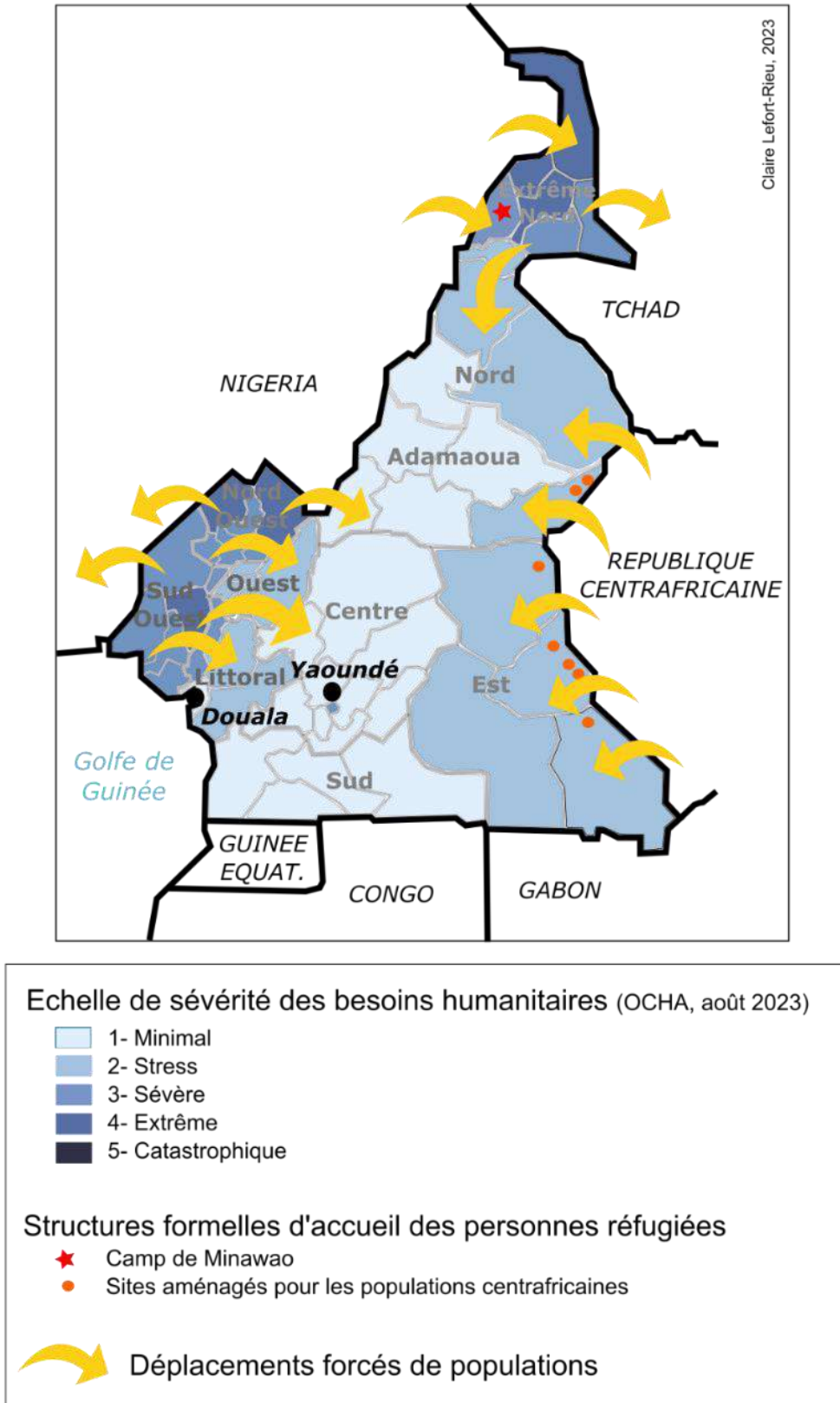
III- Comprendre les « crises » actuelles et leurs dynamiques

Pour étudier la gouvernance des migrations forcées au Cameroun, cette thèse fait le choix de s'intéresser aux trois dites « crises humanitaires » aujourd'hui identifiées par les acteurs et actrices internationales dans le pays : l'afflux de populations réfugiées de RCA à l'est, les attaques du groupe Boko Haram/ISWAP et la récurrence des phénomènes climatiques au nord, le conflit entre groupes sécessionnistes et forces régulières dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (cf. figure 9 ci-dessous). Avant de revenir sur les processus de construction et de mise en crise (voir chapitre 3), il convient de retracer l'histoire, les dynamiques et les modalités de gouvernance distinctes qui caractérisent chacun de ces théâtres d'opération de l'aide internationale.

¹⁰⁷ Groupes sectoriels d'organisations humanitaires, faisant ou non partie du système des Nations unies, constitués dans chacun des principaux secteurs de l'action humanitaire (eau et assainissement, santé, éducation, etc.).

¹⁰⁸ Organisé du 30 septembre au 4 octobre 2019 pour tenter de régler la crise séparatiste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : <http://ambacammadrid.es/wp-content/uploads/2019/10/Grand-Dialogue-National-Rapport.pdf>

Figure 9. Perception de la situation humanitaire au Cameroun par les structures d'aide internationale



A/ Dans les régions orientales, banditisme rural et arrivées centrafricaines anciennes

A l'est du Cameroun, migrations et stratégies de fuite se déploient dans le temps long. A la période précoloniale, en particulier au cours du XIXe siècle, elles sont notamment liées aux conquêtes et à l'extension des aires d'influence des empires foubés situés au nord. Guerres, razzias et raids esclavagistes jouent un rôle central dans l'économie politique de ces royaumes et empires, à la fois pour alimenter le budget de l'État et comme mode de gouvernement (Roitman, 2003a; Seignobos, 2013). S'y ajoutent des attaques moins spectaculaires mais plus nombreuses, qui participent d'une économie de rapine et de traite de proximité, dont une partie des prises est rétrocédée aux notables de tutelle. S'observe aussi un important phénomène de brigandage de la part de « pillards de route » (Seignobos, 2013, p. 83), installés en bordure des axes caravaniers ou de passage pour y perpétrer des attaques. Souvent issus de groupes chassés de leurs terres par les Foubés, ces individus estiment procéder ainsi à un transfert compensatoire de propriété (Issa & Adama, 2002). Visant particulièrement les groupes gbaya et mkako installés de part et d'autre de l'actuelle frontière avec la RCA, de telles razzias et attaques provoquent d'importants déplacements de populations. On voit ainsi apparaître « des sortes de 'réfugiés avant l'heure', ou de proto-déplacés' » pour qui « la fuite, plus que la résistance, est [...] restée le moyen privilégié d'échapper à l'esclavage ou à la mort » face aux attaques des seigneurs de guerre musulmans (Cordell, 2002, p. 18-19).

La pénétration européenne et l'instauration des empires coloniaux marquent une rupture dans l'organisation de la région, désormais traversée par une frontière séparant possessions allemandes (à l'est, rattachées au protectorat du Kamerun) et françaises (à l'ouest, les territoires d'Oubangui-Chari intégrés au sein de l'Afrique Equatoriale Française, ou AEF). Si, dans les faits, la séparation entre ces territoires reste peu marquée et poreuse, elle se maintient au lendemain de la Première Guerre mondiale : en raison des règles spécifiques censées régir l'administration des territoires sous mandat de la SDN, le Cameroun ne peut devenir une colonie française parmi d'autres ni être intégré à l'AEF (Oyono, 1992). Les mouvements transfrontaliers de populations constituent un phénomène important, régulièrement mentionné dans la correspondance des autorités coloniales (Zouya Mimbang, 2013). Ils sont notamment le fait d'individus pratiquant un élevage transhumant et mettant en place des stratégies de « va-et-vient à travers la frontière » (Romier, 1999) au gré de facteurs attractifs ou répulsifs dans la région : arrivée de nouveaux éleveurs, concurrence pour les pâturages, exonération d'impôt sur le bétail, pressions des autorités coloniales ou traditionnelles. Les déplacements transfrontaliers sont aussi des formes de résistance de la part de populations cherchant à se soustraire aux réquisitions et obligations imposées par l'administration coloniale (Zouya Mimbang, 2013, p. 335), qui se transforment parfois en insurrection armée comme l'illustre la révolte gbaya de 1928-1931 (Bah, 1974; O'Toole, 1984). Enfin, ces mouvements de populations sont aussi liés aux trafics

transfrontaliers dans lesquels, à la suite de l'interdiction des razzias esclavagistes et de la traite par les puissances européennes, le bétail vient remplacer l'esclave (Seignobos, 2013).

Au lendemain des indépendances, vol de bétail et banditisme transfrontalier se poursuivent, favorisés par des politiques de développement donnant la primauté aux régions côtières et à fort rendement agricole. La région de l'Est-Cameroun, déjà marginalisée par les stratégies de mise en valeur coloniale, voit se renforcer son statut de périphérie enclavée et faiblement peuplée (Etamane Mahop, 2012; Zouya Mimbang, 2013). Bien que représentant près d'un quart de la superficie du territoire national, la zone n'accueille en 2016 que 4,4% du total de la population. Malgré le potentiel économique que représente la richesse de son sol (agriculture, exploitation des agrumes, secteur forestier) et de son sous-sol (présence de minerais tels l'or, le diamant, le mercure et le fer), le niveau de la pauvreté demeure élevé (près de 30% en 2014), principalement en zone rurale (INS, 2020a).

Cette situation favorise le développement de formes de criminalité rurale au sein d'« espaces de désordre où l'autorité de l'État peine à s'imposer du fait de la prolifération des bandes armées de rebelles, de trafiquants divers et de bandits de grand chemin connus sous l'appellation de 'coupeurs de route' » (Issa, 2007, p. 119). Cette insécurité est facilitée par une densité démographique et une occupation de l'espace peu marquées, par la faible rotation des agents publics affectés dans les zones frontalières ainsi que par la quasi-absence de l'État dans ses marges (tant en termes de personnel que de moyens mis à la disposition de ce dernier).

Dès la fin des années 1980, la région devient le théâtre d'insécurités transfrontalières de plus en plus militarisées suite aux contrecoups des guerres du Tchad, de l'effondrement de l'État en RCA, de la crise économique au Cameroun et des difficultés que connaissent les éleveurs transhumants, notamment mbororo (Seignobos, 2011a). De part et d'autre de la frontière camerouno-centrafricaine, des groupes organisés en bandes – appelées « coupeurs de route » ou *zargina* – mettent en place un système de prédation qui prolonge les logiques de razzias précédemment décrites et vise particulièrement les populations d'éleveurs, à travers des vols de bétail ou des enlèvements contre rançons (Chauvin & Seignobos, 2013).

La réponse des populations à cette insécurité croissante et à sa militarisation consiste en de nouveaux déplacements transfrontaliers. Cela est notamment le cas pour les familles d'éleveurs mbororo qui, face aux pressions exercées sur leurs troupeaux, ont pour habitude de migrer vers des régions plus clémentes (Romier, 1999). À partir des années 1990, dans un contexte d'insécurité rurale accrue au Cameroun, beaucoup se dirigent vers l'ouest de la RCA, région alors riche en pâturages et plutôt paisible après l'accession au pouvoir d'Ange-Félix Patassé. La majorité d'entre elles continue cependant de traverser régulièrement la frontière avec le Cameroun, à la recherche de pâturages ou de points d'eau, ou bien pour vendre leurs bêtes et leur production laitière. Ces nouvelles installations de populations en RCA sont également le fait d'agriculteurs et d'agricultrices, qui s'établissent le long des pistes de transhumance pour s'éloigner de l'administration et se rapprocher de groupes d'éleveurs auxquels ils et elles souhaitent proposer leurs services ou leurs produits vivriers.

A partir des années 2000, la République centrafricaine connaît un nouveau cycle de mutineries, rébellions et changements de régime qui provoquent une militarisation du banditisme transfrontalier et un accroissement de l'insécurité en milieu rural. Nombre de ces populations pastorales et agricoles quittent alors l'ouest de la RCA pour revenir au Cameroun. Si l'afflux migratoire enregistré dans l'est du pays dès 2001 est d'abord confondu avec un nomadisme accentué de la part de populations d'éleveurs transhumants, à partir de 2005, un changement de paradigme intervient. S'opère une progressive « humanitarisation » du phénomène migratoire centrafricain à l'est du Cameroun (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021, p. 778). De « chevaucheurs de frontière » (Seignobos, 2013), les Mbororo qui arrivent dans le pays sont désormais considérés comme des personnes réfugiées et leurs déplacements transfrontaliers associés à l'idée de migration forcée liée à la violence en RCA. En 2005-2006, le *Plan d'opération par pays* de l'UNHCR mentionne, pour la première fois, la présence de 6 500 individus réfugiés de RCA dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est. L'année suivante, en 2006, le gouvernement camerounais octroie à ces populations le statut de personnes réfugiées *prima facie*¹⁰⁹ (Tiadjeu, 2020). Ces mouvements de populations, pourtant inscrits dans des logiques et héritages de temps long, sont associés à une situation de rupture, d'urgence et d'anormalité exigeant une réponse pratique immédiate et l'appui d'organisations internationales. Un vaste dispositif humanitaire se met alors en place, marqué par la multiplication d'interventions et de structures d'assistance qui se déploient également en direction des populations hôtes.

Au tournant des années 2014-2015, un afflux humanitaire et international similaire s'observe dans une autre zone du pays, à savoir les régions septentrionales du Nord et de l'Extrême-Nord.

B/ Dans le septentrion : de la lutte contre la pauvreté à la guerre contre le terrorisme

Périphériques, les régions sahéliennes du Nord et de l'Extrême-Nord sont fortement éloignées des centres de gravité politico-économiques du pays que sont les capitales politique et économique de Yaoundé et Douala, les industries du sud ou les hautes terres de l'ouest. La falaise de l'Adamaoua a longtemps constitué une sérieuse barrière aux communications entre le nord du Cameroun et le reste du territoire national (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 77). Sur le plan administratif, ces régions sont une création du régime Biya visant à diviser la partie septentrionale du pays afin d'affaiblir un « Grand Nord » jugé favorable à son

¹⁰⁹ Cette approche, utilisée dans des situations de déplacement forcé à grande échelle, permet d'octroyer le statut de personnes réfugiées à des groupes entiers (contrairement à la détermination individuelle prévue dans la Convention de Genève de 1951).

prédécesseur, Ahmadou Ahidjo (Gruénais, 2001). Pour comprendre les dynamiques liées à la crise actuelle, il importe de retracer leur trajectoire dans le temps long¹¹⁰.

Au lendemain de l'indépendance, le contexte macro-économique et politique favorise la mise en place de projets de développement portés par l'État, en particulier dans la région du Nord dont est originaire le président Ahidjo. D'importants investissements sont réalisés dans le réseau routier et les transports (le chemin de fer atteint Ngaoundéré en 1974), les infrastructures, le barrage de Lagdo pour la fourniture en électricité, voire le tourisme (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 77). L'appui au secteur rural est largement confié à la société de développement du coton (ou SODECOTON), créée par décret présidentiel en 1974. La mise en place de périmètres irrigués rizicoles sur le fleuve Logone doit, quant à elle, contribuer à la sécurité alimentaire de la région voire à l'autosuffisance nationale – dans une logique paradoxale puisque, dans certaines zones, les populations paysannes sont contraintes d'abandonner cultures vivrières et maraîchères au profit du coton (Seignobos & Iyebi-Mandjek, 2000; Veundeu Kwava, 2023).

Les années 1980 marquent un tournant : la crise économique et les plans d'ajustement structurels entraînent une réduction des effectifs de la fonction publique et des sociétés parapubliques en charge de l'encadrement agricole. Sur le plan politique, l'accession au pouvoir de Paul Biya (originaire du Sud) change le statut du Nord-Cameroun : suspect politiquement¹¹¹, ce dernier ne fait bientôt plus partie des priorités nationales. A l'échelle intrarégionale, enfin, de forts contrastes apparaissent entre des villes telles Maroua et Garoua, plutôt favorisées dans l'accès aux services, et d'autres espaces largement sous-administrés (Rangé, 2020).

A partir des années 2000, l'annulation de la dette, la hausse du prix des matières premières et des investissements mondialisés permettent la relance des politiques publiques de développement, dans un contexte de « retour de l'État » (Eboko, 2015b; Gruénais, 2001). C'est ce qu'incarne notamment le projet de construction d'un oléoduc de 1 070 km de long, destiné à acheminer le pétrole tchadien vers la côte camerounaise (Guyer, 2002; Muñoz, 2008). En 2004, le conflit frontalier qui opposait, depuis 1987, le Cameroun à son voisin nigérian concernant l'île de Darak prend fin et s'accompagne d'un certain renforcement de la présence de l'État dans la zone (Abdouraman, 2008). La filière cotonnière, qui semblait être sortie renforcée de la période d'ajustement structurel et atteint un record historique de production en 2004-2005, est cependant confrontée à d'importantes difficultés de rentabilité et de variation des prix (Vadot, 2014). Dans le champ du développement, la rivalité géopolitique entre partenaires traditionnels et pays émergents suscite une certaine émulation et des efforts d'investissement en termes d'accès aux infrastructures et aux services (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 78). Néanmoins, dans les représentations des populations et des élites, le

¹¹⁰ Les éléments présentés ici constituent une synthèse bibliographique de différents travaux, en particulier Magrin & Pérouse de Montclos (2018) auquel on renverra pour des développements approfondis.

¹¹¹ En 1983, des rumeurs sur une conspiration « nordiste » poussent le jeune président Biya à casser les fiefs peuls et à démanteler le Nord en trois provinces. L'année suivante, une tentative de coup d'État imputée à nouveau aux « Nordistes » conduit le gouvernement à reconstruire ses réseaux clientélistes (Gwoda & Zelao, 2012; Issa, 2012).

sentiment d'injustice vis-à-vis du reste du pays reste fort, notamment en termes d'accès à l'emploi, à la fonction publique, ou aux services et infrastructures¹¹².

De fait, alors que les régions septentrionales représentent un tiers de la population camerounaise, le taux de pauvreté (74,3% en 2014) y est non seulement deux fois plus élevé que la moyenne nationale (estimée à 37,5%), mais également en hausse (gagnant dix-huit points entre 2001 et 2014). Le climat sahélien y est propice aux fortes sécheresses tandis que les précipitations, concentrées sur de très courtes périodes, suscitent des inondations causant d'importants dégâts humains et matériels, y compris en termes de destruction des cultures. Autant de facteurs susceptibles de favoriser la persistance de forts taux d'insécurité alimentaire et la récurrence des épidémies (INS, 2020b).

A ces enjeux en termes de développement s'ajoutent des formes de banditisme et d'insécurité anciennes, héritées d'une histoire longue de razzias d'esclaves, de rébellions armées, d'islamismes radicaux et de brigandage routier (Lovejoy, 2004; MacEachern, 2001; Reyna, 1990; Roitman, 2004, 2005; Saïbou, 2010; van Beek, 2012). De telles dynamiques expliquent l'émergence, au tournant des années 2010, du groupe Boko Haram et de ses diverses factions telles l'État islamique en Afrique de l'Ouest (*Islamic State's West Africa Province*, ISWAP)¹¹³. Dépassant une lecture de ces mouvements au seul prisme du terrorisme ou du djihadisme international, il convient de rappeler qu'ils sont aussi – sinon d'abord – une conséquence de logiques historiques locales et régionales ; d'où la nécessité d'intégrer, aux enjeux religieux, « la violence de l'État et les facteurs sociaux, politiques et économiques qui soutiennent l'adhésion à l'insurrection, ce qui présente un parallèle avec les 'bandits sociaux' (Hobsbawm, 1981) » (Chétima, 2020, p. 218). L'émergence de tels mouvements s'inscrit dans une longue tradition du djihad et des mouvements islamiques révolutionnaires depuis le XVI^e siècle, certes limitée par l'occupation européenne à la fin du XIX^e siècle mais qui a également lutté contre cette dernière (Hunwick *et al.*, 1997; MacEachern, 2020). De même cette émergence, si elle n'est pas sans lien avec le rôle ambigu des élites étatiques dans les activités illicites et criminelles menées aux confins du bassin du Lac Tchad (Roitman, 2006), prolonge des formes préexistantes de criminalité et de violence transfrontalières. Divers travaux ont ainsi souligné les parallèles avec les actions des razzieurs opérant il y a un siècle (Chétima *et al.*, 2018), ou la reconversion de contrebandiers et coupeurs de route dans les rangs de leurs combattants (Seignobos, 2015b). Si l'adhésion que le groupe Boko Haram rencontre auprès de certaines populations civiles n'est pas sans lien avec la faible légitimité et le comportement brutal de forces de sécurité perçues davantage comme des occupants (Terretta & Chétima, 2018), il convient de souligner la manière dont ont été renforcées des rivalités intercommunautaires préexistantes (sur lesquelles on reviendra au chapitre 3). Les rumeurs et accusations suscitées par la secte islamiste ont été instrumentalisées par certaines élites locales et figures politiques afin de faire valoir des revendications ethno-régionales, réactivant non seulement des tensions entre groupes

¹¹² Voir le Memorandum du Grand Nord (2002), ensemble de doléances ethno-régionales soumises à l'appréciation du président de la République par les élites du Nord et de l'Extrême-Nord.

¹¹³ Pour une synthèse sur les divisions internes et scissions au sein du groupe, voir notamment Foucher (2021).

autrefois rivaux (par exemple, entre anciennes sociétés esclavagistes wandala et peules et les populations considérées comme leurs réservoirs d'esclaves), mais également des antagonismes entre nord et sud du Cameroun (Chétima, 2018; Mahamat, 2020). Les violences et exactions perpétrées par le groupe Boko Haram sont, par exemple, associées à des tentatives de déstabilisation du régime Biya de la part d'acteurs « nordistes » et de leurs soutiens occidentaux, telle la France (Adibe, 2016; Pommerolle, 2015).

Sur le plan militaire, les activités occasionnelles menées par le groupe Boko Haram sur le territoire camerounais entre 2009 et 2012 ont d'abord suscité, de la part du gouvernement, une réaction modérée. Celle-ci consistait principalement à démanteler des stocks d'armes cachés et à en arrêter les dirigeants, tout en continuant à considérer la situation comme un problème essentiellement nigérian. A partir de 2014, toutefois, des facteurs économiques (dont la baisse du prix des matières premières) coïncident avec une intensification des violences dans le bassin du lac Tchad et leur extension du nord-est du Nigeria vers les zones frontalières des pays voisins (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018). Le 17 mai 2014, à la suite des attaques perpétrées dans la capitale de l'Extrême-Nord, Maroua¹¹⁴, le président Biya déclare la guerre au groupe Boko Haram¹¹⁵.

L'Extrême-Nord camerounais se trouve ainsi intégré dans « la crise du bassin du lac Tchad », qualifiée en 2016 de « crise humanitaire la plus négligée au monde »¹¹⁶. Au-delà des phénomènes de violence, celle-ci est présentée par les structures internationales comme accrue par des facteurs structurels (tels des taux de chômage et d'accroissement démographique élevés). A cela s'ajoute la prétendue négligence dont la région aurait historiquement fait l'objet de la part du pouvoir central, qui expliquerait la faible légitimité de l'État et le manque d'intégration de l'Extrême-Nord au sein du territoire national ; autant d'éléments que le groupe Boko Haram aurait su mettre à profit (ICG, 2016)¹¹⁷.

Si la guerre contre Boko Haram est déclarée en 2014, il faut attendre une mobilisation plus globale contre le terrorisme, en janvier 2015, pour que la parole officielle et les médias camerounais commencent à associer ces violences à la lutte contre l'islamisme. C'est à cette date également que le pays, face à l'intensification des attaques et à la débâcle des forces nigérianes, accepte le soutien de la coopération internationale sur le plan militaire comme en

¹¹⁴ Le 22 juillet 2015, deux jeunes femmes kamikazes procèdent à des attentats-suicide : l'une active sa charge explosive sur le marché central en face de la délégation du parti gouvernemental, le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais), l'autre dans le quartier ancien de GadaMawol, à Barmaré ; elles tuent quatorze personnes et en blessent plusieurs dizaines. Le 24 juillet, une autre kamikaze fait de même dans le quartier dit « Pont-vert » de Domayo, tuant vingt personnes et en blessant une soixantaine (Seignobos, 2015a).

¹¹⁵ République du Cameroun, « Déclaration de S. E. Paul BIYA lors de la Conférence de presse conjointe des Chefs d'État à l'issue du Sommet de Paris sur la Sécurité au Nigeria », 17/05/2014 : <https://www.prc.cm/fr/actualites/discours/1099-declaration-de-s-e-paul-biya-lors-de-la-conference-de-presse-conjointe-des-chefs-d-État-a-l-issu-du-sommet-de-paris-sur-la-securite-au-nigeria>

¹¹⁶ "Lake Chad Basin is world's most neglected humanitarian crisis: U.N. aid chief", *Reuters*, 24/05/2016 : www.reuters.com/article/us-humanitarian-summit-lake-chad/lake-chad-basin-is-worlds-most-neglected-humanitarian-crisis-u-n-aid-chief-idUSKCN0YF2UV

¹¹⁷ Ces éléments seront discutés de manière approfondie au chapitre suivant.

termes d'assistance humanitaire. La conflictualité liée au groupe Boko Haram est alors perçue comme une menace sérieuse pour la stabilité du Cameroun (Henri, 2014). Sur le plan économique, elle influence fortement les circulations de biens et de personnes ainsi que le commerce avec le Nigeria voisin qui, conjuguée aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole, suscite une baisse de la croissance camerounaise (de 4,6% en 2016 à 3,5% en 2017) (T. Amougou, 2023, p. 76). Se donnent enfin à voir d'importants déplacements internes de populations¹¹⁸, optant pour des trajectoires « itérante[s] » (Henri, 2014, p. 28) : plutôt que de se regrouper en un point donné, les individus se dispersent en s'intégrant dans les communautés voisines. En réponse, certaines autorités administratives locales ressuscitent les comités de vigilance villageois, afin d'alerter notamment sur la présence d'individus suspectés d'appartenir au groupe Boko Haram ou sur les situations humanitaires d'urgence (Dubernet & Djeumegued, 2023).

Outre ces déplacements internes, la hausse de l'insécurité dans la région du lac Tchad suscite également l'arrivée sur le territoire camerounais de personnes réfugiées originaires du Nigéria voisin¹¹⁹. Face à la multiplicité des voies d'entrée et des sites provisoires d'installation, le camp de Minawao est établi en juillet 2013 comme unique site d'hébergement et de prise en charge de ces individus. Situé à 120 km de la frontière, cette structure d'une capacité de 39 000 places est rapidement saturée par le nombre grandissant de personnes transférées en son sein. Si l'objectif est de rassembler en un même espace des populations suspectes aux yeux des autorités¹²⁰, diverses résistances et stratégies de contournement sont observées : sur les 8 200 personnes réfugiées enregistrées en décembre 2013, 6 348 s'opposent à leur transfert vers Minawao. D'autres, à l'instar des populations arabes installées dans des camps de fortune entre les villes de Kousséri et Maroua, refusent de se faire identifier comme réfugiées par l'UNHCR. De fait, l'attitude des autorités et forces de l'ordre camerounaises à l'égard des populations nigérianes réfugiées sur leur territoire fait l'objet de dénonciations fréquentes soulignant divers abus, restrictions, fouilles, usage de la violence et rapatriements forcés (Baiocchi, 2018; HRW, 2017; Mahamat, 2021; Mbiyozo, 2017).

A compter de 2015-2016, le paysage de l'aide internationale dans la région évolue. Le nombre d'organisations croît considérablement et leur profil évolue : s'opère un basculement du développement vers l'urgence humanitaire, l'objectif n'étant plus de lutter contre la pauvreté (thématique qui prévalait dans les interventions des années 1990-2000, mentionnées plus haut : cf. figure 6), mais d'apporter des secours d'urgence aux populations impactées par le conflit (Karimbhoy, 2017; Magrin & Pérouse de Montclos, 2018). Si elle peut prendre la forme

¹¹⁸ Au 30 juin 2023, leur nombre total est estimé à 427 833 personnes (UNHCR, *Portail opérationnel – Crises de réfugiés*, « Cameroun » : <https://data.unhcr.org/fr/country/cmr>).

¹¹⁹ Au 30 juin 2023, leur population est estimée à 116 183 personnes (source : *ibid*).

¹²⁰ Voir les propos tenus par le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord et le Ministre de l'Administration territoriale lors de sa visite au camp de Minawao en mai 2014 (*Cameroon Tribune*, n°10582 du 05/05/2014), ou ceux par la représentante régionale de l'UNHCR au Nigeria, Liz Ahua (« UN opposes forced return of Nigerian refugees from Cameroon », *The Guardian*, 17/07/2017 : <https://guardian.ng/news/un-opposes-forced-return-of-nigerian-refugees-from-cameroon/>).

d'un appui matériel direct¹²¹, cette aide passe principalement par le biais des agences onusiennes et des ONG internationales ou nationales ; elle peut aussi être le fait de coopérations bilatérales¹²². Le régime humanitaire qui s'affirme alors bouleverse l'économie politique de la zone. L'injection de fonds et l'arrivée de nouvelles structures d'assistance limitent certes la crise nutritionnelle, mais elles complexifient aussi le jeu des interventions et nourrissent la corruption¹²³. Par ailleurs, les approches mises en œuvre restent dominées par des actions d'urgence ainsi que des projets dans lesquels femmes et jeunes constituent une cible privilégiée pour « appuyer le redressement local »¹²⁴. Le manque de coordination entre des structures aux capacités et normes d'interventions très diverses (organisations internationales, non gouvernementales, ministères, coopérations bilatérales, etc.) favorise la duplication et les contradictions entre projets, l'inadaptation des dispositifs mis en place, l'inégal accès aux ressources ainsi que des initiatives déconnectées des réalités¹²⁵. Les défis structurels, à l'origine du conflit et des déplacements forcés, restent peu abordés – voire soigneusement évités – par les initiatives internationales comme gouvernementales, qui concentrent plutôt leurs efforts sur des secteurs jugés consensuels tels l'éducation ou l'accès à l'eau.

Priorité est aussi donnée aux impératifs militaires¹²⁶, sans nécessairement tenir compte des conséquences locales de mesures telles que la fermeture des frontières, l'interdiction de la pêche ou de l'usage des moto-taxis pour les populations (Seignobos, 2015a). L'accent mis par le gouvernement sur les enjeux de sécurité et de maintien de l'intégrité territoriale du pays a aussi pour conséquence d'empêcher l'accès des structures internationales à certaines zones

¹²¹ Voir, par exemple, les bateaux humanitaires envoyés par la Russie ou les quarante-cinq tonnes de denrées alimentaires accordées par la Turquie afin de venir en aide aux populations nigériennes réfugiées au Cameroun (Mvella, 2016).

¹²² A l'instar des seize millions d'euros octroyés par Berlin au gouvernement camerounais à la suite d'une audience accordée par le Président Biya à Günter Nooke, représentant personnel de la Chancelière allemande, le 16 mai 2015 (Cabinet Civil de la Présidence du Cameroun, *Le Temps des réalisations*, bulletin n°25 (avril-mai 2015), p. 2 : https://cameroonhighcommission.co.uk/dev/wp-content/uploads/2021/08/le_temps_des_realisations_no25.pdf).

¹²³ Par exemple concernant le plan d'urgence annoncé en mars 2015 pour soutenir les écoles et hôpitaux de l'Extrême-Nord, de nombreux témoignages font état de réalisations jamais abouties en termes de constructions d'écoles et d'infrastructures (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 206).

¹²⁴ Depuis 2015-2016, l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne multiplient les projets visant à « appuyer le redressement local » et soutenir « les communes touchées par la guerre contre Boko Haram » (« Contribuer à la création d'emplois pour les jeunes et au redressement économique de l'Extrême-Nord », AFD : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/contribuer-la-creation-demplois-pour-les-jeunes-et-au-redressement-economique-de-lextreme-nord>).

¹²⁵ A titre d'exemple, le « Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance » prévoyait d'aménager à Zina (département du Logone Chari) un périmètre agricole au cœur d'une zone humide, en principe protégée par la charte de l'eau de la Commission du bassin du lac Tchad (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 210).

¹²⁶ Y compris sur le plan financier : il est ainsi prévu que 60% des fonds récoltés par le « Comité interministériel *ad hoc* de gestion des dons destinés aux populations et aux forces de défense », créé par décret présidentiel en avril 2015 et présidé par le ministre de l'Administration territoriale (MINAT), soient reversés aux forces de défense et de sécurité, et seuls 40% aux populations de l'Extrême-Nord (« Paul Biya crée un comité interministériel de gestion des dons pour la lutte contre Boko Haram », *Cameroon Voice*, 24/04/2015 : <https://cameroonvoice.com/news/2015/04/24/paul-biya-cree-un-comite-interministeriel-de-gestion-des-dons-pour-la-lutte-contre-boko-haram/>).

(notamment dans le département du Logone-et-Chari, sur lequel on reviendra au chapitre 3), les obligeant à confier la mise en œuvre de certaines activités directement aux autorités (Karimbhoy, 2017). La place centrale accordée aux thématiques sécuritaires est aussi liée à une réactivation, dans la stratégie et la communication gouvernementale, des enjeux nationalistes et souverainistes. Le soutien affiché à l'armée camerounaise, dont les morts au combat deviennent les nouveaux héros populaires¹²⁷, est un moyen d'occuper l'espace politique et médiatique afin d'éviter le débat sur des thématiques plus sensibles, telles que la faiblesse de l'État dans ses marges septentrionales ou la méfiance des populations face à ses rares agents (Pommerolle, 2015).

Enfin, ces transformations s'accompagnent de l'émergence d'un autre secteur d'intervention internationale : celui de la stabilisation, qui mêle interventions sécuritaires et de développement (Duffield, 2001; Humanitarian Policy Group & UNHCR, 2011; UNDP Cameroon, 2020). Diverses actions et programmes mis en œuvre par des structures multilatérales, telles le PNUD¹²⁸, ou des coopérations bilatérales¹²⁹ visent à « soutenir la sortie de crise » et à « amorcer des programmes de développement durable » en œuvrant à rétablir la sécurité et permettre la reprise de l'activité économique. Cela prend la forme de projets qui, outre des activités de développement ou d'« appui aux moyens d'existence », visent aussi les forces de défense et de sécurité (FDS) camerounaises (à travers des « renforcements de capacités » ou des « formations sur les bonnes pratiques »), ou bien équipent des « relais communautaires » de matériel pour informer les FDS d'éventuelles incursions djihadistes (Chelpi-Den Hamer, 2020).

De telles approches de stabilisation s'observent également dans la troisième dite « crise » à laquelle cette thèse s'intéresse, à savoir celle à l'œuvre dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

¹²⁷ Le 28 février 2015, une importante manifestation de solidarité envers les forces armées et les populations de l'Extrême-Nord est organisée, d'abord par un groupe de journalistes originaires de la région (dont le directeur de publication de *L'Œil du Sahel*) ; elle est ensuite intégrée à un dispositif officiel, plaçant cette marche dans la continuité des défilés organisés par le régime (Pommerolle, 2015; Pommerolle & Ngaméni, 2015).

¹²⁸ La facilité de stabilisation régionale du bassin du lac Tchad, lancée en 2019, « vise à établir une stabilisation immédiate dans les zones touchées par Boko Haram des régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun en maintenant des conditions de sécurité minimales, des services de base essentiels et en offrant des moyens de subsistance immédiats à la population touchée » (PNUD, « Le Projet RSF accompagne l'État du Cameroun dans le processus de stabilisation des zones touchées par la crise à l'Extrême-Nord », 17/11/2020 : <https://www.undp.org/fr/cameroon/news/le-projet-rsf-accompagne-l%E2%80%99%C3%A9tat-du-cameroun-dans-le-processus-de-stabilisation-des-zones-touch%C3%A9es-par-la-crise-%C3%A0-l%E2%80%99extr%C3%Aame-nord>).

¹²⁹ L'approche française de stabilisation est ainsi présentée comme une phase intermédiaire nécessaire, dans les environnements violents, entre action humanitaire et aide au développement ; elle est institutionnalisée à travers le « nexus humanitaire-stabilisation-développement (HSD) » promu par le ministère français des Affaires étrangères. Voir la déclaration du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères lors de sa visite à Maroua en octobre 2019 (« Extrême-Nord : trente milliards pour la stabilisation », *Cameroon Tribune*, 25/10/2019 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/28758/en.html/extreme-nord-30-milliards-pour-la>).

C/ Du « problème » au « conflit » anglophone¹³⁰

Les régions anglophones, qui correspondent à l'ancien Cameroun méridional britannique (*Southern Cameroons*), se distinguent par leurs spécificités. Si elles sont moins développées que des villes comme Yaoundé (capitale politique) ou Douala (capitale économique), leur situation est néanmoins largement plus favorable que celles de périphéries francophones telles le Nord, l'Extrême-Nord ou même l'Est. Au-delà des différences objectives de développement, c'est davantage la perception du déclin des activités économiques des deux régions après la fin du fédéralisme, et le fait que l'ensemble de la production nationale de pétrole ait lieu dans ces zones, qui exacerbent les perceptions locales de sous-développement et de marginalisation économique (Konings & Nyamnjoh, 2003; Pommerolle & Heungoup, 2017, p. 529).

Le Nord-Ouest, tout d'abord, est la deuxième plus petite région du pays en termes de superficie (après l'Ouest) ; avec ses 2,1 millions d'habitants et d'habitantes, elle représente 9% de la population camerounaise. C'est une zone de hauts plateaux dominée par des chaînes de montagnes ; l'altitude, le sol volcanique et le climat en font un espace très fertile pour l'agriculture (en particulier la production à grande échelle de cacao et de thé) et l'élevage¹³¹, mais qui figure au troisième rang des régions les plus pauvres du pays (après l'Extrême-Nord et le Nord, avec un taux de pauvreté monétaire de 55,3%) (INS, 2020c). Le pouvoir des chefferies y est important, en raison des héritages liés au mode de gestion coloniale britannique basé sur l'*indirect rule* puis aux dynamiques des régimes postcoloniaux des présidents Ahidjo et Biya (Petel & Vircoulon, 2021, p. 12). Politisées, ces chefferies ont formé des associations rivales (la *Northwest Fons Association*, fondée en 1993 et qui soutient l'opposition ; la *Northwest Fons Conference*, fondée en 1995 et pro-gouvernementale), qui ont par la suite fusionné en 1998 en un syndicat (*Northwest Fons Union*) sans toutefois réussir à mettre fin aux antagonismes entre chefs coutumiers¹³².

Le Sud-Ouest est, quant à lui, une région côtière également marquée par de hauts reliefs (dont le mont Cameroun). Il comptait en 2016 près de 1,6 millions d'habitants et d'habitantes, soit 7% de la population totale du pays. Contrairement à sa voisine, son taux de pauvreté monétaire (18,2%) est largement inférieur à la moyenne nationale (37,5%). Sa vitalité économique

¹³⁰ Expression empruntée à Beseng *et al.* (2023).

¹³¹ Le Nord-Ouest abrite la plus grande plantation de thé du pays (Ndawara Tea Estate, près de 5 000 hectares), d'immenses plantations de bananes, de palmiers à huile, ainsi qu'une timide caféiculture (qui représente 3% de la production nationale). Deux ranchs modernes y ont été inaugurés pour développer l'élevage industriel : celui d'Elba près de Bamenda, qui appartient au milliardaire peul originaire de la région, Baba Danpullo ; le ranch de Dumbo, propriété de la Société de Développement et d'Exploitation des Production Animales (SODEPA), transformée en société à capital public par décret présidentiel le 12 février 2021 (« L'État transforme la Sodepa en société à capital public et augmente son capital de 11,12 milliards de FCFA », *Investir au Cameroun*, 15/02/2021 : <https://www.investiraucameroun.com/agriculture/1502-15972-l-État-transforme-la-sodepa-en-societe-a-capital-public-et-augmente-son-capital-de-11-12-milliards-de-fcfa>).

¹³² « Crise anglophone : Atanga Nji invite les chefs du Nord-Ouest à se réconcilier », *Cameroon-Info*, 21/03/2018 : <http://www.cameroon-info.net/article/cameorun-crise-anglophone-atanga-nji-invite-les-chefs-du-nord-ouest-a-se-reconcilier-318330.html>

s'explique par la présence de vastes plantations agricoles commerciales (palmier à huile, hévéa, thé, bananes, caoutchouc), de ressources pétrolières ayant permis la mise en place d'une raffinerie, ainsi que de ressources halieutiques importantes dans la presqu'île de Bakassi (INS, 2020d). C'est aussi là que se concentre, on le verra, l'opposition politique à Paul Biya (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 99).

Ces régions sont le théâtre, depuis 2017, d'affrontements opposant forces régulières et groupes sécessionnistes. Les racines de cette « crise anglophone » (*Anglophone Crisis*) peuvent être identifiées dans le processus d'unification postcoloniale de 1961, qui aboutit à l'adoption d'une Constitution soutenant un système fédéral indissoluble composé des États du Cameroun occidental (ancien *British Southern Cameroons*) et du Cameroun oriental (ancien Cameroun français). Ce système fédéral permet de maintenir la nature biculturelle et bilingue du nouvel État, étant donné son héritage de styles coloniaux distincts en matière de gouvernance et d'administration publique (y compris des systèmes juridiques et éducatifs différents) mais aussi de langues officielles (français et anglais). Cependant, en 1972, un référendum permet au président Ahidjo de démanteler le système fédéral pour le transformer en un État unitaire centralisé. Le Cameroun occidental est divisé en deux provinces (qui deviendront des régions en 1996), le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, sur un total de dix que compte le pays. En 1984, un décret présidentiel rebaptise la République unie du Cameroun en République du Cameroun, rétablissant ainsi le nom adopté par le Cameroun français lors de son indépendance le 1^{er} janvier 1960 – soit avant la réunification avec le *Southern Cameroons*. Ces changements conduisent à une centralisation encore plus poussée, qui entraîne une réduction de la liberté politique et économique dans l'ancien Cameroun occidental ainsi qu'une augmentation de la censure, de la corruption et de la marginalisation de la population anglophone (Konings & Nyamnjoh, 1997).

Si des voix s'élèvent contre ces changements constitutionnels et structurels, la dissidence s'accroît avec la libéralisation politique du début des années 1990. L'avènement du multipartisme donne un nouvel élan aux mouvements d'opposition dans le Cameroun anglophone. Le premier grand parti d'opposition, le Social Democratic Front (SDF), est créé en 1990 à Bamenda, capitale du Nord-Ouest, par des militants et militantes d'un groupe sécessionniste anglophone informel souhaitant mettre en place un parti politique qui servirait de visage légal à leur mouvement (Nfi, 2021). Le SDF sera longtemps le porte-drapeau des populations anglophones ainsi que le premier parti d'opposition au régime du président Biya, bénéficiant d'un fort soutien tant dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest que dans la capitale économique et première ville du pays, Douala (Konings, 2004).

Après les années 1990, les intérêts anglophones sont de plus en plus représentés par des organisations de personnes enseignantes, avocates, journalistes ou d'étudiants et étudiantes anglophones. S'y ajoutent des groupes politiques qui déploient leur action à travers des campagnes de mobilisation ainsi que sur le plan diplomatique (Anyefru, 2010; Jua & Konings, 2004). Parmi ces organisations, la Southern Cameroons Youth League opte pour la lutte armée ; des attaques contre des établissements militaires en mars 1997 entraînent une réponse

meurtrière du gouvernement, qui met fin à cette stratégie (Konings & Nyamnjoh, 2019). S'appuyant sur les divisions au sein de la communauté anglophone, le gouvernement de Paul Biya commence à déployer diverses stratégies consistant notamment à infiltrer les groupes anglophones et à les influencer pour qu'ils deviennent pro-gouvernementaux (Nfi, 2021). De même, la nomination d'élites du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à des postes ministériels – au nom de la politique dite d'équilibre régional, historiquement fondamentale dans la gouvernance du Cameroun et officiellement instituée en 1975 par décret présidentiel – permet un système de cooptation de ces élites, visant à s'assurer de leur soutien au régime et au parti au pouvoir (Orock, 2014). En 1996, la réforme constitutionnelle promet la décentralisation au niveau régional mais demeure, dans les faits, largement peu réalisée (Pommerolle & Heungoup, 2017).

Deux décennies plus tard, l'année 2016 marque un tournant dans le « problème anglophone » alors que les frustrations s'intensifient face à la francophonisation systématique des systèmes juridiques et éducatifs propres aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. A partir du mois d'octobre, des manifestations pacifiques initialement dirigées par des membres des professions avocates et enseignantes protestent contre l'afflux de personnel francophone, estimant que cela met à mal la spécificité de leurs systèmes juridiques et éducatifs. La violente répression gouvernementale de ces manifestations a pour effet d'élargir les revendications au-delà des domaines juridique et éducatif. Les demandes de fédéralisme laissent place à des revendications de sécession, tandis que les manifestations pacifiques et la désobéissance civile non violente se transforment en un conflit armé. Début 2017, la situation s'aggrave après l'interdiction par l'État des organisations de la société civile anglophones demandent un retour à un système fédéral, l'arrestation et la détention de leurs figures dirigeantes, ainsi que la coupure d'internet entre janvier et avril. Les voix sécessionnistes, y compris celles de la diaspora, gagnent en importance et des groupes armés séparatistes émergent. Les premières attaques contre les installations militaires ont eu lieu en septembre 2017. Le 1^{er} octobre, date de l'indépendance du Cameroun méridional vis-à-vis de la Grande-Bretagne en 1961, les groupes séparatistes déclarent l'indépendance de ces régions sous le nom de République d'Ambazonie. Le gouvernement répond en occupant militairement le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le 30 novembre, dans une allocution télévisée, le président Biya déclare que « le Cameroun est victime des attaques à répétition d'une bande de terroristes se réclamant d'un mouvement sécessionniste » et assure que « toutes les dispositions sont prises pour mettre hors d'état de nuire ces criminels »¹³³. Cette déclaration est suivie, deux jours plus tard, d'une annonce par le ministre de la Défense, Joseph Beti Assomo, d'opérations militaires massives à venir pour combattre les séparatistes contre lesquels la guerre est officiellement déclarée¹³⁴.

¹³³ « Cameroun : Paul Biya s'exprime sur la crise dans la zone anglophone », TV5 Monde, 01/12/2017 : <https://information.tv5monde.com/afrique/cameroun-paul-biya-sexprime-sur-la-crise-dans-la-zone-anglophone-27917>

¹³⁴ « Cameroon government 'declares war' on secessionist rebels », *The New Humanitarian*, 12/04/2017 : <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2017/12/04/cameroon-government-declares-war-secessionist-rebels>

Déclenché sous la forme d'un conflit de basse intensité, ce dernier s'étend à l'ensemble des régions anglophones en l'espace d'un an¹³⁵. Les affrontements se poursuivent depuis lors et ont causé la mort d'au moins 6 000 personnes (principalement civiles), le déplacement d'un million d'individus dans d'autres régions du pays ou au Nigéria voisin. Ils s'accompagnent d'importantes exactions et violations des droits humains (Amnesty International, 2023b; Schumann *et al.*, 2023). L'impact économique est aussi important, à la fois sur la production globale et les revenus des ménages. En raison du conflit, le PIB global en 2019 a diminué de 35,2% et 27% dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest respectivement par rapport aux chiffres d'avant la crise (Banque mondiale, 2021, p. 46). En 2019, les recettes fiscales annuelles dans les régions anglophones chutent de 800 000 à 1 000 dollars ; en 2020, la quasi-totalité des agents de l'administration fiscale ont fui les postes de passage à la frontière nigériane¹³⁶. Dans le domaine agricole, les cultures vivrières et de rente ont été fortement affectées : en 2018, la production de bananes dans la plantation de la Cameroon Development Corporation, une société d'État située dans le Sud-Ouest, est totalement arrêtée ; en 2019, la production d'huile de palme a chuté de 90%, tandis que la production de caoutchouc est huit fois inférieure à son niveau d'avant le conflit (PNUD & Gouvernement du Cameroun, 2021, p. 2-3). Si cet effondrement économique a d'importantes conséquences en termes d'emploi, les activités agricoles et productives des personnes restées dans ces régions sont elles aussi affectées par les initiatives de « ville fantôme » (*ghost towns*)¹³⁷, ainsi que par les restrictions d'urgence et la présence militaire (Banque mondiale, 2021, p. 48).

La stratégie gouvernementale vis-à-vis du conflit anglophone a été décrite comme une approche alliant « le marteau et les mensonges » (*hammer and lies*), c'est-à-dire réponse militaire et campagne de désinformation (Roberts, 2022). Le gouvernement continue de mener une guerre contre-insurrectionnelle tout en niant l'existence d'un conflit, préférant parler de « crise sécuritaire » qu'il présente d'ailleurs comme en passe d'être largement résolue¹³⁸. La seule tentative officielle de résolution du conflit a été le Grand Dialogue National (GDN), organisé par le gouvernement du 30 septembre au 4 octobre 2019 et critiqué comme une affaire d'élites excluant certains acteurs et actrices clés (Hendricks & Kiven, 2019). Ses principaux résultats étaient des recommandations de réformes politiques, notamment l'octroi d'un statut spécial aux régions anglophones et une décentralisation visant à fournir une plus grande autonomie locale, ainsi qu'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Quatre ans plus tard, ces conclusions restent au cœur de la rhétorique gouvernementale concernant l'approche à adopter pour résoudre « l'instabilité » qui touche les

¹³⁵ Hilary Matfess, « Picking a Fight: The Rise of Armed Separatists in Cameroon », *ACLEDD*, 21/09/2018 : <https://acleddata.com/2018/09/21/picking-a-fight-the-rise-of-armed-separatists-in-cameroon/>

¹³⁶ « Cameroon Says Conflict Destroying Anglophone Regions' Economies », *VOA News*, 02/09/2020 : https://www.voanews.com/a/africa_cameroon-says-conflict-destroying-anglophone-regions-economies/6195341.html

¹³⁷ Initiative visant à provoquer une paralysie de villes et villages entiers des régions anglophones par la fermeture des écoles, banques, magasins voire l'interdiction de circuler (Pommerolle & Heungoup, 2017).

¹³⁸ C'est ce qu'illustre notamment la mise en place, en 2020, d'un Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement (PPRD) sur lequel on reviendra dans les chapitres suivants.

régions anglophones. Le GDN est un exemple de la stratégie « du marteau et des mensonges », dans laquelle le dialogue a servi à dissimuler les intentions militaires étatiques : la répression militaire a en effet été accrue dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sitôt le GDN achevé (ICG, 2020a).

Illustrant les dynamiques mentionnées plus tôt concernant les rapports du Cameroun à l'international, la pression des pays occidentaux et d'institutions telles l'Union africaine (UA) ou l'ONU pour tenter de résoudre le conflit est jugée faible (Mutah, 2022). Les offres de médiation des gouvernements suisse puis canadien, lancées respectivement en 2019 et 2023, ont été abandonnées en raison du retrait du gouvernement camerounais, annonçant dans un communiqué de presse n'avoir « confié à aucun pays étranger ou organisation extérieure un rôle de médiateur ou de facilitateur pour régler la crise »¹³⁹. L'exemple des positions française, britannique ou américaine indique que les puissances occidentales semblent donner priorité à leurs relations avec le régime Biya, afin de protéger leurs intérêts économiques et géopolitiques au Cameroun, dans le golfe de Guinée ou en Afrique centrale (Beseng *et al.*, 2023, p. 97-98). De même, si les Nations unies ont plusieurs fois demandé aux parties en conflit de mettre fin à la violence et de garantir l'accès à l'aide humanitaire, le Cameroun a été écarté des discussions et de l'ordre du jour du Conseil de sécurité de l'ONU par des membres permanents tels que la Chine, la Russie et la France à la suite de pressions exercées par des diplomates camerounais (ICG, 2019).

Certaines revendications à l'origine de la dite « crise anglophone » – concernant la répartition inéquitable des ressources et la mainmise de certaines élites sur le pouvoir et les ressources, dans un contexte où les ressources de l'État et du développement sont inégalement distribuées entre les régions et les localités sur la base d'un modèle clientéliste (Médard, 1995) – trouvent un écho, certes atténué, dans d'autres parties du pays (Razafindrakoto & Roubaud, 2018). Ce faisant, elles révèlent et sont en même temps modelées par la crise profonde que traverse le régime du président Biya (Pommerolle & Heungoup, 2017). Le mécontentement à l'égard de ce dernier, exprimé violemment au début des années 1990 et à nouveau en 2008, a été contenu au cours des vingt dernières années par le clientélisme, les manœuvres politiques et bureaucratiques, la répression et les imaginaires partagés comme le nationalisme (Amin, 2012). Néanmoins, les dernières élections présidentielles d'octobre 2018 – remportées une nouvelle fois par Paul Biya – ont été suivies d'une crise postélectorale (Minteu-Kadje & Premat, 2019). Celle-ci s'est structurée autour de contestations portées notamment par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), parti du candidat Maurice Kamto, arrivé second et refusant de reconnaître la victoire du parti au pouvoir. Le MRC engage alors une campagne de manifestations réprimées par les forces de l'ordre, provoquant l'arrestation de nombreuses personnes militantes et responsables du MRC, dont son président Maurice Kamto le 28 janvier 2019. Les actions de contestation se poursuivent néanmoins, aboutissant au boycott par le MRC des élections législatives de février 2020. Ces tensions favorisent une polarisation de la société

¹³⁹ « Le Cameroun dit ne jamais avoir autorisé le Canada à mener des pourparlers de paix », *Radio Canada*, 24/01/2023 : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1950434/cameroun-canada-pourparlers-paix-faciliteur>

camerounaise, visible notamment sur les réseaux sociaux qui deviennent un cadre privilégié d'affrontements politiques (Kamani Ngamani, 2023; Mbe Pokam & Djiala Melie, 2023).

Conclusion

Les dynamiques à l'œuvre dans les régions anglophones, septentrionales ou orientales du Cameroun divergent en bien des points. A l'est, périphérie longtemps peu peuplée et marginalisée par les politiques de développement, les mouvements de populations de part et d'autre de la frontière camerouno-centrafricaine sont un phénomène de longue durée, déployé en réponse à des formes de banditisme rural diverses et renouvelées, mais ayant fait l'objet d'un récent processus d'humanitarisation. Dans les régions septentrionales, éloignées du pouvoir central et suspectes politiquement, la présence ancienne de structures d'aide internationale connaît, face à l'émergence du groupe Boko Haram contre lequel Yaoundé entre en guerre, une réorientation visant à lutter non plus contre la pauvreté mais contre le terrorisme. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les tensions héritées d'une histoire coloniale plurielle et complexe ont été réactivées à la faveur de revendications visant à défendre l'identité anglophone de ces régions et qui, face à l'intransigeance du gouvernement, se transforment en velléités sécessionnistes dégénérant en un conflit armé.

Bien que ces « crises humanitaires » actuellement identifiées au Cameroun par les structures d'aide internationale répondent à des logiques et contextes socio-historiques bien distincts, cette thèse fait le choix – ou peut-être le pari – de les prendre toutes trois pour objet d'étude. Cela exigera de faire preuve, au fil des analyses proposées dans les chapitres suivants, d'une extrême rigueur afin de garder à l'esprit la pluralité et les particularités de chaque espace : bien des conclusions portant sur les régions orientales ne peuvent, par exemple, être appliquées telles quelles au septentrion ou aux zones anglophones. Ce choix de les étudier toutes trois ne signifie donc pas qu'elles le seront systématiquement de concert, ni que l'ensemble des analyses proposées s'appliqueront à chaque fois à l'ensemble des trois zones.

Plusieurs éléments semblent cependant inviter à tenter ce numéro d'équilibriste qui consiste à proposer une analyse visant à aborder ces crises aux logiques si distinctes. Premièrement, le fait qu'elles interviennent sur ce que nombre d'acteurs et d'actrices impliquées dans la réponse aux migrations forcées considèrent comme le territoire d'un même État-nation (malgré des contestations émergeant, par exemple, dans les zones anglophones). Bien que prise en charge sur le terrain par des services étatiques et des sous-bureaux d'agences ou d'ONG différents, la réponse à chacune des trois crises est conjointement gérée au niveau central par le

gouvernement camerounais, l'équipe humanitaire pays (*Humanitarian Country Team*, HCT)¹⁴⁰ et les sièges ou bureaux nationaux des diverses structures d'assistance. Deuxièmement, ces crises et leurs dynamiques s'éclairent et s'influencent les unes les autres : comme on le verra, il est difficile de comprendre les transformations à l'œuvre ici (par exemple, un raidissement des autorités ou de l'UNHCR) sans les mettre en regard de ce qui se produit là-bas (des accusations de complicité avec les groupes sécessionnistes, ou une brusque réduction budgétaire). Enfin, malgré leurs différences, ces crises se caractérisent par un certain nombre d'éléments ou de dynamiques communes, qui ont commencé à poindre au fil des analyses présentées dans ce premier chapitre. Malgré leurs spécificités évidentes, toutes trois font l'objet de processus multi-acteurs/actrices et multi-niveaux, caractérisés par une coproduction des représentations, discours, normes et pratiques aux échelles internationale, nationale et locale. En ce sens, étudier la manière dont les migrations forcées sont gouvernées en contextes camerounais permet d'éclairer des dynamiques qui à la fois s'imbriquent et se répondent. Il convient dès lors de s'intéresser aux questions de recherche et méthodologies qui ont guidé ce travail.

¹⁴⁰ « Équipe qui mène des opérations humanitaires dans un pays donné et qui est composée de représentants et représentantes des Nations unies et d'autres organisations, telles que le Comité international de la Croix-Rouge et diverses organisations non gouvernementales. Il s'agit d'une entité distincte de l'équipe de pays des Nations unies et non d'un simple sous-ensemble de cette dernière, bien qu'il puisse y avoir des chevauchements » (UN Terms, « Humanitarian Country Team », je traduis : <https://unterm.un.org/unterm2/en/view/UNHQ/1029245d-e8cf-48d0-84f0-821a64b66ed8>).

Chapitre 2 : **Boîte à outils**

A partir d'une revue de la littérature non exhaustive, le chapitre précédent a montré combien les rapports du Cameroun aux acteurs et actrices extérieures, tout en s'inscrivant dans des héritages de temps long, diffèrent d'une logique de « pays sous régime d'aide » (Lavigne-Delville, 2017). Yaoundé se distingue par sa capacité à jouer de la pluralité des alliances et des rentes et par son opposition farouche à toute ingérence extérieure. A cela s'ajoute une rhétorique parfois qualifiée de « propagande de la stabilité » qui, bien que discutable dans les faits, se trouve remise en cause par les événements récents auxquels le pays est confronté : l'afflux de populations centrafricaines dans les régions orientales, les attaques du groupe Boko Haram dans le septentrion et le conflit anglophone.

Avant de poursuivre plus avant la réflexion, il convient de présenter la boîte à outils sur laquelle s'appuie cette thèse. Celle-ci se compose de plusieurs compartiments. Epistémique, tout d'abord : on commencera par présenter les filiations intellectuelles de ce travail, situé à la croisée des études sur les migrations forcées, de l'anthropologie critique de l'aide internationale et de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains. Méthodologique, ensuite : après avoir présenté les questions qui guident la réflexion, on reviendra sur la méthode d'enquête adoptée, ainsi que le contexte et les conditions dans lesquelles celle-ci a été menée. Ethique, enfin : dans une troisième partie, il s'agira de proposer un retour réflexif sur les conditions de production de cette recherche ainsi que les enjeux qu'elle a soulevés – et continue de susciter.

I- Filiations intellectuelles : l'anthropologie au cœur et en partage

Ce travail a été nourri et s'inscrit dans trois principales traditions intellectuelles, au sein desquelles l'anthropologie occupe une place centrale : les études sur les migrations forcées, l'anthropologie critique de l'aide internationale et la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains.

A/ Etudes des migrations forcées

La réflexion proposée dans cette thèse rejoint d'abord le domaine pluridisciplinaire des études consacrées aux personnes réfugiées et aux migrations forcées (*refugee and forced migration studies*). Dans ce champ de recherche, dont les limites sont parfois difficiles à établir avec précision (Fiddian-Qasmiyeh *et al.*, 2014), la discipline anthropologique occupe une place centrale (Black, 2001; Marx, 1990; Zolberg *et al.*, 1989). D'abord, en raison de son intérêt ancien pour les changements culturels et les formes nouvelles d'organisation et d'adaptation sociales qui se produisent lorsque des individus ou des groupes quittent leur région d'origine (Copans, 2007; Foxen, 2009; Gluckman, 1961; Kuczynski & Razy, 2009; Padilla, 1958; V. Turner, 1957; M. H. Wilson, 1936). Ensuite, parce que son approche empirique et méthodologique permet d'éclairer les écarts entre, d'une part, le droit international et les opérations d'assistance aux personnes réfugiées et, d'autre part, les réalités et processus sociaux complexes et pluriels que ces approches recouvrent (Fresia, 2007). Ce travail se place donc à la suite de travaux proposant une approche critique du droit international et des opérations d'assistance aux personnes réfugiées (Coulter, 2001; Harrell-Bond & Voutira, 1992; Hayden, 2006; Malkki, 1995; Van Haken, 2003), s'intéressant notamment aux perceptions nationales et locales de ce qu'institutions onusiennes et ONGI qualifient de déplacements forcés (Barrett, 2003; Lubkemann, 2005).

Tout en reconnaissant leurs apports significatifs, on se distinguera en revanche d'analyses qui, s'inspirant des travaux de Bourdieu (1982) ou de Foucault (1989) sur les mécanismes de la domination sociale et la dimension symbolique du pouvoir, s'intéressent aux formes et techniques de pouvoir utilisées par les institutions pour assurer leur emprise sur des personnes réfugiées (Ager, 2002a; Harrell-Bond, 1986; Hours, 1998; Hyndman, 2000; Pupavac, 2002). Plutôt que de considérer le « régime international des personnes réfugiées » comme un mécanisme global de sujétion (Diken, 2004; Ek, 2006; Scheel & Ratfisch, 2014) pratiquant des formes de contrôle étroit, y compris en termes biopolitiques (Agamben, 1995, 2003; Bauman, 2002; Kibreab, 1999), on se placera plutôt dans une approche résolument empirique et non normative. Il s'agira de s'intéresser à la manière dont les migrations forcées et interventions d'assistance s'enchâssent dans des espaces politiques et dynamiques locales qui leur préexistent (Fresia, 2007), à la diversité des stratégies de survie et d'adaptation déployées par les personnes déplacées, à leur capacité à résister voire tirer profit des opérations de gouvernement des institutions internationales et des catégories que ces dernières leur apposent (Ager, 2002b; Fresia, 2004; Gale, 2006; Hilhorst & Jansen, 2010; Janmyr, 2022; Kibreab, 2004; Olivius, 2017; Puggioni, 2006; Stierl, 2018). On se placera à la suite de recherches soulignant l'importance des ressources et cadres d'action autres que ceux proposés par les organisations d'assistance (Allen, 1996; Arar, 2016; Cernea & McDowell, 2000; Chambers, 1979; K. Wilson, 1992). Compte-tenu de la diversité des contextes camerounais (présentée au chapitre précédent), on s'intéressera particulièrement aux travaux portant sur l'hétérogénéité des expériences de déplacement (Hyndman & Giles, 2017) et leurs effets sur les réponses politiques et institutionnelles qui y sont apportées par des acteurs et actrices étatiques comme

non étatiques (Gregory & Pred, 2007; Jones, 2016; Walia, 2021). Enfin, on analysera également la manière dont personnes déplacées de force et opérations d'assistance contribuent à façonner la politique intérieure et extérieure du pays hôte (Fresia, 2002; Gorman, 1993; Jacobsen, 1996; Landau, 2002; Landau & Monson, 2008). Les éléments présentés au chapitre précédent indiquent en effet que le Cameroun ne souscrit pas nécessaire à l'idée de « fardeau » (*burden*) souvent associée aux déplacements forcés de populations. Au contraire ces derniers, de même que les interventions qu'ils suscitent, peuvent avoir des effets inattendus, voire positifs, pour certaines populations, autorités et structures des zones d'accueil (Greenhill, 2016; Jacobsen, 2002; Landau, 2003).

Or de telles dynamiques demeurent encore peu étudiées en contextes camerounais, la majorité des recherches en langue française ou anglaise publiées à ce jour prenant la forme d'études de cas. Celles-ci peuvent être le fait d'historiens et d'historiennes s'intéressant aux déplacements forcés de populations originaires de Guinée équatoriale (Njung, 2021; Tsafack, 2017), du Tchad (Gormo, 2017; Issa, 1994; Pahimi, 2017), de République centrafricaine (Gambo, 2014; Kapandé Ndengue, 2015; Nkatow Mafany & Njingti Budi, 2019), ou à l'évolution des relations entre l'UNHCR et l'État camerounais (Keming, 2014). D'autres se sont penchés sur la situation spécifique des personnes réfugiées en zone urbaine (Ebolo, 2005; Tadjimbe & Ntsama, 2012; Walbert, 2014; Yotebieng *et al.*, 2019), ou s'attachent à quantifier l'ampleur des crises humanitaires et des besoins suscités par les déplacements de populations (Mberu & Pongou, 2016; Mbuli, 2013), dans des domaines tels que la santé (Bouba Koulagna & Mbanmeyh, 2021; Lambed Sawku, 2016; Lemouogue, 2020; Ndokang & Tsambou, 2015), l'hygiène et l'assainissement (Assouah & Lynne, 2020), les enjeux liés au genre (Kossoumna Liba'a *et al.*, 2017; Mben Lissouck, 2022), les conflits agropastoraux (Kossoumna Liba'a, 2016) ou la cohabitation avec les populations des zones d'accueil (Kinang Derick, 2022).

Concernant le septentrion, les travaux se sont concentrés sur les stratégies et trajectoires de déplacement (Fonkeng, 2019; Ngum *et al.*, 2022; Ousmanou, 2022; Sali, 2021), parfois dans une approche comparative avec le Nigéria voisin (Eweka & Olusegun, 2016). D'autres ont pris pour cas d'étude le camp de Minawao, géré par l'UNHCR et destiné à accueillir les populations nigérianes (Eloundou Messi, 2019), ou bien les politiques dites de « rapatriement volontaire » dont ces dernières peuvent faire l'objet (Iduma & Musa, 2019; Mbiyozo, 2017). Certaines analyses ont été consacrées à l'aide internationale de vaste ampleur qui, comme évoqué au chapitre précédent, se (re)déploie dans la région à compter de 2015. Celle-ci, appréhendée au prisme de la lutte contre l'insécurité (Mvelle, 2016), a aussi fait l'objet de critiques soulignant tant ses limites que ses effets sur les contextes locaux (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018; Ray, 2015).

Dans les régions orientales, quelques travaux ont analysé les conséquences des migrations forcées centrafricaines et de l'aide qu'elles suscitent depuis la fin des années 2000 (Butel, 2013; Lansky, 2014; Vitalis Pemunta & Brice Aristide, 2013). Les populations de pasteurs mbororo ont, en particulier, fait l'objet d'analyses spécifiques (Amadou, 2018; Seignobos, 2008). Les déplacements de vaste ampleur qui surviennent à partir de 2013-2014 provoquent

d'importantes transformations dans le type d'aide apportée (Barbelet, 2017; Butel, 2015; Welz, 2014) et suscitent l'émergence et la structuration progressive d'un « champ humanitaire » d'ampleur internationale (Glasman, 2019b), présenté au chapitre précédent. Des travaux de géographes et politistes se sont intéressés à ces déplacements forcés et à leurs effets sur les territoires d'accueil, au prisme notamment des mobilités et des formes d'habiter (Chauvin, 2015b) ou de l'étude des espaces transfrontaliers (Minfegue, 2020b). Les conséquences de l'arrivée des populations centrafricaines ont aussi été étudiées à travers des études de cas centrées sur une localité¹⁴¹ ou thématique spécifique telle l'insécurité (N'Nde, 2018), l'accès aux droits (Fékou, 2023) ou aux services de base comme l'éducation (Kamdem, 2016). Enfin, des ethnographies menées au niveau local ont souligné l'agentivité des acteurs et actrices communales face aux politiques d'hospitalité vis-à-vis des personnes réfugiées (Minfegue, 2023e), mais aussi les ressources dont ces dernières disposent en termes d'intégration dans l'économie informelle (Waage, 2020) ou de mobilisation (Minfegue, 2019).

Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les déplacements forcés de populations provoqués par le conflit anglophone ont, à ce jour, suscité des travaux dont la portée analytique et critique demeure parfois assez restreinte. En raison d'enjeux sécuritaires et de difficultés d'accès au terrain (Lado *et al.*, 2021), les publications disponibles se limitent souvent à des exposés factuels (Ivo Tawe & Yambene Bomono, 2022; Muita, 2020; Sayem, 2020), ou à des plaidoyers et recensements des besoins (Samah & Tata, 2021; Tande & Molua, 2021). Basées sur une approche ethnographique, quelques-unes se sont toutefois intéressées aux récits des populations déplacées internes (Fomukong, 2023; Sayem, 2020; Willis *et al.*, 2020), au rôle de l'UNHCR dans l'assistance à ces dernières (Echochu, 2023), ou au cas spécifique des personnes âgées (Wolter, 2023).

Enfin, les travaux proposant une approche holistique concernant l'ensemble des personnes déplacées au Cameroun restent dominés par des discussions théoriques (Tomo Djaowe, 2022), souvent centrées sur les questions d'accès aux droits et de protection (Ambaoumba, 2005; Kepeh Moh, 2022; Matsinkou Tenefosso & Tinteu, 2015; Nsoga, 2020). Quelques publications se sont toutefois appuyées sur des enquêtes empiriques afin de souligner la stigmatisation dont les populations réfugiées et déplacées internes pouvaient faire l'objet, mais aussi les effets inattendus – voire indésirables – des opérations d'assistance humanitaire, notamment en termes de cohabitation avec les populations des zones d'accueil (Henri, 2014; Mahamat, 2021).

Nourrie de ces différentes recherches, cette thèse adopte une perspective attentive au fait de replacer les phénomènes observés dans une histoire et un contexte spécifiques afin de comprendre comment les migrations forcées, les interventions qu'elles suscitent et les dynamiques socio-politiques locales s'influencent mutuellement (Centlivres & Centlivres-Demont, 1999). En s'intéressant aux migrations forcées en contextes camerounais, on cherchera à « analyser les processus de changements sociaux qui naissent à la rencontre entre différents espaces – un espace humanitaire international, un espace national, et un espace

historique local – chacun étant régi par différentes normes et institutions » (Fresia, 2007, p. 100). Ce faisant, ce travail touche à un deuxième champ de recherche : celui de l'anthropologie critique de l'aide internationale.

B/ Anthropologie critique de l'aide internationale

On se place ici dans la lignée de travaux qui, en prenant pour objet l'aide internationale, cherchent à proposer « une anthropologie consciente de l'histoire sociétale, de ses crises et de ses dynamiques, du statut social et politique inégalitaire de *tous* ses acteurs, y compris les chercheurs et les experts » ; « une anthropologie transversale par nécessité, politique, au bon sens du terme » (Copans, 2009, p. 14-15). Pour cela, il convient de rappeler les liens existant entre colonialisme, développement et humanitaire (Atlani-Duault & Dozon, 2011; Olivier de Sardan, 2011a, p. 415-416). Certains auteurs et autrices proposent de résumer les relations entre le monde occidental et les pays des Suds par le triptyque « civiliser, développer, aider » (Damiano & Desgrandchamps, 2020, p. 4). « Civiliser » renvoie à la dite mission civilisatrice du colonialisme et à ses formes d'ingénierie socio-politique variées (Bowden 2009) ; « développer », aux plans de modernisation et d'amélioration de la productivité économique et des conditions de vie des populations (Hodge *et al.*, 2014; Naylor, 2017) ; « aider » à l'essor, notamment à partir de la guerre du Biafra (Desgrandchamps, 2018), d'un humanitaire devenu l'une des matrices majeures des mobilisations occidentales envers le reste du monde (Davey, 2015; Kalter, 2016; Ryfman, 2016). Loin de signifier un processus linéaire, ces trois finalités se caractérisent par leur porosité (Dimier, 2021; Hilton, 2012; Lester & Dussart, 2016; Simms & Trim, 2011; Skinner & Lester, 2012), largement critiquée par les approches postcoloniales et décoloniales (Chakrabarty, 2000; Said, 1980).

Ce travail s'inscrit donc dans une tradition intellectuelle longue (Copans, 2016), qui renvoie à un intérêt ancien de la discipline anthropologique pour les « dynamiques de changement social impulsées de l'extérieur » (Atlani-Duault, 2009, p. 18). A la suite des analyses d'Audrey Richards¹⁴² et de celles de Georges Balandier (1951) sur la « situation coloniale », l'anthropologie politique réfléchit aux types de projets que l'occupation européenne occasionne et à leurs impacts sur les populations et systèmes sociaux dans lesquels ils se déploient (Agier, 2010; Provini & Hassenteufel, 2018). Suite aux accords de Bretton-Woods en 1944 et au célèbre discours du Président Truman en 1949, cette même anthropologie prend pour objet d'étude

¹⁴² En 1932, l'anthropologue britannique considérait déjà l'étude des changements des sociétés africaines au contact et sous l'effet de la colonisation comme un « nouveau champ de recherche anthropologique » ("*new field of anthropological research – African society as it is changing in contact with the forces of Western civilization*"). Voir "Audrey Richards: Obituary", Royal Anthropological Institute, 1984: <https://www.therai.org.uk/archives-and-manuscripts/obituaries/audrey-richards>.

l'« appareil du développement » (Escobar, 1995) qui se met en place et prolonge, à bien des égards, les dynamiques de la période coloniale à travers des « situations assez particulières de contacts interculturels et interinstitutionnels, marquées par la venue d'acteurs des pays [des Nord] important des techniques, des fonds, des infrastructures ou des services auprès de populations 'récipiendaires' situées dans des pays [des Suds] » (Olivier de Sardan, 2011a, p. 415).

Faisant écho aux débats qui animent alors la discipline, cette thèse choisit de se placer non dans une perspective d'anthropologie appliquée (*development anthropology*), c'est-à-dire répondant à des commandes précises d'institutions afin de faciliter ou améliorer la mise en œuvre des projets d'assistance, mais dans une visée d'anthropologie critique (*critical anthropology*). Cette dernière vise à étudier les impacts des projets d'assistance internationale en termes de changements sociaux et politiques, d'accroissement des inégalités ou de conflits et résistances qu'ils suscitent (Atlani-Duault & Vidal, 2009; Bierschenk, 1991; Crewe & Harrison, 1998; Gardner & Lewis, 1996; Long, 1989, 2001; Mosse, 2005a; Olivier de Sardan, 1995a; Pantaleón, 2000). Elle s'intéresse pour cela à « l'enchevêtrement des logiques sociales et [à] l'hétérogénéité des acteurs qui se confrontent autour des opérations de développement » (Olivier de Sardan, 2001b, p. 729) mais aussi, plus largement, des opérations d'aide internationale. Ces dernières années en effet, les discours d'un certain nombre d'institutions et d'acteurs et actrices de l'aide internationale ont été marqués par un éclatement des notions de développement et d'aide humanitaire. S'intéressant aux reconfigurations à l'œuvre dans le secteur, Laëtitia Atlani-Duault et Jean-Pierre Dozon (2011, p. 400) considèrent qu'à bien des égards, l'aide humanitaire a cessé d'être associée uniquement à l'intervention en situation de crise pour correspondre aujourd'hui « à tout ce que les acteurs étudiés caractérisent comme tel » (Chauveau, 1985, p. 164). Cet éclatement s'observe aussi au niveau des populations dites « bénéficiaires » qui, très souvent, mettent humanitaire et développement « dans le même sac et ont à leur égard les mêmes stratégies » (Olivier de Sardan, 2011a, p. 416). Dans ce nouveau contexte, l'anthropologie investit donc de façon croissante la recherche sur les interventions d'agences et d'ONG humanitaires, tant dans des secteurs traditionnels de l'aide d'urgence que dans des espaces qui ne semblaient pas relever auparavant de leur domaine d'expertise (Atlani-Duault & Vidal, 2009; Rodogno *et al.*, 2012).

Ce travail cherche à prolonger ces réflexions en s'intéressant non seulement à la manière dont la rhétorique humanitaire « prend le pas sur celle du rattrapage économique et social » qui a longtemps prévalu dans le secteur du développement (Copans, 2011, p. 3), mais également aux transformations récentes que connaît le secteur de l'aide internationale. Comme évoqué en introduction, ces dernières années ont été marquées par la réactivation d'approches visant à favoriser les « synergies » entre développement et humanitaire (HDPN Taskforce, 2021) et accroître le rôle du secteur privé et des acteurs et actrices étatiques. Plus encore, il s'agit de faire de l'aide internationale une figure de poids non seulement dans la réponse mais aussi la résolution des « crises », en lui attribuant notamment un rôle de « promotion de la paix » (Cimino, 2020; Sanchez Garcia, 2022; Tronc *et al.*, 2019; Weishaupt, 2020). Ces enjeux et les

débats – souvent vifs – qu’ils suscitent acquièrent en contextes camerounais une perspective particulièrement intéressante du fait notamment de la propagande de la stabilité promue par Yaoundé et de sa farouche opposition à toute ingérence dans ses affaires intérieures (voir chapitre précédent). Ce faisant, l’anthropologie critique de l’aide internationale touche donc à un autre champ de recherche : la socio-anthropologie de l’action publique en contextes africains.

C/ Socio-anthropologie de l’action publique en contextes africains

La démarche proposée ici dialogue étroitement avec la science politique africaniste¹⁴³ et la sociologie politique de l’action publique¹⁴⁴. Plus spécifiquement, elle se place à la suite d’une anthropologie de l’aide internationale sur le continent africain qui s’est « peu à peu élargie en une anthropologie des espaces publics et des politiques publiques au Sud (Olivier de Sardan, 2007) », considérant que « les actions de développement ne sont après tout que des formes, certes spécifiques, de politiques publiques : des politiques publiques conçues et financées au Nord, avec pour objectif d’aider des populations du Sud » (Olivier de Sardan, 2011a, p. 415).

Bien des secteurs investis par l’aide (développement rural, santé, éducation, eau, déchets, etc.) correspondent en effet à ce qui relève, dans d’autres contextes, de l’action et des politiques publiques. Élargissant le regard au-delà des interventions d’assistance menées par des acteurs et actrices extérieures, il s’agit de considérer les administrations et les services publics et collectifs, quelles que soient leurs échelles et le lieu d’où ils émanent (Bierschenk & Olivier de Sardan, 2014; Blundo & Le Meur, 2008; Lavigne-Delville *et al.*, 2018; Lavigne-Delville & Ayimpam, 2018; Olivier de Sardan, 2010a, 2017). Cette approche « empirique, sans *a priori* sur le type de rapports qui se nouent et leurs effets » et portant une attention particulière aux « contradictions, [...] arrangements informels, [...] écarts aux normes » apporte des éclairages nouveaux à la fois sur l’aide et ses pratiques, mais aussi sur l’État en Afrique (Lavigne-Delville, 2017, p. 45). On souscrit ici à une socio-anthropologie qui, en s’intéressant aux discours mais surtout aux pratiques, prend pour objet d’étude « l’enchevêtrement des dynamiques sociales » (Olivier de Sardan, 2001b) et « l’analyse empirique des confrontations de logiques et des jeux d’acteurs à l’interface entre espaces sociaux locaux et interventions externes » (Lavigne-Delville, 2017, p. 36). On se place ainsi à la suite de travaux s’intéressant aux politiques publiques en acte et à « l’État en action » (Jobert, 1985) afin d’interroger les dynamiques et effets produits

¹⁴³ Voir, parmi d’autres : Bayart (1989), Bayart *et al.* (1992), Darbon (2009), Darbon *et al.* (2019), Gazibo & Thirirot (2009), Hyden (2001), Médard (1991b).

¹⁴⁴ Voir notamment Duran (2010), Hassenteufel (2011), Lascoumes & Le Galès (2007), Massardier (2003), Zittoun (2013).

par la multiplicité d'acteurs et actrices qui, par leurs interventions à diverses échelles, forment la « matrice de l'action publique en Afrique » (Eboko, 2015a).

Tout en gardant à l'esprit les controverses scientifiques suscitées par ces travaux¹⁴⁵, la démarche entreprise dans cette thèse fait le choix d'une approche visant à insérer les pratiques politiques dans leurs contextes quotidiens (Lavigne-Delville, 2017, p. 52). Considérant le nombre encore limité d'études basées sur une « ethnographie des relations entre système de l'aide et structures étatiques des pays aidés », cette thèse se place dans une perspective cherchant à montrer « comment l'anthropologie de l'État et l'anthropologie des dispositifs [d'aide internationale] peuvent s'irriguer mutuellement » (Blundo, 2011, p. 18). Sur le plan méthodologique, on analysera les migrations forcées et les réponses qu'elles suscitent en conjuguant une approche « par le bas », auprès des personnes chargées de délivrer ces services et de leurs usagers et usagères (Anders, 2010; Bierschenk & Olivier de Sardan, 2014; Fichtner, 2012), et « par le haut », *via* l'ethnographie des institutions et de leurs personnel (Fechter & Hindman, 2011; Mosse, 2011). On se placera ainsi à la suite de démarches initiées dans le secteur foncier (Lavigne-Delville, 2010), du VIH/sida (Eboko, 2005, 2015a, 2015b) ou plus largement de la santé (Olivier de Sardan & Ridde, 2014; Ridde & Jacob, 2013) et ayant permis de faire apparaître les formes spécifiques que l'action publique peut prendre dans les pays des Suds, en particulier sur le continent africain. A travers le cas d'un secteur encore peu investi par la socio-anthropologie de l'action publique, à savoir les déplacements forcés de populations en contextes camerounais, il s'agira de contribuer aux discussions voire d'interroger les conclusions de certains de ces travaux en termes de tendance à l'extraversion (Bayart, 1999), de caractère pluri-acteurs/actrices et fortement internationalisé (Lavigne-Delville, 2011c), ou encore de pluralité des normes, contradictions et écarts entre objectifs et réalités (Chauveau *et al.*, 2001; Olivier de Sardan, 2016, 2021a).

Le Cameroun constitue un cas d'étude intéressant pour interroger la capacité des autorités à subvertir les injonctions et les conditionnalités de l'aide internationale – et les stratégies que cette dernière est susceptible de déployer en retour. Ces enjeux ont déjà suscité divers travaux, en particulier dans le secteur de la santé (Eboko, 1999a, 2015a; Eboko *et al.*, 2015; Eboko & Mandjem, 2011; Enyu'u Moneye, 2022; Hours, 1985; Kojoué, 2020; Vidal, 2014)¹⁴⁶ mais aussi de l'éducation ou la protection de l'environnement (Eboko, 2015a). De telles analyses ont permis de mettre en lumière les stratégies déployées par les autorités en direction de l'international, marquées par un phénomène d'immixtion des pouvoirs. Ce dernier, loin d'être propre au seul secteur de l'aide, a également été souligné dans des domaines tels que les privatisations du secteur minier (Lickert, 2013), les milieux d'affaires (Muñoz, 2018) ou la gestion des grandes plantations industrielles (Vadot, 2020). En contextes camerounais, les interventions extérieures offrent ainsi à l'État des opportunités de réappropriation et de réinvention des normes et pratiques imposées par les institutions internationales, montrant « la capacité des

¹⁴⁵ A l'instar du débat entre Dominique Darbon et Jean-Pierre Olivier de Sardan dans la revue *Politique africaine* (Darbon, 2004; Olivier de Sardan, 2004).

¹⁴⁶ Pour une synthèse bibliographique, voir Ouwe-Missi-Oukem-Boyer *et al.* (2012).

autorités à prendre en compte la position complexe des bailleurs de fonds et à jouer sur la grammaire internationale pour se construire une nouvelle légitimité » (Lickert, 2013, p. 112). En conditionnant les modalités d'intervention de l'international dans l'action publique, les stratégies déployées par les autorités en direction des acteurs et actrices extérieures « participent de la réactualisation et de la reconfiguration de la domination hégémonique du pouvoir étatique » (Kojoué, 2020).

*

Qu'il s'agisse des études sur les migrations forcées, de l'anthropologie critique de l'aide internationale ou de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains, les filiations intellectuelles qui ont nourri cette thèse ont deux caractéristiques communes. Premièrement, une approche résolument empirique et non normative, dans laquelle la démarche anthropologique occupe une place centrale. Deuxièmement, une attention aux pratiques, aux discours et aux représentations telles qu'elles « se construisent et se reproduisent dans des chaînes d'interactions concrètes, observables, descriptibles » (Olivier de Sardan, 2010b, p. 438). Ce travail se situe ainsi dans une perspective d'

« interactionnisme méthodologique » (par opposition à l'« interactionnisme idéologique »), à savoir « les analyses qui prennent les interactions sociales comme une "entrée" empirique privilégiée tout en se refusant à en faire un objet en soi, autrement dit sans s'y limiter ou s'y emprisonner » (Olivier de Sardan, 2001b, p. 742). [Cette perspective] suppose aussi une analyse historique précise, fine, sectorialisée, contextualisée. Mais elle n'est pas incompatible avec, par la suite, une montée en généralité progressive, mais contrôlée, susceptible de dégager ces « théories à moyenne portée » que Merton (1965) appelait de ses vœux. (Olivier de Sardan, 2021a, p. 340)

II- Questions et méthode de recherche

Maintenant qu'ont été présentées les filiations intellectuelles qui ont nourri et dans lesquelles s'inscrit ce travail de thèse, il convient d'exposer les questions qui en ont guidé la réflexion. On reviendra ensuite sur la méthode d'enquête adoptée, ainsi que le contexte et les conditions dans lesquelles celle-ci a été menée.

A/ Gouverner les migrations forcées en contextes camerounais

Le travail ici proposé s'intéresse à la façon dont le *gouvernement* et la *gouvernance* des migrations forcées relèvent de dynamiques multi-acteurs/actrices et multi-niveaux, caractérisées par une coproduction des représentations, discours, normes et pratiques aux échelles internationale, nationale et locale. Il s'agit de porter le regard sur les interprétations et modalités d'intervention, complémentaires ou concurrentielles, que ces déplacements forcés de populations suscitent de la part :

- (i) De structures internationales confrontées à d'importantes transformations en termes institutionnels, de mécanismes de financement et d'instruments opérationnels¹⁴⁷ ;
- (ii) D'un système politique camerounais qui se distingue, entre autres, par son extrême longévité et sa capacité d'adaptation aux crises ;
- (iii) Des acteurs et actrices locales et des territoires touchés par les migrations forcées et par les interventions d'assistance que ces dernières suscitent.

1. « Gouverner »

En choisissant de s'intéresser aux processus visant à *gouverner* les migrations forcées au Cameroun, cette thèse prend pour objet d'étude les formes plurielles – et parfois conflictuelles – qui composent à la fois le *gouvernement* et la *gouvernance* de ces déplacements de populations et des interventions qu'ils suscitent. La notion de « gouvernement des migrations forcées » renvoie à une littérature critique de l'aide internationale (dont certains travaux ont été présentés plus haut), considérant cette dernière comme un ensemble de discours et de pratiques déployant une domination biopolitique qui cible les territoires, les corps et les populations (Agiar, 2008; Duffield, 2007; D. Fassin, 2010a; Redfield, 2013). Cette perspective, souvent néo-foucauldienne, analyse la manière dont l'aide internationale façonne son objet d'intervention par une relation complexe de pouvoir et de savoir, dans laquelle la technicité et la production de statistiques jouent un rôle central (Glasman, 2019a; Hammerstad, 2014; Harrell-Bond, 1986; Hyndman, 2000; Olivius, 2013; Scalettaris, 2013). Elle fait apparaître la façon dont l'élaboration de savoirs sur les objets à gouverner présuppose et permet des pratiques de gouvernement, aux effets constitutifs en termes de relations de pouvoir et de production de discours et de subjectivités. Elle permet également d'étudier la manière dont les personnes déplacées de force sont ciblées par différents types de pouvoir (local, étatique, humanitaire) qui modèlent, en retour, la façon dont des sujets positionnés différemment peuvent parler et agir (Dean, 2010).

¹⁴⁷ Pour une synthèse de ces transformations à l'œuvre depuis les années 1990, voir Zetter (2021, p. 1766-1786).

Cette approche se place à l'interface entre des formes émergentes et parfois concurrentes de gouvernement, sur des points de contact plus étroits et contestés entre les prérogatives nationales et les impératifs de l'aide internationale. On rejoint ainsi des travaux qui, s'intéressant aux phénomènes de privatisation et d'émergence de formes non étatiques de gouvernement (telles que les ONG), montrent comment ces dernières n'incitent pas pour autant au repli de l'État-nation en Afrique (Duffield, 2001; Ferguson, 1990; Hibou, 1999b; Mbembe, 1999; Reno, 1998).

Le terme « gouvernance » rejoint quant à lui la position proposée par la socio-anthropologie du développement (Blundo, 2002) : au-delà des importantes critiques dont il a pu faire l'objet en sciences sociales¹⁴⁸, il s'agit de l'utiliser « aussi empiriquement que possible » (Olivier de Sardan, 2009, p. 16-17), c'est-à-dire sur un mode analytique non normatif. Comme l'indique Olivier de Sardan (*ibid*, je surligne) :

La politique, au sens large, ne se résume pas seulement à des phénomènes de pouvoir (« pouvoir de » et « pouvoir sur »), de domination (monopole de la violence légitime, contrôle des corps et des esprits), de légitimation ou d'idéologie, même si elle est aussi, et parfois surtout, cela. Il s'agit **en même temps** de fonctionnement des administrations, de mise en œuvre de politiques publiques, et plus largement de délivrance et de gestion de biens et services publics et collectifs, et c'est le sens qu'il convient de donner au concept de « gouvernance ». [...] La gouvernance, prise dans cette acception, constitue un « **champ semi-autonome** », qui n'est certes pas indépendant de la nature du pouvoir, du type de régime ou de gouvernement, mais qui a sa propre épaisseur et ses propres logiques.

C'est autour de l'expression « en même temps » que se situe la tension que cette thèse souhaite interroger. Au-delà des travaux portant sur le *gouvernement* humanitaire, international ou étatique des migrations forcées, il s'agit de s'intéresser au « champ semi-autonome » qui semble s'être constitué, ces dernières années, autour de ces enjeux et aux résultats ainsi produits à différentes échelles. L'objectif est d'étudier la variété de discours, de pratiques, d'appareils, d'acteurs et actrices mobilisées autour des questions liées aux déplacements forcés de populations, en ce qu'ils et elles assurent des fonctions diverses (de protection, d'assistance, de fourniture de services, de développement, de création d'infrastructures, etc.). On cherchera notamment à analyser ces fonctions, leurs modalités d'action, leurs formes de gestion, comment elles sont (ou non) prises en charge et exercées.

¹⁴⁸ En raison notamment de ses acceptions normatives (à l'instar de la « bonne gouvernance » promue par la Banque mondiale) ou parce qu'il masquerait une entreprise de dépolitisation des affaires publiques, au profit d'une vision gestionnaire ou technocratique (Abrahamsen, 2000; Hermet *et al.*, 2005; Jobert, 2003).

2. Approche multi-scalaire et coproduction

Les processus visant à gouverner les migrations forcées se déploient à plusieurs échelles : international (celui des organisations et structures onusiennes ou d'assistance), national (celui de l'État et du pouvoir central), local (où interviennent un ensemble de facteurs spécifiques, à l'instar des relations de proximité ou des conflits de factions et de personnes, et où les instances locales de pouvoir comportent elles aussi une dimension gestionnaire et procédurale (Olivier de Sardan, 2009)). Ce travail s'intéresse donc aux jeux d'échelles et aux rapports de négociation, collaboration, concurrence qui se nouent entre une variété d'acteurs et d'actrices impliqués à différents niveaux.

Ce jeu entre les échelles d'analyse se place à la suite d'une tradition anthropologique soulignant l'importance de croiser niveaux global et local (Copans, 2016). Le choix d'une démarche multi-scalaire vise aussi à se départir d'une approche *top-down*, pour montrer comment les modalités de gestion des migrations forcées font en réalité l'objet d'un processus dynamique de coproduction dans la durée des normes, des pratiques et des discours (Atlani-Duault, 2003). Une analyse fine des interactions entre les échelles permettra de faire apparaître leur caractère mouvant et sans cesse recomposé à la faveur des écarts, négociations et stratégies qui peuvent être ainsi suscitées. Si cette appréhension au prisme de la coproduction n'est pas nouvelle, les travaux portant sur les migrations forcées et les interventions d'assistance se sont souvent centrés sur les interactions entre acteurs et actrices internationales et étatiques, considérant plutôt les logiques observées à l'échelle locale comme des contournements, résistances ou réappropriations. Au contraire, on cherchera à montrer comment ces dernières participent elles aussi pleinement, quoi que de manière inégale, de ce processus dynamique de coproduction.

À la suite de démarches entamées notamment autour du VIH/sida (D. Fassin, 2006a), on considère donc que les processus visant à gouverner les migrations forcées résultent de convergences et de confrontations dans lesquelles les normes, pratiques et discours se définissent en relation à la fois avec des stratégies et programmes déployés à l'international, des politiques et des priorités établies à l'échelle nationale, et des représentations et des pratiques à l'œuvre localement. Il s'agira d'accorder une attention particulière au rôle qu'occupent, dans ce processus de coproduction, le quotidien et l'ordinaire des quartiers et des sites de personnes réfugiées, des travailleurs et travailleuses locales de l'aide internationale, des figures chefferiales ou municipales. L'entrée par les migrations forcées permettra aussi d'interroger les interactions entre acteurs et actrices étatiques et non étatiques, (inter)nationales et locales, dans les configurations de l'action publique au Cameroun. Faisant écho à la triple filiation intellectuelle mentionnée plus haut, cette approche accorde une place centrale à l'agencité d'actrices et d'acteurs sociaux « qui, aussi dominés soient-ils, ont toujours des capacités d'action et de connaissance, des marges de manœuvre relatives » (Olivier de Sardan, 2021b, p. 313) qu'il convient d'investiguer empiriquement. Enfin, l'entrée par la coproduction, outre sa pertinence théorique (dont on s'appliquera à rendre compte au fil des chapitres), relève également d'un choix épistémologique consistant à étudier les pratiques et discours des différents acteurs et actrices en présence, en se départissant d'une lecture au

prisme des résistances des figures locales vis-à-vis des dispositifs de contrôle et de pouvoir qu'aide internationale et État camerounais exerceraient à leur rencontre.

Pour ce faire, cette thèse s'appuie sur une enquête intensive de longue durée menée selon une méthode de « double ethnographie en réseau ».

B/ Enquête et méthode

1. Une double ethnographie en réseau déployée sur le temps long

Une enquête ethnographique, menée intensivement pendant une longue période de temps sur un terrain donné [...] peut permettre d'examiner la manière dont les relations entre le « national » et l'« international », l'« interne » et l'« externe » ou le public et le privé sont reconfigurées. [...] Seule une telle étude ethnographique des mondes de [l'aide internationale] peut tisser des liens entre les échelles et les sites pour révéler [...] les « déformations du planifié et la formation de l'involontaire »¹⁴⁹.

(Randeria & Grunder, 2012, p. 97)

Cette thèse prend appui sur deux années d'enquête ethnographique fondamentale, ayant à cœur de respecter « la rigueur du qualitatif » (Olivier de Sardan, 2008c). Une présence prolongée sur le terrain a été essentielle : au-delà des données¹⁵⁰ discursives et observationnelles ainsi collectées, elle a permis de « restituer à la fois des scènes plus précisément décrites et des contextes plus largement situés, évitant ainsi les simplifications, inscrivant les narrations et les arguments dans leurs cadres d'énonciation, saisissant les enjeux dans lesquels ils sont pris et qu'ils contribuent à constituer » (D. Fassin, 2010b).

Plus particulièrement, cette thèse fait le choix d'une méthode de « double ethnographie en réseau » (Atlani-Duault, 2005, p. 27, 2009, p. 35), c'est-à-dire réalisée à la fois au sein d'une structure d'aide internationale et parmi certaines populations et territoires dits bénéficiaires de son assistance. Elle se place ainsi à la suite de travaux d'anthropologie critique de l'aide

¹⁴⁹ Expression empruntée à Moore (2005, p. 3).

¹⁵⁰ « Les données, au sens où nous l'entendons ici, ne sont pas des 'morceaux de réel' cueillis et conservés tels quels par le chercheur (illusion positiviste), pas plus qu'elles ne sont de pures productions de son esprit ou de sa sensibilité (illusion subjectiviste). Les données sont la transformation en *traces* objectivées de 'morceaux de réel', de fragments du réel de référence tels qu'ils ont été sollicités, sélectionnés et perçus par le chercheur » (Olivier de Sardan, 2008c, p. 50).

cherchant à étudier les agences et ONG non sous la forme d'un « retour d'expérience » (à la suite d'une consultance réalisée pour une organisation, par exemple), ni de l'extérieur (c'est-à-dire en se limitant à l'étude de documents, la conduite d'entretiens et d'observations – si et lorsque celles-ci sont possibles et autorisées), mais en optant plutôt pour une « ethnographie de l'intérieur » d'une structure d'aide internationale sur le temps long¹⁵¹. Une telle approche est essentielle pour explorer non seulement les réalités quotidiennes des actions d'assistance et leur évolution, mais aussi comprendre les différents points de vue des acteurs et actrices impliquées dans la mise en œuvre des programmes d'aide (Hilhorst, 2018).

Procéder de la sorte permet de répondre à un défi récurrent pour les anthropologues des institutions, à savoir « la question de l'accès à un terrain où non seulement la possibilité de participation est très réduite, mais où très souvent aussi l'observation est fortement contrainte » (Scalettaris, 2013, p. 74). Surtout, elle offre une perspective unique sur les interventions d'assistance : assister *de l'intérieur* aux débats, tractations, résistances, bricolages intra-, inter- et extra-organisationnels permet de mieux saisir combien la fabrique des normes, des politiques, des discours et des projets d'assistance « ne présente pas un caractère intentionnel ou manipulé mais répond plutôt à des logiques institutionnelles et individuelles complexes, qui se dessinent au gré de long processus de négociations entre une diversité d'acteurs et actrices gouvernementaux et non gouvernementaux, et en réaction à des contraintes internes ou externes souvent imprévisibles » (Fresia, 2007, p. 115; Lavigne-Delville, 2011b). Il est ainsi possible de bénéficier d'un accès privilégié à un terrain relativement difficile d'accès, mais aussi à des interlocuteurs et interlocutrices œuvrant au sein d'institutions souvent tenues par des positions officielles soigneusement policées. Cette perspective « de l'intérieur » permet de réintroduire de la contingence et de la matérialité dans un système d'aide internationale dont les rouages peuvent se trouver mis à mal, par exemple, par des intempéries ou par la simple défaillance d'un générateur lors d'une journée d'enregistrement des personnes réfugiées¹⁵².

Comme le souligne Laëticia Atlani-Duault (2005), en croisant cette approche menée « de l'intérieur » avec une ethnographie des populations et territoires dits « bénéficiaires » de l'assistance internationale, il ne s'agit pas de tomber dans un « populisme développementaliste » (Olivier de Sardan, 1990) consistant à opposer aux limites de l'aide une valorisation systématique – et souvent assez simpliste – des pratiques et savoirs des individus visés par ces interventions. Une telle approche diffère aussi de celles d'anthropologues ayant, à l'instar de Pigg (1992), fait le choix de vivre au sein d'un village visé par des projets d'assistance

¹⁵¹ Divers travaux d'anthropologie de l'aide internationale ont opté pour cette approche : voir ceux de Mongbo (1995), Harper (1997), Pandolfi (2002), Atlani-Duault (2005), Mosse (2005), ou les contributions rassemblées dans l'ouvrage dirigé par Fresia & Lavigne Delville (2018).

¹⁵² Voir, à ce sujet, les analyses de Joël Glasman (2019a, p. 170-242) concernant les interventions d'aide aux personnes réfugiées de RCA à l'Est-Cameroun.

afin de suivre leur mise en œuvre du point de vue de la population¹⁵³. Le caractère « en réseau » de cette double ethnographie permet d'insister sur le fait que les opérations d'aide internationale « ne répondent pas à une dichotomie simple entre populations locales d'un côté et organisations [d'assistance] de l'autre » (Atlani-Duault, 2005, p. 29). Ces interventions correspondent au contraire à des situations d'interface composées d'un « ensemble complexe d'institutions, de flux et d'acteurs, pour qui le développement [ou l'aide internationale aux personnes déplacées, ici] constitue une ressource, un métier, un marché, un enjeu, ou une stratégie » (Olivier de Sardan, 2001b, p. 731). En référence à l'« interactionnisme méthodologique » mentionné plus tôt et cher à la socio-anthropologie (Olivier de Sardan, 1995a), cette « double ethnographie *en réseau* » se situe aux points de rencontre et d'interaction qui caractérisent les interventions liées aux migrations forcées. Elle permet de « souligner le caractère transactionnel de beaucoup de consensus et de normes » (Olivier de Sardan, 2001b, p. 742), c'est-à-dire d'étudier la manière dont les discours, normes et pratiques des différents acteurs et actrices se rencontrent, réagissent et font l'objet de formes variées de coproduction.

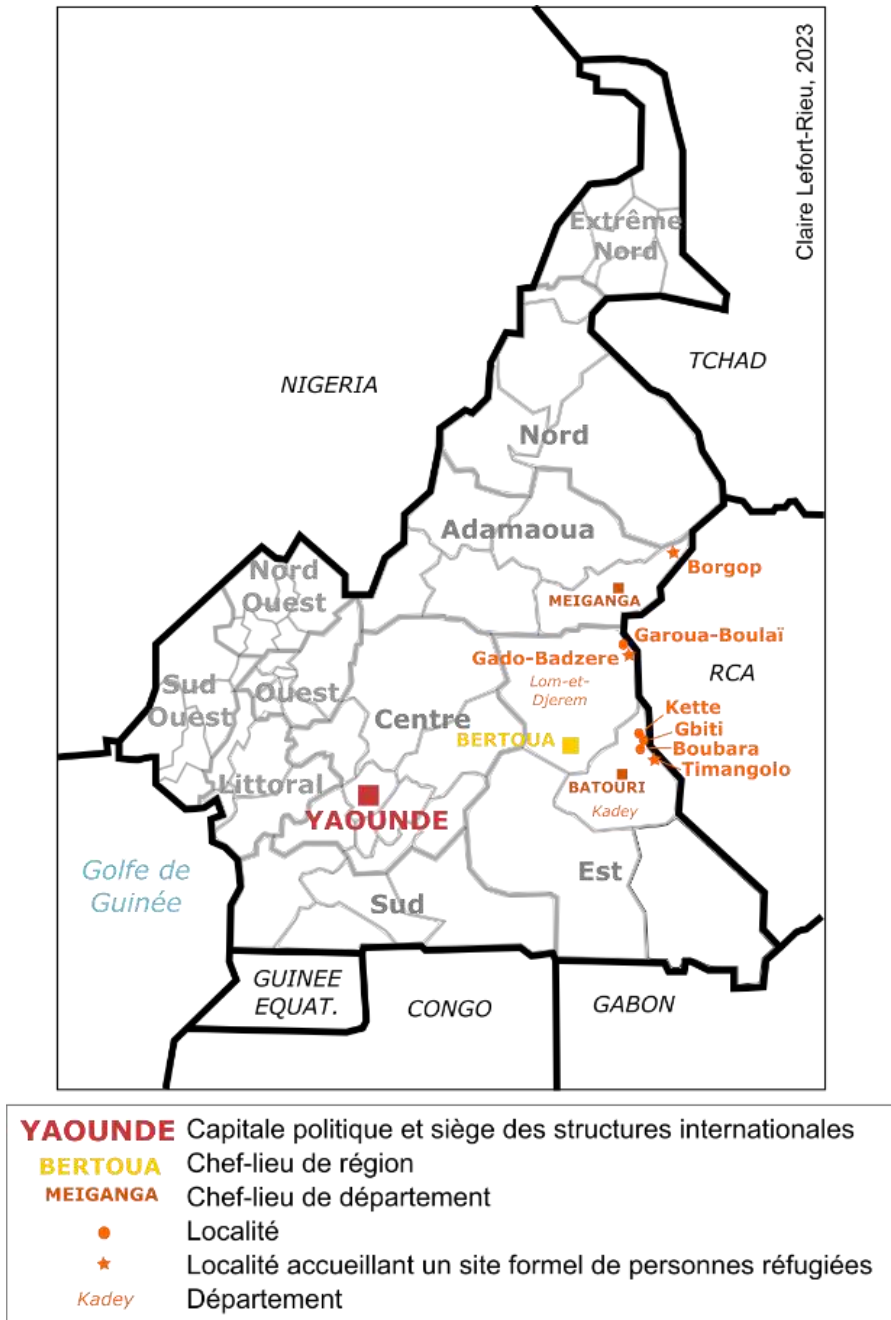
Une telle méthodologie de recherche a suscité de nombreux enjeux, notamment en termes éthiques. Avant de les exposer de manière détaillée, il convient de présenter le contexte et les conditions dans lesquels cette enquête a été menée.

2. Présentation de l'enquête

La méthodologie de double ethnographie en réseau sur laquelle s'appuie cette thèse a été rendue possible par les emplois que j'ai occupés, à deux reprises et à dix-huit mois d'intervalle, au sein d'une même ONG internationale d'appui aux personnes réfugiées et déplacées au Cameroun (ici anonymisée). La carte ci-dessous présente les différents lieux où s'est déployée cette enquête multi-située (Marcus, 1995).

¹⁵³ Pour une étude détaillée de cette approche et ses limites, voir Atlani-Duault (2005, p. 26-27) ainsi que les analyses de Lavigne-Delville (2011) sur l'importance de proposer « une anthropologie symétrique entre 'développeurs' et 'développés' ».

Figure 10. Localisation des différents lieux d'enquête



D'octobre 2017 à mai 2018, j'ai occupé un double poste au sein d'un bureau de terrain d'ONGI situé à Batouri, dans le département de la Kadey (région de l'Est). Comme chargée de projet, d'abord, mes tâches consistaient en la réalisation d'activités dites de « lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) » et de « prévention des conflits agropastoraux » auprès des populations hôtes et réfugiées centrafricaines dans l'arrondissement rural de Kette, frontalier avec la RCA. En tant qu'assistante du département « Programmes », je devais aussi assurer le suivi et la réalisation de rapports concernant les projets et activités mis en œuvre par cette même ONGI dans d'autres domaines (éducation préscolaire et primaire, « activités génératrices

de revenus » (AGR), « soutien psychosocial », « éducation affective et sexuelle des jeunes filles »). Mon quotidien s'organisait autour de tâches administratives et logistiques réalisées dans les locaux de l'ONGI à Batouri (capitale départementale), de rencontres et réunions de coordination avec les services étatiques décentralisés (départementaux et d'arrondissement) ainsi qu'avec d'autres structures d'assistance intervenant dans la zone (agences onusiennes, ONGI), et de « descentes sur le terrain » visant à appuyer et superviser la mise en œuvre des activités. Pendant sept mois, je me suis donc rendue trois à quatre fois par semaine dans les villages suivants :

- Timangolo, où a été établi en mai 2014 un site formel géré par l'UNHCR et accueillant alors près de 6 864 personnes réfugiées (soit 163% de la population de la localité) ;
- Boubara, situé à mi-chemin entre Timangolo et Kette, où sont notamment basés les services de gendarmerie ;
- Kette, chef-lieu d'arrondissement où se trouvent la sous-préfecture, les structures municipales, les délégations ministérielles d'arrondissement ainsi que le commandement des forces spéciales du BIR (Brigade d'Intervention Rapide) chargées de sécuriser la frontière ;
- Gbiti qui, en raison de sa proximité immédiate avec la frontière centrafricaine, constitue un important lieu d'échanges, notamment en raison du dynamisme de son marché à bétail.

Outre les individus résidant dans le site aménagé de Timangolo, ces quatre villages rassemblaient près de 15 054 personnes réfugiées auto-installées au sein des quartiers ou à la périphérie des localités : 852 à Boubara, soit 28% de la population ; 3 326 à Kette, soit 90% de la population ; 10 876 à Gbiti, soit 260% de la population¹⁵⁴.

Lorsque je réalise mon premier travail de terrain, en 2017-2018, l'accès quotidien à ces villages est alors compliqué par le manque de voies de communication et la faiblesse du réseau routier (comme en témoigne la carte située en annexe 1, qui indique les temps de parcours). Toutefois, le double poste que j'occupe au sein de l'ONGI ainsi que ma présence régulière dans ces quatre localités me permettent, pendant plusieurs mois, d'observer le dispositif d'aide internationale mis en œuvre à l'Est-Cameroun. En tant qu'employée occidentale d'ONGI, je bénéficie d'un accès direct et privilégié aux acteurs et actrices de l'aide qui m'offre l'opportunité de mener diverses observations, discussions et échanges informels tant au sein de la structure qui m'emploie qu'auprès des autres organisations internationales présentes à Batouri. Ces éléments me permettent de prendre pleinement la mesure du « double langage » qui caractérise le secteur de l'aide, à savoir « le contraste entre paroles publiques et paroles privées » : les premières « sont énoncées dans les discours officiels et les innombrables séminaires, ateliers, rapports, conférences » au sein desquels « les difficultés, les problèmes,

¹⁵⁴ Source : sous-délégation de l'UNHCR à Batouri, document interne (2018).

les écarts aux normes officielles, les dérives, [...] les pratiques non-observantes [...] n'ont pas de place ». Les secondes au contraire « relèvent des bavardages quotidiens [...] qui ont une place sociale centrale » et « sont beaucoup plus libres et réalistes. Au cours de discussions informelles, il n'est pas rare d'entendre les acteurs concernés nous raconter avec force détails cette réalité qu'ils refusent que l'on évoque en public » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 312-313).

La démarche du ou de la socio-anthropologue, qui vise à accéder à cette parole privée, concerne non seulement les acteurs et actrices de l'aide mais également les individus visés par leurs interventions. Mener à bien la seconde partie de cette double ethnographie en réseau, c'est-à-dire auprès des populations dites « bénéficiaires » de l'ONGI pour laquelle je travaille, a représenté un véritable défi. Dans des contextes investis par les opérations d'assistance internationale, la conduite d'entretiens ethnographiques était souvent assimilée par mes interlocuteurs et interlocutrices aux enquêtes et questionnaires menés par les structures d'aide. D'autres difficultés, à commencer par ma méconnaissance des langues gbaya ou fulfulde ainsi que le fait d'être sans cesse renvoyée à mon statut d'étrangère et d'occidentale (voir plus bas), m'ont poussée à déployer d'autres approches. Délaissant la méthode de l'entretien formel, choix a été fait d'opter plutôt pour de longs temps d'échanges avec des familles et personnes rencontrées en dehors du cadre humanitaire. Ces discussions informelles ainsi que le temps passé, quotidiennement, au sein des localités en dehors de mes seules tâches d'employée d'ONGI, ont permis une progressive familiarisation et insertion sur le terrain. On rappellera ici la place centrale qu'occupent, dans un dispositif d'enquête, les relations interpersonnelles liant l'anthropologue à ses interlocuteurs et interlocutrices : la démarche ethnographique est d'abord une « question d'approche, capable de créer et de maintenir une certaine confiance, et non une question d'objet d'étude [...]. Tout dépend de la capacité de l'enquêteur à susciter la confiance » (Baré, 2001, p. 111-113 ; cité par Atlani-Duault, 2005, p. 29).

Le deuxième terrain ethnographique sur lequel s'appuie cette thèse s'est déroulé entre février 2020 et juillet 2021. Employée comme chargée des programmes au sein du bureau national de la même ONGI, je dois assurer le suivi des différents projets mis en œuvre à travers le pays, mener les « évaluations des besoins »¹⁵⁵, rédiger les nouvelles propositions de projets à soumettre aux bailleurs de fonds et entretenir les relations avec ces derniers ainsi que, dans une moindre mesure, avec les autorités camerounaises. Les activités alors menées par l'ONGI visent principalement les populations réfugiées de RCA et déplacées anglophones installées dans les zones rurales et urbaines de l'Est (arrondissements de Kette, Bertoua, Garoua-Boulai dans les départements de la Kadey et du Lom-et-Djemrem) et de l'Adamaoua (localité de Meiganga, site aménagé de Borgop) puis, plus tardivement, les PDI installées dans certains quartiers de Yaoundé. Basée dans la capitale, j'y effectue diverses tâches rédactionnelles et

¹⁵⁵ Processus visant à rassembler « des informations nécessaires à une réponse efficace » en termes d'assistance : identifier les territoires et le nombre de personnes touchées, évaluer et hiérarchiser le type de besoins et leur ampleur, etc. Ces évaluations peuvent être réalisées « par groupe/secteur, par thème ou par agence afin d'étayer la planification et les opérations [d'assistance] » (« Needs assessment: Overview », *Humanitarian Response*, 02/09/2020 : <https://www.humanitarianresponse.info/en/programme-cycle/space/page/assessments-overview>).

programmatisées tout en assistant aux rencontres et réunions de coordination, ponctuelles ou régulières, organisées pour les représentants et représentantes des structures d'aide (ONGI, agences onusiennes), en présence ou non des services étatiques. Enfin, toutes les quatre à six semaines, je réalise des « missions de terrain » (dont la durée varie d'une dizaine de jours à plusieurs semaines) dans les zones de mise en œuvre des projets de l'ONGI. Ces séjours se déroulent au sein des localités et quartiers d'implémentation des activités, mais comportent également des rencontres et discussions plus ou moins formelles avec des figures des services étatiques décentralisés au niveau de la région, du département ou des arrondissements ; m'offrant ainsi l'opportunité de croiser les échelles d'analyses.

Encadré 1. Et corona, dans tout ça ?

Comme de nombreux autres doctorants et doctorantes, mon parcours de thèse a coïncidé avec la pandémie de Covid-19. J'étais au Cameroun depuis un mois et demi lorsque celle-ci est déclarée dans le pays en mars 2020, suscitant une série de mesures et restrictions gouvernementales visant à en limiter la propagation¹⁵⁶. Malgré la fermeture des frontières aériennes, les services consulaires français obtiennent la mise en place de vols spéciaux destinés à rapatrier les ressortissants et ressortissantes qui le souhaitent ; en priorité celles et ceux présents au Cameroun pour un séjour de court terme ou occupant un emploi dans le secteur de la santé. Je ne me trouve dans aucune de ces situations, ne ressens pas le besoin de rentrer et me considère au contraire chanceuse d'avoir pu accéder à mon terrain d'étude avant que les restrictions liées à la pandémie ne soient mises en place. L'ONGI pour laquelle je travaille, comme de nombreuses autres structures d'aide, se plie aux restrictions de déplacement imposées par Yaoundé et instaure des mesures strictes de télétravail qui perdureront jusqu'en juillet 2020. Pendant plusieurs mois, il ne m'est donc plus possible de me rendre dans les zones de mise en œuvre des projets d'assistance ; à Yaoundé, toutes les réunions et rencontres entre acteurs et actrices de l'aide se tiennent en ligne. Ces dispositions seront progressivement assouplies et, dès le mois d'août, je pars effectuer une « mission de terrain » de plusieurs semaines dans la région de l'Est.

Si la Covid-19 a eu des effets sur le quotidien et les opérations d'assistance aux personnes déplacées, ces derniers ne constituent pas le cœur de cette thèse. Ils y occasionnent quelques développements (dans les chapitres 3 et 6, notamment), mais force est de constater que leurs conséquences durables sur le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées dans le pays sont assez limitées. Les dynamiques suscitées par la pandémie dans le secteur de l'aide internationale ont été abordées ailleurs : dans une publication prenant l'exemple du secteur

¹⁵⁶ Le 17 mars 2020, le gouvernement annonce un ensemble de dix-huit mesures visant à atténuer la propagation de la Covid-19 dans le pays : fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ; de toutes les structures d'enseignement et de divertissements (bars, discothèques, etc.) ; interdiction des rassemblements ; restriction des déplacements urbains et interurbains non essentiels à l'intérieur du pays.

éducatif (Lefort-Rieu & Ngodji, 2023) et dans un projet de recherche collectif, auquel on renverra pour des développements supplémentaires¹⁵⁷.

Le matériau récolté à l'issue de ces deux années de double ethnographie en réseau s'est révélé particulièrement dense et varié. Si le « trop plein de données » a été l'un des défis qu'il a fallu relever, choix a été fait d'en restituer – en partie – la richesse : elle me semble en effet indispensable pour tirer les fils nécessaires à la toile que cette thèse entend tisser. Comme le rappelle Didier Fassin (2006, p. 21), « ce qui, en première analyse, peut donc sembler un tissu à la fois trop dense et trop hétérogène d'événements, de statistiques et de narrations est tout simplement la matière serrée et composite dont le social est fait. Le travail de l'anthropologue, dans ces conditions, consiste alors élaborer des problématiques dans la substance de ces monographies. »

3. Données complémentaires

Dans un souci de « rigueur du qualitatif » (Olivier de Sardan, 1995b, 2008c), on a cherché à confirmer ou compléter les données récoltées au cours de cette double ethnographie en réseau de diverses manières.

Tout d'abord, trente-six entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des membres de coopérations bilatérales (n=2), d'agences onusiennes (n=8), d'ONG internationales (n=8) ou nationales (n=7), de services étatiques (n=2) ainsi que des autorités locales municipales (n= 2) et chefferiales (n=4) et des personnes réfugiées (n=3). Ces entretiens ont été menés soit au cours de mon travail de terrain (n=20) soit ultérieurement, par échange téléphonique ou sur Zoom (n=16). Dans certains cas, cette approche rétrospective a permis aux interlocuteurs et interlocutrices de s'exprimer avec plus de liberté au sujet de postes que souvent ils et elles n'occupaient plus, donc vis-à-vis desquels leur devoir de réserve était moindre.

A ce travail s'est ajoutée une revue de la littérature institutionnelle : enquêtes, rapports et documents produits par les structures d'aide internationale, mais aussi – lorsqu'ils m'étaient accessibles – par les administrations et services étatiques camerounais. Une veille médiatique des journaux camerounais disponibles en ligne (*Actu-Cameroon*, *Cameroon-Info*, *Cameroon-Tribune*) a également été menée tout au long des quatre années qu'a duré cette thèse, dans un

¹⁵⁷ Projet ANRS Covid-19 Suds : “MEDIACAM – Tracking trust and suspicion: Analyzing social media to sharpen COVID-19 public health responses in Cameroon”, codirigé par Laëticia Atlani-Duault et Marie-Thérèse Mengue. Voir Lefort-Rieu *et al.* (2023).

souci de suivre l'actualité nationale mais aussi les réactions que les enjeux liés aux « crises » et aux migrations forcées suscitent.

Enfin, si ce travail se place dans une perspective résolument anthropologique, il assume aussi une certaine perspective interdisciplinaire¹⁵⁸. Celle-ci s'observe tant dans les travaux avec lesquels mes analyses entendent dialoguer que dans les approches qui pourront, par moment, être développées. Mettant à profit ma formation initiale en géographie, une attention particulière a été notamment portée tant aux jeux d'échelles qu'à la dimension spatiale et territoriale des phénomènes étudiés, en particulier *via* la réalisation de cartes.

*

En prenant pour objet d'étude le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées, cette thèse souhaite proposer des éclairages originaux sur les logiques institutionnelles, sociales et politiques ainsi que les modalités d'intervention (notamment en contextes fortement contraints) qui caractérisent les réponses locales, nationales et internationales aux déplacements de populations au Cameroun. A partir d'une perspective empirique et multi-scalaire, il s'agira d'étudier les dynamiques internes au secteur de l'aide ainsi que la manière dont ce dernier interagit, négocie, s'oppose ou au contraire s'allie avec les figures étatiques et les populations visées par ses interventions. On portera une attention particulière à l'hétérogénéité des normes et pratiques ainsi qu'aux interdépendances, tensions, contradictions qui caractérisent et modèlent les réponses aux déplacements forcés de populations ; montrant comment celles-ci relèvent d'un effort continu et toujours contesté de mise en cohérence d'actions et de pratiques souvent éclatées de la part d'une pluralité de protagonistes, à diverses échelles. En d'autres termes, il s'agira d'appréhender le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées en contextes camerounais sous un angle dynamique, processuel et relationnel en portant attention à la fois aux normes et discours officiels et aux pratiques quotidiennes. Cela sera rendu possible grâce à un matériau ethnographique dense et original, issu d'un travail ethnographique de longue durée mené au plus près des acteurs et actrices, mais qui suscite également d'importants questionnements méthodologiques et éthiques.

¹⁵⁸ Comme le rappelle Jean Copans (2011a, p. 31), l'étude de l'aide internationale « relèv[e] historiquement de plusieurs disciplines en sciences sociales (sociologie, anthropologie, science politique [auxquelles on pourrait ajouter démographie, histoire et géographie]) », de sorte qu'« il est impossible aujourd'hui, malgré le caractère conjoncturel de cet ensemble, de faire l'impasse sur l'une de ces disciplines ».

III-Enjeux méthodologiques et éthiques

A la suite de travaux ayant souligné l'importance du positionnement personnel dans la production de savoirs ethnographiques, il convient d'interroger les enjeux méthodologiques et éthiques de mon travail de terrain ethnographique ainsi que la manière dont certaines de mes caractéristiques individuelles en ont modelé la réalisation (Beaud & Weber, 1997; Cefaï, 2010b; Clair, 2016; Harding, 1992; Hurston, 1935; Leservoisière & Warnier, 2005; Olivier de Sardan, 2008c). On rappellera ainsi non seulement le caractère construit de l'objet de recherche, mais également le fait que les données tendent à « incorporer le monde social dans lequel celui ou celle qui les produit évolue » (Revelin *et al.*, 2021, p. 10).

Ces défis méthodologiques et éthiques peuvent être rassemblés en quatre catégories, sur lesquelles on se propose de revenir successivement : la double posture de praticienne et d'apprentie chercheuse ; mes appartenances de race, classe et genre ; les enjeux d'un travail ethnographique en situations de violences et de vulnérabilités ; enfin, les débats autour de l'engagement et du risque de « suffisance anthropologique » (Cabot, 2019) que suscite la volonté, pour la recherche, de répondre aux problèmes politiques et sociaux du monde contemporain.

A/ Appréhender la double posture de praticienne ethnographe

Être salarié, stagiaire d'une ONG, ou simplement solliciter son aide matérielle pour accéder à un terrain d'observation a inévitablement des effets sur les données produites. [...] Il paraît [toutefois] important de résister à la tentation de conclure trop rapidement à une instrumentalisation du chercheur par l'institution ou à des biais indépassables qui disqualifieraient par principe les données produites dans ce cadre.

(Brabant, 2013, p. 42)

On a évoqué plus tôt les raisons pour lesquelles une ethnographie de l'intérieur du secteur de l'aide internationale pouvait se révéler hautement heuristique, permettant une fréquentation de temps long d'acteurs et actrices et d'espaces où dominent les « paroles publiques » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 312) énoncées dans les innombrables discours, séminaires, ateliers, restitutions rapports et conférences. S'appuyant sur sa propre expérience au sein d'une

organisation internationale d'aide au développement, Laëtitia Atlani-Duault (2005) souligne les défis suscités par la « position si particulière » d'une ethnographe à la fois actrice et observatrice de l'assistance à laquelle elle s'intéresse, c'est-à-dire qui à la fois participe à la production de cette dernière – et aux enjeux ou débats qu'elle suscite – tout en

puis[ant] dans [s]on action personnelle et [s]es relations avec l'ensemble de [s]es interlocuteurs [et interlocutrices] matière à réflexion et analyse critique d'une pratique professionnelle, de cet ensemble complexe et évolutif de pensées et de décisions, individuelles et collectives, qui se traduisent *de facto* par une politique donnée d'aide. (Atlani-Duault, 2009 [2005], p. 35)

Cette double posture d'anthropologue praticienne soulève une série de questions méthodologiques et éthiques (Fresia & Lavigne-Delville, 2018a; Mosse, 2005a; Schattner-Ornan, 2024). Premièrement, on soulignera la volonté de « rester sur le fil délicat d'une réelle estime et d'une profonde sympathie pour la plupart [des personnes avec qui on a travaillé au cours de ce terrain], sans pour autant restreindre la nécessaire critique des idéologies politiques qui sous-tendent certaines de leurs actions » (Atlani-Duault, 2009 [2005], p. 35-36). En d'autres termes, l'objectif ici n'est pas de juger l'aide internationale aux populations déplacées, ni de produire une critique de ces opérations d'assistance dont la finalité serait « de dévoiler et de dénoncer les contre-vérités et les violations » (Redfield, 2005, p. 330 ; je traduis). A la suite des travaux d'anthropologie des migrations forcées et de socio-anthropologie de l'aide internationale présentés plus tôt, il s'agit plutôt d'aborder cette dernière comme un ensemble de pratiques et de discours particuliers, incarnés, situés et de porter le regard sur les dynamiques et processus politiques et sociaux ainsi suscités à diverses échelles.

Mon double statut d'apprentie anthropologue et de praticienne était connu de ma hiérarchie et de mes collègues au sein de l'ONGI qui m'employait, ainsi que des autorités locales (maires, sous-préfets) des zones de mise en œuvre des projets d'assistance et de réalisation de mes terrains d'enquête. L'absence de « tracasseries » administratives ou procédurales qui a caractérisé ces derniers n'est certainement pas sans lien avec mon affiliation à une structure d'aide internationale. J'ai également veillé à exposer cette double posture aux membres des autres structures d'assistance ou de délégations ministérielles régionales et départementales que je rencontrais. Néanmoins, à l'exception de situations d'entretien formel, ce double statut se trouvait souvent éclipsé par celui, plus immédiatement perceptible, d'employée d'ONGI. Malgré mes efforts, récurrentes ont été les situations où il ne m'a pas été possible de rappeler à l'intégralité de mes interlocuteurs et interlocutrices ma position d'apprentie ethnographe : je ne pouvais, par exemple, signaler systématiquement aux personnes présentes lors des réunions de coordination que nos échanges seraient susceptibles d'informer ma recherche (Deligne, 2018, p. 234). De même, ce n'est que plus tard que certaines situations quotidiennes ou *a priori* banales – par exemple, un voyage à bord du véhicule de l'ONGI – sont devenues des cas ethnographiques. Si j'ai donc tenté d'éviter toute situation de tromperie délibérée et de pratique d'enquête « sous couverture », il me faut néanmoins reconnaître l'existence inévitable de situations d'observation volée ou dans lesquelles l'apprentie ethnographe recueille des éléments sans l'avoir nécessairement prévu.

Dans ces circonstances se pose donc la question des processus d'anonymisation. Tout en reconnaissant l'importance de situer socialement mes interlocuteurs et interlocutrices, j'ai cependant fait le choix de fournir assez peu d'informations les concernant. Sont précisés leur genre, leur nationalité ou statut migratoire (personne déplacée, réfugiée, populations hôtes), leur profession et, dans le cas des individus employés de l'aide, s'il s'agit de personnel local, expatrié africain ou occidental, ainsi que leur structure de rattachement (organisation onusienne ou non gouvernementale, la plupart du temps anonymisées). Cette caractérisation, que le lectorat jugera peut-être insuffisante par moments, s'arrête là où commencent les impératifs d'anonymisation et de confidentialité dans des contextes de forte interconnaissance, autoritaires et d'extrême sensibilité de certains sujets. L'enjeu a donc été de présenter les résultats de ma recherche tout en réduisant le risque de retombées négatives pour les personnes qui y ont pris part, dans un souci d'aller au-delà d'un simple « anonymat 'de façade' » (Weber, 2008, p. 142; Béliard & Eideliman, 2008).

Par ailleurs, si le choix d'une double ethnographie en réseau a facilité mon accès à certains espaces, paroles et situations d'observation, il a également borné mon terrain de deux manières. Spatialement, tout d'abord : tandis que les migrations forcées et opérations d'assistance dont il est question dans cette thèse se déploient dans trois « théâtres de crise » distincts, il ne m'a pas été possible d'ethnographier les dynamiques à l'œuvre localement dans les régions anglophones et septentrionales du pays. Pour des raisons sécuritaires et d'accès au terrain, d'une part (Lado *et al.*, 2021; Sumo Tayo, 2023), mais aussi parce que cette double ethnographie demeurait tributaire des zones d'intervention de l'ONGI qui m'employait (cf. figure 10 présentée plus haut). Cette dernière opérait alors principalement dans les régions orientales du pays (Est et, dans une certaine mesure, Adamaoua), auprès d'abord des seules populations réfugiées de RCA puis également des personnes déplacées par le conflit anglophone. Malgré ce déséquilibre dans l'accès au terrain, le choix a toutefois été fait de considérer dans cette thèse certaines dynamiques à l'œuvre à l'Extrême-Nord ainsi que dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, en raison des intenses discussions et tractations auxquelles elles ont donné lieu à l'échelle de la coordination nationale des opérations d'assistance (à laquelle j'avais accès lors de mon deuxième terrain, effectué à Yaoundé en 2020-2021).

L'autre contrainte posée par cette méthodologie de double ethnographie en réseau a trait au type d'acteurs et actrices de l'aide avec lesquelles il m'a été possible de travailler et d'interagir. Malgré le rôle croissant des ONG nationales et locales dans les opérations d'assistance aux personnes déplacées (voir chapitre 1), ces dernières étaient très peu présentes dans les zones où j'ai réalisé mon travail de terrain ; il ne m'a donc pas été possible d'ethnographier leurs pratiques de manière suffisante pour pouvoir les intégrer dans les analyses des chapitres qui vont suivre. Ces derniers se concentrent par conséquent sur les organisations internationales de l'aide (ONGI, agences onusiennes), les figures étatiques avec lesquelles ces dernières interagissent, ainsi que les acteurs et actrices locales de leurs zones d'intervention. Assumant un manque ou un angle mort de cette thèse, je ne peux qu'appeler de mes vœux la réalisation de travaux s'intéressant aux enjeux et recompositions que suscitent, ces dernières années, les

opérations de réponse aux migrations forcées parmi les organisations de la société civile camerounaise.

Par ailleurs, réaliser une ethnographie de l'intérieur du secteur de l'aide suppose de réussir à concilier regard distancié de l'ethnographe et impératifs d'action des acteurs et actrices d'assistance. Les rapports triangulaires tissés entre l'apprentie chercheuse, les institutions d'aide et les personnes déplacées ont permis de nourrir à la fois l'enquête et le travail demandé au sein de l'ONGI (Baujard, 2005). Ma formation en anthropologie critique de l'aide internationale était en effet l'une des raisons ayant poussé la structure à me recruter en premier lieu, puis à me recontacter lorsqu'un poste d'envergure nationale s'est libéré en 2020 ; renouvelant en cela un certain attrait des structures d'assistance pour des approches socio-anthropologiques susceptibles de fournir une meilleure compréhension des contextes d'intervention et de garantir la réussite des opérations d'assistance (Enten, 2021; Mosse, 2005a; Olivier de Sardan, 2011b; Pantaleón, 2000). Il est donc arrivé que cette ONGI offre une oreille attentive à certains éléments qui apparaissaient au fil des discussions informelles ou observations que je pouvais mener, y compris lorsque cela semblait contredire l'idée initiale du projet. Ainsi, à la suite de divers échanges avec des habitantes et réfugiées de l'arrondissement de Kette se plaignant de l'inadéquation du modèle communautaire (voir chapitre 6), l'ONGI acceptera d'infléchir son projet de cultures maraîchères. Plutôt que de demander à un groupement de femmes de les mener collectivement, le terrain dédié à ces activités sera divisé en parcelles individuelles que chacune pourra travailler comme elle l'entend. Le projet rencontrera d'ailleurs un succès bien plus important que celui mené, au même moment, par le Programme alimentaire mondial dans un village voisin suivant un modèle de « champ communautaire ».

La posture adoptée ici rejoint ainsi celle du « réformisme critique », c'est-à-dire « une positionnalité civique [...] qui entend mener des recherches à la fois indépendantes, critiques, rigoureuses, mais pouvant contribuer à améliorer les actions, à changer positivement l'existant sur une base réaliste » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 393)¹⁵⁹. Se pose alors la question de l'indépendance de la recherche et de l'influence de l'agenda et des préoccupations des organisations d'aide sur la définition des questions de recherche (Vidal, 2009). Ces enjeux ont été négociés clairement avec l'ONGI qui m'employait, laquelle acceptait de me laisser mener mes réflexions et enquêtes du moment que ces dernières n'empiétaient pas sur mon temps de travail et la qualité de ce dernier, ni ne portaient préjudice d'une quelconque manière à ses propres interventions. De fait, les sujets qui ont guidé cette recherche ont peu à voir avec les préoccupations de l'ONGI ; qu'il s'agisse d'étudier les liens entre aide aux personnes déplacées et développement local dans le cadre de mon mémoire de master, puis d'interroger la mise en

¹⁵⁹ Comme le souligne Laurent Vidal (2009, paragr. 34), l'« objectif de transformation [porté par l'anthropologie de l'aide internationale] suppose de poser son regard sur des aspects fort variables du projet, sans prétendre en bouleverser ni l'ordonnancement général dans un premier temps, ni les effets concrets à terme. [...] Le dilemme de la contribution de l'anthropologue se présente en ces termes : dès lors [...] qu'il inscrit sa démarche dans un cadre collectif (auprès d'autres disciplines et de praticiens du développement), il n'a pour autant pas de garantie de pouvoir agir directement sur les pratiques ».

œuvre du « nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) » ou les enjeux de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées en contextes camerounais. Il est cependant évident qu'en menant de front tâches professionnelles et ethnographie, ces dernières se sont influencées mutuellement. Ainsi, l'attention particulière portée dans ce travail aux populations pratiquant l'élevage n'est pas sans lien avec leur fréquentation de temps long qu'ont permis les activités déployées à leur attention par l'ONGI en 2017-2018.

Outre mon double statut de praticienne et d'ethnologue, les enjeux méthodologiques et éthiques posés par ma recherche se sont manifestés à un autre niveau : celui des appartenances (effectives ou supposées) de race¹⁶⁰, classe et genre qui m'étaient apposées, selon les interlocuteurs ou interlocutrices et les situations.

B/ « La Blanche, elle prend le dépôt » : race, classe et genre dans la relation et la pratique d'enquête

Lors de mon deuxième terrain, en 2020-2021 à Yaoundé, pour effectuer le trajet quotidien de mon lieu de résidence aux bureaux de l'ONGI, je prenais le taxi collectif. Comme dans de nombreuses autres métropoles caractérisées par le manque d'infrastructures de transports publics, usagers et usagères attendent au bord de la route et interpellent les taxis qui passent, en indiquant leur lieu de destination et leur prix pour la course. A partir de ces indications et du trajet qu'il est déjà train d'effectuer pour les autres passagers et passagères qu'il a à son bord, le chauffeur décide ou non de s'arrêter. Il est aussi possible, en proposant une somme plus élevée, de demander à un taxi d'effectuer une course privée : on parle alors de « dépôt ». Dans mon cas, cet acte *a priori* banal de la vie quotidienne pouvait s'avérer plus compliqué que prévu. Obtenir d'un taxi qu'il s'arrête et accepte de me prendre, au même titre que n'importe quelle autre cliente, n'allait pas de soi : comme me l'ont signalé plusieurs chauffeurs, « la Banche, elle prend le dépôt ».

C'est que je n'étais pas « n'importe quelle autre cliente ». En ma qualité de femme occidentale, blanche, cisgenre, hétérosexuelle, formée dans des universités du Nord global et employée d'ONGI, je me trouvais en position de dominante. Plus encore, j'arrivais en contexte postcolonial pour à la fois étudier et prendre part à une « industrie de l'aide » parfois accusée de prolonger, sinon la « mission civilisatrice » du projet colonial (Desgrandchamps, 2020), du moins le mythe

¹⁶⁰ Ce terme est ici employé moins comme concept (à fondement biologique ayant pour fonction de décrire théoriquement un ensemble de propriétés observables) que comme « signe » (qui coïncide avec la production de la réalité perçue comme une donnée empirique incontestable, se souciant peu des faits) : sur cette distinction, voir Guillaumin (1972)

du *white savior* – ces personnes blanches venant « sauver » des populations noires en besoin d’assistance (Kherbaoui & Aronson, 2021). Ce statut eu des effets divers sur mon rapport au terrain et à mes interlocuteurs et interlocutrices, qu’il convient d’interroger.

1. Trouble dans la race¹⁶¹

Je ne savais pas que j’étais blanche¹⁶². [...] [Désormais,] quand je prends la parole dans une réunion, c’est une femme blanche qui parle ; sur le tapis roulant de la caisse du Spar, mes courses sont celles d’une femme blanche ; la nuit, au Tandor, c’est une femme blanche que les autres regardent danser au son de Lucky Dube ; quand je parle avec Sylvia, une femme blanche parle à une femme noire. Dès que je lève le petit doigt, c’est un auriculaire blanc qui prend son envol. Ma peau blanche me colle à la peau. [...] On cherche. On apprend à vivre dans un monde différent. Ce monde où tout le monde voit que vous êtes Blanche – et vous aussi, désormais.

Catherine Blondeau, *Blanche* (2021)

Dans son roman *Blanche*, Catherine Blondeau retrace le cheminement d’une femme occidentale qui, en partant vivre en Afrique du Sud, « découvre un jour qu’elle est blanche dans le regard des autres ». Cette formule, de même que l’extrait présenté ci-dessous, mettent des mots sur une composante évidente et majeure de mes deux années passées au Cameroun : sur le terrain et au quotidien, j’étais d’abord « la Blanche ». Dans un contexte postcolonial, mon identité de race m’était non seulement rappelée au quotidien – au gré des interpellations dont je pouvais, par exemple, faire l’objet dans la rue – mais également associée d’emblée à des caractéristiques supposées en termes de classe ou de position hiérarchique (Redfield, 2012; Sohn, 2011). C’est ce qu’illustre, par exemple, un événement survenu peu de temps après ma deuxième prise de poste en février 2020. Mes collègues du bureau national – toutes et tous de nationalité camerounaise ou expatriés africains – m’accompagnent alors pour une mission de deux semaines dans la région de l’Est. Sur le trajet du retour vers Yaoundé, la capitale, nous sommes arrêtés à un contrôle routier. L’un des policiers nous signale que son chef souhaite s’entretenir avec le nôtre. Le directeur national de l’ONGI sort du véhicule et s’approche du haut

¹⁶¹ Formule empruntée à Catherine Blondeau (2021, p. 128).

¹⁶² Sur ce sujet, voir notamment les analyses de la sociologue américaine Robin DiAngelo (2020), soulignant que « parce que la race est construite comme inhérente aux personnes racisées, les Blanc-he-s ne portent pas le fardeau social de la race. Nous nous déplaçons facilement à travers notre société, sans un sentiment de nous-mêmes comme étant racialisé-e-s. C’est aux personnes racisées de penser à la race – c’est ce qui ‘leur’ arrive ».

gradé, resté assis en retrait. La discussion s'engage et, à plusieurs reprises, ce dernier pointe du doigt mes autres collègues et moi-même, restés dans la voiture. Notre directeur finit par nous rejoindre en s'esclaffant : « Le gars ne voulait pas croire que le chef, c'est bien moi. Il n'arrêtait pas de répéter : 'non, non, je veux parler à la Blanche !' ».

Comme d'autres avant moi, l'expérience de terrain a redessiné le statut social que j'occupais en France (Quashie, 2020; Quéty, 2023). De jeune doctorante, je suis devenue une universitaire formée dans les espaces académiques européens, occupant un poste à responsabilité local (en 2017-2018) puis national (2020-2021) au sein d'une structure d'aide internationale, expatriée occidentale jouissant à la fois d'un fort pouvoir d'achat¹⁶³ et d'une nationalité me garantissant des facilités de circulation et d'obtention de visa, ainsi qu'une certaine protection de l'ambassade et des services consulaires¹⁶⁴. Composer avec ma blanchité¹⁶⁵ et les privilèges ou avantages immérités qui y sont associés (McIntosh, 1989; Tévanian, 2013) signifiait également tenir compte de la « présomption de compétence » (Kebabza, 2006) et des supposés niveau de vie et pratiques (sociales, culturelles, récréatives) qu'on m'apposait (Hidair, 2007). Cette perception, souvent éloignée de ma situation ou de mon mode de vie effectif, avait pour effet de créer à la fois des attentes et une distanciation avec mes interlocuteurs et interlocutrices. Elle a aussi été à l'origine d'un très fort malaise ressenti devant la « 'valeur' accordée aux dominant·e·s (être traité·e avec considération) » (Kebabza, 2006, paragr. 66) et les réactions que ma présence suscitait. Fréquentes ont été les situations où, malgré mes récriminations, on ne me laissait pas m'asseoir avec les autres sur une natte à même le sol ; il fallait que l'une des personnes présentes aille me chercher une chaise. De même, au cours d'un entretien réalisé avec un collègue camerounais, enseignant-chercheur et de plusieurs années mon aîné, c'est à moi qu'on réserve le siège le plus imposant et le plus confortable.

Dans un contexte de double ethnographie en réseau, mon appartenance de race m'associait immédiatement à la sphère de l'aide et ce, de deux manières. Du côté des acteurs et actrices

¹⁶³ Plafonné depuis 2014 à 36 270 FCFA (environ 55€), le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Cameroun a été revalorisé début 2023 pour atteindre la somme de 41 875 FCFA (environ 64€). Voir « Salaire minimum interprofessionnel garanti : les nouveaux barèmes », *Cameroon Tribune*, 22/03/2023 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/56069/fr.html/salaire-minimum-interprofessionnel-garanti-les-nouveaux-baremes>).

¹⁶⁴ Voir par exemple la mise en place, lors du déclenchement de la pandémie de Covid-19 dans le pays en mars 2020, de dispositifs d'appui et de rapatriement des ressortissants et ressortissantes françaises (« L'ambassade de France se mobilise pleinement pour le retour des français bloqués au Cameroun », Ambassade de France au Cameroun, 05/04/2020 : <https://www.facebook.com/watch/?v=609117813148640>).

¹⁶⁵ Terme utilisé pour traduire le concept de *whiteness*, qu'on préférera à celui de « blanchitude » (calqué sur le mot négritude, mouvement littéraire et artistique cherchant à valoriser les aspects positifs de la culture ou de l'identité noire (Ezekiel, 2002)) pour décrire « un fait social, qui comporte des conséquences réelles en termes de distribution de richesses, de pouvoir et de prestige » (Kebabza, 2006, paragr. 30; Bosa, 2012). Suivant l'idée que « 'blanc' n'est pas une question de couleur : c'est une manière de s'orienter dans le monde social et d'y être situé » (Galonnier & Naudet, 2019), la catégorie de blanchité « permet d'identifier différents régimes sociohistoriques de racialisation, tout en prenant en compte l'enchevêtrement de ces derniers avec d'autres systèmes d'oppression, basés sur le genre, la classe, la nationalité et d'autres régimes de normalisation et de hiérarchisation des corps, des expériences et des termes de l'humain (Martinot, 2010; Michel & Honegger, 2010; Weheliye, 2014; Wekker, 2016) » (Rey & Debonneville, 2022, p. 71; Paveau, 2022).

de l'assistance, d'abord, cet élément favorisait la création de liens de confiance en tant qu'était présumé le partage d'expériences voire de représentations communes du monde. J'étais légitimée auprès de ces interlocuteurs et interlocutrices non seulement en raison de la position que j'occupais au sein de l'ONGI, mais aussi de ma blancheur. Comme ont pu le souligner Gaspard Rey et Julien Debonneville à partir de leurs propres expériences ethnographiques en contextes postcoloniaux, cet accès facilité aux sphères et figures de l'aide participe de

ce que des théoriciennes critiques de la race ont analysé comme un effet structurel de la blancheur, à savoir la constitution d'un positionnement hégémonique à travers une forme particulière de mobilité sociospatiale dont découle une disposition « à habiter le monde comme si c'était chez soi » (Ahmed, 2007, p. 159; Puwar, 2004). [...] [Se donne ainsi à voir] la dimension racialisante du dispositif ethnographique, au sens où la race [...] y est vécue et reproduite au fil de processus qui différencient et hiérarchisent les possibilités d'accès à des espaces géographiques et sociaux. (Rey & Debonneville, 2022, p. 73)

Dans les zones de mise en œuvre des projets d'assistance, ensuite, mon statut d'occidentale renforçait les effets d'étiquette attachés à la position d'employée de l'aide. C'est ce qu'illustre cet échange, survenu en avril 2018. Alors que mon directeur de bureau-terrain, lui-même expatrié africain, et moi discutons avec le gestionnaire camerounais du site formel de personnes réfugiées de Timangolo, l'un des résidents s'approche, nous salue et s'adresse à notre interlocuteur en fulfulde. Après un bref échange, il s'éloigne et le gestionnaire du site nous dit :

Bon... Tu veux que je te traduise ce qu'il m'a dit ? Il me disait que je dois te dire qu'il était aux champs, qu'il est revenu, qu'il a faim et que je dois te dire parce que c'est une Blanche et qu'elle a de l'argent. Je lui ai dit que c'est impoli et qu'on ne peut pas faire comme ça, que non ce n'est pas bien ce que tu fais. Il me répond : « c'est que tu ne veux pas qu'elle me donne ! ». Je lui dis : « non ; c'est que ça ne se fait pas, ça n'a pas de sens, ce n'est pas bien ». J'aurais dû même lui dire que son chef est là (*en désignant mon collègue*) ; comment toi tu penses que c'est elle qui a de l'argent ? (*rire*)

Cet épisode illustre les sollicitations auxquelles le double statut d'employée de l'aide et d'occidentale donnent lieu sur le terrain, notamment des contextes marqués par l'habitude d'interpréter « l'étiquette 'humanitaire' comme un gage de distribution de fonds » (Brabant, 2013, p. 53) et d'associer toute personne blanche à une figure de l'aide internationale. Comme de nombreux autres ethnographes travaillant auprès de populations visées par les dispositifs d'assistance, ma présence suscitait diverses sollicitations. Celles-ci pouvaient être très directes et d'ordre financier (comme présenté ci-dessus), ou bien s'observer dans le réflexe de certains interlocuteurs et interlocutrices venant me présenter leur document d'enregistrement auprès de l'UNHCR afin que je les « inscri[ve] sur la liste » des personnes potentiellement bénéficiaires du quelconque projet que j'apport(er)ais. Cet « étiquetage institutionnel » dont je faisais l'objet *a priori* m'attribuait donc une « place ambiguë » en tant qu'apprentie anthropologue travaillant auprès de populations réfugiées (Baujard, 2005).

Avant de présenter les réponses méthodologiques et éthiques que j'ai cherché à développer, il convient de présenter les enjeux et effets d'un autre type de rapport social structurant dans ma recherche : le genre.

2. Le genre de l'enquêt(ric)e

La question du genre a été centrale dans mon rapport au terrain et ma démarche ethnographique, bien que je n'y aie pas été préparée au cours de ma formation universitaire. Cette dernière avait plutôt été centrée sur les risques de l'enquête en terrains dits « difficiles » (c'est-à-dire en situations de conflit, contextes fermés, autoritaires, violents) ou sur les enjeux éthiques vis-à-vis des personnes enquêtées. Pourtant, les enjeux liés au genre ont fortement modelé mes relations au et sur le terrain (Blondet, 2008) et ce, de trois manières.

Premièrement, les éléments associés à ma blancheur et à mon statut d'employée d'ONGI ont fait qu'au Cameroun, je n'étais souvent pas considérée « comme une femme tout à fait comme les autres » (Quétu, 2023, p. 232). J'ai pu fréquenter des espaces dans lesquels les personnes de genre féminin étaient peu présentes ou demeuraient en retrait, ou bien y adopter des attitudes ou une liberté de parole souvent réservée aux hommes, sans que cela ne fasse l'objet de désapprobation ou remarques directes de la part de mes interlocuteurs et interlocutrices. Mon statut m'offrait ainsi la possibilité de transgresser, avec une relative facilité et dans divers espaces, les normes de genre (Manetta & Samson, 2021, p. 119; Schwedler, 2006).

Deuxièmement, cette position ne doit pas occulter les formes de domination auxquelles j'ai été confrontée, « soulignant ainsi qu'aucune femme, 'même riche, même éduquée, même née du bon côté de la barrière raciale, n'échappe au processus de socialisation genrée' (Despres, 2016, p. 162) et aux mécanismes de subordination qu'il engendre » (Quétu, 2023, p. 233). En raison de mon identité de genre, associée à mon jeune âge, j'ai pu me trouver en situations de grand inconfort voire de danger. A Yaoundé, habitant hors des quartiers où se concentrent de nombreuses personnes expatriées, pratiquer l'espace public au quotidien supposait une hypervisibilité¹⁶⁶ s'accompagnant d'interpellations, de commentaires insistants sur mon apparence physique, de violences sexistes voire d'agressions physiques (Debos, 2023; G. Green *et al.*, 1993; G. Sharp & Kremer, 2006). Ces sollicitations, avances non désirées et remarques mobilisant un registre familier et sexualisé (« chérie », « tu viens, on va baiser ? ») ont également ponctué, quoique de manière moins fréquente, mes terrains dans les zones rurales et surtout urbaines des régions orientales. Comme chez d'autres chercheuses (Blondet, 2008; Debos, 2023; Jarry *et al.*, 2006; Quétu, 2023; Rolle, 2017), elles ont provoqué un sentiment de vulnérabilité (Ansoms *et al.*, 2021) qui m'a poussée à modifier mon rapport à mon propre corps et à déployer des formes nouvelles d'autodiscipline ou d'autosurveillance (concernant les

¹⁶⁶ Sur l'exceptionnalité et la « spectacularisation » des corps et sujets blancs en contexte (post)colonial, voir notamment Mohanty (1989).

manières de m'habiller, de me mouvoir ou de me comporter dans l'espace public). Cela a eu pour conséquence de m'auto-limiter mais aussi d'affecter l'enquête (rendant extrêmement difficile, par exemple, les possibilités d'observation au sein de l'espace public). De même, il ne m'était aisé de gérer les rapports de séduction qui s'instauraient avec certains interlocuteurs, en particulier lorsque ceux-ci se trouvaient en situation de dominants – au sein d'institutions de l'aide ou de l'administration camerounaise – promettant un accès au terrain en échange d'un dîner ou de faveurs sexuelles. Dans ces situations, veiller à ma propre sécurité et recadrer la relation d'enquête signifiait aussi prendre le risque de restreindre cette dernière. L'enjeu a donc été celui du « bricolage » en fonction des situations, mais aussi de la négociation de ma positionnalité, toujours relationnelle et mouvante, en fonction des situations, du contexte, des interlocuteurs et interlocutrices.

Enfin, mon identité de genre a aussi eu des vertus heuristiques en me permettant d'avoir accès à des sphères et espaces de l'intime, à des paroles de femmes souvent peu présentes ou accessibles dans la sphère publique, mais acceptant parfois de s'exprimer sur la base d'une identité de genre commune (Le Renard, 2010). Au gré des rencontres, des discussions et d'une fréquentation de temps long (sur laquelle on reviendra ci-dessous), certaines m'ont ainsi proposé d'assister leurs réunions d'« association de femmes » (du quartier, musulmanes, réfugiées, déplacées, etc.) au nom de notre identité de genre partagée. Cette dernière a aussi occasionné des plaisanteries autour de thématiques liées au corps et à la maternité, initiant ensuite des échanges autour de préoccupations domestiques, familiales ou corporelles peu évoquées dans les espaces et rencontres suscitées par l'aide internationale – au cours desquels les femmes, quand elles sont présentes, prennent rarement la parole. La question du genre de/dans l'enquête a donc soulevé l'enjeu d'une recherche féministe (Clair, 2016), visant à rendre visibles et audibles des actrices féminines souvent invisibilisées, à laquelle il convient à présent de s'intéresser.

C/ Travailler en situations de violences et de vulnérabilités

Comme présenté plus haut, faire le choix d'une méthode de « double ethnographie en réseau » (Atlani-Duault, 2005) supposait d'étendre la démarche ethnographique non seulement aux acteurs et actrices de l'aide, vis-à-vis desquelles je bénéficiais d'un accès facilité, mais aussi aux territoires et populations visées par les interventions d'assistance internationale aux personnes déplacées. Cet aspect de ma recherche a soulevé d'importants défis méthodologiques et éthiques, liés d'une part à ma position d'employée occidentale d'ONGI et, d'autre part, aux débats concernant le travail de terrain en contexte de violences et de vulnérabilités.

1. Ethnographier les territoire et populations visés par l'aide

La singularité du travail de terrain ethnographique (Naepels, 2012) tient à la combinaison de deux dimensions : d'une part, le fait d'être là (Borneman & Hammoudi, 2009; Geertz, 1988; Watson, 1999), ou « participation », ouvre un champ de visibilité qui permet l'observation des interactions, des comportements, des gestes, et donne accès à ce que les acteurs font réellement, et dans une certaine mesure aux émotions attestées par leurs expressions corporelles. D'un autre côté, les conversations et les entretiens formels ou informels définissent un espace d'interlocution, permettant la production de matériaux discursifs ou langagiers qui donnent accès aux points de vue des acteurs (ou perspectives émiques) à travers ce qu'ils disent, ce qui rend possible une sociologie compréhensive. Le fait d'être inclus suffisamment longtemps dans un monde social dans lequel l'enquêteur sollicite des commentaires sur ce qui s'y passe, et d'y construire des relations de relative proximité et de confiance au moins minimale, singularisent la méthode ethnographique.

(Naepels, 2018, p. 308)

Comme dans tout terrain ethnographique, les deux dimensions présentées dans l'extrait ci-dessus ont été centrales dans ma démarche. Toutefois, comme exposé plus haut, mon statut d'employée occidentale d'ONGI a soulevé divers défis en raison des projections et sollicitations qu'il pouvait susciter. Pour y répondre, le premier élément a consisté en une (relative) « banalisation de l'ethnographe par le temps » (Schwartz, 1993). On a souligné plus tôt l'importance du temps passé, quotidiennement et en dehors des seules tâches de travailleuse de l'aide, au sein des zones de mise en œuvre des activités de l'ONGI. L'hypervisibilité qui me collait à la peau a paradoxalement participé à ma progressive familiarisation et insertion sur le terrain : j'étais « la Blanche » qui fait aussi autre chose que mener des activités d'assistance. Au fil des semaines et des mois, les rencontres et échanges initialement suscités par les interventions de l'ONGI ont donné lieu à d'autres, plus ouverts et plus riches que le type d'interactions caractérisant le système d'assistance. Au gré des liens interpersonnels et de confiance qui peu à peu se nouaient, j'ai pu avoir accès à d'autres paroles, dites « privées » par opposition à celles « publiques » et convenues attachées aux opérations d'aide (Olivier de Sardan, 2021a, p. 312-313).

Il faut ici préciser qu'une telle insertion progressive et fréquentation de temps long ont été rendues possibles à la fois par le contexte et les règles sécuritaires assez souples qui caractérisaient l'ONGI pour laquelle je travaillais dans les régions orientales du Cameroun, en comparaison d'autres structures de l'aide – telles que l'UNHCR, par exemple. Contrairement à ce dernier, mes collègues et moi n'étions pas soumis à des restrictions strictes en termes d'horaires (obligation d'être rentrés avant 17h), de programme de déplacement préétabli, ou à

l'interdiction de s'attarder outre mesure dans certaines zones afin de ne pas devenir une cible pour des agresseurs potentiels. Cette flexibilité a été essentielle pour l'établissement de contacts privilégiés avec certains interlocuteurs et interlocutrices, la « rencontre [d'actrices et] d'acteurs locaux en situations quotidiennes », l'observation de « comportements quotidiens » ou de « 'spectacles' plus ou moins élaborés qui se donnent explicitement à voir » (Olivier de Sardan, 2008c, p. 51-52).

Assez rapidement, la méthode de l'entretien formel, semi-directif et (souvent) enregistré s'est avérée peu pertinente et opérante (Beaud, 1996; Demoulin, 2019). Si elle fonctionnait avec les acteurs et actrices de l'aide, les personnes déplacées, réfugiées ou hôtes l'associaient quant à elles aux « enquêtes » et autres questionnaires réalisés dans le cadre des opérations d'assistance. Néanmoins, « la production par le chercheur de données à base de discours autochtones qu'il aura lui-même sollicités rest[ant] un élément central de toute recherche de terrain », en ce qu'elle permet d'avoir accès « au savoir ou au souvenir des acteurs locaux » mais aussi à leur représentations, « élément indispensable de toute compréhension du social » (Olivier de Sardan, 2008c, p. 54), choix a été fait d'opter pour de longs temps d'échanges avec des personnes avec lesquelles des liens de confiance et une certaine familiarité, même relative, avaient été préalablement noués. Ces échanges se sont déroulés dans des lieux et des situations variées, qui ont parfois modulé le type de sujets qui pouvaient être abordés suivant que nous nous trouvions à leur domicile, dans la cour de leur maison, sur leur stand du marché, pendant qu'elles cuisinaient ou s'occupaient des enfants, ou encore dans une « cafétéria » en partageant un thé ou de la viande braisée. Ces conversations étaient souvent interrompues par un téléphone qui sonnait, les tâches domestiques, l'arrivée d'un enfant ou d'une (ou plusieurs) personnes du voisinage que la curiosité poussait à se joindre à nous, pour simplement écouter ou parfois prendre part elles aussi à la conversation.

Il convient de souligner que certains de mes interlocuteurs et interlocutrices, en particulier réfugiées, ne parlaient pas français ni anglais. Pour ma part, je ne maîtrisais ni le gbaya ni le fulfulde ; les quelques bases que j'ai essayé d'acquérir dans cette dernière langue, une fois arrivée au Cameroun, ne me permettaient pas de mener de telles conversations. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur l'aide de deux collègues est-camerounais, particulièrement attentifs aux limites et défis attachés aux processus de traduction et veillant à les souligner, au fil de la discussion (par exemple, en signalait la polysémie d'un terme) ou plus tard, une fois celle-ci achevée. Malgré ces précautions, il est évident que ma non-maîtrise de la langue parlée par mes interlocuteurs et interlocutrices ainsi que le recours à un tiers traducteur ont eu des effets tant sur les situations d'interaction que sur le contenu de nos échanges, dont je manquais nécessairement une partie en ne pouvant avoir accès au signifiant.

Enfin, mener un travail ethnographique auprès des personnes visées par les opérations d'assistance pose également la question d'une logique consistant à « rendre en retour » (*give back*), en particulier dans des contextes socio-économiques difficiles ou caractérisés par une grande pauvreté. Une fois qu'était acté le fait que je n'étais pas là pour apporter une assistance ni enregistrer des noms en vue de réaliser un projet, ma présence pouvait néanmoins susciter

d'autres types de sollicitations. Sur ce point, ma double posture d'apprentie ethnographe et de praticienne a parfois permis d'apporter des réponses aux questions qui m'étaient posées, par exemple en explicitant telle procédure de l'aide internationale, en présentant les modalités nécessaires pour avoir accès à tel service ou telle distribution, ou encore en indiquant quel « partenaire » de l'UNHCR aller trouver pour les questions relatives à la santé maternelle ou à l'éducation. Dans certaines situations, lorsqu'il me semblait que la personne avec qui je m'étais entretenue était susceptible de correspondre aux profils visés par les activités de l'ONGI qui m'employait, il m'est arrivée d'aller trouver mes collègues afin de vérifier s'il était possible de l'y intégrer. Cette démarche, certes discrétionnaire, montre à nouveau combien mon double statut d'apprentie anthropologue et d'employée de l'aide n'ont cessé de se répondre et de s'interpénétrer tout au long de mon travail de terrain. Comme le souligne Julie Baujard (2005, p. 135) au sujet de sa propre expérience auprès de populations réfugiées, « à moi qui demandais sans cesse des informations et des explications, c'était à mon tour [d'en fournir] », dans une sorte de logique de « contre-don que j'ai réalisé bien volontiers et qui me plaçait en quelque sorte dans un échange réciproque ».

Dans une démarche inspirée des approches féministes, la pratique du terrain a également été appréhendée comme un « faire avec »¹⁶⁷, visant à constituer comme légitime la parole des individus et des groupes visés par les dispositifs d'assistance internationale (Naepels, 2018).

2. Prendre soin

Il est des moments où des questions émergent qu'une conception féministe de l'enquête peut aider à voir, et peut-être à résoudre. Parce que les savoirs féministes ont ceci de particulier qu'ils sont ancrés dans une pratique. Dès lors, faire du terrain équipé-e de ses savoirs-là, c'est aussi disposer de manuels mentaux mobilisables dans un certain nombre de situations de crise qui ne manquent pas d'émailler le terrain.

(Clair, 2016, p. 77)

Dans leur typologie des terrains sensibles, Florence Bouillon *et al.* (2006, p. 14-15) identifient notamment ceux « porteurs d'une souffrance sociale, d'injustice, de domination, de violence » et qui donc « relèvent d'enjeux sociopolitiques cruciaux en particulier vis-à-vis des institutions sociales normatives ». A bien des égards, mon travail ethnographique auprès des populations

¹⁶⁷ Sur les concepts de *betweenness* ou *witness*, voir notamment Bondi (2003), Nast (1994), Rose (1996), Volvey *et al.* (2012).

en situation de déplacements forcés n'échappe pas à ce constat. Je voudrais, pour l'illustrer, présenter deux épisodes.

Le premier a lieu dans les locaux de l'UNHCR à Batouri (chef-lieu du département de la Kadey, dans la région de l'Est), en février 2018. L'agence onusienne a convoqué l'ensemble des acteurs et actrices impliqués localement dans les opérations d'assistance aux personnes réfugiées de République centrafricaine (RCA) voisine, afin de les former à sa méthodologie d'« évaluation participative AGDM » (*Age, Gender, Diversity Mainstreaming*)¹⁶⁸. A la fin de la formation, pour s'assurer que tous les participants et participantes ont bien compris les modalités de mise en œuvre de cette enquête, l'une des personnes qui anime la rencontre propose un « petit jeu de rôles sur la consultation des réfugiés »¹⁶⁹. Pour cela, demande-t-elle, « est-ce que je peux avoir quatre volontaires pour jouer les réfugiés ? Pas d'inquiétude, vous ne serez réfugiés que quelques minutes ; vous retrouverez votre statut et vos droits tout de suite après ! ». L'assistance éclate de rire et quatre personnes se portent volontaires.

Avril 2018 : cela fait plusieurs mois que je me rends, chaque semaine, dans le site informel de personnes réfugiées surnommé « Béthanie », en périphérie de la ville de Kette (dans la Kadey). J'y arrive en milieu de matinée, à une heure où la majorité des hommes sont partis en ville ou en brousse (pour travailler aux champs ou, dans de rares cas, accompagner le bétail) et où ne restent que les femmes et les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge d'aller à l'école. L'une des résidentes, occupée à diverses tâches domestiques devant son « abri » (c'est ainsi que sont désignées les habitations en briques de terre cuite et bâches de l'UNHCR qui parsèment le site informel), me reconnaît et m'invite à la rejoindre. Rapidement, nous sommes rejointes par d'autres femmes : trois d'abord, puis quatre autres. La discussion s'engage – comme souvent – sur les difficultés de leur vie ici, au Cameroun. Cela fait bientôt quatre ans qu'elles sont installées à Béthanie où, m'expliquent-elles, « faute de choix »¹⁷⁰, il leur faut pratiquer l'agriculture ou se rendre en brousse pour ramasser du bois de chauffe destiné à la vente ou à leur propre consommation. Pour la première fois, elles évoquent leur vie passée en RCA où leurs familles pratiquaient l'élevage bovin et où elles se rendaient chaque jour dans la localité voisine, pour y vendre du lait et y acheter d'autres denrées alimentaires. Elles m'expliquent être originaires de la zone de Bossangoa, dans le nord-ouest du pays. Quand je leur demande si elles en ont encore des nouvelles, peut-être par l'intermédiaires de proches restés là-bas, elles me répondent par la négative et précisent : « c'est une guerre là-bas qui nous a chassées, à cause des anti-balaka ». Le silence alors s'installe et, après quelques minutes, l'une de mes interlocutrices murmure ne « pas [avoir] trop de paroles » pour parler de tout cela.

A la suite de travaux invitant à prêter attention aux silences dans la relation ethnographique (Beaud, 1996; Veith, 2010), je voudrais ici m'arrêter sur l'absence de mots qu'évoque cette femme. Ce à quoi il est ici fait référence, ce sont les affrontements répétés et les violences

¹⁶⁸ On reviendra sur cet épisode au chapitre 4.

¹⁶⁹ Cette citation (et les suivantes) : observation du 20/02/2018, Batouri.

¹⁷⁰ Cette citation (et les suivantes) : discussions informelles avec des résidentes du site informel de Béthanie, 16/04/2018, Kette.

extrêmes que connaît la RCA en 2013-2014. On renverra ici au documentaire multimédia intitulé « Les Événements », qui s'intéresse au quotidien et à l'intime des personnes touchées par ces derniers.

Figure 11. « Les Événements : Centrafrique, dix ans de violence » réalisé par Adrienne Surprenant pour l'ONG Médecins sans frontières



Au contact des personnes réfugiées et des récits que certaines ont choisi de partager, j'ai d'abord envisagé d'intégrer, dans mon travail, un volet d'anthropologie de la violence et de la vulnérabilité (Das, 2006; D. Fassin, 2004, 2006a; Naepels, 2019). Il s'agissait de suivre en cela l'invitation du chercheur Trodd Waage (2020, p. 90 ; je traduis), soulignant qu'« on a beaucoup trop peu écrit sur la guerre en cours en RCA, et encore moins sur la façon dont la population fait face à l'extrême violence, à la pauvreté et au déplacement ». Si cette idée a été renforcée par le fait qu'un tel constat peut également s'appliquer aux personnes déplacées par le conflit anglophone¹⁷¹, j'ai finalement décidé de l'écarter pour deux raisons. La première est d'ordre personnel, liée à mes propres limites face au recueil de paroles portant sur des expériences de perte, de violence et de deuil¹⁷². La seconde touche à une question de responsabilité et de *care* vis-à-vis de mes interlocuteurs et interlocutrices, face aux enjeux liés à la mise en récit et à la remémoration de souvenirs douloureux (Ayimpam *et al.*, 2014; Debos, 2023; Henry, 2013; Lake, 2018, Chapitre 2). Il est cependant arrivé que ma démarche d'apprentie ethnographe, en créant un espace d'expression qui peut-être n'existait pas jusque-là, ouvre la voie à certaines paroles en écho à ce qui a pu être qualifié de « vertu thérapeutique » de la recherche qualitative en sciences sociales (Dickson-Swift *et al.*, 2008). Si je n'ai jamais cherché à provoquer ces récits, j'ai en outre fait le choix de ne pas les intégrer dans cette thèse qui donc ne prend pas pour objet les violences extrêmes subies par les individus déplacés. Je n'ai pas voulu, en cela, masquer certaines expériences et paroles de mes interlocuteurs et interlocutrices, ni écarter ces moments d'irruption de l'intime, de l'inaudible sur le terrain (voir chapitre 6). Il s'est plutôt agi, dans une perspective inspirée de l'éthique relationnelle (Slattery & Rapp, 2002) et de l'éthique du renoncement (Guasco, 2022), de « manœuvrer un chemin face au paradoxe induit par mon désir de ménager mes enquêté-es sans les invisibiliser » (Manac'h, 2024).

¹⁷¹ Voir par exemple cet article de Pierre-Arnaud Ntchapda, « À Douala, le combat quotidien des femmes déplacées du NoSo », *Afrique XXI*, 17/07/2023 : <https://afriquexxi.info/A-Douala-le-combat-quotidien-des-femmes-deplacees-du-NoSo>

¹⁷² On renverra, sur ce point, au texte de Caroline Muller (2020), « La brûlure ». Voir également Wood (2006).

Pour répondre à ce défi, j'ai choisi d'opter pour une approche inspirée des épistémologies féministes (Avishai *et al.*, 2013; Bondi, 2003; Haraway, 1988; McClaurin, 2001; McQueeney, 2013; C. T. Mohanty, 1984, 2003; Nast, 1994; Puig de la Bellacasa, 2012; G. Rose, 1996, 1997; J. Sharp, 2005; TallBear, 2014), mais aussi de travaux portant sur les questionnements heuristiques et éthiques que posent les situations d'enquête auprès de personnes dominées (Grignon & Passeron, 1989; Payet & Giuliani, 2010), sans pour autant tomber dans un « populisme méthodologique et idéologique » (Olivier de Sardan, 2008c). Il s'est agi de prendre en compte les enjeux de pouvoir et d'inégalité entre l'apprentie ethnographe et ses interlocuteurs et interlocutrices – ces personnes étudiées, observées, scrutées (Abu-Lughod, 2008; Abu-Lughod, 1990) – en demeurant attentive au risque d'énoncer un discours scientifique « au nom des autres » (Alcoff, 2008; Trinh & Trinh, 1989; Trouillot, 2003). Comme le souligne Marie Meudec (2017), « cette impossibilité de parler pour/au nom des autres sans impliquer un rapport hiérarchique entre celui/celle qui a la parole et l'Autre silencieux rend inconfortable, mais cet inconfort est nécessaire », pour deux raisons. D'une part, il invite à ne pas confisquer la parole de nos interlocuteurs et interlocutrices, afin de ne pas perpétuer un modèle de domination dans lequel l'ethnographie a servi à la fois d'« expression et [d']instrument » (Abu-Lughod, 2008). D'autre part, il engage à se prémunir de toute prétention à parler au nom des personnes rencontrées au cours du travail de terrain, homogénéisées dans une condition commune de victimes et/ou de dominées qu'il s'agirait d'émanciper – voire contre l'illusion romantique de construire avec elles des alliances qu'elles n'ont pas réclamées (Abu-Lughod, 1990).

Le « fil délicat » (Atlani-Duault, 2009 [2005], p. 35) sur lequel avance le ou la chercheuse pratiquant une double ethnographie en réseau s'observe donc aussi à un autre niveau : celui d'une « responsabilité narrative », qui consiste à « s'engager respectueusement, écouter honnêtement, et tenter de décrire adéquatement les expériences et les opinions que mes interlocuteurs et interlocutrices ont accepté de partager avec moi » (Surie von Czechowski, 2018, p. 191 ; je traduis). Considérant la recherche féministe comme « un processus continu d'apprentissage et de désapprentissage » (Agostino *et al.*, 2023, p. 13 ; je traduis), on se placera à la suite de démarches initiées par des anthropologues de la vulnérabilité insistant sur l'importance

dans le cas des populations exposées à la violence et à l'injustice, [...] de raconter des histoires, c'est-à-dire [...] de transformer la politique de la vie biologique à *sauver* en une politique de la vie biologique à *entendre*. Là encore, il s'agit de rapprocher les autres de soi : ce ne sont pas seulement des corps à sauver, mais des individus, et ces individus ne sont pas simplement inscrits passivement dans une histoire, mais possèdent une perspective unique sur cette histoire. (Feldman & Ticktin, 2010, p. 252 ; je traduis et souligne)

Cette responsabilité narrative s'exerce non seulement dans l'écriture, mais a également guidé certains choix en termes d'illustration. Décision a ainsi été prise de ne pas inclure directement les photographies prises lors de mon travail de terrain ethnographique, pour deux motifs principaux. Tout d'abord certaines de ces photographies, par leur esthétique et leur

composition, évoquent étroitement celles utilisées lors des campagnes de communication des structures de l'aide internationale. Ensuite, en lien avec les enjeux d'anonymisation mentionnés précédemment et rejoignant les débats autour des notions de « consentement éclairé » (Cefai, 2010a; Clair, 2016, p. 81), il m'a semblé essentiel de veiller à maintenir l'anonymat des individus qui apparaissent dans ces images. Dans cette optique, j'ai donc opté pour un autre moyen d'illustration : des croquis stylisés¹⁷³, permettant à la fois de restituer visuellement certaines observations de terrain, tout en préservant l'intégrité des personnes impliquées et en évitant toute connotation institutionnelle préjudiciable.

D/ Engagement et suffisance anthropologiques

S'intéressant aux enjeux méthodologiques et éthiques des travaux menés auprès de populations réfugiées, Karen Jacobsen et Loren Landau (2003, p. 185 ; je traduis) soulignent le « double impératif » auquel sont confrontées les personnes étudiant les situations de déplacement forcé, sommées de produire des analyses « à la fois solides sur le plan académique et pertinentes sur le plan politique ». Tout d'abord, d'après l'idée selon laquelle la recherche sur la souffrance d'autrui ne peut être justifiée qu'à condition de servir à son allègement (Turton, 1996, p. 96), leurs travaux doivent éclairer « le comportement, l'impact et les problèmes des personnes déplacées dans l'intention d'influencer les agences et les gouvernements pour qu'ils développent des réponses plus efficaces » (Jacobsen & Landau, 2003, p. 185-186 ; je traduis). Dans le même temps, il leur faut « satisfaire à des normes académiques élevées, à la fois pour justifier leur place dans la sphère académique et pour attirer les financements limités dédiés à la recherche sociale » (*ibid*).

Ces enjeux ont été renouvelés, ces dernières années, par une « actualité particulièrement politisée » qui entoure les questions de migrations forcées, en particulier dans les pays occidentaux (Lacroix *et al.*, 2021, p. 1). Un « tournant critique » aurait ainsi caractérisé les études migratoires, posant la question « de la diversité des modes d'action et de la capacité – ainsi que de la volonté – des chercheurs à peser dans le débat et sur le changement social » (*ibid*, p. 2-3). Trois types de positionnement critique sont ainsi identifiés : les profils « experts », dont les travaux s'adressent en priorité aux institutions en charge de la mise en œuvre des politiques migratoires et visent à les améliorer, c'est-à-dire proposent « une critique correctrice » (*ibid*, p. 4) ; le ou la chercheuse engagée qui travaille « en relation non pas avec les pouvoirs publics mais les milieux associatifs, les collectifs, voire les migrant.es eux-mêmes », cherchant à mettre en lumière les « effets délétères patents de politiques répressives menées à différents niveaux » et assumant « de ne pas distinguer les deux rôles, celui de chercheur.e et celui de

¹⁷³ Réalisés notamment à l'aide du logiciel Fotor : <https://goart.fotor.com/>

militant.e » (*ibid*, p. 4-5) ; enfin, une critique académique s'inscrivant « dans un mouvement interne à la production de la pensée scientifique plutôt que dans une visée de transformation directe du monde », attentive également aux conditions de production du savoir dans une perspective décoloniale et à « l'exigence souvent manifeste dans les études migratoires d'une réflexivité et d'un engagement » (*ibid*, p. 11).

S'intéressant spécifiquement à la discipline anthropologique, Heath Cabot (2019) souligne elle aussi combien la prétendue « crise » des personnes réfugiées en Europe de 2015-2016, en faisant des migrations forcées un phénomène non plus confiné hors des pays du Nord mais redevenant « un problème du monde 'développé' » (*ibid*, p. 146), a suscité un regain d'intérêt scientifique accompagné d'une « nouvelle politique du *care*, c'est-à-dire un sentiment qu'il était 'nécessaire d'aider' (Malkki, 2015) ». Or, dans leur souci de répondre aux problèmes politiques et sociaux du monde contemporain, les anthropologues peuvent aussi contribuer à reproduire « la logique même qui a provoqué cette [supposée] crise des réfugiés », en ce qu'ils et elles

souffrent finalement aussi de cette sorte de 'pulsion humanitaire', une façon de montrer leur intérêt pour un problème social, d'essayer de corriger la situation par le biais de l'analyse ou d'une expérience d'anthropologue embarqué. Ils [et elles] espèrent que leur recherche aura pour effet de 'faire le bien' (Fisher, 1997), sous réserve qu'elle génère un plaidoyer et des conclusions utiles pour les décideurs politiques, les activistes, et bien sûr les réfugiés eux-mêmes. (Cabot, 2019, p. 147)

Elle dégage ainsi « trois tendances du *business* actuel de l'anthropologie des migrations » (*ibid*, p. 147). Premièrement, une « course à la crise » qui tend à renforcer cette dernière au lieu de lui apposer une approche critique (Koselleck, 1988; Redfield, 2005; Roitman, 2014), et risque de manquer le fait que l'urgence présumée d'une situation peut aussi relever de dynamiques banales, vécues dans le long terme. La recherche se doit au contraire d'être attentive aux effets de champs saturés (par les enquêtes), de sujets d'étude devenus « à la mode » et d'une quelconque « prétention d'héroïsme du chercheur » (Cabot, 2019, p. 151). Deuxièmement, un problème de « suffisance anthropologique » (*ibid*, p. 152) selon laquelle la recherche se devrait de répondre à un appel ou un besoin supposé de rendre audibles et visibles les voix et expériences des personnes réfugiées. Or, ce faisant, elle risque non seulement de perpétuer « des répertoires de victimisation et de vulnérabilité » (*ibid*) participant de la dimension réifiante, essentialisante et homogénéisante d'une catégorie pourtant socialement construite (Malkki, 1995) ; mais, plus encore, elle ne tient pas compte du fait que les personnes en situation de déplacement forcé « écrivent et communiquent [elles]-mêmes leurs propres histoires, dans leurs propres mots, leurs propres médias et leurs propres langues mais [que], souvent, de telles descriptions ne font pas leur entrée dans le monde universitaire, ou alors en prenant une forme illustrative et non analytique » (Cabot, 2019, p. 153-154). Troisièmement l'idée que les anthropologues, « en adoptant une position morale au-dessus des acteurs » et actrices impliquées dans les situations de migrations forcées, « puissent d'une certaine façon 'faire le bien' en étudiant des questions 'socialement importantes', 'utiles' pour les politiques, en lien avec une recherche de justice sociale » (*ibid*). Or, bien loin d'être « au-dessus de la

mêlée », chercheurs et chercheuses tirent aussi des bénéfices de l'engouement suscité pour les questions migratoires, qui leur permet par exemple d'accéder à des financements ou de publier des articles rencontrant un écho et leur assurant ainsi un certain prestige.

Au regard de ces différents éléments et mises en garde, on a donc cherché à conjuguer les enjeux éthiques présentés dans la sous-partie précédente avec une approche non normative, basée sur une analyse empirique détaillée et sur une théorie ancrée dans des descriptions fines – suivant en cela la *grounded theory* de Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan (2014). En remettant en question l'exceptionnalité présumée des récents déplacements forcés et des opérations d'aide internationale qu'ils suscitent, on a voulu s'intéresser au réel et au banal de situations qui, dans les discours de divers acteurs et actrices, ne le sont pas toujours, en essayant aussi de faire la part belle aux contextes et à l'histoire.

*

Reprenant l'idée qu'une « objectivité forte » passe par l'énonciation du positionnement de l'apprentie chercheuse par rapport à son objet (Haraway, 1988), il s'est agi de présenter ici les dimensions matérielles et subjectives qui ont modelé ma recherche et mon rapport au travail de terrain. J'ai également cherché à exposer les choix qui avaient été faits face aux débats que posent les approches ethnographiques en contextes de violences et de déplacements forcés. Sur ce point, l'entrée par la coproduction me semble hautement heuristique. En permettant de dépasser une logique binaire de séparation, elle prolonge des enjeux soulevés par les anthropologues dès les décolonisations (Balandier, 1951; Gluckman, 1940) et fonctionne comme une réponse à l'invitation à « décoloniser son esprit en évitant de reproduire un savoir eurocentré » (Meudec, 2017) :

Si nous acceptons les descriptions du colonialisme et de ses effets proposées par des auteurs tels que Gayatri Spivak, Edward Said, Homi Bhabha, et Abdul JanMohamed, et je suggère que nous le devrions, nous concluons que le colonialisme favorise le dualisme, la pensée manichéenne. Cette pensée en opposition conduit à des discours qui incorporent et perpétuent les oppositions binaires de « soi » versus « l'autre », « nous » versus « eux », « colonisateur » versus « colonisé », et même « définisseurs » versus « définis ». En outre, les paires antithétiques avancées par le discours colonial ne permettent pas de noter une pensée alternative parce que l'une des distinctions les plus puissantes entre colonisateur et colonisé est la différence empathique entre un locuteur disposant d'agencité et la figure du subalterne silencieux ou réduit au silence. (Ochoa, 1996, p. 221 ; cité par Meudec, 2017)

L'entrée par la coproduction offre ainsi des perspectives intéressantes en termes de débinarisation des groupes sociaux. Observer comment les normes, pratiques et discours se déploient et sont (re)modelés, à diverses échelles, par les différents acteurs et actrices en présence invite par exemple à réinterroger, dans une certaine mesure, les couples « développeurs / développés » (Lavigne-Delville, 2011b), « humanitaires / bénéficiaires » (Ribémont, 2016).

Conclusion

On a cherché, dans ce chapitre, à présenter les cadres épistémiques, empiriques, méthodologiques et éthiques sur lesquels s'appuie cette thèse. Celle-ci, située au croisement des études sur les migrations forcées, de l'anthropologie critique de l'aide internationale et de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains, s'intéresse aux modalités de coproduction des normes, pratiques et discours de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées en contextes camerounais. Elle s'appuie pour cela sur deux années de « double ethnographie en réseau » (Atlani-Duault, 2005), menée à la fois au sein des structures d'assistance et auprès des personnes et territoires visés par leurs interventions. Ce travail de temps long se double d'une approche multiscalaire et multi-située, permettant de croiser les situations et échelles d'analyse. Si nombreux sont les enjeux méthodologiques et éthiques soulevés par une telle approche, on a tenté d'exposer les manières – toujours imparfaites et parcellaires – d'y répondre, afin de réussir à se maintenir sur le « fil délicat » qui caractérise le rapport de l'apprentie ethnographe à son objet de recherche. Il convient désormais de présenter les analyses et résultats issus d'une telle démarche.

Chapitre 3 :

Fabriquer et performer les crises en contextes camerounais

Tandis que le Cameroun a longtemps occupé, dans le paysage des réponses internationales aux crises, une place assez marginale, fin 2013, le pays fait l'objet d'un *Aperçu des besoins humanitaires*. Rédigé par les acteurs et actrices de l'aide d'urgence, ce document présente les « facteurs de crise », les « besoins humanitaires » et le nombre de « personnes en besoin d'assistance » identifiées dans le pays. Ces données sont résumées sous la forme du tableau suivant :

Figure 12. Estimation des populations en besoin d'assistance en 2014, par type de crise

Crise	Effectif	Zone géographique
Insécurité alimentaire	1 739 233	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est
Malnutrition aiguë sévère	48 778	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est
Malnutrition aiguë modéré	92 704	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est
Femmes enceintes et allaitantes avec malnutrition	36 958	Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est
Malnutrition chronique	1 145 000	National
Réfugiés	96 500	Extrême-Nord, Adamaoua, Est
Epidémies	6 039 000	Extrême-Nord, Nord

Source: A partir des analyses sectorielles

Source : OCHA (2013, p. 7)

A compter de cette date, le Cameroun se voit attribuer une place spécifique sur la scène humanitaire internationale en raison des supposées « crises multiples » auxquelles il serait désormais confronté. S'opère une rupture notoire qu'il s'agit d'interroger en considérant l'attribution de la dénomination « crise » comme un objet anthropologique en soi (Balandier, 1985), dans la mesure où une telle appellation ne constitue pas seulement un outil descriptif mais un enjeu de pouvoir. Comme le souligne Janet Roitman (2014), la crise ne doit pas être réduite à un ensemble d'indicateurs socioéconomiques ni à un événement conjoncturel : elle « n'est pas tant une observation empirique qu'une [...] distinction qui produit du sens » (Roitman, 2019, p. 120) ; son « diagnostic » ou sa « proclamation » (*crisis claim*) constitue un

processus à la fois déclaratif, analytique et revendicatif. Il importe donc d'analyser la fabrique de la crise, c'est-à-dire d'interroger les modalités de sa production, de son élaboration, de ses traductions et transformations, mais aussi les effets politiques de tels processus – considérant que « ce qui est désigné comme 'crise' ne renvoie pas seulement à une réalité sociale, mais aussi à un mode de gouvernement de cette réalité » (Bonnecase & Brachet, 2013, p. 7). En d'autres termes, il s'agit de questionner la façon dont les discours et pratiques que la crise suscite peuvent être pensés comme des opérations de pouvoir et de gouvernement.

La notion de crise est une condition fondamentale de l'émergence d'institutions, de situations et de processus caractérisant l'aide internationale. C'est pourquoi il importe de s'intéresser à la manière dont labelliser comme « crise humanitaire » une situation d'abord sociale et politique va servir de slogan ou d'étendard à une série d'acteurs et d'actrices issues du secteur de l'aide, mais pas uniquement. Par leurs discours, normes et pratiques, ces protagonistes participent à une coproduction de la crise, qui évolue dans le temps et répond à des intérêts multiples. On s'intéressera donc ici aux transactions, relations, rapports de pouvoir et de négociations entre les différents acteurs et actrices impliqués, à diverses échelles, dans la fabrique des crises camerounaises. A la suite de travaux interrogeant la production médiatique, savante et politique des « crises humanitaires »¹⁷⁴, on cherchera à souligner combien « le jeu est ouvert, [...] il existe des capacités d'action locales » (Foucher & Weissman, 2019, p. 45-46). Le cas camerounais permettra d'étudier tant les processus d'élaboration de la crise que les instruments par lesquels cette dernière est décrétée, reconnue, perpétuée. On s'intéressera aussi à la façon dont ces dynamiques, dans un contexte autoritaire, contribuent à rendre visibles ou au contraire invisibiliser des facteurs spécifiques de crise. Enfin, l'exemple du Cameroun permettra d'interroger certaines dynamiques à l'œuvre dans la gouvernance mondiale des migrations forcées ; cette dernière résultant de rapports de coopération et de compétition entre une variété de protagonistes aux appréhensions divergentes des crises et des réponses à y apporter.

Dans une première partie, on s'intéressera aux processus de fabrique des crises que connaît le pays au cours de l'année 2014, en particulier face aux afflux de personnes réfugiées de RCA dans les régions orientales. On partira pour cela du niveau local, en étudiant le rôle des acteurs et actrices placés en première ligne : leur proactivité s'observe non seulement en termes de réponse à l'urgence, mais aussi de remontée d'informations et de *lobbying* vis-à-vis du pouvoir central. Bien que leur action demeure moins visible que celles d'autres figures (notamment internationales), ces initiatives locales ne sont pas étrangères au diagnostic de crise que connaît bientôt le Cameroun. Ce dernier résulte donc d'un processus de coproduction, dans lequel les structures d'aide internationale occupent toutefois un rôle central. Leurs opérations de quantification et de mise en forme de la réalité mènent à une requalification, sur la scène globale, des contextes camerounais en « urgence maximale » dans laquelle la thématique des migrations forcées acquiert progressivement une place majeure. Celle-ci vient éclipser les

¹⁷⁴ Voir notamment : Atlani-Duault (2005), Bonnecase (2011), Bonnecase & Brachet (2013), Dauvin (2004b), Ferguson (1995), Foucher & Weissman (2019), Olivier de Sardan (2008b, 2011a, 2023), Revet (2018), Siméant (1994), Stratigos (2017).

autres facteurs de crise et favorise une réinterprétation des enjeux, qui s'explique tant par les concurrences entre structures d'aide que par l'action de l'État camerounais.

La seconde partie portera sur la dimension *performative* de la crise, au sens proposé par Judith Butler (2005). En analysant successivement les dynamiques à l'œuvre dans chacun des trois théâtres d'intervention humanitaire au Cameroun, on montrera que la crise n'est pas une essence qui se révélerait dans les pratiques ; au contraire, c'est la répétition de ces pratiques qui institue la crise. Cette répétition, portée à différentes échelles tant par les structures de l'aide que les acteurs et actrices étatiques, participe également de la réactivation de certains héritages coloniaux.

I- Qui fabrique la crise ?

Parler de « crise(s) » en contextes camerounais ne va pas de soi : comme rappelé dans le premier chapitre, depuis l'indépendance, le pays jouit d'une image d'îlot de stabilité dans un environnement régional marqué par des troubles et insécurités régulières. A partir de 2013-2014, l'arrivée massive de personnes réfugiées de RCA dans les régions orientales puis les attaques du groupe Boko Haram dans le septentrion représentent donc une rupture, sur laquelle il convient de s'arrêter.

Comme dans de nombreux contextes, les premières réponses à la crise sont d'abord locales. En s'intéressant aux réseaux de solidarité mbororo dans la région de l'Est, on montrera le rôle que peut jouer l'échelle locale pour amener le pouvoir central à reconnaître la situation de crise. A partir du milieu de l'année 2014, l'aide internationale prend toutefois le relais : on se penchera sur ses modalités particulières de fabrique des crises et de positionnement du Cameroun sur le devant de la scène humanitaire mondiale. Il s'agira d'analyser les processus de labellisation (Escobar, 1991; Wedel *et al.*, 2005) menant à une requalification de la situation, en essayant de retracer les dynamiques par lesquelles des populations déplacées « deviennent des victimes qui seront bientôt des bénéficiaires » (Stratigos, 2017, p. 2) ; c'est-à-dire à la façon dont les acteurs et actrices de l'aide internationale créent la réalité de la crise. Celle-ci repose notamment sur la coproduction d'un « savoir humanitaire » dont la collecte, la gestion, la mise en forme et la diffusion suscitent tensions et compétitions, non seulement entre les structures d'aide mais aussi avec l'État camerounais.

A/ A l'échelle locale : du prisme sécuritaire à l'afflux migratoire

Lorsque les populations centrafricaines commencent à affluer en masse dans les régions orientales du Cameroun, les premières réponses sont d'abord le fruit d'initiatives individuelles et de solidarités locales. Le rôle joué par ces dernières dépasse cependant la seule assistance matérielle. En prenant l'exemple de deux associations mbororo, on montrera comment certains réseaux proches des sphères dirigeantes peuvent chercher à faire reconnaître l'ampleur de l'urgence au plus haut niveau de l'État.

1. En première ligne : initiatives individuelles et solidarités locales

En 2013, la question centrafricaine est d'abord traitée par les autorités de Yaoundé en termes sécuritaires. Craignant que les conflits en RCA ne débordent côté camerounais, notamment à la suite de la multiplication d'attaques de villages frontaliers¹⁷⁵ et à l'établissement d'une base arrière des milices anti-balaka à proximité de la ville de Garoua-Boulai (un des principaux points de passage transfrontalier)¹⁷⁶, le Cameroun annonce renforcer les mesures de sécurité à ses frontières avec la création des nouvelles unités spéciales¹⁷⁷. Il s'agit, pour les pouvoirs publics, d'accroître la surveillance et le dispositif sécuritaire le long de la vaste frontière avec le voisin centrafricain, « pour préserver la paix sociale, garantir l'intégrité physique des citoyens et éviter le piège de la circulation incontrôlée des armes »¹⁷⁸.

Comme souligné au chapitre 1, cette approche prolonge des dynamiques anciennes liées au phénomène des « coupeurs de route » dans les années 1990-2000, puis aux attaques et enlèvements perpétrés dans de nombreux villages frontaliers faisant à la suite de la dégradation sécuritaire en RCA au début des années 2000. Les premiers flux migratoires de populations centrafricaines au Cameroun s'accompagnent d'abord d'un besoin accru de sécurisation des entrées et de renforcement du dispositif sécuritaire, dans une région de l'Est longtemps considérée comme une « zone d'encadrement sécuritaire à faible concentration » (Ondoua, 2013, p. 298) :

Dans un contexte où ordres politique et sécuritaire sont intimement liés, ce quadrillage sécuritaire rend compte d'un positionnement politique, c'est-à-dire une réponse à une demande sociale (réduire les menaces et assurer la sécurité des citoyens) [...]. Il marque également l'action

¹⁷⁵ Par exemple dans le village de Gbiti (département de la Kadey), dans la nuit du 16 au 17 novembre 2013 (« Cameroun : de nombreuses questions après l'attaque d'un village à la frontière centrafricaine », RFI, 19/11/2013 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20131119-cameroun-enquete-gbiti-attaque-frontiere-centrafrique-rca>)

¹⁷⁶ « Une ville camerounaise frontalière vit au rythme des tirs centrafricains », France 24, 29/01/2014 : <https://observers.france24.com/fr/20140129-cameroun-garoua-boulai-centrafrique-anti-balak-seleka>

¹⁷⁷ « Le Cameroun renforce la sécurité aux frontières », *Cameroon Voice*, 31/12/2013 : <https://cameroonvoice.com/news/2013/12/31/le-cameroun-renforce-la-securite-aux-frontieres/>

¹⁷⁸ Propos du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale en mars 2014 (« Crise centrafricaine : l'ONU à la recherche de 10 millions de dollars au profit des réfugiés au Cameroun », *237online*, 14/03/2014 : <https://www.237online.com/crise-centrafricaine-lonu-a-la-recherche-de-10-millions-de-dollars-au-profit-des-refugies-au-cameroun/>).

de l'autorité (le Président de la République) dans sa proximité aux citoyens, dans sa capacité à être attentive aux problèmes des différentes localités camerounaises. (Minfegue, 2020a, p. 430-435)

Mais ces questions de militarisation frontalière se doublent bientôt d'enjeux migratoires de vaste ampleur. Dès le mois de mars 2013, après la chute du Président centrafricain François Bozizé, d'importants afflux de populations sont enregistrés à l'est du Cameroun. Dans un premier temps, l'appui à ces personnes est le fait d'acteurs et actrices nationales (telles les autorités administratives des territoires d'accueil ou la Croix rouge camerounaise), auxquelles l'UNHCR se contente d'apporter un appui qualifié de « renfort à l'action gouvernementale »¹⁷⁹. Cette dernière consiste en des distributions de vivres et de couchages, tant aux militaires centrafricains ayant demandé asile sur le territoire camerounais¹⁸⁰ qu'aux populations civiles¹⁸¹. Celles-ci font également l'objet d'un recensement de la part des autorités administratives, sans pour autant se voir accorder le statut de personnes réfugiées.

Mais à partir du mois de décembre 2013, l'augmentation des violences en RCA s'accompagne d'une hausse massive et inédite des arrivées de populations centrafricaines sur le territoire camerounais. Dans un premier temps, leur accueil et l'assistance qui leur est apportée sont principalement le fait de personnes et autorités locales, par le biais d'initiatives individuelles et de réseaux de solidarité. C'est ce que rapporte ce représentant de l'Association des Jeunes Mbororo (AJEMBO) pour la région de l'Est :

A l'arrivée des réfugiés, [...] on avait lancé un SOS : on a collecté les vêtements, chacun cherchait ses vêtements chez lui et venait [les déposer] [...]. On accueillait aussi : celui qui avait sa maison libre donnait à ceux-là ; celui qui, dans son appartement, avait une chambre [disponible] peut-être [la] donnait à celui-là. [...] Vous savez comment ça se passe souvent : quand quelqu'un arrive, il n'a pas où se loger ; il se dirige toujours vers le chef ou l'imam pour se déclarer. Quand on a su que [les réfugiés] étaient là, on a donc fait une réunion d'urgence pour convoquer tous les parents, toutes les personnes de bonne moralité qui ont des habitations libres qui peuvent accueillir des personnes.¹⁸²

Comme l'indique cet extrait, les premières initiatives d'accueil et d'assistance s'expriment à deux niveaux : en termes de dons de biens essentiels (ici des vêtements, mais également de la nourriture ou des médicaments) et d'opportunités de logement. Dans ces processus, les liens familiaux et le partage d'une identité jugée commune occupent une place importante – que

¹⁷⁹ « Plus de trois mille réfugiés centrafricains accueillis à l'Est », *Cameroon Tribune*, 31/03/2013 : http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=73133:plus-de-trois-mille-migrants-centrafricains-accueillis-a-lest&catid=4:societe&Itemid=3

¹⁸⁰ « Centrafrique : 145 soldats centrafricains réfugiés au Cameroun », *La Presse*, 12/04/2013 : <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201304/12/01-4640464-centrafrique-145-soldats-centrafricains-refugies-au-cameroun.php>

¹⁸¹ « Afrique : Le sort incertain de réfugiés fuyant les violences », *Lejecos*, 06/02/2014 : https://www.lejecos.com/Afrique-Le-sort-incertain-de-refugies-fuyant-les-violences_a1194.html

¹⁸² Extrait d'entretien avec les représentants d'AJEMBO pour la région de l'Est, réalisé à Mandjou (département du Lom-et-Djérem) avec Calvin Minfegue (28/03/2021).

celle-ci s'exprime en termes ethniques ou religieux¹⁸³ –, rejoignant ainsi l'appel d'Engin Isin (2008) à reconceptualiser la citoyenneté au-delà des termes binaires de la relation à l'extranéité. Cela s'observe dans les formes d'hospitalité offertes, par exemple à Bertoua, par les populations gbaya camerounaises à leurs homologues centrafricaines, ou dans l'accueil réservé par les personnes d'obédience musulmane à leurs coreligionnaires mbororo et haoussa. De même, certaines agences de voyage par autobus dont les propriétaires sont à majorité musulmane, telles Narral Voyages ou National Voyages, mettent à disposition les salles d'attente normalement dédiées à leur clientèle afin qu'elles puissent servir de logement à leurs consœurs et confrères réfugiés (Gambo, 2014, p. 121). S'intéressant aux formes d'assistance apportées par les populations hôtes aux personnes réfugiées avant toute intervention des structures internationales, Wangyang & Ngouyamsa (2022) soulignent ainsi l'importance qu'y occupent les affinités ethnolinguistiques et religieuses. L'appui apporté n'est pas seulement matériel mais peut aussi prendre la forme d'« accompagnements spirituels et psychologiques, question d'oublier les tragédies vécues »¹⁸⁴.

Il convient de souligner, dans la mise en place de ces initiatives locales, le rôle joué par les notables. Dans les localités de Ngaoui, Bertoua et Garoua-Boulai, les chefs traditionnels sont chargés par leur hiérarchie et par la sous-préfecture d'organiser à la fois l'hébergement et l'octroi de terres aux personnes réfugiées pour permettre leur installation. Ces dernières sont parfois accueillies directement par certaines autorités locales leur offrant, pour une période donnée, le gîte et le couvert. C'est également à celles-ci que revient de réaliser un premier recensement au fur et à mesure des arrivées et de gérer les éventuelles tensions provoquées, au sein de la population, par les afflux de personnes réfugiées (Gambo, 2014, p. 123)¹⁸⁵. Un rôle similaire est dévolu aux autorités religieuses, à l'occasion de leurs prêches et sermons dans les églises et mosquées, ou lors de rencontres et sollicitations informelles ou individuelles. Certaines vont jusqu'à offrir des solutions d'hébergement aux personnes réfugiées, à l'instar de la paroisse catholique Notre-Dame de Garoua-Boulai (Wangyang & Ngouyamsa, 2022, p. 356).

Collectes et distributions peuvent aussi être organisées par des structures locales, en coordination avec les autorités administratives (préfectures et sous-préfectures) et les mairies, dans les localités qui accueillent très vite un nombre important de personnes réfugiées (à l'instar de Madjou, Garoua-Boulai, Kette ou Lolo dans la région de l'Est). C'est le cas notamment des associations mbororo, marquées par une forte implication de leurs membres dans le militantisme associatif, en particulier sur les questions de conditions de vie et de précarité (Amadou, 2018, p. 234). Leurs appels aux dons et leurs distributions sont relayées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) comme l'illustrent les captures d'écran ci-dessous, issues

¹⁸³ On rappellera également la place importante accordée à la valeur d'hospitalité, tant chez les Mbororo (Boutrais, 2001) que dans la cosmogonie gbaya (Roulon-Doko, 1999).

¹⁸⁴ Extrait d'entretien avec un réfugié centrafricain de confession musulmane résidant dans la ville de Garoua-Boulai (cité par Wangyang & Ngouyamsa, 2022, p. 356).

¹⁸⁵ On reviendra de manière approfondie sur la figure et le rôle des autorités traditionnelles au chapitre 5.

de la page Facebook d'AJEMBO. L'objectif est à la fois d'informer sur l'action de l'association et sur la situation des populations centrafricaines.

Figure 13. Exemple d'appel aux dons (05/03/2014)¹⁸⁶



Figure 14. Photos visant à informer sur l'urgence de la situation (08/03/2014)¹⁸⁷



¹⁸⁶ Source : <https://www.facebook.com/Ajembo/posts/pfbid0MCLGxm14m27ypuiRbrutxTXzoSqEVHod7CQVDarUDHqMMbWQBccVhBpGjPynZyJBI>

¹⁸⁷ Source : <https://www.facebook.com/Ajembo/posts/625836064162965>

Figure 15. Distribution de biens de première nécessité réalisée en juin 2014 (27/07/2014)¹⁸⁸



De même, MBOSCUDA (*Mbororo Social and Cultural Development Association*) organise des collectes de fonds et de biens de première nécessité (vêtements, nourriture) tant parmi ses adhérents et adhérentes que dans les lieux de culte ou auprès de certaines municipalités (Gambo, 2014, p. 93). Comme le souligne un de ses représentants pour la région de l'Est ayant pris part aux distributions organisées par l'organisation en février 2014, ces démarches dépassent le seul cadre de la solidarité communautaire :

Ce n'était pas seulement les Mbororo qui les aidaient. C'est tous ceux qui sont à Garoua-Boulaï [...] : ils prenaient, ils donnaient les choses, chacun à son niveau. [...] quand on est arrivés à Garoua-Boulaï, on a trouvé... peut-être environ quatre mille ou cinq mille personnes à l'entrée

¹⁸⁸ Source : <https://www.facebook.com/Ajembo/posts/pfbid02hsgGtUExB7PBS3Ay38ix6QJzX4hLifAYw1ZDj3X7AqUjdom7ixQtHcqCrJnY5Y2I>

de [la ville] [...]. Vous savez, pour que le HCR prenne les gens en charge, ça prend du temps. [...] Certains avaient des blessures, d'autres n'avaient pas [de] quoi manger, d'autres n'avaient pas les habits sur eux... On est revenus à Bertoua, on a chargé la première fois huit tonnes de nourriture : le riz, le savon, les huiles, ... En tout cas, les premières nécessités, avec les nattes [aussi]. Avec le camion, on est allés faire la distribution là-bas ; on est revenus, on a chargé cinq tonnes, on a amené aussi à Gbiti. Nous, on ne cherche pas à savoir à ce moment que ça soit un Mbororo ou un Gbaya [...], on distribuait [...]. Ce n'est pas seulement MBOSCUDA [...], mais c'est tout le monde qui aidait ces gens-là parce qu'ils étaient en difficulté. [...] [Organiser tout cela], ça ne met même pas... au trop, une semaine ! [...] On a commencé la réunion dans ce bureau, ici ; [...] on est allés encore à Bertoua, on a appelé les hommes d'affaires ; [...] en trois jours, on a réuni cet argent.¹⁸⁹

Ces propos présentent différents facteurs expliquant la place centrale qu'occupent, dans les premiers temps des arrivées de populations réfugiées, les solidarités individuelles et les initiatives locales en termes d'assistance. D'une part, la rapidité avec laquelle ces collectes et distributions peuvent être organisées (quelques jours), grâce notamment au capital social ou aux réseaux et relations interpersonnelles des individus mobilisés. Ensuite, et par contraste, la lenteur avec laquelle les structures d'aide internationale tardent alors à se déployer et à apporter une réponse à la hauteur des besoins (voir plus bas). Enfin, le voisinage immédiat avec des personnes déplacées qui arrivent en masse (près de sept mille personnes par semaine au plus fort de la crise) et dans des états physiques extrêmes¹⁹⁰. Loin d'être une spécificité camerounaise, ce rôle joué par la proximité dans les mobilisations citoyennes invite à rapprocher la situation d'autres contextes, y compris extra-africains¹⁹¹. Contrairement aux logiques qui prévaudront bientôt, il s'agit alors de démarches qui ne sont pas pensées ni exprimées en termes humanitaires mais plutôt de « modalités communautaires de l'accueil » et de l'impératif d'hospitalité (Minfegue, 2023e, p. 27; Ticktin, 2016).

Enfin, outre les distributions de vivres et de biens de première nécessité, le rôle de l'association MBOSCUDA s'observe aussi en termes de création de ce qui sera bientôt appelé des « sites informels » de personnes réfugiées. C'est ce qu'illustre l'exemple du site de Tihomo, situé en périphérie de la ville de Garoua-Boulai dans la région de l'Est : certains représentants mbororo de la zone vont jouer un rôle de facilitateurs auprès des chefs de village, de qui dépendent les enjeux fonciers (voir chapitre 5), afin de permettre aux populations centrafricaines nouvellement arrivées d'avoir accès à des terres sur lesquelles s'établir au sein de la localité. Cet appui est justifié par deux motifs, dépassant la proximité physique mentionnée ci-dessous : il s'effectue au nom de la coreligiosité musulmane et de l'assistance à leurs « frères et sœurs

¹⁸⁹ Extrait d'entretien avec des représentants de MBOSCUDA pour la région de l'Est, réalisé à Batouri (département de la Kadey) avec Calvin Minfegue (27/03/2021).

¹⁹⁰ « Le Cameroun confronté à un afflux important de réfugiés centrafricains », *The New Humanitarian*, 12/03/2014 : <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/reportage/2014/03/12/le-cameroun-confronte-un-afflux-important-de-refugies-centrafricains>

¹⁹¹ On songera notamment aux travaux portant sur les formes de solidarité et d'hospitalité individuelles observées, ces dernières années, dans les villes européennes à l'égard de populations migrantes et réfugiées installées dans le voisinage immédiat (Bontemps *et al.*, 2018).

mbororo », figures camerounaises et centrafricaines « travailla[nt] ensemble, au nom de la culture [partagée] »¹⁹². Comme le soulignent à plusieurs reprises mes interlocuteurs et interlocutrices, ces accords et négociations s'effectuent de manière « informelle », c'est-à-dire reposent sur des échanges et accords verbaux qui ne sont jamais mis par écrit, au contraire des démarches d'occupation de l'espace bientôt mises en place par l'UNHCR et les autorités camerounaises¹⁹³.

2. Du local au national : faire reconnaître la crise par le pouvoir central

Ces structures locales vont également jouer un rôle dans la reconnaissance de la crise par les autorités centrales. Outre l'organisation de collectes et distributions, les cellules d'arrondissement, de département et de région d'AJEMBO et de MBOSCUDA rédigent en effet de réguliers rapports de situation qui sont ensuite transmis à leur hiérarchie nationale, elle-même bien intégrée dans les sphères décisionnelles. C'est ce qu'explique ce représentant d'AJEMBO-Est :

Quand MBOSCUDA remontait les informations au niveau du Président national [de l'association], [...] lui-même est allé voir [...] le Président de la République pour lui dire : « voilà ce qui se passe, voilà nos frères mbororo qui sortent réfugiés, voilà la souffrance qu'ils endurent, là maintenant il faut saisir vite pour nous aider ». [...] Puisqu'il [...] travaillait au secrétariat à la présidence. [...] Mais ça, c'est après qu'on a déjà accueilli les gens ; ce sont les douleurs qu'on lui faisait remonter. AJEMBO avait ces données, [...] MBOSCUDA avait aussi fait pareil. [...] comme on sait que l'administration est toujours lente ici au pays, pour mieux accélérer les choses, on les a mis en copie, on a fait des réunions ensemble avec le sous-préfet, les maires et tout ça ; mais nous, on a écrit une fois au président national de MBOSCUDA qui a donc un pouvoir d'atteindre le Président [de la République] lui-même. On lui a donc remis ce rapport, [il] est allé [...] voir le Président [de la République]. Parce que l'état de l'urgence était vraiment élevé. [...] le sous-préfet et le maire [...], le gouverneur et le préfet étaient au courant de ces événements. Ils étaient descendus aussi [sur le terrain] et avaient fait le constat. Mais quand on a remonté les données, ce qui est sûr, avant de valider tout ça, le président [de la République] doit se référer au gouverneur, qui est d'abord [à la tête] de la région : et c'est quand il a fini de constater que [ce] qu'on lui dit est vrai, voilà comment ça a éclaté.¹⁹⁴

Ces propos montrent la proactivité de certains acteurs et actrices locales dans le fait de signaler aux autorités « l'urgence [...] vraiment élevée » et la nécessité de « voler au secours de ces

¹⁹² Cette citation (et les suivantes) : discussions informelles avec divers membres de l'association MBOSCUDA dans la région de l'Est (WhatsApp, novembre 2023).

¹⁹³ Loin d'être inédites, ces dynamiques prolongent celles observées dans d'autres contextes, par exemple lors de l'accueil des populations déplacées par l'explosion du Lac Nyos en 1986 mentionnée au chapitre 1. Pour des analyses approfondies, voir Molo (2023).

¹⁹⁴ Extrait d'entretien avec les représentants d'AJEMBO pour la région de l'Est, réalisé à Mandjou (département du Lom-et-Djerem) avec Calvin Minfegue (28/03/2021).

réfugiés de la crise centrafricaine »¹⁹⁵, c'est-à-dire de faire valoir non seulement le caractère exceptionnel d'une situation mais aussi le fait que cette dernière exige une réponse qui dépasse le seul cadre des solidarités locales. Celles-ci se doublent donc d'un travail de collecte de données, de mise en récit (à travers des rapports) et de diffusion : aux différents échelons de l'association (depuis les cellules locales jusqu'au bureau national), puis en direction des sphères dirigeantes. Une telle démarche est portée par une structure spécifique : l'association MBOSCUDA, proche du pouvoir (Pelican, 2012) et familière des méthodes de *lobbying* auprès des services étatiques et des administrations (Lefort-Rieu, 2022a; Yaya & Issa, 2021). Son approche est présentée ici comme d'autant plus légitime qu'articulée directement avec le fonctionnement de l'appareil étatique camerounais et ses divers démembrements administratifs (sous-préfecture, préfecture, gouvernorat).

*

Bien que le Cameroun soit confronté à des afflux massifs de populations réfugiées de RCA dès le début de l'année 2014¹⁹⁶, l'attribution du qualificatif de « crise » ne va pas de soi. Elle résulte d'un processus dynamique dans lequel les acteurs et actrices locales occupent une place importante, tant en termes d'assistance que de remontée d'informations, voire de *lobbying* auprès du pouvoir central. Ces dynamiques émanant de la base en croisent d'autres, portées par des acteurs et actrices extérieures issues notamment de l'aide internationale. Il convient de s'intéresser aux outils spécifiques auxquels ils et elles recourent pour produire la crise, ainsi qu'au (re)modelage de la réalité ainsi produit.

B/ Positionner le Cameroun sur le devant de la scène humanitaire internationale

Au cours de l'année 2014, les discours et représentations internationales sur le Cameroun connaissent un basculement. Le pays devient l'objet d'un nouveau « savoir de crise », dont l'élaboration constitue une étape essentielle dans la requalification des contextes camerounais en « urgence maximale » sur la scène humanitaire internationale. Il s'agira de faire apparaître et d'interroger « cet exercice de construction de la réalité » (Stratigos, 2017, p. 3) et les importantes transformations de la sphère de l'aide qu'il suscite dans le pays.

Au fil des ans, les ressources et structures impliquées dans la réponse aux crises camerounaises connaissent une réorientation progressive vers la thématique des déplacements forcés de

¹⁹⁵ Extrait du *Rapport de distribution d'aide aux nouveaux réfugiés* de Garoua-Boulaï et Gbiti, réalisé par l'association MBOSCUDA en février 2014 (voir annexe 2).

¹⁹⁶ Entre janvier et juillet 2014, l'UNHCR enregistre près de 117 518 nouvelles arrivées dont 86 079 dans la seule région de l'Est (UNHCR, 2014b, p. 3).

populations. Pour en comprendre les raisons, il faut analyser les compétitions et rapports de pouvoir qui structurent l'aide internationale : ainsi, le champ humanitaire camerounais sert à la fois de reflet et de champ d'expérimentation aux tensions et négociations entre OCHA et l'UNHCR à l'échelle globale.

1. (Re)qualification du Cameroun en « urgence maximale »

Le Cameroun, qui occupait jusque-là une place relativement marginale dans l'agenda humanitaire international (voir chapitre 1), s'y trouve soudain propulsé au premier plan. Comme le retrace Joël Glasman (2019a), en 2014, deux événements jouent un rôle majeur dans la mise en crise des populations réfugiées de RCA dans les régions orientales : la publication d'un rapport par l'ONGI Médecins sans frontières et l'élaboration de données statistiques participant d'un nouveau « savoir de crise ».

a/ La mise en crise, ça ne va pas de soi : MSF face à l'inertie internationale

Au début de l'année 2014, alors que la situation des populations centrafricaines dans les régions orientales est rapportée depuis plusieurs mois déjà, la lenteur avec laquelle l'assistance internationale se met en place suscite des critiques tant de la part d'ONGI présentes sur place (telles Médecins sans frontières, ou MSF)¹⁹⁷ que des autorités locales. Au mois de mars, Esther Yaffo Ndoe, maire de Garoua-Boulaï (localité frontalière qui constitue alors l'un des principaux points d'entrée des populations centrafricaines en territoire camerounais), décrit la situation en ces termes :

Garoua-Boulaï est surpeuplé par les différents groupes de réfugiés, et le contrôle de la situation est en train de nous échapper [...]. Le HCR, la Croix-Rouge et MSF sont incapables de répondre aux besoins de tous les réfugiés, et le seul hôpital gouvernemental est submergé par le nombre élevé de patients.¹⁹⁸

Comme le retrace Joël Glasman (2019a), l'UNHCR n'était de fait pas préparé à une situation d'une telle ampleur. L'agence tarde à mobiliser ses ressources et à coordonner la réponse tandis que la plupart des organisations d'assistance présentes dans la région ont, quant à elle, réduit leur personnel et leurs opérations au cours des années et mois précédents¹⁹⁹. En mai, alors que

¹⁹⁷ Médecins Sans Frontières, « Communiqué de presse : Réfugiés centrafricains au Cameroun, des conditions de vie déplorables », 28/02/2014 : <https://www.msf.fr/communiqués-presse/refugiés-centrafricains-au-cameroun-des-conditions-de-vie-deplorables>.

¹⁹⁸ « Le Cameroun confronté à un afflux important de réfugiés centrafricains », *op. cit.*

¹⁹⁹ À l'instar de l'UNICEF, du PAM, de la GIZ ou des ONG telles Caritas, la Croix Rouge, l'Agence Humanitaire Africaine (AHA), Première Urgence Internationale (PUI) ou International Relief and Development (IRD) (Glasman,

le Programme alimentaire mondial (PAM) annonce une rupture de stock prochaine faute de dons suffisants, un rapport publié par MSF établit, chez les populations réfugiées de RCA, des taux de mortalité et de malnutrition aiguë supérieurs au seuil d'urgence²⁰⁰ (Gignoux & Ginsbourger, 2014). Cet événement donne à la dite « crise des réfugiés centrafricains » une audience internationale : à la fin du mois, le Cameroun est pour la première fois qualifié d'« urgence maximale de niveau 3 »²⁰¹. Le coordinateur des secours d'urgence des Nations unies (*Emergency Relief Coordinator, ERC*)²⁰² à New York débourse un fonds d'urgence de 4,1 millions de dollars pour les personnes réfugiées de RCA au Cameroun, tandis que l'UNHCR lance un appel public de 22,6 millions de dollars. Progressivement érigé en « urgence maximale », le Cameroun se trouve positionné sur le devant la scène humanitaire globale.

Se donne ici à voir le processus spécifique par lequel peut s'opérer la mise en crise. Celle-ci résulte d'un travail de production données quantitatives (taux de mortalité et malnutrition aiguë) dans l'un des secteurs canoniques de l'aide d'urgence (santé et nutrition), prenant un format spécifique (rapport d'ONGI médicale), émanant d'une structure de l'aide à la fois reconnue et crédible internationalement (MSF). Ces dynamiques ne sont pas sans évoquer celles observées en 2016 au Nigeria voisin :

L'écho donné à la parole de MSF illustre son double rôle dans l'imposition du label « crise humanitaire » : elle est à la fois le médiateur permettant à un public lointain de se sentir concerné par des souffrances qui lui sont étrangères, et l'expert attestant de l'existence de victimes, de la réalité d'une « crise humanitaire ». [...] le rôle de l'expert est de donner un avis réputé indépendant et informé. Sa légitimité repose sur le désintéressement et l'impartialité qu'on lui prête, mais aussi sur la maîtrise d'un savoir technique propre, fondé sur la quantification, qui l'autorise à qualifier la sévérité d'une crise sanitaire, à « évaluer le degré de victimisation »²⁰³ [...]. En comptant les morts et les malades, en quantifiant l'intensité des privations (« forme sévère ou modérée de malnutrition aiguë »), l'acteur humanitaire est le relais de l'objectivation et de l'authentification des souffrances, de leur inscription sur les échelles globales des états de victime et de « crise humanitaire ». (Foucher & Weissman, 2019, p. 163)

L'enquête publiée par MSF a en outre l'avantage de proposer une mise en récit simple et facilement compréhensible des conséquences d'un conflit centrafricain complexe, parfois

2019a, p. 203). De même, en 2013, l'UNHCR avait fermé son bureau à Bertoua, chef-lieu de l'Est, région qui accueille à partir de 2014 le plus grand nombre de personnes réfugiées de RCA.

²⁰⁰ Pour une critique de cette définition de la normale, voir Weissman (2018).

²⁰¹ Qualificatif utilisé « lorsqu'une situation humanitaire change soudainement et de manière significative » afin de rendre possible, face « à l'ampleur, la complexité et l'urgence de la crise », une « mobilisation exceptionnelle des capacités à l'échelle du système humanitaire (direction, personnel et financement) pour permettre une fourniture accélérée et renforcée de l'assistance et de la protection » (IASC, *What does the "IASC humanitarian system-wide Level 3 emergency response" mean in practice?* ; je traduis).

²⁰² Plus haut fonctionnaire de l'ONU dédié aux affaires humanitaires. Il rend compte directement au Secrétaire général des Nations unies et sert de point de contact pour les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions humanitaires. À ce titre, il est souvent appelé devant le Conseil de sécurité des Nations unies en réponse à des urgences humanitaires (IASC, "The Emergency Relief Coordinator" : <https://interagencystandingcommittee.org/emergency-relief-coordinator>).

²⁰³ Formule empruntée à Lefranc & Mathieu (2009).

qualifié d'« imbroglio » (Chauvin & Seignobos, 2013) : des personnes obligées de fuir la violence et les combats traversent la frontière et se trouvent dans une situation sanitaire « alarmante » (Gignoux & Ginsbourger, 2014), exigeant la mise en place d'un dispositif internationalisé d'acheminement en urgence de vivres, soins médicaux et biens essentiels.

L'importance des enjeux nutritionnels dans la mise en crise des régions orientales du Cameroun prolonge également des dynamiques soulignées dans d'autres contextes, à l'instar de la « famine » de 2005 au Niger (Olivier de Sardan, 2011a, p. 422). Outre les populations visées par ces opérations d'assistance, les organismes d'aide internationale constituent eux aussi des « bénéficiaires non prévus et pourtant non négligeables » (*ibid*) de la crise décrétée dans le pays, dans la mesure où celle-ci permet un accroissement considérable de leurs activités, de leur influence et de leurs budgets.

Enfin, le rapport publié par MSF confirme la place centrale de la production de données quantitatives et de leur diffusion dans le processus de « mise en crise ».

b/ Production statistique et élaboration d'un « savoir de crise »

Une fois le Cameroun positionné sur le devant de la scène humanitaire internationale, le nombre de structures d'assistance présentes dans le pays connaît une hausse inédite (OCHA, 2014, p. 20). Dès le mois d'avril 2014, le Bureau onusien de coordination des affaires humanitaires (OCHA) installe une représentation permanente à Yaoundé. En juillet, le service de l'Union européenne dédié à l'aide d'urgence (ECHO)²⁰⁴ crée une antenne au Cameroun. Dans les régions de l'Est et l'Adamaoua – et, dans une certaine mesure, à l'Extrême-Nord – le nombre de sous-bureaux et de projets d'ONGI connaît une augmentation sans précédent. En février 2015, le Sous-Secrétaire général des Nations unies et le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) nomment une « Coordinatrice humanitaire » dans le pays. Celle-ci est chargée de superviser, avec l'équipe humanitaire pays (*Humanitarian Country Team*, HCT), tant l'action des agences onusiennes que celle des ONGI (Glasman, 2019a, p. 178).

Joël Glasman (2019a) souligne l'importance qu'occupe, dans le processus de requalification du Cameroun en situation de « crise humanitaire » à l'échelle globale, l'élaboration de données quantitatives. Celles-ci, tout comme l'identification des personnes réfugiées, demeurent principalement le fait des acteurs et actrices de l'aide, en particulier les agences onusiennes. En effet, contrairement à d'autres pays de la région, en 2014, il n'existe pas au Cameroun de ministère en charge de l'enregistrement des personnes réfugiées, ni de système gouvernemental de gestion coordonnée et centralisée des données statistiques sur la migration. Les statistiques relatives aux individus déplacés sont alors produites exclusivement

²⁰⁴ Commission européenne, « European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) » : https://commission.europa.eu/about-european-commission/departments-and-executive-agencies/european-civil-protection-and-humanitarian-aid-operations_fr

par l'UNHCR²⁰⁵. Cette situation reproduirait, selon Glasman, un désintérêt ancien de Yaoundé pour la production d'un « savoir gouvernemental » (*governmental knowledge*)²⁰⁶, avec pour conséquence d'octroyer un rôle prépondérant en termes de production de données aux organisations internationales présentes dans le pays.

L'intérêt de ces dernières pour l'élaboration de statistiques est à rapprocher du rôle croissant accordé à la production de chiffres dans la gouvernance mondiale et, notamment, le secteur humanitaire, en particulier dans le contexte des données massives ou *big data* (Bayart, 2013; Glasman & Lawson, 2023; Hansen & Porter, 2017). S'inspirant des analyses d'Alain Desrosières (1993) sur la quantification, divers travaux se sont intéressés aux dynamiques à l'origine des processus de quantification, à l'impact politique des chiffres sur les réalités qu'ils sont censés dépeindre, ou à la technocratie managériale de la gouvernance mondiale²⁰⁷. A partir des réflexions de Foucault sur la gouvernementalité, la production des données quantitatives a été analysée comme un dispositif permettant d'exercer un pouvoir à l'échelle globale, notamment *via* des revendications d'objectivité et d'impartialité (Barnett & Finnemore, 2004). L'élaboration de chiffres et statistiques est en effet au cœur de la démarche d'expertise que revendiquent les organisations internationales, s'appuyant sur la quantification pour réduire la subjectivité de leur travail (Porter, 1995). Le recours à de telles données joue un double rôle : il « réduit le monde à des chiffres, transformant ainsi les causes politiques en questions techniques, et crée l'apparence d'une interprétation dépolitisée produite par les organisations internationales » (Louis & Maertens, 2021, p. 37 ; je traduis). Mais l'objectivation ainsi visée se traduit également par une forme de normalisation, comme l'illustrent les efforts de la FAO pour « catégoriser et mesurer la 'faim' », qui ont transformé « la personne affamée » en « unité statistique » (Müller, 2013, p. 9 ; je traduis).

Le Cameroun n'échappe pas à ces enjeux, comme on a pu le souligner au chapitre 1 avec l'exemple des données relatives aux questions nutritionnelles. Cependant, à partir de 2014, le pays devient l'objet d'un nouveau type de production statistique : l'élaboration d'un « savoir humanitaire » (*humanitarian knowledge*) s'observe à travers l'émergence et la constitution progressive d'un « savoir de crise » (Glasman, 2019a, p. 170). Cette expression, empruntée à Vincent Bonnacase (2010, p. 26), souligne que ce qui fait la crise n'est pas uniquement un pic

²⁰⁵ Ceci n'est pas propre au Cameroun : on compte une soixantaine de pays dans lesquels la délivrance du statut de personne réfugiée est une prérogative dévolue à l'UNHCR – et ce, bien que ces États aient ratifié la Convention de Genève (Glasman, 2019a, p. 221).

²⁰⁶ Outre les enjeux migratoires, il est fréquent que les actes de naissance manquent ou que les registres de données personnelles soient incomplets ; de même, seuls trois recensements de la population ont été organisés depuis l'indépendance (en 1976, 1987 et 2005) (Mbowou, 2013, p. 12). D'après Glasman, ce désengagement étatique n'est pas seulement une question de moyens mais résulte d'une histoire spécifique : celle d'un *gatekeeper state* (F. Cooper, 2002) ou d'un État extraverti (Bayart, 1999), qui s'appuierait moins sur une compréhension fine de sa population que sur un contrôle des ressources externes (Breckenridge & Szreter, 2013). Ainsi au Cameroun, depuis l'indépendance, la production d'informations sur les populations aurait volontairement été déléguée à d'autres acteurs (Mann, 2015) : partis politiques, syndicats, églises et, de façon croissante, aux ONG et organisations internationales. On verra comment la multiplication récente des crises et interventions d'aide internationale dans le pays s'accompagne d'une certaine remise en cause de ce constat

²⁰⁷ Pour une revue de la littérature sur ces enjeux, voir Louis & Maertens (2021, p. 37-40).

critique en termes de statistiques, de données ou d'indicateurs, mais aussi « une brusque production de savoirs institutionnels », qui renforce « la représentation institutionnelle de la crise comme 'crise' ». Il ne s'agit pas de nier l'ampleur ni la réalité des phénomènes, mais de montrer que le caractère catastrophique de l'événement est accru par cette brusque production de connaissances, qui plus est sur des zones ou thématiques au sujet desquelles les informations jusque-là disponibles étaient assez limitées. En ce sens, la production d'un savoir humanitaire participe donc à la mise en forme de la crise.

Dans ce processus de fabrication de la crise, la production de données chiffrées a plusieurs objectifs (Glasman, 2019a, p. 176). Premièrement, donner une ampleur supposément objective à la situation et aux besoins, après plusieurs années marquées par une réduction des effectifs et projets d'aide internationale dans le pays. Deuxièmement, positionner le Cameroun dans un paysage international des crises alors dominé par d'autres enjeux (tels que la guerre en Syrie ou l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest). Enfin, servir de levier dans un champ de l'aide marqué, on le verra, par de vives dissensions : en ce sens, « si les statistiques sont des outils de pilotage technique [...], elles sont aussi, et sans doute surtout, des instruments de pouvoir et de légitimation » (Dury *et al.*, 2010, p. 14).

2. Une aide internationale inflationniste et (ré)orientée vers les déplacements forcés...

Progressivement, les interventions d'aide internationale au Cameroun gagnent en ampleur et s'étendent vers des secteurs et des zones géographiques qui, jusque-là, n'entraient pas dans leurs prérogatives. Ce phénomène s'accompagne d'un double processus d'inflation budgétaire et de réinterprétation des dites « crises » au prisme des migrations forcées.

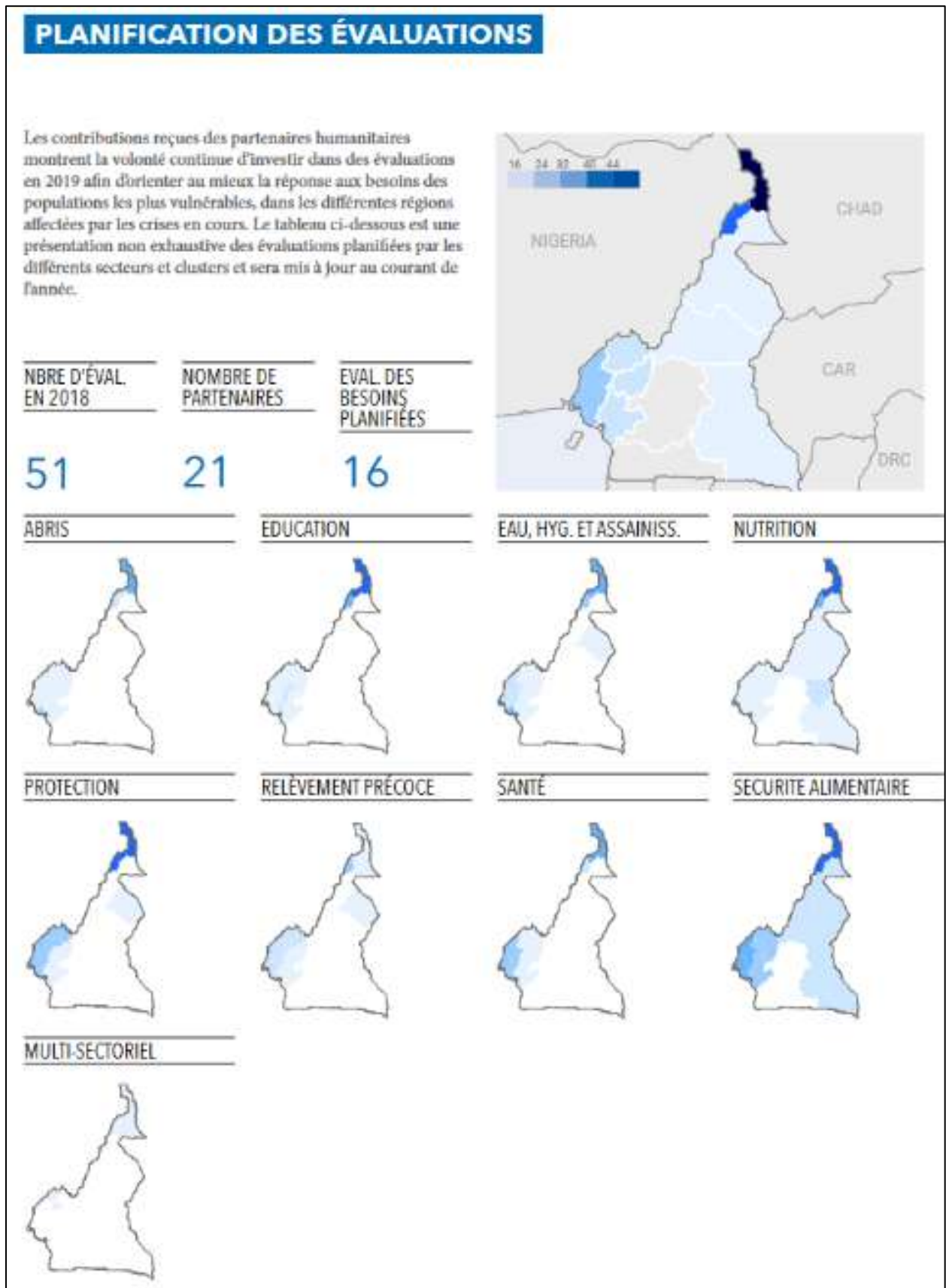
a/ Extension thématique et géographique

Non seulement le champ de l'aide internationale au Cameroun se densifie, mais il connaît également un double phénomène d'extension. Thématique, tout d'abord : à compter de 2014, la multiplication des acteurs et actrices se réclamant de l'humanitaire suscite l'apparition ou la construction de certains enjeux en champs d'intervention pour l'aide internationale. Spatiale, ensuite : désormais, enquêtes et collectes de données destinées à produire un savoir de crise se concentrent sur les régions considérées comme touchées par cette dernière (à l'est et au nord du pays), tandis qu'aucune n'est alors menée dans le sud ou l'ouest du pays. L'attribution du qualificatif de crise a donc non seulement un « biais géographique », mais également un « effet circulaire » : « les régions les plus étudiées sont celles pour lesquelles les indicateurs de

santé sont mauvais, mais les indicateurs ne sont produits que pour les régions les plus étudiées » (Glasman, 2019a, p. 222 ; je traduis).

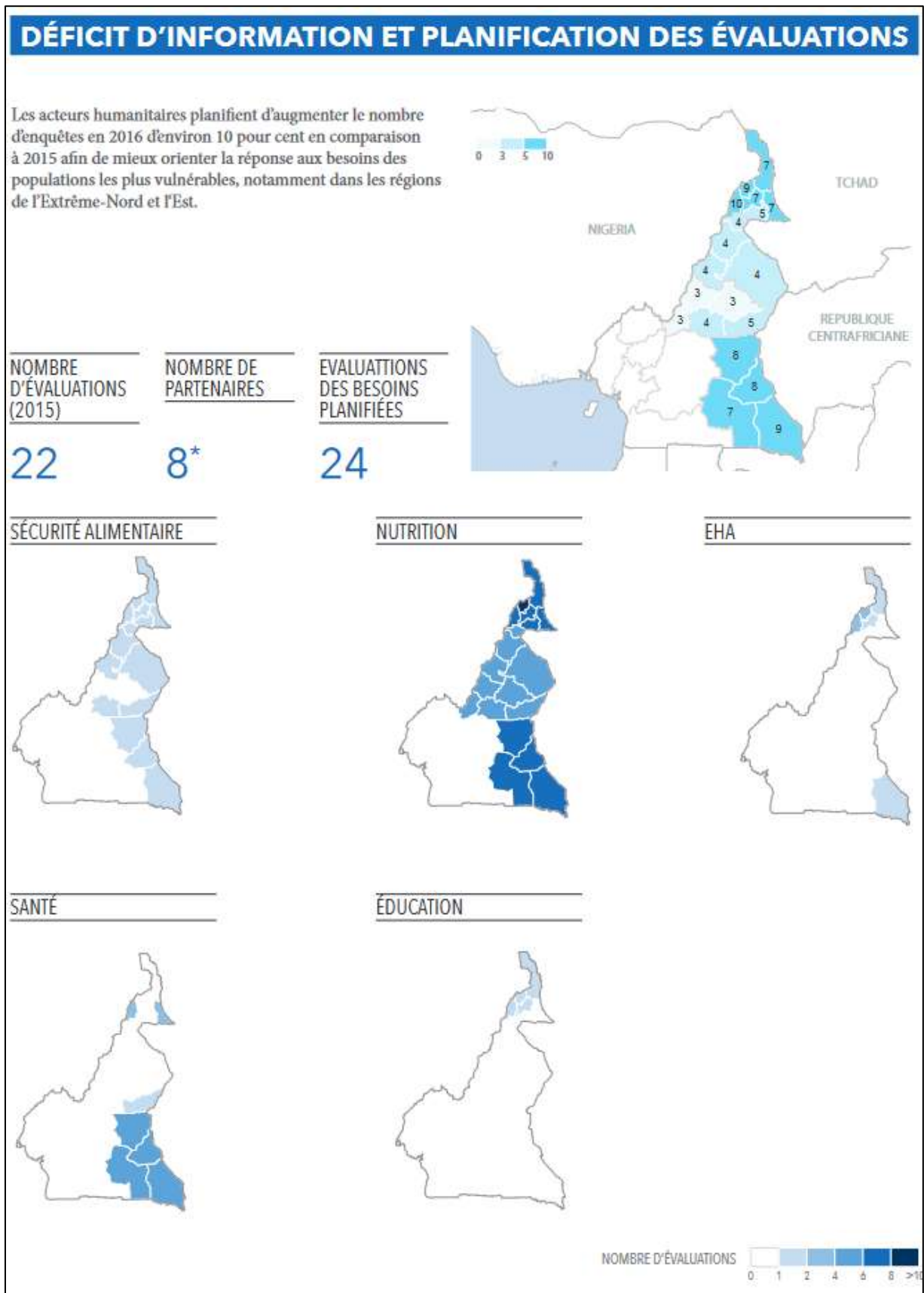
Ces dynamiques, observées par Joël Glasman dans les premières années de mise en crise des contextes camerounais, se confirment au fil des ans. C'est ce qu'illustrent les cartes ci-dessous, issues de *l'Aperçu des besoins humanitaires*, respectivement pour l'année 2016 et 2019. Plusieurs remarques peuvent être faites à leur sujet. Tout d'abord, la production de ce savoir humanitaire n'est pas homogène : certaines thématiques sont surinvesties (à l'instar des enjeux de nutrition en 2016 ou de sécurité alimentaire en 2019), au détriment d'autres (telles les questions d'éducation en 2016 ou d'abris en 2019). De même, dans la mesure où les espaces laissés blancs désignent les régions du Cameroun ne faisant l'objet d'aucune production de savoir humanitaire, on constate que ce dernier s'étend à des zones de plus en plus importantes. Enfin, l'extension du champ humanitaire dans le pays entre 2016 et 2019 n'est pas seulement géographique mais aussi thématique : la multiplication des secteurs d'évaluation indique qu'un nombre croissant d'enjeux sont désormais érigés en domaines de production d'expertise – et donc, potentiellement, d'intervention – de l'aide internationale.

Figure 16. Cartographie des zones visées par des évaluations humanitaires en 2016



Source : OCHA (2015, p. 25)

Figure 17. Cartographie des zones visées par des évaluations humanitaires en 2019



Source : OCHA (2019c, p. 28)

Si ces cartes présentent l'expansion des thématiques et espaces faisant l'objet d'un savoir humanitaire, elles soulignent également la dimension spatiale et territorialisée à l'œuvre dans la fabrique et le diagnostic de crise. Dans certains cas, le biais géographique souligné par Joël Glasman concernant la (non) production de données au sein des zones dites « en crise » peut cependant être retourné par les acteurs et actrices de l'aide. C'est ce qu'explique cette ancienne employée d'OCHA à l'Extrême-Nord, ayant pris part à une mission d'évaluation à Kousséri (département du Logone-et-Chari) en 2016 :

[Avec OCHA] on a fait une évaluation multisectorielle²⁰⁸ [...] parce qu'à l'époque, il y avait très peu d'acteurs présents dans le Logone-et-Chari alors que c'était la zone la plus affectée [...]. Donc on y est allés pour essayer de donner un peu plus de visibilité à un département qui était un peu délaissé. Cette évaluation a permis vraiment de mobiliser les acteurs parce qu'après ça, on a vu un déploiement beaucoup plus important : il y a eu l'établissement de la *UN house* à Kousséri avec différentes agences [...] qui se sont installées ; beaucoup plus d'ONG internationales aussi [...] – certaines étaient déjà présentes comme MSF, le CICR [Comité International de la Croix Rouge], la Caritas [...] – mais voilà, d'autres sont venues se rajouter et ça a fait que, maintenant, on a quand même des interventions dans le Logone-et-Chari, malgré des défis en termes logistiques et sécuritaires [...]. Avant l'évaluation multisectorielle, il y avait peu d'organisations présentes dans la zone. Le Logone-et-Chari et Kousséri étaient vues comme une zone où on risquait de se faire tuer à tout moment [...]. On avait eu aussi à l'époque des rapports qui parlaient de mines sur les différents axes, etc. ; mais quand on a fait les évaluations, on a même demandé à UNMAS [*United Nations Mine Action Service*] de venir et... C'était [...] des problèmes de perception, donc il fallait qu'on change la perception pour permettre aux gens aussi de s'engager.²⁰⁹

Cet extrait montre comment certains espaces peuvent se trouver constitués en zones d'intervention pour les acteurs et actrices de l'aide internationale. Leur octroyer le qualificatif de crise ne suffit pas : il faut aussi œuvrer sur les perceptions qu'en ont les structures d'assistance, afin que le ratio insécurité / besoins provoqués par la situation de crise penche en faveur des seconds et justifie la mise en œuvre de projets d'assistance. Cet exemple illustre la dimension spatiale attachée à la production des « savoirs de crise », invitant à interroger l'importance de « représentations qui finissent par devenir plus tangibles que la réalité dont elles sont le reflet », ainsi que leur rôle dans la transformation « d'une crise locale à un événement global » (Stratigos, 2017, p. 9) exigeant l'intervention massive d'une variété de structures internationales.

²⁰⁸ Processus d'évaluation conjointe des besoins dans différents secteurs d'intervention (santé, éducation, nutrition, etc.) dans le cadre de « situations d'urgence » (Croix Rouge luxembourgeoise, « Aide internationale – Boîte à outils : évaluation multisectorielle des besoins » : https://www.croix-rouge.lu/wp-content/uploads/2023/05/CR_265_livret_A4_07jan21-1.pdf).

²⁰⁹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 29/03/2023.

b/ Réinterprétation des « crises » au prisme des migrations forcées

La requalification du Cameroun en « urgence maximale » et la multiplication des interventions internationales dans le pays s'accompagnent d'une forte augmentation des financements. Celle-ci doit toutefois être replacée dans un paysage humanitaire global, qui connaît une hausse sans précédent depuis les années 2010. Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la place qu'occupe le Cameroun dans le financement international des crises humanitaires à compter de 2014 (date à laquelle le pays commence à faire l'objet d'appels humanitaires). Ils permettent de faire apparaître que, dans un contexte d'accroissement continu de l'assistance humanitaire mondiale, et malgré d'importantes fluctuations, la part des fonds dédiés au Cameroun double entre 2014 et 2021 (passant de 0,3% à 0,6% de l'assistance mondiale). En 2022, bien que son pourcentage réduise, le montant total continue à augmenter (passant de 194 à 209 millions de dollars).

Figure 18. Taux des financements humanitaires internationaux dédiés au Cameroun (2014-2022)²¹⁰

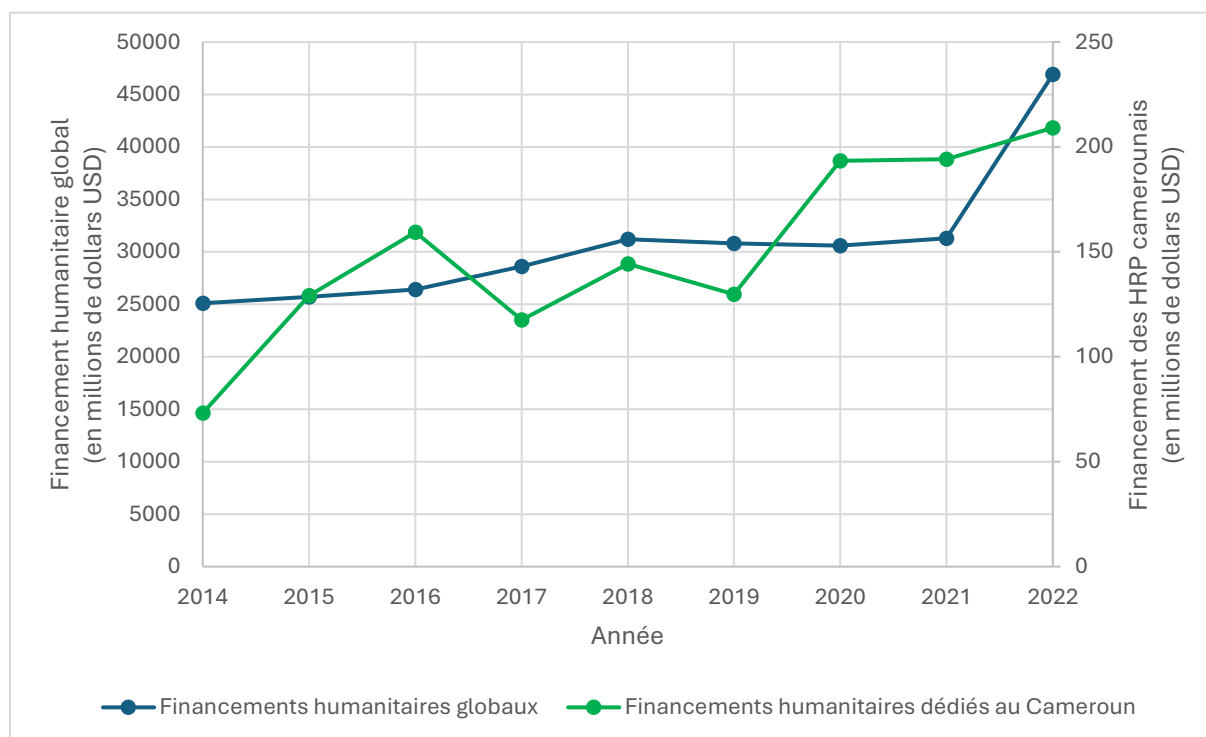
	Assistance humanitaire mondiale (en milliards de USD) ²¹¹	Financement des <i>Humanitarian Response Plans</i> au Cameroun (en millions de USD) ²¹²	Pourcentage
2014	25,1	73,2	0,29%
2015	25,7	129,2	0,50%
2016	26,4	159,4	0,60%
2017	28,6	117,5	0,41%
2018	31,2	144,3	0,46%
2019	30,8	129,8	0,42%
2020	30,6	193,4	0,63%
2021	31,3	194,2	0,62%
2022	46,9	209,1	0,45%

²¹⁰ Pour chaque année, les montants sont indiqués en dollars courants. Sauf mention contraire, tous les tableaux et graphiques proposés dans cette thèse ont été réalisés par mes soins.

²¹¹ Source : Development Initiative, *Global Humanitarian Assistance Reports (2014-2023)*. Les données pour 2023 ne sont pas encore disponibles, ces rapports étant réalisés avec un an de décalage.

²¹² Source : OCHA Financial Tracking Services (<https://fts.unocha.org/>).

Figure 19. Evolution comparée des financements humanitaires globaux et ceux dédiés au Cameroun entre 2014 et 2022



Le graphique ci-dessus fait apparaître les fluctuations que connaissent les financements humanitaires dans le pays. Après trois années consécutives en forte hausse (2014-2016), suscitée par l'attention internationale portée aux événements en RCA et aux attaques du groupe Boko Haram à l'Extrême-Nord, l'intérêt porté au Cameroun semble retomber. L'année 2017 est marquée par une baisse importante des fonds dédiés à la réponse aux crises dans le pays : le taux de financement du *Humanitarian Response Plan* (HRP), de 69% en 2016, dépasse à peine les 49% (alors qu'il est, à l'échelle globale, de 61%). En conséquence, dans le *Global Humanitarian Assistance Report* publié en fin d'année, le Cameroun se voit octroyer l'index de sévérité de crise²¹³ le plus élevé. Les trois facteurs potentiels de crise que propose le rapport à l'échelle globale sont identifiés sur son territoire : la présence de conflits, de personnes réfugiées et de risques naturels (Development Initiatives, 2017). L'année suivante, le HRP camerounais est le moins financé d'Afrique sub-saharienne (à hauteur 45%) ; en 2019, c'est le moins financé du continent (43%). A la fin de cette même année, le Cameroun se voit de nouveau octroyer, dans le *Global Humanitarian Assistance Report*, l'index de sévérité de crise le plus élevé (Development Initiatives, 2019). Mais à compter de 2020, les financements

²¹³ Elaboré par ACAPS, cet index rassemble 31 indicateurs, notés chacun de 1 à 5 et visant à établir la gravité d'une crise selon trois dimensions : ses conséquences, sa complexité et les conditions des personnes qu'elle touche (ACAPS, « Inform Severity Index » : <https://www.acaps.org/methodology/severity>).

internationaux connaissent une forte hausse qu'il est possible d'expliquer en partie par le surgissement, sur la scène humanitaire, de la dite « crise anglophone » (voir plus bas).

Malgré ces fluctuations, en termes de volume, entre 2014 et 2022, l'aide humanitaire au Cameroun augmente de 186%. Cependant, en observant les secteurs auxquels sont destinés ces financements, on constate qu'une part croissante est dédiée à la « réponse aux déplacements forcés » : en 2020, celle-ci concentre près de 95% de l'aide humanitaire dans le pays (Chelpi-Den Hamer, 2020; Norwegian Refugee Council, 2019). Pour comprendre les raisons de ces transformations, il faut s'intéresser aux effets de la production de données et du savoir humanitaire mentionnée précédemment.

Dès 2014, cette production se routinise et fait l'objet d'une synthèse annuelle à travers la publication d'un « Aperçu des besoins humanitaires » (*Humanitarian Need Overview*, HNO). Ce document, qui doit servir de référence et de justification aux différentes interventions au cours de l'année à venir, vise aussi à donner une ampleur quantitative aux crises et besoins identifiés dans le pays. C'est ce qu'illustre l'évolution du nombre de « personnes dans le besoin » (*people in need*) qui figure sur la première page des HNO publiés chaque année par OCHA et librement accessibles en ligne (cf. figure 20 ci-dessous).

Figure 20. Analyse comparée des *Humanitarian Need Overviews* (HNO) dédiés au Cameroun

HNO	<i>People in need</i>	Localisation et causes des principales crises identifiées
2014	<p><u>2 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,1 millions de déplacés et populations hôtes - 908 000 « autres » 	<p>A l'Extrême-Nord et au Nord :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ « Crise nutritionnelle » et déplacements de populations, suite aux inondations récurrentes depuis 2012 2/ Insécurité et afflux de personnes réfugiées provoqués par les attaques du groupe Boko Haram au Nigeria voisin <p>A l'Est et dans l'Adamaoua : insécurité et afflux de populations réfugiées liés à l'instabilité en RCA voisine.</p>
2015	<p><u>2,1 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,3 millions de déplacés et populations hôtes - 920 000 « autres » 	<p>Quatre régions (Est, Nord, Adamaoua, Extrême-Nord) touchées par une « triple crise » :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Conflits et déplacements de populations camerounaises et réfugiées (venant de RCA et du Nigeria) 2/ Insécurité alimentaire et malnutrition 3/ Résurgence épidémique : choléra, rougeole, méningite, poliomyélite
2016	<p><u>2,7 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 millions de déplacés et hôtes - 1,7 millions « autres » 	<p>Quatre régions concentrent plus de 90% des besoins :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Conflit en RCA provoquant un afflux de personnes réfugiées (Est, Adamaoua) 2/ Violences dans le nord-est du Nigeria, raids transfrontaliers, attentats suicides au Cameroun provoquant des déplacements massifs de personnes réfugiées et déplacées internes (Extrême-Nord) 3/ Insécurité alimentaire, malnutrition et épidémies aggravées par l'insécurité et les inondations et sécheresses récurrentes (2,4 millions de personnes dont 80% dans le Nord et l'Extrême-Nord)
2017	<p><u>2,9 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 millions de déplacés et hôtes - 1,9 millions « autres » 	
2018	<p><u>3,3 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,3 millions de déplacés et hôtes - 2 millions « autres » 	
2019	<p><u>4,3 millions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,3 millions de déplacés et hôtes - 3 millions « autres » 	
2020	<p><u>3,9 millions</u></p>	<p>8 des 10 régions du pays sont affectées par des « situations d'urgence complexes réparties sur trois zones géographiques » :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ « Crise du bassin du Lac Tchad » à l'Extrême-Nord, où se conjuguent insécurité liée au groupe Boko Haram et récurrence des sécheresses, inondations, épidémies 2/ « Crise des réfugiés centrafricains » dans l'Est, l'Adamaoua et le Nord qui aggrave des faiblesses structurelles (fort taux de pauvreté, faiblesse des infrastructures) 3/ « Crise sans précédent » au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, avec des retombées dans les régions voisines (Ouest, Littoral) : « climat de terreur » et conflit militarisé provoquant des déplacements de population.
2021	<p><u>4,4 millions</u></p>	

Le tableau présenté ci-dessus montre l'omniprésence du motif de la « crise » pour qualifier les événements et dynamiques que connaît le Cameroun. En lui donnant une ampleur chiffrée, la production de telles données a pour objectif de continuer à faire exister le pays sur la scène humanitaire internationale – et donc justifier la mobilisation de fonds, de ressources et d'acteurs et actrices. Mais elle a aussi pour effet de masquer l'hétérogénéité de situations très diverses : populations originaires de RCA, personnes réfugiées du Nigéria et déplacées internes fuyant les attaques du groupe Boko Haram ou la récurrence d'épisodes climatiques (inondations, sécheresse, mauvaises récoltes), populations anglophones fuyant les affrontements entre forces gouvernementales et groupes sécessionnistes dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Le tableau ci-dessus fait aussi apparaître une extension progressive des zones visées par l'aide. Tandis que seules quatre régions concentraient la quasi-totalité des besoins identifiés – et donc des interventions d'assistance internationale – entre 2014 et 2018, à partir du HNO 2019, huit des dix régions du pays sont concernées. En cinq ans, la sphère de l'aide d'urgence s'est étendue à la majorité du pays, faisant écho à la hausse du nombre de « personnes dans le besoin ». Or, lorsqu'on désagrège cette dernière catégorie (voir colonne « *people in need* » ci-dessus), on s'aperçoit que l'augmentation la plus marquée s'observe parmi les populations camerounaises non affectées directement par les migrations forcées et leurs conséquences (c'est-à-dire n'étant ni réfugiées, ni déplacées internes, ni retournées, ni même englobées dans la catégorie des « populations hôtes »). Rassemblées dans la sous-catégorie « autres », ces populations représentent 46% des *people in need* en 2014 (soit 908 000 personnes) et 70% en 2019 (près de 3 millions de personnes).

En termes de thématiques, également, l'analyse comparée des HNO confirme une (ré)interprétation progressive des crises au prisme des seules migrations forcées. Dans les HNO 2014 et 2015, les déplacements de populations constituent un facteur de crise parmi d'autres, aux côtés notamment d'enjeux nutritionnels et épidémiques. Entre 2016 et 2018, deux des trois crises identifiées dans le pays sont liées à l'insécurité et aux migrations forcées ; les problématiques nutritionnelles, épidémiques et climatiques n'y occupent que la troisième place. Enfin, à partir du HNO 2019, les trois crises identifiées dans le pays sont toutes liées aux déplacements forcés.

On voit donc comment s'opère, entre 2014 et 2021, une réorientation progressive des discours, ressources, moyens, acteurs et actrices vers la seule thématique des déplacements forcés de populations. Les raisons d'une telle réinterprétation sont d'abord à chercher du côté des tensions et concurrences entre structures d'aide internationale.

3. ... marquée par des concurrences entre organisations internationales : l'exemple d'OCHA et de l'UNHCR

Comme dans de nombreux autres contextes, le contrôle du champ humanitaire au Cameroun fait l'objet de tensions et concurrences entre structures de l'aide et, notamment, entre agences onusiennes. Cela est particulièrement le cas entre OCHA et l'UNHCR : la tension entre ces deux organismes est fréquemment mentionnée par les acteurs et actrices de l'aide internationale, tant à l'occasion de discussions informelles qu'au cours d'entretiens. Cet ancien employé occidental d'OCHA dans le septentrion explique ainsi :

La tension HCR / OCHA, je ne l'ai pas rencontrée qu'au Cameroun ; c'est un peu partout. [...] J'ai vécu des tensions OCHA/HCR mais où on arrivait quand même à travailler ensemble ; là, c'est complètement délirant. [...] A partir du moment où j'arrive [à l'Extrême-Nord] et que je mets OCHA au centre de l'équation, automatiquement, ça exacerbe de nouveau les tensions. Avant que je ne le sache, l'information remonte à Yaoundé, le chef de bureau de Yaoundé envoie un *email* super agressif à la cheffe pays OCHA en disant de quel droit je me permets de donner des ordres au HCR, etc. Ce à quoi je réponds être complètement dans mon mandat d'OCHA, qui est de m'assurer que la coordination marche [...] – bon, ça te donne une idée de l'ambiance. Ce que j'ai compris, c'est qu'en fait [...] le HCR étant, en fin de compte, dans une situation un peu précaire, toute remise en question – que ce soit d'aller faire des cartes sur les camps ou d'aller réaménager des clusters – était vécue comme une espèce de tentative d'avancer sur leur territoire. Donc voilà, [...] quand je suis arrivé, dans tous les briefings et les conversations que j'ai pu avoir avec les différents partenaires, tout le monde m'a bien mis en garde qu'il y avait une relation délétère entre OCHA et HCR.²¹⁴

Cet extrait souligne deux éléments constitutifs de ces tensions. Premièrement, elles sont liées à une vive concurrence pour l'accès et le contrôle du champ humanitaire, sur laquelle on reviendra et qui s'expérimente tant à l'échelle locale qu'au niveau central (à Yaoundé). Deuxièmement, de telles tensions doivent être mises en regard de dynamiques plus globales faisant notamment suite, comme le rappelle Joël Glasman (2019a, p. 178-180), à la réforme humanitaire de 2005. Cette dernière vise, à la suite des lenteurs constatées dans la mise en place d'une réponse humanitaire au Darfour et des difficultés de coordination lors du tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est, à « améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire en renforçant la prévisibilité, l'obligation de rendre compte, la responsabilité et le partenariat »²¹⁵. Mais au-delà des finalités affichées²¹⁶, l'objectif est de remettre les Nations unies au cœur de la gouvernance humanitaire à travers, notamment, la mise en place du système des *clusters*²¹⁷,

²¹⁴ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 24/03/2023.

²¹⁵ « IASC Transformative Agenda » (je traduis) : <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-transformative-agenda>

²¹⁶ Installer un système de *clusters*, un mandat de coordinateur humanitaire en lien avec l'équipe humanitaire « pays », une équipe d'individus professionnels de l'humanitaire, de nouveaux instruments de financement humanitaire et une plateforme de partenariat avec des actrices et acteurs humanitaires non onusiens (Steets *et al.*, 2010; Stoddard *et al.*, 2007).

²¹⁷ « Les *clusters* sont des groupes d'organisations humanitaires, onusiennes et non onusiennes, dans chacun des principaux secteurs de l'action humanitaire, qui organisent des réunions ouvertes à toute organisation de l'aide

dans un contexte de concurrence croissante tant en termes opérationnels que de réception des financements :

Cette réforme correspond donc à une sorte de Yalta humanitaire : d'une part, elle réaffirme la prééminence des agences de l'ONU par rapport aux ONG – une seule ONG, Save the Children, a un rôle de "chef de file" (*cluster lead*) ; d'autre part, elle répartit les tâches entre les grands concurrents pour le *leadership* humanitaire – UNICEF, PAM, FAO, UHNCR. Au centre de cette structure, OCHA jou[e] le rôle de coordinateur des coordinateurs. (Glasman, 2019a, p. 179 ; je traduis).

Or l'UNHCR réussit à empêcher que le système des *clusters* ne s'applique aux situations dans lesquelles des populations réfugiées sont impliquées²¹⁸. L'agence développe son propre « Modèle de coordination pour les personnes réfugiées » (*Refugee Response Coordination Model*), au motif que ces populations ont des besoins spécifiques (en termes de documentation, d'accès au logement ou à la santé, etc.). Véritable « réponse de l'UNHCR à la réforme humanitaire d'OCHA », ce document consiste en « une note de trois pages, distribuée à son personnel en novembre 2013 » (Glasman, 2019a, p. 179 ; je traduis), soit quelques mois avant l'entrée du Cameroun sur le devant de la scène humanitaire internationale (UNHCR, 2013). C'est d'ailleurs dans le pays qu'est expérimentée, pour la première fois, la *Note conjointe HCR/OCHA sur les situations mixtes*²¹⁹. Publiée en mai 2014, celle-ci fait suite au refus de l'UNHCR – présent de plus longue date au Cameroun²²⁰ – de travailler avec les autres agences onusiennes. L'objectif est d'aboutir à un compromis : les opérations dédiées aux personnes réfugiées de RCA à l'est du pays seront coordonnées exclusivement par l'UNHCR, tandis que celles menées dans le nord le seront conjointement avec OCHA (Glasman, 2019a, p. 180).

Il est possible d'interpréter cette répartition du *leadership* humanitaire comme une façon pour l'UNHCR et OCHA, dans un contexte international de concurrences et de luttes de pouvoir pour le contrôle du champ humanitaire (Gottwald, 2010), de s'entendre sur un « partage du gâteau » dans lequel la thématique des déplacements forcés occupe une place centrale. Ce partage évolue au fil des ans, comme l'illustre le statut de la région du Nord. Dans les premiers HNO (cf. figure 20 ci-dessus), celle-ci est présentée comme touchée par les mêmes facteurs de crise que

internationale selon une fréquence variable en fonction de la présence ou non d'une situation d'urgence (telle que perçue par les acteurs) » (Verlin, 2020, p. 134).

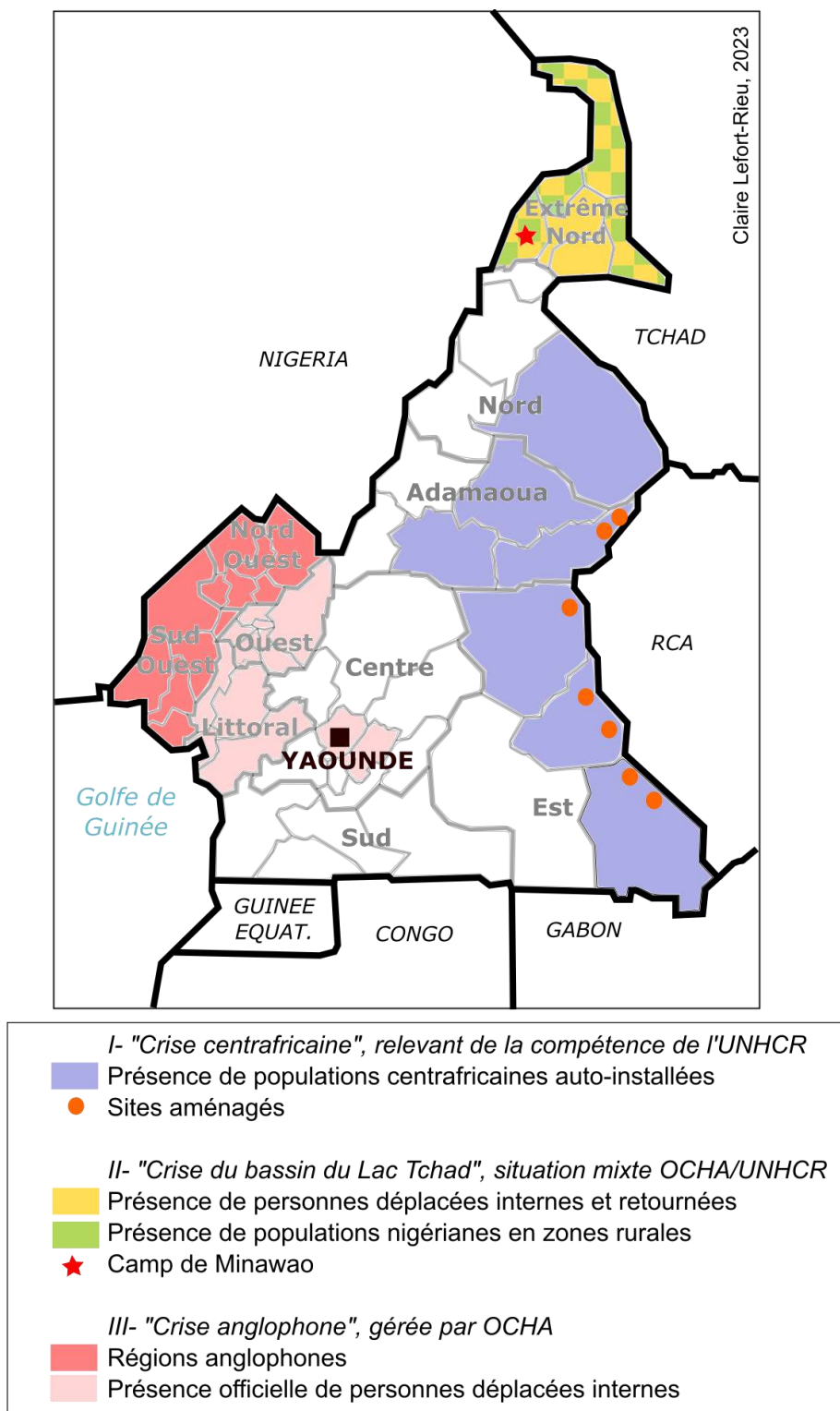
²¹⁸ Le HCR accepte l'organisation en *clusters* pour toutes les crises qui n'impliquent pas de personnes réfugiées (il se contente alors d'être le *cluster lead* dans trois domaines : protection, camps et abris) ; cependant, l'organisation se réserve les droits de coordination lors de crises dans lesquelles ce type de populations est recensé.

²¹⁹ C'est-à-dire mêlant personnes réfugiées, déplacées internes et autres groupes. L'objectif est de « clarifie[r] ... les obligations, rôles et responsabilités » de chaque agence onusienne, tout en réaffirmant la spécificité de l'intervention pour les populations réfugiées menée exclusivement par le HCR – qui constitue « un élément à part entière mais distinct dans le cadre de l'architecture globale de coordination humanitaire » (OCHA & UNHCR, 2014; Glasman, 2019a, p. 205).

²²⁰ Lorsque débute la dite « crise centrafricaine », on ne compte qu'un seul membre d'OCHA dans le pays ; après plusieurs missions organisées depuis le bureau régional de l'organisation à Dakar, un bureau permanent d'OCHA au Cameroun ouvre finalement en mai 2015 (Glasman, 2019a, p. 204).

l'Extrême-Nord (insécurité alimentaire, risques climatiques, déplacements de populations liées aux attaques du groupe Boko Haram). Si la présence de personnes réfugiées de RCA y est mentionnée dès 2014, elle est cependant longtemps jugée résiduelle. Il faut attendre le HNO 2019 pour que la région soit rattachée exclusivement à la dite « crise des réfugiés centrafricains » – et ne relève donc plus de la « stratégie conjointe UNHCR/OCHA », mais devienne la prérogative exclusive de l'agence onusienne en charge des personnes réfugiées. Or, comme on le verra plus bas, c'est à cette date que surgit, dans le champ humanitaire camerounais, la dite « crise anglophone » qui mobilise alors un nombre croissant d'acteurs et d'actrices et de ressources, placées sous la seule coordination d'OCHA (puisque'il s'agit exclusivement de personnes déplacées internes et non de populations réfugiées). La requalification de la région du Nord dans la dite « crise des réfugiés centrafricains » peut donc être interprétée comme une façon, pour les structures d'aide internationale, de procéder à un rééquilibrage de leurs zones d'intervention dans un contexte de vives concurrence (cf. figure 21 ci-dessous).

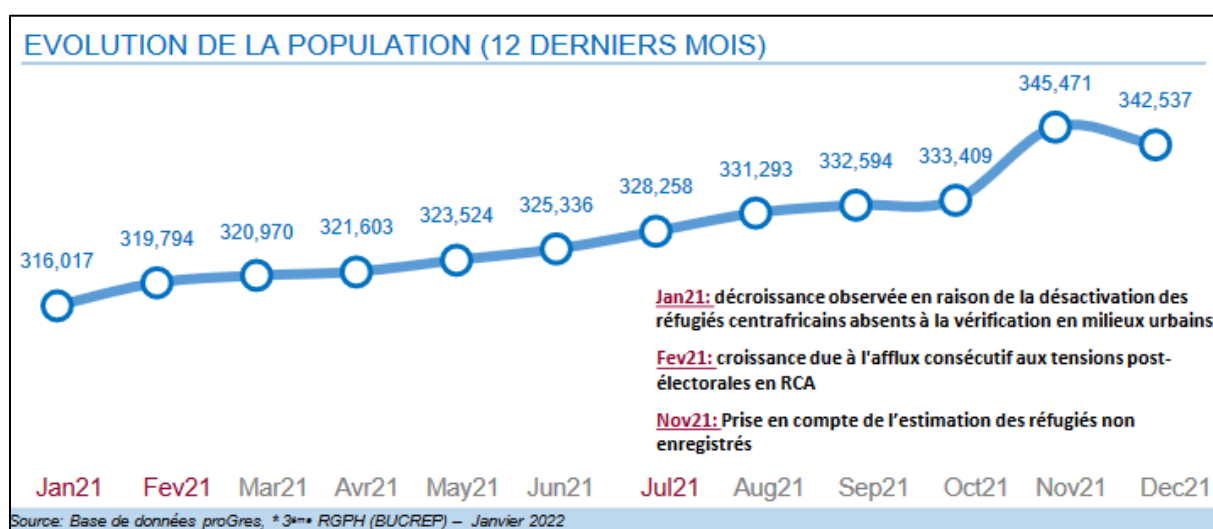
Figure 21. Répartition des « crises humanitaires » entre structures de l'aide au Cameroun en 2023²²¹



²²¹ Source : UNHCR, "Cameroun - Locations of UNHCR Persons of Concern", avril 2023 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/100466>) ; OCHA, *Cameroun : Aperçu des besoins humanitaires 2023*, mai 2023.

A compter de cette date, l'UNHCR va donc accorder une attention centrale à la région du Nord et déployer diverses stratégies visant à la maintenir dans son giron. D'une part, comme l'illustre le graphique ci-dessous (cf. figure 22), l'agence onusienne va se livrer à une nouvelle production de données concernant les individus « réfugiés [de RCA] non enregistrés » dans la zone et donc n'ayant, supposément, reçu aucune assistance jusque-là. Cette situation concernerait près de 14 000 personnes, réparties dans 170 villages²²².

Figure 22. Infographie concernant la « prise en compte des réfugiés non enregistrés » dans le Nord



Source : UNHCR Data Portal, janvier 2022

L'ampleur de ces effectifs, mais aussi leur éparpillement géographique, va offrir une base et une justification à un nécessaire (re)déploiement de l'agence dans cette région. Ces nouveaux enregistrements vont aussi lui servir d'outil de négociation avec les autres structures d'assistance, que l'UNHCR veut pousser à intervenir dans le Nord. En mai 2021, diverses ONGI impliquées dans la réponse à la crise centrafricaine – y compris celle pour laquelle je travaille alors – prennent contact avec l'UNHCR, afin d'obtenir une « lettre de soutien » exigée par le bureau humanitaire du Département d'État des États-Unis²²³ pour candidater à son appel à projets pluriannuels. D'ordinaire, l'obtention de cette lettre est une formalité, du moment où l'UNHCR connaît l'ONGI candidate et que sa proposition de projet correspond aux objectifs définis par l'agence onusienne. Mais cette année-là, l'UNHCR refuse d'octroyer sa lettre de soutien si l'ONGI candidate n'intègre pas le Nord dans ses zones d'intervention. Une dizaine de

²²² Présentation réalisée par l'UNHCR lors de la réunion mensuelle de la Taskforce « CAR Situation », 19/03/2021 (observation, Yaoundé).

²²³ Bureau of Population, Refugees and Migration (BPRM) : <https://www.state.gov/bureaus-offices/under-secretary-for-civilian-security-democracy-and-human-rights/bureau-of-population-refugees-and-migration/>

jours avant la date limite de soumission, plusieurs structures d'assistance – présentes à l'Est et dans l'Adamaoua depuis 2015-2016 mais n'ayant aucune connaissance ni expérience de la région du Nord – sont donc obligées de reprendre la proposition de projet sur laquelle elles travaillaient depuis des mois, afin d'y intégrer les populations centrafricaines situées au Nord.

*

Les structures d'aide internationale jouent donc un rôle central non seulement en termes de fabrique des crises, mais également dans leur réorientation. Au fil des ans, celles-ci connaissent une triple dynamique. Inflationniste, d'abord : la hausse constante de ressources et d'acteurs et actrices impliquées dans la réponse aux dites « crises » permet une extension de cette dernière à un nombre croissant d'espaces et secteurs. Concurrentielle, ensuite : la fabrique des crises est aussi fonction des tensions et rapports de pouvoir qui structurent le champ de l'aide. Ces tensions vont durablement influencer, on le verra, le fonctionnement de l'aide dans le pays. Elles rappellent en outre que cette dernière n'est pas un bloc unifié mais résulte de processus dynamiques de construction et d'oppositions entre acteurs et actrices, mettant en jeu des alliances (par exemple ici, entre ONGI et agences onusiennes) et révélant les « capacités de résistance » de différents groupes d'intérêts (Hopkins, 1992). En ce sens, le champ de l'aide internationale résulte bien d'un « équilibre précaire, où les acquis et les principes d'attribution sont en permanente renégociation » (Enten, 2007, p. 91).

Dans ce processus de coproduction de la mise en crise des contextes camerounais intervient un troisième type d'acteurs et d'actrices : les figures étatiques et gouvernementales, auxquelles il convient désormais de s'intéresser.

C/ La mise en crise, une opportunité pour les autorités de se réaffirmer

A partir de 2014, les opérations de réponse aux crises qui se mettent en place, à diverses échelles, sur le territoire camerounais suscitent des réponses et stratégies variées de la part des autorités. Celles-ci parviennent à tirer parti des initiatives diplomatiques et d'assistance que provoquent l'afflux de populations centrafricaines et les attaques du groupe Boko Haram dans le septentrion. De même, l'hospitalité affichée par Yaoundé vis-à-vis des personnes réfugiées n'est pas sans lien avec la propagande de la stabilité portée par le régime.

1. Tirer parti des initiatives de réponse à la « crise centrafricaine »

Début 2014 se multiplient, dans les régions orientales du Cameroun, diverses initiatives portées par des acteurs et actrices locales (voir plus haut), tandis que la situation des personnes réfugiées fait l'objet d'une attention internationale croissante. Outre la publicisation portée par des organisations présentes sur place (telles Médecins sans frontières²²⁴), le mois de mars 2014 est marqué par la visite dans le pays du Secrétaire d'État adjoint David Gilmour, chargé des affaires africaines²²⁵. Une semaine plus tard, une délégation onusienne²²⁶ accompagne le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, qui se rend au Cameroun du 7 au 15 mars dans le cadre d'un « programme de visite des pays subissant les effets collatéraux de la crise centrafricaine »²²⁷. Pendant près d'une semaine, le responsable onusien multiplie les rencontres et « séances de travail » avec les autorités centrales (Premier Ministre, ministre des Relations Extérieures et de la Défense, Secrétaire général à la Présidence de la République) et celles des régions de l'Est et de l'Adamaoua (gouverneurs, autorités administratives, municipales, traditionnelles). Ces échanges ainsi qu'une visite dans les localités de Garoua-Boulaï et Gado-Badzéré, qui accueillent alors l'un des principaux effectifs de populations centrafricaines, donnent lieu à une conférence de presse au cours de laquelle Abou Moussa rend hommage à l'hospitalité camerounaise et interpelle le corps diplomatique et les donateurs quant à l'urgence de « financer davantage l'aide humanitaire au Cameroun, compte-tenu de la précarité dans laquelle ces réfugiés vivent ».

Au cours de cette visite, le président Paul Biya annonce la création, le 13 mars 2014, d'un « comité interministériel *ad hoc* chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun »²²⁸. Placée sous l'autorité du ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), cette structure se voit confier deux missions principales : (i) « examiner les défis humanitaires, socioéconomiques, sanitaires et sécuritaires découlant de la présence massive

²²⁴ Fin février, dans un communiqué de presse, les équipes de MSF au Cameroun interpellent « tous les acteurs présents dans le pays » quant à la situation des personnes réfugiées de RCA dans les régions orientales (Médecins sans frontières, « Communiqué de presse : Réfugiés centrafricains au Cameroun, des conditions de vie déplorable », *op. cit.*). Quelques jours plus tard, le représentant opérationnel de l'ONG pour l'Afrique de l'Ouest pointe du doigt le manque de préparation des organisations d'aide humanitaire ainsi que le retard et la lenteur de la réponse sur le terrain (« Le Cameroun confronté à un afflux important de réfugiés centrafricains », *op. cit.*).

²²⁵ « Un émissaire américain reçu au Palais de l'Unité », Présidence de la République, 01/03/2014 : <https://www.prc.cm/fr/actualites/audiences/597-un-emissaire-americain-recu-au-palais-de-l-unite>

²²⁶ Il s'agit du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) ainsi que des responsables du Bureau des Nations unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique (BINUCA), du Bureau régional des Nations unies pour la coordination des Affaires humanitaires (OCHA) dont le siège est alors à Dakar, du Centre des Nations unies pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique centrale (CNUDHD-AC), du Système des Nations unies au Cameroun et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

²²⁷ Cette citation (et les suivantes) sont tirées du compte-rendu publié dans *Les Echos de la Cité*, bulletin mensuel d'information de l'UNOCA, mars 2014 : https://unoca.unmissions.org/sites/default/files/old_dnn/unoca-french/Documents/UNOCA-LES_ECHOS.pdf.

²²⁸ « Le Cameroun se dote d'un comité de gestion des réfugiés », *237online*, 14/03/2014 : <https://www.237online.com/le-cameroun-se-dote-dun-comite-de-gestion-des-refugies/>

des réfugiés au Cameroun » ; (ii) « servir de cadre de concertation entre le gouvernement et les institutions internationales pour une gestion harmonieuse de la situation des réfugiés, tenant dûment compte des préoccupations légitimes des communautés locales d'accueil »²²⁹. Il s'agit, on le verra, d'une modalité d'action récurrente de l'État camerounais dans ses interactions avec les acteurs et actrices internationales. La création de ce comité interministériel est suivie, une semaine plus tard, de la mise sur pied de démembrements locaux à l'instar du sous-comité régional chargé de l'encadrement des populations réfugiées à l'Est²³⁰. Cette entité, présidée par le gouverneur, doit servir de cadre de concertation entre les différents acteurs et actrices en présence. Sa mission est « d'examiner les défis humanitaires, socio-économiques, sanitaires et sécuritaires découlant de la présence massive des réfugiés dans la région de l'Est, à l'effet de proposer au gouvernement des mesures appropriées pour y faire face », tout en veillant à ce que soient « dûment [prises en] compte [l]es préoccupations légitimes des communautés locales d'accueil » (Otto Kwo, 2018).

En agissant de la sorte, les autorités réaffirment le rôle central qu'elles entendent jouer : l'assistance aux populations déplacées de force est d'abord le fait de l'administration camerounaise, qui peut être appuyée dans cette tâche par des structures internationales²³¹. Si ces dernières se voient certes déléguer, dans les faits, la mise en œuvre concrète des opérations d'aide, cela ne signifie pas pour autant un retrait ni un désengagement de l'acteur étatique. Les interventions d'assistance ponctuellement menées par les services gouvernementaux sont présentées, le plus souvent, comme des « dons du chef de l'État ». Si leur ampleur est souvent très insuffisante par rapport aux besoins, leur visée est à chercher sur le plan politique et symbolique plutôt qu'en termes d'effets significatifs – prolongeant, en cela, les enjeux liés aux dons dans le jeu électoral au Cameroun (Socpa, 2000). On prendra ainsi l'exemple de la distribution de nourriture et matériels éducatifs réalisée par le MINAT en octobre 2014 dans le site formel de Timangolo. Les quelques 7 000 personnes qui y vivent se voient alors remettre « 153 sacs de riz de 50 kg, plus de 100 kg d'huile, 50 sacs de sel, des cartons, 10 ballots de papier hygiénique, 3 cartons de stylos à bille, 3 cartons de cahiers, 1 carton de traceuses [règles] graduées, 1 carton d'ardoises et des kits sanitaires »²³². L'objectif ici n'est pas de concurrencer, en termes d'impact, les distributions de vivres alors opérées chaque semaine par le Programme alimentaire mondial, ni les appuis éducatifs assurés par l'Unicef, mais plutôt de réaffirmer le rôle et la place des autorités dans des espaces (site formel) et auprès de populations (réfugiées) dont la gestion est alors déléguée à l'UNHCR et ses ONGI partenaires. Le MINAT profite en effet de cette distribution pour décliner

²²⁹ Arrêté N°269/CAB/PR du 13 mars 2014 : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/1610-arrete-n-269-du-13-mars-2014-creation-comite-gestion-refugies>

²³⁰ Arrêté régional N°010/AR/B/SDG/CAB du 20 mars 2014.

²³¹ « Encadrement des réfugiés : l'appui du HCR au gouvernement », *Cameroon-Tribune*, 21/07/2016 : http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=97918:2016-07-21-08-19-58&catid=1:politique&Itemid=3

²³² « Le réconfort du chef de l'État aux réfugiés et populations de Timangolo », *Cameroon Tribune*, 06/10/2014 : http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=84886:refugies-et-populations-de-timangolo-le-reconfort-du-chef-de-lEtat&catid=1:politique&Itemid=3

le message dont il [est] porteur de la part du chef de l'État, Paul Biya, aux populations-hôtes et aux réfugiés centrafricains de Timangolo [...] en rappelant trois principes essentiels : le respect des lois et règlements du Cameroun, pays de paix, avec ses institutions solides, qui tient à sa stabilité. Un pays d'hospitalité qui demande en retour aux réfugiés de contribuer à œuvrer au maintien de cette paix. Et la contrepartie de cette hospitalité exige des réfugiés qu'ils cohabitent en bonne intelligence avec les communautés-hôtes qui ont consenti d'énormes sacrifices pour leur accueil.²³³

On rejoint ici les analyses de Ghislain Banga (2015), rappelant que la disponibilité du Cameroun à recevoir des populations réfugiées s'explique aussi par la nécessité d'engranger des retombées symboliques sur le plan international, en tant qu'État stable et capable d'offrir sa protection aux personnes déplacées de force. Leur réception revêt donc une dimension stratégique pour les autorités de Yaoundé. C'est ce qu'illustre, par exemple, la visite en mai 2014 de la Commissaire européenne à la Coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises, Kristalina Georgieva. Celle-ci, venue s'entretenir avec Paul Biya au sujet de la « situation préoccupante des réfugiés centrafricains », salue à l'issue de cette rencontre « la générosité et l'hospitalité légendaire du peuple et du gouvernement camerounais qui a accepté d'accueillir sur son sol »²³⁴ ces populations déplacées de force. La Commissaire européenne annonce également un doublement de la contribution financière de l'UE (de trois à six millions d'euros) pour faire face non seulement aux besoins des populations réfugiées, mais également « étendre cette aide aux populations et communautés riveraines qui subissent les contre-coups de ces flux migratoires, ainsi qu'aux forces de sécurité, notamment les soldats de la MISCA [dont les forces camerounaises représentent l'un des principaux contingents], qui mettent en péril leur vie pour assurer la sécurité des populations »²³⁵. Se donne ainsi à voir la façon dont le Cameroun parvient, dès les premiers temps de la mise en crise, à tirer parti des interventions internationales que cette dernière suscite en s'assurant qu'une partie des opérations et ressources destinées aux personnes réfugiées soit dirigée vers ses propres populations et forces de l'ordre.

Plus encore, en conjuguant implication militaire et financière²³⁶ en RCA avec le fait de se présenter comme le premier pays d'accueil des populations réfugiées, le Cameroun s'établit en acteur incontournable des événements à l'œuvre dans le pays voisin. C'est ce qu'illustre le ballet de figures diplomatiques bilatérales et multilatérales qui multiplient les visites à Yaoundé au cours de l'année 2014, mais également la place centrale accordée au président Biya dans les diverses rencontres et sommets africains comme internationaux consacrés au dossier

²³³ *Ibid.*

²³⁴ « Kristalina Georgieva, Commissaire européenne reçue au Palais de l'Unité », Présidence de la République, 06/05/2014 : <https://www.prc.cm/fr/actualites/audiences/673-kristalina-georgieva-commissaire-europeenne-recue-au-palais-de-l-unite>

²³⁵ *Le Temps des réalisations*, bulletin d'informations du Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun, n°17 (janvier-avril 2014), p. 87 : https://cameroonhighcommission.co.uk/dev/wp-content/uploads/2021/08/le_temps_des_realisations_no17.pdf

²³⁶ Outre son implication dans la MISCA, en 2014, le Cameroun offre également une aide financière au gouvernement centrafricain pour payer les salaires des fonctionnaires (*ibid.*, p. 89).

centrafricain. Est ainsi réactivée une certaine tradition camerounaise visant à bâtir sa politique étrangère autour d'un impératif de participation, au niveau régional africain comme dans les sommets internationaux (Chouala, 2014). Prolongeant des dynamiques qui prévalaient dans la décennie postindépendance, la croyance des autorités en un *leadership* du Cameroun à l'échelle continentale s'accompagne d'une « responsabilité d'apporter de l'aide aux autres », qui place le pays dans une position d'« 'aidant' plutôt que 'aidé', 'assistant' plutôt qu'« assisté' » (Molo, 2023, p. 184).

2. Migrations forcées, récits dominants et propagande de la stabilité

Lorsque le Cameroun fait son entrée sur le devant de la scène internationale, le régime insiste sur sa politique « de la porte ouverte » en direction des personnes déplacées de force. Dès 2014, les autorités octroient le statut de « réfugié *prima facie* »²³⁷ aux populations centrafricaines et nigérianes arrivant sur le territoire.

Trois lectures peuvent être faites de cette décision de l'État camerounais. En termes de politique extérieure, elle prolonge et réactive la tradition d'hospitalité et la solidarité panafricaine que le pays cherche à promouvoir depuis les années 1970 (voir chapitre 1). Sur la scène nationale comme internationale, elle permet d'insister sur la sécurité dont jouit le Cameroun par opposition à ses voisins de la sous-région, renforçant ainsi la propagande de la stabilité portée par le régime de Paul Biya (Eboko & Awondo, 2018). Enfin, en accédant à une requête des structures d'aide aux personnes déplacées – en particulier l'UNHCR –, l'État camerounais prouve sa volonté de coopération et sécurise l'accès à des ressources internationales importantes, susceptibles de représenter une nouvelle rente.

Par ailleurs, la réinterprétation des crises au prisme des migrations forcées n'est pas sans lien avec un discours étatique visant à présenter ces instabilités comme résultant de facteurs extérieurs (la dégradation sécuritaire en RCA ou les attaques du groupe Boko Haram, considéré comme un problème nigérian débordant sur le territoire camerounais). Le cas de l'Extrême-Nord est, à ce titre, particulièrement intéressant. Comme on a pu le souligner précédemment, le septentrion camerounais était déjà investi par les structures d'aide avant 2014 mais leur nombre connaît, à compter de cette date, une hausse sans précédent. L'objectif principal n'est plus de lutter contre la pauvreté mais d'apporter des secours d'urgence aux populations touchées par le conflit contre le groupe Boko Haram et les groupes armés non étatiques qui se

²³⁷ Prévue par la convention de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969), cette procédure est appliquée en cas de déplacement massif de populations nécessitant une intervention rapide et ne laissant pas le temps aux autorités d'octroyer le statut de réfugié au cas par cas (comme prévu dans la Convention de Genève de 1951). « Pendant les mouvements massifs de réfugiés, généralement dus à des conflits ou à une violence généralisée, il n'est [...] pas toujours possible ou nécessaire de procéder à un entretien individuel avec chaque demandeur d'asile ayant traversé une frontière. Par conséquent, ces groupes sont souvent déclarés réfugiés *prima facie* » (UNHCR, « Demandeurs d'asile » : <https://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile.html>).

développent dans la région, dans un contexte d'entrée en guerre du Cameroun contre la secte islamiste en mai 2014. De ce fait, les causes des migrations forcées sont quasi exclusivement associées aux enjeux de dégradation sécuritaire ainsi qu'à leurs conséquences, notamment en termes alimentaires et sanitaires. Or, une telle lecture n'est pas sans rappeler des discours médiatiques et officiels visant à éviter tout débat sur la pénétration relativement aisée du groupe islamiste en territoire camerounais, l'absence de l'État dans ces régions, la méfiance des populations face à ses rares agents, ou encore l'illégitimité des élites (Pommerolle, 2015). Cette approche occulte en outre de nombreux autres facteurs de crise : malgré le rôle établi de l'armée régulière dans les exactions et déplacements forcés de populations²³⁸, l'ensemble des structures d'aide internationale s'accordent pour faire peser sur Boko Haram la responsabilité des migrations forcées²³⁹. En passant sous silence les violences qui accompagnent les déplacements de populations (incendie de villages, destruction des récoltes, assassinats), de même que la responsabilité des autorités civiles et militaires dans cette crise, le cadrage humanitaire demeure centré sur l'état sanitaire et nutritionnel des personnes déplacées de force. Il participe ainsi à la construction d'une vision fragmentaire du problème (Garibay & Guerrero, 2004), qui n'est pas sans faire écho à la manière dont la lutte contre Boko Haram a ouvert, tant sur le plan diplomatique qu'en termes de politique intérieure, une fenêtre d'opportunité permettant au régime de se relégitimer²⁴⁰.

Les migrations forcées représentent donc au Cameroun un « récit dominant » (*dominant narrative*), c'est-à-dire qui rend l'action possible en autorisant, permettant et justifiant certaines pratiques et politiques spécifiques tout en en excluant d'autres (De Fina & Georgakopoulou, 2008; Patterson & Monroe, 1998). S'intéressant au cas de la République Démocratique du Congo, Sandrine Autesserre (2012) montre comment le discours médiatique et international sur la « crise » dans le pays est dominé par trois récits principaux²⁴¹, qui éclipsent les interprétations alternatives de la situation. Mis en avant parce qu'ils fournissent des explications simples et directes de la violence, proposent des solutions réalisables et trouvent un écho auprès des publics étrangers, ces récits perdurent car ils sont nécessaires à la fois aux décideurs politiques et aux acteurs et actrices internationales. Cependant, ils ont aussi pour conséquence d'invisibiliser de nombreux autres facteurs de crise (tels que les conflits fonciers, la pauvreté, la corruption, les antagonismes politiques et sociaux locaux, ou les relations hostiles entre figures

²³⁸ Voir par exemple Human Rights Watch, « Cameroun : Des militaires condamnés à 10 ans de prison pour le meurtre de civils », 23/09/2020 : <https://www.hrw.org/fr/news/2020/09/23/cameroun-des-militaires-condamnes-10-ans-de-prison-pour-le-meurtre-de-civils>

²³⁹ Par exemple, à l'Extrême-Nord, les « incidents au cours de l'année écoulée » répertoriés dans les HNO sont tous présentés comme « liés à Boko Haram » (OCHA, 2016, 2018b, 2019c).

²⁴⁰ Ntuda Ebode *et al.* (2017, p. 17) montrent comment, au-delà des enjeux sécuritaires évidents, « l'entrée en guerre contre Boko Haram a donné l'occasion au gouvernement camerounais de réchauffer ses relations diplomatiques avec Paris » à la faveur, notamment, de la libération des otages français en avril 2013 puis de la lutte contre un ennemi commun. De même, « sur le plan de la politique intérieure, la lutte contre Boko Haram a ouvert une fenêtre d'opportunité permettant au régime de se relégitimer et de neutraliser l'action des forces de l'opposition. La rhétorique de l'union sacrée, la loi antiterroriste controversée et la récupération des victoires réalisées par les forces de sécurité sur le front, illustrent tous les bénéfices politiques tirés par le pouvoir ».

²⁴¹ Une cause principale de la violence, l'exploitation illégale des ressources minérales ; une conséquence principale, l'abus sexuel des femmes et des filles ; une solution centrale, l'extension de l'autorité de l'État.

étatiques, forces de sécurité et population). De même, dans le cas camerounais, en se concentrant sur la seule réponse aux migrations forcées, l'aide internationale opère au détriment d'autres mesures nécessaires mais auxquelles l'État est fermement opposé. On songera par exemple aux enjeux fonciers, d'inégalité sociale, de respect des droits de l'homme par les autorités étatiques, ou encore de lutte contre la corruption (Lefort-Rieu, 2022a).

Les processus de spatialisation des crises n'échappent pas à ces dynamiques. La reclassification de la région du Nord dans la crise centrafricaine plutôt que dans celle du bassin du Lac Tchad permet d'en faire un espace accueillant uniquement des populations extérieures (réfugiées de RCA) venant chercher refuge en territoire camerounais. Cela évite une « situation mixte » caractérisée également par des déplacements forcés de populations camerounaises. Cette requalification contribue à minimiser la responsabilité étatique dans les facteurs de déstabilisation à l'œuvre dans la zone ; le tout dans un contexte national de contestation croissante du pouvoir (Lekunze & Page, 2022; Morelle & Owona Nguini, 2018; Pommerolle & Heungoup, 2017).

*

A compter de 2014, le diagnostic de crise apposé aux contextes camerounais résulte donc d'un processus dynamique de coproduction entre une variété d'acteurs et actrices. A l'échelle locale, tout d'abord, l'exemple des réseaux de solidarités mbororo qui se mobilisent face aux afflux de populations réfugiées de RCA montre comment leur action peut dépasser le seul cadre de l'assistance matérielle et immédiate, pour chercher également à alerter et provoquer une réponse de la part du pouvoir central.

Sans surprise, les structures de l'aide internationale occupent une place centrale dans la fabrique des crises et la requalification du Cameroun en « urgence maximale ». Leur action s'observe en termes de coproduction – parfois concurrentielle – de savoirs humanitaires visant à donner une ampleur quantifiable aux événements qualifiés de crises. Mais l'appréhension de ces dernières et les réponses qu'elles suscitent sont également façonnées par les tensions et rivalités internes au champ de l'aide internationale, comme l'illustrent les relations entre OCHA et l'UNHCR.

Enfin, la coproduction du diagnostic de crise est aussi le fait de l'État camerounais qui parvient, dans ses relations avec les acteurs et actrices locales comme internationales, à promouvoir des récits dominants au service de ses propres objectifs politiques.

Ces exemples montrent combien le diagnostic de crise, ainsi que les discours et pratiques qu'il suscite, peuvent être pensées comme des opérations de pouvoir et de gouvernement. Ils soulignent aussi que « l'événement humanitaire est bien plus qu'un simple répertoire de pratiques pour gérer une crise de personnes réfugiées » : « il forme, modèle et finalement transforme la 'crise' en une rencontre profondément politique » (Zetter, 2020, p. 488 ; je traduis).

II- Performer et recomposer les crises dans la durée²⁴²

Une fois le Cameroun entré sur le devant de la scène humanitaire internationale se pose la question de la perpétuation des interventions menées sur son territoire. On cherchera ici à étudier les effets de répétition et de mise en scène de discours et pratiques visant à *performer* la crise, au sens proposé par Judith Butler (2005) dans sa théorie de la performativité du genre. Prenant appui sur ses analyses, on considère la crise non comme une essence mais comme « l'effet, naturalisé, stabilisé et sédimenté d'une performance » : pour paraphraser cette autrice, d'une certaine façon, il n'y a pas de crise avant ou en dehors des pratiques qui la produisent, de manière soutenue et répétée. Ainsi peut-on comprendre le caractère mouvant et changeant du genre ou, dans le cas qui intéresse ici, de la crise : tous deux sont acquis et produits non par une action unique, mais à force d'actions répétées selon un processus régulé et ritualisé, qui ont pour effet de « modifie[r] notre compréhension même de la réalité » (Butler, 2023, p. 5).

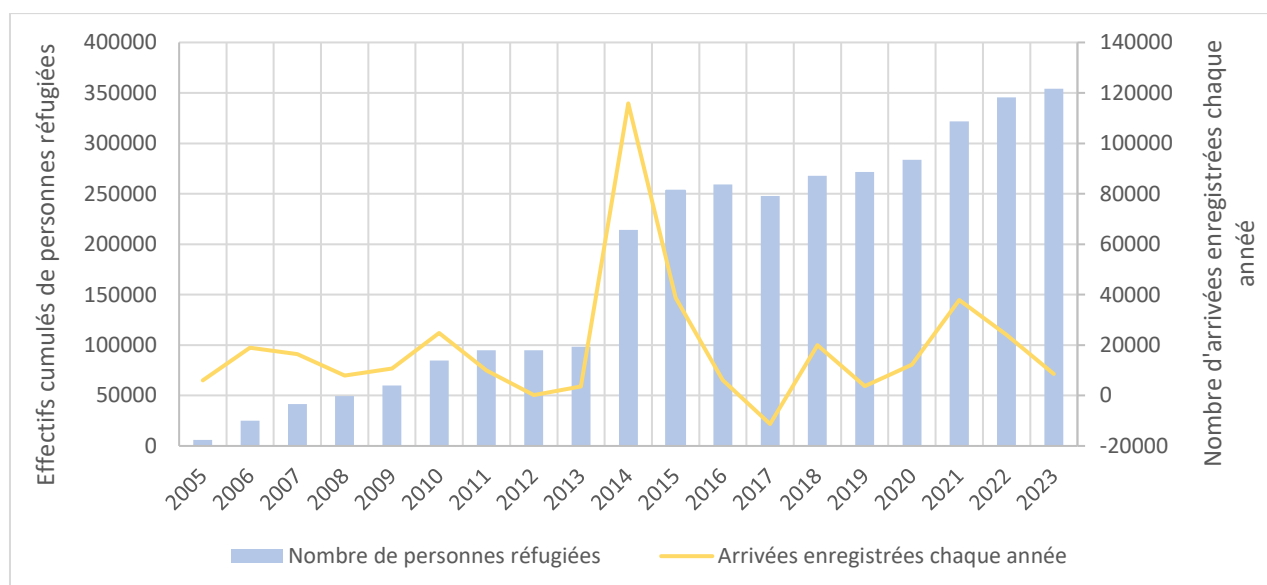
Performer la crise, cela suppose de rendre apparents certains narratifs et d'en invisibiliser d'autres. En s'intéressant à l'évolution des récits dominants concernant les crises camerounaises, on montrera comment ces derniers relèvent d'une coproduction dans laquelle les intérêts des acteurs et actrices, mais aussi les tensions entre structures internationales ou avec le gouvernement, jouent un rôle important. On s'intéressera aux modalités selon lesquelles, dans chacune des trois crises identifiées au Cameroun (populations centrafricaines à l'est, bassin du Lac Tchad au nord, conflit anglophone à l'ouest), certaines pratiques et discours sont masqués ou au contraire rendus apparents ainsi qu'aux effets ainsi provoqués.

²⁴² Les analyses proposées ici doivent beaucoup aux discussions avec mon collègue Léo Manac'h, que je remercie.

A/ « Recherche crise humanitaire, désespérément »²⁴³ : à l'est, faire (per)durer la « crise des réfugiés centrafricains »

Comme souligné précédemment, la dégradation sécuritaire que connaît la RCA en 2013-2014 et les afflux de populations réfugiées que cela suscite sont à l'origine de l'entrée du Cameroun sur le devant de la scène humanitaire internationale. Au fil des ans, cependant, l'ampleur de ces arrivées décroît ; jusqu'à atteindre des taux semblables à ceux d'avant 2014 (cf. figure 23 ci-dessous).

Figure 23. Evolution du nombre de personnes réfugiées de RCA enregistrées au Cameroun (2006-2023)²⁴⁴



Sources : UNHCR Global Appeals (2008-2013), HNO (2014-2023)

Malgré cette réduction des arrivées au fil des ans, la « crise des réfugiés centrafricains » représente un enjeu de taille pour un certain nombre d'acteurs et d'actrices étatiques²⁴⁵ comme internationales – à commencer par l'UNHCR, en raison de la répartition des crises qui semble s'opérer avec OCHA. Or, cette répartition ne s'accompagne pas d'un partage équitable des

²⁴³ J'emprunte cette formule à Brauman et Salignon (2003) qui, dans un tout autre contexte, dénonçaient ainsi la posture de certaines organisation humanitaires au sujet de de la situation en Irak en 2003 (cité par D. Fassin, 2010a, p. 365).

²⁴⁴ La baisse des effectifs constatée en 2017 ne correspond pas à l'absence d'arrivée de populations réfugiées centrafricaines sur le territoire camerounais, mais à une opération de mise à jour des bases de données de l'UNHCR (suppression des doublons, des décès et des personnes retournées en RCA).

²⁴⁵ On reviendra dans les chapitres suivants sur la manière dont les autorités camerounaises tirent parti, à diverses échelles, des interventions d'assistance menées à l'est du pays.

ressources : la hausse des financements observés à compter de 2019-2020 concerne principalement la crise anglophone et, dans une certaine mesure, la région de l'Extrême-Nord. Au contraire, comme le souligne ce responsable de l'UNHCR au cours d'une réunion de coordination, « la courbe de notre financement pour les réfugiés centrafricains descend toujours (d'environ 8 à 10% par an) »²⁴⁶.

De fait, lorsque je reviens au Cameroun en février 2020, je suis frappée par la quasi-disparition de la dite « crise centrafricaine » dans les réunions, discussions et projections des acteurs et actrices de l'aide. Alors qu'elle occupait, lors de mon premier terrain en 2017-2018, une place centrale et concurrentielle avec les événements de l'Extrême-Nord, elle est désormais largement éclipsée par une « crise anglophone » qui concentre l'attention et les moyens de manière inflationniste²⁴⁷. Dans ce contexte, et face à un marché humanitaire extrêmement concurrentiel, l'UNHCR va multiplier les stratégies visant à faire exister et (per)durer cette « crise des réfugiés centrafricains » afin d'assurer un maintien de ses prérogatives, ressources et opérations dans le pays.

1. Les rapatriements volontaires (VOLREP)

En février 2020, la politique de l'UNHCR concernant les populations centrafricaines est dominée par deux approches, comme l'explique un chef de bureau de l'agence onusienne dans la région de l'Est. D'une part, la mise en place de « rapatriements volontaires » (VOLREP) visant à « permettre aux réfugiés qui le souhaitent de retourner en RCA, dans les zones où la situation s'est apaisée – telles Carnot ou Berberati »²⁴⁸. Organisées en collaboration avec les gouvernements de Yaoundé et Bangui, ces opérations prennent la forme de convois de véhicules escortés par des militaires camerounais jusqu'à la frontière, où leurs homologues centrafricains prennent le relais (cf. figure 24 ci-dessous). Cependant, la situation dans de nombreuses régions de RCA étant encore « trop instable et volatile », les VOLREP se poursuivent

²⁴⁶ Propos tenus lors d'une réunion mensuelle de coordination humanitaire (OCHA / ONG), observation du 17/11/2020 (Yaoundé).

²⁴⁷ Voir les propos de cette cheffe de bureau d'ONGI à Batouri (chef-lieu du département de la Kadey, région de l'Est) : « Autant en 2017 on était vraiment une grosse équipe, avec de gros budgets financés par HCR et ECHO ; là du coup on a quand même une baisse financière, on était 80 en 2017 pour la région de l'Est, ici sur cette base et les quatre sites [de réfugiés où on intervient], on n'est plus que 40 aujourd'hui... pour l'instant » (extrait d'entretien, Batouri, 18/04/2018). La fin de cette même année 2018 voit la fermeture de nombreuses antennes d'ONGI qui, faute de financements pour assurer la poursuite de leurs activités auprès des populations réfugiées de RCA, redéployent leurs équipes et interventions à l'Extrême-Nord. Cette tendance se confirme au fil des ans, comme l'illustrent ces propos d'une représentante d'ECHO à Yaoundé en août 2020 : « le contexte humanitaire au Cameroun aujourd'hui est davantage polarisé autour de la crise à l'Extrême-Nord et dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, [même si] nous n'oublions pas non plus les réfugiés centrafricains [...]. La priorité [de notre prochain appel à projets] sera donc ces deux crises ; celle des réfugiés centrafricains pourra éventuellement être financée, suivant la disponibilité des fonds » (observation du 08/12/2020).

²⁴⁸ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le chef de bureau du HCR à Batouri lors d'une rencontre avec des représentants d'ONGI, observation du 18/02/2020.

« à très faible échelle : on prévoit 5 à 10 000 personnes au total, par tranches progressives de 250 réfugiés [rapatriés par convoi] ». Il est donc important de continuer à apporter un appui aux populations centrafricaines présentes au Cameroun, qui représentent alors plus de 70% des personnes réfugiées dans le pays (OCHA, 2019c), afin d'accompagner leur « intégration locale ».

Figure 24. Rapatriement volontaire de populations centrafricaines réfugiées à l'Est du Cameroun (février 2020)



Pour cela, le représentant de l'UNHCR au Cameroun insiste sur la volonté de « mettre l'accent sur la résilience des réfugiés, pour qu'avec le temps ils deviennent de plus en plus autonomes »²⁴⁹. Une telle approche « suppose des moyens importants, alors que les budgets du HCR ne cessent de diminuer ». L'objectif est de promouvoir des « projets d'envergure et durables » mettant notamment l'accent sur « la formation [des individus] », afin de permettre un « impact réel sur le réfugié [qui] doit devenir autonome dans son pays d'accueil ». Une telle approche ne pouvant être appréhendée que dans la durée, l'UNHCR a donc décidé de « déployer [sa] vision non plus sur trois [2017-2020] mais sur cinq ans [2021-2025] ».

Si les rapatriements volontaires sont arrêtés le mois suivant, en raison de la fermeture des frontières liée à la pandémie de Covid-19, ils reprennent cependant à la fin de l'année. A compter du 25 novembre 2020, l'UNHCR prévoit que deux convois de 125 personnes par semaine prennent la route de la RCA, « uniquement dans les zones jugées sans conflit [...]

²⁴⁹ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le représentant de l'UNHCR au Cameroun lors d'une rencontre avec les acteurs et actrices de l'aide à Bertoua (région de l'Est), observation du 25/08/2020. On reviendra sur ces enjeux liés à l'autonomisation socio-économique des personnes réfugiées aux chapitres suivants. Voir également Lefort-Rieu (2022c).

d'après le *mapping* que nous avons réalisé »²⁵⁰. Ce changement de discours s'explique par les tensions que l'agence onusienne connaît alors dans ses rapports avec l'État camerounais. Celles-ci sont liées, d'une part, à la « hausse de la criminalité [constatée] à l'Est, notamment dans les sites de réfugiés » : ayant pris des mesures visant à renforcer le déploiement de ses forces armées, Yaoundé aurait « déjà interpellé [l'UNHCR] à deux reprises », estimant que ce phénomène est la conséquence directe de la baisse de l'aide apportée aux populations réfugiées. « Le gouvernement nous a clairement signalé que si le HCR n'est plus capable de les assister, alors il faut les rapatrier ». Ces tensions vont mener à l'organisation, à partir du mois de novembre 2020, de réunions mensuelles dédiées au « plan de réponse à la situation des réfugiés au Cameroun » et auxquelles est conviée « la partie gouvernementale, pour qu'elle s'implique dans la coordination de la réponse aux [besoins des personnes] réfugiés »²⁵¹.

A travers la question des rapatriements volontaires se donnent à voir les effets de répétition et de mise en scène de discours et pratiques visant, pour l'UNHCR, à performer la dite « crise des réfugiés centrafricains ». En insistant tout au long de l'année 2020 pour organiser des VOLREP malgré l'instabilité persistante en RCA, il s'agit de répondre aux pressions exercées par les autorités camerounaises, mais aussi de continuer à faire exister les opérations de l'agence onusienne à l'est du pays afin de justifier un besoin continu de moyens et ressources. Une telle modalité visant à performer la crise est rendue possible non seulement par les directives internes à l'organisation, mais également par les stratégies déployées par les personnes réfugiées. En novembre 2020, une Centrafricaine avec qui j'échange à proximité de Garoua-Boulai m'explique s'être inscrite, avec son époux et ses enfants, sur les listes des candidats et candidates aux opérations de rapatriement de l'UNHCR après avoir appris les avantages qu'il était possible d'en retirer. Outre une libre traversée de la frontière et un transport facilité et sécurisé jusqu'aux zones de retour, elle a eu confirmation, par des personnes ayant tenté l'expérience avant elle, que l'UNHCR leur distribuerait la somme de 100 000 XAF par adulte et 50 000 XAF par enfant²⁵², dont elle sera libre de disposer comme elle entend²⁵³. A cet argent, remis au moment de traverser la frontière ou bien à l'arrivée dans les zones de retour, s'ajoutent des projets d'« appui à la réintégration » déployés par les structures d'aide internationale côté centrafricain (notamment en termes de distributions de nourriture, de matériel ou d'accès à des formations). Quand je lui demande si tout cela est suffisant pour se réinstaller durablement en RCA, elle balaie ma question d'un geste de la main et répond qu'il s'agit d'« un test »²⁵⁴ : si le retour ne se passe pas bien ou « ne marche pas », sa famille et elle connaissent « les pistes »

²⁵⁰ Cette citation et les suivantes : propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG (Yaoundé, observation du 17/11/2020).

²⁵¹ Propos tenus par le représentant adjoint de l'UNHCR lors de la première réunion de coordination du plan de réponse à la situation des personnes réfugiées au Cameroun (observation, 18/11/2020).

²⁵² Soit l'équivalent d'environ 150€ et 75€.

²⁵³ Au contraire des appuis monétaires réalisés par certaines structures d'assistance et soumises à des conditionnalités, à l'instar des initiatives « Cash for Work » ou « Cash for Food » du Programme alimentaire mondial.

²⁵⁴ Cette citation (et les suivantes) : discussion informelle avec une réfugiée centrafricaine vivant dans la zone de Garoua-Boulai, novembre 2020.

qu'empruntent le bétail ; il leur sera donc facile de contourner « la voie centrale » (empruntée par les convois de VOLREP de l'UNHCR) pour revenir au Cameroun – et, si besoin, retourner se faire enregistrer sur les listes de personnes réfugiées, contribuant ainsi à la hausse du nombre de nouvelles arrivées et à la perpétuation de la crise recherchée par l'UNHCR. Performer cette dernière est donc bien un processus coproduit à plusieurs échelles, tant par l'aide internationale que par les personnes visées par ses interventions.

2. Enregistrer de nouvelles arrivées à la suite de la dégradation sécuritaire en RCA

A partir de mars 2020, la pandémie de Covid-19 au Cameroun provoque, à l'est du pays, un « ralentissement de nombreuses activités » d'appui aux populations réfugiées, en raison notamment du fait qu'il y a désormais « assez peu de partenaires [de l'aide] sur le terrain »²⁵⁵. En réaction, l'UNHCR insiste sur le risque que représente l'approche d'élections prévue à la fin de l'année 2020 en RCA, qui font craindre de nouvelles violences et arrivées de populations réfugiées au Cameroun. Des « mission de monitoring rapide » se multiplient à la frontière camerouno-centrafricaine afin d'enregistrer les nouveaux et nouvelles venues et de faire le point sur leurs besoins. Du 21 au 24 août 2020, une équipe de l'UNHCR se rend ainsi à Gbatoua-Godélé (département de la Mbéré, Adamaoua) auprès des 2 000 personnes ayant fui les attaques de groupes armés dans la sous-préfecture de Baboua, en RCA.

La reprise de ces opérations d'enregistrement n'est pas anodine. Comme l'explique ce Camerounais travaillant depuis plusieurs années dans la gestion des sites de personnes réfugiées de RCA, « tel nombre de réfugiés correspond à l'ouverture d'un nouveau poste ou d'un nouveau bureau » pour l'UNHCR²⁵⁶. En juin 2020, l'organisation demande à son personnel en charge de la gestion des sites de personnes réfugiées de « recenser exactement le nombre de rapatriés [volontaires] qui reviennent » et de « reprendre l'enregistrement des nouvelles arrivées de réfugiés au Cameroun [à la suite de] la reprise des troubles en RCA ». L'objectif de l'UNHCR est de faire apparaître l'actualité de la « crise centrafricaine », c'est-à-dire la nécessité de maintenir des financements, postes et bureaux visant à y apporter une réponse. Plus encore, en insistant sur les deux types de statistiques (nombre de personnes rapatriées en RCA qui reviennent au Cameroun et de nouvelles arrivantes), il s'agit d'éviter l'accusation d'une opération qui s'auto-entretient sans volonté de trouver une solution durable : « c'est beaucoup plus intéressant de montrer qu'on a essayé mais que ça n'a pas marché, donc qu'il faut maintenir [l'opération] ».

²⁵⁵ Propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG à Yaoundé (observations du 18/08/2020). On reviendra sur les enjeux liés à la pandémie de Covid-19 dans les sites de personnes réfugiées au chapitre 6.

²⁵⁶ Cette citation (et les suivantes) : discussion informelle avec un gestionnaire de site de personnes réfugiées dans la région de l'Est (Batouri, 02/09/2020).

De fait, à partir de l'été 2020, les discours concernant la dite « crise des réfugiés centrafricains » sont dominés par la crainte d'une « dégradation sécuritaire [en RCA] à l'approche des élections »²⁵⁷ et de ses éventuelles répercussions côté camerounais (notamment en termes de résurgence du banditisme rural et des enlèvements contre rançon). Lors de la réunion mensuelle de coordination organisée par OCHA en octobre 2020, l'UNHCR signale avoir enregistré « une hausse de plus de 6% du nombre de réfugiés centrafricains », dans un contexte de « déploiement accru des forces gouvernementales [camerounaises] le long de la frontière ».

En décembre, la dégradation sécuritaire redoutée en RCA se confirme. L'UNHCR fait alors valider par les autorités camerounaises un nouveau « Plan de contingence ». Ce dernier évalue entre 30 000 et 50 000 le nombre de nouvelles arrivées au Cameroun, pour un budget total de 27 millions d'euros. La création d'un nouveau site formel de personnes réfugiées est prévue dans l'Adamaoua, voire de deux autres si besoin²⁵⁸. Cependant, quelques semaines plus tard, ces projections sont largement revues à la baisse : 10 000 individus réfugiés pour un budget total de 6 millions de dollars, que l'UNHCR peine d'ailleurs à réunir²⁵⁹. Faute d'arrivées de vaste ampleur, mais aussi de moyens²⁶⁰, l'agence onusienne est obligée de repenser sa stratégie : la moitié des personnes nouvellement arrivées sera conduite dans le site formel de Gado-Badzere, « où les infrastructures sont disponibles pour [les] accueillir »²⁶¹, tandis que l'autre moitié fera l'objet de ce qui est présentée comme une « nouvelle approche alternative aux camps », dite « politique de 'villagisation' »²⁶². Celle-ci vise à installer les personnes réfugiées dans des localités préalablement sélectionnées par les autorités camerounaises, officiellement pour leur permettre « d'être en contact avec la population hôte ».

Cette « politique de villagisation » résulte de plusieurs facteurs. D'abord, des contraintes en termes de ressources : si la réduction des financements dédiés à la « crise des réfugiés

²⁵⁷ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG (observation du 05/10/2020, Yaoundé).

²⁵⁸ Discussion informelle avec un administrateur de site de personnes réfugiées dans l'Adamaoua, 10/03/2021.

²⁵⁹ Corrections annoncées lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG du 16/02/2021 (observations, Yaoundé), au cours de laquelle l'UNHCR signale n'avoir réussi à mobiliser que 13% des ressources financières demandées dans le cadre de ce plan de contingence.

²⁶⁰ Comme l'explique cet employé de l'UNHCR dans l'Adamaoua, la création d'un nouveau site formel se fera « uniquement dans le cas où l'affluence de nouveaux réfugiés continue et que le HCR puisse obtenir [...] des financements conséquents pour pouvoir aménager de nouveaux sites. Sinon, à l'heure actuelle, les moyens ne [le] permettent pas [...]. On encourage plutôt les réfugiés à être accueillis en communauté [dans les villages], où ils pourront avoir suffisamment de ressources, plutôt que [de] rester dans un site où les moyens de prise en charge sont [désormais] vraiment très, très réduits » (discussion informelle, Meiganga, 20/02/2021).

²⁶¹ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la première réunion de coordination de la Taskforce « Urgence RCA » (observation du 01/02/2021).

²⁶² On soulignera le legs colonial de cette expression, initialement utilisée pour désigner une politique de regroupement forcé de populations en un lieu spécifique. Au Cameroun, pendant la guerre de décolonisation, des « centres de regroupement » sont créés dès 1957, s'inspirant du modèle de guerre révolutionnaire menée en Algérie ou de la « villagisation » des populations kikuyu au Kenya (Rebisz, 2021). L'objectif est de regrouper les hameaux du pays bassa afin de couper les « maquisards » de populations locales soupçonnées de les soutenir (Deltombe *et al.*, 2019, p. 264-276). Par ailleurs, loin d'être inédites, les politiques de « villagisation » de personnes réfugiées au sein de leur territoire d'accueil ont pu être observées dans d'autres contextes, à l'instar des populations érythréennes au Soudan dans les années 1980 (Asfaha & Lassailly-Jacob, 1994).

centrafricains » n'est pas nouvelle, elle est cependant très marquée au début de l'année 2021 où l'UNHCR affirme connaître une baisse de 60% de son budget²⁶³ ; or, la création de sites aménagés coûte cher. Il s'agit par ailleurs de répondre aux critiques formulées par certains maires et sous-préfets lors des précédentes vagues migratoires, estimant que les structures internationales ont fait prévaloir les besoins des populations centrafricaines sur ceux des Camerounais et Camerounaises de leurs zones d'accueil (Glasman, 2019a, p. 240). Comme le souligne un représentant de l'UNHCR lors d'une réunion de coordination des opérations dédiées aux personnes réfugiées, la « villagisation » a donc pour objectif de « contribuer au développement local [...] dans les villages sélectionnés »²⁶⁴. Elle permet également à l'UNHCR de respecter sa politique globale d'alternative aux camps (UNHCR, 2014a), sans toutefois aller contre la position des autorités de Yaoundé qui souhaitent un retour des populations réfugiées dans leur pays d'origine et sont opposées à leur intégration locale. Enfin, la politique de « villagisation » se présente comme un compromis entre, d'une part, les exigences des autorités en termes de contrôle des populations et, d'autre part, les contraintes financières empêchant l'UNHCR d'accroître les capacités d'accueil des sites formels existants ou d'en créer de nouveaux. L'objectif de cette nouvelle politique est de « ne pas laisser les réfugiés s'éparpiller »²⁶⁵, en leur imposant de s'installer dans des localités préalablement définies par les autorités camerounaises²⁶⁶. Se met ainsi en place un fonctionnement hybride mêlant intégration locale, enjeu de réduction des coûts, facilité d'intervention que permettent les sites aménagés et impératif gouvernemental de contrôle des espaces où s'établissent les personnes réfugiées.

Ainsi, en 2020-2021, les discours et pratiques d'accueil des populations centrafricaines – tant de la part des structures d'aide que des autorités camerounaises – ont peu à voir avec celles qui prévalaient en 2014. Ces exemples montrent comment les manières de performer la dite « crise centrafricaine » à l'est du pays résultent d'un processus dynamique alliant négociations et relations de pouvoir entre acteurs et actrices internationales et étatiques, qui par ailleurs évolue dans le temps.

²⁶³ Discussion informelle avec un employé du bureau de l'UNHCR à Meiganga (Adamaoua), 20/02/2021.

²⁶⁴ Voir ces propos du chef d'un des villages sélectionnés pour accueillir les nouveaux individus réfugiés de RCA : « Le HCR est venu me trouver ici, en me demandant d'octroyer un terrain et avec une lettre des autorités [...]. En échange, ils ont promis d'augmenter le nombre de [salles de] classe, de tables-bancs, de points d'eau [dans le village]. [...] A Gado [en 2014], ils sont venus trouver le chef en lui demandant d'octroyer un vaste espace [...]. Ici, il va se passer la même chose : avec l'arrivée des réfugiés, le village va devenir une grande ville – c'est ce que nous souhaitons » (discussion informelle, 09/03/2021).

²⁶⁵ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la première « réunion mensuelle de coordination sur la réponse aux réfugiés au Cameroun » (observation du 11/03/2021).

²⁶⁶ Cette volonté de contrôle et de répartition spatiale des populations réfugiées n'est pas sans évoquer celles observées dans d'autres contextes, y compris occidentaux. Sur le cas français, voir notamment Gardesse (2020).

3. *Invisibilisation des autres populations déplacées*

L'accent mis sur la dite « crise centrafricaine » dans les régions orientales du Cameroun a aussi pour conséquence d'exclure certaines populations, pourtant susceptibles de prétendre au statut de bénéficiaires des interventions d'aide internationale. En juin 2021, lors de la réunion mensuelle de coordination sur les opérations dédiées aux personnes réfugiées, l'UNHCR insiste longuement sur la différence entre l'Extrême-Nord – « situation mixte »²⁶⁷ mêlant populations réfugiées, déplacées, locales – et celle de la façade est, où « la réponse s'effectue en direction des populations réfugiées et hôtes, en l'absence de toutes populations déplacées internes ». Lorsque l'employée d'une ONGI prend la parole pour rappeler les enquêtes soulignant la présence de personnes déplacées anglophones dans les régions de l'Adamaoua (OCHA, 2019a) et de l'Est (Jesuit Refugee Service, 2020), elle suscite de vives réactions parmi les représentants régionaux et nationaux de l'UNHCR. Ces derniers insistent sur la nécessité d'« exclure » les PDI des interventions menées à l'est du pays : d'une part, car « il s'agit de populations minimales ou dérisoires » ; d'autre part, en raison de la nécessaire « priorisation et réduction des ressources, qui nous empêchent de répondre à tous les besoins et toutes les situations ».

La réponse de l'UNHCR peut s'expliquer par les éléments évoqués plus tôt, concernant les tensions entre structures d'aide internationale et la répartition des théâtres d'intervention décidée avec OCHA. Cependant, on voit combien les concurrences en termes de prérogatives et d'accès aux ressources modèlent la fabrique des crises et la gestion des migrations forcées : afin que les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord demeurent la chasse gardée de l'UNHCR, il est important que celles-ci continuent à n'être concernées que par la « crise des réfugiés centrafricains » ; provoquant ainsi une invisibilisation volontaire des populations déplacées anglophones. Outre les motifs avancés par l'UNHCR au cours de cette réunion, cette volonté d'invisibilisation peut aussi s'expliquer par l'extrême sensibilité du gouvernement camerounais concernant l'ampleur des déplacements de populations originaires du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (voir plus bas). Le refus de l'UNHCR de prendre en compte ces PDI peut donc également être lié à une volonté de ne pas accroître les pressions dont l'organisation fait déjà l'objet de la part des autorités. Enfin, l'invisibilisation des PDI anglophones dans l'est du pays illustre un troisième aspect de la performativité de la « crise des réfugiés centrafricains ». En refusant de prendre en compte ces populations, donc de les inclure dans la définition de la crise, l'objectif est aussi de rendre cette dernière plus lisible en la simplifiant – rejoignant ainsi l'un des objectifs visés par les récits dominants.

Ces divers éléments montrent comment appréhender la crise au prisme du concept de performativité permet d'en rendre lisible les effets de répétition et de mise en scène. Les efforts déployés pour faire exister la dite « crise des réfugiés centrafricains » invitent à considérer celle-

²⁶⁷ Cette citation (et les suivantes) : observation du 10/06/2021.

ci comme l'« effet bien réel des régulations sociales et des assignations normatives » (E. Fassin, 2005) auxquelles sont confrontés les différents acteurs et actrices, à commencer par l'UNHCR.

B/ Dans le Septentrion : personnes déplacées internes, risques naturels et conflits intercommunautaires

A l'Extrême-Nord, les façons de performer la crise prennent des formes différentes. Il convient d'abord de rappeler la place centrale qu'occupent les enjeux sécuritaires dans les rencontres et discussions des acteurs et actrices de l'aide internationale. Les réunions mensuelles de coordination humanitaire auxquelles j'assiste, entre juin 2020 et juillet 2021, débutent systématiquement par quinze à vingt minutes d'« analyse de la situation sécuritaire » assurée par le département onusien de la sûreté et de la sécurité (UNDSS). Au cours de ces présentations sont notamment recensés le nombre d'explosions (kamikazes ou par engins explosifs), d'incidents ayant opposé forces régulières et groupes armés non étatiques, ainsi que les éventuelles attaques à l'encontre du personnel ou des infrastructures humanitaires.

Cette lecture est renforcée par deux autres facteurs : l'approche contre-insurrectionnelle de la coalition internationale, qui insiste sur le lien entre aide internationale et développement afin de lutter contre la menace islamiste (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018), à quoi s'ajoute un contexte national de loi anti-terroriste érigée en instrument de surveillance et de contrôle des populations (Bertolt, 2018). Cette dernière explique les relations délicates qui prévalent entre structures d'assistance et autorités camerounaises, les premières étant soumises à une obligation de contrôle et de reddition de compte bien plus serrée et régulière que ne le sont les interventions d'aide aux populations centrafricaines. Au début de l'année 2021, faisant suite à la nomination de nouvelles figures préfectorales dans la quasi-totalité des circonscriptions de l'Extrême-Nord (excepté le département du Diamaré), une mission des chefs et cheffes d'agences internationales est organisée afin de « familiariser les nouveaux préfets avec les activités humanitaires dans le but de faciliter l'accès [aux zones d'intervention] »²⁶⁸. Face au « ton autoritaire » que les figures administratives emploient à l'encontre des acteurs et actrices de l'aide, OCHA rappelle la nécessité de « maintenir le contact » et de « faire comprendre aux autorités que les programmes humanitaires sont mis en œuvre selon des principes bien définis » ; faisant ici mention aux situations où préfetures et sous-préfetures réclament aux structures internationales la liste des noms et numéros de téléphone des personnes

²⁶⁸ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus lors du compte-rendu de la rencontre entre nouvelles autorités préfectorales de l'Extrême-Nord et partenaires humanitaires, à l'occasion de la réunion mensuelle de coordination OCHA/ONG (observation du 16/05/2021, Yaoundé).

bénéficiaires de leurs distributions²⁶⁹. Ces tensions entre principes humanitaires et impératif de défense nationale se doublent de frustrations de la part d'autorités locales concernant « l'attitude de certaines équipes-terrain qui déclarent pouvoir les court-circuiter car elles ont déjà l'accord du ministère ». De telles plaintes des représentants et représentantes de l'administration territoriale obligent OCHA à rappeler à l'ordre les ONGI intervenant dans la zone, mais sous une forme détournée : « informer les autorités [de nos déplacements et activités] » est présenté non comme un risque de politisation de leur action, mais comme relevant au contraire du « principe humanitaire de redevabilité »²⁷⁰.

Progressivement, alors que le groupe Boko Haram connaît des recompositions (Foucher, 2021), une bascule s'opère dans la manière dont la crise en cours à l'Extrême-Nord est appréhendée. Le motif de la lutte contre Boko Haram et de la prise en charge des populations réfugiées du Nigeria, qui prévalait en 2014-2015, est peu à peu concurrencé par trois autres récits dominants. Cela s'observe tout d'abord dans l'émergence progressive d'une nouvelle catégorie de « personnes dans le besoin » : les populations déplacées internes, c'est-à-dire des citoyens et citoyennes camerounaises. Au-delà des questions sécuritaires, les discours des acteurs et actrices de l'aide accordent également une place croissante, entre 2020 et 2021, à deux autres thématiques : la récurrence des aléas naturels, en particulier les inondations, ainsi que le développement de conflits dits intercommunautaires. L'analyse successive de ces discours permettra de faire apparaître le poids des héritages coloniaux et la manière dont ces derniers rejaillissent sur la façon dont sont formulés tant les enjeux d'aide internationale que les problèmes de politique publique.

1. *Émergence d'une nouvelle catégorie : les personnes déplacées internes*

Lorsqu'émergent, à l'Extrême-Nord du Cameroun, des projets de réponse à la crise liée au groupe Boko Haram, ces derniers se concentrent d'abord sur les populations réfugiées du Nigeria voisin, faisant écho à la position de Yaoundé qui présente le mouvement islamiste comme un problème essentiellement nigérian. Créé en juillet 2013 dans le département du Mayo-Tsanaga, à 70 km de la frontière camerouno-nigériane, le camp de personnes réfugiées de Minawao concentre alors l'essentiel des programmes et interventions dans les domaines de la santé, de l'aide alimentaire ou encore de l'eau et de l'assainissement. Mais en 2016-2017,

²⁶⁹ Au-delà de la raison avancée (plainte concernant des biens d'assistance trouvés aux mains des groupes armés non étatiques), le régime humanitaire qui se met en place à l'Extrême-Nord en 2015-2016 vient bouleverser l'économie politique de la zone (voir chapitre 1) : si l'injection de fonds et l'arrivée d'opérateurs internationaux limitent la crise nutritionnelle, ils complexifient aussi le jeu des interventions et nourrissent fortement la corruption. Les fréquents détournements de l'aide ne sont pas seulement le fait des groupes armés ni des populations assistées décidant de revendre les biens distribués au marché noir, mais aussi des autorités. Par exemple, dans le cadre du plan d'urgence annoncé en mars 2015 pour construire des écoles, des hôpitaux et des infrastructures destinées à accueillir les populations déplacées, les budgets ont été épuisés tandis que la plupart des réalisations sont restées, dans les faits, inabouties (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018, p. 205-206).

²⁷⁰ On reviendra sur ces enjeux au chapitre suivant.

une bascule s'opère en faveur des personnes déplacées internes (PDI) dont le nombre dépasse alors largement celui des populations réfugiées²⁷¹ (Karimbhoy, 2017). A partir de novembre 2017, plusieurs ONGI commencent à mettre en œuvre un mécanisme de réponse rapide (*Rapid Response Mechanism*) destiné à accélérer la réponse humanitaire d'urgence, particulièrement en direction des personnes déplacées internes et « réfugiées hors camp » (c'est-à-dire établies sur le territoire camerounais et refusant de rejoindre le camp de Minawao).

Cette prise en compte tardive des déplacements internes de populations à l'Extrême-Nord s'explique, dans un premier temps, par les réticences du gouvernement. Lorsque le Cameroun entre sur le devant de la scène humanitaire internationale en 2014, le pays est signataire de la Convention de Genève sur les personnes réfugiées (1951) mais pas de celle de Kampala sur les PDI (2009)²⁷². Yaoundé accepte donc qu'on comptabilise les premières – qui indiquent qu'un pays voisin est le théâtre de violences –, mais non les personnes déplacées à l'intérieur de son propre territoire – qui sont l'illustration de troubles internes, venant ainsi remettre en cause la propagande de la stabilité portée par le régime. Pendant plusieurs mois, le gouvernement s'oppose à l'établissement de statistiques concernant les PDI dans le septentrion : alors que le camp de personnes réfugiées de Minawao ouvre en juillet 2013 et que les mouvements internes de populations augmentent fortement à l'Extrême-Nord dès juillet 2014, il faut attendre l'automne 2015 pour que les premiers chiffres sur les PDI soient publiés (Glasman, 2019b, p. 197).

Cette bascule peut s'expliquer par la ratification par le gouvernement, à la fin de l'année 2014, de la convention de Kampala²⁷³. Néanmoins, cette décision ne s'accompagne d'aucune disposition visant à la traduire dans la législation nationale²⁷⁴. A compter de cette date, des statistiques commencent toutefois à être produites par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers sa matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM*)²⁷⁵, qui recense à la fois les personnes « déplacées internes », « retournées »²⁷⁶ et « réfugiées hors-site » (Glasman, 2019a, p. 197). Dans un contexte de tensions entre OCHA et l'UNHCR, la mention de cette dernière catégorie rappelle le statut de « situation mixte » de la

²⁷¹ En février 2023, l'UNHCR Data Portal recensait, dans la région de l'Extrême-Nord, 385 372 personnes déplacées internes et 126 151 réfugiées (accessible en ligne : <https://data.unhcr.org/fr/country/cmr>).

²⁷² Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique : <https://au.int/fr/treaties/convention-de-l-union-africaine-sur-la-protection-et-l-assistance-aux-personnes-deplacees-en>

²⁷³ Décret N°2014/610 du 31 décembre 2014 portant adhésion à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, signée à Kampala le 22 octobre 2009 : <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/decrets/1108-decret-n-2014-610-du-31-decembre-2014-portant-adhesion-a-la-convention-de-l-union-africaine-sur-la-protection-et-l-assistance-aux-personnes-deplacees-en-afrique-signee-a-kampala-le-22-octobre-2009>

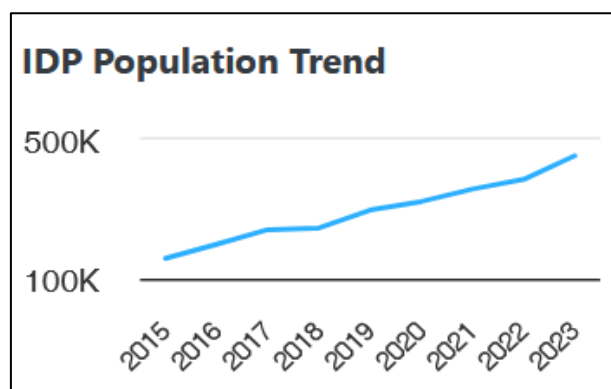
²⁷⁴ UNHCR, *Rapport des travaux de l'atelier sur l'internalisation de la convention de Kampala*, 12 octobre 2017 : <https://reliefweb.int/report/cameroon/rapport-des-travaux-de-l-atelier-sur-l-internalisation-de-la-convention-de-kampala>

²⁷⁵ On reviendra sur ces enjeux au chapitre suivant. Voir également Koch (2023).

²⁷⁶ Les personnes retournées sont d'anciennes PDI reparties dans leur « lieu d'origine », une notion qui demeure floue dans un contexte de déplacements en série. Cette catégorie ne dit pas si le retour est lié à une amélioration de la situation dans leur « lieu d'origine » ou à une détérioration dans leur zone d'accueil (Glasman, 2019a, p. 198).

région, justifiant la mise en œuvre d'une opération conjointe entre les deux agences onusiennes. Elle permet également de justifier le fait que les actions de l'UNHCR se déploient à l'échelle de la région, en-dehors du seul camp de Minawao.

Figure 25. Evolution du nombre de PDI dans la région de l'Extrême-Nord



Source : OIM, Displacement Tracking Matrix – août 2023²⁷⁷

Comme l'illustre le graphique ci-dessus (cf. figure 25), au fil des DTM, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) ne cesse de croître. Cependant, cette augmentation n'est pas tant liée à une hausse effective des mouvements forcés de populations qu'à un accroissement progressif des capacités de comptage. C'est ce que souligne cette ancienne employée d'OCHA à l'Extrême-Nord :

En décembre 2015, on avait commencé avec les premiers rapports d'évaluation sur les déplacements [...] : on avait 80 000 personnes déplacées internes. Ça, c'était parmi les premiers chiffres ; ensuite, ça n'a fait que grandir – du fait aussi, je pense, qu'il y avait plus d'acteurs et donc la possibilité d'avoir davantage de données, on avait des chiffres de plus en plus grands.²⁷⁸

Le caractère performatif de la crise se joue ici à deux niveaux. D'une part, l'émergence d'une nouvelle catégorie de « personnes dans le besoin » (*people in need*) suscite un accroissement des besoins et des interventions pour y répondre, qui provoquent en retour une hausse de nombre de « personnes dans le besoin » car ces dernières sont désormais comptabilisées. D'autre part, l'action de l'aide contribue à l'apparition, à l'Extrême-Nord, d'une nouvelle catégorie de populations : les personnes déplacées internes. Si cette dernière paraît légitime pour les acteurs et actrices internationales, ce n'est pas le cas de leurs homologues camerounais et camerounaises, comme l'explique cet ancien employé occidental d'OCHA dans la région :

Pour le gouverneur ou les préfets, il y avait un déni : « ce ne sont pas des déplacés, ce sont des nomades » ; « vous ne connaissez rien à la culture ici » ; « c'est des gens qui se moquent de vous,

²⁷⁷ Accessible en ligne : <https://dtm.iom.int/cameroon>

²⁷⁸ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 29/03/2023.

ils disent ça pour avoir à manger », etc. [...] Le préfet du Logone-et-Chari [...] était une tête de mule là-dessus ; il ne voulait rien savoir. [...] Pour le gouverneur, par exemple, c'était : « [...] Les déplacés ? Mais non ! Ce sont des gens qui vont cultiver, vous dites n'importe quoi ». Donc il y avait un déni sur le déplacement interne – [...] c'était une mauvaise publicité pour la région, d'où le discours « tout va bien, tout va bien ». Lui, ce qu'il voulait, c'était avant tout plaire au Président [de la République] [...]. Une crise humanitaire ? Pas au Cameroun !²⁷⁹

Cet extrait présente la façon dont les catégories déployées par les structures internationales afin de performer la crise se heurtent aux modalités locales d'appréhension du réel. Ce que les unes analysent comme des déplacements forcés est perçu par les figures étatiques comme des pratiques de migrations saisonnières (de la part de « nomades » ou pour aller « cultiver ») ou relevant de la fraude (« ils disent ça pour avoir à manger »). Ce dernier motif n'est pas sans rappeler une certaine méfiance caractérisant le rapport de l'administration camerounaise à ses marges septentrionales (Mbowou, 2013; Mouiche, 2000; Pommerolle, 2015; Saïbou & Mangmadi, 2009). Insister sur le fait que ces déplacements de populations sont volontaires et ne relèvent pas de stratégies de fuite face aux exactions ou à l'insécurité fait aussi écho à la propagande de la stabilité promue par le régime : se dessinent ici les enjeux politiques que soulève le diagnostic de crise posé par les structures internationales. Enfin, la sensibilité de l'État camerounais quant à la question des PDI et sa volonté de les invisibiliser n'est pas sans faire écho à certains héritages coloniaux, à commencer par les déplacements forcés de populations des zones sous maquis à l'époque coloniale puis lors de la guerre de décolonisation (Deltombe *et al.*, 2016, 2019; Mbembe, 1996).

L'émergence conflictuelle de la catégorie de PDI et les oppositions qu'elle suscite montrent donc comment les modalités auxquelles recourent les structures de l'aide pour performer la crise peuvent entrer en conflit avec les positions et intérêts étatiques. Les outils utilisés pour qualifier la crise ne vont pas de soi ; en raison d'intérêts divergents selon les acteurs et actrices, ils font l'objet d'une construction et d'une renégociation permanente.

2. Inondations et aléas climatiques

Au nord du Cameroun, comme dans toute la région du lac Tchad, les mouvements de populations s'inscrivent dans des stratégies complexes, parfois anciennes, de réponse à la violence et aux aléas naturels. Il est donc souvent difficile de différencier les personnes migrantes, réfugiées, déplacées ou retournées (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018; Seignobos, 2015a). Les causes du déplacement sont diverses : lorsque l'OIM mène sa première DTM, au milieu de l'année 2015, le principal motif de migration des populations dans le département du Mayo Danay est l'inondation (Glasman, 2019a, p. 198). Pourtant, face à des récits dominants alors centrés sur la lutte contre le groupe Boko Haram et ses conséquences en

²⁷⁹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 14/04/2023.

termes de besoins humanitaires, cette thématique n'est pas considérée comme un facteur de crise. Mais au fil des années, les phénomènes climatiques occupent une place croissante dans les discours et interventions des structures internationales. C'est ce qu'illustrent les échanges lors des réunions de coordination humanitaire OCHA/ONG, auxquelles j'assiste : de septembre 2020 à août 2021, les inondations sont évoquées dans 50% des rencontres (soit la totalité de celles qui ont lieu en saison des pluies).

Se trouve ainsi réinvesti, bien que de façon renouvelée, l'un des motifs de « crise » et d'intervention internationale qui non seulement prévalait au début des années 2000 dans le septentrion (voir chapitre 1), mais prolonge également certaines dynamiques historiques. Parmi les « calamités », « sinistres » et « crises » mentionnées dans les rapports de l'administration coloniale, la question des inondations et leurs conséquences sur les récoltes et le risque de famine sont un sujet récurrent. Toutefois, la préoccupation du pouvoir colonial ne porte pas alors sur leurs effets en termes de déplacements forcés, mais sur les « conséquences sociales et politiques de ces aléas qui reconfiguraient tout l'ordre politique local et [...] engendraient de graves troubles sociaux : vente, abandon et disparition d'enfants, conflits interethniques, vols, etc. » (Molo, 2023, p. 92-93). Dans la première décennie postindépendance, les inondations figurent parmi les « risques courus par les populations civiles » auxquels le jeune État camerounais entend répondre dans le cadre de la protection civile, qui relève alors du domaine de la défense nationale²⁸⁰. Le Bureau de la Protection civile, créé lors de la réforme administrative de 1968²⁸¹ et étroitement lié aux services de la défense, est en charge des sinistres causés tant par les actions de guerre que par les phénomènes climatiques. Mais à partir des années 1980, à la suite notamment de l'explosion du Lac Nyos (mentionnée au chapitre 1), Yaoundé tire parti de la structuration progressive d'un « gouvernement des catastrophes » dites naturelles (Molo, 2023), parmi lesquelles figurent les inondations récurrentes au nord du pays. Les autorités réussissent à mettre à profit le surinvestissement que ces phénomènes suscitent de la part de structures d'aide internationale

en labélisant les catastrophes à la fois comme problème du risque naturel et comme problématique de développement et de vulnérabilité sociale des communautés exposées. Le Cameroun avait su utiliser le même acteur (ONU) de plusieurs manières différentes pour mettre en agenda sa catastrophe à la fois comme problème de développement auprès du PNUD avec les communautés locales exposées au risque limnique, et comme risque naturel dont le pays ne disposait pas de structures adéquates pour son gouvernement. Ce dernier volet était échu à l'OCHA. (Molo, 2023, p. 208)

Ainsi, sous le régime du président Biya, la mise en œuvre d'une politique de protection civile est marquée par un fort « appui de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec le Système des Nations unies » (MINAT & DPC, 2002, p. 4). Ce dernier, par le biais notamment du PNUD et d'OCHA, prend ainsi part à l'élaboration (en 2002) et à la révision (en 2006) d'un

²⁸⁰ Loi N°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense.

²⁸¹ Décret N°68-DF-214 du 4 juin 1968 portant organisation du ministère d'État chargé de l'administration territoriale fédérale.

Plan national de contingence destiné à « renforcer les moyens de lutte contre les risques de catastrophe non seulement sur le plan stratégique, mais aussi et surtout sur le plan opérationnel » (*ibid*).

Prolongeant ces dynamiques, les discussions des acteurs et actrices de l'aide internationale concernant les interventions menées à l'Extrême-Nord sont dominées, en décembre 2020, par les inondations survenues à la suite de fortes pluies. Alors que près de 136 000 personnes « sinistrées » sont recensées dans le seul département du Logone-et-Chari, les structures d'assistance soulignent leur difficulté à quantifier l'ampleur des besoins dans des zones « où on a très peu d'humanitaires sur place et donc peu de possibilité d'informations vraiment fiables »²⁸². Alors qu'OCHA signale que ces aléas naturels ont déjà suscité des financements additionnels de la part des bailleurs internationaux, le représentant d'une ONGI prend la parole pour signaler que ces inondations « sont certes dues au changement climatique, mais sont aussi un phénomène récurrent, c'est-à-dire qu'elles posent la question des choix et politiques de développement [du gouvernement] »²⁸³.

Les structures d'assistance décident de prendre en charge la réponse aux inondations à travers le *Rapid Response Mechanism* (RRM) mentionné plus tôt. Se pose alors la question des publics à appuyer : les distributions ne doivent-elles viser que les « ménages sinistrés déplacés »²⁸⁴, ou bien aussi « ceux qui sont restés sur place » mais ont perdu leurs champs et leur bétail ? Face à l'ampleur de la situation (plus de 25 000 personnes « directement sinistrées » et près de 160 000 « touchées »), les ONGI en charge du RRM soulignent qu'« [elles] ne pourr[ont] pas répondre à tous les besoins ». La représentante d'OCHA prend alors la parole, pour rappeler que « la mission de protection des populations est un rôle régalien de l'État [...] mais le gouvernement n'en a pas les moyens [...] ». Il est vrai que nous, les humanitaires, dans le cadre du nexus²⁸⁵, on se penche sur la prévention et la phase pré-urgence, mais j'insiste : la *natural disaster reduction* n'est pas à l'agenda de notre inter-secteur ».

Lors de la réunion de coordination de mars 2021, OCHA souligne que « les inondations ont constitué l'une des causes principales de déplacement de populations »²⁸⁶ à l'Extrême-Nord au cours de l'année écoulée. Est donc annoncée la création d'un « groupe de réflexion et de préparation aux inondations » : rassemblant plusieurs ONGI et agences onusiennes (dont OCHA, OIM et l'UNHCR), l'objectif est d'« identifier des possibilités de financement – par

²⁸² Cette citation (et les suivantes) : observation du 15/09/2020, Yaoundé.

²⁸³ Pour une étude de cas concernant la responsabilité des choix et politiques de développement et d'aménagement dans la vulnérabilité de Maroua, capitale de l'Extrême-Nord, au risque d'inondation : voir Wanie et Ndi (2018).

²⁸⁴ Cette citation (et les suivantes) : réunion mensuelle de coordination humanitaire OCHA/ONGI, observation du 20/10/2020 à Yaoundé.

²⁸⁵ Approche visant à renforcer les liens entre les interventions humanitaires, de développement et de promotion de la paix afin de « réduire les besoins, les vulnérabilités et les risques à long terme tout en s'attaquant aux facteurs et causes sous-jacentes des crises » (ICVA, *Naviguer dans la triple articulation (nexus)*, août 2018 : <https://www.icvanetwork.org/uploads/2021/08/Topic-One-Briefing-Paper-The-nexus-explained-French.pdf>). On reviendra sur cette approche aux chapitres suivants.

²⁸⁶ Cette citation (et les suivantes) : observation du 17/03/2021, Yaoundé.

exemple, à travers l'*underfunded window* du CERF²⁸⁷ ». Pour autant, la place à donner à ces inondations et, plus largement, aux interventions visant à répondre aux événements climatiques reste objet de débats. Alors que la catégorie « risques naturels » (*natural hazards*) figure parmi les « facteurs de crise » répertoriés au Cameroun dans le *Rapport global sur l'assistance humanitaire en 2021* (Development Initiatives, 2021, p. 23), lors de la réunion mensuelle de coordination en novembre 2021, OCHA annonce que les projets de prévention des catastrophes dites naturelles (*disaster reduction*) ne seront pas acceptés car « ils n'entrent pas dans l'*humanitarian response scope* »²⁸⁸.

Ces discussions montrent qu'au Cameroun, le « sentiment de consensus » (Revet, 2012) supposé caractériser la réponse aux catastrophes naturelles n'est pas nécessairement partagé par toutes et tous. Les dynamiques à l'œuvre dans le septentrion font néanmoins écho à l'émergence, depuis les années 1990, d'un monde international des risques dits naturels, qui s'accompagne de dispositifs de prise en charge des personnes « vulnérables » victimes de catastrophes sans coupable – à la différence des guerres et des conflits (Nathan, 2004; Revet, 2009). C'est ce que souligne cet ancien employé occidental d'OCHA dans la région :

Lorsque tu passes six mois de l'année à parler du fait que les gens sont déplacés à cause des inondations – et non plus de Boko Haram ou ISWAP [État islamique en Afrique de l'Ouest] – ce n'est la faute de personne.²⁸⁹

En réintégrant la thématique des inondations et, plus largement, des aléas naturels parmi les facteurs de crise à l'Extrême-Nord, les discours et approches des acteurs et actrices internationales ont donc pour effet de minimiser la responsabilité de l'État. Un tel processus renvoie aussi à la place croissante qu'occupent les enjeux climatiques dans la « mise en crise humanitaire » du bassin du Lac Tchad (Foucher, 2023). Celle-ci prolonge, d'une part, un trope colonial construisant l'Afrique comme un continent en crise perpétuelle, inapte à gérer son environnement et ne pouvant être racheté que par une intervention extérieure (Blanc, 2020). Elle est également la conséquence d'une gouvernance mondialisée qui tend à favoriser des récits facilement transposables d'un terrain à l'autre, dont la crise climatique est un exemple – bien que ses mécanismes et ses manifestations puissent varier significativement d'un contexte à l'autre (Aykut & Maertens, 2021). Dans un contexte où États et institutions internationales cherchent à coopérer sans créer trop de tensions, la crise climatique est un récit non controversé qui dépolitise le conflit lié au groupe Boko Haram et minimise la responsabilité des classes dirigeantes (Carayol, 2021). Si la récurrence des fortes pluies et des inondations est indéniable dans le septentrion, ces dernières sont aussi la conséquence d'autres variables d'ordre institutionnel, politique, économique et social jouant un rôle prééminent (Hugon, 2008;

²⁸⁷ Dispositif du Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (CERF) destiné à financer des interventions visant à « (i) garantir une réponse rapide aux situations d'urgence soudaines ou à la détérioration rapide des conditions d'une situation d'urgence existante ; (ii) soutenir les activités de réponse humanitaire dans une situation d'urgence sous-financée » (consulté le 15/03/2023 : <https://cerf.un.org/apply-for-a-grant/underfunded-emergencies>).

²⁸⁸ Observation du 17/11/2021, Yaoundé.

²⁸⁹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 24/03/2023.

Koubi, 2019). Mais dans un contexte où l'État est sur la défensive, les acteurs et actrices de l'aide choisissent de s'en tenir à la seule assistance aux personnes dites « sinistrées », rejetant toute intervention dans le domaine de la prévention des inondations. C'est ce qu'explique cette employée de l'Unicef dans la région :

Quand on parle de l'Extrême-Nord, on va parler [...] des inondations parce que c'est toujours très spectaculaire et très grand. Mais on sait très bien que ça va arriver [...] ; ça ne devrait même plus être de l'urgence, parce c'est quand même du ressort du gouvernement d'anticiper [...] et puis c'est tout une question de préparation aux urgences, aux désastres naturels [...] [Les autorités] comptent un peu sur les autres pour faire le travail à leur place, ce qui devient un problème pour nous [...]. Tout existe : les mécanismes d'urgence [...] au niveau des régions, des départements, des arrondissements ; maintenant, pour les déclencher, il faut une décision du gouverneur et ça... [...] c'est compliqué. Il y a des initiatives en cours, des programmes – comme le PULCI, le Programme d'Urgence de Lutte Contre les Inondations, qui est supposé [...] se focaliser là-dessus : [...] quand on vous dit que le PULCI a distribué des sacs pour que les gens les remplissent de sable pour faire des digues... Bon bah, super ! (*rire*) Il y a un projet, normalement, [de] digue-route qui [...] devrait même être déjà fini et qui n'a jamais commencé, mais qui réglerait beaucoup, beaucoup de problèmes. Et tout ça, c'est lié à des problèmes de gouvernance aussi, donc... C'est compliqué. [...] Tout dépend aussi de la volonté du gouvernement de mettre à disposition les ressources nécessaires pour [le *disaster risk reduction*]. Il y a la Direction de la Protection Civile, qui est supposée être l'outil d'urgence du gouvernement : ils ne sont pas équipés, il n'y a pas de représentation au niveau régional, ils n'ont pas de matériel [...]. C'est un peu un élément [...] qui n'a pas de jambes et qui ne peut pas faire grand-chose.²⁹⁰

Les critiques énoncées ici renvoient au diagnostic posé par Henri Bang (2014). Se livrant à un examen critique de la gestion des risques dits naturels au Cameroun et de ses différents cadres législatifs, institutionnels et administratifs, il met en lumière « des politiques de gestion inadéquates, une mauvaise coordination entre les institutions [...], le manque de gestionnaires de catastrophes formés, un système de gestion des catastrophes asymétrique et une structure hiérarchique descendante » (Bang, 2014, p. 562). Cependant, il est possible d'interpréter cette posture des structures internationales de diverses manières. On peut, d'une part, y voir le souhait de s'en tenir strictement à leur mandat d'intervention d'urgence, à rebours de la nouvelle approche du « nexus humanitaire, développement, paix » prônée au Cameroun. Mais ce refus d'intervenir dans la prévention des risques naturels peut aussi être considéré comme la volonté, dans un contexte autoritaire et de conflit entre forces régulières et groupes armés non étatiques, de désamorcer des questions sensibles. Dans des situations où la vulnérabilité aux aléas climatiques découle de processus de marginalisation (Olson, 2000; Siddiqi, 2018), intervenir dans le domaine de la prévention des risques naturels amènerait les acteurs et actrices de l'aide à se positionner vis-à-vis des tensions entre l'État central et les populations du

²⁹⁰ Extrait d'entretien, 29/03/2023.

septentrion. Ces dernières font en effet état d'un sentiment d'injustice récurrent vis-à-vis du reste du pays, notamment en termes d'accès aux services et aux infrastructures²⁹¹.

En apportant une aide d'urgence aux populations déplacées par les inondations, les structures internationales se contenteraient donc de répondre à des risques dits naturels (et non de les prévenir). Bien que souvent présentée par les praticiens et praticiennes comme une entreprise apolitique, ce processus demeure profondément politique ; en particulier lorsque les aléas naturels se produisent dans des contextes autoritaires et politiquement très polarisés (Desportes & Moyo-Nyoni, 2021). La volonté des figures de l'aide de dépolitiser ostensiblement leurs discours et leurs actions façonne en effet la nature de leurs opérations, permettant une collision entre des paradigmes de gouvernance politiquement saturés et ostensiblement apolitiques (Desportes, 2019). Comme on l'a vu plus haut, à l'Extrême-Nord, intervenir auprès des populations déplacées signifie accepter et composer, au quotidien, avec diverses influences politiques à l'œuvre dans une région régulièrement suspecte aux yeux du pouvoir central²⁹².

Ainsi, si le motif de la réponse aux aléas climatiques constitue une autre manière pour les structures internationales de performer la crise, il prend en contextes camerounais des formes spécifiques. Celles-ci s'expliquent par la nécessité, pour les acteurs et actrices de l'aide, de composer avec un contexte fortement polarisé. En cela, les modalités et pratiques de réponse à la crise ne sont pas le seul fait des structures internationales, mais résultent bien d'une coproduction sous l'effet d'un environnement particulièrement contraint.

La place croissante octroyée, dans la mise en crise humanitaire de l'Extrême-Nord, aux aléas naturels s'accompagne de l'émergence d'un autre facteur de déplacements forcés. La dérégulation climatique irait de pair avec une raréfaction des ressources naturelles, qui aurait pour effet de « compromettre les moyens d'existence » des populations et de susciter des « conflits intercommunautaires » à l'origine d'importantes migrations forcées.

²⁹¹ Voir le Memorandum du Grand Nord (2002), ensemble de doléances ethno-régionales soumises à l'appréciation du président de la République par les élites du Septentrion.

²⁹² Par exemple sur le plan politique : en 1983, des rumeurs sur une conspiration « nordiste » poussent le jeune président Biya à casser les fiefs peuls et à démanteler le Nord en trois provinces, tout en promouvant un Premier ministre kirdi à la tête du pays, Luc Ayang. L'année suivante, une tentative de coup d'État imputée à nouveau à des figures « nordistes » conduit le gouvernement à reconstruire ses réseaux clientélistes (Gwoda & Zelao, 2012; Issa, 2012).

3. « Conflits intercommunautaires » et ethnicisation des rapports sociaux

Lors d'un entretien avec un ancien employé occidental d'OCHA à l'Extrême-Nord, celui-ci marque sa surprise lorsque je l'interroge sur l'importance des dits « conflits intercommunautaires » dans la zone :

De mon temps [en 2017-2020], je n'ai pas d'exemple de gros *clash* intercommunautaire qui soit lié à l'accès aux ressources – et oui, [ces questions] c'est bien la responsabilité de l'État. Après, les humanitaires qui se penchent dessus : c'est parce qu'ils sont là ! Parce que, ces trucs-là, il y a en a partout. [...] on ne va pas monter une grande mission, un grand bureau [spécialement pour ce genre de conflits] ; simplement, on est sur place, allons voir. [...] [Et puis ce type d'événements,] ça se rapporte, au niveau sécuritaire. [...] On a tendance à nourrir son travail [...] avec ce qui se passe aussi sur place. [...] Mais reste qu'en cas de gros *clash* communautaire, c'est d'abord une question d'ordre public donc c'est aux autorités de résoudre ça.²⁹³

Ces propos soulignent l'émergence récente de la question des « conflits intercommunautaires » dans l'éventail des facteurs de crise à l'Extrême-Nord. Il faut en effet attendre 2021 pour que cette thématique commence à occuper une place centrale dans les récits dominants mobilisés au sujet de la région. Cela s'observe en particulier lors des affrontements, au mois d'août, entre éleveurs et pêcheurs dans le département du Logone-Birni, qui provoquent le déplacement de plus de 12 000 PDI et l'arrivée au Tchad voisin de près de 8 800 citoyens et citoyennes camerounaises²⁹⁴. Ces violences justifient des limitations de rassemblement imposées par plusieurs figures préfectorales et sous-préfectorales ainsi qu'une visite du gouverneur de l'Extrême-Nord, accompagné de chefs traditionnels, dans « les départements en crise » pour y « apporter les recommandations du chef de l'État » ainsi que « des dons aux familles endeuillées ».

L'extrait d'entretien ci-dessus souligne également le rôle des acteurs et actrices de l'aide dans la transformation d'un événement local (un « gros *clash* communautaire » perçu comme « une question d'ordre public ») en facteur de crise. Se donne ainsi à voir la dimension performative de l'intervention internationale (« on a tendance à nourrir son travail [...] avec ce qui se passe aussi sur place »). De fait, pendant près de six mois, les affrontements entre populations pratiquant l'élevage et la pêche dans le Logone-Birni occupent une large part des discussions entre acteurs et actrices de l'aide au cours des réunions de coordination OCHA/ONG auxquelles j'assiste. Dès le mois d'octobre 2021, l'UNHCR annonce commencer à organiser le rapatriement des populations camerounaises réfugiées au Tchad. Celui-ci aura lieu non pas dans le cadre d'un accord tripartite que l'agence onusienne aurait signé avec les gouvernements de Yaoundé et de N'Djamena – comme c'est le cas normalement pour ce type d'opération – mais à la suite d'une « lettre d'échange », supposée permettre un processus accéléré. Au mois de novembre, cependant, cette lettre n'est toujours pas signée par le gouvernement camerounais qui est en désaccord avec les nombres de personnes déplacées et réfugiées recensées par les structures

²⁹³ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 14/04/2023.

²⁹⁴ Éléments (et citations suivantes) tirés d'une réunion mensuelle de coordination OCHA/ONG, observation du 18/08/2021 (Yaoundé).

de l'aide à la suite de ces affrontements. Le pouvoir central a donc demandé au gouverneur de l'Extrême-Nord de procéder à « une vérification »²⁹⁵, après quoi sera organisée « une réunion à Yaoundé pour lever l'équivoque [...] et s'entendre sur les éléments qui posent problème ». Semble ici se dessiner une première évolution concernant le désintérêt, évoqué en début de chapitre, dont auraient longtemps fait preuve les autorités camerounaises concernant la production de données statistiques. Ici, ces dernières font au contraire l'objet de contestations ayant pour conséquence de bloquer le déploiement des opérations de rapatriement prévues par les structures d'assistance.

On observe aussi ici la place centrale qu'occupent les autorités camerounaises dans la gestion des déplacements forcés liés aux dits « conflits intercommunautaires ». Le fait que ces derniers se présentent comme un nouveau récit dominant dans la mise en crise de l'Extrême-Nord mérite attention. Tout d'abord, le présupposé initial liant dérèglement climatique et accroissement des tensions intercommunautaires accorde un prisme identitaire à des situations relevant davantage du conflit d'usage (Lefort-Rieu, 2022a). C'est ce qu'illustre ce court reportage radio, expliquant comment la construction de points d'eau supplémentaires suffit à atténuer les dites « tensions intercommunautaires » (cf. figure 26 ci-dessous).

Figure 26. « La normalisation des rapports entre éleveurs et agriculteurs », VOA Afrique (28/08/2023)



Par ailleurs, la multiplication des tensions dans la région n'est pas tant liée à la diminution des ressources disponibles qu'à une transformation des systèmes de production, générant des compétitions mal régulées autour de l'accès aux ressources. En d'autres termes, ce n'est pas la raréfaction des ressources qui provoque des tensions, mais leur augmentation : dans certaines zones, on produit de plus en plus, notamment grâce à l'aménagement de nouveaux espaces ; c'est cela qui, paradoxalement, engendre une compétition accrue et donc des tensions entre populations (ICG, 2020b). Cependant, le prisme du conflit intercommunautaire est utile en ce qu'il permet d'éviter d'aborder des questions fâcheuses, tel l'accaparement des terres par des sociétés étrangères et de grands commerçants, ou la corruption de fonctionnaires locaux (Seignobos, 2015a).

Une autre difficulté que pose le récit dominant autour des conflits intercommunautaires est que ces derniers supposent de pouvoir clairement identifier des groupes auxquels sont

²⁹⁵ Cette citation (et les suivantes) : explications avancées par un représentant de l'UNHCR lors de la réunion mensuelle de coordination OCHA/ONG, observation du 17/11/2021 (Yaoundé).

attribués une même identité dite ethnique²⁹⁶. Or, à l'Extrême-Nord comme dans le bassin du Lac Tchad,

les identités dites ethniques sont bien trop fluides et mouvantes pour qu'on puisse leur assigner un territoire et les cartographier correctement. Loin d'être monolithiques, les conglomerats ethniques sont en outre travaillés de l'intérieur par des clivages liés à la position sociale, à l'âge et/ou au sexe. Enfin, les identités communautaires sont souvent manipulées à des fins politiques qui interdisent toute lecture essentialiste et rigide du fait ethnique. (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018, p. 106-108)

Transformer ces conflits intercommunautaires en crise humanitaire a donc pour effet de déshistoriciser et masquer la récurrence de ce qui relève moins d'affrontements à motifs identitaires que de conflits politiques à l'échelle locale, pouvant déboucher sur des épisodes de violence (Mbarkoutou, 2016)²⁹⁷.

Cette approche vient aussi renforcer l'exacerbation de certaines appartenances identitaires, particulièrement marquée dans le septentrion où les rapports entre populations sont encore marqués par deux siècles de conquête et d'hégémonie peule (Burnham, 1991, 1996; Muñoz, 2008). Or une telle exacerbation constitue précisément l'une des stratégies déployées par le régime de Yaoundé pour maintenir sa stabilité en période de difficultés (Bayart, 1986; Mbembe, 1993; Sindjoun, 1996, p. 13)²⁹⁸. En cherchant à « définir, diviser et régner » (*define, devine, and rule*), l'objectif est d'empêcher toute mobilisation de masse en faveur d'un changement social ou politique *via* la division du Cameroun en groupes identitaires placés en concurrence les uns avec les autres (Lekunze & Page, 2022). Par cette approche l'État peut, d'une part, traiter avec les élites régionales en tant que représentantes de ces différents groupes, assurant ainsi une forme d'intégration verticale dans une superstructure nationale. D'autre part, ces groupes sont continuellement identifiés et constitués comme séparés, empêchant l'intégration horizontale entre les individus et/ou collectifs susceptibles d'identifier des griefs et intérêts communs.

²⁹⁶ L'usage du terme « ethnique » ici ne vise nullement à essentialiser des identités, dont de nombreux travaux ont montré la fluidité et le caractère historiquement évolutif (Amselle, 1990; Bayart, 1996; Chrétien & Prunier, 1989; Vlassenroot, 2002). Cette notion est employée « comme un terme façonné durant la période coloniale mais qui a fait l'objet de réappropriations locales (Amselle & M'Bokolo, 2005) et qui a été utilisé comme tel par la plupart des acteurs interrogés » (Quétu, 2023, p. 220).

²⁹⁷ A titre d'exemple, en janvier 2007 dans le district de Zina, des affrontements entre Mousgoum et Kotoko à propos d'une succession contestée au niveau de la chefferie de Lahaye font une dizaine de morts. Dans une région marquée par la pluralité des formes d'insécurité, le recours à la violence peut aussi constituer un moyen de contraindre l'administration à jouer son rôle d'arbitre dans le jeu foncier (Seignobos & Teyssier, 1998). Par ailleurs, lors des premières élections législatives multipartites en 1992, les affrontements entre Arabes Choa et Kotoko dans le département du Logone-et-Chari ont révélé la place centrale qu'occupent, de longue date, les conflits fonciers dans les crises sociopolitiques à l'œuvre dans la région. Ces derniers représentent un élément déterminant de l'extension spatiale des affrontements de Kousseri entre Arabes et Kotoko aux campagnes du Logone-et-Chari, et de leur prolongation de 1992 aux années 1995-1996 (Issa, 2012).

²⁹⁸ Analysant le « matraquage médiatique » dont fait l'objet le conflit entre Arabe Choa et Kotoko dans les années 1990, Njoya (2002, p. 262) souligne « une certaine spectacularisation des revendications ethniques », quand ces événements peuvent aussi être analysés comme la résultante d'une lutte de positionnement politique entre l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et le parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).

Enfin, au sein de chaque ensemble, différentes factions d'élite rivalisent pour occuper le poste de gouvernement qui leur a été attribué. Le résultat est « une nation unie par la compétition et les différences [dites] ethniques » (Eposi Ngeve & Tabe Egbe Orock, 2012; Nyamnjoh, 1999; Paupert, 2010).

Pour finir, l'ethnisation des rapports sociaux portée par les récits dominants concernant la crise de l'Extrême-Nord n'est pas sans rappeler certaines dynamiques et héritages coloniaux (Jua, 1995). Au Cameroun comme ailleurs²⁹⁹, la thématique de l'ethnicité a servi de fondement idéologique à une mise en forme des réalités sociales par le colonisateur. Celle-ci visait d'abord à administrer et à exploiter : il s'agissait d'imposer une grille de lecture des rapports entre groupes favorisant la pénétration et la mise en valeur des ressources locales. L'ethnie fut ainsi considérée comme un outil utilisé par l'administration coloniale pour fixer et délimiter les groupes sociaux sur l'espace territorial, menant à la création d'une « société civile ethnique » (Sindjoun, 1998). Dans le nord du Cameroun la politique coloniale française, en érigeant les populations peules au rang de partenaires privilégiées, est ainsi à l'origine de l'idéologie de leur supériorité sur les Kirdi non islamisés (Burnham, 1991)³⁰⁰.

*

Les exemples ici proposés montrent l'importance et l'évolution des récits dominants dans la manière dont les structures internationales performant la crise à l'Extrême-Nord. Initialement attribuée au groupe Boko Haram, cette dernière est désormais liée au changement climatique et à ses effets en termes de catastrophes naturelles, de tensions intercommunautaires et de déplacements internes de populations. De telles grilles de lecture, dont les acteurs et actrices internationales sont familières pour les avoir déployées dans le passé mais également à vaste échelle et en d'autres lieux³⁰¹, acquièrent toutefois des formes spécifiques au Cameroun. Les particularités de ce dernier obligent les structures internationales à revoir et adapter leurs façons de performer la crise ainsi que les outils auxquels elles recourent. De 2014 à 2021, les recompositions que connaît l'intervention internationale dans le septentrion résultent de transactions répétées, négociations et jeux de pouvoir entre acteurs et actrices à différents niveaux.

Ces dynamiques de coproduction de la « crise » sont également à l'œuvre, mais sous des formes différenciées, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

²⁹⁹ Voir notamment Chrétien et Prunier (1989), Amselle et M'Bokolo (2005).

³⁰⁰ Pour une revue de la littérature sur la manière dont ces logiques sont prolongées par le régime postcolonial du président Ahidjo, puis réinvesties au moment de la démocratisation des années 1990, voir Akono Evang (2014, p. 163-164).

³⁰¹ Sur le cas sahélien, voir Carayol (2021).

C/ Humanitariser le conflit anglophone

Dans le processus de mise en crise humanitaire du Cameroun, les événements dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest occupent une place spécifique. Face à un conflit sécessionniste dans lequel l'État est partie prenante, l'intervention des structures internationales se heurte aux refus des autorités de reconnaître l'ampleur des besoins. Pour naviguer entre les écueils que pose ce contexte très contraint³⁰², agences onusiennes et ONGI vont tâcher d'insister sur les dimensions humanitaires de la crise et d'en invisibiliser les aspects politiques. On montrera comment un tel processus d'humanitarisation, à l'œuvre notamment dans le secteur éducatif, peut être interprété comme une modalité spécifique de performativité de la crise par les acteurs et actrices de l'aide.

1. Transformer un soulèvement sécessionniste en crise humanitaire

Les événements à l'œuvre dans la zone anglophone se heurtent à deux types de discours : celui des autorités, qui jugent la situation sous contrôle et s'opposent fermement à toute intervention extérieure considérée comme une ingérence ; celui des acteurs et actrices de l'aide, qui cherchent à attirer l'attention sur les conséquences humanitaires des affrontements dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La volonté de garder la main sur la mise en crise suscite l'élaboration de savoirs humanitaires concurrents, portés tant par le gouvernement que par les structures d'assistance.

a/ « Mon pays est compliqué » : efforts étatiques pour refuser la crise

A partir de 2017-2018, la dégradation des événements dans la zone anglophone occupe, dans le paysage camerounais, une place spécifique. Dès le début du conflit, le gouvernement nie l'existence d'une crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et, par conséquent, l'ampleur des besoins en termes d'assistance (Tande & Molua, 2021). Comme souligné au chapitre 1, sécessionnistes et groupes armés non étatiques sont présentés par les autorités comme des « terroristes » soutenus par la diaspora et les réseaux illégaux de l'étranger. Se donne ici à voir une logique d'extraversion des facteurs de crise qui fait également écho au narratif déployé par le pouvoir pour qualifier la lutte contre l'UPC après l'indépendance (Deltombe *et al.*, 2019). De tels discours prennent place dans un contexte marqué par une diffusion de l'information très contrôlée et centralisée (Eko, 2008; Ngono, 2020). En 2017, la

³⁰² On reviendra sur les dispositifs de contrôle déployés par l'État en direction des structures d'aide internationale au chapitre suivant.

seule chaîne retransmise depuis l'étranger dédiée au Cameroun anglophone, SCBC TV, est interdite par le gouvernement car considérée comme un outil de propagande séparatiste³⁰³.

Un tel positionnement vise un auditoire tant intérieur qu'extérieur. Face à la multiplication des dénonciations internationales³⁰⁴, la stratégie de communication du gouvernement consiste à rassurer les médias et les acteurs et actrices étrangères en répétant que la situation est sous contrôle. C'est ce qu'illustrent ces propos du président Biya, à l'occasion du Forum de Paris sur la paix en novembre 2019 :

Mon pays est compliqué. Nous avons été d'abord une colonie allemande. Après la Première Guerre mondiale, l'Allemagne a perdu ses colonies ; celles-ci ont été partagées entre la Grande-Bretagne et la France. Et mon pays a été divisé. Une partie était sous colonisation britannique et l'autre sous colonisation française. Il en est résulté une juxtaposition de cultures et de civilisations qui rendent les choses assez délicates. Bon, on a tout fait pour mettre à égalité les deux langues, les langues anglaise et française. Mais les mentalités, les systèmes scolaires, le système de la magistrature sont différents. Nous avons donc eu des conflits qu'on est en train de résoudre en ce moment [...]. Nous mettons sur pied un statut spécial qui reconnaît la spécificité de la zone anglophone, mais, elle reste dans l'intégrité territoriale du Cameroun.³⁰⁵

Ces propos illustrent la position des autorités camerounaises quant aux événements dans les régions anglophones. Le premier constat est celui d'un refus de tout diagnostic de crise : si Yaoundé reconnaît l'existence de « conflits », ces derniers sont d'abord dus à une histoire « compliquée » à cause des colonisations européennes successives, c'est-à-dire de l'ingérence de figures étrangères. Le gouvernement affirme par ailleurs être « en train de [les] résoudre en ce moment ». En insistant sur les efforts ainsi déployés, l'objectif est de souligner la proactivité des autorités et leur capacité à répondre aux instabilités à l'œuvre sur leur territoire, sans nul besoin d'interférence extérieure. Maintenir l'image d'un Cameroun uni et stable, tant sur le plan politique que territorial³⁰⁶ (« la zone anglophone [...] reste dans l'intégrité territoriale du Cameroun »), fait non seulement écho à la propagande de la stabilité mais rappelle également, en creux, un axe majeur de la politique camerounaise depuis l'indépendance : les autorités

³⁰³ Pour Issa Tchiroma Bakary (MINCOM), « la SCBC TV est un organe de propagande » à « caractère séditionnel et haineux » (« Cameroun - crise anglophone : le gouvernement ordonne l'arrêt immédiat d'une chaîne de télévision indépendantiste », *Africa News*, 29/08/2017).

³⁰⁴ Le 1er juin 2018, l'ambassadrice américaine aux Nations unies, Nikki Haley, mène pour la première fois une charge sans précédent contre le régime du président Biya dans le cadre du conflit anglophone. Elle demande aux autorités d'arrêter immédiatement de réprimer les populations civiles, de respecter les droits de l'homme, la liberté d'expression et, surtout, de mener des « enquêtes crédibles » sur les allégations de massacres de populations civiles dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest du pays (« Cameroun : La crise anglophone s'invite à la table des Nations unies », *Actu-Cameroun*, 04/06/2018 : <https://actucameroun.com/2018/06/04/cameroun-la-crise-anglophone-sinvite-la-table-des-nations-unies/>).

³⁰⁵ Sylvain Andzongo, « Forum de Paris sur la paix : Paul Biya explique la crise anglophone en cours au Cameroun », *Investir au Cameroun*, 13/11/2019 : <https://www.investiraucameroun.com/economie/1311-13564-forum-de-paris-sur-la-paix-paul-biya-explique-la-crise-anglophone-en-cours-au-cameroun>. Voir également cette interview accordée par le ministre de l'Administration territoriale (MINAT) à France 24 en mai 2019 : <https://www.youtube.com/watch?v=nuSGuxY2qiQ>

³⁰⁶ A ce sujet, voir notamment Minfegue (2018).

entendent régler leurs problèmes en interne et s'emploient à contenir l'internationalisation des débats concernant ces instabilités (voir chapitre 1).

Dans ce contexte, les acteurs et actrices de l'aide vont jouer un rôle central en optant pour un ensemble de pratiques et de discours qui visent à performer la crise et conduisent à une dépolitisation des événements. L'objectif est de transformer le soulèvement sécessionniste et sa répression par l'État en une situation humanitaire exigeant leur intervention.

b/ Concurrences dans l'élaboration du savoir humanitaire et internationalisation de la crise

Bien que les structures d'aide internationale soient largement présentes au Cameroun depuis 2014, leur intervention dans les zones anglophones n'est pas immédiate. Il faut attendre mai 2018 pour qu'en complément de *l'Aperçu des besoins humanitaires (Humanitarian Need Overview, HNO)* publié chaque année, l'équipe humanitaire pays rédige un « Plan de réponse d'urgence » visant les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Pour la première fois, une ampleur chiffrée et quantitative est donnée à la crise et à ses répercussions (OCHA, 2018a, p. 4) :

L'escalade de la tension et la multiplication des foyers d'hostilité entre les groupes armés et les forces de défense et de sécurité ont gravement affecté les populations civiles, contribuant ainsi au déplacement de nombreuses personnes à l'intérieur des deux régions [...]. Le nombre de ménages obligé de quitter les villages voire le pays à la recherche de zones plus sécurisées augmente rapidement et de manière constante. Les résultats des récentes évaluations estiment à plus de 160 000 le nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans les deux régions qui auront besoin d'une assistance humanitaire d'urgence au cours des trois prochains mois. [...] Le *Plan de réponse humanitaire (HRP) 2017-2020* n'inclut pas les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest du fait qu'au moment de son élaboration, ces dernières connaissaient une instabilité politico-sociale dont les conséquences humanitaires n'étaient pas connues.

Ce document fait suite à la réalisation, en mars 2018, de la première évaluation multisectorielle interagences menée par les structures d'aide internationale. Depuis le début de la dite « crise anglophone », ces dernières se heurtent à une farouche opposition du gouvernement camerounais³⁰⁷. Celui-ci refuse d'autoriser toute intervention d'assistance qui supposerait l'arrivée, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, d'acteurs et d'actrices extérieures soupçonnées

³⁰⁷ Voir le rapport publié en avril 2019 par Refugees International, intitulé *Déni de crise au Cameroun* (p. 11) : « Le gouvernement du Cameroun doit encore reconnaître la gravité de la situation au NOSO [Nord-Ouest/Sud-Ouest], et il décourage activement l'intervention de la communauté humanitaire dans ces régions ». Se voyant refuser l'accès aux régions anglophones, la seule option des structures d'aide consiste en une intervention indirecte : soutenir à distance des associations locales déjà présentes (structures religieuses, réseaux communautaires, associations, etc.), sans qu'il ne soit jamais possible pour les organisations internationales de se rendre elles-mêmes sur place ou d'y installer des bureaux, antennes ou sous-délégations (OCHA, 2019b).

d'apporter un éventuel soutien aux forces séparatistes. Faute de pouvoir accéder aux régions anglophones, ONGI et agences onusiennes peinent donc à produire les données nécessaires à l'élaboration d'un « savoir humanitaire » et à l'établissement d'un diagnostic de crise, indispensable pour obtenir une mobilisation de ressources et de moyens. La mise en œuvre de cette évaluation multisectorielle interagences représente donc un moment pivot dans la façon dont sont perçus – et énoncés – les événements dans la zone anglophone. Cependant, le gouvernement s'est longtemps opposé à sa réalisation, comme l'explique cette employée onusienne :

On avait déjà demandé plusieurs fois l'autorisation au MINAT [de mener cette évaluation multisectorielle] ; à chaque fois, il nous répondait d'attendre : on a fini par comprendre qu'en fait, ils ne voulaient pas l'autoriser. Finalement, elle l'a été un peu par hasard ou par un concours de circonstances : un jour où le ministre était en déplacement [à l'étranger], son secrétaire général signe le papier ; on saute donc sur l'occasion et on se rend sur place pendant plusieurs jours. On a pu visiter une dizaine de villages qui avaient été touchés par les affrontements. La mission terminait le vendredi, on devait rentrer à Yaoundé le dimanche quand on reçoit un appel du niveau central qui nous dit de revenir en vitesse parce que notre mission n'a en fait jamais été autorisée. Donc c'était vraiment un coup de chance, si je peux dire ça comme ça ; mais c'est vraiment ça qui nous a permis de récolter des données qui ont ensuite servi à lancer un *Flash Appeal*³⁰⁸, [...] et qui ont aussi permis de faciliter ensuite le travail des ONG[1] et partenaires quand ils ont souhaité s'implanter sur place.³⁰⁹

Cet épisode illustre la part d'aléatoire caractérisant les modalités visant à performer la crise. Un mois après la publication par les acteurs et actrices internationales de leur « Plan de réponse d'urgence », le gouvernement camerounais lance à son tour un « Plan d'assistance humanitaire d'urgence » dirigé par le Premier ministre de l'époque, Philemon Yang, et coordonné par un comité *ad hoc* présidé par le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji (République du Cameroun, 2018a). Tandis que des voix critiques soulignent un manque d'impartialité, de neutralité et d'indépendance dans la mise en œuvre de ce plan gouvernemental, les forces séparatistes déclarent y être fermement opposées, exprimant leur intention de ne pas accepter l'aide d'un gouvernement qu'elles estiment être à l'origine de la situation (Nkongho & Molua, 2019). Face à ces tensions, un arrêté du Premier Ministre annonce la création, le 21 novembre 2018, d'un Centre de coordination de l'aide humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Placée sous l'autorité du MINAT, cette structure est pilotée par le Directeur de la Protection Civile, assisté du représentant des Nations unies dans le pays et du ministère des Relations extérieures (MINREX). Son objectif est de « coordonner toutes les actions relatives à l'assistance aux victimes de la crise », « assurer la synergie des interventions des différents acteurs », « organiser la concertation et [...] la coordination des interventions des différents acteurs nationaux et internationaux », « assurer

³⁰⁸ « Stratégie de réponse humanitaire interagences à une catastrophe majeure qui nécessite une réponse coordonnée [entre plusieurs acteurs et actrices]. L'appel répond à des besoins aigus pour un horizon de planification commun, normalement jusqu'à six mois » (OCHA, *Flash Appeals Frequently Asked Questions*).

³⁰⁹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 29/03/2023.

le suivi-évaluation du plan d'assistance humanitaire »³¹⁰. La mise en place de ces différents organes, tout en prolongeant des dynamiques déjà observées au sujet des populations centrafricaines en 2014 (voir ci-dessus), témoigne d'une volonté étatique forte de ne pas déléguer la gestion de la crise aux acteurs et actrices internationales. Au contraire, il s'agit de placer ces dernières sous l'autorité directe de l'État – lequel est partie au conflit dans les régions anglophones.

Niant l'ampleur de la crise et des besoins, les autorités camerounaises deviennent elles aussi productrices d'un savoir humanitaire visant à contredire et concurrencer celui établi par les structures d'aide internationale. En avril 2019, par exemple, le MINAT accuse ces dernières de propager des chiffres mensongers : il soutient que seules 152 000 personnes ont été déplacées en raison des affrontements dans les zones anglophones, bien loin des 530 000 individus alors recensés par les Nations unies³¹¹. La démarche étatique de production de données s'observe aussi au niveau local : au tournant de 2019-2020, le gouverneur de la région de l'Est met en place un Comité de suivi et d'encadrement des personnes déplacées internes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, visant à « récolter des informations et initier des actions »³¹² en direction de ces populations. Si la pandémie de Covid-19 met un frein à cette initiative, l'objectif est de récolter des données statistiques auprès des autorités administratives et de leurs auxiliaires au niveau local (sous-préfectures, chefs de quartier et de village). Les enjeux liés à la dite « crise anglophone » s'accompagnent donc d'une remise en cause du désengagement de l'État camerounais quant à la production d'informations quantitatives sur ses populations, souligné par certains travaux (voir plus haut).

Face à ces contraintes étatiques, le travail de production de données par les acteurs et actrices de l'aide revêt désormais un double enjeu : il s'agit de rendre apparente la crise à laquelle les régions anglophones sont confrontées, mais aussi de concurrencer le narratif gouvernemental concernant l'ampleur – supposément modérée – de ces événements et des besoins qu'ils suscitent. A partir du 30 novembre 2018 (soit une semaine après la création du centre de coordination étatique), OCHA commence à publier des rapports de situation réguliers au sujet de ce qui est désormais appelé « la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ». Ces documents présentent le nombre de « personnes dans le besoin » (*people in need*), l'évolution des conditions sécuritaires et socio-politiques, ainsi que les besoins humanitaires et la réponse apportée dans chaque secteur d'intervention (nutrition, abris, protection, etc.)³¹³.

³¹⁰ Arrêté n°2018/127/CAB/PM du 21 novembre 2018 portant création du Centre de coordination de l'assistance humanitaire d'urgence relative à la situation dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : <https://www.spm.gov.cm/site/sites/default/files/arrete%20PM%20du%2021%20nov%202018.pdf> (p. 2).

³¹¹ On reviendra sur ces enjeux au chapitre suivant.

³¹² Explications fournies par la déléguée régionale du ministère de Promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) lors d'une rencontre avec des acteurs et actrices de l'aide internationale (observation du 05/10/2020, Bertoua).

³¹³ OCHA, *Cameroon: Situation Report N°1, North-West and South-West Crisis, 30 November 2018* (consulté le 06/03/2023 : <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/cameroon/document/cameroon-situation-report-n%C2%B01-north-west-and-south-west-crisis-30>).

Le secteur de la santé illustre l'importance de la production de savoir humanitaire dans l'humanitarisation du conflit anglophone. Dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, l'accès aux soins de santé et l'approvisionnement en médicaments et en produits de base sont sévèrement entravés par les vols et destructions. Régulièrement, les installations et le personnel de santé sont délibérément pris pour cible par les forces belligérantes, qui exercent des pressions afin d'empêcher que des soins ne soient apportés à la partie adverse – remettant ainsi en cause le principe de neutralité médicale (Haddison *et al.*, 2020). Face au risque de se voir accusées par un camp de soutenir l'autre, les structures d'aide s'en remettent à l'outil statistique. En insistant sur le nombre de centres et de personnels « pris pour cible » ou « attaqués », ainsi que sur le nombre de populations privées d'accès aux soins³¹⁴, il s'agit de défaire la santé de tout enjeu politique et d'opérer un travail de neutralisation des perceptions qui lui sont attachées.

L'élaboration de ces savoirs humanitaires concurrentiels entre gouvernement et structures d'assistance suscite diverses réactions régionales et internationales. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), chargé de prendre des décisions sur la « prévention, la gestion et la résolution des conflits » et de « faciliter une réponse rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique [...] reste curieusement silencieux sur le conflit [anglophone] » (Dipoko, 2023, p. 89 ; je traduis). En revanche, le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, rencontre Paul Biya en juillet 2018 pour discuter de la nécessité d'une conversation nationale pour régler la crise³¹⁵. En mars 2019, une déclaration de la Haute représentante du Conseil européen, Federica Mogherini, sur « la détérioration de la situation politique et sécuritaire au Cameroun »³¹⁶ débouche, le mois suivant, sur une motion du Parlement européen condamnant les exactions commises par les forces de défense et de sécurité, « l'usage excessif de la force » en direction des manifestants et manifestantes, les arrestations d'opposants et opposantes politiques. Ce texte demande également que l'Union africaine et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) fassent pression sur les autorités camerounaises, et que la « crise au Cameroun [soit] examinée par le Conseil de sécurité des Nations unies »³¹⁷. Au début du mois de mai, après s'y être longtemps opposé, les autorités camerounaises finissent par accepter la visite de la Haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. D'après une employée onusienne travaillant à

³¹⁴ Voir le rapport publié par Human Right Watch en 2019 : "Cameroon: Government Forces Attack Village. Investigate Murders of Civilians, Violence in and around Health Centers", <https://www.hrw.org/news/2019/04/10/cameroon-government-forces-attack-village>.

³¹⁵ « Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, en visite au Cameroun », *Investir au Cameroun*, 12/07/2018 : <https://www.investiraucameroun.com/cooperation/1207-11107-moussa-faki-mahamat-president-de-la-commission-de-lunion-africaine-en-visite-au-cameroun>

³¹⁶ "Declaration by the High Representative, Federica Mogherini, on behalf of the EU, on the deteriorating political and security situation in Cameroon", communiqué de presse du Conseil de l'Union européenne, 05/03/2019 (je traduis) : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/03/05/statement-by-the-high-representative-federica-mogherini-on-behalf-of-the-eu-on-the-deteriorating-political-and-security-situation-in-cameroon/>

³¹⁷ Parlement européen, « Joint motion for a resolution on Cameroon », 17/04/2019 (je traduis) : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-8-2019-0245_EN.html

Yaoundé à cette époque, il a fallu un « long travail de plaidoyer de la Coordinatrice Résidente [de l'époque] »³¹⁸ pour que les autorités finissent par donner leur accord, sous des conditions cependant très restreintes : Michelle Bachelet sera accueillie à Yaoundé mais n'aura pas le droit de quitter la capitale pour se rendre dans d'autres régions du pays, comme elle le demandait. Si les autorités cèdent, face notamment à l'attention internationale croissante que suscitent les événements dans les régions anglophones, elles s'assurent que cette visite reste sous contrôle et soit présentée comme destinée aux seules figures étatiques, dans un contexte de contestations croissantes du pouvoir.

Lors de sa venue, Michelle Bachelet délaisse des approches visant à trouver une solution politique à la crise et en souligne plutôt la gravité en termes de conséquences humanitaires. La situation des « civils pris au piège » dans les affrontements opposant séparatistes et forces gouvernementales, « de plus en plus vulnérables aux abus meurtriers et aux violations perpétrées de part et d'autre », rend indispensable le fait d'autoriser et de sécuriser l'accès des acteurs et actrices de l'aide à ces régions³¹⁹. Ses propos provoquent la tenue, le 13 mai 2019, d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies sur la « situation humanitaire » au Cameroun³²⁰. En affirmant que « huit régions sur les dix du pays sont touchées par la crise » et ses conséquences, le Conseil de sécurité opère une transformation dans la représentation des événements à l'œuvre dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. De troubles sécuritaires locaux, ces derniers deviennent une crise d'ampleur nationale exigeant « une riposte plus globale », c'est-à-dire une réponse – et une intervention – internationales. Pour le secrétaire adjoint des Nations unies pour les affaires humanitaires, Mark Lowcock, « il y a urgence à accroître l'aide humanitaire et à la financer afin d'éviter une situation hors de contrôle au Cameroun » : il affirme ainsi qu'« un Camerounais sur six a besoin d'aide humanitaire et de protection », soit un total de 4,3 millions de personnes. De tels propos provoquent une réaction vive de Yaoundé : dans un communiqué publié le même jour, le ministre des Relations Extérieures (MINREX) tente de minimiser la réunion du Conseil de sécurité. Il insiste sur son caractère informel (il s'agissait d'une « consultation libre tout à fait en dehors du Conseil ») et fustige « l'obsession de certains pays et acteurs d'agiter et d'exagérer le spectre d'une crise humanitaire » au Cameroun³²¹. Néanmoins, à compter de cette date, les autorités commencent à autoriser les interventions d'aide internationale dans les régions anglophones. Cette employée d'ONGI, d'origine camerounaise et travaillant à l'international, résume la situation en ces termes :

[Dans] le fait de passer d'un conflit « politique » à une crise humanitaire [...], les acteurs humanitaires de façon générale ont joué un grand rôle [...]. Mais je pense aussi qu'il ne faut pas

³¹⁸ Échange informel avec une employée onusienne au Cameroun (Yaoundé, février 2021).

³¹⁹ « Bachelet Welcomes Cameroon's Willingness to Cooperate to Tackle Human Rights Crises », HCDH, 06/05/2019 (je traduis) : <https://www.ohchr.org/en/news/2019/05/bachelet-welcomes-camerouns-willingness-cooperate-tackle-human-rights-crises?LangID=E&NewsID=24565>

³²⁰ « Le Conseil de sécurité de l'ONU se penche sur la crise humanitaire au Cameroun », RFI, 14/05/2019 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190514-cameroun-crise-humanitaire-conseil-securite-onu-tensions>

³²¹ « Conseil de sécurité : Selon l'ONU, 8 régions sur 10 du Cameroun sont touchées par la crise humanitaire », *Actu-Cameroun*, 14/05/2019 : <https://actu cameroun.com/2019/05/14/cameroun-conseil-de-securite-selon-lonu-8-regions-sur-10-du-cameroun-sont-touchees-par-la-crise-humanitaire/>

oublier que notre gentil président (*rire*), il n'aime pas la mauvaise publicité. Au Cameroun, si tu veux faire passer quelque chose, tu fais de la mauvaise publicité. Je m'explique : quand les acteurs humanitaires commencent à demander les fonds pour cette crise-là, [...] pour justifier cela, il y a des rapports – les rapports sont publics [...] et les journalistes y ont accès. [...] Un des éléments clés, ce sont les articles qui sont passés dans les journaux internationaux. La médiatisation de la crise a eu vraiment un rôle sur le fait qu'on passe d'une crise politique à une crise humanitaire. [...] Plus c'était médiatisé, [...] et plus en fait le gouvernement n'avait pas d'autre choix [...], il ne pouvait plus dire que c'est seulement une crise politique puisque [...] la communauté internationale avait les preuves que, justement, ça devenait une crise humanitaire parce qu'il y avait tel nombre de morts, tel nombre de blessés, etc. et que les ONG n'avaient toujours pas accès [à ces régions]. Après je pense que c'est sous la pression de la communauté internationale que, finalement, le gouvernement accepte [...] de donner la balle aux humanitaires pour commencer à aller dans cette zone-là. Et donc là, maintenant, on commence à vraiment à parler de crise humanitaire. [...] La *hantise* de Paul Biya, c'est qu'on parle mal de son pays, parce que c'est lui qui le dirige, et qu'on le médiatise dans les mauvais termes à l'étranger.³²²

Ces propos font écho aux travaux ayant montré comment, depuis l'indépendance, la politique camerounaise sur le plan diplomatique et international s'est structurée autour d'une volonté de « faire profil bas » afin de « passer sous les radars » et d'éviter toute ingérence dans les affaires intérieures (Azevedo, 1987; Chouala, 2014; Kofele-Kale, 1981). Ici, il est intéressant d'observer comment, par la production d'un savoir humanitaire, les acteurs et actrices de l'aide occupent un rôle central dans la médiatisation de la crise et sa mise à l'agenda international. Celle-ci s'opère suivant une modalité spécifique, visant à transformer le conflit sécessionniste en une urgence humanitaire vidée de ses enjeux politiques : on ne parle pas de « conflit anglophone » mais de « crise du / dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest » (parfois abrégé sous l'acronyme NOSO), reprenant en cela certains éléments de la rhétorique gouvernementale (Beseng *et al.*, 2023).

Toutefois, contrairement à la situation qui prévalait en 2014-2015, la production de ce savoir humanitaire fait l'objet de contestations de la part de l'État camerounais. Pour parvenir à la faire accepter par les autorités, les modalités de fabrication de la crise par les structures internationales doivent donc prendre des formes spécifiques : c'est ce qu'illustre le cas du secteur éducatif.

³²² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/04/2023.

2. « L'école est devenue une arme de guerre »³²³ : enjeux éducatifs et humanitarisation du conflit³²⁴

Dans les tensions entre figures gouvernementales et internationales concernant le conflit anglophone, le secteur éducatif occupe un rôle central. Dans le cadre de leur lutte contre le gouvernement et ses institutions, les forces sécessionnistes ont en effet décrété un boycott du système éducatif national. A leurs yeux l'école représente, avec la justice de *Common Law*, l'un des piliers de la spécificité anglophone héritée de la période de tutelle britannique (1916-1961), qu'ils estiment aujourd'hui menacée par le projet gouvernemental d'harmonisation des systèmes francophones et anglophones. Les attaques, destructions et enlèvements perpétrés contre le secteur et les acteurs et actrices éducatives sont donc utilisés par les groupes armés non-étatiques comme une arme politique. Cela a pour conséquence de renforcer la position du gouvernement, pour qui l'éducation relève de prérogatives régaliennes qu'il n'est pas question de partager avec d'autres acteurs et actrices. Lors des diverses réunions de coordination humanitaire auxquelles j'assiste, agences onusiennes et ONGI déplorent régulièrement la fin de non-recevoir systématique que les autorités camerounaises apposent aux projets d'« éducation non-formelle » (« écoles communautaires » c'est-à-dire gérées, organisées et financées non par les services étatiques mais par les parents d'élèves, programmes d'apprentissage accéléré, supports pédagogiques radiophoniques ou diffusés en ligne), en particulier lorsque leur contenu n'a pas été préalablement partagé aux responsables étatiques pour validation et corrections éventuelles.

Dans ce contexte, ONGI et agences onusiennes optent à nouveau pour une importante production de données statistiques visant à rendre apparente la « crise » à laquelle le secteur éducatif est confronté. Insister sur le nombre d'écoles attaquées et fermées, ou d'enfants « privés du droit élémentaire à l'éducation » vise à défaire l'éducation de tout enjeu politique, au profit d'une approche victimaire permettant d'opérer un travail de neutralisation des perceptions qui lui sont attachées³²⁵. C'est ce qu'illustre la vidéo ci-dessous (cf. figure 27), qui reprend des éléments tirés d'un rapport de l'ONG Human Rights Watch au sujet des « attaques systématiques et généralisées des groupes séparatistes armés contre des élèves, des enseignants et des écoles dans les régions anglophones du Cameroun depuis 2017 ».

³²³ « Crise anglophone : l'école est devenue une "arme de guerre" au Cameroun », *BBC News Afrique*, 11/11/2020 : <https://www.bbc.com/afrique/region-54829402>

³²⁴ Les éléments ici proposés approfondissent certaines analyses ayant fait l'objet d'une précédente publication (Lefort-Rieu, 2022b, p. 465-468).

³²⁵ Par exemple, en février 2019, un rapport d'OCHA indique que plus de 80% des enfants d'âge scolaire n'ont plus accès à l'éducation dans les régions anglophones (OCHA, « Cameroon: North-West and South-West Crisis, Situation Report No. 4 », 28/02/2019 : <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-north-west-and-south-west-crisis-situation-report-no-4-28-february-2019>).

Figure 27. « Cameroun : attaques contre l'éducation », Human Rights Watch (décembre 2021)



Dans ces régions, l'appui des acteurs et actrices internationales s'effectue donc au prisme de l'« éducation en situation d'urgence ». Pendant éducatif des programmes humanitaires à caractère médical ou alimentaire, ce modèle considère le secteur éducatif comme un moyen essentiel pour sauvegarder des vies (Burde *et al.*, 2017; Versmesse *et al.*, 2017)³²⁶. Les enjeux politiques attachés à la question éducative sont neutralisés et supplantés par la nécessité d'assurer, en situation de conflit ou d'urgence, une continuité d'apprentissage (Chelpi-Den Hamer *et al.*, 2010; Triplet, 2015). Cette thématique n'est pas inédite au Cameroun. Elle prévaut depuis 2015 à l'Extrême-Nord, à la suite notamment de la fermeture des écoles et la déperdition d'élèves liées aux attaques du groupe Boko Haram³²⁷. Mais les événements dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest occasionnent une réponse nouvelle de la part des structures internationales. Puisque la transformation du conflit en une crise humanitaire semble être la condition *sine qua non* de toute intervention dans ces régions, les événements qui s'y produisent occupent désormais une place centrale dans les approches et discours des agences onusiennes et ONGI. Ils sont omniprésents, par exemple, lors de l'« Atelier de dissémination du diagnostic de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun », auquel j'assiste le 10 mars 2020 à Yaoundé. La zone anglophone est surreprésentée dans les exposés visant à souligner les faiblesses du secteur éducatif camerounais, « marqué par des crises et des conflits »³²⁸. Les établissements non-fonctionnels et le nombre d'enfants « privés du droit à l'éducation », entend-on au fil des présentations, concernent « plus de quatre mille écoles et 500 000 élèves dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest », qui sont les seules pour lesquelles des données chiffrées sont communiquées. La baisse des taux bruts de scolarisation constatée depuis 2015-2016, ainsi que la forte déperdition d'élèves dans et entre les cycles éducatifs, sont justifiées par les attaques et destructions d'écoles dans les régions anglophones. Face au constat d'un « système éducatif [qui] n'est pas préparé pour anticiper et répondre aux crises », seul le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est évoqué. A l'issue de ce diagnostic, la responsable éducation de l'Unicef prend la parole pour interpeller les responsables et figures ministérielles présentes, signalant qu'il est de leur responsabilité d'agir pour la jeunesse impactée dans ces régions. Elle ne dit cependant rien des deux autres dites crises auquel le pays est confronté (l'afflux de personnes réfugiées de RCA et les déplacements de populations à l'Extrême-Nord), au motif que les réponses humanitaires que ces dernières

³²⁶ Voir le réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE) et les « normes minimales » à utiliser lors des « interventions de réponse à des crises » : <https://inee.org/fr/les-normes-minimales>.

³²⁷ Voir, à ce sujet, la section dédiée au Cameroun dans le rapport de la Global Coalition to Protect Education from Attack pour l'année 2018 : http://protectingeducation.org/wp-content/uploads/eua2018_cameroun.pdf

³²⁸ Cette citation (et suivantes) : observation du 10/03/2020, Yaoundé.

occasionnent sont déjà intégrées dans la stratégie et les données des ministères ; ce qui n'est pas le cas pour le conflit anglophone.

Ces exemples présentent les modalités spécifiques auxquelles les structures internationales peuvent avoir recours, à diverses échelles, pour performer la crise dans un contexte national et politique extrêmement contraint. L'humanitarisation du secteur éducatif n'est pas tant le fait initial des acteurs et actrices de l'aide qu'une réaction à sa forte politisation par les partis en conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. C'est parce que l'école est considérée comme « une arme de guerre » qu'elle est placée au cœur des pratiques et discours visant à faire exister la crise : en ce sens, son humanitarisation résulte bien d'une coproduction entre les différents acteurs et actrices en présence.

*

L'analyse successive des événements dans les régions orientales, septentrionales et anglophones du Cameroun montre combien la crise n'est pas seulement un diagnostic : elle est aussi performée, c'est-à-dire « fabriqué[e] à travers une série ininterrompue d'actes » (Butler, 2005, p. 27). Malgré une grande diversité de logiques et de contextes, les approches des personnes concernées, des structures internationales et des figures étatiques montrent que « ce que nous pensons être une propriété 'interne' » (*ibid*) doit être mis sur le compte de ce que les acteurs et actrices attendent et produisent. Cela s'opère à travers une variété de jeux de pouvoir, stratégies et négociations alliant discours publics et médiatiques, récits dominants et production concurrentielle de savoirs humanitaires.

Conclusion

En 2014, l'entrée du Cameroun sur le devant de la scène humanitaire internationale confirme les propos de Janet Roitman cités en introduction : au-delà des transformations empiriques qu'il cherche à désigner, le qualificatif de « crise » relève d'un processus à la fois déclaratif, analytique et revendicatif. En interrogeant les différents dispositifs locaux, nationaux et internationaux de gestion des « crises » mis en place ces dernières années au Cameroun, on a voulu faire apparaître leurs effets, délibérés ou involontaires, en direction des phénomènes auxquels ils prétendent répondre mais aussi de la vie ordinaire des populations. On observe ainsi comment un tel diagnostic de « crise » est coproduit par une variété d'acteurs et d'actrices, à diverses échelles.

Sur le terrain, les initiatives individuelles et solidarités locales déployées en direction des populations centrafricaines qui affluent au Cameroun jouent un rôle dépassant la seule assistance. L'exemple des associations mbororo a montré comment certains réseaux proches des sphères dirigeantes pouvaient chercher, par la production de témoignages et de rapports de première main, à faire reconnaître l'ampleur de l'urgence au plus haut de l'État et solliciter une intervention du pouvoir central. À rebours de ce que semblent suggérer divers travaux portant sur la fabrique des crises, celle-ci n'est pas uniquement un processus imposé par le haut (*top-down*) mais peut aussi être marquée par des dynamiques inverses (*bottom-up*).

A l'échelle internationale, les structures d'aide occupent un rôle central dans le processus menant à une requalification du Cameroun en « urgence maximale ». En mettant en perspective leurs discours et interventions, on a fait apparaître les significations, différenciations, classifications et observations qui mènent à un tel diagnostic ; mais aussi les pratiques qui rendent possibles de telles réévaluations de la situation. Collecte de données et publication de rapports contribuent à la coproduction d'un savoir de crise, visant à quantifier et faire exister cette dernière dans un paysage international extrêmement concurrentiel.

Dans la fabrique et la performativité de ces crises, l'État camerounais ne reste pas inactif. Prolongeant certaines analyses sur la gestion des risques dits naturels, il semble qu'à l'instar de ces derniers, les flux de personnes réfugiées se présentent certes comme « un fardeau, mais aussi [...] une chance à saisir » (Molo, 2023, p. 202). En insistant sur sa politique de libre accueil et d'hospitalité en direction des populations centrafricains et nigérianes, le régime parvient à tirer parti des troubles à l'œuvre dans les pays voisins qui lui permettent de souligner, par opposition, sa propre stabilité. Plus encore, les réactions diplomatiques et interventions internationales que la mise en crise des migrations forcées suscite offrent au Cameroun l'opportunité de se positionner en acteur incontournable tant sur le dossier centrafricain que dans la lutte contre le groupe Boko Haram – et donc, plus largement, dans le paysage international de la « guerre mondiale contre le terrorisme » (voir chapitre 1). De tels processus font écho à certaines analyses portant sur la « diplomatie des effets d'aubaine » (Koufan, à paraître) du régime de Paul Biya, consistant à tirer parti de situations inattendues pour obtenir des avantages et des gains non prévus. Ces derniers témoignent de l'« habilité et même de l'importance et du poids de l'acteur [camerounais] dans l'échiquier international », dans la mesure où « tirer profit de la crise nécessite un minimum de crédibilité, et l'existence d'une porte ouverte qui dépend du poids de l'État sur la scène internationale et de l'intérêt ou de l'obligation que les autres ont à lui faire des concessions » (Molo, 2023, p. 202-203). Retournant l'idée selon laquelle la présence de populations réfugiées est d'ordinaire synonyme de « fardeau » (*burden*) pour les pays hôtes (Czaika, 2005; Gorman, 1987), le Cameroun parvient à faire de « la 'malchance' [...] une 'chance' » lui permettant de « se faire connaître du monde entier, d'étendre son réseau diplomatique, d'attirer des missions [...] humanitaires sur son sol, de capter des fonds et de se mettre véritablement dans l'agenda international » (Molo, 2023, p. 204).

De telles logiques, qui prévalent en 2014-2015, se complexifient avec l'émergence d'une nouvelle catégorie : celle de personnes déplacées internes (PDI). Son apparition et sa reconnaissance controversée, d'abord dans le septentrion puis au sujet des régions anglophones, illustrent les processus de coproduction dont les crises camerounaises font l'objet tant en termes de fabrique que de mise en récit et de perpétuation. L'évolution des récits dominants concernant les facteurs de crise, les prises de position médiatiques ou la production étatique d'un savoir humanitaire concurrentiel témoignent de la capacité du régime à se saisir de et à influencer cette grammaire de la crise ainsi que les interventions qu'elle suscite. Il convient désormais d'étudier ces dernières de manière approfondie.

Chapitre 4 :

Bienvenue dans l'arène : coproduire un système d'aide aux personnes déplacées en situation autoritaire

Depuis 2014-2015, l'aide internationale au Cameroun se structure progressivement autour de trois principaux théâtres d'opération : à l'est, l'assistance aux populations réfugiées de République centrafricaine ; dans le septentrion, les personnes déplacées internes et réfugiées nigérianes ; dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et dans les régions limitrophes, les mouvements de populations fuyant le conflit anglophone. Comme retracé dans les chapitres précédents, bien que ces situations se nourrissent d'héritages de temps long, elles font l'objet d'une récente humanitarisation portée par une variété d'acteurs et d'actrices à diverses échelles. Celle-ci a pu être analysée au prisme du « gouvernement humanitaire »³²⁹, avec des analyses se concentrant sur la mise en place, au niveau local, d'une « organisation bureaucratique sectorisée [...] qui se substitue et s'autonomise en même temps de l'action publique locale » (Minfegue, 2019, p. 14, 2020a, p. 325). Mais les contextes camerounais reflètent aussi des reconfigurations plus globales de l'aide internationale : on renverra aux travaux portant sur le « nouvel ordre humanitaire » (*new humanitarian order*) ou l'émergence d'un « ordre humanitaire international » (*international humanitarian order*) (Barnett, 2010; Duffield, 2001; Mamdani, 2009), ainsi que ceux ayant souligné

la transformation notable du monde de l'aide internationale, avec la démultiplication de ses intervenants, ONG, agences et associations, notamment humanitaires, organisations gouvernementales et internationales. [...] on ne peut que s'interroger sur cette extension d'une aide qui se dit et se pense comme humanitaire à des actions qui pouvaient, il y a encore vingt-cinq ans, être considérées comme relevant de l'aide au développement, que cela soit dans les

³²⁹ Michel Agier (2008) a proposé cette expression pour qualifier le « dispositif humanitaire, c'est-à-dire l'ensemble de ce que crée l'intervention internationale des ONG auprès de populations en danger » et les « systèmes de contrôle [qui] se mettent en place dans le cas des populations réfugiées », notamment sur le continent africain. Elargissant la focale et s'appuyant notamment sur la notion foucauldienne de « gouvernement des hommes », Didier Fassin (2010, p. 8) « propose d'appeler 'gouvernement humanitaire' le déploiement des sentiments moraux dans les politiques contemporaines. Gouvernement doit s'entendre ici au sens large, comme l'ensemble des dispositifs établis et des actions menées pour administrer, réguler, favoriser l'existence des êtres humains ; le gouvernement inclut mais dépasse l'intervention de l'État, des collectivités territoriales, des organismes internationaux et, plus généralement, des institutions politiques. [...] Le gouvernement humanitaire excède par conséquent les délimitations habituelles qui le circonscrivent aux actions menées dans le tiers-monde et qui correspondent à la vision qu'en donnent les organisations précisément dites humanitaires. En fait, l'humanitaire est devenu un langage qui lie inextricablement les valeurs et les affects et qui sert à définir autant qu'à justifier des pratiques de gouvernement des hommes ».

domaines de la santé, de la reconstruction, des politiques de gouvernance, des droits de l'homme, ou encore de la réponse aux catastrophes naturelles. Il n'est en effet pas neutre que nous ayons aujourd'hui affaire à des logiques humanitaires jouant avant tout du vocable de l'indignation et de la compassion. Des logiques [...] qui se caractérisent aussi par des actions éparpillées en microprojets locaux, souvent limités dans l'espace et dans le temps, et qui tendent à traduire des phénomènes d'injustice et d'inégalités politiques et économiques en appels à la compassion et à la réparation au cas par cas. (Atlani-Duault & Dozon, 2011, p. 400)

C'est à ces logiques et aux manières dont elles se déploient qu'on cherche ici à s'intéresser. De fait, au Cameroun comme ailleurs, les réponses internationales aux migrations forcées suscitent la mise en place d'interventions de grande ampleur de la part de structures extérieures (agences onusiennes, ONG, OI) en direction des personnes réfugiées et déplacées internes (Cambrézy, 2007). Ces opérations sont justifiées par un principe moral supérieur faisant de la préservation de la vie et du soulagement de la souffrance les valeurs suprêmes de l'action. Mais l'intégration du Cameroun dans ce régime humanitaire mondial n'est pas un processus inédit : elle s'observe dès les années 1960-1970, à travers la signature de textes internationaux tels que la Convention de Genève ou d'accords de collaboration avec l'UNHCR et la Croix Rouge – alors utilisés par le jeune État indépendant comme outils de légitimation de son statut d'État-nation (Minfegue, 2023d, p. 737-738). Cependant, au tournant des années 2010, ces interventions d'assistance acquièrent une ampleur et des formes inédites, qui se routinisent et qu'il convient d'analyser de manière approfondie.

Les dynamiques à l'œuvre au Cameroun n'échappent pas aux critiques formulées dans d'autres contextes : au-delà d'une approche prônant une assistance généreuse, bienfaitrice et désintéressée se dessine une « politique morale universelle » qui pénètre et imprègne les ordres normatifs des espaces dans lesquels elle se met en place (Agamben, 2003; Duffield, 2007; Hardt *et al.*, 2004). D'autres travaux ont toutefois souligné qu'une telle définition de l'aide internationale comporte le risque de produire une analyse statique, réduisant le pouvoir humanitaire à une essence simplifiée à l'extrême – de nature « bureaucratique », « néocoloniale », « néolibérale » ou « biopolitique » (Hammerstad, 2014; Harrell-Bond, 1986; Hyndman, 2000; Scalettaris, 2013). Il importe de ne pas surestimer la cohérence et la solidité du système d'assistance qui se met en place, considérant au contraire que ce dernier résulte aussi de contingences, de luttes et de négociations entre acteurs et actrices. On choisira pour cela de parler de *système d'aide aux personnes déplacées*, s'inspirant de la notion de « système réfugié » que Julie Baujard (2008, p. 29) définit comme une « nébuleuse » caractérisée par « un jeu d'interdépendance entre une grande variété d'acteurs ». Ceux-ci incluent les structures de l'aide internationale, le gouvernement du pays d'accueil, les populations locales impliquées dans l'accueil des individus déplacés, mais également ces derniers – qui, loin de se cantonner au rôle de « bénéficiaires »³³⁰ passifs de l'aide internationale, contribuent activement à son (re)modelage. Il s'agira de montrer comment les modalités d'accueil et de gestion de ces

³³⁰ Pour une analyse critique des usages de ce terme, voir notamment les contributions rassemblées dans l'ouvrage dirigé par Thomas Ribémont (2016).

populations déplacées résultent d'un processus hybride et dynamique de coproduction à différentes échelles.

La démarche ici proposée se place à la suite de travaux qui, s'intéressant aux camps de personnes réfugiées, ont souligné l'importance d'aller au-delà d'une approche philosophique des situations de déplacements forcés (Heins 2005, Ramadan 2013, Sigona 2015), au profit d'analyses empiriques et situées. Ces dernières permettent de mieux analyser la manière dont les institutions d'appui aux individus déplacés « sont façonnées à la fois par des processus sociopolitiques spécifiques et par des modèles voyageurs globaux non seulement en termes de gestion des migrations, mais aussi d'ingénierie sociale » (Fresia & Von Känel, 2016, p. 252 ; je traduis). A partir d'une approche résolument empirique, on analysera donc les formes concrètes de ce régime d'aide aux personnes déplacées. En l'étudiant par ses pratiques, on considère que ce dernier se joue avant tout dans ses incarnations concrètes et à travers les personnes qui le font vivre et opérer au quotidien. Pour comprendre quels sont les modes de faire et d'agir au fondement de ses modalités, mais aussi de ses ajustements et dysfonctionnements, on s'intéressera notamment aux situations d'interface (Long, 1989) entre figures étatiques, de l'aide et populations visées par leurs interventions. En d'autres termes, il s'agira de porter le regard sur la manière dont le pouvoir est exercé en pratique, c'est-à-dire tel que les populations le rencontrent, mais aussi sur les phénomènes sociaux et politiques qui modèlent l'aide internationale aux personnes déplacées au Cameroun. Sur le plan épistémologique et méthodologique, tout en reconnaissant le rôle central et dominant des structures internationales et de l'État, on portera une attention particulière aux initiatives individuelles et collectives des personnes déplacées afin de se départir d'une vision binaire centrée sur les figures étatiques et de l'aide. Cette approche sera rendue possible grâce à une analyse des jeux d'échelles et de la manière dont celles-ci s'articulent.

Enfin, approcher le régime d'aide aux personnes déplacées par ses pratiques est aussi une réponse à la notion d'« espace humanitaire », largement employée dans les publications et discours des praticiens et praticiennes de l'aide et qui tend à considérer les interventions d'assistance indépendamment des environnements politiques dans lesquels elles se déploient (Hilhorst & Jansen, 2010). A rebours de l'image lisse et idéalisée que véhicule cette expression, on s'appuiera sur la notion d'« arène », empruntée à la socio-anthropologie de l'aide internationale³³¹, pour montrer comment ce régime d'aide aux personnes déplacées est « un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interactions autour d'enjeux communs » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994, p. 3), « où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles » (Olivier de Sardan, 1993, p. 13). Mais si l'arène est un espace de confrontations, regroupant des acteurs et actrices diverses et disposant d'un ensemble de règles et de stratagèmes partagés

³³¹ Comme le rappellent Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan (1994), cette notion est tirée de la littérature anglo-saxonne (en particulier les travaux de Bailey, 1996). Elle prend place dans le cadre d'une analyse générale du changement social dite « orientée vers les acteurs » et inspirée d'Anthony Giddens, qui postule que le changement social est principalement le résultat du travail (organisationnel et cognitif) des acteurs et actrices sur les situations problématiques qu'ils et elles affrontent. Voir également Hilhorst (2018).

(Chauveau, 1994), elle est aussi un espace où peuvent se nouer des alliances, formelles ou informelles. Au Cameroun, le régime international d'aide aux personnes déplacées se déploie en effet dans un contexte autoritaire, dont on a souligné certaines des caractéristiques dans les chapitres précédents. Il conviendra de s'intéresser non seulement aux dynamiques et tensions internes qui structurent ce régime, mais aussi à la manière dont il s'articule avec, voire tente de faire face à un gouvernement autoritaire.

Dans une première partie, on étudiera les dimensions concrètes à travers lesquelles le régime international d'assistance aux personnes déplacées, c'est-à-dire les interventions des agences onusiennes et ONGI, s'organisent et se déploient. Après s'être intéressé au rôle actif joué par les individus réfugiés dans l'élaboration des catégories d'assistance, on s'arrêtera sur les modalités concrètes d'intervention et les contraintes auxquelles sont confrontées les structures d'assistance, pour montrer comment ces dernières modèlent le système d'aide aux populations déplacées.

La deuxième partie analysera les mécanismes de contrôle déployés, à différentes échelles, par l'appareil étatique camerounais en direction des opérations d'assistance. Il s'agira d'étudier la façon dont Yaoundé parvient à tirer profit de dispositifs qui, au-delà de leurs objectifs d'aide, peuvent aussi être synonyme de « rendement politique très élevé » (D. Fassin, 2010a, p. 10).

Enfin, la troisième partie rejoindra des analyses portant sur l'importance et les modalités de production du consensus dans les interventions d'aide internationale. On se placera à la suite de travaux qui, s'inspirant des logiques d'« ordre négocié » (A. Strauss, 1985), ont souligné l'importance, dans les projets d'assistance, de « mettre de côté les choses qui fâchent pour avancer » (Ridde, 2013, p. 87) c'est-à-dire, pour les différents acteurs et actrices en présence, réussir à négocier un terrain d'entente commun.

I- Assistance internationale aux populations déplacées en contextes camerounais

Comme dans de nombreux autres contextes d'intervention internationale, les opérations de réponse aux migrations forcées qui se déploient au Cameroun à partir de 2014 sont le fait d'une pluralité d'acteurs et d'actrices, dont les stratégies et intérêts divergent. A partir d'études de cas, on présentera la façon dont ces interventions s'organisent et se structurent. A la suite de la démarche proposée par la socio-anthropologie de l'aide, on fait le choix d'une entrée par les frictions, les dysfonctionnements, les conflits en ce que ces derniers « renvoient à des positions différentes dans la structure sociale » et donnent à voir « l'existence d'une 'marge de manœuvre' pour les individus (Long, 1989) »³³². En considérant le système d'aide aux personnes déplacées tant dans ses manifestations concrètes qu'au prisme des tensions qu'il suscite, cette approche permettra de donner à voir ses processus et dynamiques de coproduction à différentes échelles.

Celle-ci est à l'œuvre, tout d'abord, dans les redéfinitions dont la catégorie de « personnes réfugiées » peut faire l'objet, comme le montre l'exemple des populations mbororo dans les régions orientales. Une analyse critique de la notion de « crise oubliée » permettra ensuite de montrer comment celle-ci peut non seulement prêter à discussion, mais aussi favoriser une compétition accrue entre structures d'assistance. Cette dernière éclaire, à partir du cas camerounais, des recompositions récentes du champ global de l'aide internationale aux personnes déplacées, comme l'illustre la montée en puissance d'agences telles l'Organisation internationale des migrations(OIM). Enfin, on s'intéressera à une dynamique moins visible et étudiée, mais ayant des effets importants sur la manière dont ce régime international s'organise : le découragement des acteurs et actrices de l'aide, particulièrement marqué en contextes camerounais.

³³² « Un conflit entre personnes ou entre groupes n'est pas que l'expression d'intérêts "objectifs" opposés, mais aussi l'effet de stratégies personnelles, plus ou moins liées à des réseaux et organisées en alliances. [...] [L]es conflits sont un des meilleurs "fils directeurs" qui soient pour "pénétrer" une société et en révéler tant la structure que les normes ou les codes. Postuler l'existence d'un consensus est une hypothèse de recherche beaucoup moins puissante et productive que de postuler l'existence de conflits. Les conflits sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale. Ce sont aussi des indicateurs du changement social, particulièrement pertinents pour une anthropologie [de l'aide internationale]. Identifier les conflits, c'est aussi un moyen d'aller au-delà de la façade consensuelle et de la mise en scène en direction de l'extérieur que les acteurs d'une société locale proposent souvent à l'intervenant ou au chercheur extérieur » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994).

A/ Coproduire la catégorie de « personne réfugiée » : l'exemple des populations mbororo

En septembre 2020, avec des collègues de l'ONGI pour laquelle je travaille, nous rencontrons le sous-préfet de l'arrondissement de Kette (Kadey, région de l'Est) au sujet d'activités d'assistance menées par la structure qui nous emploie dans la localité frontalière de Gbiti. Tandis que nous les lui présentons, agacé, le représentant étatique nous rétorque :

[Les individus centrafricains] font le chantier d'or ou le champ [agricole] de l'autre côté [de la frontière] et ils reviennent le soir. C'est juste qu'ils se sont installés de ce côté [au Cameroun] pour bénéficier de l'appui et des facilités des humanitaires. Mais pour moi, ce sont des immigrés – pas des réfugiés. Prenez donc l'exemple des Camerounais qui font de même, en allant exploiter les chantiers d'or côté RCA : on ne les appelle pas « réfugiés », ceux-là.³³³

Le sous-préfet se fait ici l'écho d'une certaine irritation des figures locales vis-à-vis de projets d'assistance se concentrant sur les individus réfugiés au détriment des populations locales. Dénier aux Centrafricains et Centrafricaines le statut de personnes réfugiées, pour les considérer plutôt comme des « immigrées », permet aussi à ce représentant de l'administration territoriale de les faire entrer sous son contrôle et sa juridiction plutôt que celle des structures de l'aide. Ces propos reflètent les divergences existant autour de la perception, par les services étatiques locaux, des déplacements de populations que les acteurs et actrices internationales qualifient de migrations forcées – et, plus largement, les tensions concernant le statut de « personne réfugiée » à l'est du Cameroun.

On a souligné, dans les premiers chapitres et dans des travaux précédents (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021), combien l'usage de la catégorie de « personne réfugiée » pouvait prêter à discussion. Son emploi entraîne cependant des conséquences fortes, tant à l'échelle globale (*via* la mobilisation de fonds et de structures internationales pour répondre à la crise, par exemple) que nationale et locale. Dans les zones visées par les interventions d'aide, l'espace public est désormais traversé par une division entre « personnes réfugiées » et « populations hôtes » (Kapandé Ndengue, 2015, p. 11; Minfegue, 2020a, p. 330-343) ; et ce, malgré l'idée d'une « identité transfrontalière partagée » (Vitalis Pemunta & Brice Aristide, 2013) qui peut d'ailleurs être interrogée (Douglas, 2007; Kuran, 2004). Ces catégories structurent progressivement tout le champ social, depuis les listes d'inscription à l'école primaire jusqu'aux discours des individus et des autorités. Elles favoriseraient l'émergence d'une « nouvelle forme de citoyenneté liée au statut de réfugié » (Fresia, 2002, p. 10) qui, parce qu'elle relève non pas de la juridiction nationale mais de celle de l'UNHCR, viendrait concurrencer des autorités nationales qui ne peuvent la contrôler qu'indirectement.

³³³ Propos tenus par le sous-préfet de l'arrondissement de Kette lors d'une rencontre avec des membres d'ONGI (observation du 03/09/2020).

Il convient cependant de rappeler combien le travail de catégorisation des structures de l'aide relève d'un « bricolage pragmatique » (Muñoz, 2008), dans lequel la distinction binaire entre « personnes réfugiées » et « populations locales » recouvre des catégories floues, susceptibles d'être recomposées au fur et à mesure des circonstances et des intérêts en jeu. On s'intéresse ici à la manière dont les personnes visées par les interventions d'aide internationale peuvent contribuer à modeler les processus de classification dont elles font l'objet (Hampton & Türkyilmaz, 2023). Plus particulièrement, il s'agit d'étendre au régime international d'aide aux personnes déplacées la démarche initiée par Laura Bear *et al.* (2015) invitant à une lecture féministe du capitalisme, en s'intéressant à la manière dont les relations sociales qui le caractérisent sont « générées à partir de projets de vie divergents »³³⁴. On montrera comment les catégories d'appréhension et de gestion des déplacements de populations sont aussi incarnées, produites, négociées, promues ou au contraire rejetées par les personnes auxquelles elles prétendent s'appliquer. Cette perspective permettra d'approfondir, voire de nuancer, certains travaux ayant considéré la condition de personne réfugiée comme principalement définie par sa « liminarité » et par une « permanence du provisoire » (Agier, 2002a, 2003, p. 87), marquée par l'attente d'un nouveau statut ou d'une nouvelle identité (Hanafi, 2006) et évoluant « dans un univers distinct de l'environnement social et légal de l'État hôte » (Benoit, 2015, p. 134)³³⁵. A la suite d'approches déployées dans d'autres contextes (Fresia, 2008), on montrera comment le statut de « personnes réfugiées » peut à la fois être revendiqué et faire l'objet d'un processus dynamique de coproduction.

Dans le chapitre 1, on est revenu sur l'élaboration de la catégorie de « personne réfugiée » en contextes africains et camerounais en soulignant le rôle joué, dans ce processus, par l'État et les organisations internationales (à commencer par l'UNHCR). Il convient d'y intégrer une troisième partie-prenante, à savoir les individus visés par cette dénomination, afin de montrer leur rôle actif dans son processus d'élaboration. On prendra l'exemple des populations mbororo, sous-groupe fulani pratiquant l'élevage transhumant et installé de part et d'autre de la frontière camerouno-centrafricaine³³⁶. Ce sont elles qui, les premières, se voient octroyer le statut de « personnes réfugiées » dans les régions orientales du Cameroun au milieu des années 2000 : leurs arrivées n'y sont plus considérées comme des formes de nomadisme transfrontalier, mais comme un exode forcé par les attaques et enlèvements contre rançon dont ces populations font l'objet côté centrafricain (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021; Seignobos, 2008). A compter de 2013-2014, elles constituent une part importante des nouvelles arrivées au Cameroun et, d'après les données publiées par l'UNHCR, représentent 71% des personnes enregistrées comme réfugiées centrafricaines en 2023 dans le pays³³⁷.

³³⁴ Sur les productions de normes et de catégorisations, voir également Dorlin (2008).

³³⁵ De telles analyses ont d'ailleurs pu être appliquées au cas des personnes réfugiées de RCA à l'est du Cameroun (N'Nde, 2018, p. 9-11).

³³⁶ Sur les populations mbororo du Cameroun et de RCA, voir notamment Boutrais (1999b, 1999a) et Romier (1999).

³³⁷ UNHCR Cameroon, *Statistics – September 2023* : <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/103925>

Pour comprendre le rôle actif que les populations mbororo peuvent jouer dans la délimitation, voire la recomposition de la catégorie de « personne réfugiée », il convient de s'arrêter sur la procédure d'enregistrement mise en œuvre par l'UNHCR, en allant au-delà de ses enjeux formels et légaux (rappelés par Tiadjeu, 2020). À travers l'exemple d'une journée d'enregistrement à laquelle il prend part à l'est du Cameroun en 2014, Joël Glasman (2019b, p. 182-194) présente la procédure très concrète ainsi que les éléments matériels qui conditionnent la manière dont ces données sont produites. Il montre combien la fabrique de la catégorie de « personne réfugiée », sur le terrain, est d'abord « un processus banal » consistant à « faire la queue, prendre des notes avec un crayon et du papier, distribuer des jetons à la main » (Glasman, 2019b, p. 199-200 ; je traduis). Ce processus, « à la fois cognitif (il produit des informations numériques) et performatif (il *crée* effectivement des réfugiés) [...] laisse une marge de manœuvre aux différents acteurs, à leurs essais et à leurs doutes » (*ibid*). C'est à cette marge de manœuvre qu'il convient ici de s'intéresser.

1. Refuser le statut de « personne réfugiée »

Officiellement, le statut de « personne réfugiée » répond à une définition très précise³³⁸. Dans les régions orientales du Cameroun, cette expression désigne les populations originaires de République centrafricaine voisine ayant été obligées de fuir la violence et les exactions qu'elles y subissaient. Ce statut offre un certain nombre d'avantages aux individus qui se le voient octroyer : un accès facilité et gratuit à divers services (éducatifs, médicaux, distributions alimentaires et d'autres objets divers, etc.), une protection juridique en cas d'arrestation ou de problèmes avec la justice camerounaise, ou encore une liberté de circulation et de passage aux postes de contrôle. Or, contrairement à la position de l'UNHCR qui « présente l'enregistrement comme une activité bénéfique pour tous » (Glasman, 2019b, p. 195 ; je traduis), certains individus *a priori* éligibles au statut de personne réfugiée peuvent aussi refuser de se faire enregistrer comme tels. Les motifs avancés varient, allant des contraintes matérielles (un manque de temps ou d'« énergie ») à la méfiance vis-à-vis de l'usage qui pourrait être fait des informations personnelles recueillies lors des procédures d'enregistrement (*ibid*). Pour d'autres, ce refus s'explique par une conception divergente de leur mobilité transfrontalière, qui n'est pas considérée comme relevant de ce que les structures internationales qualifient de « migration forcée ». Ce Camerounais, originaire de la région de l'Est et ancien employé local d'ONGI, explique ainsi :

La RCA était un pays où vivait des étrangers, [notamment] beaucoup de Camerounais ; moi particulièrement, j'ai beaucoup de membres de ma famille que je considère comme des Centrafricains parce qu'ils sont nés là-bas, ils [y] ont grandi, ils [y] ont fait [passé] une vingtaine

³³⁸ « Les réfugiés se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une 'protection internationale' » (Nations unies, *Définitions* : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9finitions>).

d'années... Donc eux, ils ne connaissent presque pas le Cameroun. C'est cette guerre-là [de 2013-2014] qui a fait en sorte qu'ils sont rentrés par ici au Cameroun. Et eux, quand ils sont rentrés, ils ont considéré qu'ils étaient simplement rentrés chez eux ; ils n'avaient pas besoin de l'UNHCR ou d'autre chose. Donc il y a aussi cette catégorie-là, on ne peut pas leur dire [qu'ils sont] des réfugiés.³³⁹

Comme on a pu le souligner ailleurs (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021), l'expérience migratoire des populations entre le Cameroun et la République centrafricaine s'ancre dans des dynamiques de temps long faisant partie intégrante du paysage politique et économique de la région, comme en témoignent les déplacements récurrents de populations gbaya (Ngoh, 1996) ou les transhumances saisonnières d'éleveurs mbororo (Romier, 1999). À ces mouvements fréquents s'ajoutent des liens familiaux et matrimoniaux qui ne sont pas sans évoquer d'autres situations, à l'instar de celles des populations *Haalpulaaren* de Mauritanie réfugiées au Sénégal en 1989. S'intéressant à leur expérience de l'exil, Marion Fresia (2009a) montre comment de tels contextes permettent aux individus de choisir entre deux formes de citoyenneté. D'une part, une « citoyenneté locale » grâce à laquelle les personnes réfugiées peuvent « compter sur le soutien, la protection et l'hospitalité de leurs parents sénégalais » (ou camerounais, ici : voir chapitre précédent). D'autre part une « citoyenneté formelle » qui, reposant sur leur appartenance nationale, associe les nouveaux et nouvelles venues à des personnes étrangères éligibles à ce titre au statut de « personnes réfugiées » et à une assistance délivrée par les structures internationales (Fresia, 2009a, p. 19).

À ces éléments permettant d'expliquer les jeux autour de la revendication ou du refus de ce statut s'ajoute une composante importante du mode de vie de certaines et certains Mbororo arrivés de RCA : la possession ou non de bétail. Non seulement le fait d'avoir des bœufs complique la possibilité de se maintenir à proximité des centres habituels de diffusion de l'aide, en raison de la nécessité d'accès aux pâturages, mais l'aide aux personnes réfugiées est rarement adaptée aux éleveurs : elle est au contraire pensée pour des individus sédentaires et promeut principalement l'agriculture. Sur la totalité des projets dits d'« appui aux moyens d'existence » que j'ai pu recenser et observer au cours de mes deux années passées au Cameroun (qu'il s'agisse de programmes du type *Cash for Work*³⁴⁰ ou *Food assistance for Assets*³⁴¹, d'« activités génératrices de revenus » (AGR), de « formations aux petits métiers » ou

³³⁹ Discussion informelle *via* WhatsApp, 13/10/2023.

³⁴⁰ Interventions visant à « fournir un emploi à des personnes non qualifiées ou semi-qualifiées dans le cadre de projets à forte intensité de main-d'œuvre, en échange d'une somme d'argent [...] : le nettoyage des camps et le ramassage des ordures, la construction et l'entretien des routes, la remise en état des systèmes d'irrigation et la conservation des sols, la remise en état des infrastructures publiques, telles que les écoles, les centres de santé et autres » (SEMA, « Cash for Work Projects » (je traduis) : <https://sema-sy.org/cash-for-work-projects/>).

³⁴¹ « Le concept est simple : les femmes et les hommes reçoivent des transferts d'argent ou de nourriture pour répondre à leurs besoins alimentaires immédiats, tandis qu'ils construisent ou renforcent des actifs qui amélioreront leurs moyens de subsistance en créant des environnements naturels plus sains, en réduisant les risques et l'impact des chocs, en augmentant la productivité alimentaire et en renforçant la résilience aux catastrophes naturelles » (WFP, *Food Assistance for Assets (FFA) for Resilient Communities in Latin America & the Caribbean (June 2019)* ; je traduis : <https://reliefweb.int/report/ecuador/world-food-programme-food-assistance-assets-ffa-resilient-communities-latin-america>).

aux « bonnes pratiques agropastorales »), aucun ne prévoyait un appui à l'élevage de grands ruminants ; tous étaient orientés vers la production agricole vivrière ou maraîchère, l'élevage de volailles ou, dans certains cas, la distribution de caprins. Cela peut s'expliquer par la volonté, face à l'explosion des conflits opposant activités agricoles et pastorales (Lefort-Rieu, 2022a), de ne pas accroître le risque de dévastation des cultures par une augmentation du cheptel bovin. A cela s'ajoute la nécessité de ne pas entrer en contradiction avec la volonté étatique de modernisation de l'élevage à travers, notamment, sa sédentarisation et son intensification³⁴² ; soit des pratiques aux antipodes de celles pratiquées par les populations mbororo.

Ces logiques caractérisant le régime international d'aide aux personnes déplacées peuvent expliquer pourquoi, chez les populations d'éleveurs transhumants, la notion de mobilité sous contrainte n'est pas nécessairement synonyme d'enregistrement comme personnes réfugiées :

Dans les inventaires habituels des réfugiés, les éleveurs occupent presque toujours une place à part. Ce sont des populations mal connues, peu prises en compte, voire carrément abandonnées à leur sort. Certes, les éleveurs, vivant souvent isolés en brousse, sont accoutumés à ce genre de traitement et, en des circonstances moins dramatiques, ils s'en accommodent volontiers, en attendant fort peu d'aide de l'extérieur. Au contraire, ils se tiennent souvent d'eux-mêmes à l'écart d'initiatives étrangères au monde pastoral. Dans le domaine du développement rural, des politiques d'aménagement ou d'investissements publics, les éleveurs font couramment l'expérience d'inégalités, de mesures discriminatoires voire hostiles à leur égard³⁴³. [...] Tant qu'il leur reste du bétail, les éleveurs s'efforcent d'être économiquement autonomes. Même ruinés, d'anciens éleveurs cherchent encore à valoriser leurs compétences comme bergers salariés, avec comme objectif de reconstituer par eux-mêmes un élevage personnel. (Boutrais, 1999a, p. 161)

Les différents échanges que j'ai pu avoir au cours de mon travail de terrain ethnographique ont confirmé que ces dynamiques, observées dans d'autres contextes, sont également à l'œuvre lors des arrivées de populations centrafricaines à l'est du Cameroun. Cependant, en 2014, leur caractère massif et leur concentration dans le temps et dans l'espace (voir chapitre précédent) a aussi donné lieu à des stratégies hybrides. Parmi les familles ayant réussi à traverser la frontière avec leurs bœufs, certains chefs de famille expliquent avoir laissé leur bétail « en brousse avec des garçons » (c'est-à-dire les plus âgés de leurs enfants, ou de jeunes bergers embauchés pour l'occasion) tandis qu'eux-mêmes rejoignaient, avec leurs épouses et enfants, les sites formels ou informels de personnes réfugiées afin de s'y faire enregistrer comme telles. L'objectif était d'accéder à l'assistance internationale, « pour que ça atténue les dépenses »³⁴⁴ ou bien « parce que la famille est très grande et que la quantité de bœufs n'est pas assez grande

³⁴² Voir, par exemple, le Programme de Développement de l'élevage (PRODEL) financé par la Banque mondiale et sur lequel on reviendra ultérieurement : <https://www.prodel.cm/>

³⁴³ Voir les conséquences, en termes d'accaparement des terres et de perturbation des itinéraires de transhumance, du barrage du Lom-Pangar (Seignobos, 2011c) ou du PRODEL et de la création de ranches privés dans la région de l'Adamaoua (Lefort-Rieu, 2022a).

³⁴⁴ Cette citation (et les suivantes) : discussions informelles avec des éleveurs des localités de Timangolo et Gbiti (région de l'Est), mars et avril 2018.

[pour subvenir aux besoins] », ou encore parce qu'« on a décidé de joindre les deux bouts et de mettre les enfants à l'école ». Dans l'Adamaoua, ces stratégies de division familiale peuvent aussi consister, notamment dans le cas de foyers polygames, à ne rejoindre le site formel de personnes réfugiées de Borgop qu'avec une seule épouse et ses enfants. Le reste de la famille s'installe, quant à lui, dans la localité de Ngaoui où la seconde épouse et les siens se livrent à des activités de « petits commerces »³⁴⁵, tandis que les garçons plus âgés sont « en brousse avec les bœufs, à peut-être dix kilomètres [de la ville], à la frontière [avec la] RCA ». S'il ne faut pas surestimer l'ampleur de telles stratégies et garder à l'esprit qu'elles concernent surtout des individus dotés de moyens importants, elles témoignent néanmoins d'une capacité à articuler l'enregistrement – ou non – comme personnes réfugiées avec diverses stratégies pastorales, à commencer par le « rôle des frontières pour offrir des refuges » aux populations d'éleveurs et à leur bétail (Boutrais, 1999a, p. 186).

Enfin, une quatrième composante peut expliquer le refus de certaines individus mbororo de chercher à revendiquer le statut de personne réfugiée : l'appartenance de classe (Peretz, 1977). Ces enjeux, qui ont pu faire l'objet d'analyses en contextes syrien (Chang, 2022; Ouellet, 2018; L. Turner, 2015) ou tanzanien (Boeyink & Falisse, 2022), demeurent en revanche peu étudiés dans le cas camerounais. Pourtant, l'une des raisons pouvant pousser à refuser le statut de personne réfugiée a trait aux représentations attachées à ce dernier, comme l'explique le même employé local d'ONGI :

Il faut reconnaître que, parmi les réfugiés, il y a aussi les Mbororo [...] qui, au départ, avaient refusé de se faire enregistrer [parce qu'ils étaient nantis, [avaient du] bétail, ils faisaient des affaires, etc. Pour eux, se faire enregistrer était synonyme de vulnérabilité ; [or] vous connaissez la mentalité peule... Globalement, il faut reconnaître que ceux qui ont refusé d'intégrer les sites formels, ce sont ceux qui avaient leurs moyens : ils étaient dans des *business*, ils avaient de grandes familles, ils avaient du bétail [...] et [ils] considéraient qu'être sous la responsabilité de l'UNHCR, c'est... synonyme de vulnérabilité.³⁴⁶

Bien loin de la position de l'agence onusienne, considérant l'octroi du statut de personne réfugiée comme bénéfique pour toutes et tous, se dessine ici une capacité de résistance de la part d'individus visés par les interventions d'aide internationale. Les représentations attachées à la catégorie de « personne réfugiée », résumées ici par la notion de « vulnérabilité » (qui occupe, par ailleurs, une place centrale dans le champ humanitaire au Cameroun³⁴⁷), entrent en contradiction à la fois avec des perceptions attachées au rang social et avec certaines valeurs jugées centrales dans la société mbororo. Au cours de diverses discussions, les personnes insistaient ainsi sur la notion d'honneur et « la crainte de faire honte »³⁴⁸, souvent englobées sous le terme de *pulaaku* : un code social et moral centré notamment sur la résignation,

³⁴⁵ Cette citation (et les suivantes) : discussions informelles avec des éleveurs du site formel de Borgop (région de l'Adamaoua), mars 2021.

³⁴⁶ Discussion informelle *via* WhatsApp, 13/10/2023.

³⁴⁷ Voir à ce sujet Glasman (2019c).

³⁴⁸ Discussions informelles avec des femmes réfugiées de RCA, installées dans le site informel de Béthanie en périphérie de la ville de Kette (avril 2018).

l'intelligence, le courage et la réserve (Dupire, 1970, p. 189)³⁴⁹. Or certaines pratiques de l'aide aux personnes réfugiées semblent entrer en contradiction avec ces principes : dans le site formel de Gado-Badzere, certains résidents et résidentes « ont reconnu que le fait de se mettre dans les rangs [...] pour recevoir des vivres est un signe de déshonneur » (Mahamat, 2021, p. 12).

2. De « Mbororo » à « personne réfugiée » : des partitions qui se complètent

Si certaines personnes refusent de se faire enregistrer comme réfugiées auprès de l'UNHCR, ces positions ne sont cependant pas figées et peuvent évoluer à la faveur des années et des transformations du contexte. Loin d'opérer en vase clos, les pratiques de l'aide internationale sont scrutées, relayées et commentées par les habitants et habitantes des zones dans lesquelles elles se déploient. Il arrive donc que certains individus qui avaient, dans un premier temps, refusé de se faire enregistrer auprès de l'agence onusienne reviennent sur leur décision. Cela s'explique par les avantages tangibles et immédiats auxquels le statut de personne réfugiée donne accès (notamment en termes de « distributions de vivres ou autres choses », ou de « bourses d'études »³⁵⁰ offertes aux enfants et aux adolescents), mais aussi par les perspectives éventuellement ouvertes sur le plus long terme : lors des premières campagnes d'enregistrement, le personnel de l'UNHCR souligne régulièrement que le statut de personne réfugiée peut ouvrir la voie à une éventuelle procédure de réinstallation dans un pays tiers³⁵¹. Or, dans un contexte est-camerounais marqué par la faiblesse des services publics et des taux élevés de pauvreté, l'accès à ces ressources devient un objet de convoitise non seulement pour les populations centrafricaines mais également camerounaises, c'est-à-dire des personnes ne répondant pas *a priori* aux critères d'éligibilité énoncés par les structures d'assistance (Glasman, 2019b, p. 195). Cet ancien employé local d'ONGI souligne l'importance qu'ont pu avoir, sur ces procédures d'enregistrement,

les rumeurs aussi, que ce soit [parmi] les Mbororo, les non-musulmans, tous les autres : vous connaissez les Camerounais, quand il y a un avantage, ils viennent ! (*rire*) Donc il y a des Camerounais même qui ont profité de cela pour se faire enregistrer. Vous allez constater qu'un

³⁴⁹ De même, en contextes camerounais, « le monde mbororo convoque le *pulaaku* pour sa régénérescence, qui véhicule tout le passé prestigieux au plan identitaire des Peuls [...]. Il resterait l'héritage propre des éleveurs transhumants. Le *pulaaku* codifie l'ensemble des relations sociales à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté. L'adhésion au *pulaaku* contraint le Mbororo à manifester à chaque instant de la réflexion, de l'intelligence, la maîtrise de soi et enfin la honte. Il s'agit d'un mélange de pudeur et de réserve qui représenterait le cœur même du *pulaaku*. [Même s'il y a loin entre vécu et prescriptions du *pulaaku*, [...] le sentiment de déroger au *pulaaku* conduirait à une situation de « péché » car, dans le passé, ce code de conduite tenait lieu de religion » (Seignobos, 2011b, p. 15).

³⁵⁰ Discussions informelles avec des habitants et habitantes de Timangolo (mai 2018).

³⁵¹ Il s'agit de l'une des trois « solutions durables » prônées par l'UNHCR (après le rapatriement dans le pays d'origine et l'intégration locale dans le pays d'accueil), « permet[tant] aux réfugiés de s'installer dans un autre pays qui a accepté de les accueillir sous un statut légal leur assurant une protection internationale et, à terme, une résidence permanente » (UNHCR, « Réinstallation » : <https://www.unhcr.org/fr/reinstallation>).

Camerounais a la carte de réfugié ; quand il y a distribution, ou bien les bourses ou autre chose, il présente [...] ce document-là.³⁵²

Cet extrait souligne l'importance de considérer le système d'aide aux personnes déplacées non seulement dans ses modalités pratiques, mais aussi dans la durée. Ici, malgré les représentations négatives attachées à la figure de la « personne réfugiée », certains individus peuvent finalement chercher à obtenir ce statut ou, plus exactement, le document qui l'accompagne (c'est-à-dire la « carte de réfugié » délivrée par l'UNHCR) en raison des avantages auxquels ce dernier donne droit. L'enjeu n'est pas tant de rejeter ou de prétendre à une identité spécifique, que de chercher à avoir accès à certains services. Le statut de personne réfugiée devient dès lors une ressource additionnelle, permettant de sécuriser l'accès à certaines formes d'assistance apportées par des acteurs et actrices extérieures. Sans surprise, les dispositifs d'assistance aux personnes déplacées n'échappent pas aux contournements mis en œuvre par les populations des zones visées par les interventions internationales. A l'instar de ce qui a pu être souligné dans d'autres contextes, les moyens déployés pour accéder à ce statut peuvent être interprétés comme une « ruse [...] légitime » (Olivier de Sardan, 2011a, p. 424), en écho à la *mètis* analysée par Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant (1974) en Grèce antique et considérée par James Scott (1985, 1990) comme l'une des « armes des faibles » (*weapons of the weak*).

Cependant, si de telles stratégies sont possibles, c'est aussi parce que les procédures d'enregistrement et les représentations qui dominent le secteur de l'aide internationale sont marquées par une confusion entre « personne centrafricaine » et « mbororo », c'est-à-dire entre nationalité et appartenance dite ethnique. C'est ce qu'explique ce Mbororo camerounais, ayant pris part aux procédures d'enregistrement dans les régions orientales

depuis plus de quinze ans aujourd'hui. Pas seulement [dans les localités de] Timangolo, Borgop, partout ; plus de soixante sites de réfugiés, aménagés ou informels, où j'ai eu à travailler (Gado, Ndokayo, Toktoyo, ...) : dans chaque village où vivent des réfugiés et des Camerounais, il y a une collaboration entre les deux. [...] En réalité, il y a beaucoup de *business* qui se sont passés derrière la stratégie d'enregistrement. [...] Par exemple, avec les Mbororo qui sont partout : on ne sait pas qui [parmi eux] est camerounais, qui est centrafricain, mais ils partent en RCA, ils reviennent, et puis quand il y a enregistrements [par] le HCR [...], ils sont tous intégrés sans vraiment faire la différence entre les « vrais » Centrafricains. Ça peut arriver que certaines personnes ne soient pas des Centrafricains : ils étaient dans le village depuis longtemps, mais comme tous sont mbororo, ils étaient partis en RCA et revenus, et ça peut arriver qu'un tel est enregistré alors qu'il est aussi camerounais, ou du moins il a profité parce qu'il veut gagner des vivres [...]. [L]e chef du village ou la communauté, eux, savent très bien que telle famille et telle

³⁵² Discussion informelle *via* WhatsApp (13/10/2023). La capacité des populations camerounaises à jouer des catégories de l'aide n'est pas nouvelle : elle s'observe lors de l'explosion du Lac Nyos en 1986 (mentionnée au chapitre 1), première grande opération d'assistance internationale que connaît le pays post-indépendance et dans laquelle « la déclaration comme victime était devenue un véritable marché local [...]. 'Des gens poussent d'autres à se déclarer sinistrés', parce que ce statut les inscrivait dans la 'liste des Blancs qui distribuent l'argent et la bonne nourriture'. Des rescapés racontaient plus tard n'avoir jamais été aussi bien traités qu'en cette période de gouvernement humanitaire » (Molo, 2023, p. 191).

famille sont des Camerounais qui sont simplement revenus. Ça peut faire en sorte que, dans certains villages, [...] les réfugiés enlèvent une partie de leur nourriture [...] qu'ils donnent au chef de village [...]. Nous autres, humanitaires, nous finissons le travail à 16h ; on part, mais quand il n'y a pas les « gendarmes », entre eux ils s'arrangent pour donner peut-être 10% de ce qu'ils reçoivent à certains *leaders* et que l'information ainsi reste [tue].³⁵³

Les exemples présentés dans cet extrait montrent que les stratégies et ruses déployées autour de la catégorie de personne réfugiée sont le fait non seulement d'individus cherchant à obtenir ce statut, mais également de ceux regroupés sous le qualificatif de « populations hôtes ». On peut ainsi prolonger les travaux analysant les opérations d'aide aux personnes réfugiées comme une « performance théâtrale »³⁵⁴, considérant les difficultés rencontrées par ces interventions comme un refus des individus assistés de se conformer au scénario prévu par les structures internationales (Omata, 2022)³⁵⁵. L'exemple des enregistrements présentés ici montre que la dynamique est aussi inverse : populations réfugiées comme hôtes ont à cœur de suivre le « script » (Fiddian-Qasmiyeh, 2014; Rivetti, 2013) préétabli afin d'en tirer, une fois le rideau tombé, des retombées et bénéfices mutuels.

Enfin, il arrive que cette performance soit le fait des structures d'aide internationale elles-mêmes. Ces dernières ont alors intérêt à rendre flexible la réalité désignée par la catégorie de personnes réfugiées, en particulier en cas de pression ou de mécontentement de la part des autorités camerounaises (comme évoqué au chapitre précédent). Revenant sur sa décennie passée comme employé de l'UNHCR et d'ONGI en charge des procédures d'enregistrement, ce même Mbororo camerounais explique :

Le HCR et les humanitaires, avec leurs affaires d'enregistrement, réfléchissent en se disant : il ne faudrait pas qu'un jour, l'autorité camerounaise nous accuse de ne pas avoir enregistré les réfugiés, de les avoir laissé vadrouiller ou bien... Donc on va répondre à la lettre du gouverneur ou de telle autorité : ils lancent alors un programme d'enregistrement. Mais, rassure-toi, [en cas de] programme d'enregistrement [...] déclenché par une demande de l'autorité, [l'UNHCR] arrive dans le village avec peut-être un budget de cent places, mais il ne va enregistrer que trente ou quarante [personnes]. Il va expliquer qu'il a mené les enquêtes, fait le *screening*, etc., mais qu'il n'a pas été convaincu par l'estimation donnée [par l'autorité] de cent personnes [éligibles au statut de « réfugiées »]. Parce que [enregistrer de nouveaux réfugiés], c'est une charge, ça a des conséquences financières notamment : donc, si ça n'était pas dans leur feuille de route, ils vont

³⁵³ Extrait d'entretien, Timangolo, 26/04/2018.

³⁵⁴ « Si la performance évoque généralement des images de travail artistique et théâtral, comme jouer dans une pièce, jouer d'un instrument, chanter et danser, elle fait également partie intégrante de notre vie sociale quotidienne (Goffman, 1956; V. Turner, 1986) » (Omata, 2022, p. 3 ; je traduis). Pour des exemples d'application au secteur de l'aide, voir Desportes *et al.* (2019), Kothari (2001).

³⁵⁵ Ces analyses se placent à la suite des réflexions initiées par Barbara Harrell-Bond qui, à partir des travaux de Marcel Mauss sur le don, montre comment l'aide internationale aux personnes réfugiées est perçue comme des « dons » à des « victimes passives et impuissantes » plutôt que comme un moyen de permettre aux individus réfugiés de jouir de leurs droits. Dès lors, l'acte de don transforme les relations de pouvoir entre ces derniers et les figures de l'aide, les secondes étant en mesure de définir les réponses et comportements que les premiers sont censés adopter en tant que « bénéficiaires » des programmes d'assistance (Harrell-Bond, 2002; Harrell-Bond *et al.*, 1992).

le faire en fonction de ce qui les arrange. Le deuxième exemple [tiré de mon expérience] que je te prends : admettons maintenant que c'est vers la fin de l'année, que le HCR est peut-être à 80 000 réfugiés [enregistrés] et que, pour soumettre des demandes aux bailleurs de fonds pour renouveler son budget, il doit atteindre peut-être 100 000 réfugiés pour recevoir un certain type de dons ou pour que l'effectif, le seuil de réfugiés corresponde à un poste [de tel niveau hiérarchique], par exemple, ou à l'ouverture d'un nouveau bureau quelque part... Face à une situation comme celle-là, tu vas voir comment [le] HCR va se lancer dans un nouvel enregistrement ; qu'au lieu d'arrêter à 16h, ils vont mettre les lumières, forcer, ne pas être dur dans le *screening* ou les critères de sélection... Parce qu'ils veulent faire du chiffre.³⁵⁶

Que l'UNHCR commette des erreurs dans l'identification des personnes formellement reconnues réfugiées, ou qu'il surestime fortement le nombre d'individus à qui il octroie ce statut n'est pas un phénomène inédit ni propre au Cameroun (Hyndman, 2000, p. 117-119; Kibreab, 2004; Oka, 2014). L'intérêt de ces extraits est qu'ils donnent à voir la manière dont, d'une part, les stratégies de débrouille ou ruses déployées par les populations et, d'autre part, les intérêts organisationnels internes d'une agence onusienne peuvent coïncider. Elles participent à coproduire une catégorie de personnes réfugiées aux contours et aux critères bien plus mouvants que ne le laissent, *a priori*, penser les définitions promues par le droit international.

3. Transiter par le statut de « personne réfugiée »

A cette labilité des critères et des contours s'ajoute, enfin, une capacité des individus à se saisir et se dessaisir des identités auxquelles ils peuvent prétendre ou qu'ils se voient imposer. Lors d'un entretien avec des représentants de la *Mbororo Social and Cultural Development Association* (MBOSCUDA) pour la région de l'Est, ces derniers expliquent :

Avant la guerre en Centrafrique, [...] il y avait certains Camerounais peuls mbororo qui étaient ici et allaient en Centrafrique puis revenaient [...] en saison des pluies. [...] Il y avait aussi des Camerounais [...] qui quittaient d'ici et peut-être vingt ans, trente ans, vingt-cinq ans pour aller rester en Centrafrique. [...] Et quand il y a eu des problèmes, [ils] sont revenus. [...] [Mais] ils ne sont plus des Camerounais ! (*rire*) Parce qu'ils n'ont pas obtenu les papiers, les actes de naissance ; rien ne prouve qu'ils ont des nationalités camerounaises. [...] [Donc] beaucoup se sont enrôlés parmi les réfugiés [...] pour avoir des papiers [...]. C'est pour ça que, parfois, vous allez voir les données [fluctuantes] au niveau des réfugiés, surtout au niveau des frontières : [...] il y a beaucoup de Camerounais qui, à un moment, disparaissent de la liste des réfugiés quand ils ont pu [...] obtenir des cartes d'identité [...] camerounaises. Alors ils s'effacent de la liste des réfugiés. Mais tant que tu n'as pas de papiers, [...] la solution intermédiaire, [c'est] ça. [...] Beaucoup l'ont fait. Tu vois, des gens qui étaient partis vingt ans, trente ans là-bas, [...] c'était difficile pour convaincre que c'étaient des Camerounais, tout ça ; il n'y a que les familles qui le savaient. [...] Il y a un papier délivré au niveau de la sous-préfecture ; c'est difficile de témoigner

³⁵⁶ Extrait d'entretien, Timangolo, 26/04/2018.

que tel est camerounais, parce que même là-bas, les services ne le connaissent pas. Donc [...] on délivrait des cartes d'identité camerounaises à des sommes très élevées : 200 000, 300 000 [FCFA]³⁵⁷ ! [...] À un moment, on a même arrêté l'établissement des cartes d'identité parce que beaucoup en profitaient [...]. [Et même les Centrafricains] obtiennent la nationalité camerounaise [...] : quelqu'un a 100 000 francs [CFA]³⁵⁸, il peut se faire établir l'acte de naissance et [avec ça ensuite] la carte d'identité. Il devient Camerounais. Lorsqu'on l'arrête, on le trouve avec la carte d'identité camerounaise ! Rien ne prouve à ce moment qu'il est Centrafricain.³⁵⁹

Au Cameroun comme dans d'autres contextes, « des liens de parenté et la petite corruption au niveau de l'administration locale » permettent aux personnes réfugiées de transcender ou contourner les interdictions et régulations dont elles font l'objet : « si ces pratiques sont illégales du point de vue du droit national et international, elles sont légitimes et normales du point de vue du droit coutumier et de l'histoire locale » (Fresia, 2008, p. 297 ; je traduis). Mais l'extrait présenté ci-dessus présente un autre usage qui peut être fait du statut de personne réfugiée dans un contexte de forte mobilité transfrontalière et de fragilité, voire de défaillance d'établissement des actes d'État civil (Mbowou, 2019). Cette catégorie peut être investie non comme « une nouvelle forme de citoyenneté » (Fresia, 2002, p. 10) mais comme un palliatif, une ressource voire un refuge sur le plan administratif : les individus en usent de manière transitoire, le temps de clarifier de façon plus durable leur situation – c'est-à-dire de réussir à obtenir un autre type de « carte » que constituent les papiers d'identité camerounais. Cette capacité à jouer de différents statuts explique, par ailleurs, le caractère fluctuant et les mises à jour permanentes des effectifs de « personnes réfugiées » dans le pays : si une part d'entre elles « disparaissent », ce n'est pas tant parce qu'elles sont reparties en RCA (ou ailleurs) que parce qu'elles ont réussi à accéder à un autre statut, jugé plus intéressant et profitable que celui offert par l'UNHCR.

Dans les régions orientales du Cameroun, la catégorie de « personnes réfugiées » fait donc l'objet de diverses stratégies de résistance, contournement et redéfinition de la part tant des populations hôtes et déplacées que des structures d'assistance. Ces dynamiques, à l'œuvre également dans le septentrion (Mahamat, 2021), mettent en lumière la recomposition permanente du régime international d'aide aux personnes déplacées de la part d'une variété d'acteurs et d'actrices. Si la coproduction des catégories d'intervention est aussi forte, c'est également en raison de contraintes internes au champ de l'aide, auxquelles il convient à présent de s'intéresser.

³⁵⁷ Environ 305€ et 457€ respectivement.

³⁵⁸ Soit 152€.

³⁵⁹ Entretien réalisé avec Calvin Minfegue (Batouri, 27/03/2021).

B/ Travailler avec des bouts de ficelle et planter des drapeaux

Le régime de l'aide résulte d'un équilibre précaire, où les acquis et les principes d'attribution sont en permanente renégociation.

(Enten, 2007, p. 91)

On a présenté, au chapitre précédent, la manière dont les acteurs et actrices de l'aide internationale contribuent à la mise en forme et à la performativité des crises identifiées sur le territoire camerounais. Il convient désormais de s'intéresser aux principales caractéristiques qui structurent, sur la durée, le régime international d'aide aux individus déplacés dans le pays. Celles-ci peuvent être classées en trois grandes catégories : une insuffisance des ressources à l'origine d'importantes tensions et concurrences entre structures d'assistance ; la montée en puissance d'organisations qui occupaient jusque-là une place marginale dans le paysage de l'assistance internationale ; un sentiment de perte de sens et de découragement partagé par de nombreux acteurs et actrices.

1. Un contexte de sous-financement chronique

Comme souligné au chapitre précédent, les financements dédiés à la réponse aux crises camerounaises connaissent depuis 2014 une augmentation constante en termes de volume. Celle-ci, justifiée par la multiplication des besoins en termes d'assistance, n'empêche pas le paysage et les interventions d'aide dans le pays d'être dominées par un sentiment de « sous-financement chronique »³⁶⁰. Cette situation, fréquemment dénoncée par les structures de l'aide tant en ce qui concerne les opérations menées à l'est que dans le septentrion ou les régions anglophones, vient modeler les formes d'assistance internationale aux personnes déplacées.

C'est ce qu'illustre, en 2018, l'exemple des distributions alimentaires destinées aux populations réfugiées de RCA. En février, je prends part à l'« évaluation participative AGDM » (*Age, Gender, Diversity Mainstreaming*) que réalise l'UNHCR dans la région de l'Est. L'objectif est de consulter

³⁶⁰ Expression employée par un représentant occidental d'ONGI lors d'un entretien réalisé par Zoom (17/11/2021). Voir également ces propos du représentant de l'UNHCR dès 2017, pour qui le premier défi en matière de personnes réfugiées au Cameroun est d'ordre financier : « La persistance et la multiplication des crises dans le monde ont eu pour effet direct la baisse des financements octroyés par [nos] principaux donateurs » (« Lazare-Etien Kouassi : 'Le Cameroun est une véritable terre d'hospitalité' », *Cameroon Tribune*, 21/06/2017 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/9455/fr.html/lazare-etien-kouassi-le-cameroun-une-veritable-terre-dhospitalite->).

les personnes visées par les interventions d'assistance afin de tenir compte, dans l'élaboration des programmes d'aide, de leurs besoins et réalités spécifiques « en fonction de leur âge, genre, contexte culturel et statut légal »³⁶¹. Comme l'explique un représentant de l'agence onusienne lors de la séance de préparation de cette évaluation :

On ne peut pas faire un programme pour les réfugiés sans les consulter [...]. Il faut leur demander [...] ce qu'ils veulent, en les considérant [...] par catégories, selon leur âge et leur sexe. [...] C'est pour cela qu'on organise cette évaluation participative, parce que lorsque tu consultes quelqu'un, il peut être amené à mieux identifier ses besoins et le type de réponse à y apporter.³⁶²

Cette approche fait écho à une longue tradition de l'aide internationale ayant érigé la notion de « participation » en véritable *buzzword* (Blackburn, 1998; Chauveau, 1994; Cooke & Kothari, 2001; Cornwall & Brock, 2005; Kumar & SurnameCorbridge, 2002)³⁶³. Dans les faits cependant, la démarche de l'UNHCR se heurte aux contraintes budgétaires que connaissent les opérations d'assistance aux personnes réfugiées au Cameroun. C'est ce qu'explique cette employée occidentale d'ONGI dans la région de l'Est :

Les [évaluations participatives de type] AGDM, [aujourd'hui, on est dans un truc où] ils consultent, ils consultent, mais en réalité ils font comme tout le monde : ils n'ont pas de sous, ils vont faire comme ils peuvent [...]. Tu as dû entendre parler de [...] la fameuse « liste mystère » des bénéficiaires de la distribution alimentaire : en gros, [...] il y a une bagarre entre le PAM [Programme alimentaire mondial] et le HCR, où le PAM veut distribuer la ration [alimentaire] complète à un nombre très réduit de personnes. Les réfugiés, eux, ont dit : « ça va créer des problèmes si on fait ça » – [...] notamment lors de l'AGDM –, en disant qu'il vaut mieux distribuer un petit peu mais à plus de monde ; donc ça c'est en gros la position défendue par le HCR. Sauf qu'en fait, ce qui a été acté, c'est que ce que pensent les réfugiés, on s'en branle complètement, et que... qu'ils vont continuer, parce que le PAM est obligé de distribuer des rations de tant de calories [par personne], etc. [...] Moi j'ai un peu l'impression que personne n'a aucune marge de manœuvre de rien du tout, et que tout le monde essaie un peu de faire au mieux avec ses procédures internes.³⁶⁴

Cet exemple montre comment, dans un contexte d'insuffisance des ressources, priorité est donnée non à l'opinion des premiers et premières concernées – les personnes réfugiées – mais aux « procédures internes » sur lesquelles les organisations internationales fondent leurs modalités d'intervention et, plus largement, leur légitimité. Bien que l'UNHCR soit la première agence onusienne en charge de l'assistance aux individus réfugiés, ce n'est pas sa position qui

³⁶¹ Voir ce post Facebook de l'UNHCR Cameroun, 03/11/2016 : <https://www.facebook.com/RefugeesCmr/posts/1439082139470362/>

³⁶² Observation du 20/02/2018, Batouri.

³⁶³ Pour une approche critique de ce terme et ses usages en contextes africains, voir Olivier de Sardan (2001).

³⁶⁴ Extrait d'entretien, Batouri, 08/05/2018.

l'emporte mais celle du PAM – agence la plus financée au monde³⁶⁵ et au Cameroun³⁶⁶ – dont les « procédures internes » reposent sur un modèle préétabli et standardisé prévoyant des distributions de rations individuelles journalières de 2 058 kcal par adulte et 945 kcal par enfant (PAM, 2017, p. 22). Deux critères décisionnels semblent ici se dessiner : premièrement, le poids financier de l'organisation (celui du PAM par rapport à l'UNHCR) et, deuxièmement, la primauté accordée aux standards quantitatifs. Cette dernière fait écho à la place qu'occupe l'élaboration de données chiffrées – c'est-à-dire pensées comme objectives et impartiales – dans la démarche d'expertise que revendiquent les organisations internationales (comme on a pu le voir au chapitre précédent).

La première conséquence des restrictions budgétaires que connaissent les opérations d'assistance au Cameroun est une diminution du nombre d'individus assistés, c'est-à-dire une réduction du périmètre du système d'aide aux personnes déplacées. Cela s'accompagne de tensions, comme l'explique cette autre employée occidentale d'ONGI, cheffe de bureau dans la région de l'Est en 2018 :

Actuellement, ce qui est difficile dans notre travail, c'est le manque de budget qui fait que tu ne peux pas répondre aux besoins [...], donc être obligé de faire une sélection de plus en plus stricte des personnes que tu vas aider. Ce qui en plus [...] va amener à plus de tensions, justement : autant on était bien acceptés parce qu'on aidait de manière assez large, là on voit bien que depuis début 2018, l'idée qu'il y ait réduction budgétaire au niveau de tous les partenaires [d'aide internationale] fait que les réfugiés se plaignent de plus en plus et commencent à [demander] qu'est-ce qu'on fait là. [...] Tu sens, en plus, qu'ils n'y croient qu'à moitié et disent, en gros : « vous prenez l'argent pour vous ». Et c'est un peu compliqué d'expliquer que, non, non, on n'a vraiment pas de sous [...] ! Ils disent : « oui mais vous vous êtes tranquilles, chez vous, dans vos maisons, et vous nous laissez galérer ». Donc là, oui, c'est clairement la difficulté qu'on ressent cette année, avec un risque de moins en moins d'acceptance et... le manque de moyens. [...] Parce qu'il n'y a rien qui fasse parler les médias de la zone : le Cameroun, [...] c'est calme, donc on n'en parle pas plus que ça non plus [...]. Enfin, calme... Entre guillemets, hein, je ne parle pas du nord ni de l'ouest [du pays] ; mais... Parce qu'il y a des trucs partout [dans le monde], quoi.³⁶⁷

Ces propos présentent trois caractéristiques du système d'aide aux personnes déplacées en contextes camerounais, auxquelles il convient de s'intéresser de manière approfondie. Premièrement, l'idée – persistante chez les acteurs et actrices de l'aide – que le manque de financements et de moyens dont souffrent les interventions dans le pays serait la conséquence d'un désintérêt global : contrairement à d'autres contextes, tels la Syrie, le Cameroun

³⁶⁵ En 2018, le PAM était la première des « organisations bénéficiaires du financement des plans coordonnés » avec 5,7 millions de dollars, devant l'Unicef et l'UNHCR qui occupaient la deuxième et troisième places avec respectivement 2,5 et 1,2 millions de dollars (OCHA Financial Tracking Service, « Coordinated Plans 2018 » : <https://fts.unocha.org/plans/overview/2018>).

³⁶⁶ Avec 52,8 millions de dollars contre 36 millions pour l'UNHCR, deuxième agence la mieux financée du pays (OCHA Financial Tracking Service, « Coordinated Plans 2018 - Cameroon » : https://fts.unocha.org/plans/640/recipients?order=total_funding&sort=desc).

³⁶⁷ Extrait d'entretien, Batouri, 18/04/2018.

appartiendrait à la catégorie des « crises oubliées ». Deuxièmement, la capacité des personnes visées par ces interventions internationales à répliquer et jouer des insuffisances qui caractérisent les opérations d'assistance dans le pays. Enfin, les tensions existantes entre les différentes structures d'aide en raison de la forte rivalité et de la concurrence qui caractérise leurs relations.

a/ Au Cameroun, des crises oubliées ?

Que ce soit au cours des réunions auxquelles j'assiste, de discussions informelles ou d'entretiens, de nombreux acteurs et actrices de l'aide internationale au Cameroun insistent sur l'idée d'un supposé désintérêt global pour le pays, érigé en 2019 au premier rang du classement des « crises oubliées » à travers le monde (NRC, 2019). Cette expression désigne une désaffection à la fois humanitaire, politique et médiatique pour des « situations de crise humanitaire graves et prolongées où les populations touchées ne reçoivent pas ou pas assez d'aide internationale et où il n'y a pas d'engagement politique pour solutionner la crise, notamment, mais pas uniquement, suite au désintérêt des médias » (ECHO, 2008, p. 3). Parler de « crises oubliées » pose donc la question des inégalités en termes de couverture diplomatico-médiatique et de financement de l'aide internationale.

Or une telle expression acquiert, dans le cas du Cameroun, un sens particulier : comme on a pu le souligner aux chapitres précédents, le pays est considéré par de nombreux acteurs et actrices comme un partenaire stratégique et de premier plan sur la scène régionale, voire continentale. S'il est vrai que les crises actuelles font l'objet d'une visibilité bien plus réduite que d'autres contextes³⁶⁸, il convient de rappeler que ces processus prolongent des dynamiques anciennes : historiquement, les situations humanitaires au Cameroun ont souvent fait l'objet d'une attention assez réduite de la communauté internationale (Takougang, 1998). Ces héritages sont renforcés par un paysage médiatique extrêmement contraint : non seulement les journalistes font l'objet, au Cameroun, de détentions, incarcérations arbitraires et fortes interférences de la part des autorités et des groupes armés non étatiques, mais seul un nombre très réduit d'entre eux a été autorisé à accéder aux zones de conflit³⁶⁹. A cela s'ajoutent les efforts déployés pour maintenir la propagande de la stabilité portée par le régime et contenir la médiatisation et l'internationalisation des conflits et difficultés à l'œuvre sur le territoire. Ces dynamiques concernent la crise anglophone, comme on a pu le voir au chapitre 3, mais pas uniquement.

³⁶⁸ En 2020, le Cameroun a obtenu un score de 0,08 dans l'échelle de portée médiatique des crises humanitaires créée par Meltwater ; en comparaison l'Iran, crise la plus couverte en 2020, s'était vu attribuer une valeur de 1 (<https://www.meltwater.com/en/blog?redirected-path=/blog/the-10-most-under-reported->). Cette même année, sur l'échelle créée par NRC afin de mesurer le niveau de « négligence politique » dont certaines crises font l'objet, le Cameroun obtient la note de 1 – soit la plus basse parmi les 36 pays classés, sachant que 10 représente une amélioration de la situation, 5 une stagnation et 0 une aggravation des conditions (Herrera Cano, 2021, p. 9). Ces éléments sont à mettre en regard de réflexions théoriques plus larges sur l'inégalité de traitement et de valeur accordée aux situations de violence, guerre et deuil en fonction des populations qui y sont confrontées (Boltanski, 1993; Butler, 2016; D. Fassin, 2020).

³⁶⁹ Reporters sans frontières, *Pays – Cameroun* : <https://rsf.org/fr/pays-cameroun>

Concernant la crise centrafricaine, une analyse de la production médiatique occidentale permet de faire apparaître que l'invisibilité des conflits centrafricains est ancienne (Chauvin, 2015a). Depuis 1992, la RCA appartient à la catégorie des pays « peu médiatisés » ; dès 2008, elle est incluse dans le classement annuel d'ECHO portant sur les principales « crises oubliées » dans le monde. Plutôt qu'un oubli conjoncturel, il semble plus approprié de parler d'un silence structurel sur un pays ignoré ou situé à la marge de l'information médiatique. Dans ce contexte les événements de 2013-2014 marquent une rupture, provoquant une élévation inédite du niveau d'exposition médiatique de la Centrafrique. Celle-ci est suscitée en partie par les discours des ONGI, agences onusiennes et cabinets diplomatiques qui, par leurs communiqués de presse et prises de parole publiques, contribuent soudain à rendre visibles les conflits en RCA et leurs conséquences en termes de migrations forcées. Concernant l'aide internationale, l'oubli des bailleurs est davantage une question d'échelles : depuis les années 2000, l'assistance a progressé et atteint des niveaux relativement importants par rapport aux indicateurs de pauvreté dans le pays, jusqu'aux montants records de 2013. L'idée d'« oubli » de la crise semble donc peu appropriée : il conviendrait plutôt de souligner la faiblesse des dons destinés à la RCA *par rapport* à d'autres pays africains, ainsi que les importants coûts logistiques provoqués par la dispersion des personnes déplacées au sein de territoires fortement enclavés. Ces derniers augmentent les frais de fonctionnement des organismes d'aide, au détriment de l'aide effectivement destinée aux individus (Chauvin, 2015a).

En ce qui concerne le conflit avec le groupe Boko Haram dans le septentrion, le silence de la communauté internationale sur le Cameroun peut être attribué à une interprétation des événements comme un problème essentiellement nigérian (Aghedo & Osumah, 2015) ; une lecture renforcée, comme on a pu le voir, par les autorités camerounaises dans leur souci d'extraversion des facteurs de crise. Herrera Carno (2021) souligne également les implications politiques des communiqués de presse du gouvernement central et des forces armées camerounaises. En rejetant les rapports qui décrivent la violence des attaques et exactions subies par les populations civiles (ICG, 2016, 2018a), Yaoundé minimise la gravité de la crise et refuse tout discours susceptible de porter atteinte à l'intégrité et à la manière dont sont perçues les forces camerounaises. Refuser ces critiques et affirmer, au contraire, que l'armée est sur le point de vaincre le groupe Boko Haram aurait aussi une dimension performative, permettant aux autorités de promouvoir une vision de la réalité qui correspond à leur agenda. Enfin, une analyse des discours anti-islamiques dans le pays souligne l'importance des médias proches du pouvoir. Elle montre comment les autorités s'inspirent de préjugés sur les populations musulmanes pour dépeindre les régions du nord comme primitives, par opposition à un sud supposé prospère et organisé (Tamfuh, 2020) : les populations du septentrion ne feraient alors que subir les conséquences de leur retard (Anchimbe, 2021; Messanga & Lontio, 2021).

Si la notion de « crises oubliées » semble donc peu adaptée aux contextes et enjeux camerounais, il convient de s'interroger sur les raisons de l'insuffisance des financements destinés à la réponse aux crises dans le pays. Au-delà d'un manque global de fonds à l'échelle

mondiale³⁷⁰, la raison en est aussi politique, comme l'explique cet ancien employé occidental des Nations unies :

On a discuté informellement de ça, plusieurs fois [avec des collègues] : le Cameroun, stratégiquement parlant, c'est un pays très important donc... C'est vrai qu'ils [les bailleurs internationaux] ont utilisé – j'ai été assez interpellé par ça – le Cameroun comme une sorte de laboratoire aussi pour [...] la nouvelle approche du nexus ; ils ont voulu que le Cameroun [en] soit l'un des fers de lance. [...] Mon analyse [...] c'est que le Cameroun est un pays hautement stratégique, du coup il faut un peu le choyer et lui faire croire qu'il est important – même si, derrière, les financements, c'est toujours très compliqué. Mais je pense que le gouvernement lui-même ne veut pas que l'ONU soit suffisamment financée parce qu'ils aiment bien garder un peu le contrôle aussi... ça, je l'ai entendu très clairement de la bouche de certaines personnes du gouvernement.³⁷¹

La « nouvelle approche » mentionnée ici fait référence au nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP), initiative lancée au sommet humanitaire mondial de 2016 et pour laquelle le Cameroun s'est porté candidat en tant que pays-pilote (HDPN Taskforce, 2021). L'objectif est de « renforcer la collaboration, la cohérence et la complémentarité » entre acteurs et actrices humanitaires, de développement et de promotion de la paix afin d'accroître l'efficacité de l'aide dans la réponse aux crises et de « lutter contre les causes profondes des conflits » (CAD, 2019). Cette approche est aussi une réponse à l'augmentation globale des besoins d'assistance, qui s'avère bien supérieure à la hausse des financements : l'objectif est donc d'intégrer des acteurs et actrices issues d'autres domaines, à commencer par les autorités des pays d'accueil ainsi que le secteur privé³⁷². On reviendra plus loin sur les enjeux spécifiques liés à cette approche, mais il est déjà possible de souligner une autre caractéristique du régime international d'aide aux personnes déplacées au Cameroun : si ce dernier est sous-financé, ce n'est pas lié uniquement à des contraintes structurelles (à savoir, des ressources globales toujours insuffisantes par rapport à l'ampleur des besoins) mais aussi à une volonté politique, partagée tant par les bailleurs que par les autorités elles-mêmes. Les premiers octroient des financements à un État qu'ils estiment stratégique, mais dans des volumes limités en raison des détournements dont ces derniers pourraient faire l'objet (voir plus bas) ; tandis que les secondes se satisfont d'un volume réduit de financements et d'interventions internationales, afin d'éviter que celles-ci ne prennent trop d'ampleur et ne deviennent le noyau d'un éventuel contre-pouvoir ou d'une contestation. De fait, une insuffisance de moyens dédiés à l'aide internationale restreint non

³⁷⁰ Sur les 40,7 milliards de dollars d'aide humanitaire demandés en 2022, seuls 106,7 millions ont été récoltés (OCHA Financial Tracking Services, « Global Funding Overview Data – 2022 » : <https://fts.unocha.org/global-funding/countries/2022>).

³⁷¹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 07/05/2023.

³⁷² « La Task Force nationale Nexus HDP est présidée par le Coordonnateur Humanitaire-Développement-Paix et comprend plus de cent représentants du gouvernement, des agences des Nations unies, de la Banque mondiale, des États membres et des donateurs, des ONG internationales et nationales et du secteur privé » (HDPN Taskforce, 2021).

seulement les interventions que celle-ci peut mener, mais également l'importance de ses agences et organisations en termes de ressources humaines³⁷³.

b/ Les bénéficiaires contre-attaquent : personnes réfugiées et (re)modelage du système d'aide aux personnes déplacées

Les autorités camerounaises ne sont pas les seules actrices capables d'interférer avec les modalités de déploiement du régime international d'aide aux personnes déplacées. À rebours de perceptions d'individus réfugiés sur le continent africain « comme des flux homogènes de victimes qui sont accueillies dans des camps et qui dépendent de l'aide extérieure », l'exemple des camps de populations nigérianes à Minawao (Extrême-Nord) et centrafricaines à Gado-Badzéré (Est) montrent combien « il est difficile de cataloguer statutairement leurs habitants, tant les déclarations que ces derniers font et les comportements qu'ils affichent modifient périodiquement leurs profils » (Mahamat, 2021, p. 3). Tandis que structures d'assistance et autorités camerounaises promeuvent des pratiques de mise à l'écart et de concentration en un même lieu des personnes réfugiées, ces dernières manifestent leur rejet à travers diverses stratégies de contournement, d'opposition ou de réappropriation (fuite hors des camps, refus de s'enregistrer ou d'y être relocalisées, établissement dans des zones inaccessibles, etc.) (*ibid*, p. 13-14). À l'Extrême-Nord, par exemple, certaines populations originaires du Nigeria refusent de se faire enregistrer comme réfugiées. Jouant sur les catégories d'assistance, elles se présentent aux acteurs et actrices de l'aide internationale comme des « personnes déplacées internes » (PDI) afin de ne pas être rapatriées à la frontière ni transférées dans le camp surpeuplé de Minawao. Cette catégorie leur permet de bénéficier d'une assistance tout en étant autorisées à rester dans leur zone d'installation informelle, favorable à la mise en culture de terres agricoles³⁷⁴.

Pour comprendre en quoi ces stratégies peuvent contribuer à infléchir, voire (re)modeller les formes de système d'aide aux personnes déplacées, il convient de s'intéresser aux sites informels de personnes réfugiées à l'Est. Tout d'abord, celui établi dans la localité de Guiwa-Yangamo, à une centaine de kilomètres du chef-lieu de la région, Bertoua (département du Lom-et-Djerem). Si la présence de populations centrafricaines y est antérieure aux arrivées massives de 2013-2014³⁷⁵, elle croit considérablement à compter de cette date jusqu'à atteindre près de 1 500 individus. Ces derniers sont d'abord installés dans des tentes rassemblées dans deux sites en périphérie du village, dits « Guiwa I » et « Guiwa II », qui font alors partie des principaux lieux

³⁷³ Comme le souligne un document de plaidoyer interne, « la réponse humanitaire du Cameroun a été sous-financée pendant plusieurs années, ce qui a laissé de nombreuses agences et organisations humanitaires avec des capacités limitées en termes de personnel » (OCHA, 2021a, p. 1 ; je traduis).

³⁷⁴ Discussions informelles avec des membres d'ONGI à l'Extrême-Nord, octobre 2020.

³⁷⁵ « Cameroon-Central African Republic: Refugees caught between violence and destitution », *The New Humanitarian*, 29/11/2007 : <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/cameroon-central-african-republic-refugees-caught-between-violence>

vers lesquels est dirigée l'aide aux personnes réfugiées (IFRC, 2014; Kapandé Ndengue, 2015, p. 69). Mise à l'écart et assistance internationale n'empêchent pas les tensions entre populations hôtes et réfugiées. Celles-ci concernent d'abord l'accès à la terre et aux ressources (eau, bois), les premières accusant par ailleurs les secondes de leur avoir coupé l'accès aux champs en s'établissant précisément sur l'itinéraire qu'habitants et habitantes empruntaient pour se rendre dans leurs zones de culture. Comme me l'explique un jeune centrafricain, ancien résident du site de Guiwa I, ces enjeux sont redoublés par l'accusation de « mauvaise influence » que les personnes réfugiées auraient sur les enfants de la localité, ou en raison des prétendues « mœurs légères » des filles centrafricaines et de la « perversion » que ces dernières susciteraient chez les locaux³⁷⁶.

Dans ce contexte de tensions se développent des formes de protestation et de mobilisation des personnes réfugiées à l'encontre des interventions d'aide dont elles font l'objet. En novembre 2013, les populations réfugiées de Guiwa-Yangamo prennent en otage, pendant toute une journée, un travailleur humanitaire accusé de « mauvaise distribution de vivres »³⁷⁷. Elles cherchent alors à protester contre l'assistance alimentaire qui leur est destinée, estimant que celle-ci ne respecte pas les normes fixées par le PAM et est insuffisante pour répondre à leurs besoins. Cet événement pousse la Croix rouge camerounaise, ONG chargée de réaliser ces distributions, à délocaliser son bureau dédié à l'assistance alimentaire dans la ville de Bertoua – soit à distance des principaux lieux d'établissements de personnes réfugiées et à proximité immédiate des centres de pouvoir et forces de sécurité³⁷⁸. L'effet des protestations de personnes réfugiées s'observe ici à un premier niveau, provoquant une recomposition géographique du régime d'aide internationale.

Quelques mois plus tard, un épisode similaire et de plus vaste ampleur se produit. Les personnes réfugiées de Guiwa-Yangamo s'opposent à la démarche initiée par les structures internationales, et soutenues par les autorités camerounaises³⁷⁹, consistant à leur construire des abris définitifs dans la localité. Jugeant cette dernière trop reculée et insuffisamment pourvue en services et infrastructures, elles préféreraient s'établir dans des centres urbains tels Bertoua (chef-lieu de l'Est) ou Yaoundé et Douala (capitales politique et économique du

³⁷⁶ Discussion informelle, Bertoua, 21/09/2020. Sur la manière dont divisions et clivages sont entretenus et culturellement structurés par des divergences de « 'coutumes', c'est-à-dire des normes, des règles morales, des conventions (on pourrait aussi dire des codes culturels) » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994), voir notamment Gluckman (1955).

³⁷⁷ « Accueil des réfugiés : la pression monte », *Cameroon Tribune*, 18/04/2014 : http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=80740:accueil-des-refugies-la-pression-monte&catid=1:politique&Itemid=3

³⁷⁸ « Les deux responsables du bureau HCR de Bertoua sont libres », *Cameroon Tribune*, 06/01/2014 : http://ct2015.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=78600:bureaux-hcr-de-bertoua-les-deux-responsables-sont-libres&catid=1:politique&Itemid=3

³⁷⁹ Le départ de nombreuses personnes réfugiées vers la ville de Bertoua est présentée par les autorités de la région de l'Est comme « une préoccupation majeure », l'augmentation des incidents et de l'insécurité étant attribuée aux individus étrangers – en particulier « des jeunes hommes qui tentent de survivre en faisant des petits boulots, en volant et même en commettant des vols à main armée » (« Tensions rise in Cameroon as refugees seek bright lights of Bertoua city », *The Guardian*, 26/06/2014 (je traduis) : <https://www.theguardian.com/global-development/2014/jun/26/cameroon-central-african-republic-refugees-bertoua>).

Cameroun) (Kapandé Ndengue, 2015, p. 54; 69-70). Les populations centrafricaines de Guiwa-Yangamo vont donc profiter de la venue, le 2 janvier 2014, de deux responsables de l'UNHCR-Bertoua pour demander que leur soient établies des cartes de réfugiés leur permettant de circuler librement à travers le pays. Par cette revendication, elles témoignent d'une connaissance fine de leurs droits et des obligations de l'agence onusienne à leur égard. Face au refus de cette dernière et à l'échec des négociations, la population prend en otage les deux membres de l'UNHCR et les retient pendant trois jours. Les médiations du sous-préfet de Ngoura et du préfet du Lom-et-Djerem demeurant sans effet, les représentants onusiens ne seront libérés qu'à la suite d'une intervention des forces de l'ordre, décidée par le Gouverneur de l'Est le 4 janvier³⁸⁰.

Dans les mois qui suivent, la réaction des structures d'aide internationale à ces événements va être double. D'une part, elle prend la forme de mesures immédiates de rétorsion consistant à suspendre les distributions alimentaires et la délivrance des cartes de réfugié « afin de restreindre leurs mouvements » (IFRC, 2014, p. 4). D'autre part, pour apaiser les tensions et tenter d'obtenir gain de cause à long terme, un vaste déploiement de services et de construction d'infrastructures vise à répondre à l'argument des personnes réfugiées concernant le manque d'équipement de la localité. L'UNHCR et diverses ONGI vont ainsi construire et équiper un centre de santé, financer et assurer des transports en ambulances vers des structures hospitalières plus avancées pour les cas médicaux complexes, creuser une cinquantaine de latrines et des puits équipés de pompes manuelles, ou encore distribuer des matériels de première nécessité (matelas, couvertures, lampes solaires, kits d'hygiène, etc.) et des outils agricoles permettant de mener des « activités génératrices de revenus » (IFRC, 2014, p. 3). Dans les années qui suivent, près de 800 individus continueront à résider dans la localité et il faudra attendre 2016 pour qu'ils se voient octroyer par l'UNHCR la carte de réfugié³⁸¹.

Si l'exemple de Guiwa-Yangamo représente un cas extrême de tensions entre populations réfugiées et structures internationales, d'autres situations témoignent de la capacité des personnes déplacées à négocier les formes et modalités d'assistance dont elles font l'objet, en jouant sur la pluralité d'acteurs et d'actrices qui caractérisent ce champ ainsi que sur leurs éventuelles rivalités. On a évoqué, au chapitre précédent, l'exemple du site informel de Tihomo qui, en périphérie de la ville de Garoua-Boulai, accueille un nombre important de populations réfugiées de confession musulmane. A l'instar des habitants et habitantes de Guiwa-Yangamo, ces personnes refusent l'invitation de l'UNHCR de les transférer dans le site aménagé de Gado, situé à quelques dizaines de kilomètres. L'agence onusienne, après plusieurs tentatives infructueuses de négociation et sommations, décide de suspendre les enregistrements de ces personnes et l'octroi du statut de réfugié – et ce, malgré le principe de reconnaissance *prima facie* décrété par le gouvernement – ainsi que toute activité d'assistance à leur égard. L'arrêt de l'aide va alors pousser certaines figures mbororo, réfugiées comme

³⁸⁰ « Les deux responsables du bureau HCR de Bertoua sont libres », *op. cit.*

³⁸¹ Discussion informelle avec un jeune réfugié centrafricain anciennement installé dans la zone de Guiwa-Yangamo (Bertoua, 21/09/2020).

camerounaises³⁸², à en appeler aux réseaux de solidarité islamique, notamment sunnites. Le site de Tihomo commence à recevoir des appuis en termes de construction de points d'eau et d'abris en contreplaqué, de distribution de matériel et de vivres, etc. Ces derniers, dit-on, sont financés par un milliardaire philanthrope saoudien très investi sur les questions de déplacement forcé et ayant décidé de soutenir ses coreligionnaires dans le besoin. Ce site informel de personnes réfugiées est donc renommé, localement, « le site de l'Arabie Saoudite »³⁸³. Face au développement de formes parallèles et concurrentes d'appui aux individus déplacés, l'UNHCR finit par revenir sur sa décision : les habitants et habitantes de Tihomo sont formellement enregistrés et, si aucune intervention d'assistance n'est menée directement dans son enceinte, il est possible d'en sortir afin de bénéficier hors-site de distributions et autres formes d'appui de la part des structures d'aide internationale³⁸⁴. Un cas similaire dans la localité de Garoua-Boulai concerne le site informel baptisé « Uni pour la vie », qui accueille lui aussi des personnes réfugiées de confession musulmane. En janvier 2018, après plusieurs mois de suspension des distributions de vivres réalisées par l'UNHCR et ses partenaires, l'agence de coopération turque, TIKA (*Turkish Agency for Cooperation and Coordination*) y livre près de 50 tonnes d'aide alimentaire³⁸⁵.

Ces exemples témoignent de la capacité des personnes réfugiées à jouer des rivalités et concurrences qui caractérisent le champ de l'aide internationale. L'émergence récente de nouveaux bailleurs privilégiant, à l'instar de l'Arabie-Saoudite (Al Yahya & Fustier, 2011; Li, 2019) ou de la Turquie (Baird, 2016; Gilley, 2015; İpek & Biltekin, 2013), le critère de la coreligiosité permet aux populations centrafricaines de refuser les directives de l'UNHCR qui cherche alors, avec l'appui des autorités camerounaises, à rassembler les personnes réfugiées en un même lieu, à savoir le site aménagé de Gado. Elles leur offrent la possibilité de se soustraire du champ de l'aide tel que délimité par l'agence onusienne, sans pour autant renoncer à toute forme d'assistance ; amenant, en retour, l'UNHCR à revoir et infléchir certaines de ses positions, comme l'illustre le cas du site de Tihomo, dit « de l'Arabie saoudite ». Enfin, cette capacité de résistance et de négociation des populations réfugiées vis-à-vis du système d'aide s'observent aussi en termes spatiaux. Les exemples présentés ci-dessus montrent en effet des cas d'établissement de sites de personnes réfugiées imposant leur positionnement géographique, sans que le choix de lieu n'émane d'un accord entre autorités camerounaises et UNHCR.

³⁸² Sur l'implication des Mbororo camerounais et de l'association MBOSCUDA auprès des personnes réfugiées de RCA, voir le chapitre précédent. Sur leur insertion à l'international, voir Pelican (2011, 2012).

³⁸³ Sur le manque d'informations relatives à la création et au fonctionnement de ce site, voir Minfegue (2020a, p. 323-325).

³⁸⁴ Observations et discussions informelles avec des résidents et résidentes de la zone de Garoua-Boulai, octobre 2020.

³⁸⁵ « Food Aid for Central African Refugees in Cameroon », TIKA, 02/01/2018 (https://www.tika.gov.tr/en/news/food_aid_to_central_african_refugees_in_cameroon-40558). L'année suivante, à l'occasion du Ramadan, c'est aux personnes réfugiées de Guiwa-Yangamo que TIKA destinera son assistance alimentaire (voir ce Tweet de l'UNHCR Cameroon, publié le 03/06/2019 : <https://twitter.com/RefugeesCmr/status/1135642425865777155>).

Les rivalités et concurrences touchant le champ de l'aide aux personnes déplacées au Cameroun ne concernent pas seulement l'émergence de nouveaux donateurs, mais s'observent également entre organisations internationales, comme l'illustre l'exemple des opérations menées à l'Extrême-Nord.

2. Les conséquences du sous-financement

Le contexte de sous-financement chronique qui caractérise les perceptions et opérations de l'aide internationale modèle fortement le type de système d'aide aux personnes déplacées déployé au Cameroun. Outre des conséquences matérielles (en termes de limitation des ressources et possibilités d'intervention), ses effets sont de deux ordres : premièrement, une compétition exacerbée entre structures d'assistance provoquant un manque de coordination et une multiplication paradoxale des doublons. A cela s'ajoute une perte de vitesse et d'importance d'institutions traditionnelles des opérations d'aide aux personnes déplacées (à l'instar de l'UNHCR), au profit d'organisations présentées comme plus jeunes, flexibles et dynamiques (telles l'Organisation internationale des migrations, ou OIM).

a/ « Cannibalisme », « territorialité » et manque de coordination entre les structures d'aide internationale

Si l'insuffisance de moyens financiers et de ressources modèle le type d'opérations internationales mises en œuvre au Cameroun, c'est aussi parce qu'elle exacerbe la concurrence entre structures d'assistance. Cet expatrié occidental, ancien employé d'OCHA dans la région de l'Extrême-Nord, revient ainsi sur son expérience :

On commence à faire notre boulot comme on doit le faire, c'est-à-dire des réunions préparatoires [...] avec les différents partenaires, des questionnaires, des mises en secteur, etc. ; on fait des évaluations, on fait un rapport d'évaluation [...], [mais] ce dont je me rends compte, c'est qu'à T+1, T+2, rien n'est fait parce qu'en fait on n'a pas de ressources. Moi, j'étais tellement habitué à bosser sur des urgences où le PAM et l'Unicef ont des hangars qui sont pleins de tout, alors que là, en fait, on n'a rien. [Quand on] réussit à obtenir du matériel [...], on parle d'un nombre... quelques centaines de *shelters* [abris destinés aux personnes déplacées] ! C'est pour te donner une idée d'à quel point dans le nord, on travaille vraiment avec des bouts de ficelle³⁸⁶. C'est aussi ça qui est très important, parce que [...] le fait qu'il y ait très peu de ressources [...] exacerbe les tensions. [...] Là, le bout de gras est tellement petit que tout le monde se bat dessus.³⁸⁷

³⁸⁶ En mars 2022, l'opération *Far North Cameroon Emergency* était financée à hauteur de 9% : <https://reliefweb.int/report/cameroon/far-north-cameroon-emergency-reporting-period-18-february-18-march-2022>

³⁸⁷ Extrait d'entretien avec un ancien employé d'OCHA à l'Extrême-Nord, réalisé par Zoom (24/03/2023).

Comme souligné aux chapitres précédents, la concurrence entre structures internationales constitue une caractéristique commune à de nombreuses interventions d'aide à travers le monde³⁸⁸. Mais en contextes camerounais, ses conséquences sont particulièrement fortes comme le résume cet autre expatrié occidental, ancien employé onusien dans le pays :

[Il faut souligner] le cannibalisme très très fort des Nations unies, parce qu'en fait il y a très peu de « parts de marché » au Cameroun parce qu'il y a très peu de financements, donc il suffit de tomber sur quelqu'un qui a un peu trop faim et ça devient infernal... Il y a un [tel] territorialisme... [...] c'était assez décevant de voir à quel point la collaboration dans le système [d'assistance internationale] souffrait d'un manque de coopération parce que tout le monde est un peu en chien de faïence, à se demander si untel n'est pas en train de leur prendre ceci ou cela.³⁸⁹

Dans un contexte d'insuffisance des ressources, la rivalité accrue entre structures internationales s'accompagne donc d'un double phénomène de « territorialisme » et de « cannibalisme ». Si l'emploi de ce terme est très chargé symboliquement, en particulier en contexte postcolonial, il vise ici à exprimer les tensions extrêmes qui caractérisent parfois les rapports entre structures d'assistance. De telles frictions sont exacerbées par la crainte de se voir retirer certains financements au profit d'une autre agence ou ONGI. Ce sentiment suscite une méfiance généralisée à l'égard des intentions des autres structures, doublée d'un besoin de réaffirmer régulièrement son autorité et sa légitimité dans les différents secteurs d'intervention – un phénomène qu'une ancienne employée d'OCHA à l'Extrême-Nord qualifie de « plantage de drapeaux [...] : c'est institutionnel, chacun va vouloir se positionner »³⁹⁰.

Cela provoque un manque de coopération et une multiplication des doublons, phénomène pourtant paradoxal dans un contexte d'insuffisance des moyens. Ainsi, l'ouverture d'un nouveau théâtre d'intervention humanitaire avec le conflit anglophone est perçue par l'UNHCR comme une opportunité d'évincer l'Organisation internationale des migrations(OIM) dans son rôle de collecte de données concernant les personnes déplacées internes (PDI). Alors que l'OIM s'est vu octroyer des financements supplémentaires pour déployer, dans les régions anglophones et limitrophes, sa méthode de suivi des déplacements internes déjà mise en œuvre à l'Extrême-Nord (*Data Displacement Matrix*, DTM), l'UNHCR décide d'utiliser une partie de ses ressources normalement destinées aux activités de protection pour demander à une ONG locale de récolter exactement le même type de données³⁹¹. Si cet épisode est à mettre en lien avec les relations tendues qu'entretiennent, à l'échelle globale, les deux agences (Bradley, 2020, p. 85), il montre également que la finalité d'un projet d'assistance peut, en réalité, servir avant tout des objectifs politiques et de positionnement internes au champ de l'aide internationale.

L'exemple des tensions entre l'UNHCR et l'OIM présente une autre caractéristique du régime international d'aide aux personnes déplacées en contextes camerounais : l'émergence de

³⁸⁸ Dans son ouvrage *Imposing Aid*, Barbara Harrell-Bond (1986, p. 84-87 ; je traduis) soulignait déjà les effets délétères de la « concurrence destructrice entre les agences d'aide » aux populations réfugiées.

³⁸⁹ Extrait d'entretien, réalisé par Zoom (07/05/2023).

³⁹⁰ Extrait d'entretien, réalisé par Zoom (29/03/2023).

³⁹¹ Discussions informelles avec des membres d'organisations d'aide internationale, octobre 2020.

nouveaux acteurs et actrices, qui jouaient jusque-là un rôle restreint ou marginal et dont la montée en puissance se fait au détriment d'organisations présentes de longue date.

b/ Une restructuration du champ au profit de nouveaux acteurs et actrices : l'exemple de l'OIM.

Au-delà de l'opposition entre OCHA et l'UNHCR, évoquée au chapitre précédent, le champ de l'aide internationale qui se structure et se routinise au Cameroun est traversé par des fragmentations croissantes, révélatrices de tendances à l'œuvre au niveau global. D'abord porté par l'UNHCR, le régime international d'assistance aux personnes déplacées est investi par un nombre croissant d'acteurs et d'actrices dont les modalités et catégories d'intervention divergent. C'est ce qu'illustre l'exemple de l'Organisation internationale des migrations(OIM), comme l'explique cet ancien employé occidental des Nations unies dans le pays :

[Concernant] la situation plus globale au niveau des agences des Nations unies [et] la tendance depuis vingt, trente ans [sur] les questions de migration [...] dans le monde : l'OIM, si on regarde son budget depuis quarante ans, c'est multiplié par combien ? 5-6-7-800% ? Le HCR, ça a augmenté mais légèrement en proportion. Donc l'OIM est venue faire une balance sur ces questions et a de l'argent maintenant pour s'occuper des déplacés aussi – l'OIM, au départ, c'étaient les migrations en Europe [...] ; c'était une autre dynamique, ça ressemblait plus au BIT [Bureau international du travail] qu'à l'OIM humanitaire qu'on connaît maintenant sur le terrain et qui est de plus en plus opérationnelle, mais qui est relativement jeune dans le *business* humanitaire. Que ça soit au niveau des ressources humaines et tout ça [...]. Mais bon, je me mets à la place de l'organisation UNHCR : c'est à la fois une émulation et aussi... pas une menace, mais une compétition.³⁹²

Comme on a pu le souligner au chapitre précédent, l'UNHCR est confronté, ces dernières années, à une réduction continue et durable de ses moyens ; et ce, alors même que les volumes d'aide destinés au Cameroun s'accroissent. Cela s'explique par une redirection des financements vers d'autres agences, dont l'implication dans les théâtres humanitaires et migratoires est plus récente, à l'instar de l'Organisation internationale des migrations(OIM). Entre 2014 et 2022, alors que les fonds humanitaires internationaux reçus par le Cameroun sont multipliés par 2,8³⁹³, le taux de financement annuel de l'UNHCR passe de 40% à 46% tandis que celui de l'OIM augmente de 30% à 95,6%³⁹⁴.

Créée en 1951 pour faciliter l'exode et la réinstallation des millions de personnes déplacées en Europe à la suite de la Seconde Guerre mondiale et au déclenchement de la Guerre froide, l'OIM occupe une position particulière au sein du paysage des organisations internationales. Parce

³⁹² Extrait d'entretien, réalisé par Zoom (14/04/2023).

³⁹³ Passant de 73 à 209 millions de dollars US. Source : OCHA Financial Tracking Service, "Cameroon 2014" (<https://fts.unocha.org/plans/446/recipients>) ; "Cameroon 2022" (<https://fts.unocha.org/plans/1080/recipients>).

³⁹⁴ *Ibid.*

qu'elle ne compte pas officiellement au nombre des agences onusiennes, elle ne bénéficie pas des fonds que ces dernières reçoivent, chaque année, de la part des États membres ; son fonctionnement repose donc sur un système de financement par projets (Pécoud, 2018). Dans le même temps, son statut d'organisation multi-mandat lui permet de s'impliquer dans des domaines variés, de l'assistance humanitaire au développement en passant par les enjeux de gouvernance migratoire. Cette caractéristique est renforcée par la signature, en 2016, d'un accord permettant à l'OIM de rejoindre le système des Nations unies en tant qu'« organisation apparentée » – c'est-à-dire liée à ces dernières par un accord de coopération, mais sans pour autant bénéficier du statut formel d'agence onusienne³⁹⁵. Les États membres insistent alors pour que l'OIM demeure une « organisation non normative », c'est-à-dire qu'elle ne serve pas d'espace pour fixer, surveiller et tenir les États légalement responsables des normes internationales contraignantes liées à la migration (Bradley, 2021; Pécoud, 2020). L'organisation occupe donc, dans le domaine des questions migratoires, une place particulière de « prestataire de services façonné par sa structure de financement par projets » (Bradley *et al.*, 2023, p. 76 ; je traduis). Aujourd'hui, son mandat constitutionnel consiste à fournir aux États des services dans le domaine de la migration (concernant les personnes déplacées internes, la gestion des frontières, la lutte contre la traite, les évacuations, les abris d'urgence, l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de programmes de détention, les retours volontaires assistés et la réintégration, ou encore les activités liées aux crises). En d'autres termes, l'OIM lance des projets à la demande des États et est financée principalement par les contributions affectées à ces projets.

Ces caractéristiques lui ont permis d'accroître, au cours de deux dernières décennies, son rôle et son influence dans le système international et d'élargir son champ d'action géographique et ses activités³⁹⁶ (Bradley, 2017; Kreuder-Sonnen & Tantow, 2023). L'OIM compte aujourd'hui parmi les acteurs et actrices internationales majeures en situation de crise migratoire (Brachet, 2016; Hall, 2015). Jouissant d'une plus grande flexibilité que les agences onusiennes, elle s'est illustrée par sa réactivité et sa rapidité d'intervention dans des contextes de grande volatilité, à l'instar de la guerre en Libye de 2011³⁹⁷ ou l'épidémie d'Ebola de 2014-2016³⁹⁸. Les opérations

³⁹⁵ Outre l'OIM, huit autres organisations bénéficient de ce statut spécifique : la Cour pénale internationale, l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Bureau pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation mondiale du commerce. L'OIM se distingue cependant de ces autres organisations parce qu'elle est la seule dont les activités principales entrent directement dans les catégories qui lui permettraient d'obtenir le statut formel d'agence onusienne : contrairement aux huit autres organisations, elle fournit des services pour la prise en charge et le transfert de personnes sur une base individuelle dans le cadre de processus et d'activités liés à la migration au sens large (Cullen, 2023, p. 166).

³⁹⁶ C'est aussi le cas d'autres organisations internationales impliquées dans le domaine des mobilités, à l'instar de l'UNHCR (Loescher, 2001) ou de l'UNRWA (Bartholomeusz, 2009).

³⁹⁷ Tandis que les organisations des Nations unies étaient contraintes par d'importants protocoles de sécurité internes, l'OIM s'est illustrée à la fois par sa capacité à se coordonner avec les différents partis en conflit (l'OTAN comme le gouvernement libyen) et en tant que première intervenante sur le terrain pour permettre l'évacuation des personnes migrantes bloquées dans le pays (Kreuder-Sonnen & Tantow, 2023, p. 203-204).

³⁹⁸ Face à une situation perçue comme « dangereuse » et « trouble », redoublée par les capacités limitées des pays touchés par l'épidémie, les donateurs influents de l'OIM (à savoir le Royaume-Uni, la France et les États-Unis)

menées à ces occasions, tant en termes de secours d'urgence que de gestion des flux migratoires ou d'appui aux structures de santé, témoignent de sa capacité à s'imposer dans des domaines qui n'étaient pas couverts à l'origine par son mandat.

Au Cameroun, les activités de l'OIM se concentrent d'abord sur un travail de production de données concernant les déplacements internes de populations dans les régions septentrionales, à travers son mécanisme de collecte de données appelé *Displacement Tracking Matrix* (DTM)³⁹⁹ (voir chapitre précédent). Celle-ci met en œuvre un « suivi des déplacements » consistant à croiser les informations détenues par les autorités aux différents niveaux administratifs (région, département, arrondissement) et à se rendre directement dans les localités, afin de mener des enquêtes prenant la forme de questionnaires auprès des ménages et d'entretiens avec des acteurs et actrices-clés⁴⁰⁰. L'objectif est pluriel : comme évoqué au chapitre précédent, la production de données quantitatives concernant les déplacements internes de population fait d'abord écho à une approche de l'aide internationale de plus en plus axée sur les données quantitatives et statistiques (Glasman & Lawson, 2023). Mais la réalisation de la DTM a aussi un objectif financier : parce que celle-ci exige des moyens importants, elle constitue une source majeure de revenus pour l'OIM et lui permet, en outre, d'utiliser les données ainsi produites comme base factuelle pour proposer et justifier de nouveaux projets à un large éventail de bailleurs (tels le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (CERF), ou des donateurs multilatéraux comme USAID, ECHO, ou encore le Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique) (Bradley, 2020, p. 58). Enfin, si la DTM est parfois qualifiée de « machine à faire de l'argent » (*money-making machine*) (Koch, 2023), elle permet également à l'organisation de s'imposer comme actrice opérationnelle incontournable, quoique d'arrivée récente, du champ de l'aide. En effet, puisque l'OIM se distingue par sa capacité d'intervention en contextes volatiles, les enquêtes servant de base à la réalisation de la DTM vont être investies par d'autres organisations. Des structures telles OCHA les utilisent pour récolter des données susceptibles d'appuyer leurs propres interventions, accroissant ainsi la légitimation de l'OIM comme actrice majeure du champ de l'aide à l'Extrême-Nord. C'est ce qu'explique cet ancien employé occidental de l'organisation :

Certaines fois, à la demande d'OCHA, on avait cette capacité d'*outreach*, c'est-à-dire d'aller là où sont les gens et de savoir qui ils sont, donc ils nous ont demandé une ou deux fois d'inclure des éléments multi-sectoriels [dans nos enquêtes]. Donc c'est pour ça qu'on a des DTM qui

ont demandé l'aide de l'organisation en raison de sa « capacité avérée à se déplacer dans des situations extrêmement difficiles avec rapidité et capacité d'adaptation » (*ibid*, p. 207-209 ; je traduis).

³⁹⁹ Le Cameroun illustre ainsi une tendance globale au sein de l'OIM, pour laquelle « l'engagement dans la collecte et l'analyse de données est passé, au cours des deux dernières décennies, d'un sous-produit du travail opérationnel de l'organisation à un service clé offert aux gouvernements et aux acteurs humanitaires, et a été complété par un rôle de plus en plus actif dans la diffusion, la communication et la visualisation des données » (Koch, 2023, p. 235 ; je traduis). En 2020, les données issues de la DTM étaient utilisées dans 80% des *Aperçus des besoins humanitaires* (HNO) et *Plans de réponse humanitaire* (HRP) rédigés à l'échelle mondiale (OIM, 2021, p. 27).

⁴⁰⁰ Le recours à des enquêteurs et enquêtrices locales menant des entretiens avec des informateurs et informatrices-clés est très répandu parmi les organisations internationales (Wasuge *et al.*, 2021). On reviendra sur ce point au chapitre 5.

finalement se rapprochent des *Multi-Sectoral Need Assessments*⁴⁰¹, mais *grosso modo* on organisait [...] toute la coordination terrain, mais les secteurs venaient faire un *training* auprès des gens de terrain [employés pour réaliser la DTM] pour leur faire comprendre le contenu du questionnaire et leur faire récolter des données multi-sectorielles. [...] [La DTM] c'est un outil très clair mais qui peut être adapté aux besoins et au contexte.⁴⁰²

Cette capacité d'adaptation « aux besoins et au contexte » permet aussi à l'OIM d'étendre considérablement ses opérations. Initialement, le suivi des déplacements de populations se concentre à l'Extrême-Nord, à travers un sous-bureau dont les activités s'élargissent progressivement à d'autres domaines tels l'aide matérielle d'urgence (construction d'abris, distributions de produits non-alimentaires) ou le soutien psychosocial. En 2017, l'organisation obtient un financement important du Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUE), afin de mettre en œuvre un projet de « rapatriement » et de « réintégration » de citoyens et citoyennes camerounaises en provenance de pays tels la Lybie, le Mali ou la Mauritanie⁴⁰³. Ce projet, par son ampleur, permet de financer la mise en place à Yaoundé d'un véritable bureau-pays doté de ressources matérielles et humaines conséquentes, donnant la possibilité à l'OIM de s'imposer comme actrice légitime dans le champ de l'aide internationale au Cameroun. Cela s'observe tant sur le plan opérationnel, à travers le type d'activités mises en œuvre, que politique. Le retour de ressortissants et ressortissantes camerounaises relevant du ministère des Relations extérieures (MINREX), les membres de l'OIM multiplient les réunions et collaborations avec ce dernier, permettant un rapprochement entre l'organisation et les autorités. Cette situation, ainsi que les ressources financières désormais mises à la disposition de l'OIM, suscitent la jalousie d'autres organisations onusiennes, à commencer par l'UNHCR et l'Unicef ; afin d'apaiser les tensions, ces dernières se verront accorder une part des financements de ce projet européen⁴⁰⁴.

En août 2020, le Cameroun fait partie des premiers pays dans lesquels est expérimenté un nouvel outil, le *Transhumance Tracking Tool* (TTT) : inspiré de la DTM, ce dernier vise à réaliser un « suivi des mouvements de transhumance » afin de « recueillir les alertes relatives aux conflits agropastoraux pour les prévenir et les atténuer » (Jusselme, 2020). Cet outil témoigne de la capacité de l'OIM à jouer de son statut d'organisation multi-mandat et de son fonctionnement de financement par projets pour étendre ses domaines d'intervention, dans un contexte marqué par un double phénomène. D'une part la place croissante accordée, ces dernières années, aux tensions entre populations pratiquant l'agriculture ou l'élevage dans les interventions d'assistance en Afrique subsaharienne⁴⁰⁵. D'autre part l'émergence, au

⁴⁰¹ Méthode d'évaluation visant à fournir aux organisations humanitaires, dans les différents secteurs visés par leurs interventions, une vue d'ensemble des besoins des populations.

⁴⁰² Extrait d'entretien réalisé par Zoom (07/05/2023).

⁴⁰³ « Cameroun : en l'espace d'un an, l'Initiative "FFUE-OIM" a permis le rapatriement volontaire d'au moins 2 000 migrants », Service diplomatique de l'Union européenne, 05/07/2018 (https://www.eeas.europa.eu/node/48034_fr). Voir également Kirori *et al.* (2023).

⁴⁰⁴ Discussions informelles avec des membres des Nations unies à Yaoundé, novembre 2020.

⁴⁰⁵ Voir, à ce propos, le n°274 de la revue *Afrique contemporaine* (paru en décembre 2022 et intitulé « Relations entre agriculteurs et éleveurs : des tensions et fractures multi-causales »). Pour d'autres contextes de mise en

Cameroun, d'un secteur jusque-là peu représenté : celui de la promotion de la paix et de la « résolution pacifique des conflits »⁴⁰⁶. Le déploiement du TTT dans le pays est en effet financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (*United Nations Peacebuilding Fund*, UNPBF), agence onusienne officiellement installée à Yaoundé depuis 2019. A l'instar de ce qui a pu être observé lors de l'épidémie d'Ebola, ces dynamiques illustrent la capacité de l'OIM à transformer des tensions agropastorales (c'est-à-dire, à l'origine, des conflits d'usage touchant à l'accès aux ressources telles l'eau ou la terre)⁴⁰⁷ en un enjeu ayant trait à la gouvernance frontalière et migratoire, domaine d'intervention de l'organisation⁴⁰⁸.

Enfin, en 2023, l'OIM déploie ses activités de suivi des flux de populations (*flow monitoring*) et de collecte des données dans trois « zones de transit importantes » au sein de la région de l'Est : les communes de Garoua-Boulai, dans le département du Lom-et-Djérem, et celles de Kentzou et Ouli, dans la Kadey (OIM, 2023, p. 3). Parmi les 84 000 « voyageurs [...] observés pendant 80 jours » aux postes frontaliers et gares routières, « la grande majorité [...] ont déclaré être de nationalité centrafricaine (49%) » et voyager pour des « raisons économiques (62%) » (*ibid*). Cette enquête, menée entre les mois de juin et d'août, témoigne d'un basculement. Premièrement, il montre le surgissement, dans une région relevant de la prérogative de l'UNHCR (voir chapitre précédent), d'une organisation qui en était absente jusqu'à récemment et qui se livre désormais à un travail de production de données concurrent de celui normalement mené par l'organisation onusienne. Deuxièmement semble s'opérer un recadrage de la situation dans les régions orientales du Cameroun : les populations centrafricaines, qui se voyaient jusque-là octroyer le statut de réfugiées *prima facie*, sont désormais considérées comme des personnes « migrantes » dont le « voyage » est motivé par des raisons « économiques » (*ibid*). Le surgissement de l'OIM à l'Est-Cameroun peut donc être considéré comme une forme d'érosion du régime international d'assistance aux personnes déplacées qui prévalait dans la zone depuis le milieu des années 2000.

Le cas de l'Organisation internationale des migrations illustre ainsi, au Cameroun, la redirection des fonds et moyens de l'aide internationale vers des structures et domaines d'intervention jusque-là peu ou pas représentés dans le pays. Dans les premiers temps de réponse aux crises prévalait, comme dans de nombreux autres contextes, une assistance matérielle d'urgence aux personnes déplacées de force qui était mise en œuvre par des acteurs et actrices traditionnelles, à l'instar de l'UNHCR. Au fil des ans, cette aide est redirigée de manière croissante vers des structures au mandat et aux modalités d'intervention plus flexibles, telles

œuvre du TTT, voir l'exemple du Nigeria (<https://dtm.iom.int/reports/nigeria-transhumance-tracking-tool-report-early-warning-dashboard-1-batsari-dan-musa-jibia>).

⁴⁰⁶ Sur la façon dont ce secteur se développe au Cameroun ces dernières années, dans un environnement politique extrêmement contraint, voir Lefort-Rieu (2024a). On reviendra sur ces enjeux aux chapitres suivants.

⁴⁰⁷ Pour une analyse approfondie de ces dynamiques en contextes camerounais, voir Lefort-Rieu (2022a).

⁴⁰⁸ Le phénomène s'observe dans d'autres contextes, par exemple à la frontière guinéo-ivoirienne où le déploiement du TTT est également financé par l'UNPBF (« Promouvoir une transhumance transfrontalière apaisée entre la Côte d'Ivoire et la Guinée grâce à un outil de suivi de la transhumance », Nations unies – Côte d'Ivoire, 04/06/2023 : <https://cotedivoire.un.org/fr/235101-promouvoir-une-transhumance-transfrontali%C3%A8re-apais%C3%A9e-entre-la-c%C3%B4te-divoire-et-la-guin%C3%A9e>).

l'OIM, ou des secteurs d'activité ayant trait à la promotion de la paix ou à la gestion de la transhumance. Si de telles évolutions viennent modeler et infléchir le type de régime international d'assistance aux personnes déplacées mis en œuvre dans le pays, elles sont aussi révélatrices de tendances de fond traversant, ces dernières années, le secteur de l'aide internationale. Comme l'ont montré divers travaux (voir les contributions rassemblées dans Bradley *et al.*, 2023), la montée en puissance de l'OIM est liée à une valorisation des capacités d'adaptabilité et de flexibilité que lui offre son statut d'organisation multi-mandat et son modèle de financement par projets, particulièrement prisés dans un contexte de néolibéralisation croissante de l'aide internationale. Cette dernière, tout autant que les capacités internes de positionnement et de réactivité de l'OIM, provoque une recomposition des rapports de pouvoir au sein du champ ultra-compétitif de l'assistance humanitaire et met certaines organisations en position de force, au détriment de structures plus traditionnelles (telles l'UNHCR).

Le gouvernement des migrations forcées au Cameroun est marqué par une autre caractéristique, peu abordée par la littérature mais qui occupe pourtant une place centrale dans les discours des acteurs et actrices de l'aide internationale : un sentiment de découragement et de perte de sens.

3. *Fatigue, déception et découragement des travailleurs et travailleuses de l'aide internationale*

En fin d'après-midi, à l'issue d'une réunion organisée dans les locaux d'une agence onusienne à Yaoundé, des collègues européens et européennes travaillant pour d'autres organisations internationales proposent d'aller boire un verre. Nous nous installons dans un établissement situé à proximité et les discussions, comme souvent, s'orientent vers les difficultés à travailler en contextes camerounais. L'une des personnes résume la situation en ces termes : « après un an dans ce pays, j'ai l'impression d'être comme Astérix et Obélix à la recherche du laisser-passer A38 ! ». Ne comprenant pas l'allusion, l'une d'entre nous saisit son smartphone et nous permet de visionner la vidéo suivante (cf. figure 28).

Figure 28. Extrait des *Douze Travaux d'Astérix*, film d'animation franco-britannique réalisé par René Goscinny et Albert Uderzo (1976)



Si le parallèle entre personnel européen de l'aide internationale et Astérix le Gaulois peut faire sourire, en particulier en contexte postcolonial, il vient ici exprimer un fort sentiment d'incompréhension et de frustration face aux pratiques très procédurières et centralisées qui caractérisent le pays⁴⁰⁹. Comme l'explique cet ancien employé occidental d'agence onusienne :

Ce qui était extrêmement déprimant au Cameroun, c'est qu'en fait, les choses n'avançaient pas. C'était la folie, il fallait vraiment se battre pour avancer d'un rien [...]. Ce qui m'avait vraiment choqué, c'était toutes les différentes couches et puis, à chaque fois, de devoir demander la permission partout : alors c'est bien, c'est important même, mais des fois tu l'as depuis tout en haut et après y'a un gars au milieu qui a décidé de faire chier, et t'es là : « mais c'est quoi le *trip* ! ». [...] Dès que tu *deal* avec les administrations, là... C'est insoutenable. C'est ça en fait la difficulté [...] : tu ne peux pas t'empêcher de te dire que tout ce qui ne roule pas, c'est vraiment juste à cause de ce gouvernement, parce qu'en fait... (*rire*) Si les gens faisaient leur putain de taff, s'ils étaient un tout petit peu plus... Il n'y aurait pas tout ça ! C'est très simpliste comme conclusion, mais tu ne peux pas t'empêcher de... Tu essaies de condenser tout ce que tu es en train d'observer et voir et, en fait, [...] le nœud du problème, il est là. C'est cette mauvaise gouvernance. Et en plus, tu sais que c'est la mauvaise gouvernance qui ruine ce pays, et tout ce que tu entends c'est « gouvernance », « bonne gouvernance », y'a des projets de gouvernance partout ! Mais en fait, t'es là : « mais arrêtez vos conneries ! Est-ce que quelqu'un va dire les choses un jour comme elles sont ? »⁴¹⁰

La frustration à l'égard de l'appareil bureaucratique camerounais est redoublée par un second phénomène, ici qualifié de « mauvaise gouvernance ». Au quotidien, dans leurs interactions avec les figures étatiques et administratives ou les services publics camerounais, travailleurs et travailleuses de l'aide internationale sont confrontées à des pratiques que beaucoup considèrent comme corruptives. De fait, le Cameroun est fréquemment dénoncé pour la très mauvaise place qu'il occupe dans les classements internationaux en termes de corruption⁴¹¹. Il n'échappe pas, sur ce plan, aux constats formulés en direction d'autres pays de la sous-région : le phénomène y est jugé « systémique [...], généralis[é] (du haut en bas de l'État, et du côté des fonctionnaires comme des citoyens et usagers) et banalis[é] ([il] fait partie des routines quotidiennes) » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 183).

Il convient de replacer le développement de ces pratiques dans un contexte plus large de crise économique et de paupérisation des populations camerounaises, évoqué au chapitre 1. L'accès à la fonction publique et à la position bureaucratique, longtemps considérées comme privilégiées (Bayart, 1979, p. 216-219), a été fortement mis à mal par l'affaiblissement des ressources de l'État et les plans d'ajustement structurel des années 1990, qui se sont accompagnés de nombreux licenciements et de fortes réductions des salaires (Assiga-Ateba, 2001). Dans un tel contexte, les moyens issus de l'assistance internationale représentent « une

⁴⁰⁹ Sur l'importance de l'appareil bureaucratique camerounais ainsi que son caractère centralisée et autocratique, hérité notamment du système colonial, voir Bayart (1979), Médard (1977).

⁴¹⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom (07/05/2023).

⁴¹¹ En 2022, le Cameroun occupait la 142^e place sur un total de 180 pays dans le classement publié par Transparency International : <https://www.transparency.org/en/cpi/2022/index/cmr>

rente financière inespérée » (Eboko, 1999b, p. 137), c'est-à-dire une source de revenus complémentaires permettant de compenser les coupes salariales imposées par les institutions financières internationales. Si ce phénomène n'est pas nouveau⁴¹², il acquiert au cours de la dernière décennie une ampleur inédite : l'extension géographique de la réponse internationale aux dites « crises » dans le pays (soulignée au chapitre précédent) provoque son élargissement à des zones et échelles restées jusque-là peu touchées.

L'exemple paradigmatique de cette rente que représentent les interventions d'aide internationale est le *per diem* : en plus de leur salaire, fonctionnaires et figures étatiques touchent des primes de la part des structures d'assistance pour participer à une activité, réaliser des visites, animer ou prendre part à des ateliers ou des formations – des tâches pourtant prévues dans leur cahier des charges. Cette pratique dite du « défraiement » s'est élargie au-delà des représentants et représentantes étatiques, devenant également une attente de nombreuses personnes participant aux activités des agences onusiennes ou ONGI⁴¹³. Suivant le type de projet ou de bailleurs, ces *per diem* peuvent être complétés et/ou remplacés par « l'argent du carburant » ou des « frais de nutrition », c'est-à-dire le versement d'une somme officiellement destinée à couvrir les dépenses suscitées par la participation au projet ou à l'activité (coûts de déplacement, indemnité alimentaire, etc.), mais dont le montant est souvent plus élevé que les frais réels engagés. En février 2020, lors d'une rencontre avec le délégué départemental du ministère de l'Agriculture et du développement rural (MINADER) dans la Kadey (région de l'Est), celui-ci m'explique que le phénomène a pris une telle ampleur qu'il a récemment provoqué la colère du préfet face à des services étatiques constamment dépeuplés, leurs membres étant plus occupés à répondre à des sollicitations d'ONG qu'à mener à bien leurs tâches. Cela s'est traduit par un rappel à l'ordre général de la part du représentant préfectoral, signalant à toutes et tous que c'est l'État et non les structures de l'aide qui les avait nommés à leur poste – et pouvait, s'il le souhaite, les relever de leurs fonctions⁴¹⁴.

Une approche anthropologique de cette pratique permet de rappeler que, « si les *per diem* étaient à l'origine prévus pour compenser la perte de temps et d'argent de la participation à l'intervention » (qui, par exemple, prive les personnes impliquées d'une journée de travail aux champs ou, dans le cas de l'administration, d'heures de travail qu'il leur faudra rattraper par la suite), « ils sont aujourd'hui devenus des instruments politiques » (Ridde, 2013, p. 83). Le versement de ces « défraiements » permet de s'assurer que les acteurs et actrices impliqués, de manière directe ou indirecte, dans la mise œuvre des projets d'assistance aient un intérêt personnel à leur bon déroulé :

⁴¹² Dans une étude publiée en 2000, la possibilité de percevoir des *per diem* pour la participation à des activités en dehors du lieu de travail est l'une des raisons avancées par les participants et participantes pour justifier qu'ils et elles préfèrent garder leur travail dans le secteur public malgré un salaire faible (Israr *et al.*, 2000 ; cités par Ridde, 2013, p. 91)

⁴¹³ Pour ce Camerounais, employé d'ONGI pendant une dizaine d'année dans la région de l'Est, de nombreuses personnes prennent part aux projets d'assistance moins pour leur contenu ou leurs objectifs que dans l'espoir de « pouvoir en tirer quelque chose » (extrait d'entretien, Timangolo, 26/04/2018).

⁴¹⁴ Propos tenus lors d'une rencontre à Batouri, 19/02/2020.

Par la distribution de ces ressources monétaires, on cherche moins à faire en sorte que le projet soit efficace en produisant des effets pour les populations que de s'organiser pour que les activités soient mises en œuvre, dans un but évident de produire des rapports aux bailleurs de fonds sur la réalisation des activités et de justifier la présence de ceux qui les organisent. [...] Aussi les projets sont-ils en concurrence entre eux mais aussi en concurrence avec les activités régulières des personnes auxquelles ils s'adressent. Le *per diem* joue donc dans ce cas un rôle incitatif pour intéresser les acteurs aux activités du projet. (*ibid*, p. 88)

Responsables étatiques et personnes visées par les interventions d'assistance savent jouer de la concurrence produite par ces rétributions, qui constituent une caractéristique majeure des opérations internationales au Cameroun comme dans d'autres pays⁴¹⁵. Il s'agit ici de s'intéresser à la perception que les acteurs et actrices de l'aide ont de ces pratiques, ainsi qu'à la manière dont cela contribue à produire un sentiment diffus et généralisé de perte de sens et de découragement.

Face à des situations d'urgence et de crise domine en effet l'impression que « personne ne veut trouver de vraies solutions, juste y gagner quelque chose – et faire en sorte que la part soit la plus grande possible »⁴¹⁶. En d'autres termes, ce désenchantement des acteurs et actrices de l'aide semble lié à une dissonance concernant l'acceptation du terme « humanitaire » dans le mode de gouvernement des migrations forcées : en contextes camerounais, ce dernier ne semble plus désigner « un langage qui lie inextricablement les valeurs et les affects et qui sert à définir autant qu'à justifier des pratiques de gouvernement des hommes » (D. Fassin, 2010a, p. 8-9), mais être plutôt synonyme de ressources et source potentielle d'enrichissement⁴¹⁷.

Si le phénomène est perçu comme généralisé⁴¹⁸, il existe bien sûr des individus qui, à différentes échelles, essaient de faire en sorte que les opérations d'assistance contribuent effectivement à appuyer les personnes qu'elles visent. Leur nombre reste cependant minime et favorise un sentiment d'inutilité et de perte de sens qui n'est pas partagé seulement par les employés et employées occidentales, mais exprimé également par certains travailleurs et travailleuses locales. Un jour que nous sortons d'une réunion hebdomadaire destinée à la « gestion du site » de personnes réfugiées à Timangolo, dans le département de la Kadey (région de l'Est), un collègue camerounais laisse éclater sa colère vis-à-vis des propos tenus par un représentant de l'UNHCR. Celui-ci, interrogé sur la question des « pauses café » et des *per diem*, avait répondu qu'ils étaient « nécessaires »⁴¹⁹ car « c'est culturel : ici, quand vous invitez quelqu'un,

⁴¹⁵ Pour un panorama des diverses tactiques de « course au *per diem* » et « stratégies de capture », voir Ridde (2013, p. 95-96).

⁴¹⁶ Discussion informelle avec des collègues d'organisations internationales dans la région de l'Est, mai 2018.

⁴¹⁷ Cette inadéquation entre projection des valeurs morales et usages du terme « humanitaire » semble une caractéristique récurrente de l'aide internationale : s'intéressant aux « ressorts de l'insatisfaction » parmi le personnel de Médecins Sans Frontières (MSF), Ludovic Joxe décrit le « désenchantement » de l'expérience salariée par « l'abolition des repères antérieurs » et d'une « confiance dans une représentation du monde » (Joxe, 2019, p. 43 ; cité par Manac'h, 2024).

⁴¹⁸ Voir, à ce sujet, les travaux portant sur la « corruption institutionnalisée », c'est-à-dire « non seulement systémique mais organisée et régulée » (Médard, 2006, p. 697).

⁴¹⁹ Cette citation (et les suivantes) : discussion informelle, Timangolo, mars 2018.

vous ne le laissez pas repartir les mains vides ; il doit recevoir quelque chose, même minime ». Ce à quoi mon collègue rétorque : « Lorsqu'ils sont convoqués par le sous-préfet ou le maire [dans la ville de Kette, située à 1h de route], il ne leur viendrait pas à l'idée de réclamer un gâteau et un jus [de fruit], ou encore moins un remboursement de leurs frais de taxi ! Tout ce que ces gens-là veulent, c'est manger l'argent⁴²⁰ ».

Ces doléances concernent non seulement les autorités et personnes visées par les projets d'assistance, mais également les pratiques en interne. Malgré la lourdeur des procédures censées encadrer tout achat ou décaissement de fonds au sein de l'ONGI pour laquelle je travaillais, au cours des deux ans passés en son sein, une demi-douzaine de collègues a été licenciée pour détournements de fonds. Le phénomène est commun à de nombreuses organisations internationales, comme l'explique cet ancien employé occidental d'agence onusienne :

Au Cameroun, il y a toute une dynamique particulière : c'est vraiment... comment dire... La nature était quand même très orientée vers « obtenir des choses », peu importe ce qu'il faut dire ou faire ; même [...] dans le *staffing*, vraiment de manière générale, l'aspect de l'éthique... J'ai vraiment eu des moments difficiles. Que la société soit comme ça, c'est une chose ; mais après, quand tu bosses dans ce genre de boîtes, là... ça devient difficile, y'a une perte de la morale à ce niveau. [...] Déjà que ce qu'on fait sur le papier « en théorie » est déjà largement insuffisant, mais si en plus c'est fait de cette manière-là, bon bah arrêtons tout en fait. *Shut down* et puis stop. Vraiment, pour moi le Cameroun, ça a été difficile... (*soupir*) J'ai perdu un peu mon objectivité sur le Cameroun, je pense ; mais que ce soit les [figures] gouvernementales, les staffs, tu sentais qu'en fait... C'est la foire. Et c'est à la fin que j'ai compris pourquoi il n'y avait pas de financements, parce qu'il y a quand même une idée qu'on ne va pas financer un pays où, finalement, tout va être siphonné par X ou Y [...]. Bon, moi, je n'ai jamais lâché mais au bout d'un moment... C'est juste très désagréable, parce qu'on se rend bien compte qu'au final, on est tout seul ; il n'y a pas de réelle envie de régler quoi que ce soit ; que ça marche ou que ça ne marche pas, ils viendront tous à la réunion et, si le *per diem* est intéressant, ils diront bravo [...]. Le Cameroun m'a donné cette envie de « il faut qu'on sorte : laissez-les gérer le truc, parce que là ça ne rime plus à rien ». [...] Bosser dans l'humanitaire ou le développement, au bout d'un moment, je pense que tu en viens à détester le pays en disant « y'a rien à faire, c'est fini » [...]. J'aurais rêvé aller au Cameroun en tant que simple individu : je pense que j'aurais a-do-ré, c'est un pays complètement fou – mais dans cette industrie-là, non, tu deviens malade, je pense que tu es dégoûté et tu veux sortir.⁴²¹

Les critiques formulées ici soulignent la généralisation de pratiques jugées corruptives mais rejoignent également, à bien des égards, les plaintes que Camerounais et Camerounaises formulent à l'encontre de leurs élites et autorités (voir notamment Pommerolle, 2008, p. 74) : au désengagement individuel observé parmi les citoyens et citoyennes répond celui des travailleurs et travailleuses de l'aide internationale. Il semble ici possible d'élargir la notion de « lassitude » ou « essoufflement de l'aide » (*aid fatigue*) : d'ordinaire utilisée pour désigner un

⁴²⁰ Sur cette expression et ses variantes (« bouffer l'argent »), voir les analyses de Banégas (1998, paragr. 17).

⁴²¹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 07/05/2023.

« manque d'enthousiasme » des bailleurs et une réduction des fonds face à une assistance jugée inefficace ou contribuant à nourrir la corruption (Bauhr *et al.*, 2013; Moyo, 2009), cette expression peut aussi être utilisée pour qualifier l'état d'esprit de nombreuses personnes travaillant – en tant qu'employées locales ou expatriées – dans le secteur de l'aide internationale au Cameroun. Un parallèle se dessine entre ces dernières et le « comportement de retrait » (*withdrawal behavior*)⁴²² observé chez des individus exerçant une profession relativement prestigieuse mais qui, ayant le sentiment que le travail qu'ils effectuent n'est pas apprécié par les personnes visées par leurs services, sont confrontés à une perte de sens (Huang *et al.*, 2022). Ce retrait peut parfois être radical, du moins pour celles et ceux dont la situation familiale et sociale le permet : parmi les employées occidentales interviewées en 2018, plusieurs ont indiqué que le Cameroun serait leur dernier poste au sein d'une ONGI. Aux raisons personnelles ou familiales avancées (rejoindre un ou une partenaire restée dans le pays d'origine, se rapprocher de parents vieillissants, opter pour un travail moins rémunérateur mais aux horaires plus réguliers et avec moins de pression) s'ajoutait, systématiquement, une lucidité souvent désenchantée concernant les difficultés et manquements du secteur de l'aide⁴²³. Le cas camerounais fait ainsi écho à d'autres contextes autoritaires, dans lesquels

l'intensité de la relation [avec les autorités] a provoqué de la fatigue [...] [poussant les acteurs et actrices à] choisir plus soigneusement les questions dans lesquelles on est prêt à s'investir et, dans une certaine mesure, éviter les questions au sujet desquelles on pense que les chances de succès sont moindres. Il s'agit d'une forme d'acceptation qui, si elle n'est pas correctement contrôlée, peut conduire à tolérer des pratiques inacceptables ou à l'autocensure (Desportes & Hilhorst, 2020). (Schattner-Ornan, 2024, p. 139 ; je traduis)

Si le découragement ressenti par les acteurs et actrices de l'aide constitue un élément important du régime international d'assistance aux personnes déplacées, c'est parce qu'il (re)modèle ce qu'ils et elles s'autorisent à espérer, désirer ou même revendiquer. En d'autres termes, le désenchantement ressenti par les individus contribue à réduire le périmètre de ce qui est souhaitable en provoquant une intériorisation de leur impuissance à transformer vraiment les choses.

Les propos de l'ancien employé occidental des Nations unies présentés à la page précédente invitent aussi à revenir sur la notion de performance théâtrale évoquée précédemment, pour l'élargir au-delà des seules personnes déplacées et employées de l'aide. Un troisième acteur entre ici en scène : les autorités du pays d'accueil. Contrairement à ce qui prévalait pour les personnes visées par l'assistance internationale, ce qui est reproché aux figures étatiques est précisément de se conformer au scénario écrit par l'aide internationale (à savoir, venir aux réunions et saluer les accomplissements de cette dernière). Le fait de les intégrer dans le

⁴²² Défini comme « un mélange de comportements qui reflètent des tentatives de désengagement psychologique des tâches, tels les retards et la diminution délibérée de l'effort de travail (Hanisch & Hulin, 1990; Spector *et al.*, 2006) » (Huang *et al.*, 2022, p. 2 ; je traduis).

⁴²³ Le Cameroun n'échappe pas, en cela, à des analyses formulées à plus vaste échelle et dans d'autres contextes (voir notamment Roth, 2016, p. 148-167).

« théâtre humanitaire » (Desportes *et al.*, 2019) montre que le système d'aide aux personnes déplacées au Cameroun fait bien l'objet d'une coproduction à trois parties : les structures d'assistance, les populations hôtes comme réfugiées dans leurs zones d'intervention et les autorités du pays d'accueil.

*

En choisissant d'étudier le régime international d'assistance aux personnes déplacées à travers ses pratiques, cette première partie a fait apparaître les dynamiques contribuant à sa coproduction de la part tant des structures de l'aide internationale que des personnes déplacées et des figures étatiques. L'exemple des populations centrafricaines à l'Est a illustré le rôle actif joué par les acteurs et actrices locales dans l'élaboration de la catégorie de personne réfugiée et le (re)déploiement géographique de ce système d'aide porté par les ONGI et agences onusiennes. Les contraintes financières, structurelles et organisationnelles auxquelles ce dernier est confronté, ainsi que les rivalités entre structures d'assistance, influent aussi grandement sur la manière dont le « principe moral supérieur faisant de la préservation de la vie et du soulagement de la souffrance les valeurs suprêmes de l'action » (D. Fassin, 2006b, p. 16) est en réalité mis en œuvre. L'entrée par ses incarnations concrètes et la manière dont les personnes qui le font vivre et opérer au quotidien n'empêche pas, toutefois, une réflexion sur le fondement de ses pratiques, menant parfois à un profond sentiment de découragement et de perte de sens. Si ces émotions importent en raison de leurs conséquences concrètes sur le système d'aide aux personnes déplacées, elles sont aussi liées aux modalités de contrôle exercées à divers niveaux par l'appareil étatique camerounais, auxquelles il convient désormais de s'intéresser.

II- Contrôler le système d'aide aux personnes déplacées : l'État face aux acteurs et actrices de l'aide internationale

Comme souligné précédemment, le Cameroun occupe une place spécifique parmi les récipiendaires de l'aide internationale. D'abord, parce qu'il n'est pas dépendant de ses financements : les ressources pétrolières, minières et forestières du pays ainsi que son positionnement comme « îlot de stabilité » dans un environnement régional troublé lui donnent un poids économique et politique permettant à Yaoundé de « faire son marché » entre les projets financés, voire entre les bailleurs eux-mêmes⁴²⁴ (Pommerolle, 2016). Par ailleurs, le Cameroun n'a que récemment été investi à large échelle par les interventions internationales de réponse aux « crises ». Ces éléments le distinguent donc d'autres États dits « forts » ou autoritaires ayant déployé, de longue date, diverses modalités d'interaction et de gestion de l'aide internationale, en contextes subsahariens⁴²⁵ mais aussi ailleurs⁴²⁶.

Il convient de se demander si et comment les logiques à l'œuvre dans d'autres contextes peuvent se trouver renouvelées par les spécificités du contexte camerounais. Les structures d'aide internationale dans le pays opèrent en effet dans un contexte de « méfiance ontologique de l'État vis-à-vis du phénomène associatif » (Enyu'u Moneye, 2022, p. 97), l'encadrement juridique de ce dernier traduisant les craintes de la puissance publique et ses velléités de contrôle des acteurs non étatiques. Le Cameroun se caractérise donc par d'importants mécanismes de limitation du champ d'action des associations et de contrôle politique étroit sur l'ensemble de leurs activités (Annan *et al.*, 2021; Kenmogne, 2002; Pommerolle, 2008). Les acteurs et actrices de l'aide aux personnes déplacées n'échappent pas à ces dynamiques, qui à la fois renouvellent et témoignent de la « continuité autoritariste du pouvoir politique au Cameroun [...] [qui parvient,] du fait de sa capacité à contrôler et à dépolitiser les acteurs, à produire (souvent par contrainte) un consentement à sa domination » (Kojoué, 2020).

Dans un premier temps, on s'intéressera aux mécanismes de contrôle déployés par Yaoundé en direction des figures de l'aide internationale sur son territoire. On montrera la place qu'y occupe une administration publique aux ordres du politique, ainsi que la manière dont elle contribue à produire une « normalisation des conduites » (Machikou, 2015a). Dans un second temps, on analysera les méthodes par lesquelles l'État camerounais parvient à se jouer des structures internationales, à travers des formes de résistance diffuse ou en parvenant à noyauter les dispositifs qu'elles entendent impulser.

⁴²⁴ Sur la manière dont des régimes autoritaires confrontés à des « crises » (ou des contestations) internes peuvent coopter certaines agences d'aide ou, au contraire, les expulser ou les réduire au silence, voir HPG et ODI (2010).

⁴²⁵ Voir les différentes contributions rassemblées dans l'ouvrage dirigé par Hagmann et Reyntjens (2016).

⁴²⁶ A l'instar des cas syrien (Ruiz de Elvira, 2010, 2020), jordanien (Jung *et al.*, 2023; A. M. Peters & Moore, 2009) ou birman (Desportes, 2022; Desportes & Hilhorst, 2020). Pour une synthèse récente, voir aussi l'ouvrage collectif dirigé par Cunningham (2024a).

A/ Mise au pas des acteurs et actrices de l'aide

Face à l'instauration dans le pays d'un champ humanitaire d'ampleur inédite et à la multiplication des structures et projets d'assistance, les autorités déploient diverses stratégies et modalités de contrôle en direction de ces acteurs et actrices qui investissent le territoire national. Celles-ci peuvent prendre la forme d'une dépolitisation sous la contrainte, de procédures administratives et bureaucratiques visant à ralentir voire entraver l'action, ou encore de dispositifs permettant de garantir une « normalisation des conduites ».

1. Des tensions entre État et figures de l'aide à une dépolitisation sous contrainte

Si les tensions entre autorités camerounaises et acteurs et actrices extérieures ne sont pas nouvelles⁴²⁷, elles se trouvent accrues après le déclenchement du conflit anglophone et des opérations d'assistance que celui-ci suscite. Non seulement le gouvernement central apprécie peu les ingérences externes dans des affaires qu'il entend régler en interne (voir chapitre 1), mais il soupçonne également les interventions d'aide d'apporter un éventuel soutien aux séparatistes. En avril 2019, à la suite de la publication des premiers chiffres de la DTM concernant les déplacements de populations originaires du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le ministre de l'Administration territoriale (MINAT), Paul Atanga Nji, accuse agences onusiennes et ONGI de propager de fausses informations et des chiffres mensongers concernant l'ampleur de la crise⁴²⁸. En mars 2020, après la publication de plusieurs rapports internationaux, le MINAT accuse, dans un communiqué officiel de seize pages, les structures de l'aide de chercher à

déstabiliser les institutions de la République [...]. Cet état de choses est inacceptable. [...] Le Ministre de l'Administration Territoriale relève que les ONG « Human Rights Watch », « Amnesty International »⁴²⁹, « International Crisis Group »⁴³⁰, « OCHA », « REDHAC »⁴³¹ et bien d'autres, sont engagées dans une démarche conspirationniste contre le Cameroun et contre les forces de défense et de sécurité. [...] Ce complot, je le répète, est aujourd'hui éventré. (MINAT, 2020, p. 10)⁴³²

⁴²⁷ Au nom de la souveraineté, la posture agressive des autorités vis-à-vis de celles et ceux qu'elles nomment leurs « partenaires » internationaux n'est pas inédite (Pommerolle, 2015, 2016).

⁴²⁸ « Cameroon: Over 75.000 Families Affected by Anglo Crisis have Benefitted from Government Assistance », *Journal du Cameroun*, 04/04/2019 : <https://www.en.journalducameroun.com/cameroon-over-75-000-families-affected-by-anglo-crisis-have-benefitted-from-govt-assistance/>).

⁴²⁹ Deux ONGI de défense des droits de l'homme.

⁴³⁰ ONGI « dont la mission est de prévenir et d'aider à résoudre les conflits meurtriers grâce à un travail de recherche sur le terrain, des analyses et des recommandations indépendantes » (<https://www.crisisgroup.org/>).

⁴³¹ Réseau Des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale : <https://www.redhac.info/>

⁴³² Voir aussi « Organisations non gouvernementales : l'appel à l'ordre du MINAT », *Cameroon Tribune*, 10/03/2020 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/30977/fr.html/organisations-non-gouvernementales-lappel-lordre-du-minat#>

Le lendemain, les autorités camerounaises déplacent la bataille dans les sphères onusiennes, à Genève. Au Conseil des droits de l'homme, le chargé d'affaires de la représentation permanente du Cameroun aux Nations unies, Côme Damien Georges Awoumou, accuse l'ancien responsable d'OCHA d'avoir « orchestré une désinformation » à propos d'exactions perpétrées par l'armée régulière, affirmant détenir les « preuves irrécusables de la connivence active entre des terroristes [terme utilisé pour désigner les sécessionnistes et leurs soutiens] et certaines ONG dans les régions en crise » ; preuves qui ne seront jamais présentées⁴³³. A l'échelle nationale, le MINAT donne soixante jours aux ONG et agences des Nations unies présentes dans le pays pour lui faire parvenir leurs rapports d'activités des deux dernières années. Celles-ci « ont l'obligation de détailler au franc près les fonds reçus chaque année, l'identité de leurs financiers ou donateurs et l'utilisation de ces fonds au Cameroun », afin de « connaître les bénéficiaires de leurs actions qui ne sauraient être des terroristes »⁴³⁴. Le MINAT leur rappelle également être en mesure, par arrêté, de prononcer des amendes, des peines d'emprisonnement ou de dissoudre « toute association ou ONG qui s'écarte de son objet et dont les activités portent gravement atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'État »⁴³⁵.

C'est ce qui va se produire avec l'ONGI Médecins sans frontières (MSF). En 2018, en accord avec le ministère de la santé, celle-ci avait lancé une réponse d'urgence à la situation sanitaire critique dans les régions anglophones, sous la forme d'un soutien aux structures de santé locales. En décembre 2020, l'ONGI voit ses activités suspendues dans le Nord-Ouest car Yaoundé l'accuse de proximité et de connivence avec les groupes armés non étatiques. Malgré d'intenses négociations et la venue, en mai 2021, de son directeur général Stephen Cornish, MSF ne pourra reprendre ses activités. Début 2022, elle annonce suspendre également ses activités humanitaires dans la région du Sud-Ouest après l'arrestation de quatre de ses employés locaux, accusés par les autorités de complicité avec les séparatistes⁴³⁶.

Si ce type de tensions n'est pas propre au Cameroun⁴³⁷, on retrouve cependant ici, appliqués à la sphère de l'aide internationale, les « usages politiques du droit » (Nkot, 2005) que savent

⁴³³ « Crise anglophone au Cameroun : le gouvernement en guerre contre les ONG », *Jeune Afrique*, 12/03/2020 : <https://www.jeuneafrique.com/909025/politique/crise-anglophone-au-cameroun-le-gouvernement-en-guerre-contre-les-ong/>

⁴³⁴ *Ibid*

⁴³⁵ En application des dispositions des articles 13 alinéa 2 de la loi N°90/53 du 19 décembre 1990 et 22 alinéa 2 de la loi N°99/014 du 22 décembre 1999. Accuser les voix critiques de menacer la stabilité nationale et d'être facteur de désordre, voire de chaos, est une stratégie récurrente des autorités, en particulier depuis les années 1990 (Pommerolle, 2016, p. 173).

⁴³⁶ Voir « Médecins Sans Frontières suspend ses opérations au Cameroun anglophone », *Africa News*, 05/04/2022 : <https://fr.africanews.com/2022/04/05/medecins-sans-frontieres-suspend-ses-operations-au-cameroun-anglophone/>. Ces employés seront finalement acquittés « au bénéfice du doute » le 29 décembre 2022 par un tribunal militaire, dont le jugement n'a cependant jamais été notifié publiquement (« Cameroun : cinq employés de Médecins sans Frontières accusés de complicité avec des rebelles acquittés », *Le Figaro*, 06/01/2023 : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/cameroun-cinq-employes-de-medecins-sans-frontieres-accuses-de-complicite-avec-des-rebelles-acquittes-20230106>).

⁴³⁷ Lewis *et al.* (2018) soulignent l'importance, en contextes autoritaires, des discours amis/ennemis permettant d'identifier des « cinquièmes colonnes » internes présentées comme aidant et encourageant l'ennemi. Dans de telles situations, non seulement les opposants et opposantes politiques mais également les ONG, les groupes de

mobiliser les autorités camerounaises. Cette expression désigne un ensemble de techniques juridiques produites et utilisées à des fins idéologiques et politiques afin de contraindre l'espace public. De fait, l'impact de ces événements dépasse les seules relations entre MSF et les autorités, comme l'explique ce directeur occidental d'ONGI :

La question MSF était une question strictement bilatérale qui, malheureusement – et je le dis, très fort – est devenue multilatérale. Dans le sens où elle a impacté toute l'action humanitaire. [...] Moi, ça m'a impacté parce qu'au niveau des opérations dans la région, c'est devenu infernal : il me faut maintenant cinq autorisations officielles pour pouvoir avoir une réunion avec les acteurs de la santé. [...] Tous les camions, avec les médicaments, sont fouillés un par un. Et ainsi de suite. Ici, nous avons dû nous battre parce que le MINAT voulait avoir de retour tous nos certificats originaux d'enregistrement, pour réévaluer complètement l'autorisation d'exercer de toutes les ONG présentes dans le pays.⁴³⁸

En effet, au mois d'août 2021, un communiqué du ministère annonce une « opération d'actualisation du fichier [...] de toutes les associations étrangères exerçant au Cameroun ». Sous peine d'être « suspendues de toute activité sur le territoire national », celles-ci ont un mois pour faire parvenir à Yaoundé l'ensemble des pièces justificatives relatives à leur autorisation d'exercer, leurs activités, à l'identité et aux profils de l'ensemble de leur personnel expatrié comme camerounais⁴³⁹.

On voit se déployer diverses méthodes de mise au pas des structures de l'aide internationale, qui poussent ces dernières à opter pour des stratégies d'évitement du conflit ou de neutralité politique par crainte de subir les coûts de ce qui pourrait être perçu comme une opposition à la puissance publique. Comme cela a pu être souligné dans d'autres secteurs d'intervention, l'aide aux personnes déplacées fait l'objet d'une « dépolitisation sous contrainte » (Vairel & Zaki, 2011) fondée majoritairement sur la crainte du pouvoir politique. En organisant le cadre d'action des différents protagonistes, « l'État dispose des moyens de contrôle et de régulation de l'espace public [...] et peut par exemple empêcher une organisation de fonctionner lorsque son pouvoir est menacé ou contesté [...]. Cela implique que les acteurs souhaitant travailler sereinement doivent bien se tenir, respecter les règles du jeu » (Kojoué, 2020).

Cette mise au pas des acteurs et actrices internationales s'accompagne d'autres formes de contrôle par les autorités, témoignant de la capacité de ces dernières à tourner à leur avantage certains principes de l'aide aux personnes déplacées.

défense des droits de l'homme et les organisations internationales sont présentées comme antagonistes de l'État. Lors de la guerre civile au Sri Lanka, par exemple, une série d'ONG ont été étiquetées comme sympathisantes du mouvement des Tigres de libération de l'Îlam tamoul (Walton, 2008). De même, en décembre 2018 au Zimbabwe, les organisations humanitaires ont été accusées par le gouvernement de vouloir renverser le régime et de constituer une menace pour l'ordre politique interne (Desportes, 2022, p. 349).

⁴³⁸ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 22/10/2021.

⁴³⁹ *Communiqué n°000032 CRP/MINAT/SG/DAP/SDLP/SA du 26 août 2021*, ministère de l'Administration territoriale, Yaoundé.

2. Un régime marqué du sceau de la déclaration

Dans un contexte global marqué par une hausse des restrictions bureaucratiques imposées au secteur de l'aide (Corbet *et al.*, 2017, p. 22), un autre moyen déployé par l'État camerounais pour gouverner les structures internationales consiste à les soumettre aux mêmes dispositifs de contrôle que les associations et ONG nationales (Annan *et al.*, 2021, p. 707-708)⁴⁴⁰. Le corpus normatif encadrant l'exercice des organisations non étatiques⁴⁴¹ dans le pays prévoit en effet que toute structure désireuse d'avoir un statut légal doit être non seulement déclarée par ses membres, mais également reconnue et approuvée par les autorités. Par cette procédure dite de déclaration d'existence, l'administration publique contrôle la conformité des objectifs et des missions de l'association aux lois et règlements en vigueur. C'est ce qu'illustrent les exigences du MINAT, mentionnées ci-dessus, en termes de « rapports d'activités » ou « d'actualisation du fichier de toutes les associations étrangères » exerçant dans le pays. Dans la pratique, cette procédure est tatillonne et marquée par une centralisation à outrance (tous les dossiers doivent être déposés au siège du MINAT à Yaoundé), qui témoigne du positionnement du gouvernement à l'égard des initiatives non étatiques. Cette centralisation permet aussi de contrôler et d'imposer aux dossiers la lenteur voulue, à travers un système procédurier et paperassier garantissant sa fonction de contrôle (Enyu'u Moneye, 2022).

Cette obligation de déclaration ne concerne pas uniquement l'existence des associations mais aussi la mise en œuvre de leurs activités, tous les regroupements à caractère public obéissant au régime de la déclaration préalable⁴⁴². Qu'il s'agisse de réunion d'information, de distribution alimentaire ou de campagne de sensibilisation, chaque activité d'assistance doit au préalable susciter et obtenir l'autorisation d'un ou une représentante de l'administration (émanant souvent de la sous-préfecture). Officiellement, cette procédure a pour but de s'assurer que l'activité ne troublera pas l'ordre public ; dans les faits, l'accès à l'espace public ainsi que la manière de s'y engager restent contrôlés par une administration publique aux ordres du politique. Ce régime vise à maintenir une fonction de contrôle et à s'assurer que rien ne se passe en-dehors du regard et de l'autorisation préalable des autorités. Cette volonté est renforcée par le statut de nombreuses zones dans lesquelles les structures de l'aide interviennent, souvent des périphéries caractérisées par une présence moins marquée des représentants et représentantes étatiques, voire susceptibles de contester l'autorité du gouvernement central. Exercer un droit de regard sur les acteurs et actrices internationales est aussi une façon, pour

⁴⁴⁰ Le cas camerounais semble ainsi se positionner à rebours des analyses avancées par certains auteurs et autrices, estimant que « le modèle d'action que les États [autoritaires] dirigent contre les acteurs de l'aide internationale doit être différencié des pratiques que les gouvernements destinent à leur propre population et aux acteurs de la société civile » (Cunningham, 2024a, p. 5 ; je traduis).

⁴⁴¹ Loi n°67-LF-19 du 12 juin 1967 portant organisation des libertés d'associations, complétée en 1990 par une série de lois consacrant les libertés publiques : lois n°90/052 et n°90/053 du 19 décembre 1990 respectivement sur la liberté de communication sociale et la liberté d'association ; loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales.

⁴⁴² Loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques.

les autorités camerounaises, d'y réaffirmer leurs capacités de contrôle et *in fine* leur souveraineté⁴⁴³.

Enfin, cette obligation de déclaration n'est pas sans effet sur le quotidien des pratiques d'assistance au niveau local comme national. En plus des nombreuses tâches et procédures internes qui caractérisent le secteur de l'aide, les structures d'assistance consacrent une part importante de leur temps et de leurs moyens à remplir ces formulaires de déclaration et à solliciter des autorisations à divers services et figures étatiques ou administratives, voire dans certains cas à négocier avec elles. Ces démarches ne sont pas de simples passages obligés bureaucratiques : elles peuvent aboutir à des refus ou interdictions, dont les raisons officielles et officieuses ne sont pas toujours énoncées clairement. Ainsi, lors de mon premier terrain à l'Est en 2017-2018, les refus avancés pour motif sécuritaire pouvaient en réalité être motivés par des *per diem* jugés insuffisants. Aux différents échelons étatiques, les autorités sont à la fois celles qui édictent les règles et accordent acceptation ou refus, maintenant constamment leur position d'arbitre final. Les opérations d'aide se trouvent donc confrontées à une constante « menace bureaucratique » (*bureaucratic threat*) (Schattner-Ornan, 2024) qui les place dans une atmosphère permanente de doute, inquiétude et ambiguïté (Glasius *et al.*, 2018).

Ces dynamiques s'observent lors des événements auxquels j'assiste en septembre 2020 dans un village du département de la Kadey (région de l'Est), à la frontière avec la République centrafricaine. Depuis cinq ans, l'ONGI pour laquelle je travaille y mène des projets d'aide aux personnes réfugiées centrés notamment sur la petite enfance (de 3 à 5 ans). Ceux-ci consistent en la création et la construction de centres préscolaires à base communautaire (CPC), impulsés et financés par l'ONGI mais devant ensuite être rétrocédés aux populations et à la mairie⁴⁴⁴. Ce faisant, l'ONGI entend soutenir le processus national de décentralisation, officiellement débuté en 1996 mais qui peine à se mettre en place dans les faits (Chelapi-Den Hamer, 2020; Zelao & Nach Mback, 2018). Elle prend ainsi position, sans le savoir, dans un conflit opposant, à l'échelle locale, autorités administratives (sous-préfecture) et décentralisées (municipalité) : dans un contexte de « déconcentration autoritaire »⁴⁴⁵, les projets et ressources des structures d'aide servent d'opportunités et de points d'appui à la mairie afin de dégager des marges d'autonomie vis-à-vis de la tutelle officiellement exercée par l'administration territoriale, participant ainsi d'un « phénomène de pluralisation des scènes politiques locales » (Vadot, 2020)⁴⁴⁶. Au mois de septembre 2020, l'ONGI organise une cérémonie d'inauguration des centres préscolaires en présence de nombreux acteurs et actrices de l'aide (UNHCR, ONG) et figures locales (municipalité, chefs traditionnels camerounais et réfugiés, enseignants et enseignantes, parents d'élèves). A l'heure prévue pour l'inauguration, en présence de toutes les personnes invitées,

⁴⁴³ On reviendra plus en détail sur ces enjeux au chapitre 6.

⁴⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁴⁵ Dans lequel la décentralisation serait une sorte de ruse permettant au régime et à son parti de resserrer et ramifier considérablement leur implantation locale (Otayek, 2005).

⁴⁴⁶ On reviendra sur ces enjeux au chapitre suivant.

un représentant des forces spéciales (BIR, Brigade d'Intervention Rapide)⁴⁴⁷ se présente et exige l'annulation de la cérémonie, sous menace d'intervention *manu militari*. Le militaire indique agir sur ordre du sous-préfet, qui affirme ne pas avoir délivré d'« autorisation de manifester » pour deux raisons : d'une part, la déclaration préalable d'activité lui a été transmise par l'ONGI la veille, et non 72 heures avant l'organisation de l'activité ; d'autre part, le document était incomplet (la date et l'heure de l'inauguration n'y étaient pas mentionnées).

En intervenant publiquement pour tordre le bras à une structure internationale, le représentant de l'administration territoriale réaffirme son statut de « chef de terre ». Il rappelle son autorité et, à travers elle, celle de l'État non seulement auprès des organisations d'assistance mais aussi de l'ensemble des personnes présentes à cette inauguration. Ce type d'annulation, faisant figure de « rappels à l'ordre » pour l'ensemble des acteurs et actrices (locales comme internationales), n'est pas un phénomène isolé mais régulièrement décrié par les structures de l'aide. Il illustre les usages politiques qui peuvent être faits de procédures administratives.

3. Opérer sous l'œil de l'État

La scène rapportée ci-dessus présente une autre constante de l'aide aux personnes déplacées, à savoir la présence dans chaque activité d'autorités administratives et traditionnelles, ou de membres des services ministériels décentralisés en lien avec le secteur visé par le projet (éducation, santé, agriculture, etc.). Une telle disposition, officiellement justifiée par les structures internationales comme la garantie d'une meilleure « participation » (Cornwall & Brock, 2005) et « appropriation » (Raffinot, 2010) de leurs projets, est aussi une façon pour ces autorités d'investir les manifestations des structures internationales. Ce faisant, les activités de l'aide aux personnes déplacées n'échappent pas aux dynamiques caractérisant les célébrations et événements publics au Cameroun⁴⁴⁸. Ces dernières font l'objet d'une (ré)appropriation par les autorités publiques afin de mieux les contrôler, provoquant une « normalisation des conduites » à la faveur d'un « déplacement vers la sphère politico-administrative [...] visant à cadrer les conduites [...] [et] révélateur des micro-pouvoirs visant à camper et encadrer (au sens catégoriel) les individus pour que l'incorporation du pouvoir se fasse, que les injonctions leur parviennent jusqu'au corps, jusqu'aux gestes les plus intimes » (Machikou, 2015b). Dans le cas des opérations d'aide aux personnes déplacées, la présence des autorités rappelle à l'ensemble des personnes présentes l'omniprésence de l'État et ses capacités de contrôle, y compris en direction d'acteurs et actrices internationales jouissant de moyens importants.

⁴⁴⁷ Déployée depuis 2013 pour sécuriser la frontière camerouno-centrafricaine, en réponse aux incursions répétées de rebelles centrafricains (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021).

⁴⁴⁸ Voir l'exemple du *AIDS Candlelight Memorial Day* (Enyu'u Moneye, 2022) ou de la Journée Internationale de la Femme (Machikou, 2015a).

Ces formes de contrôle et de « normalisation des conduites » doivent être mises en lien avec les réorientations que connaît l'aide internationale à l'échelle globale. Comme l'explique ce directeur-pays d'ONGI,

[Au Cameroun,] il y a un réalignement très fort du système UN [*United Nations*, Nations unies] sur le gouvernement. Le précédent Coordinateur Résident et Coordinateur Humanitaire⁴⁴⁹ est parti comme *persona non grata* – même si pas officiellement – ; celui qui a été envoyé après, c'est quelqu'un qui devait faire la paix avec le gouvernement. [...] si vous vous référez aux grandes lignes du système UN ces dernières années... C'est un *shift*, un *shift* complet où maintenant, les Nations unies sont en appui des gouvernements pour parvenir aux *global goals*. Et c'est ça, le regard politique qu'il y a. En plus, vous savez, les Nations unies, ce sont au fond les membres qui le font ; et le Cameroun n'est pas le seul pays qui envoie paître les Nations unies dans le monde. [...] c'est un changement aussi, je crois, de mentalité : on a toujours vu les Nations unies comme un élément neutre, stabilisant, etc. ; mais en fait, finalement, c'est en train de devenir un instrument qui devrait – tout en restant « la grande machine », comme disait De Gaulle – réussir l'objectif qu'il s'est assigné, c'est-à-dire les douze objectifs de développement [durable] sur la planète. Et conséquemment, évidemment, toute la machine derrière se redéploie de cette manière.⁴⁵⁰

A l'échelle globale, le rapport des structures d'aide internationale au politique ces dernières décennies connaît une diversification qui va de pair avec une différenciation des acteurs et actrices engagés dans la réponse aux crises et de leurs mandats (Le Naëlou *et al.*, 2020; Leebaw, 2007). L'objectif est de permettre une certaine division du travail : certaines organisations prendraient des risques en se positionnant clairement et en s'engageant dans des activités de plaidoyer ; d'autres chercheraient au contraire à les éviter et à maintenir des relations cordiales avec les autorités, afin de garantir la poursuite des activités les plus essentielles. C'est le cas des organisations onusiennes, marquées par une culture du consensus et qui ont par ailleurs accès à des canaux diplomatiques parallèles (Maertens & Parizet, 2017; Petiteville, 2017). Or, au Cameroun, force est de constater le faible nombre d'acteurs et actrices de l'aide optant pour la confrontation directe : à l'instar de ce qui a pu être souligné dans d'autres contextes autoritaires, la grande majorité cherche plutôt à « contourner les obstacles en essayant de faire le moins de vagues possibles » (Desportes, 2022, p. 352; Enten, 2007; Hopkins, 1992; Verlin, 2020).

Cette dynamique s'observe à deux niveaux : discursif et régulateur (M. Wood & Flinders, 2014). Tout d'abord, sur le plan des discours, la majorité des acteurs et actrices de l'aide préfèrent ne pas aborder (publiquement du moins) les sujets jugés sensibles politiquement. C'est ce qu'illustrent, comme on a pu le voir au chapitre précédent, les effets des *dominant narratives* en termes d'invisibilisation des causes et conséquences des crises camerounaises. Deuxièmement, en termes régulatoires : pour les raisons mentionnées plus haut, les structures

⁴⁴⁹ Personne placée à la tête de l'équipe-pays des Nations unies (*United Nations Country Team*, UNCT) et dont le rôle est de rassembler et coordonner les différentes agences onusiennes à l'échelle nationale : <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/leadership/the-resident-coordinator>

⁴⁵⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 22/10/2021.

d'aide internationale sont tenues, au Cameroun, à un strict respect des procédures de déclaration de leurs activités mais aussi de mise en œuvre de ces dernières. De l'évaluation de la situation et des besoins (*need assessment*) réalisée conjointement avec les départements et services gouvernementaux (voir ci-dessous) à l'envoi des rapports d'activités au MINAT, en passant par les cérémonies officielles d'inauguration en présence des autorités, tout semble se faire sous l'œil de l'État – ou, du moins, dans la crainte de ce dernier et de ses éventuelles rétorsions ou représailles. On voit ainsi se dessiner une redéfinition de la notion d'*accountability* à laquelle les structures d'aide internationale sont tant attachées : la redevabilité « vers le haut » (c'est-à-dire en direction des autorités) prévaudrait désormais sur la redevabilité « vers le bas » (en direction des populations visées par les opérations d'assistance), pourtant au fondement des interventions d'aide internationale (Desportes, 2022).

Dépolitisation sous la contrainte, obligation de déclaration, normalisation des conduites et des discours : les structures d'aide internationale opèrent donc, au Cameroun, dans un environnement politique fortement contraint. Il convient de s'intéresser aux conséquences de ces dispositifs de contrôle déployés, à différentes échelles, de la part des représentants et représentantes étatiques sur le système d'aide aux personnes déplacées.

B/ Se jouer des dispositifs de l'aide

Le rôle des autorités camerounaises dans la (re)définition du système d'aide aux personnes déplacées ne s'observe pas uniquement en termes de contraintes et de velléités de contrôle des interventions d'assistance. Leur rôle est également actif : premièrement, en prenant des engagements sans jamais les mettre en œuvre ; deuxièmement, en réinvestissant et tirant profit de dispositifs impulsés de l'extérieur ; troisièmement, en jouant des concurrences entre structures internationales pour se poser en arbitre de leurs rivalités.

1. Prendre des engagements sans les mettre en œuvre

Comme souligné précédemment, Yaoundé se caractérise par sa capacité à jouer d'une pluralité des rentes parmi lesquelles figure l'aide internationale aux personnes déplacées. Dans ce secteur, nombreux sont les exemples d'accords et conventions signés par le gouvernement mais restées lettre morte, à l'instar de la *Stratégie de Relèvement et de Consolidation de la Paix* ou RCP (République du Cameroun, 2018b) mentionnée en début de chapitre 1. Développée par l'Union européenne, les Nations unies et la Banque mondiale à la demande du gouvernement, cette stratégie a été élaborée conjointement avec le Ministère camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Fruit d'un long travail d'enquête et d'analyse, elle vise à « réduire la marginalisation socio-économique » des régions alors les plus impactées par les déplacements forcés (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est). Or, après

deux ans de travail, le RCP est adopté par le MINEPAT mais jamais ratifié par le gouvernement, empêchant donc sa réalisation – comme l’explique cet employé occidental des Nations unies dans le pays :

Le RCP n’a jamais été signé par le gouvernement, donc on n’a pas obtenu les ressources nécessaires pour mettre en œuvre toute la stratégie [...]. On ne sait pas [pourquoi]. Le gouvernement a fait partie de l’exercice, avec la Banque mondiale, l’Union européenne et les Nations unies ; mais quand c’est arrivé sur la table du Premier Ministre, à la Présidence, ça n’a jamais été signé. On n’a jamais compris.⁴⁵¹

Si aucune explication officielle n’est donnée, quelques hypothèses peuvent néanmoins être formulées. D’une part, l’évaluation des besoins sur laquelle s’appuie le RCP indique que les « crises » dans les régions visées ont également des causes structurelles, ces espaces ayant longtemps été négligés par l’État. Approuver la stratégie du RCP signifierait donc, pour le gouvernement, souscrire à de telles analyses mettant en jeu sa responsabilité. Un autre point concerne la divergence entre les structures internationales et les autorités centrales au sujet des attentes liées cette stratégie : ces dernières y voient l’opportunité d’accueillir une conférence des donateurs susceptibles de fournir des financements internationaux supplémentaires, comme ce fut le cas pour la RCA en novembre 2016 (Development Initiatives, 2020). Au contraire, pour les acteurs et actrices de l’aide, le RCP est l’occasion de mettre en œuvre leur « nouvelle façon de travailler » (*New Way of Working*) consistant à intégrer leurs « homologues nationaux et locaux » dans la réponse aux crises (UN Joint Steering Committee, 2017). En d’autres termes, il s’agit de demander à l’État camerounais de s’impliquer, lui aussi, dans la réponse aux déplacements forcés de populations. Or la politique de « la porte ouverte » que le Cameroun pratique en direction des personnes réfugiées a pour contrepartie une délégation de leur gestion aux structures internationales. Par conséquent, les diverses tentatives pour amener les autorités à s’impliquer durablement dans l’assistance et la prise en charge de ces populations s’avèrent systématiquement infructueuses.

C’est ce dont témoigne la convention signée, en août 2016, entre l’UNHCR et le ministère de la santé (MINSANTE). Celle-ci vise à assurer, à partir de 2017, la gratuité de la prise en charge médicale des personnes réfugiées dans les structures sanitaires publiques. Ces coûts doivent être partagés à hauteur de 70% par l’UNHCR et de 30% par le gouvernement. Cependant, ce dernier ne remplira jamais ses obligations en termes de co-financement, obligeant les structures de l’aide à trouver elles-mêmes les moyens de prendre en charge la part qui doit être couverte par l’État (UNHCR Cameroun, 2021). Cette difficulté est mentionnée à plusieurs reprises lors des réunions des structures de l’aide auxquelles j’assiste, par exemple lors de la rencontre mensuelle OCHA/ONG de novembre 2021. Evoquant l’« accord signé [avec le gouvernement] pour que les réfugiés soient normalement intégrés dans le système de santé national »⁴⁵², un représentant de l’UNHCR reconnaît que, dans les faits, Yaoundé « freine ou ne finance pas ». Plus généralement, explique-t-il, les approches d’assistance internationale

⁴⁵¹ Extrait d’entretien, Yaoundé, 28/10/2020.

⁴⁵² Cette citation et les suivantes : observation du 17/11/2020, Yaoundé.

cherchant à s’ancrer dans la « durabilité » et la « réduction de la pauvreté, en permettant par exemple l’accès [des populations réfugiées] à la terre, aux services financiers, aux moyens de mécanisation agricoles, etc. » supposent de nécessaires et incontournables discussions avec les autorités, « ce qui n’est vraiment pas facile ».

Cette capacité du Cameroun à ne pas mettre en œuvre les engagements qu’il a pourtant pris n’est pas spécifique à l’aide aux personnes déplacées⁴⁵³. Elle a pu être soulignée au sujet des « fonds de contrepartie » que le gouvernement s’était engagé à verser auprès du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, mais dont il ne s’est jamais acquitté en totalité (Enyu’u Moneye, 2022). En agissant de la sorte, l’objectif est de « permettre au pouvoir de garder un levier d’action et une certaine marge de manœuvre sur les politiques [...] de la mise en crise », tout en « rest[ant] crédible face aux attentes des observateurs nationaux et internationaux » et « en manifestant une volonté apparente d’agir » (Molo, 2023, p. 171-172) :

Il s’agissait donc autant d’exprimer une volonté de changement que d’en assurer un contrôle qui circonscrivait le périmètre et le contenu de ces transformations, et protégeait ainsi des éléments du régime existant tout en maintenant une certaine emprise sur les politiques liées aux catastrophes, au lieu de les soumettre totalement aux impératifs opérationnels. (*ibid*)

En évitant d’opter pour une opposition frontale et en acceptant de se plier aux exigences internationales, Yaoundé fait preuve d’une bonne volonté nécessaire pour s’attirer les bonnes grâces – et les ressources – des structures d’aide internationale, sécurisant ainsi l’accès à une rente supplémentaire (prolongeant des logiques décrites au chapitre 1). Cependant, malgré la signature d’accords ou de documents formels, le gouvernement se réserve le droit de ne pas mettre en œuvre ces engagements dès lors qu’ils ne correspondent pas à ce qu’il estime être ses priorités ou stratégies du moment. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d’autres contextes⁴⁵⁴, le refus n’est pas frontal ni officiel ; simplement, l’engagement initial n’est jamais suivi d’effets et les structures de l’aide sont ainsi placées dans une situation d’incompréhension et d’incertitude. Cette ambiguïté permet de maintenir vive la collaboration : en mai 2020, l’arrivée d’un nouveau représentant de l’UNHCR au Cameroun marque le début de nouvelles négociations aboutissant, en mai 2021, à la signature d’un nouvel accord supposé permettre, à nouveau, l’intégration des populations réfugiées dans le système national de santé (UNHCR Cameroun, 2021).

⁴⁵³ Ni même aux seuls contextes camerounais : en Ethiopie, la signature d’un « protocole d’accord » (*memorandum of understanding*) entre l’agence gouvernementale en charge des populations réfugiées et les structures de l’aide suscite la frustration des secondes car la première ne remplit pas ses obligations et engagements. Comme au Cameroun, « le problème le plus important est que chaque partie a abordé le protocole d’accord avec une perspective et des attentes différentes » (Schattner-Ornan, 2024, p. 131 ; je traduis).

⁴⁵⁴ A Madagascar, par exemple, le gouvernement refuse de prendre en charge le système d’alerte précoce que l’Union européenne souhaitait lui transférer après l’avoir financé pendant dix ans ; préférant privilégier le développement d’un Système National d’Alerte Précoce non fonctionnel mais considéré comme un outil d’indépendance et de fierté nationale (Stratigos, 2017).

2. Noyauter les dispositifs impulsés de l'extérieur

Une autre méthode de l'État camerounais consiste à déployer des mécanismes de contrôle et d'influence en direction des dispositifs et structures de l'aide internationale. C'est ce qu'illustre l'exemple du Fonds de consolidation de la paix des Nations unies (UNPBF ou PBF), formellement installé dans le pays depuis 2019. Dans une logique d'*accountability* et d'appropriation par le gouvernement hôte des actions menées par les agences onusiennes sur son territoire, la gestion et la supervision des activités financées par l'UNPBF sont assurées par un secrétariat technique à Yaoundé, co-présidé par le Premier ministre et par le ou la Coordinatrice humanitaire/résidente des Nations unies. Dans les faits, l'influence du politique est prégnante et s'observe notamment dans le processus national de révision des propositions de projets avant soumission au siège de l'UNPBF à New York. Officiellement, ces dernières peuvent être soumises à la fois par des entités publiques ou étatiques (ministères), des agences onusiennes, des ONGI ou des organisations de la société civile (OSC). Cependant, comme l'explique cet employé occidental des Nations unies impliqué dans le processus :

Pour être tout à fait honnête... Le PBF accorde ses financements à des projets [sélectionnés] sur une base méritocratique, donc les projets considérés comme les plus pertinents et les mieux rédigés vont passer les différentes étapes [du processus de sélection] et être approuvés ; mais encore une fois, à l'étape finale, il faut l'approbation du gouvernement. Et tu sais probablement mieux que moi que... les ONG/OSC peuvent travailler plus ou moins sur tout au Cameroun mais, si le domaine est très sensible ou si l'ONG est considérée comme controversée... [Le projet] ne sera pas approuvé. [...] Toutes les organisations qui veulent présenter un projet doivent obtenir l'approbation du gouvernement, [...] formellement, par la signature du document de projet par [...] le directeur du Cabinet du Premier ministre. Alors, bien sûr, pour une agence de l'ONU, c'est plus facile ; pour un ministère, c'est une simple formalité ; pour une ONG ou une OSC... Ça dépend.⁴⁵⁵

Faisant écho à ces propos, une employée de l'UNPBF m'expliquait que, dans les autres pays subsahariens où elle a pu travailler, une fois les propositions de projets validées par l'équipe onusienne, obtenir la signature de la partie gouvernementale était une simple formalité. En revanche, au Cameroun, le processus est loin d'être aussi systématique : l'État se réserve un réel droit de regard et de veto, qui ouvre donc la porte à des arbitrages politiques⁴⁵⁶.

Ces dynamiques tendent à s'étendre à l'ensemble du secteur de l'aide internationale, à la faveur notamment du nexus humanitaire-développement-paix (HDP) mentionné précédemment. Au Cameroun, les promoteurs et promotrices de cette approche souhaitent revoir le système de coordination des opérations d'assistance. Au niveau national, un Comité de pilotage est mis en place sur le modèle du secrétariat technique de l'UNPBF. Co-dirigé par le ou la Coordinatrice humanitaire/résidente et le chef de cabinet du Premier ministre, il acte l'immixtion de l'État

⁴⁵⁵ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 25/10/2021.

⁴⁵⁶ Cette dynamique ne semble pas propre à la question des déplacements forcés : elle a pu être étudiée dans le cas du *Country Coordinating Mechanism* du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Enyu'u Moneye, 2022).

dans la gestion de l'aide internationale⁴⁵⁷. Celle-ci s'observe également au niveau local, où la coordination de « l'approche nexus » doit être confiée à des structures codirigées, au niveau régional, respectivement par la présidence de région et le gouvernorat et, au niveau local, par la mairie et la sous-préfecture. Ce faisant l'administration territoriale, qui exerce déjà un droit de regard important sur les interventions d'assistance, se trouve confortée dans son rôle de contrôle des structures internationales, désormais placées sous sa supervision directe. Ce scénario se dessine déjà à l'Extrême-Nord, dans les communes de Fotokol et Mokolo où est déployé un projet-pilote de mise en œuvre de l'approche nexus, comme l'explique cette employée onusienne :

Au niveau de l'arrondissement, le sous-préfet a essayé de chapeauter un peu la coordination ; on a cru comprendre qu'au niveau du gouvernorat, il y a une action similaire. [...] Le sous-préfet organise maintenant des réunions qui, initialement, étaient celles de la coordination des camps [de personnes déplacées internes] mais qu'il a maintenant... plus ou moins élargi *de facto* pour que... Son souhait, c'est que tous les acteurs – humanitaires, développement, etc. – puissent se retrouver là et dire qu'est-ce qu'ils font, quand, comment. Donc il y a pas mal de discussions pour [savoir] si c'est le forum approprié, tout ça ; mais la réalité, c'est [que] ça reflète un besoin de cette autorité. [...] Quand on était là-bas, on essayait de discuter avec [le maire] d'une coordination à son niveau et on sentait qu'il était très... Comment dirais-je ? Inquiet de créer un niveau [de coordination] qui pourrait être en contradiction avec celui du sous-préfet.⁴⁵⁸

On a souligné, plus haut, les tensions existant entre autorités administratives et municipales dans un contexte de décentralisation susceptible d'être qualifiée plutôt de « déconcentration autoritaire » (Otayek, 2005). Face à une aide internationale ayant fait de la décentralisation l'un de ses objectifs et *buzzwords* (voir chapitre suivant), se donnent ici à voir des méthodes déployées par l'État camerounais pour (ré)intégrer dans le giron de son administration territoriale des initiatives, mécanismes et dispositifs initialement pensés hors de lui.

3. Arbitrer les concurrences : l'exemple de l'Unicef et l'Unesco

Le rôle actif joué par les autorités camerounaises dans la (re)définition du système d'aide aux personnes déplacées s'observe aussi dans leur capacité à se placer en arbitre des tensions et concurrences entre structures internationales⁴⁵⁹. C'est ce qu'illustre le processus de soumission de projets au Partenariat mondial pour l'éducation (*Global Education Partnership*, GPE). Cette initiative, financée en grande partie par la Banque mondiale, vise à « renforcer les systèmes éducatifs dans les pays en développement afin d'augmenter considérablement le nombre d'enfants scolarisés et en apprentissage »⁴⁶⁰. Comme de nombreux autres financements

⁴⁵⁷ Ce processus a pu être décrit dans d'autres domaines, telle la gestion des grandes plantations industrielles (Vadot, 2020) ou le secteur minier (Lickert, 2013).

⁴⁵⁸ Extrait d'entretien, 04/11/2021.

⁴⁵⁹ Pour une perspective historique sur la manière dont le Cameroun sait jouer des rivalités et de la concurrence entre structures internationales, voir Molo (2023, p. 195-196).

⁴⁶⁰ Global Education Partnership : <https://www.globalpartnership.org/>

accordés par l'institution internationale, la proposition de projet doit être portée conjointement par le gouvernement récipiendaire et par l'un ou l'une de ses « partenaires » que sont les agences onusiennes et les ONGI. Au Cameroun, la préparation de cette soumission au GPE, qui s'étend sur plusieurs mois, est marquée par une compétition vive entre les deux principales organisations impliquées dans le secteur éducatif, à savoir l'Unicef et l'Unesco⁴⁶¹. Alors que la première était initialement pressentie pour être co-soumissionnaire avec le gouvernement, la seconde va entreprendre un important travail de *lobbying* auprès des représentants et représentantes étatiques : invitations de ministres à Paris pour participer à des conférences, équipement de tel ou tel ministère au motif d'apporter un « appui aux services de l'État », etc. Dans le même temps, les relations de la *Chief Education* de l'Unicef avec les autorités se dégradent ; l'intense plaidoyer porté au sujet des enjeux éducatifs dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (évoqué au chapitre précédent) est perçu par les figures étatiques comme une mise en accusation et des attaques répétées à leur encontre. Lorsqu'intervient la dernière réunion de préparation de la proposition de projet destiné au GPE, une fois achevée la rédaction du document, un vote a lieu afin de décider quelle sera l'organisation co-soumissionnaire, c'est-à-dire qui recevra les importants fonds versés par la Banque mondiale. Comme le résume cette ancienne employée d'ONGI dans le pays : « [à cette réunion,] il y avait plus de membres du gouvernement : le gouvernement a voté Unesco »⁴⁶². A compter de cette date, l'Unesco devient l'organisation la plus importante du secteur éducatif au Cameroun, tant sur le plan politique que financier. Elle détrône l'Unicef, présente de longue date dans le pays et qui, en plus d'occuper une place de choix parmi les récipiendaires des financements internationaux, y jouissait jusque-là d'une forte influence⁴⁶³.

A la suite de ces événements, la *Chief Education* et le représentant-pays de l'agence onusienne seront tous deux remplacés, officiellement parce que leurs mandats respectifs dans le pays arrivaient à expiration. Yaoundé mettra plus de six mois à signer les lettres de créances⁴⁶⁴ de la nouvelle représentante, c'est-à-dire à la reconnaître officiellement. Pendant cette période, l'Unicef demeurera sans représentation officielle, obligée de se cantonner à une représentation transitoire assurée par l'adjoint à la représentante-pays⁴⁶⁵.

⁴⁶¹ Celle-ci, après s'être longtemps cantonnée à un appui technique en termes d'orientation des politiques éducatives, a considérablement accru ces dernières années son rôle en tant qu'actrice opérationnelle – à la suite, notamment, de la suspension des financements américains en 2011 (Leloup, 2023).

⁴⁶² Entretien réalisé par Zoom, 15/04/2023.

⁴⁶³ Voir le rôle déterminant joué par l'agence onusienne sur les enjeux de nutrition (Glasman, 2019a, p. 213 et suivantes) ou dans le rapprochement entre les ministères de l'eau et de la santé à la suite de l'épidémie de choléra en 2010 (OCHA, 2014, p. 19).

⁴⁶⁴ Document qui accrédite un ambassadeur ou une ambassadrice étrangère comme représentante et autorité diplomatique suprême d'un autre pays ou, en l'occurrence ici, d'une agence onusienne.

⁴⁶⁵ Il s'écoule ainsi près de six mois entre l'annonce de la fin de mission du précédent représentant, en août 2021 (« Fin de mission pour le Représentant de l'UNICEF au Cameroun », 02/08/2021 : <https://unicefcameroon.medium.com/fin-de-mission-pour-le-repr%C3%A9sentant-de-lunicef-au-cameroun-edf144a8eea5>) et la prise de fonction officielle de sa remplaçante, en février 2022 (« Nadine Perrault, nouvelle Représentante de l'UNICEF au Cameroun », 02/02/2022 : <https://unicefcameroon.medium.com/nadine-perrault-nouvelle-repr%C3%A9sentante-de-lunicef-au-cameroun-cf2aec4837d8>).

*

Le rôle actif des autorités camerounaises dans la coproduction du système d'aide aux personnes déplacées s'observe à travers la variété de techniques et stratégies déployées tant au niveau central que local. Ce système se déploie dans un contexte de haute polarisation, dans lequel les structures d'aide sont marquées par la crainte de se voir accusées de motifs politiques, de perdre les autorisations d'intervention, ou de devoir faire face à des représailles (à l'instar de ce qui s'est passé pour MSF). Les contraintes et formes de contrôle imposées aux acteurs et actrices internationales sont diverses, souvent imbriquées dans le fonctionnement même de l'appareil politique camerounais (cadre légal, restrictions administratives, financières ou sécuritaires, difficultés relationnelles avec les autorités, contraintes et procédures bureaucratiques).

Cependant, les tensions et relations complexes entre autorités et structures internationales n'empêchent ni le dialogue, ni d'éventuelles négociations. Certes, ne pas se plier aux règles imposées par l'État camerounais reviendrait, pour les agences onusiennes et ONGI, à prendre le risque d'être exclues du champ de l'aide ; elles peuvent néanmoins déployer diverses stratégies visant à composer, moduler, infléchir la position des autorités. Le système d'aide aux personnes déplacées résulte donc, en cela, d'un travail permanent de recherche de consensus entre les différentes parties en présence, au sein duquel les acteurs et actrices locales ne sont pas absentes.

III- Face à un État autoritaire : composer, négocier, infléchir

En ce qui concerne les acteurs de l'aide internationale, les pratiques autoritaires [ont pour conséquence] de perturber le respect des normes humanitaires, de limiter l'accès à l'aide aux populations et de restreindre l'action humanitaire et les activités de plaidoyer. L'accent mis sur les pratiques est donc un bon point de départ pour analyser la manière dont les ONGI négocient l'accès dans les environnements autoritaires.

(Cunningham, 2024b, p. 4 ; je traduis)

Divers travaux ont fait apparaître l'importance du consensus dans les interventions d'aide internationale, montrant comment ce dernier résulte d'un processus dynamique entre des groupes constitués en réseaux et aux intérêts divergeant notamment entre raisons politiques

et impératifs d'assistance (Uvin, 1994). L'établissement d'un consensus met en jeu des alliances sans cesse renouvelées et révèle les capacités de résistance des différents acteurs et actrices en présence (Hopkins, 1992; Verlin, 2020).

Il s'agit de s'intéresser ici aux stratégies mises en œuvre afin de permettre aux opérations d'assistance de tout de même fonctionner. En d'autres termes, on cherche à étudier la manière dont les différentes composantes du système d'aide aux personnes déplacées (assistance internationale, acteurs et actrices visées par ces interventions, autorités nationales et locales) parviennent à négocier un terrain d'entente – plus ou moins – commun.

Ce processus se joue à trois niveaux. Tout d'abord, on montrera comment la préservation de l'espace et des valeurs humanitaires peut être utilisée comme une réponse aux tentatives de contrôle des autorités. Ensuite, on étudiera les tensions autour de l'élaboration de données chiffrées et la manière dont ces dissensions ouvrent la voie à des processus de coproduction. Enfin, on s'intéressera à la capacité des acteurs et actrices de l'aide à se glisser dans les interstices créés par les dissensions internes caractérisant l'État camerounais. Ce dernier, loin d'être homogène, se compose de personnes aux intérêts divers susceptibles de servir de contrepoids ou de contrepouvoir et d'œuvrer en faveur des opérations d'assistance internationale.

A/ Préserver l'espace et les principes humanitaires

Comme on a pu le souligner précédemment, les diverses formes de contrôle et restrictions auxquelles sont soumises les structures de l'aide en contextes camerounais poussent ces dernières à moduler considérablement leurs conduites, discours et modalités d'intervention. Toutefois, un des rares moments où agences onusiennes et ONGI sont amenées à marquer leur claire opposition aux autorités concerne la préservation des principes⁴⁶⁶ et de l'espace humanitaire⁴⁶⁷. Cela s'observe de manières différenciées selon le contexte, comme l'illustrent les cas de l'Extrême-Nord et des régions anglophones.

⁴⁶⁶ On en distingue quatre principaux, qui constituent la base normative des opérations d'assistance : le principe d'*humanité*, qui signifie qu'une solution doit être trouvée aux souffrances humaines partout où elles se manifestent, en prêtant une attention particulière aux populations les plus vulnérables ; le principe de *neutralité*, selon lequel l'assistance ne doit favoriser aucun camp lors de conflits armés ou autres ; le principe d'*impartialité*, qui suppose que l'aide doit être octroyée sur la seule base des besoins, sans aucune discrimination ; le principe d'*indépendance*, enfin, qui stipule que les objectifs d'assistance doivent être détachés d'objectifs économiques, militaires ou autres (CICR, 2015).

⁴⁶⁷ « L'espace humanitaire peut se concevoir comme un espace symbolique de liberté d'intervention, caractérisé par des modalités de travail et le respect de principes préservant la nécessaire flexibilité, l'indépendance et l'impartialité et la neutralité de l'action humanitaire. Sa finalité est la sécurité et la protection des populations touchées par les crises et l'accès à l'aide essentielle à leur survie » (Groupe URD, « Espace humanitaire » : <https://www.urd.org/fr/thematique/espace-humanitaire/>). Cet espace humanitaire n'est pas seulement symbolique mais aussi géographique : acteurs et actrices de l'aide doivent travailler dans des lieux physiques spécifiques au sein d'une zone dite « en crise » et visée par des opérations d'assistance. La question de l'*espace*

1. À l'Extrême-Nord, tenir tête à l'administration et négocier le retour du BIR

On a rappelé, plus tôt, que les structures internationales sont soumises au Cameroun aux mêmes modalités de contrôle que les organisations de la société civile. Cependant, contrairement à ces dernières (Annan *et al.*, 2021, p. 707-708), agences onusiennes et ONGI disposent de moyens leur permettant de résister à certaines restrictions imposées par le personnel gouvernemental et militaire, notamment en termes de mouvements et d'accès aux zones d'intervention. C'est ce qu'explique cet ancien employé occidental d'OCHA dans le septentrion :

A un moment, on s'est rendu compte qu'on avait un souci avec les nouveaux préfets – surtout celui de Kousséri – en relation à l'accès. [...] Il n'y avait pas une grande volonté [des autorités] que les humanitaires puissent aller sur les zones tendues, [et ce] pour des raisons autres [que sécuritaires], c'est clair ! Il y a une méfiance [vis-à-vis] de leurs populations [...]. L'argument [...], c'était de [nous] dire que ce qu'on donnait était immédiatement récupéré par ISWAP [*Islamic State West Africa Province*] ; donc ce qu'ils voulaient, et qui était complètement contraire aux principes humanitaires, c'était qu'on demande des autorisations pour aller dans certaines zones. Et moi, je me battais pour dire : au mieux, on veut bien vous informer, mais on n'a pas besoin de votre autorisation pour aller intervenir dans les zones frontalières puisqu'on a un mandat qui est signé au niveau de Yaoundé.⁴⁶⁸

Cet extrait indique que les modalités de coopération des structures de l'aide et de conformité aux règles décrétées par les autorités s'arrêtent là où commencent ce qu'elles considèrent comme les valeurs fondamentales de leur action, à savoir les « principes humanitaires ». S'observe ici la capacité des organisations d'assistance à jouer de la pluralité des ordres normatifs, en opposant aux restrictions nationales les règles et principes du système d'aide aux personnes déplacées. On voit aussi comment elles parviennent à tirer parti du fonctionnement très hiérarchique et centralisé de l'administration camerounaise, pour résister aux velléités de contrôle et tenir tête aux préfectures et sous-préfectures de leurs zones d'intervention. Dans la mesure où une autorisation de mener des activités d'assistance leur a déjà été délivrée au niveau de Yaoundé, acteurs et actrices internationales s'estiment donc détentrices d'une double légitimité – accordée par le droit humanitaire international et par le pouvoir central – leur permettant d'outrepasser les exigences des figures administratives locales.

La marge de manœuvre que les structures de l'aide parviennent à ménager ici semble aussi liée aux dissensions existant au sein de l'appareil étatique camerounais. Ce dernier, loin d'être un ensemble homogène parlant d'une seule voix, est au contraire traversé par des désaccords et tensions entre les différents acteurs et actrices qui le composent, susceptibles de jouer en faveur des opérations d'assistance internationale. On rappellera que l'accès à ces zones dites « tendues » ne peut se faire sans escorte militaire, assurée par les forces spéciales de la Brigade

humanitaire rejoint alors celle de l'accès qui, dans certains cas, peut être compliqué – voire rendu pratiquement impossible – en raison de restrictions ou de l'ampleur du compromis exigé des structures internationales (Cunningham, 2024a).

⁴⁶⁸ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 24/03/2023.

d'intervention rapide (BIR). Or, comme le souligne cet autre employé occidental des Nations unies entre 2017 et 2019 dans la région :

Pour le coup, le gouvernement et les escortes étaient très sympathiques et très fiables avec nous puisque ça jouait aussi leur jeu politique de montrer que « regardez, l'ennemi détruit nos villages ». Il y avait des tendances et des périodes différentes sur cet aspect-là, parce qu'il y avait aussi des moments où ils n'aimaient pas qu'on en parle trop parce que ça montrait aussi leur faiblesse, ne pas être capable de garder la souveraineté du territoire. Donc il y avait des moments, là-dessus, où il fallait faire attention ; mais nous, on disait ce qu'on avait à dire et on avait des forums pour le dire et échanger avec les militaires.⁴⁶⁹

La dissension observée au sein de l'appareil étatique camerounais, entre niveau central approuvant des opérations d'assistance que l'échelon local refuse ou cherche à contrôler étroitement, peut ainsi s'expliquer par une divergence d'intérêts. Pour le premier, le déploiement d'opérations d'assistance internationale « jouait aussi leur jeu politique », c'est-à-dire appuie le narratif étatique. Ce dernier présente, à l'échelle nationale comme auprès des partenaires extérieurs, le Cameroun moins comme une partie en conflit que comme la victime d'une agression commise par un groupe étranger, Boko Haram / ISWAP. La position des préfectures et sous-préfectures est, quant à elle, dictée non par un agenda et des enjeux nationaux ou internationaux, mais par des préoccupations plus immédiates. Celles-ci sont notamment marquées par « une méfiance [vis-à-vis] de leurs populations », soupçonnées d'apporter un appui aux groupes armés non étatiques (ICG, 2016, 2018a). A cela s'ajoute une obsession de « bien faire » afin d'obtenir les bonnes grâces du gouvernement central, en vue de sécuriser ou d'accéder aux privilèges que ce dernier se réserve le droit d'octroyer. La « déférence à la hiérarchie » qui caractérise l'ethos administratif en vigueur au Cameroun (Olinga, 2009) peut ainsi s'exprimer dans une volonté de contrôle étroit des opérations d'assistance, afin de s'assurer du résultat affiché et des narratifs qui seront produits quant à la situation et aux dynamiques à l'œuvre au niveau local.

Au nom de l'accès humanitaire, cette capacité de résistance des structures de l'aide se double de formes de négociation visant à influencer, de manière indirecte, la politique et le déploiement sécuritaire du gouvernement. Comme l'explique cet autre ancien employé occidental d'OCHA dans la région :

Une des raisons pour lesquelles tu as une diminution de l'accès [humanitaire] [...] est que le gouvernement central a détourné ses ressources pour aller policer la zone anglophone. Donc [...] quand tu commences à dire « on a un problème d'accès dans [l'Extrême-]Nord et on n'arrive pas à [accéder] aux populations », quelque part, la deuxième information, c'est : « on n'y arrive pas parce que le BIR [Brigade d'Intervention Rapide] ne fait plus son boulot ». Et pourquoi le BIR ne fait plus son boulot ? Parce que les ressources ont été détournées vers la crise anglophone.⁴⁷⁰

⁴⁶⁹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 14/04/2023.

⁴⁷⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 24/03/2023.

Il n'est évidemment pas question, pour les structures de l'aide, d'aller trouver le gouvernement pour lui demander de repenser le déploiement de ses forces spéciales. En revanche, ce qu'elles peuvent faire, c'est insister sur les conséquences nutritionnelles – c'est-à-dire humanitaires et *a priori* dénuées d'enjeu politique – de ce redéploiement, comme l'illustrent les échanges au cours des rencontres mensuelles OCHA/ONG auxquelles j'assiste alors à Yaoundé. Au début de l'année 2021, constatant que la réduction des effectifs militaires provoque une hausse de l'insécurité qui « empêche les populations déplacées d'aller moissonner »⁴⁷¹, ONGI et agences onusiennes opérant dans la région annoncent avoir « demandé à l'armée d'augmenter les patrouilles pour éviter une situation d'insécurité alimentaire élevée ». Au même moment, face aux enjeux sécuritaires que pose l'accès à des zones jugées dangereuses, de moins en moins d'acteurs et actrices internationales souscrivent à l'option prônée par le gouvernement et consistant à se faire accompagner d'escortes militaires. Dans les zones difficiles d'accès, beaucoup ont plutôt recours aux partenaires locaux, à des motos et véhicules banalisés, ou optent pour « des distributions via des *proxi*, c'est-à-dire des personnes de la communauté qui peuvent se déplacer et venir [chercher l'aide distribuée] ». Dans ce contexte, décision est prise de mettre en place de manière collective un « plaidoyer pour une augmentation des patrouilles [de l'armée régulière] afin d'améliorer la sécurité pour les partenaires comme les bénéficiaires – donc c'est bénéfique pour tous ». Ce choix des patrouilles plutôt que des escortes, outre les débats que ces dernières suscitent (voir le chapitre précédent), est justifié par le fait que les premières sont « plus régulières et [ont] un impact bien plus marqué » : il s'agit donc, pour les structures internationales, de promouvoir « la sécurisation de la zone plutôt que [la nôtre uniquement] ».

Là encore, si la possibilité de porter un tel plaidoyer fonctionne et rencontre un écho, c'est parce que certaines figures au sein de l'appareil camerounais y trouvent leur compte. Comme l'explique cet ancien employé occidental d'OCHA dans la zone :

Moi, j'étais tout à fait en faveur de ça ; on appelle ça le contrôle par zone, en fait. Le déploiement BIR était déjà pas mal – et, attention, le BIR c'est vraiment le top des forces armées camerounaises [...], c'était impressionnant ; ils avaient beaucoup d'hommes déployés le long de la frontière et des moyens mais, en saison des pluies, c'est vraiment compliqué – il faut mettre un militaire tous les 300 mètres. Alors, la multiplication des patrouilles, c'est aussi une question d'argent [...]. Bref, le BIR, ça les arrangeait aussi un tel plaidoyer parce que ça voulait dire plus de ressources. [...] En l'occurrence, ce n'étaient pas les mêmes intérêts mais ils entraient en collusion entre humanitaires et BIR. Donc c'était un plaidoyer porté par les ONG [...] de pouvoir bouger et opérer dans une plus grande sécurité.⁴⁷²

Ces dernières années, les forces militaires opérant à l'Extrême-Nord ont en effet connu un redéploiement des moyens et effectifs vers les régions anglophones. A cela s'ajoute, en 2019, la fermeture de la base américaine située dans la ville de Garoua et qui soutenait, depuis 2015,

⁴⁷¹ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG à Yaoundé, observation du 16/02/2021.

⁴⁷² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 14/04/2023.

la lutte contre Boko Haram⁴⁷³. Celle-ci fait suite à des accusations d'exactions commises par les forces de défense et de sécurité camerounaises et s'accompagne de la suppression de programmes d'aide militaire et sécuritaire soutenus par les États-Unis⁴⁷⁴, d'une valeur d'environ 17 millions de dollars⁴⁷⁵. Par conséquent, le plaidoyer porté par les structures d'assistance à l'Extrême-Nord se révèle doublement utile : en termes d'augmentation des ressources et des moyens, mais aussi en raison de l'opportunité qu'il offre aux forces armées camerounaises de redorer leur image en se présentant à nouveau comme protectrices des populations, après des accusations d'exactions (Amnesty International, 2016).

La capacité des structures internationales à résister, voire s'opposer à certaines directives des autorités peut aussi être plus frontale : c'est ce qu'illustre le « Plan présidentiel de reconstruction et de développement » dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

2. Faire front commun : le PPRD dans les régions anglophones

Au début du mois d'avril 2020, alors que le pays est confronté à l'épidémie de Covid-19 et aux restrictions qui l'accompagnent⁴⁷⁶, le gouvernement annonce le lancement officiel d'un « Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest » (PPRD). Ce dernier reprend l'une des recommandations du Grand Dialogue National⁴⁷⁷ en termes d'investissements étatiques dans les services sociaux de base, en visant la mise en œuvre de projets ayant pour objectifs : « (i) la réhabilitation et l'aménagement des infrastructures de base ; (ii) la revitalisation économique ; (iii) la promotion de la cohésion sociale »⁴⁷⁸. Le PPRD est placé sous la supervision d'un comité de pilotage, co-dirigé par le

⁴⁷³ « Cameroun : les 300 militaires américains et leurs équipements installés à la base de Garoua », *Agence Anadolu*, 06/11/2015 : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-les-300-militaires-am%C3%A9ricains-et-leurs-%C3%A9quipements-install%C3%A9s-%C3%A0-la-base-de-garoua/468646>

⁴⁷⁴ Portant notamment sur des livraisons de pièces détachées pour les avions de transport militaire appartenant à la flotte de l'armée camerounaise, de quatre bateaux de patrouille, de neuf véhicules blindés et d'un système radar dans le golfe de Guinée. Le Cameroun perd également la proposition qui lui a été faite d'être candidat à un programme américain de formation de ses forces de défense (« Cameroun : plus de 100 militaires américains quittent le pays », *Agence Anadolu*, 24/04/2019 : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-plus-de-100-militaires-am%C3%A9ricains-quittent-le-pays-/1427449>).

⁴⁷⁵ L'effet n'est pas négligeable pour Yaoundé : depuis 2002, les États-Unis avaient formé près de 6 000 hommes et fourni, entre 2012 et 2016, pour 220 millions de dollars d'aide militaire (Touchard, 2021, p. 54).

⁴⁷⁶ Le 17 mars 2020, le gouvernement annonce un ensemble de dix-huit mesures visant à atténuer la propagation du Covid-19 dans le pays : fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes ; de toutes les structures d'enseignement et de divertissements (bars, discothèques, etc.) ; interdiction des rassemblements ; restriction des déplacements urbains et interurbains non essentiels à l'intérieur du pays. Pour une analyse approfondie de ces enjeux, voir Lefort-Rieu *et al.* (2023), Lefort-Rieu & Ngodji (2023).

⁴⁷⁷ Rencontre organisée par le gouvernement du 30 septembre au 4 octobre 2019, en vue de chercher à résoudre le conflit anglophone, et rassemblant divers partis d'oppositions, organisations de la société civile, autorités traditionnelles, figures médiatiques et de la diaspora (voir chapitre 1).

⁴⁷⁸ Arrêté N°031/CAB/PM du 03 avril 2020 fixant le cadre organique de la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

cabinet du Premier ministre et le représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Cameroun⁴⁷⁹.

Cette implication d'une agence onusienne va susciter, chez les structures de l'aide, un rejet et une condamnation généralisée tant de la part des organisations des Nations unies que des ONGI. Comme le signale cette représentante d'ONGI lors d'une réunion de coordination à laquelle j'assiste à Yaoundé, « les groupes armés [non étatiques] estiment que ce n'est pas le moment de parler de reconstruction dans ces régions toujours en crise. Le fait que le PNUD y soit associé au premier rang met les organisations [non gouvernementales] internationales et UN [*United Nations*] dans une situation d'insécurité car les groupes armés font une confusion entre le PNUD et nous autres »⁴⁸⁰. L'implication de ce dernier dans le PPRD vient en effet mettre à mal le principe de neutralité des interventions menées par les structures d'aide internationale, désormais perçues par l'une des parties au conflit (forces sécessionnistes) comme des soutiens de leur adversaire (le gouvernement central).

L'annonce de cette décision provoque, sur le terrain, plusieurs événements poussant les structures internationales à prendre position contre les autorités de Yaoundé. Pour marquer leur opposition au PPRD, les groupes armés non étatiques ont d'abord recours au phénomène de « villes mortes »⁴⁸¹ qui constitue l'une de leurs modalités d'action fréquente (Pommerolle & Heungoup, 2017). Celles-ci sont redoublées par une multiplication inédite des attaques et violences en direction des travailleurs et travailleuses de l'aide, allant jusqu'à l'assassinat d'un employé de MSF revendiqué par les séparatistes dans une déclaration officielle⁴⁸². Enfin, les structures d'assistance sont confrontées à une restriction sans précédent de leurs zones d'intervention, qui les oblige à reprendre de longues négociations visant à obtenir l'accès à des espaces où elles travaillaient jusque là – et ce, au moment où la hausse des opérations militaires provoque des déplacements accrus de populations et une augmentation des besoins d'assistance⁴⁸³.

Dans un paysage de l'aide régulièrement marqué par d'importantes divisions et concurrences, cette situation suscite une prise de position collective inédite entre les différentes structures. Celle-ci s'exprime contre le soutien du PNUD au gouvernement mais aussi, en creux, contre la

⁴⁷⁹ L'implication particulière du PNUD aux côtés de l'État camerounais (et ce, au détriment ou de manière différenciée d'autres structures d'aide, notamment d'urgence) n'est pas un phénomène inédit : il s'observe à la suite de la catastrophe naturelle du Lac Nyos en 1986, où Yaoundé privilégie le PNUD au détriment du Bureau du coordonnateur des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) (Molo, 2023, p. 205).

⁴⁸⁰ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG à Yaoundé, observation du 08/08/2020.

⁴⁸¹ "Separatists in the NWSW regions have unanimously declared a three days lockdown from Monday June 22-24, as Cameroon Gov't meets with UNDP to begin reconstruction plans in areas affected by conflict in the two regions", Cameroon News Agency, 21/06/2020 : <https://twitter.com/CMRNewsAgency/status/1274635874844782592>

⁴⁸² « MSF condamne le meurtre d'un agent de santé communautaire dans le Sud-Ouest du Cameroun », 13/07/2020 : <https://www.medicinssansfrontieres.ca/msf-condamne-le-meurtre-dun-agent-de-sante-communautaire-dans-le-sud-ouest-du-cameroun/>

⁴⁸³ Réunion mensuelle OCHA/ONG, observation du 08/08/2020 à Yaoundé.

politique de « reconstruction et de développement » prônée par Yaoundé. Comme l'explique cet expatrié occidental, directeur-pays d'ONGI :

Le PPRD [...], on est vent debout contre ça [...] : parler de reconstruction et de développement dans deux régions qui sont en pleine crise [...], ce n'est juste pas possible – et ça ne fonctionne pas, d'ailleurs. Les acteurs humanitaires [...] n'ont pas accès aux zones qui sont directement touchées ; et puis ça [les] met en danger, aussi, [parce qu'ils] sont assimilés aux forces gouvernementales. [...] Parce que c'est une demande du Premier ministre, ce PPRD, avec le PNUD, et qui a été imposée à la communauté humanitaire ; tout le monde était contre [...]. Dans le cadre du HCT [*Humanitarian Country Team*], on a [collectivement] émis de fortes réserves voire une opposition au lancement de ce projet. [...] [C]'est quelque chose qui a donné des résultats absolument catastrophiques et qu'on paie aujourd'hui, que toute la communauté [de l'aide internationale] paie. [...] Comment voulez-vous faire du développement, ou comment voulez-vous faire le lien entre l'humanitaire et le développement, dans une zone en guerre ? Et comment voulez-vous le faire sans mettre en danger les acteurs humanitaires ? [...] On peut le faire dans d'autres régions, qui ne sont pas dans des zones de conflit ; on ne peut pas le faire dans des zones en guerre.⁴⁸⁴

Si les structures internationales se positionnent aussi clairement contre le PPRD, ce n'est pas tant en raison du programme lui-même que des conséquences qu'il suscite, c'est-à-dire des actions déployées par les groupes armés non étatiques sur le terrain. A certains égards, l'argumentaire déployé par les ONGI et agences onusiennes n'est pas sans évoquer celui des forces séparatistes⁴⁸⁵, comme l'illustre l'extrait ci-dessus : il n'est plus question de « crise » anglophone (voir chapitre précédent), mais bien de « guerre ». Toutefois, au lieu d'une dénonciation ouverte et frontale du PPRD – qui les mettrait dans une situation délicate vis-à-vis du gouvernement –, agences onusiennes et ONGI mettent l'accent sur les principes humanitaires qui les empêchent de souscrire à un tel plan. Elles multiplient les communiqués, messages de sensibilisation (notamment sur les réseaux sociaux), échanges et rencontres – y compris avec les forces séparatistes – visant à expliquer aux différents acteurs et actrices ainsi qu'aux populations « qui sont les humanitaires, leurs principes, leurs actions [...] c'est-à-dire [que] nous n'avons absolument rien à voir avec le développement, [...] car tout ce qui semble lié au relèvement ou à la réhabilitation aujourd'hui est immédiatement relié au PPRD », donc à

⁴⁸⁴ Extrait d'entretien, 25/10/2021.

⁴⁸⁵ Voir les propos de Sisiku Ayuk Tabe, déclarant qu'un effort de reconstruction alors que la guerre se poursuit est inutile (« Cameroun : Un plan de « reconstruction » dans un climat de guerre », *Muntunews*, 08/09/2020 : <https://www.muntunews.com/2020/09/08/cameroun-un-plan-de-reconstruction-dans-un-climat-de-guerre/>).

l'État⁴⁸⁶. Se dessinent ici les formes spécifiques que peuvent prendre les opérations de « plaidoyer »⁴⁸⁷ de l'aide internationale en contexte politique extrêmement contraint.

Ces différents exemples invitent à se demander si la préservation des principes et de l'espace humanitaire, au motif de maintenir l'accès aux populations dans le besoin, n'est pas aussi une façon pour les structures de l'aide de prendre position dans ces crises en refusant de souscrire aux discours du gouvernement. Qu'il s'agisse de mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour transformer les escortes militaires en patrouilles régulières dans le septentrion, ou de dénoncer le PPRD dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ces démarches sont certes justifiées par des motifs d'assistance – continuer à garantir l'accès aux populations dans le besoin. Mais elles sont aussi une façon de ne pas souscrire aux politiques mises en œuvre par Yaoundé dans ces espaces, ni aux récits dominants visant à présenter les deux régions non plus comme « en crise » mais en cours de « stabilisation ». D'une certaine façon, malgré leurs discours d'apolitisme et les processus de dépolitisation sous contrainte auxquels elles sont soumises, les structures internationales parviennent donc à modeler elles aussi les formes de système d'aide aux personnes déplacées que les autorités cherchent à imposer.

B/ Consensus, contrôle et résistances autour de la production de données statistiques

Dans la recherche d'un consensus, condition *sine qua non* du déploiement d'opérations d'aide internationale portées par une pluralité d'acteurs et d'actrices aux approches et objectifs parfois divergents (voir l'exemple des rivalités OCHA/UNHCR, UNHCR/OIM ou Unicef/Unesco), la production de catégories et données statistiques quantifiables et supposément objectives occupe une place centrale. L'exemple camerounais a d'ailleurs permis de montrer comment « la métrique internationale des besoins [...] agi[t] comme un élément stratégique pour maintenir un semblant de cohésion dans l'arène humanitaire, afin de fabriquer un 'consensus' dans le champ concurrentiel de l'aide » (Glasman, 2019a, p. 211 ; je traduis). Or, comme on a pu le voir

⁴⁸⁶ Propos tenus lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG, observation du 15/09/2020 à Yaoundé. Voir également la conférence de presse organisée en juin 2020 à Buea (chef-lieu du Sud-Ouest), au cours de laquelle le représentant d'OCHA insiste sur les « principes humanitaires d'indépendance, neutralité et impartialité » pour justifier la non-implication des structures de l'aide dans le PPRD (« Humanitarian NGOs and UN agencies in NWSW regions say they are not working with government on PPRD », *Cameroon News Agency*, 14/06/2020 : <https://cameroonnewsagency.com/humanitarian-ngos-and-un-agencies-in-nsw-regions-say-they-are-not-working-with-govt-on-pprd/>).

⁴⁸⁷ Défini comme un « processus stratégique et fondé sur des preuves visant à influencer les politiques, les pratiques et les comportements des parties prenantes locales, nationales, régionales et internationales de manière continue afin d'aborder les vulnérabilités dans les situations d'urgence ainsi qu'avant et après la crise et dans les situations de vulnérabilité prolongée, de souffrance ou de conflit, en veillant à ce que les droits de l'homme de la population affectée soient protégés » (Unicef, « Introduction au plaidoyer humanitaire » : <https://agora.unicef.org/course/info.php?id=37318>). Pour une analyse critique, voir Siméant et Taponier (2014).

au chapitre précédent avec l'exemple des savoirs humanitaires concurrentiels, l'élaboration de telles données n'est pas le seul fait des organisations d'assistance. Il convient donc d'élargir la focale au-delà de ces dernières pour y intégrer d'autres composantes du système d'aide aux personnes déplacées, à savoir les autorités camerounaises et les individus visés par les opérations d'assistance. À travers l'exemple des personnes déplacées internes (PDI), on montrera comment les tensions et dissensions provoquées par la production de données chiffrées ouvrent la voie à une variété de stratégies contribuant à la coproduction de ces éléments statistiques.

1. PDI ou pas PDI ? Coproduire la (non) prise en compte des personnes déplacées internes

La question de la prise en compte des personnes déplacées internes (PDI) est un sujet particulièrement délicat en contextes camerounais. C'est ce qu'illustrent les enjeux liés à l'émergence de cette catégorie dans le septentrion, les raisons poussant l'UNHCR à invisibiliser la présence de PDI anglophones dans les régions orientales, ou encore la vive opposition du gouvernement aux chiffres publiés par les structures internationales (voir chapitre précédent). Au-delà des tensions et dissensions qu'elle provoque, la quantification des PDI constitue une entrée intéressante pour analyser la coproduction des données sur lesquelles repose le système d'aide aux personnes déplacées. Cette coproduction est portée à la fois par les structures de l'aide et les autorités, mais également par les personnes déplacées elles-mêmes.

a/ « Politiquement, ça ne passait pas »⁴⁸⁸ : politisation des déplacements internes à la faveur du conflit anglophone

Si les autorités camerounaises s'opposent aux chiffres présentés par les structures de l'aide, elles rejettent également les évaluations humanitaires indiquant la présence de populations anglophones dans certaines zones de l'Adamaoua (OCHA, 2019a) ou de l'Est (Jesuit Refugee Service, 2020). Cette volonté étatique de circonscrire officiellement leur présence à certaines zones reconnues « en crise » vise à souligner le caractère contrôlé de cette dernière, tout en refusant d'en reconnaître que les répercussions (dont les PDI sont la manifestation la plus visible) s'étendent à l'ensemble du pays⁴⁸⁹. Comme l'explique cet expatrié occidental, directeur-

⁴⁸⁸ Extrait d'entretien avec un ancien employé occidental d'agence onusienne impliqué dans la réalisation de la DTM à l'Extrême-Nord et dans les régions anglophones (réalisé par Zoom, 07/05/2023).

⁴⁸⁹ Cette dynamique n'est pas propre au Cameroun : le Burkina Faso, par exemple, refuse d'enregistrer les PDI à Ouagadougou (c'est-à-dire de reconnaître une présence importante de personnes déplacées internes dans la capitale), pour insister sur l'image d'une « crise sécuritaire » (plutôt qu'une guerre) contenue dans la seule région du Nord (Saint-Lary, 2022).

pays d'ONGI, il en va de leur image sur la scène internationale, à laquelle le gouvernement se montre particulièrement sensible (voir chapitre 1) :

Ce qui les dérange, les autorités, c'est que ces données soient publiées : ça jette un froid, ça les expose internationalement, ça expose leur situation interne [...] Les [agences des] Nations unies donnent une visibilité qui est quand même différente [...], dans un moment où elles sont très sensibles sur cette visibilité internationale. [...] Ce n'est pas bon [...] d'avoir une exposition internationale qui [...] met en valeur qu'il y a quand même un tas de personnes déplacées et que c'est l'un des pays en Afrique qui en produit le plus [...]. Parce que les déplacés internes, ça montre qu'il y a quand même un sacré problème interne. Donc s'il s'agit des problèmes dans le bassin du Lac Tchad : ça va, parce que ce sont des problèmes qui sont finalement générés par un acteur externe, ISWAP, et puis quelque part les déplacés internes se déplacent à l'intérieur [du pays] pour chercher protection auprès de l'État nourricier qu'est l'État camerounais, qui se pose là en « mère protectrice ». Par contre, quand on est dans le [Nord-Ouest/Sud-Ouest] et que c'est des déplacés internes qui se génèrent [...] à cause d'une situation interne, là, c'est un peu plus problématique en termes de réputation internationale pour un pays qui veut apparaître [...] comme une économie forte, comme un pays qui fonctionne bien, etc. Donc ce n'est pas l'exposition qu'il recherche. [...] Quelque part, avoir trop d'humanitaires, avoir trop de personnes qui s'intéressent à des situations humanitaires et qui [surtout] le publient, qui le mettent dans des rapports publics [...], ça pose un problème. Et puis après, il y a des conséquences aussi directes : [...] les investisseurs institutionnels sont toujours moins prompts à investir dans des grands projets économiques quand la situation interne est caractérisée par... de l'humanitaire [...]. Les réfugiés, c'est autre chose [...] : quand ils arrivent dans un pays, [...] ils mettent en valeur la fragilité de la situation du pays dont [ils] sont originaires⁴⁹⁰. Les personnes déplacées internes, [...] elles mettent en évidence la fragilité d'une situation interne. Et d'ailleurs, au niveau du Conseil de sécurité [...] c'est assez intéressant de voir que, quand il s'agit des réfugiés, il n'y a pas de problème d'en discuter, etc., ça se passe plutôt bien ; mais quand il s'agit de discuter des IDPs [*Internally Displaced People*, personnes déplacées internes] dans un pays en particulier, c'est immédiatement : « souveraineté étatique », « ce sont des citoyens », « ça ne regarde personne d'autre que l'État lui-même ». Et là, ça devient un problème.⁴⁹¹

La question du *nombre* de personnes déplacées internes (PDI) sur le territoire camerounais connaît donc, avec le déclenchement du conflit anglophone, un moment de politisation. Comme le souligne cet extrait, contrairement aux populations réfugiées, la question des PDI ne vient pas servir la propagande de la stabilité portée par le gouvernement mais, au contraire, la remettre en question. Ces déplacements de population, qui plus est lorsque leur quantification en révèle l'ampleur, reflètent des difficultés que l'État camerounais a traditionnellement à cœur de gérer en interne, sans exposition internationale. Dans ce contexte, si « les [agences des] Nations unies donnent une visibilité qui est quand même différente », c'est en raison du cadre

⁴⁹⁰ Karen Jacobsen (1996, p. 662 ; je traduis) soulignait que peu de questions de politique intérieure sont aussi transnationales que celles relatives aux populations réfugiées : ces dernières sont en effet « les manifestations de problèmes d'un pays qui deviennent soudainement les problèmes d'un autre pays. Le passage extralégal de personnes d'un pays à l'autre affecte généralement les relations internationales entre ces gouvernements, attirant ainsi l'attention d'autres gouvernements ayant des intérêts dans la région ».

⁴⁹¹ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 17/11/2021.

dans lequel ces données sont publicisées : des rapports formels publiés par des organisations ayant accès à une audience et des *fora* internationaux et qui, en mettant l'accès sur les « besoins », mobilisent un registre émotionnel soumettant les autorités au devoir moral de remédier à l'état de détresse de leurs citoyens et citoyennes. En ce sens, donc, les structures de l'aide obligent l'État à répondre au conflit anglophone autrement qu'en termes militaro-sécuritaires, par exemple à travers le déploiement de plans d'urgence étatiques mentionnés au chapitre précédent.

Structures d'aide internationale et autorités étatiques ne sont pas les seules à influencer sur la (re)définition du périmètre du système d'aide aux personnes déplacées : les PDI elles-mêmes peuvent déployer diverses stratégies afin d'être intégrées au rang de ses « bénéficiaires ».

b/ Quand les personnes déplacées anglophones s'érigent elles-mêmes en bénéficiaires de l'aide internationale

Dans le processus de lutte pour la (non) prise en compte des PDI anglophones, ces dernières jouent elles aussi un rôle actif en déployant des stratégies individuelles ou collectives. Tout d'abord, en se présentant spontanément auprès des structures de l'aide présentes dans leur zone de réinstallation : lors de diverses discussions informelles, nombreux sont les acteurs et actrices de l'aide internationale me confirmant avoir été sollicités, en personne ou à travers des courriers et dossiers déposés dans la boîte aux lettres de leur structure, par des individus originaires du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest. Dans les zones où la présence de PDI ne fait pas l'objet d'une reconnaissance officielle, la multiplication de ces démarches pousse certaines structures à les intégrer, de manière officieuse et détournée, au sein de leurs projets dits d'« assistance aux populations réfugiées et hôtes » en les regroupant dans cette dernière catégorie. A Bertoua, des femmes mbororo originaires de la zone de Bamenda m'expliquent avoir reçu un appui de la part d'une ONGI dans le cadre d'un programme de soutien aux « populations vulnérables »⁴⁹². De même, au sein de l'ONGI qui m'emploie, les collègues du bureau de Bertoua (Lom-et-Djerem, région de l'Est) voient, plusieurs fois par semaine, des PDI venir frapper à la porte de leurs locaux afin de déposer un dossier ou transmettre leurs informations personnelles (nom, âge, ville d'origine, date de déplacement, personnes à charge,

⁴⁹² Rencontre avec une association de femmes mbororo originaires du Nord-Ouest (Bertoua, 28/03/2021). En contextes camerounais, la notion de « populations vulnérables » a notamment été popularisée à la faveur, au début des années 1990, de la massification des interventions portées par les acteurs et actrices de la société civile. Elle constitue aujourd'hui une catégorie aux frontières floues, utilisée pour désigner des groupes variés : la *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030* fait mention d'une catégorie de « Personnes Socialement Vulnérables (personnes handicapées, minorités, enfants vulnérables, etc.) », mais aussi de « groupes vulnérables à savoir, les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), les femmes en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones [parmi lesquelles les populations baka et mbororo] et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d'origine humaine » (République du Cameroun, 2020, p. 84, 93).

coordonnées et adresse) afin de demander à être enregistrées sur les listes de potentiels individus bénéficiaires. Ces démarches répétées finiront par aboutir à la réorientation d'une partie, certes minime, du budget de l'opération destinée aux populations réfugiées de RCA afin de mettre en œuvre des activités de soutien (éducatif, psychosocial et en termes de moyens d'existence) aux personnes déplacées anglophones.

Bien que justifié par leurs expériences de la violence et du déplacement forcé, l'appui aux PDI anglophones ne peut se faire à ce titre et doit donc prendre des formes détournées. Dans les exemples présentés ci-dessus, celles-ci consistent à faire valoir non pas leur identité de personnes déplacées, mais plutôt leur nationalité (camerounaise, permettant de les intégrer parmi les « populations hôtes ») ou ce qui est considéré comme leur appartenance ethnique (mbororo). Ces modalités officieuses d'assistance, si elles permettent d'apporter effectivement un appui aux PDI, sont une réponse au refus des autorités de reconnaître la présence de ces populations et l'ampleur des déplacements : elles participent donc aussi à perpétuer leur invisibilisation.

Enfin, certaines stratégies déployées par les PDI peuvent prendre des formes collectives. En septembre 2020, alors que je suis en mission dans la région de l'Est pour l'ONGI qui m'emploie, mes collègues et moi sommes approchés par le curé d'une paroisse anglophone qui souhaite s'entretenir avec nous au sujet des arrivées récentes de ressortissants et ressortissantes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. A l'issue de cet échange, nous sommes conviés à assister à la messe prévue en fin de semaine afin de « rencontrer quelques-uns de leurs *leaders* »⁴⁹³. Lorsque nous demandons s'il faut en référer aux autorités (compte-tenu de leur extrême sensibilité au sujet des PDI et de nos propres obligations en tant qu'ONGI en termes de déclaration préalable, mentionnées plus haut), l'ecclésiastique répond : « s'ils demandent, on parlera simplement de recensement des chrétiens de ma paroisse [...] ; ils n'ont pas à se mêler des affaires de l'Eglise »⁴⁹⁴. Le dimanche, nous nous rendons donc à l'église, pensant qu'il s'agit simplement de tirer parti du fait que soient rassemblés, en un même lieu, les quatorze *leaders* évoqués par le curé. Celui-ci profite du sermon pour mentionner, devant toute l'assemblée, notre présence et ses raisons ; il invite les fidèles à se rapprocher de leurs *leaders* afin de leur transmettre leurs informations personnelles et leurs besoins. Ce qui devait être une rencontre informelle avec des représentants et représentantes anglophones se transforme ainsi en un processus de recensement et d'évaluation des besoins (*need assessment*) suivant un modèle *bottom-up*, initié non par les acteurs et actrices de l'aide mais par le représentant (ici, un prélat) des personnes susceptibles de devenir leurs potentielles bénéficiaires.

Les informations récoltées à l'issue de cet épisode, bien que ne répondant pas toujours aux critères formels et standardisés du secteur de l'aide internationale, amèneront toutefois l'ONGI à se rapprocher d'autres représentants et représentantes de communautés anglophones afin

⁴⁹³ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le curé de la paroisse anglophone, Bertoua, 26/09/2020.

⁴⁹⁴ Sur le rôle politique de l'Eglise catholique au Cameroun, voir Bayart (1973). Pour une analyse de sa capacité à s'opposer aux directives des autorités locales et régionales, voir notamment Gruénais (2001). Sur son rôle et ses prises de position dans le conflit anglophone, voir ICG (2018b).

d'élargir l'approche et de prendre également en compte les effectifs et besoins recensés au niveau de la paroisse presbytérienne et des communautés musulmanes et animistes. Les données rassemblées par ce biais seront complétées par une série d'enquêtes par questionnaires, réalisées par le personnel de l'ONGI pendant une dizaine de jours et suscitant, au passage, un report de certaines activités afin de permettre au personnel de la structure de se consacrer uniquement à cette récolte d'informations. Ces dernières seront ensuite « analysées » et « compilées » selon les procédures caractérisant les opérations d'« évaluation des besoins », puis donneront lieu à la publication d'un rapport, partagé avec l'ensemble des acteurs et actrices humanitaires à l'occasion d'une réunion mensuelle OCHA/ONG.

On observe ainsi comment les personnes déplacées peuvent, face aux pressions étatiques, contribuer activement à redéfinir le périmètre du système d'aide aux personnes déplacées, en poussant les structures d'assistance à les prendre en compte dans leurs interventions. Compte-tenu des tensions caractérisant la notion de « personnes déplacées internes », cette prise en compte ne s'effectue pas toujours sous cette catégorie mais permet tout de même leur intégration parmi les individus visés par le système d'aide, par exemple sous le vocable de populations « hôtes » ou « vulnérables ». En poussant les acteurs et actrices de l'aide à reconnaître leur existence, même de façon détournée, les stratégies individuelles et collectives déployées par les PDI se placent donc à rebours de, voire constituent une réponse aux processus d'invisibilisation et de silenciation de la dite « crise anglophone » (décrits au chapitre précédent).

2. (Re)prendre le contrôle sur les chiffres produits par l'aide : droit de regard et de veto de l'acteur étatique

Les tensions autour des données concernant les déplacements forcés de populations ne concernent pas uniquement les répercussions du conflit anglophone ; elles s'accompagnent d'un raidissement des autorités à l'échelle nationale. Ces dernières exigent un droit de regard et de contrôle sur l'ensemble des chiffres produits par le secteur de l'aide à travers le pays. Désormais, avant d'être publié, chaque évaluation ou rapport réalisé par les structures internationales doit être préalablement vérifié par les autorités et obtenir leur aval ; représentants et représentantes étatiques se réservant le droit de contester, bloquer et exiger la révision de n'importe quelle donnée. Dans le septentrion, par exemple, les acteurs et actrices engagés dans la production de la DTM (*Displacement Tracking Matrix*, évoquée plus haut) constatent un raidissement des autorités, comme le raconte cet ancien employé occidental des Nations unies :

On devait toujours faire signer nos chiffres à l'Extrême-Nord par le gouverneur avant de les publier, parce qu'il fallait un aval des autorités. Il signait un peu à l'aveugle pendant des années mais, à un moment donné, quand la crise anglophone a commencé et qu'ils se sont rendu compte de l'importance de ces chiffres, là, ils ont commencé à rechigner parfois à signer, à faire

des histoires ; « oh, mais pourquoi vous dites que ça a encore augmenté ? ». Là, ils avaient envie d'avoir une sorte d'influence [...]. Ils se rendaient compte de l'impact que ça [pouvait avoir].⁴⁹⁵

Cette volonté de l'État d'imposer un droit de regard et de contrôle sur les données produites par l'aide internationale n'est pas sans susciter des résistances. Comme mentionné au chapitre précédent, à la fin de chaque année, les structures d'aide présentes dans le pays publient un « Plan de réponse humanitaire » (*Humanitarian Response Plan*, HRP) : basé sur une série d'enquêtes et d'évaluations des besoins (*need assessments*), ce document présente les interventions qui devront être menées au cours de l'année à venir. Or en 2021, la publication et le lancement officiel du HRP au Cameroun n'ont lieu que le 7 avril, soit un retard de plus de quatre mois (OCHA, 2021b). Ce dernier s'explique par de vives tensions entre structures de l'aide et autorités, en particulier le MINAT qui s'est fortement opposé aux chiffres présentés dans le HRP et a exigé des acteurs et actrices internationales leur révision, sous menace de bloquer toute intervention d'assistance dans le pays. Comme l'explique, lors d'une réunion de coordination, une employée onusienne impliquée dans le processus, ces dissensions portent « notamment sur le nombre de déplacés » et « ont demandé plusieurs réunions et séances de travail [avec le gouvernement] avant de parvenir à un accord »⁴⁹⁶. Cet épisode montre combien l'élaboration d'un document par les organisations internationales résulte d'un « processus d'édulcorations successives » par lequel les « ébauches sont peaufinées jusqu'à ce qu'elles deviennent acceptables et polies, techniques, débarrassées en somme de tout élément conflictuel » (Müller, 2012, p. 15).

Or, les conséquences de ces dissensions s'étendent bien au-delà de la seule publication du HRP. À la suite de ces événements, avant toute publication officielle, les résultats de chaque évaluation menée par les structures internationales doivent désormais être présentés aux autorités administratives de la zone enquêtée (sous-préfecture s'il s'agit d'un arrondissement, préfecture pour un département, gouvernorat pour une région) et aux représentants et représentantes ministérielles du secteur concerné (éducation, santé, agriculture, etc.) afin d'obtenir leur validation. C'est ce qu'explique ce représentant de l'UNHCR lors d'une réunion de coordination à laquelle j'assiste en mars 2021 :

Les *need assessments* [menés] par les humanitaires ont fait l'objet de plusieurs réunions avec le gouvernement, ces derniers temps, notamment le MINAT [...] Une des recommandations est de beaucoup plus les impliquer dans ces missions d'évaluation des besoins, pour éviter ensuite des problèmes de contestation des chiffres ou des données [collectées].⁴⁹⁷

Quelques mois plus tard, en juin, OCHA annonce la tenue de discussions avec le gouvernement visant à permettre la formalisation et la mise en place d'un système de validation des chiffres produits par l'aide, qui passerait à la fois par le MINAT et par le ministère lié au domaine visé par l'évaluation (éducation, affaires sociales, santé, etc.). L'accord de ces deux structures devra

⁴⁹⁵ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 07/05/2023.

⁴⁹⁶ Propos tenus lors d'une réunion du *cluster* « Protection » (Yaoundé, observation du 16/04/2021).

⁴⁹⁷ Rencontre des acteurs et actrices de l'aide intervenant auprès des populations réfugiées de RCA (observation du 19/03/2021, Yaoundé).

être sollicité par l'ONGI ou l'agence onusienne tant au niveau « terrain » (c'est-à-dire auprès des démembrements de l'administration territoriale que sont le gouvernorat, les préfecture et sous-préfecture) que national (entre sièges des ministères et des organisations d'aide)⁴⁹⁸. Se formalise ainsi un dispositif officiel de mainmise et droit de regard des autorités sur les structures de l'aide, soumises non seulement à des procédures de contrôle mais également à des tracasseries administratives supplémentaires, qui constituent – on l'a vu – une stratégie régulièrement employée par les autorités camerounaises pour compliquer, voire empêcher, des actions qu'elles n'approuvent ou ne soutiennent pas.

Plus encore, en imposant son droit de regard et de veto sur les données produites par les structures de l'aide et sur le contenu du HRP (document servant de base aux plaidoyers menés à l'échelle internationale afin d'obtenir une mobilisation de ressources et de fonds), Yaoundé réaffirme ses capacités de contrôle sur l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'aide internationale dans le pays. Se confirme ainsi un renversement de la dynamique mentionnée au chapitre précédent, concernant le rôle des structures internationales dans la production de données au sein d'États postcoloniaux qui, bien souvent, ont délibérément délégué ces tâches à d'autres structures car ils « n'avaient simplement aucune volonté de savoir » (*no will to know*) (Breckenridge, 2012, 2014; Glasman, 2019a, p. 11; Mbowou, 2019)⁴⁹⁹. Ici au contraire, l'État camerounais se distingue non seulement pas sa volonté de savoir mais aussi de contrôle sur les types de données et de connaissances ainsi produites.

3. Négocier la tutelle étatique : les stratégies du secteur de l'aide

Face à la volonté d'instaurer une quasi-tutelle étatique sur les données produites par le secteur de l'aide, les structures internationales déploient diverses stratégies. Il peut s'agir d'essayer d'apaiser les tensions sans pour autant céder ; de revendiquer une réelle coproduction des données en impliquant directement les représentants et représentantes étatiques ou administratives locales dans leur élaboration ; ou encore de faire preuve d'immobilisme, au nom de la « volonté de [maintenir] le *statu quo* ».

La première stratégie se donne à voir dans l'« avertissement » (*caveat*) sur lequel s'ouvre l'*Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2023* (OCHA, 2023, p. 2 ; je traduis) :

Avertissement concernant les chiffres de déplacement utilisés pour les régions du Littoral, de l'Ouest et du Centre

L'*Aperçu des besoins humanitaires (HNO)* et le *Plan de réponse humanitaire (HRP) 2023* ont été élaborés de manière collective et en collaboration avec les parties prenantes concernées. Les chiffres des personnes déplacées dans les régions du Littoral, de l'Ouest et du Centre ont été

⁴⁹⁸ Echanges entre acteurs et actrices de l'aide internationale lors de la réunion mensuelle OCHA/ONG (observation du 16/06/2021, Yaoundé).

⁴⁹⁹ Pour un réexamen des usages des statistiques dans l'aide internationale sur le continent africain, voir notamment Bédécarrats *et al.* (2016), Jerven (2013).

collectés par les partenaires humanitaires par le biais d'évaluations multisectorielles des besoins (MSNA) en consultation avec les autorités locales. Elles se répartissent comme suit : 79 954 PDI [personnes déplacées internes] dans le Littoral, 114 111 PDI dans l'Ouest, 60 084 PDI dans le Centre.

Les mouvements de populations liés à la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest continuent d'être dynamiques, c'est pourquoi les chiffres de PDI utilisés se réfèrent à un certain moment dans le temps. Le ministère camerounais de l'administration territoriale (MINAT) estime que les chiffres de déplacement dans certaines régions ont évolué car certaines personnes déplacées auraient décidé de s'intégrer localement. Les chiffres respectifs du MINAT sont les suivants : 20 375 personnes déplacées dans le Littoral, 15 446 personnes déplacées dans l'Ouest et 30 290 personnes déplacées dans le Centre. En 2023, la communauté humanitaire continuera à s'engager et à travailler avec le MINAT, les ministères sectoriels concernés et les acteurs du développement qui jouent un rôle central dans les efforts visant à promouvoir des solutions durables aux déplacements internes.

Cet avertissement montre que, malgré les dispositifs de contrôle étatique auxquels les structures de l'aide internationale acceptent de se plier, l'équipe humanitaire pays se réserve *in fine* le droit de ne pas souscrire aux formes de censure ou de modification de données que Yaoundé cherche à imposer. Ce refus est présenté ici de manière détournée, afin d'éviter la confrontation directe : il n'est pas dit que leurs chiffres ou ceux du MINAT sont faux ou erronés, simplement que leurs écarts (bien qu'importants) seraient liés à la temporalité des évaluations menées et du conflit anglophone (« un certain moment dans le temps »), ainsi qu'à une divergence entre la définition de la catégorie de « personnes déplacées internes » et les populations désignées ou non par ce label. Est enfin réaffirmée la volonté de continuer à « s'engager et à travailler avec » les acteurs et actrices étatiques.

Une autre façon pour les structures de l'aide de négocier la reconnaissance et la prise en compte des déplacements internes de populations consiste à s'appuyer sur une collaboration étroite avec les autorités, notamment traditionnelles. Celles-ci occupent, au Cameroun, un rôle spécifique d'auxiliaires de l'administration territoriale (sur lequel on reviendra au chapitre suivant) et sont perçues par les structures de l'aide comme les représentantes locales connaissant le mieux les populations dont elles ont la charge. A ce titre, elles se voient donc confier l'identification de « leurs gens », comme l'explique cette employée onusienne ayant travaillé plusieurs années à l'Extrême-Nord :

Il y avait eu des discussions avec les autorités et proposition que ces personnes soient identifiées par leur chef de village d'origine pour leur permettre de rentrer chez eux. Ça avait été discuté et négocié avec les autorités ; à l'époque, [...], en tant qu'OCHA, j'avais poussé pour qu'OIM soit vraiment présente pendant cette identification-là parce que c'est eux qui sont en charge du suivi des mouvements de population, notamment IDP [dans le cadre de la DTM]. [...] Sur la question des déplacements et des personnes retournées, il y a vraiment eu un gros travail fait avec les

leaders traditionnels et communautaires parce qu'ils connaissent leurs populations, ils savent qui vient d'où, etc.⁵⁰⁰

Face aux contestations dont peuvent faire l'objet les données produites par l'aide, la réponse des structures internationales consiste donc à intégrer certaines autorités dans le processus (ici, le suivi des déplacements internes de populations réalisé par l'OIM dans le cadre de sa *Displacement Tracking Matrix*).

Une troisième stratégie mise en œuvre par les structures d'assistance consiste à faire preuve d'un certain immobilisme, c'est-à-dire à ne pas donner suite aux sollicitations de figures administratives ou étatiques. Si les pressions des autorités peuvent viser, au sujet des PDI anglophones, à revoir leur nombre à la baisse, la démarche peut aussi être inverse dans le cas des populations réfugiées. Comme souligné plus haut, ces dernières ne remettent pas en cause la gestion par l'État de ses affaires internes mais peuvent au contraire être synonymes d'opérations d'assistance accrues. C'est ce qu'illustre à nouveau l'exemple de l'Extrême-Nord, comme le raconte cet autre ancien employé occidental des Nations unies dans la région :

A un moment, j'ai fait une réunion avec le *lamido* [autorité traditionnelle] de Maroua. Je pensais faire une visite de courtoisie, simplement, et là j'ai découvert que ce n'était pas le cas : je suis arrivé, il a appelé ses conseillers et, en fait, [il] me dit « c'est très bien ce que vous faites en ce moment, mais d'après nos comptes, vous n'avez pas comptabilisé une partie des réfugiés qui sont dans les populations hôtes à Maroua [...] ». Les mecs commencent à me donner des chiffres et là, j'ai des sueurs froides parce que je me dis : on n'a déjà pas les capacités de délivrer des services aux gens qui sont enregistrés, si on commence à élargir l'enregistrement... ça va vraiment poser des problèmes. Donc j'ai un peu laissé le truc mourir, parce que personne – et certainement pas [le] HCR – n'aurait été très content qu'on augmente le nombre de réfugiés. [...] [I]l y avait vraiment une volonté de [maintenir] le *statu quo* : la situation n'est déjà pas très facile à gérer, on n'a pas vraiment les ressources, donc ouvrir la porte à un nouvel enregistrement de réfugiés [...], personne n'en avait vraiment envie.⁵⁰¹

Plusieurs éléments méritent d'être ici soulignés. Premièrement, les sollicitations des autorités camerounaises peuvent provenir de différents acteurs ou actrices et s'énoncer à diverses échelles : le *lamido* de Maroua n'est pas une figure ministérielle mais une autorité traditionnelle régionale, jouant au Cameroun un rôle éminemment politique (Kalniga, 2022; Mouiche, 2000). Deuxièmement, le manque de moyens dont pâtissent les interventions d'aide dans le pays et les tensions entre structures internationales (mentionnées plus haut) peuvent paradoxalement servir de ressources pour permettre à ces dernières de ne pas donner suite aux demandes de mise à jour des populations déplacées et réfugiées émanant des représentants et représentantes camerounaises.

Ainsi, les dynamiques autour de la production de données statistiques au Cameroun illustrent les enjeux de pouvoir entre structures internationales et étatiques dans le système d'aide aux

⁵⁰⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 29/03/2023.

⁵⁰¹ Entretien réalisé par Zoom, 24/03/2023.

personnes déplacées. D'une part s'opère, comme cela a pu être souligné dans d'autres contextes autoritaires à l'instar de l'Éthiopie, une « dépossession » de la production statistique par les acteurs et actrices de l'aide, qui « contribue, par touches successives [...], à renforcer le contrôle [des autorités] » (Enten, 2017, p. 76). Bien que je n'aie pas pu assister directement aux réunions entre l'équipe humanitaire pays et les membres du MINAT, les comptes-rendus qui en étaient fait lors des rencontres entre acteurs et actrices de l'aide témoignent du fait que « les négociations sur les chiffres entre agents gouvernementaux et internationaux sont dès lors le siège de rapports de force inégaux, au cours desquels le gouvernement parvient à s'imposer » (*ibid*, p. 82).

Cependant, les structures internationales ne restent pas passives ni inactives face à cette (re)prise en main étatique. Alors que statistiques et données quantitatives servent d'outil de consensus entre acteurs et actrices de l'aide internationale (Glasman, 2019c), elles deviennent au contraire un objet de tensions et d'enjeux de pouvoir quand on réintègre dans l'équation la composante étatique.

C/ Tirer parti de la pluralité et des divisions internes des services étatiques

Le chapitre précédent a montré comment le déploiement d'une mission d'évaluation dans les régions anglophones, après s'être longtemps heurté à l'opposition du ministre de l'Administration territoriale, avait finalement été autorisé en son absence, due à un déplacement à l'étranger. Il convient de s'arrêter plus en détails sur la façon dont certaines dissensions internes à l'appareil étatique camerounais peuvent jouer en faveur des opérations d'assistance et contribuer à modeler le système d'aide aux personnes déplacées mis en œuvre dans le pays.

Cet enjeu est notamment illustré par l'implantation officielle, en 2019, d'un bureau permanent du Fonds des Nations unies pour la promotion de la paix (UNPBF) à Yaoundé. Comme on a pu l'analyser ailleurs (Lefort-Rieu, 2024a), parler de *peacebuilding* au Cameroun est un sujet très sensible au regard non seulement de la propagande de la stabilité portée par le gouvernement, mais aussi de la ferme opposition des autorités vis-à-vis de toute ingérence extérieure. L'échec des processus de médiation suisse et canadien dans le conflit anglophone, mentionné au chapitre 1, en témoigne. Comment le Cameroun a-t-il pu alors accepter de devenir l'un des pays visés par les programmes onusiens de promotion de la paix ? Cet ancien employé occidental des Nations unies dans le pays résume le paradoxe en ces termes :

Un truc qui m'a toujours échappé, c'est comment ils ont réussi à faire signer le PBF [*Peacebuilding Fund*] au gouvernement. Parce qu'il y avait toute une construction du PBF ; c'est tout un document préparatoire, dans lequel tu dois décrire la situation et... Ce qui est drôle, c'est

qu'officiellement, après avoir eu le PBF, le gouvernement était en total déni de la situation ; mais si tu leur montrais le document qu'ils ont signé, que tous leurs ministres ont signé [...] : la description de la crise, elle était là ! [...] Ça fait partie de ce qu'on ne connaît pas forcément si bien, c'est-à-dire les dissensions internes et interministérielles – parce que je pense que certains ministres voulaient faire certaines choses et certains autres ministres ne voulaient pas du tout du PBF [...]. Il y a définitivement une lutte d'influence interne sur comment appréhender les Nations unies, les favoriser ou non, comment être plus ou moins bienveillants vis-à-vis d'eux... [...] Le ministre qui a fait en sorte que le PBF se passe a eu ensuite des ennemis au niveau d'autres ministères, je crois, qui auraient voulu avoir finalement le *lead* sur ce qu'était le PBF, ou tout simplement ne voulaient pas du tout de quelque chose comme le PBF, parce que c'était aussi un aveu finalement de... la situation, quoi.⁵⁰²

En d'autres termes, la manière dont les opérations d'assistance internationale sont reçues par les autorités doit aussi être mise en regard des éventuelles alliances et luttes internes à l'appareil étatique camerounais. S'il ne m'a pas été possible d'ethnographier ces pratiques au niveau central (pour les raisons mentionnées au chapitre 2), j'ai en revanche pu en être témoin à une échelle plus locale, à travers l'exemple d'un projet de formation professionnelle des populations hôtes et réfugiées centrafricaines dans la région de l'Est⁵⁰³.

Ce dernier, mis en œuvre par l'ONGI pour laquelle je travaillais, prévoyait de former chaque année une centaine de jeunes à des métiers pourvoyeurs d'emplois (coiffure, esthétique, mécanique automobile, hôtellerie et restauration, soins à la personne) au sein de centres de formation professionnelle agréés par l'État. A l'issue des huit à dix mois passés dans ces centres, apprenants et apprenantes se présentent à un examen national dont les diplômes ne leur sont cependant jamais délivrés, malgré leur réussite. A l'automne 2020, l'ONGI sollicite les services décentralisés du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP), à travers sa délégation régionale (DREFOP) pour la région de l'Est, concernant ce retard dans l'octroi des diplômes. La réponse de la déléguée consiste à renvoyer la responsabilité au niveau central :

Le principe, au niveau du ministère, c'est que les bureaux de terrain ne signent rien : ni diplôme, ni certificat. Tout se passe à Yaoundé. Mais en général, pour le reste, quand nous ne dépendons pas de Yaoundé, nous pouvons agir vite.⁵⁰⁴

Il en va de même lorsqu'une directive ministérielle annonce l'obligation, pour les apprenants et apprenantes qui viennent d'achever leur cursus de formation, de présenter le Diplôme de Qualification Professionnelle (DQP) au lieu du Certificat (CQP). La plupart des personnes réfugiées inscrites dans le programme de l'ONGI n'étant pas en mesure de produire les justificatifs exigés pour pouvoir candidater au DQP, elles se trouvent dans l'incapacité de présenter l'examen national supposé clore leur parcours de formation. Sollicitée par l'ONGI, la déléguée régionale explique :

⁵⁰² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 07/05/2023.

⁵⁰³ Les développements présentés ici approfondissent des éléments ayant déjà fait l'objet d'une publication (Lefort-Rieu, 2022b, p. 473-474).

⁵⁰⁴ Observation du 11/09/2020, Bertoua.

La tête qui porte le chapeau est à Yaoundé, malheureusement, pas ici. [...] Les textes du ministère sont clairs ; maintenant, [...] vous êtes un programme de formation [qui] n'est pas purement camerounais mais comprend aussi des réfugiés [...]. Eux [à Yaoundé] s'en tiennent aux textes ; maintenant, il y a textes et contextes. On ne remet pas en cause les décisions de la hiérarchie [...]. L'État n'a pas les moyens mais il a le devoir de former [les jeunes], donc toute initiative qui va dans ce sens doit être valorisée [et non empêchée]. [...] Par ailleurs, si une partie des apprenants que vous avez formés décide de se lever et de faire du bruit, nous, on fait comment ? [...] [L'ONGI] devrait faire parvenir un courrier au ministère [...] : dans l'immédiat, pour permettre à la promotion en cours de se présenter aux examens, il faudrait demander une dérogation de crise, pour qu'il n'y ait pas de soulèvement [des réfugiés] [...]. Dans un second temps, vous devriez demander une dérogation officielle plus large et octroyée par écrit concernant la situation des personnes réfugiées ou déplacées, qui ont été forcées de fuir sans pouvoir emporter leurs diplômes [dont les justificatifs sont exigés pour le Diplôme de Qualification Professionnelle]. Le risque, sinon, c'est que l'ONG soit poussée à mettre un terme à sa collaboration avec les autorités [...] : dans ce cas, ce ne serait pas sérieux – et ce ne serait pas dans notre intérêt, à nous DREFOP.⁵⁰⁵

Ces propos interpellent d'abord par l'usage de l'argument sécuritaire. Bien que le risque de soulèvement ou d'émeute provoquée par la directive ministérielle soit minime, c'est sur lui qu'insiste la déléguée – consciente de l'écho que cela aura à Yaoundé. Cet argument renvoie à une représentation assez récente de l'Est comme région marquée par l'insécurité, du fait des incursions de groupes armés centrafricains (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021), ainsi qu'à une perception des populations réfugiées comme vecteur potentiel d'insécurité. Les dernières années ont en effet été marquées par des soulèvements et émeutes ayant nécessité l'intervention de l'armée, notamment dans la ville frontalière de Garoua-Boulai à proximité de laquelle résident de nombreux Centrafricains et Centrafricaines impliquées dans le projet de l'ONGI (Minfegue, 2019). Enfin, certains travaux ont souligné un lien direct, à l'échelle locale, entre préoccupations sécuritaires et « angoisse [...] socio-économique » ; les autorités se montrant particulièrement sensibles « au risque d'une paupérisation croissante de marges territoriales réputées 'pauvres' et privées de nombreuses infrastructures » (Minfegue, 2020a, p. 203).

Au-delà de la thématique sécuritaire, la directive ministérielle ici mise en cause appartient à un ensemble de mesures faisant suite au remaniement ministériel de janvier 2019. Il s'agit, pour la nouvelle administration du MINEFOP, de réaffirmer l'autorité de l'État dans un contexte de crises multiformes (Morelle & Owona Nguini, 2018). Le cas particulier d'une directive ministérielle met en lumière les tensions existant entre niveau central et services déconcentrés de l'État, ainsi que la façon dont les structures de l'aide peuvent être prises à parti. Le schéma présenté par la déléguée montre une situation dans laquelle toutes les composantes locales (DREFOP, ONGI, apprenants et apprenantes) sortent perdantes d'une directive dont le but est, d'abord, de réaffirmer l'autorité et la prévalence du niveau central par rapport aux acteurs et actrices à l'échelle locale. L'opposition entre celle-ci et Yaoundé opère dans un contexte

⁵⁰⁵ Observation du 07/09/2020, Bertoua.

spécifique : la région de l'Est, périphérie enclavée, faiblement peuplée et longtemps délaissée par des politiques gouvernementales de développement (Zouya Mimbang, 2013).

Cet épisode montre comment un projet d'aide aux personnes réfugiées peut se trouver pris à partie par les figures étatiques et réinvesti au profit de leurs luttes internes. Plus encore, il contribue à recomposer ou rééquilibrer les rapports de pouvoir entre structures de l'aide et services étatiques décentralisés. Le fait pour ces derniers de jouer de leur capacité à négocier auprès de leur hiérarchie place l'ONGI dans une position de dépendance à leur égard. Si la structure d'assistance en appelle à la DREFOP, c'est parce qu'elle est convaincue de la capacité des services étatiques régionaux à pouvoir solliciter une dérogation que l'autorité centrale est en mesure d'accorder : en d'autres termes se donne à voir la « conviction, pour l'ONGI, que le[s] fonctionnaire[s] à qui [elle s'adresse] possède[nt] le pouvoir d'accorder des exceptions ou, autrement dit, de faire des miracles bureaucratiques » (Schattner-Ornan, 2024, p. 137 ; je traduis). Du point de vue des services étatiques régionaux, comme cela a pu être souligné dans d'autres contextes autoritaires, « un appel à des autorités plus élevées, et surtout plus éloignées, peut servir à maintenir une façade amicale (puisque le rejet de l'appel vient d'un autre endroit) ou à préserver l'ambiguïté de la décision » à travers un processus consistant à « [faire] appel à la 'nécessité' [...] comme raison de l'exception, tout en maintenant l'acceptation de la règle » (*ibid*, p. 136 ; je traduis). Les ressources de l'aide internationale ne s'expriment pas seulement en termes matériels et financiers : elles s'expérimentent aussi sur le plan politique.

Conclusion

Historiquement, le premier sens du terme « arène » désignait, dans la Rome antique, l'aire sablée au centre d'un amphithéâtre dans laquelle se déroulaient les courses de chars, les combats (de gladiateurs ou contre des animaux sauvages), les reconstitutions de batailles ou de scènes mythologiques, ou encore certaines performances théâtrales et festivités publiques. Au-delà du seul divertissement, ces événements visaient également la constitution d'un sentiment partagé d'appartenance et de communauté (Golvin, 1988). Les utilisations du terme « arène » ont ensuite acquis un sens plus imagé, pour désigner un « lieu qui sert de champ clos aux luttes politiques, idéologiques, littéraires (arène politique, internationale) »⁵⁰⁶. Comme rappelé en début de chapitre, cette acceptation a été reprise par la socio-anthropologie du développement pour souligner l'importance d'une approche non normative, considérant les opérations d'assistance comme le résultat de tensions et négociations constantes entre une variété d'acteurs et actrices.

⁵⁰⁶ « Arène », définition proposée par le *Larousse* (disponible en ligne) : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ar%C3%A8ne/5140>

Tout en souscrivant à une telle perspective, il semble que la définition première du terme « arène » offre un cadre intéressant pour penser le système d'aide aux personnes déplacées qui se déploie, au cours de la dernière décennie, en contextes camerounais. Comme dans les amphithéâtres romains, cette arène est un lieu où se déroulent des courses – entre structures internationales, par exemple entre l'UNHCR et l'OIM concernant l'évaluation des besoins des populations déplacées par le conflit anglophone –, où ont lieu des combats – incarnés par les concurrences entre figures de l'aide, mais aussi par les tensions parfois très fortes avec les autorités camerounaises –, des performances théâtrales – à l'instar des partitions que les populations décident ou non de jouer afin de prétendre au statut de personne réfugiée. Si on veillera bien sûr à ne pas pousser trop loin ce parallèle imagé, l'approche au prisme de l'arène s'avère heuristique pour plusieurs raisons.

Premièrement, elle permet de réintroduire de la tension et du politique dans des pratiques, discours et interventions présentées comme ne l'étant pas ; donc de dépasser une lecture dépolitisée de l'aide aux personnes déplacées comme vierge ou déconnectée de tout enjeu socio-politique des contextes dans lesquels elle se déploie. Au contraire, en se positionnant aux points d'interface et de frictions, on a fait apparaître combien les notions d'« espace » et de « principes humanitaires » varient selon les perceptions des acteurs et actrices, le contenu qu'ils et elles choisissent de leur donner, les usages variés qui peuvent en être faits au gré des événements, des évolutions du contexte ou des rapports de force.

Deuxièmement, l'approche multiscalaire déployée au fil de ce chapitre a permis de faire apparaître les connexions qui pouvaient exister, de manière très concrète, entre les différentes échelles auxquelles se déploie le système d'aide aux personnes déplacées. Il semble également possible de prolonger certaines réflexions proposées par la socio-anthropologie du développement. Tandis que celle-ci insiste sur la dimension éminemment locale de l'arène⁵⁰⁷, en se plaçant dans une perspective tout aussi résolument empirique, les interrelations étudiées entre différents échelons invitent peut-être à considérer ce terme à une échelle plus large. Les « confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994, p. 3) peuvent en effet s'expérimenter à la fois aux niveaux local et national, comme illustré avec le projet de formation professionnelle dans la région de l'Est.

Troisièmement, si les réponses internationales et étatiques aux migrations forcées se posent comme des opérations de contrôle et de gouvernement (tel que souligné par les travaux mentionnés en introduction), l'approche au prisme de l'arène permet de porter le regard sur les manières dont le pouvoir est exercé en pratique et traduit en actes (Hilhorst, 2018). Plutôt que de chercher à le localiser dans une institution (l'UNHCR ou le MINAT, par exemple), il s'agit

⁵⁰⁷ « Arène évoque à la fois une échelle plus restreinte et une plus claire conscience des affrontements chez les acteurs eux-mêmes. Une arène, au sens où nous l'entendons, est un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs. Un projet de développement est une arène. Le pouvoir villageois est une arène. Une coopérative est une arène. Arène a un contenu empirique plus fort que champ » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994, p. 3).

d'analyser la manière dont figures internationales, étatiques et populations le rencontrent au gré des interactions qui caractérisent le système d'aide aux personnes déplacées. Cette approche relationnelle permet de souligner les formes variées que le pouvoir peut prendre, c'est-à-dire son caractère fluide ou polymorphe – au sens où il n'est pas incarné de manière homogène dans une institution fixe, mais dilué dans des pratiques multiformes, hétérogènes et parfois divergentes. La perspective de l'arène permet ainsi de se départir d'idées préconçues sur la répartition du pouvoir et la manière dont ce dernier est exercé.

Enfin, l'entrée au prisme de l'arène permet de souligner que les discours et pratiques qui caractérisent le système d'aide aux personnes déplacées dépendent de la façon dont les différents acteurs et actrices qui le composent perçoivent et interprètent les opérations d'assistance, dépassant des préoccupations purement instrumentales. S'intéressant aux interventions d'assistance en contextes autoritaires, Andrew Cunningham, (2024b, p. 9 ; je traduis) souligne d'ailleurs que la relation entre État d'accueil et structures internationales est, dans la littérature, « souvent examinée sous l'angle de l'instrumentalisation, de la sécurité et de la souveraineté ». L'exemple camerounais invite à discuter ces analyses, en présentant un processus dynamique de négociations et de logiques d'arrangements entre une variété d'acteurs et d'actrices. Les discussions, stratégies et rapports de force qui les animent et les relient concourent à la coproduction de normes et de pratiques susceptibles de s'exercer selon des modalités diversifiées à travers le pays, en fonction des crises et des populations visées.

Initialement porté par les agences onusiennes et ONGI, ce système d'aide aux personnes déplacées est d'abord façonné et contraint, dans ses modalités d'expression et de gestion des populations auxquelles il entend s'adresser, par une pluralité de facteurs. Ces derniers peuvent être internes au système de l'aide : insuffisance de moyens et de ressources, concurrences entre structures d'assistance, ou encore découragement et perte de sens parmi les personnes supposées l'incarner et le faire fonctionner.

Cette coproduction est également le fait des individus visés par les opérations d'assistance. L'exemple des populations mbororo dans les régions orientales illustre les contours et critères flottants, sans cesse recomposés, de la catégorie *a priori* la mieux acceptée de l'aide internationale aux personnes déplacées, à savoir celle de personne réfugiée. Confrontée à la réalité des zones d'intervention, cette dernière est coproduite tant par les structures internationales que par les autorités et les individus qu'elle est censée – ou non – désigner, en fonction d'enjeux liés à la citoyenneté locale ou formelle, à l'appartenance de classe, aux intérêts auxquels elle donne accès ou encore aux représentations qui y sont attachées. De même, les tensions et mésusages autour de la production de données chiffrées servant de base aux opérations d'assistance permet aux personnes déplacées internes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de mettre en œuvre diverses stratégies individuelles et collectives visant à permettre leur (ré)intégration parmi les populations bénéficiaires de l'aide. D'une certaine façon, elles viennent ainsi répondre à l'invisibilisation du conflit anglophone.

Les autorités camerounaises jouent, elles aussi, un rôle actif dans la (re)définition du périmètre et des modalités de système d'aide aux personnes déplacées dans le pays. Cela s'observe à travers différents dispositifs de limitation et de contrôle, qui peuvent prendre des formes juridiques et administratives (telles que des obligations d'enregistrement ou de déclaration) mais également s'exprimer à travers des confrontations plus directes sur la scène médiatique (à l'instar des accusations formulées par le MINAT) ou politique (comme l'illustre l'exemple de MSF).

Les divergences de représentations ou de normes caractérisant les différentes parties prenantes au système d'aide aux personnes déplacées peuvent participer à une certaine politisation de l'aide, tant de la part des autorités que des agences onusiennes et ONGI. Bien que se réclamant des principes de neutralité et d'apolitisme, et malgré les mécanismes de dépolitisation sous la contrainte dont elles font l'objet, le rôle des structures d'assistance demeure éminemment politique. Même dans des contextes extrêmement contraints, elles ne peuvent donc « faire l'économie d'une certaine forme d'activité politique » (Petiteville, 2017, p. 13).

Enfin, les exemples présentés tout au long de ce chapitre font apparaître une caractéristique majeure de ce processus de coproduction. Que celui-ci soit porté par les autorités camerounaises, les structures internationales ou les personnes visées par leurs interventions, il résulte de la capacité des acteurs et actrices à se glisser dans les interstices créés par les dissensions internes (au secteur de l'aide internationale ou de l'appareil étatique camerounais, par exemple). Il convient désormais de s'intéresser à la manière dont ces enjeux se manifestent à une échelle plus locale, à travers l'exemple de la région de l'Est.

Chapitre 5 :

Recompositions notabiliaires et gouvernance locale des migrations forcées

Les précédents chapitres ont permis de montrer comment le Cameroun, par les spécificités de son contexte et de ses dynamiques, contribue à une remise en cause des modalités de gestion des déplacements forcés de populations et des interventions d'assistance que ces derniers suscitent. Enrichissant les débats autour de la capacité des États subsahariens face au poids des organisations internationales, ces analyses ont fait apparaître combien la fabrique des crises et le système d'aide aux personnes déplacées relèvent de processus multi-acteurs/actrices et multi-niveaux, caractérisés par une coproduction des représentations, discours, normes et pratiques.

Pour approfondir la réflexion, il convient de se livrer à une « micro-anthropologie politique » considérant que « les faits sociaux [suscités par les migrations forcées et projets d'aide internationale] doivent être saisis à l'échelle locale, parce que c'est là que se confrontent les multiples stratégies des acteurs, et les logiques sociales et culturelles qui les informent » (Olivier de Sardan & Bierschenk, 1993, p. 5). Plus spécifiquement, on s'intéressera ici à la gouvernance locale des migrations forcées : comme souligné au chapitre 2, la présence de populations réfugiées et les interventions d'assistance qui y sont liées amène une pluralité d'acteurs et d'actrices à assumer des fonctions diverses (de protection, d'assistance, de fourniture de services, de développement, de création d'infrastructures, etc.). Un nombre croissant de figures s'investissent dans la mise en œuvre de politiques publiques et la délivrance ou la gestion de biens et services collectifs, « selon des normes officielles et pratiques spécifiques et en mobilisant des formes d'autorité spécifiques » (Olivier de Sardan, 2014, p. 199, 2011c). La pluralité des modes de gouvernance ainsi déployés « amène à voir autrement l'État ou les institutions [d'aide internationale] [...], et à poser de façon renouvelée la question du pouvoir et de l'autorité » (Olivier de Sardan, 2010a, p. 5).

Afin d'analyser les processus de coproduction dont la gouvernance locale des migrations forcées fait l'objet en contextes camerounais, on choisira de porter le regard sur les transformations en termes de rapports de pouvoir et de notabilité. L'aide internationale participe en effet, dans les territoires où elle se déploie, d'une reconfiguration des rapports sociaux et des processus de

notabilisation⁵⁰⁸ (Bierschenk *et al.*, 2000; Fresia, 2008; Olivier de Sardan, 1995a; Olivier de Sardan & Bierschenk, 1993; Parizet, 2013). Ces dynamiques prennent des formes diverses, provoquant une recomposition du poids et des ressources dont jouissent certaines figures à l'instar des chefs traditionnels. De telles transformations interagissent avec d'autres processus en cours sur le plan politique, à commencer par la décentralisation : les interventions internationales constituent en effet une ressource potentielle pour des autorités locales élues au suffrage universel et dotées de prérogatives que l'État central tarde à leur déléguer (Magrin, 2006; Olivier de Sardan, 1998b). Enfin, la présence de projets d'assistance favorise l'émergence d'individus se plaçant en position de « passeurs » ou « courtiers », ainsi que l'apparition d'une nouvelle catégorie socio-professionnelle de personnes employées de l'aide internationale.

Ces dynamiques prennent, au Cameroun, des formes spécifiques et jusque-là peu étudiées (comme on a pu le souligner au chapitre 2). À partir d'exemples tirés de la région de l'Est, on s'intéressera à la gouvernance locale des migrations forcées à travers l'analyse successive des thématiques suivantes : les recompositions notabiliaires entre autorités traditionnelles, les enjeux de décentralisation et d'appui apporté par les structures d'assistance aux municipalités, l'émergence d'intermédiaires et de travailleurs et travailleuses de l'aide. Il s'agira d'interroger ce que les migrations forcées et opérations d'assistance « font » à l'échelle locale, mais aussi de montrer comment les recompositions qu'elles suscitent contribuent à la coproduction des normes et pratiques de la gouvernance des migrations forcées. Ce sont en effet les acteurs et actrices locales qui décident *in fine* du sort des politiques et projets destinés aux personnes déplacées de force – qui les font vivre ou non, choisissent les modalités de leur application ou de leur durée. Porter le regard sur les enjeux à l'échelle locale permettra aussi de réfléchir aux modalités du politique, de l'action publique et du rapport à l'État.

⁵⁰⁸ Définis comme résultant de la capacité « à s'ériger en relais essentiel auprès des populations pour que des ressources publiques leur soient destinées dans une logique particulière et personnalisée » (Mattina, 2004).

I- Rapports de pouvoir et autorités traditionnelles⁵⁰⁹

Les autorités traditionnelles constituent des rouages essentiels de la gouvernance des migrations forcées à l'échelle locale. Comme l'ont souligné les travaux initiés par l'anthropologie africaniste anglo-saxonne, autour notamment de l'école de Manchester, la chefferie occupe un rôle politique moderne central, en particulier en termes de fonction de médiation⁵¹⁰. A la suite de la socio-anthropologie de l'aide internationale, on considère cette « autorité traditionnelle » – telle qu'on la désigne au Cameroun et ailleurs – non seulement comme une institution du pouvoir local mais aussi comme « un mode très particulier de gestion des affaires locales, en d'autres termes un mode spécifique de gouvernance locale » (Olivier de Sardan, 2009, p. 19).

Après avoir étudié les recompositions chefferiales que suscite l'arrivée de populations réfugiées et de l'aide internationale, on montrera comment cette dernière peut être prise à partie ou, au contraire, servir de repoussoir tant pour les autorités traditionnelles que pour les représentants et représentantes étatiques ; contribuant ainsi à la (re)configuration des modes de gouvernance des migrations forcées à l'échelle locale.

Encadré 2. Les chefferies traditionnelles au Cameroun

Au Cameroun, le concept de « chefs traditionnels » recouvre des réalités sociales, politiques et religieuses diverses⁵¹¹. Cette appellation était, à l'origine, une invention de l'autorité coloniale visant à « uniformiser une réalité dont la complexité lui échappait » (Mback, 2000, p. 79)⁵¹². Les arrêtés du 4 février et du 1^{er} mars 1933 répartissent les « chefs indigènes » en trois échelons hiérarchiques distincts⁵¹³, destinés à appuyer le processus de maîtrise territoriale et administrative du Cameroun. Les rapports de ces autorités traditionnelles au pouvoir colonial sont marqués, à bien des égards, par des enjeux de soumission puisque celui-ci décide de leur maintien en poste ou, au contraire, de leur destitution en cas d'insubordination.

Après l'indépendance, le Cameroun fait partie des pays qui choisissent de poursuivre l'effort d'intégration de la chefferie traditionnelle dans son organisation administrative. Cependant, « en reconduisant, sans réel bénéfice d'inventaire, la législation coloniale sur la question, la réforme camerounaise n'a pas fait preuve d'inventivité pour résoudre le problème de la

⁵⁰⁹ Les éléments présentés dans cette partie doivent beaucoup aux remarques et suggestions de Calvin Minfegue, que je remercie.

⁵¹⁰ Voir notamment les analyses de Max Gluckman (1949), reprises par Georges Balandier (1967).

⁵¹¹ Allant des sociétés lignagères du Centre, du Sud et de l'Est aux lamidats du Grand Nord, en passant par les chefferies de l'Ouest et du Nord-Ouest (Mouiche, 2005, p. 10)

⁵¹² Sur la création des chefferies par la colonisation, voir Geschiere (1993).

⁵¹³ Les chefferies supérieures, lamidats et sultanats constituent les chefs de 1^{er} degré ; les groupements ou cantons, ceux de 2^e degré ; enfin les villages ou quartiers, ceux de 3^e degré.

cohabitation, dans un même pays, de structures administratives modernes et d'organisations sociopolitiques traditionnelles. La chefferie traditionnelle n'est finalement identifiable ni à une circonscription administrative déconcentrée, ni à une collectivité locale décentralisée » (Mback, 2000, p. 79). A la suite du décret de 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, ces dernières sont établies sur une base territoriale⁵¹⁴ c'est-à-dire rattachées à un espace donné⁵¹⁵, pour mieux les insérer dans les cadres de l'administration territoriale du jeune État indépendant. Il s'agit d'ajuster cette unité administrative aux autres cadres de l'administration étatique, notamment en la faisant coïncider avec les circonscriptions existantes, mais aussi de répondre aux préoccupations de l'État post-colonial (achever la maîtrise de son territoire en fixant les communautés sur les espaces qu'elles occupent alors). Sont ainsi perpétuées certaines dynamiques coloniales : l'autorité des chefs locaux est enfermée dans des cadres spatiaux plus ou moins conformes à leur seul lieu d'implantation, mettant fin au droit de commander « leurs gens » où qu'ils soient. Désormais, le statut de chef consiste avant tout en un rôle d'intermédiaires entre l'administration nouvelle et la masse des personnes administrées (Bopda, 1993).

Après l'indépendance, les chefs traditionnels relèvent donc directement de l'autorité hiérarchique du représentant de l'État dans leur circonscription. Ce ne sont plus les chefs supérieurs qui nomment ceux des échelons inférieurs : tous sont désignés par l'administration, comme l'ensemble des agents publics de l'État. Ce pouvoir de nomination (voire de destitution) que s'est arrogé l'autorité étatique reconduit l'esprit de l'arrêté de 1933 et constitue une cause majeure de l'affaiblissement de l'institution chefferiale, placée en situation de dépendance directe vis-à-vis des représentants et représentantes étatiques⁵¹⁶. En faisant des chefferies des échelons de l'organisation administrative et des auxiliaires de l'administration, la politique territoriale sous la présidence d'Ahmadou Ahidjo privilégie la division préfectorale. Ayant une vision politique ambitieuse centrée sur la construction d'une citoyenneté camerounaise, le régime opte alors pour « une minimisation des identités ethniques et des pouvoirs traditionnels » (Kalniga, 2022, p. 524).

Perpétuant l'organisation coloniale, la classification et la délimitation des collectivités traditionnelles se fait désormais en fonction de leur importance présumée :

- À l'échelle du village (en zone rurale) ou du quartier (en milieu urbain) : chefferie de 3^e degré, nommée par décision préfectorale

- À l'échelle de l'arrondissement : chefferie de 2^e degré, qui doit comprendre au moins deux chefferies de 3^e degré et est nommée par arrêté du MINAT

⁵¹⁴ En zone urbaine, le décret de 1977 habilite le ministère de l'Administration territoriale (MINAT) à organiser les agglomérations en quartiers ou blocs, à la tête desquels il place des chefs traditionnels.

⁵¹⁵ La référence au territoire n'a pas toujours été le socle d'existence des chefferies, notamment à la période précoloniale où la perte ou l'amputation du territoire chefferial ne remettait pas fondamentalement en cause l'existence du groupe : liens de sang et de vassalité l'emportaient souvent sur la fixation territoriale (Niep, 1986, p. 178).

⁵¹⁶ Cette dépendance est encore renforcée par loi n°79/17 du 30 juin 1979.

- À l'échelle du département : chefferie de 1^{er} degré, qui doit comprendre au moins deux chefferies de 2^e degré et est nommée par arrêté du Premier ministre.

Le décret de 1977 marque donc une « fonctionnarisation accrue » (Mback, 2000, p. 92) des autorités traditionnelles : « auxiliaires de l'administration », elles sont chargées d'exécuter diverses tâches au service de celle-ci (transmettre à la population les directives des autorités administratives, concourir au maintien de l'ordre public et au développement de leur unité de commandement, recouvrer les impôts et les taxes, etc.). Elles bénéficient d'une autonomie réduite dans l'exercice de leurs fonctions, réalisées sous le contrôle d'une autorité administrative dotée d'une panoplie de sanctions (allant du simple rappel à l'ordre à la destitution). En contrepartie, les chefs reçoivent une rémunération calculée suivant l'importance démographique de leur communauté et des charges qui leur sont confiées⁵¹⁷. Peut s'y ajouter une « prime d'efficacité »⁵¹⁸ suivant la façon dont ils rendent compte à l'administration ou assurent le recouvrement des impôts et des taxes.

Toutefois, il convient de ne pas occulter la capacité d'adaptation des chefs traditionnels face aux différentes forces de changement depuis la colonisation (Nyamnjoh et Rowlands, 1998 ; Perrot et Fauvelle-Aymar, 2003), mais aussi à la faveur du processus de démocratisation que le Cameroun connaît dans les années 1990. Ibrahim Mouiche (2006) montre comment, depuis la libéralisation politique, certains grands chefs ont noué des alliances à un niveau plus élevé avec le pouvoir central, devenant les hérauts du parti au pouvoir (le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, RDPC). Cette connivence entre élites politiques et traditionnelles justifie et conduit à des situations autoritaires, subvertissant ainsi le processus de démocratisation. Le militantisme politique des chefs trouve notamment son origine dans le monopole gouvernemental d'allocation des ressources étatiques : le soutien au pouvoir se présente comme « choix rationnel » (Mouiche, 2006, p. 13) qui leur permet de pénétrer l'État et d'obtenir, en échange de leur collaboration, des gages bureaucratiques de reconnaissance, de sécurité et d'autonomie. « Dans cette coalition d'intérêts, les chefferies traditionnelles et l'État participent dans une certaine mesure de la même nature autoritaire » (Sindjoun, 2002)⁵¹⁹, soutenue par une forte logique patrimonialiste.

Néanmoins, la situation des chefferies traditionnelles dans le système administratif et politique camerounais se caractérise par une certaine ambiguïté. Tandis que les autorités étatiques considèrent les chefs comme des auxiliaires, aux yeux des populations, ces derniers ne sont pas de simples relais de l'autorité administrative déconcentrée mais possèdent un réel pouvoir local

⁵¹⁷ Arrêté interministériel n°57/MINAT/MINFI du 26 février 1983 fixant les taux d'allocation fixe à attribuer aux chefs du 1^{er} et 2^e degré.

⁵¹⁸ Arrêté interministériel n°82/MINAT/DOT/MINFI/B de 1982 fixant les taux de la prime d'efficacité à attribuer aux chefs traditionnels.

⁵¹⁹ Voir ces propos du chef supérieur Baboutach-Nitcheu, dans le département du Haut-Nkam (21/03/1996) : « Je suis un auxiliaire de l'administration, en tant qu'autorité traditionnelle. Je me vois mal de m'opposer aux institutions du pays. Je suis obligé de soutenir le chef de l'État et le parti au pouvoir. Les populations attendent beaucoup de réalisations de moi et, ce n'est pas en militant dans l'opposition que je pourrais valablement négocier avec le gouvernement pour obtenir de lui ce que les administrés désirent » (cité par Mouiche, 2005, p. 7).

et décentralisé. Ainsi, « les visions de la chefferie diffèrent, ce qui place les détenteurs de cette fonction dans une tension permanente, que renforce la quête d'un difficile équilibre entre les charges de la fonction et la préservation d'intérêts personnels » (Bopda, 1993, p. 249). Localement, les chefs disposent de prérogatives importantes : comme administrateurs, gestionnaires et allocataires des terres, mais aussi en matières contentieuses ou comme juges de paix⁵²⁰ (Mouiche, 2006). La réforme constitutionnelle de 1996 marque d'ailleurs un retour du commandement traditionnel dans les conseils municipaux, réintroduisant juridiquement les chefs traditionnels dans le jeu politique local (Mback, 2000).

On rappellera également leur rôle en tant qu'acteurs de développement (Konings, 1996) : dans des contextes où l'État se borne parfois à créer lycées et collèges en laissant aux habitants la charge de construire les infrastructures⁵²¹, les autorités traditionnelles remplissent diverses tâches de mobilisation des populations (construction et aménagements de ponts, écoles, dispensaires, etc.). Ce rôle, central pour « galvaniser les masses et susciter leurs contributions » (Mouiche, 2006, p. 18), justifie la place qu'ils occupent dans les comités de développement des villages, mais aussi leur capacité à proposer des moyens alternatifs au déficit de régulation étatique⁵²². Acteurs à la fois « modernes » et « traditionnels »⁵²³, les rapports des chefs traditionnels à l'État oscillent entre complémentarité et compétition – les deux étant souvent liés (Rouveroy van Nieuwaal et Dijk, 1999).

A/ Recompositions chefferiales face à l'arrivée des populations réfugiées

A l'est du Cameroun, l'arrivée de populations centrafricaines réfugiées suscite des recompositions chefferiales de divers ordres. Localement, la hausse démographique provoquée par cet afflux accroît l'importance de chefferies camerounaises qui, jusque-là, étaient de taille minime et jouissaient de ressources limitées. Ces recompositions sont aussi le fait de certains chefs qui parviennent à tirer parti des transformations induites tant par l'arrivée des individus réfugiés que des interventions d'aide internationale afin de renforcer leur notabilité.

⁵²⁰ Les chefs traditionnels sont chargés d'appliquer le droit et, surtout, de combler les lacunes entre droit étatique et coutumier (avec une large marge d'évaluation personnelle). Ils peuvent ainsi convoquer les personnes dont ils ont la charge individuellement ou collectivement afin d'arbitrer les litiges fonciers, les querelles d'héritage, les affaires de divorce ou d'adultère, les bagarres, les vols ou encore les conflits entre individus éleveurs et agriculteurs.

⁵²¹ On reviendra sur ce point au chapitre suivant.

⁵²² Voir Mouiche (2006) sur la façon dont le sultan-roi Bamoun crée des coopératives agricoles, de crédit, ou encore un hôpital grâce aux ressources et « amis personnels » dont il bénéficie, y compris à l'international.

⁵²³ Sur les limites de ces termes et de leur opposition, voir von Benda-Beckmann (1979).

1. Changements démographiques et importance chefferiale

Bien que la présence de populations centrafricaines à l'est du Cameroun ne soit pas un phénomène nouveau (Cordell, 2002 ; Minfegue, 2020 ; Lefort-Rieu et Minfegue, 2021), son ampleur est décuplée sous l'effet des troubles et violences que connaît la République centrafricaine en 2013-2014 (Chauvin et Seignobos, 2013). Comme évoqué aux chapitres précédents, en quelques semaines, la dégradation sécuritaire en RCA provoque, au Cameroun voisin, un afflux migratoire inédit tant en termes d'effectifs que par sa concentration dans l'espace et le temps. En 2012, l'UNHCR dénombrait près de 92 000 personnes réfugiées centrafricaines⁵²⁴ ; en 2014, elles sont plus de 120 000 à traverser la frontière⁵²⁵ à raison de 3 000 à 5 000 arrivées par semaine⁵²⁶. Les nouveaux et nouvelles venues se concentrent alors dans les régions frontalières de l'Adamaoua et de l'Est.

L'ampleur de ces arrivées, mais aussi la crainte des autorités camerounaises que ces dernières ne présentent une menace pour la sécurité nationale, provoquent une transformation des modalités d'accueil. Jusque-là « auto-installées » au sein des localités rurales, les populations réfugiées sont désormais regroupées au sein d'espaces visant à faciliter l'assistance internationale et permettre un meilleur contrôle des populations. C'est ce que résume cet expatrié africain, employé d'ONGI à Batouri (département de la Kadey, région de l'Est) :

Entre 2003 et 2013, les réfugiés qui venaient de la Centrafrique avaient été éparpillés ou dispersés en 308 villages (103 dans l'Adamaoua et 205 à l'Est) ; c'était une alternative aux camps de réfugiés, un système qui avait relativement bien marché vu le nombre et les groupes qui arrivaient. [...] En 2014, ça va être la stratégie aussi et puis il va y avoir les premiers afflux relativement importants, c'est-à-dire au-delà de 5-7 000 personnes et pour lesquelles le *screening* [procédure d'enregistrement par l'UNHCR] ne peut pas se faire en une ou deux journées et demander une dispersion aussi rapide qu'avec des groupes de 100 ou 200 personnes. Donc c'est là que le gouvernement [camerounais] et le HCR vont mettre sur pied une stratégie avec les « sites » qui, à la différence des camps [de personnes réfugiées], partagent donc [leurs] services avec la communauté du village dans lequel le site est installé.⁵²⁷

En quelques mois sont ainsi créés, dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, sept « sites formels » ou « sites de personnes réfugiées » (*refugee sites*) représentés, dans la carte ci-dessous, par les cercles rouges (cf. figure 29). Le choix de leur lieu d'établissement est décidé conjointement entre l'UNHCR et les autorités administratives. Ces dernières cherchent, avec la création de ces sites, à mieux contrôler la répartition spatiale des populations réfugiées en les

⁵²⁴ UNHCR, *Appel global 2012-2013 du HCR*, « Cameroun » (p. 12) : <https://www.unhcr.org/fr-fr/4ee7132613.pdf>

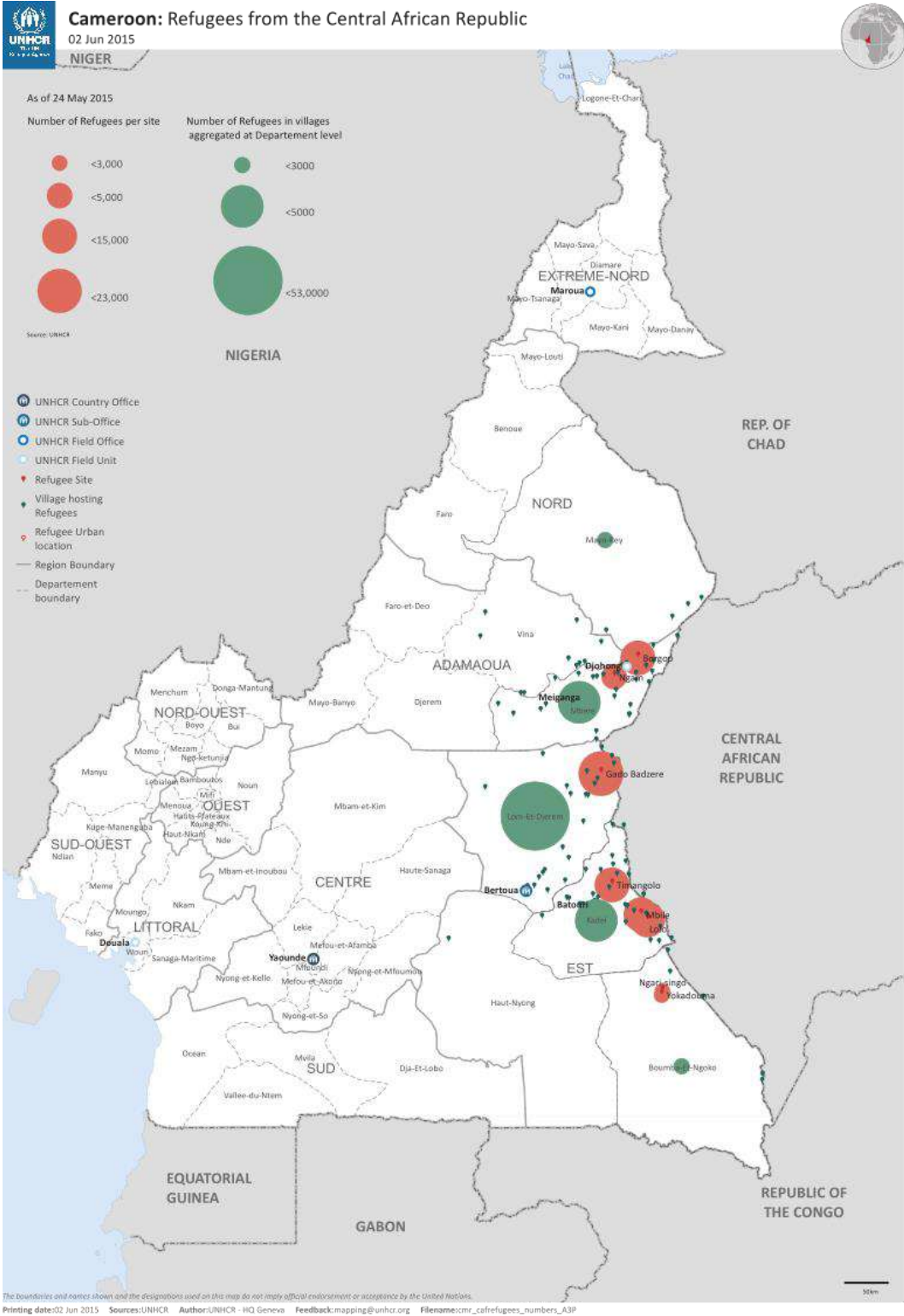
⁵²⁵ *Cameroun : statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR*, janvier 2019 (p. 2) : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiwy42Vzt_7AhXCXqQEHHQOCCgQFnoECCIQAQ&url=https%3A%2F%2Fdata.unhcr.org%2Fen%2Fdocuments%2Fdownload%2F67964&usg=AOvVaw3GrfY1fkjbBvlMJHc5pSBP

⁵²⁶ « Plus de 850 000 personnes toujours déplacées en République centrafricaine instable », UNHCR, 05/12/2014 : <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2014/12/5485766fc/850-000-personnes-deplacees-republique-centrafricaine-instable.html>

⁵²⁷ Extrait d'entretien, Batouri, 15/04/2018.

installant dans des lieux précis (Barbelet, 2017). Il s’agit aussi, pour les autorités, de définir et contrôler le type d’espaces dans lequel l’aide internationale et ses acteurs et actrices se déploient.

Figure 29. Répartition des populations centrafricaines à l’est du Cameroun (juin 2015)⁵²⁸



⁵²⁸ Source : UNHCR Operational Data Portal (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/32960>).

Comme l'illustre le tableau ci-dessous (cf. figure 30), la création des sept sites formels destinés à l'accueil des personnes réfugiées provoque de profonds changements démographiques à l'échelle des localités rurales dans lesquelles ces structures sont établies.

Figure 30. Tableau comparatif des populations hôtes et réfugiées dans les localités où sont installés les sites formels

Localité	Nombre d'habitants et habitantes (en 2010) ⁵²⁹	Nombre de personnes réfugiés (en 2014)
Ngarissingo	76	847 ⁵³⁰
Lolo	1 512	10 747 ⁵³¹
Mbile	561	9 534 ⁵³²
Timangolo	1 519	6 278 ⁵³³
Gado Badzere	2 498	17 959 ⁵³⁴
Ngam	785	3 296 ⁵³⁵
Borgop	1 410	11 538 ⁵³⁶

Ces transformations démographiques ne sont pas sans effet sur les autorités traditionnelles locales, dont le pouvoir et l'importance (comme rappelé dans l'encadré 2 ci-dessus) sont notamment fonction du nombre de personnes administrées dont elles ont la charge. C'est ce qu'explique ce chef mbororo vivant à Kette (département de la Kadey) et ayant travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020 :

Au niveau du commandement des chefferies traditionnelles, [...] le fait que, dans certaines localités, les réfugiés soient là, ça a permis de renforcer l'autorité de certaines chefferies ou de

⁵²⁹ Source : *Troisième recensement général de la population et de l'habitat*, Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2005 ; à l'exception de la localité de Ngarissingo, dont le nombre d'habitants et d'habitantes est tiré du *Plan Communal de Développement de Gari-Gombo*, juillet 2012 (p. 116).

⁵³⁰ Source : UNHCR, « Profil de sites - Site des réfugiés de Ngarissingo », août 2014 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/32696>).

⁵³¹ Source : UNHCR, « Profil de sites - Site des réfugiés de Lolo », août 2014 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/32695>).

⁵³² Source : UNHCR, « Profil de sites - Site des réfugiés de Mbile », août 2014 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/32693>).

⁵³³ Source : UNHCR, « Profil de sites - Site des réfugiés de Timangolo », août 2014 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/32694>).

⁵³⁴ Source : UNHCR, « Fact Sheet - Site des réfugiés de Gado 1 », octobre 2014 (<https://data.unhcr.org/fr/documents/download/32773>).

⁵³⁵ Source : UNHCR, « Fact Sheet - Site des réfugiés de Ngam », octobre 2014 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/32772>).

⁵³⁶ Source : UNHCR, « Fact Sheet - Site des réfugiés de Borgop », octobre 2014 (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/32771>).

certaines chefs. Par exemple, tu vois, dans le cas [des localités] de Lolo ou de Mbile : c'étaient des chefs marginaux, qui n'avaient... qui ne valaient rien ; mais, du fait de la présence des réfugiés, ça leur a donné un autre statut et une autre perspective. Ça les a un peu plus élevés [...] au niveau de leur commandement et aussi du village, parce que leur village c'étaient quelques personnes [seulement] pour des milliers de personnes [arrivées avec la création du site formel]. [...] ça a renforcé l'autorité de ces chefs traditionnels locaux, ça leur a donné un peu plus de pouvoir ; ça a permis [...] [d'élever] un peu leur niveau de vie aussi [...]. Le fait [...] qu'ils étaient des intermédiaires au niveau du HCR ou bien des ONG qui travaillent là aussi, ça leur a permis [...] d'élever leur position, leur rang.⁵³⁷

La création des sites formels de personnes réfugiées a donc un impact sur le statut des autorités traditionnelles locales. Non seulement le nombre d'individus dont ces dernières ont la charge est multiplié par dix (en moyenne), mais l'arrivée de nouveaux acteurs et actrices liées à l'aide internationale leur permet également de se placer en position d'intermédiaires, renforçant ainsi leur prestige et leur notabilité. Ces chefs d'importance minimale deviennent les interlocuteurs de structures internationales apportant d'importantes ressources matérielles et financières, dans des zones rurales largement délaissées par le pouvoir central (Zouya Mimbang, 2013 ; Lefort-Rieu et Minfegue, 2021). La capacité de certaines autorités traditionnelles à capter ces ressources représente un enjeu de poids, compte-tenu du rôle dévolu aux chefferies en termes de développement local (cf. encadré 2 ci-dessus).

2. Utiliser l'aide pour renforcer sa notabilité : l'exemple du chef de Gado-Badzere

Si l'établissement des sites formels peut contribuer au renforcement de certaines autorités traditionnelles, cela dépend aussi de la capacité de ces dernières à en tirer parti. Dans les zones où se déploie l'aide internationale, tous les chefs ne sont pas pareillement capables d'en tirer profit, comme l'explique cet autre notable mbororo ayant lui aussi travaillé une dizaine d'années pour diverses ONGI dans la région de l'Est :

[Certains] chefs traditionnels du 3^e degré [...], par leur caractère personnel, ne sont pas des gens faciles à gérer. Par exemple, celui de Gado : il est chef de 3^e degré, donc sur le plan officiel, il n'est pas [très] puissant ; mais sur le plan stratégique, il est puissant ! Regarde un peu sa maison par rapport à celles des autres chefs de 3^e degré : lui ne blague pas. [...] Quand les réfugiés sont arrivés, c'est son père qui était chef ; la chefferie n'avait pas la même puissance ni la même influence qu'aujourd'hui. Après le décès de son père, il est donc venu prendre la succession ; lui-même était à l'âge de la retraite [vis-à-vis de ses fonctions dans l'armée]. Mais c'est ça, la différence : c'est que [lui-même] est un ancien militaire. [...] Face à lui, les humanitaires n'ont pas eu d'autres choix que [de] s'aligner. C'est la même chose à Ngaoui : le chef de 3^e degré est beaucoup plus puissant que celui de 2^e degré de Djohong, parce qu'il a le même caractère que celui de Gado. Il est très autonome. [...] Donc ça dépend du *leadership* qu'il y a naturellement

⁵³⁷ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

chez les gens : il y en a qui sont forts, qui s'imposent, alors que d'autres sont de nature plus effacée.⁵³⁸

On rejoint ici les analyses de Jean-Pierre Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk (1993, p. 4) qui, dans un tout autre contexte, soulignent la capacité de certains « notables locaux (chefs de lignage, de village, de cantons, etc.) [...] à orienter ou redistribuer les flux de l'aide vers tel ou tel, alimentant ainsi des relations d'allégeance ». L'afflux de populations centrafricaines et d'assistance internationale offre ici l'occasion à certaines autorités traditionnelles d'accroître leur notabilité en tirant parti des nouvelles opportunités offertes à l'échelle locale⁵³⁹.

Le chef de Gado-Badzere, cité dans l'extrait d'entretien ci-dessus, en est une bonne illustration. Lorsque je le rencontre pour la première fois, en février 2020, il présente sa localité comme « un petit village, devenu aujourd'hui un grand village grâce à l'arrivée des réfugiés qui fuyaient la Centrafrique »⁵⁴⁰. C'est en effet sur son territoire que l'UNHCR décide d'installer en 2014, en accord avec les autorités, le plus important site formel de personnes réfugiées, qui accueille alors près de 25 870 individus⁵⁴¹ (Minfegue, 2019). Si cette hausse démographique considérable a suscité des tensions entre populations hôtes et centrafricaines, notamment en termes d'accès aux ressources naturelles, le chef insiste sur l'hospitalité démontrée par sa localité (« ils [les réfugiés] sont faibles et on ne peut pas leur dire non alors qu'ils n'ont rien »), qui rend celle-ci d'autant plus éligible aux projets d'assistance. De fait, l'ONGI pour laquelle je travaille cherche alors à créer un centre à destination de personnes réfugiées n'ayant pas accès aux opportunités de formation professionnelle déjà existantes (personnes âgées ou en situation de handicap, femmes cheffes de foyer, etc.). Lors de la présentation du projet, le chef de Gado-Badzere annonce mettre à la disposition de l'ONGI un bâtiment construit quelques années plus tôt par l'UNHCR, rétrocédé à la commune et inutilisé (cf. figure 31 ci-dessous). Pendant plusieurs mois, tandis que le projet prend du retard en raison de la pandémie de Covid-19, le chef de Gado-Badzere réitère cette volonté. Mais le jour où l'ONGI souhaite mettre en œuvre ses activités, l'autorité traditionnelle annonce que ledit bâtiment n'est plus disponible : il aurait été réquisitionné par les représentants et représentantes de la commune lors du dernier conseil municipal. Pour appuyer ses dires, le chef nous en présente le procès-verbal et annonce pouvoir toutefois mettre à notre disposition un autre bâtiment, situé à proximité de celui construit par l'UNHCR mais dans lequel quelques réparations seront nécessaires (remplacer la porte, réparer les fenêtres et volets, terminer les travaux des latrines ; cf. figure 32 ci-dessous). Peu de temps après, mes collègues apprennent que ce bâtiment lui appartient et refusent donc d'y mener des activités. L'objectif du projet étant la mise en place d'un centre de formation auto-géré par les populations, l'établir dans un édifice appartenant à l'autorité traditionnelle risquerait de

⁵³⁸ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

⁵³⁹ Voir également les propositions de Frédéric Sawicki (2003) invitant à réfléchir aux conditions qui rendent possible l'émergence et la diversité des *leaderships*.

⁵⁴⁰ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le chef de Gado-Badzere lors d'une rencontre à la chefferie avec des membres d'ONGI (observation du 26/02/2020, Gado-Badzere).

⁵⁴¹ UNHCR, *Cameroon : Profil de site – Gado Badzere (juin 2020)* : <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/77688>

favoriser la mainmise de cette dernière et de transformer le centre de formation en structure non plus communautaire mais devenue la propriété personnelle du chef. Cependant, faute de temps et d'alternative, l'ONGI finit par signer avec ce dernier un protocole d'accord (*memorandum of understanding*) dans lequel il s'engage à mettre l'édifice à la disposition de l'ONGI « gratuitement et à des fins de développement communautaire »⁵⁴², pour une durée de deux ans renouvelables.

Figure 31. Bâtiment initialement pressenti pour accueillir le centre de formation



Figure 32. Bâtiment finalement mis à disposition de l'ONGI par le chef de Gado-Badzere



⁵⁴² *Protocole d'accord pour la mise à disposition d'un local et d'un terrain de 1000 m² dans la localité de Gado-Badzere* (document interne), novembre 2020, p. 2.

Comme tout édifice construit par les structures de l'aide internationale, celui de l'UNHCR est orné d'une plaque sur laquelle figurent le nom et le logo de l'organisation qui en est à l'origine ainsi que ceux de ses bailleurs (cf. figure 31 ci-dessus). Le bâtiment mis à disposition par le chef est, au contraire, vierge de toute inscription humanitaire. Les enjeux de captation des ressources liées à l'aide s'expriment donc aussi ici en termes de matérialité et de spatialisation du pouvoir. En parvenant à faire organiser les activités de l'ONGI dans un édifice qui lui appartient, le chef réussit à capter les ressources internationales et à renverser symboliquement le pouvoir : ce ne sont plus les structures d'aide qui, en créant de nouveaux bâtiments répondant à leurs propres normes et exigences, imposent visuellement leur marque dans l'espace de la localité ; désormais, cette aide s'intègre au bâti préexistant et qui, en l'occurrence, appartient à l'autorité traditionnelle. La première chose que les gens voient en passant devant le nouveau centre de formation n'est pas un « hangar d'ONG » mais « la maison du chef », dans laquelle les acteurs et actrices de l'aide mènent désormais leurs activités⁵⁴³.

Cet exemple montre comment une autorité traditionnelle parvient à jouer de ses rapports avec les structures d'assistance. Maîtrisant leurs discours, le chef de Gado-Badzere les convainc de l'éligibilité et du bon-vouloir de sa localité pour y réaliser leur projet d'assistance, parvenant à sécuriser l'accès aux ressources internationales. En manœuvrant pour obliger *in fine* l'ONGI à créer son centre de formation non dans un bâtiment construit par l'UNHCR mais dans un édifice qui lui appartient, il montre sa capacité à réorienter les flux d'aide et accroît son prestige et sa notabilité. Son aptitude à infléchir les positions des acteurs et actrices de l'aide lui permet de renforcer son statut, mais aussi de mettre l'assistance internationale au service de ses propres obligations en termes de développement local.

Il convient de souligner quelques éléments venant appuyer le déploiement stratégique du chef de Gado-Badzere. Comme évoqué plus haut, sa localité abrite le site formel de personnes réfugiées de RCA le plus important du pays : elle constitue donc un espace où se concentrent particulièrement les interventions et structures de l'aide internationale, mais aussi les concurrences entre ces dernières dont l'autorité traditionnelle sait jouer (Minfegue, 2019). A cela s'ajoutent des éléments biographiques spécifiques (ex-militaire, retraité, récente prise de fonction faisant suite au décès de son père) qui contribuent à renforcer sa capacité à tirer parti des dynamiques impulsées par l'aide internationale.

L'afflux de personnes réfugiées favorise ainsi, à l'est du Cameroun, diverses recompositions notabiliaires. Au-delà des facteurs démographiques, l'importance qu'acquière certaines autorités traditionnelles tient aussi à leur capacité à tirer profit des dynamiques et ressources liées à l'aide internationale. Bien que la répartition géographique des populations centrafricaines et des opérations d'assistance ait été décidée par les figures administratives et de l'aide, sans réelle consultation des chefs locaux, certaines autorités traditionnelles réussissent à tirer avantage des transformations provoquées par les migrations forcées afin d'accroître leur notabilité ou de drainer, au sein de l'arène locale, des ressources extérieures

⁵⁴³ Observations et discussions informelles, Garoua-Boulai, décembre 2020.

(Olivier de Sardan & Bierschenk, 1993). L'exemple du centre de formation professionnelle à Gado-Badzere montre comment un chef peut aussi jouer de sa fonction pour modeler ou influencer la gouvernance locale des migrations forcées et, plus précisément, le type de « dispositif[s] institutionnel[s] délivrant des biens et services publics ou collectifs selon des normes officielles et pratiques spécifiques et en mobilisant des formes d'autorité spécifiques » (Olivier de Sardan, 2011c, 2014, p. 199).

B/ Fragmentation des autorités traditionnelles

A l'est du Cameroun, l'afflux de personnes centrafricaines s'accompagne également d'une fragmentation des autorités traditionnelles porteuse d'éventuelles tensions et concurrences. En effet, l'arrivée de populations réfugiées signifie le surgissement, à l'échelle locale, de nouvelles figures notabliaires que sont les chefs centrafricains. A cela s'ajoutent des interventions d'aide internationale susceptibles de renforcer ou, au contraire, fragiliser certaines figures notabliaires.

1. Territoire ou vassalité ? Conceptions divergentes de l'autorité traditionnelle entre populations camerounaises et centrafricaines

L'arrivée des chefs traditionnels centrafricains en territoire camerounais s'accompagne de tensions, certaines autorités centrafricaines « de 1^{er} ou de 2^e degré [...] refus[a]nt de se [...] soumettre aux chefs locaux de 3^e degré qu'ils ont rencontré dans leurs lieux d'installation » (Gambo, 2014, p. 83). Ces enjeux d'ordre hiérarchique sont redoublés par une concurrence en termes de prérogatives, comme l'explique ce chef mbororo de la localité de Kette :

Certains réfugiés sont venus avec des chefs de chez eux là-bas, qu'ils appellent les *ardo*⁵⁴⁴. Ces *ardo* là, parfois... ils ont oublié qu'ils ne sont pas en RCA. Normalement, leur *ardora* devrait finir du moment où ils traversent la frontière ; mais ils continuent à être *ardo* dans le territoire camerounais. [...] ça a créé quelques problèmes de *leadership* avec certains [chefs] camerounais [...] parce que, des fois, ils allaient au-delà de leur clan [...], ils prenaient certaines mesures qui n'étaient pas de leur ressort ou de leur compétence, ou bien qu'ils n'avaient pas le droit [de prendre] en tant que réfugiés. [...] [Des problèmes de] *leadership* dans le sens où, dans le village, quand il y a un litige, parfois c'est le chef réfugié – le *ardo* – qui le règle alors que ce n'est pas de son ressort. Des litiges liés à l'accès à la terre, aux conflits agropastoraux, des choses comme ça,

⁵⁴⁴ Du peul *ar'do* (pluriel *ar'do'en*) : vient de *ardaago*, « marcher à l'avant » ; désigne un chef mbororo (Seignobos, 2017).

qui impliquent les Camerounais. [...] C'est très mal pris par les chefs camerounais. Par exemple, certains mariages que les chefs réfugiés arrivent parfois à dissoudre ou même à sceller, alors [...] que ce n'est pas [leur] rôle : si ça reste entre réfugiés, oui, il n'y a pas de souci ; mais quand ça implique un national et un réfugié, c'est plutôt le chef camerounais qui devrait le faire.⁵⁴⁵

Ces exemples montrent comment, à l'échelle locale, l'arrivée de populations réfugiées est susceptible de provoquer des conflits d'autorité ou de compétences avec les chefs traditionnels des zones d'accueil. Cette situation, qui n'est pas propre au Cameroun (Djiga, 2009), révèle des conceptions divergentes de l'autorité chefferiale : côté centrafricain, celle-ci s'exerce prioritairement sur un nombre de personnes administrées, la vassalité l'emportant sur la fixation territoriale. Une fois au Cameroun, ces chefs traditionnels estiment donc pouvoir conserver leur rang et leurs prérogatives, y compris dans leurs relations avec leurs homologues camerounais. Au contraire, ces derniers considèrent que ce qui prévaut est la dimension territoriale (cf. encadré 2) : pour cette raison, leur autorité l'emporterait donc sur celle des chefs réfugiés.

Mais l'arrivée de ces derniers peut aussi être l'occasion de nouer de nouvelles alliances. A Ndokayo, dans le département du Lom-et-Djerem, le camerounais *ardo* Moussa, qui jouit à l'échelle locale d'une certaine aura politique, aurait accepté de reconnaître l'autorité, en tant que chef traditionnel, du réfugié *ardo* Oumarou après que ce dernier lui aurait prêté allégeance. Ce serment non seulement renforce *ardo* Moussa mais lui sécurise aussi l'accès aux ressources personnelles de son homologue centrafricain, qui est un important propriétaire de bœufs. Cette alliance est motivée par une complémentarité entre les deux figures : *ardo* Moussa, dont les richesses personnelles sont assez limitées, renforce son aura politique en obtenant l'allégeance d'un chef réfugié et accède à des ressources supplémentaires, tandis qu'*ardo* Oumarou jouit d'une reconnaissance officielle dans un pays où son autorité ne devrait plus pouvoir s'exercer.

Cette alliance contraste avec les vives tensions opposant, au même moment dans la localité, ces deux chefs aux *ardo'en* réfugiés Djalo et Daoré, qui sont eux-mêmes d'importants propriétaires de bétail et viennent d'obtenir l'appui du sous-préfet pour être nommés représentants des personnes réfugiées auprès de l'UNHCR. L'origine de ces tensions est à chercher dans le mode d'organisation en différents clans des sociétés mbororo. Les *ardo'en* Moussa et Oumarou appartiennent respectivement aux clans Aku et Jaafun, qui se sont sédentarisés de plus longue date (en s'installant notamment dans des villes comme Mandjou au Cameroun, située en périphérie de la capitale régionale Bertoua, ou Berberati en RCA) et sont très représentés aux postes de *leaders* (Pelican, 2006, 2011; Seignobos, 2009). Au contraire, Djalo et Daoré appartiennent au groupe des Wodaabe, dont une large part ne s'est sédentarisée que récemment et qui, tout en insistant sur une identité en propre⁵⁴⁶, demeurent

⁵⁴⁵ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

⁵⁴⁶ Un Camerounais, appartenant à l'élite Jaafun, m'explique que les Wodaabe « sont les derniers à entrer en ville [se sédentariser] ; jusqu'à maintenant, il y en a beaucoup qui sont encore en brousse ; eux, ils sont vraiment très différents des Aku et des Jaafun parce qu'ils ne sont pas trop attachés à la religion – quand même, ils sont musulmans comme tu le sais, mais un peu trop [...] « culturels ». Et puis ils aiment être différents : un Woodabe ne va pas te dire que « je suis Mbororo », il va te dire « je suis Wodaabe ». Mais c'est quand tu vas creuser la

peu représentés dans les sphères décisionnelles à l'Est-Cameroun. Les tensions à l'œuvre dans la localité de Ndokayo émergent donc de ces divergences entre clans mbororo⁵⁴⁷ : à l'alliance des Aku et des Jaafun répondent les stratégies déployées par les *ardo'en* Wodaabe réfugiés, se servant de leurs ressources personnelles (en tant que grands éleveurs) pour obtenir les faveurs et l'appui de l'administration territoriale camerounaise (sous-préfet) dans leurs rapports avec les structures d'assistance. Ces dernières jouent en effet un rôle important dans les processus de recompositions notabiliaires, comme l'illustre la figure du « président des réfugiés ».

2. Structures de l'aide et recompositions notabiliaires : le « président des réfugiés »

La multiplication des figures d'autorité traditionnelle liée à l'arrivée des populations réfugiées est accrue par les interventions internationales. Au nom des principes de « participation communautaire »⁵⁴⁸, l'UNHCR et ses partenaires prévoient la mise en place, dans les sites formels et informels de personnes réfugiées, d'un comité central à la tête duquel est élu un représentant communément appelé « président des réfugiés ». Servant de relais entre ces derniers et les structures de l'aide, il assure un double rôle de représentation et d'intermédiation : d'une part, se faire le porte-parole des doléances et aspirations des populations réfugiées auprès des structures de l'aide ; d'autre part, transmettre les directives et messages des secondes aux premières, suivant une logique de communication que les organisations d'assistance qualifient de « communautaire »⁵⁴⁹.

Si les luttes et enjeux attachés à l'élection du « président des réfugiés » ont déjà été analysés, notamment dans le cas de Gado-Badzere (Minfegue, 2019), on s'intéressera ici aux effets de l'émergence de cette nouvelle fonction en termes notabiliaires. Comme l'explique ce chef mbororo de Kette, qui a travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020, la mise en place par les structures de l'aide de représentants élus parmi les populations réfugiées renforce la fragmentation des autorités traditionnelles à l'échelle locale :

Les « anciens » réfugiés [arrivés avant 2013] ont leur chef et les « nouveaux » [arrivés après 2013] également. A Timangolo, par exemple, il y a un chef des anciens réfugiés ; à Kette, [les

question qu'il va te dire « oui, je suis Mbororo mais parmi les Mbororo, il y a les Wodaabe ». Alors qu'un Aku ou un Jaafun, dès que tu lui demandes, il va te dire : « je suis Mbororo ». Donc [...] ils aiment être différents, les Wodaabe, ils sont différents de nous. En matière de culture, et certaines mœurs, etc. » (discussion informelle, Garoua-Boulai, mars 2021).

⁵⁴⁷ Celles-ci sont anciennes : sur les tensions entre Wodaabe et Jaafun pour l'accès aux pâturages et la manière dont l'administration coloniale privilégie les seconds au détriment des premiers, voir Chauvin et Seignobos (2013).

⁵⁴⁸ « La gestion d'un camp [...] inclut également la participation communautaire en mettant en place des comités représentants qui permettent aux communautés déplacées d'exercer leur droit de participer au processus décisionnel et d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes humanitaires à tous les stades » (UNHCR, « Coordination et gestion des camps » : https://emergency.unhcr.org/entry/42974?lang=fr_FR).

⁵⁴⁹ Pour une approche critique de ce terme en contextes africains, voir Olivier de Sardan (2001).

« anciens » réfugiés] ont leur *ardo*, et à Béthanie ils ont le *ardo* des « nouveaux » réfugiés. Et dans les sites, ou même dans les villages d'accueil des réfugiés, il y a les présidents [...]. Entre le président et le *ardo*, des fois aussi, ils ont des flottements... Il y a des problèmes de *leadership* : le *ardo* estime que c'est lui [qui doit traiter telle question], ou bien certains réfugiés estiment que c'est le *ardo* [...]. Et puis, entre eux-mêmes parfois, ça leur crée des problèmes parce que le président, lui, est élu pour une période [donnée] ; le *ardo*, lui, est venu avec son *ardora* et il l'a imposé là où il habite. Ce qui fait qu'il est *ardo* jusqu'à... Il est chef, quoi !⁵⁵⁰

Les initiatives portées par les structures d'assistance provoquent donc une superposition des ordres normatifs qui amène le « président des réfugiés » à occuper, sur la scène notabiliaire locale, une position particulière. Contrairement aux chefs traditionnels camerounais et centrafricains, l'accès à cette fonction ne se fait ni sur critères héréditaires ni sur nomination (de l'administration ou des structures de l'aide). Pour autant, au-delà des critères officiels d'élection au suffrage direct, ne devient pas « président des réfugiés » qui veut. Accéder à cette fonction suppose de remplir des critères de légitimité tant aux yeux des acteurs et actrices de l'aide que des populations réfugiées. C'est ce qu'explique le même chef mbororo qui, en tant qu'employé d'ONGI, a pu suivre les processus d'élection du « président des réfugiés » dans le site formel de Timangolo :

Les candidats qui prétendent à ce poste-là ont quand même un certain statut, ils sont reconnus : soit [...] c'est quelqu'un qui, matériellement ou financièrement, est d'un certain niveau ; soit, avant, il avait une fonction de *leadership* quelque part. [...] Généralement, dans ce que j'ai vu, [...] le HCR ne s'immisce pas trop dans le choix [des candidats]. C'est vrai qu'il y a des situations où, par dessous, les agents du HCR donnent des orientations : [...] des cas où ils ne souhaitaient pas que [untel] se présente parce qu'ils estimaient qu'il allait mettre à mal leur [travail], ou parce qu'il n'aura pas cette vision [des rapports entre réfugiés et aide internationale] qu'ils veulent [...]. Le président actuel [à Timangolo], c'est quelqu'un qui, déjà, arrivait à s'exprimer en français ; deuxièmement, il avait des boutiques et il faisait un peu dans [l'exploitation de] l'or, [...] donc matériellement il était au-dessus de [son prédécesseur]. Généralement, ce genre de personnes arrive à drainer des partisans. L'ancien [président] avait quand même un certain âge et puis il paraissait assez passif, pas très actif [...]. Quand [les réfugiés] sont venus en 2013-2014, [...] l'ancien président était l'interlocuteur régulier avec le HCR [...], ce qui fait que ça lui avait donné l'avantage [lorsqu'il a fallu choisir un président des réfugiés]. On a estimé que, comme il est d'un certain âge aussi, il doit endosser cette responsabilité. [Plus tard], ayant constaté qu'il ne gère pas [correctement] le rôle qui l'attendait, lors des prochaines élections, [les réfugiés] ont choisi l'autre, le jeune [...]. Quand il y avait des plaintes, [l'ancien président] ne les posait [transmettait] pas totalement, ou il les posait d'une certaine façon. Tandis que l'autre, le jeune, était un peu plus poignant ; même quand il y avait des rencontres avec les partenaires, les autres ONG, il s'exprimait clairement, il défendait les droits des réfugiés, leurs besoins, etc. Et ça, ça lui a donné aussi cette crédibilité auprès des réfugiés – liée avec ce qu'il avait déjà, comme je disais tantôt : sur le plan matériel, financier [...]. Donc, le moment venu, on lui a demandé de présenter sa

⁵⁵⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

candidature, bien que l'autre était encore là et voulait doubler sa mandature (*rire*), et donc il a gagné [l'élection].⁵⁵¹

L'accès à la fonction de « président des réfugiés » fait apparaître une opposition générationnelle entre candidats, comme cela a déjà pu être souligné dans le cas de Gado-Badzere (Minfegue, 2019). Mais cet exemple montre aussi comment l'aide internationale ouvre des possibilités d'émergence de nouvelles figures ne correspondant pas nécessairement aux dynamiques notablières traditionnelles. Si les candidats au poste de « président des réfugiés » doivent démontrer un certain niveau de vie, des capacités linguistiques (maîtrise du français) et communicationnelles (lors des rencontres avec l'UNHCR ou les ONGI), l'accès à cette position met surtout en avant le rôle d'intermédiaire.

Pour analyser la complexité des prérogatives dévolues à cette nouvelle figure notablière, il semble intéressant de combiner plusieurs concepts (Bourblanc et Ducrot, 2018). Tout d'abord, celui de *broker* issu de l'anthropologie politique anglo-saxonne (Bailey, 1960 ; Mair, 1971 ; Boissevain, 1969, 1978), qui souligne le travail de médiation entre la société locale et l'État central – notamment à travers les procédures d'allocation des ressources publiques – accompli par des notables ou « patrons » dans les phases de construction et de développement des États modernes ; mais aussi les marges de manœuvre dont disposent les chefs traditionnels en période coloniale ou, plus tard, face aux agences internationales. Ensuite, celui de *gatekeeper* tiré des travaux en histoire (Cooper, 2002) et en science politique (Beresford, 2015 ; Evans, 2012), faisant des élites traditionnelles les archétypes de ces « gardiens contrôlant l'accès au terrain », sorte de maîtres du jeu local placés dans des positions stratégiques – qui plus est lorsqu'ils doivent leur nouvelle position aux puissances coloniales ou, comme c'est le cas ici, aux acteurs et actrices internationales (Mamdani, 1996). Enfin celui de courtier, promu par la socio-anthropologie du développement (Bierschenk *et al.*, 2000) et s'intéressant au rôle joué par de nouvelles figures en contexte post-colonial qui, placées en situation d'intermédiation, démontrent une forte capacité d'initiative, en particulier en termes de chasse aux projets d'assistance. Ils effectuent aussi un important travail de traduction dans des situations marquées par le pluralisme juridique, un pouvoir polycéphale et des empilements institutionnels peu clairs ou contestés (Lewis & Mosse, 2006).

A bien des égards, le « président des réfugiés » semble prolonger certaines de ces dynamiques. Figure d'interface et de relais auprès des acteurs et actrices de l'aide internationale, il doit se présenter auprès des personnes réfugiées comme le traducteur de leurs demandes et aspirations. Il occupe aussi un double rôle de médiateur et de gardien de l'accès (*gatekeeper*) aux populations déplacées dont il est le représentant élu, dans la mesure où les structures de l'aide ne traitent plus avec elles directement mais passent par leur « président » pour délivrer messages et consignes. Représentant des individus réfugiés et traducteur de leurs demandes auprès des organisations d'assistance, il présente aussi, dans sa relation aux élites traditionnelles, un mélange hybride de collaboration rivale et de tentative de contrôle

⁵⁵¹ *Ibid.*

hégémonique, voire exclusif, de l'accès aux ressources de l'international. C'est ce qu'explique cet autre notable mbororo, ayant lui aussi travaillé une dizaine d'années pour diverses ONGI dans la région de l'Est :

Quand le HCR vient avec ses grosses voitures, pour ne pas fragiliser le pouvoir de la chefferie, il pourrait bien organiser une réunion chez le chef camerounais et y convoquer le président des réfugiés ; or, ça ne se passe pas dans ce sens. [Les membres de l'agence onusienne] viennent dans le camp ou dans le site informel, directement chez le président des réfugiés, parfois même sans en informer le chef de village. [...] ça peut [paraître] anodin, mais toute cette façon de faire a conduit à ce que les présidents des réfugiés – surtout dans les petits villages – ont plus pris le pouvoir. [Les acteurs et actrices de l'aide] arrivent avec les voitures directement là-bas ; [*idem*] quand il faut peut-être donner [de] petits cadeaux [aux autorités] [...]. Quand [le HCR ou les ONG] veulent envoyer une information au chef gbaya d'une localité, ils passent même par le président des réfugiés. [...] Ils installent des « présidents des réfugiés » et leur octroient une importance ou des prérogatives qui mettent à mal le pouvoir des chefferies locales et des structures traditionnelles camerounaises.⁵⁵²

Si la charge de « président des réfugiés » est convoitée, ce n'est pas seulement pour les apports notabiliaires qu'offre sa position-pivot entre structures de l'aide et personnes déplacées. Elle permet aussi à des individus centrafricains de s'affirmer vis-à-vis des chefs camerounais, dans des contextes d'exil où leur autorité et leur statut notabiliaire sont remis en question. Non seulement le « président des réfugiés » échappe aux rappels à l'ordre – évoqués précédemment – des chefs camerounais à l'égard de leurs homologues centrafricains mais, sous l'effet des dynamiques impulsées par l'aide, les rapports de force semblent même parfois inversés.

Enfin, pour comprendre le statut particulier qu'occupe cette figure en contextes camerounais, il faut revenir sur la façon dont s'organise le processus d'élection du « président des réfugiés ». Voici comment l'explique ce chef mbororo, qui a travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020 et occupe également un poste de conseiller municipal à Kette :

C'est le HCR qui a géré [l'élection], [...] en présence de l'administration – le sous-préfet – [...] mais il n'y avait pas d'implication [communale]. [...] On estime que c'est l'administration territoriale qui prend en [charge] [...] toutes les populations, qu'elles soient camerounaises ou réfugiées. Au niveau de la mairie, [...] il y a une commission qui est logée au niveau du ministère des Relations extérieures [à Yaoundé], qui s'occupe des affaires des réfugiés ; mais au niveau local, elle n'a pas [de représentants] donc ce sont les sous-préfets qui servent de relais. C'est eux qui représentent l'État dans tout ce qui est activités liées aux réfugiés.⁵⁵³

À rebours des idéaux démocratiques prônés par les structures de l'aide, on voit se dessiner un lien étroit entre les « présidents des réfugiés » et l'administration étatique. L'émergence de nouvelles figures notabiliaires suscitées par les interventions d'assistance est réinvestie par les

⁵⁵² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

⁵⁵³ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

représentants et représentantes de l'État comme une occasion de donner à ces « présidents des réfugiés » un statut semblable à celui d'auxiliaires de l'administration, qu'occupent déjà les chefs traditionnels camerounais. Les dynamiques impulsées par l'aide internationale aux personnes réfugiées contribuent aussi à renforcer une orientation politique centraliste, au sens où elle n'intègre pas les entités décentralisées censées animer le jeu politique local (à l'instar des communes, sur lesquelles on reviendra plus bas) mais valorise au contraire les figures de l'administration. D'ailleurs, en cas de problème avec les populations réfugiées, ce ne sont pas les chefs traditionnels centrafricains que le sous-préfet convoque en premier lieu, mais leurs « présidents ». C'est ce qu'explique ce même représentant mbororo dans la zone de Kette :

Ça dépend de la situation, ou bien de l'importance de la réunion ou du message à passer. Des fois, [le sous-préfet] fait appel au seul président [des réfugiés] [...]. C'est comme ça que ça fonctionne. Quand c'est à caractère purement administratif, par rapport à une certaine situation, [ou] quand un réfugié a commis un acte illégal ou répréhensible, il convoque le président [et] il lui donne des instructions de voir peut-être la famille du concerné, ainsi de suite. [...] Quand c'est plus grave, il va convoquer tout le monde, les autres *ardo* et leaders réfugiés qui sont là – mais [c'est] quand il veut aller plus [loin], au-delà.⁵⁵⁴

On voit ici comment un sous-préfet peut tirer parti des interventions d'assistance internationale, dans un contexte camerounais où l'administration territoriale occupe une place centrale dans le contrôle des populations et du territoire et où la chefferie est une institution reconnue, dynamique, qui constitue l'échelon le plus fin d'un maillage territorial remontant ensuite à la sous-préfecture, la préfecture, le gouvernorat puis aux sommets de l'État. Face à la multiplication, au niveau local, d'autorités chefferiales réfugiées ne répondant pas au statut d'auxiliaires de l'administration camerounaise, cette dernière réinvestit les figures adouées par l'aide afin d'étendre aux populations centrafricaines les mécanismes de maillage du territoire et de contrôle des individus caractérisant les relations entre chefferies et administration territoriale dans le pays.

L'exemple du « président des réfugiés » montre ainsi comment une figure notabiliaire impulsée par l'aide internationale peut être réinvestie tant par des individus réfugiés que par l'administration territoriale. Il s'agit, pour les premiers, de tirer parti des dynamiques d'assistance afin de renégocier leurs rapports aux autorités camerounaises. La seconde cherche, quant à elle, à étendre à ces nouvelles figures réfugiées le rôle d'auxiliaire normalement dévolu aux seuls chefs camerounais. En ce sens, la position de « président des réfugiés » et les prérogatives qui lui sont dévolues résultent bien d'une coproduction entre structures d'assistance, individus réfugiés et autorités administratives des zones d'accueil.

L'émergence de ces nouvelles dynamiques et rapports de pouvoir provoqués par la présence de populations centrafricaines et de projets d'aide suscite des réponses et stratégies diverses, auxquelles il convient à présent de s'intéresser.

⁵⁵⁴ *Ibid.*

C/ Réponses et stratégies adoptées

Face aux recompositions chefferiales et notabiliaires provoquées par la présence de populations réfugiées et de programmes d'assistance, certaines autorités manœuvrent afin d'obtenir une meilleure redistribution des ressources internationales, tant auprès des structures de l'aide qu'en interne (de la part des personnes réfugiées ou entre chefs traditionnels). Une autre option consiste à en appeler à l'administration camerounaise, dont les chefferies sont les auxiliaires : les recompositions notabiliaires locales peuvent alors contribuer à renforcer une administration territoriale aux ordres du politique.

1. Exiger une redistribution des ressources : par les structures de l'aide...

Les pratiques de l'aide qui concourent à affaiblir le pouvoir des chefferies traditionnelles ne sont pas sans déclencher plaintes et résistances. Ces dernières peuvent prendre des formes variées, à commencer par des rétorsions à l'encontre des personnes réfugiées afin de pousser les structures d'assistance à inclure les populations d'accueil dans leurs projets. C'est ce qu'explique ce chef mbororo dans la zone Kette, qui a travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020 :

Une fois, à Timangolo, [le chef] avait interdit aux réfugiés de couper le bambou ; après, c'étaient les gars de [l'ONGI] Première Urgence qui sont allés plaider – j'étais parmi [eux] [...]. [Le chef a] dit : « quand vous étiez en train de faire leur projet pour fabriquer leurs latrines, moi-même [qui suis] le chef, je n'ai pas de latrines ici, et regardez mes gens, est-ce qu'ils ont des latrines ? Donc vous voulez qu'on coupe les bambous pour aller construire leurs latrines ? Nous, c'est le bambou là qu'on vend et qui donne [un bon prix] sur le marché ; mais si c'est eux [les réfugiés] qui coupent et qui vont encore vendre, nous, on va vivre comment ? ». [...] On a essayé de lui expliquer que le projet, c'était la construction de latrines dans le site [des réfugiés], parce que s'il n'y en a pas, les gens vont déféquer [au grand air] et ça va créer des problèmes ou contaminer leurs points d'eau, et eux-mêmes risquent de tomber malades [...]. Mais après, il disait : « et nous aussi, nos gens qui n'ont pas de latrines, on fait comment alors ? » (*rire*) Là, pas évident de trouver une façon de s'en sortir ! Alors on disait : « bon, on va voir si, dans la mesure du possible, on peut faire quelque chose... ». On leur avait promis que si l'ATPC⁵⁵⁵ arrive, ils seraient intégrés dans le processus.⁵⁵⁶

Une autre stratégie à laquelle recourent les chefs traditionnels camerounais consiste en des plaintes et dénonciations qui, portées collectivement, poussent les structures de l'aide à mettre en place des mesures ponctuelles d'apaisement. C'est ce qu'explique cet autre notable mbororo, ayant lui aussi travaillé une dizaine d'années pour diverses ONGI dans la région de

⁵⁵⁵ Assainissement Total Piloté par la Communauté, dispositif communautaire de gestion des questions d'hygiène et d'assainissement (pour plus de détails, voir « Boîte à outils : Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) », USAID & Peace Corps, mars 2014 : https://www.washplus.org/sites/default/files/clts_toolkit_part1-french2014.pdf).

⁵⁵⁶ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

l'Est et membre de la *Mbororo Social and Cultural Development Association* (MBOSCUDA, dont il a déjà été question aux chapitres précédents) :

Il y a trois ans à Timangolo, MBOSCUDA a dû gérer la colère et les plaintes de nombreux chefs qui accusaient le HCR de ne pas les informer ni les consulter, bref de les décrédibiliser par rapport aux populations qui relèvent de leur juridiction. Pour les apaiser, MBOSCUDA a négocié auprès du partenaire [d'implémentation du HCR] la construction de hangars pour les chefferies dans les villages. Chez nous, [ces hangars] c'est quelque chose de très important : sur le plan de la visibilité et du *leadership*, ça redresse la position du chef parce qu'elle devient visible dès qu'on entre dans le village. Par exemple, à Timangolo, le hangar est situé à côté du manguier, juste à l'entrée du village [...]. Dans tous les autres villages où le HCR en a construit, les hangars ont le même modèle. Ils ont deux rôles : matérialiser, rendre visible le siège de l'autorité traditionnelle locale dans une structure en dur – plutôt qu'un bâtiment en paille ou en bois qui, à tout moment, peut s'envoler et alors on peut voir cet espace [dédié à l'autorité traditionnelle] sans savoir [à quoi il sert ou ce qu'il représente]. Ça réhausse [donc] le pouvoir du chef, qui siège [désormais] dans un bâtiment fait de parpaings, et aussi à cause du fait que ce sont des humanitaires qui l'ont construit : ça permet au chef de montrer que lui aussi peut prendre [possession de] ce pouvoir [et des ressources liées à l'aide internationale].⁵⁵⁷

L'apparence de ces hangars n'est pas anodine : comme le montre l'illustration ci-dessous (cf. figure 33), bien que l'UNHCR n'y ait pas apposé son logo, les murs du bâtiment ont été peints aux couleurs de l'agence (blanc et bleu). On voit ainsi comment la réponse à des protestations des autorités traditionnelles à l'échelle locale peut aussi contribuer à prolonger une certaine matérialité du pouvoir humanitaire (Foucault, 2004b, 2004a; Pandolfi, 2002; Samaddar, 2010; Samāddāra, 2007).

Figure 33. Hangar à palabres construit par l'UNHCR à Timangolo



⁵⁵⁷ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

Ces exemples présentent, en outre, deux traits constitutifs du mode de gouvernance chefferiale à l'échelle locale (Olivier de Sardan, 2009) : le patrimonialisme et les habitudes clientélistes. Non seulement le rôle de chef impose un « rang à tenir », c'est-à-dire de nombreuses dépenses, mais une telle fonction suppose également de redistribuer une part de ces ressources à ses dépendants et dépendantes, dans une logique de conversion permanente de capital économique en capital social – et *vice versa*. Tout chef traditionnel doit donc trouver les ressources nécessaires lui permettant d'assurer les charges liées à sa fonction, d'augmenter son patrimoine personnel et de maintenir ou d'accroître son prestige.

C'est ce qu'illustrent les tensions menant à l'élection d'un nouveau « président des réfugiés » à Béthanie, site informel de personnes réfugiées situé en périphérie de la localité de Kette. En 2019, en raison d'une mauvaise gestion redistributive des ressources liées à l'aide, le *ardo* perd les élections et est remplacé par le représentant d'un autre lignage. Comme l'explique ce chef mbororo dans la zone de Kette, qui a travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020 :

[Les réfugiés de Béthanie] estimaient [...] que, dans sa conduite des affaires, [le *ardo*] était beaucoup plus clanique – [...] il travaillait beaucoup plus avec son clan familial le plus proche. Donc les autres estimaient qu'il était, comment dire ? Sectariste. Donc c'est pour cela qu'ils ont préféré le changer pour choisir l'autre. [...] Quand il y avait, par exemple, l'assistance offerte par les ONG ou le HCR, les bénéficiaires se recrutaient [principalement] dans son clan familial ; et même, par exemple, quand il faut [indiquer] des personnes pour travailler avec le PAM [Programme alimentaire mondial] et faire des distributions [pour lesquelles les agents distributeurs touchent une rémunération], c'est beaucoup plus ses personnes qui sont sur le devant. Et ça, ça a créé beaucoup de problèmes ; donc lors des élections, celui qui s'est présenté [contre lui] a gagné par rapport à tout ça. Moi-même, je l'ai observé : [...] parmi les agents distributeurs, sur les dix qu'il y avait, six étaient carrément de sa famille. [...] Il n'était pas équitable.⁵⁵⁸

Ces différents exemples montrent que l'aide internationale n'échappe pas aux enjeux de captation indissociables de la fonction chefferiale. De telles dynamiques ne sont pas propres aux seuls contextes camerounais ni africains : outre les travaux de Bourdieu (1980) sur le rôle des échanges désintéressés dans les processus d'accumulation du capital symbolique et dans la légitimation des rapports de domination, on renverra à la notion de « travail notabiliaire » proposée par Jean-Louis Briquet dans le cas de la Corse. Ce dernier montre comment

la permanence du clientélisme et de la domination notabiliaire [...] ne résulte pas de la simple reproduction à l'identique de structures de domination sociale et politique caractéristiques d'une organisation « traditionnelle » de la société. [...] Au contraire, la reproduction de ce pouvoir ne peut s'opérer qu'au prix d'une adaptation constante des stratégies notabiliaires aux conditions évolutives [...] des formes d'action publique et [...] de la compétition politique. (Briquet, 2021, p. 3).

⁵⁵⁸ Extrait d'entretien, Batouri, 15/12/2021.

Si la notabilité doit beaucoup à la détention de ressources matérielles et symboliques, elle dépend aussi de la capacité des notables à s'insérer dans les réseaux du pouvoir territorial et à contrôler les circuits de médiation entre l'espace local et les institutions, y compris – dans le cas étudié ici – celles de l'aide internationale aux personnes réfugiées. À l'échelle locale, donc, la gouvernance des migrations forcées se trouve infléchie et recomposée par les impératifs et dynamiques caractérisant le mode de gouvernance chefferiale.

2. *... ou les chefs traditionnels et les populations réfugiées*

Pour apaiser les tensions liées à l'aide, la redistribution des ressources attachées aux opérations d'assistance peut aussi prendre des formes internes c'est-à-dire être le fait des acteurs et actrices locales. Cela s'observe tout d'abord au sein de la hiérarchie chefferiale, comme l'explique cet autre notable mbororo, ayant lui aussi travaillé une dizaine d'années pour diverses ONGI dans la région de l'Est :

[Les tensions provoquées par les projets d'aide], ce n'est pas toujours facile à gérer. Par exemple, le *lamido* de Djohong ne s'entend pas du tout avec le chef [de 3^e degré] de Ngaoui. Du coup [ce dernier], pour gérer ces tensions, veille à lui donner sa part... Je me rappelle cette fois où il est parti à Djohong très tard le soir pour trouver [le *lamido*] seul chez lui : ils vont bien causer et rire, puis le chef de Ngaoui va lui donner peut-être deux millions [de FCFA]⁵⁵⁹ en disant que l'argent vient d'une affaire qu'il a gérée. Sur le plan économique, s'ils ont des rangs différents et que c'est celui qui est [hiérarchiquement] en dessous qui a plus de moyens [...], il va vraiment veiller à beaucoup de diplomatie pour que ça marche. Par exemple, en achetant la voiture au chef qui est au-dessus de lui et qui n'en avait pas.⁵⁶⁰

De telles dynamiques de rééquilibrage ou de redistribution s'observent entre chefs d'importance hiérarchique différente, mais également entre populations camerounaises et centrafricaines. A Kette, dans le quartier dit Bozizé qui a accueilli un nombre important de personnes réfugiées, il est fréquent que ces dernières « se cotisent » en cas de distributions réalisées par les structures d'assistance : chaque individu bénéficiaire prélève une part du riz ou des semences qui lui ont été remises ; le tout est mis en commun afin de constituer une portion additionnelle, qui sera ensuite donnée au chef de quartier camerounais⁵⁶¹. Comme l'explique cet autre chef mbororo dans la zone de Kette, qui a travaillé pour diverses ONGI entre 2010 et 2020 :

Parfois, c'est les humanitaires qui créent des tensions [entre populations camerounaises et centrafricaines] et c'est eux [les individus réfugiés] qui restent les résoudre après. Dans plusieurs cas, c'est comme ça. Les semences, par exemple : parfois, [les personnes réfugiées] ne vous disent pas la vérité quand vous leur demandez ce qu'est devenu ce que vous leur avez distribué.

⁵⁵⁹ Environ 3 000€.

⁵⁶⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

⁵⁶¹ Observations et discussions informelles, Kette, avril 2018.

Vous les accusez d'avoir mangé [détourné] ça ; ils restent tranquilles, sachant au fond qu'ils n'ont pas mangé mais qu'ils [en] ont donné une partie à ceux avec qui ils habitent, [lesquels] leur ont donné par exemple des espaces [pour cultiver] [...]. Vous, vous allez dire qu'il a mangé les semences ou bien [qu'il] [les] a vendues ; mais, lui, il sait qu'il [y] a ces Camerounais avec qui il vit au quartier ou bien qui ont des terres, [...] qui ont [une] certaine autorité : il [leur] donne afin qu'eux aussi puissent semer leurs champs. « On n'a pas eu grand-chose mais on te donne », c'est comme ça que ça se passe.⁵⁶²

On rappellera en effet qu'« une intervention en faveur des démunis n'est pas socialement neutre. Elle déclenche des demandes de remboursement, de la part de crédateurs, ou des sollicitations pour partager l'aide » (Boutrais, 1999a, p. 190). Plus encore, ces exemples soulignent l'importance de prendre en compte la pluralité des normes qui constituent la « gouvernance réelle »⁵⁶³ d'espaces où aide internationale et dynamiques notabiliaires se rencontrent (Chauveau *et al.*, 2001 ; Olivier de Sardan, 2008). Outre d'indéniables caractéristiques néopatrimoniales, clientélistes et informelles, cette gouvernance se distingue par une multitude de dimensions tantôt convergentes, tantôt conflictuelles, qui sont le produit de micro-dynamiques locales, sectorielles et individuelles. Les contournements déployés tant par certains chefs traditionnels que par les personnes réfugiées ne sont pas de simples tentatives de réparation face aux tensions suscitées par l'aide. Au surgissement de cette dernière et aux nouvelles dynamiques qu'elle provoque répond l'instauration de « règles informelles [qui] sont généralement des normes que les membres de la société considèrent suffisamment importantes pour être légitimement traitées comme des alternatives aux règles formelles » (Hyden, 2008, p. 3; Olivier de Sardan, 2010a) et qui contribuent, elles aussi, à la coproduction des normes et pratiques de la gouvernance des migrations forcées.

3. En appeler à l'administration ?

Une autre stratégie déployée par les chefs traditionnels camerounais pour répondre aux recompositions notabiliaires provoquées par la présence des populations réfugiées et de projets d'aide internationale consiste à en appeler à l'autorité administrative. C'est ce qu'explique ce chef mbororo dans la zone de Kette :

Moi, par exemple, je n'étais pas d'accord que le président des réfugiés ait convoqué un Camerounais qui est dans mon secteur ; [...] j'ai appelé celui-là et je lui ai dit : « tu ne devrais pas aller là-bas mais venir plutôt ici, parce que [...] tu es camerounais, [le président des réfugiés] ne peut pas gérer ton problème ; ce n'est pas [...] sa responsabilité ». Et j'ai dit au président que,

⁵⁶² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 15/12/2021.

⁵⁶³ Expression utilisée pour désigner « la façon dont les biens et services publics sont 'réellement' délivrés, [...] dont l'État est 'réellement' géré, ou dont les politiques publiques sont 'réellement' mises en œuvre [...], par opposition à la définition normative de la 'bonne gouvernance' promue par la Banque mondiale et les principaux partenaires du développement, qu'on pourrait aussi appeler 'gouvernance idéale' (en allusion à la dichotomie proposée en son temps par Maurice Godelier, 1978) » (Olivier de Sardan, 2008a, p. 1).

quand c'est entre les réfugiés, il n'y a pas de souci ; mais quand ça implique un national de ma communauté, de mon secteur, il ne faut plus [procéder ainsi]. [...] Il a dit : « ah mais [...] c'est entre nous les Peuls, entre nous les frères, etc. ». Je lui ai dit : « ça, d'accord, je comprends ; mais s'il arrive des situations malheureuses, ça ne sera pas le cas. Si le sous-préfet, par exemple, entend que tu as fait ça, tu risques d'avoir des soucis. Si ça rebondit d'une manière ou d'une autre et qu'on te dit 'ah, c'est toi qui étais là', [...] ça va plutôt te créer des problèmes ; donc mieux il faut éviter ça ». Et j'ai dit au Camerounais que la décision que le président [a prise], pour nous, [...] ça n'a pas d'effet, c'est sans objet. [...]

[Si besoin,] le chef [camerounais] va se tourner vers l'autorité administrative, vers le sous-préfet par exemple qui est son chef ; ça, c'est une évidence. Il va faire ses récriminations [...]. Dans les réunions [entre structures de l'aide et autorités], souvent [...] les sous-préfets vous sortent [certaines] choses : c'est parce que ça vient des chefs. Ils vous disent : « vous ne collaborez pas, vous faites des choses et on n'est pas au courant, ... » ; ce n'est pas forcément lui [le sous-préfet]. Quand il le dit, c'est au niveau des village, de ses auxiliaires – parce que ces chefs sont les auxiliaires de l'administration. Donc, [...] le fait qu'ils ne soient pas associés, [...] ils vont le dire à l'autorité administrative. A chaque fois [qu'il se passe quelque chose], [celle-ci] leur demande [et ils répondent] : « moi, je ne suis même pas au courant ».⁵⁶⁴

Cette situation a pu être observée dans la localité de Timangolo lorsque l'UNHCR décide de construire, à proximité du site formel de personnes réfugiées, un centre destiné à accueillir les personnes atteintes de la Covid-19 et devant être placées en quarantaine⁵⁶⁵. Le choix du lieu où bâtir ce centre s'effectue en lien avec le représentant de la commune, à savoir le premier adjoint au maire, mais sans consulter le chef du village – de qui dépendent pourtant la gestion du foncier et l'octroi de parcelles. Quand le sous-préfet interroge ce dernier, qui lui apprend ne pas avoir été associé ni informé, l'autorité administrative fait arrêter les travaux de construction du centre – et ce, malgré les récriminations des acteurs et actrices de l'aide, qui mettent en avant le contexte pandémique et l'urgence sanitaire. Après trois semaines d'intenses discussions avec le sous-préfet et le chef de village, la construction pourra finalement reprendre, au profit de quelques « concessions » au sujet desquelles les travailleurs et travailleuses de l'aide interrogées sont restés vagues⁵⁶⁶.

On voit ici comment les recompositions notabiliaires impulsées par l'arrivée des populations réfugiées et de l'assistance internationale contribuent à renforcer, dans certaines situations, les pouvoirs traditionnels dans leur rôle d'auxiliaires de l'administration. Les enjeux liés aux déplacements forcés peuvent favoriser, au niveau local, une collaboration accrue entre chefferies traditionnelles et autorités administratives. Les premières comptent sur les secondes pour (ré)instaurer leur légitimité dans des situations où celle-ci se trouverait contestée ; tandis que les membres de l'administration s'appuient, dans leurs relations avec les structures de l'aide, sur les dires et rapports de leurs auxiliaires. Se dessine aussi une opposition entre, d'une part, l'administration camerounaise et ses auxiliaires chefferiaux et, d'autre part, des

⁵⁶⁴ Extrait d'entretien, Batouri, 15/12/2021.

⁵⁶⁵ On reviendra de manière approfondie sur les dynamiques liées à la pandémie au chapitre suivant.

⁵⁶⁶ Observations et discussions informelles, Timangolo, juillet 2020.

organisations internationales semblant bénéficier du soutien des figures municipales. Cette configuration est à rapprocher du contexte de tensions que suscite, au Cameroun, la difficile mise en œuvre du processus de décentralisation (Chelpi-Den Hamer, 2020; Zelao & Nach Mback, 2018), dans lequel les structures de l'aide peuvent être prises à partie (Lefort-Rieu, 2022b) et sur lequel on reviendra plus bas.

Ces dynamiques ne sont pas sans conséquences, comme l'explique cet autre notable mbororo, ayant lui aussi travaillé une dizaine d'années pour diverses ONGI dans la région de l'Est :

On voit ce rapprochement [entre autorités traditionnelles et administratives], surtout dans les zones éloignées. Mais c'est vrai aussi que les autorités administratives ont un intérêt à ce qu'il y ait des affrontements, des tensions entre les différents *leaders*, parce que [...] elles aussi ont des difficultés à diriger les populations, à administrer la justice, etc. Donc ça les arrange qu'il y ait des affrontements de *leadership* [entre chefs traditionnels], parce qu'au fond, derrière, [elles] y trouvent leur compte. Par exemple, un sous-préfet va convoquer des chefs qui ont les moyens [qui jouissent d'une certaine aisance matérielle et financière] au sujet d'une situation qui a été mal gérée par un *ardo* réfugié et que lui a rapportée un *ardo* camerounais : il profite pour récolter 10 000, 20 000, pourquoi pas 50 000 [FCFA]⁵⁶⁷ en fonction des moyens des gens. La vérité, c'est que ce n'est pas un rapprochement en tant que tel, mais plutôt qu'il y a trop de petits *business* et arrangements derrière les démarches [des uns des autres]. Donc les autorités, c'est leur gombo [moyen d'enrichissement illicite].⁵⁶⁸

On rappellera que les tensions entre autorités traditionnelles et étatiques sont courantes ; légitimité traditionnelle et légale s'opposant, dans un contexte de pluralisme normatif qui caractérise de nombreux secteurs de la vie publique. Les autorités administratives peuvent donc tirer avantage des fragmentations notabiliaires qui s'opèrent à l'échelle locale, celles-ci ayant pour effet *in fine* de renforcer leur pouvoir et leur autorité.

Les divers extraits proposés jusqu'ici font aussi apparaître, dans des espaces jugés éloignés des centres de commandement, des processus de consolidation ou de réaffirmation de l'autorité des personnes qui incarnent l'État : chefs traditionnels dans leur rôle d'auxiliaires, autorités administratives. On observe aussi un accroissement de la collaboration entre ces différentes figures d'une administration territoriale placée, au Cameroun, aux ordres du politique (Bayart, 1979). Un tel rapprochement est susceptible de contribuer à un renforcement de l'appareil étatique en permettant une certaine fluidification de sa mécanique de gouvernement (au double sens institutionnel et foucauldien) ; bien que cela n'empêche pas son instrumentalisation selon des logiques clientélares et patrimoniales évoquées plus tôt.

*

⁵⁶⁷ Environ 15, 30 ou 76€.

⁵⁶⁸ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

Afflux de populations réfugiées et projets d'assistance provoquent donc, dans les zones où ils se déploient, de nouvelles dynamiques et conflits de compétences, d'autorité voire de crédibilité. A partir d'exemples précis, on a montré comment ces processus ainsi que les stratégies mises en œuvre par une variété d'acteurs et d'actrices contribuent à l'émergence de normes (et) pratiques qui participent de la gouvernance réelle des migrations forcées et des interventions qu'elles suscitent.

Se donne aussi à voir un « processus d'empilement » des types de pouvoirs dans les arènes locales », déjà décrit au Bénin (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998) ou au Niger (Olivier de Sardan, 2009) mais valable aussi, dans une certaine mesure, en contextes camerounais. L'arrivée des chefs centrafricains, dont l'autorité repose sur des liens de vassalité et de sang plutôt que sur une assise territoriale, de même que le surgissement de nouvelles figures telles que le « président des réfugiés » montrent comment les dynamiques liées aux migrations forcées favorisent une « polycéphalie » des pouvoirs, « qui s'imbriquent et s'entrelacent dans une coexistence qui n'est parfois pacifique qu'en apparence » (Olivier de Sardan, 2009, p. 15). Tout en soulignant la diversité des formes d'autorité qui cohabitent au sein d'un même espace local, on rappellera cependant la spécificité de contextes camerounais où l'emporte, *in fine*, une administration territoriale aux ordres du politique. Ainsi, par les recompositions notabiliaires qu'elle suscite, la gouvernance des migrations forcées s'accompagne aussi de normes et de pratiques contribuant à renforcer les processus autoritaires et de contrôle de l'État dans des zones éloignées du pouvoir central et des lieux de commandement.

Face à l'arrivée des populations réfugiées et des structures de l'aide, les autorités traditionnelles ne sont pas les seules concernées par ces enjeux de recompositions des rapports de pouvoir et de captation des ressources internationales. Il convient de s'intéresser à présent à une autre figure majeure de la gouvernance locale des migrations forcées, en particulier dans le contexte actuel de décentralisation : la municipalité.

II- Des migrations forcées au service du « leadership communal » ? Aide internationale et décentralisation

Reflétant des tendances globales, les autorités municipales représentent des figures de premier plan en termes d'enjeux migratoires et de gestion des personnes réfugiées (Lacroix, 2023; Stürner-Siovitz, 2022; Thouez, 2020). Les politiques visant ces dernières, bien qu'élaborées au niveau international et national, sont jugées « intrinsèquement locales » au sens où les autorités régionales, départementales et municipales en sont souvent les principales gardiennes (Landau & Amit, 2014). Un « Sommet mondial des maires sur la politique et la pratique en matière de migrations et de réfugiés » a ainsi été organisé par le maire de New York, Bill de Blasio, en septembre 2017, parallèlement à l'Assemblée générale des Nations unies⁵⁶⁹.

Ces questions ont été étudiées en contextes européens (Doomernik & Glorius, 2016), à travers l'exemple de villes secondaires allemandes (Hillmann, 2022) ou de métropoles telles Barcelone et Milan (Agustin & Jørgensen, 2019; Bazurli, 2019). D'autres travaux se sont intéressés aux modalités différenciées de gestion des populations réfugiées syriennes entre diverses villes de Turquie et du Liban (Betts *et al.*, 2021). Mais sur le continent africain, ces enjeux prennent des formes spécifiques (Bertrand, 2009; Lardeux, 2011; Stürner-Siovitz, 2021). En contextes est-camerounais, l'exemple des villes de Bertoua, Ngaoui et Garoua-Boulaï en 2014 révèle un processus d'« augmentation du pouvoir politique du maire » (Gambo, 2014, p. 147), qui s'explique par les initiatives des édiles afin de lutter contre l'insécurité et fournir une assistance aux personnes réfugiées. L'exemple de Garoua-Boulaï entre 2016 et 2023 montre également comment le rôle de la commune dans l'accueil des populations centrafricaines suscite l'émergence d'une « politique publique qui tire parti des caractéristiques de son espace de déploiement local (en l'occurrence municipal) [...] [et] régie par des stratégies de bricolage et d'adaptation qui reflètent une volonté de ne pas tourner le dos aux initiatives mises en place par les acteurs internationaux ainsi qu'à leurs ressources, d'assumer les modalités communautaires de l'accueil tout en adoptant des positions propres reposant sur des enjeux considérés comme localement pertinents » (Minfegue, 2023b, p. 29-30).

Au-delà de ces questions d'hospitalité, on souhaite s'intéresser ici à la manière dont les récentes migrations forcées et les interventions internationales qu'elles suscitent contribuent au renforcement d'un mode de gouvernance de type communal (Olivier de Sardan, 2010a, p. 10). Ce dernier est issu des politiques de décentralisation, officiellement amorcées au Cameroun en 1996 mais qui peinent à se concrétiser pleinement dans les faits (cf. encadré 3 ci-dessous).

⁵⁶⁹ « Sommet mondial des maires sur la politique et la pratique en matière de migrations et de réfugiés », *Concordia*, 18/09/2017 : <https://www.concordia.net/annualsummit/2017annualsummit/global-mayors-summit/>

Encadré 3. Municipalités et décentralisation en contextes camerounais

L'organisation administrative du Cameroun comprend les services centraux, les services déconcentrés et les collectivités territoriales décentralisées. Les premiers sont situés à Yaoundé, capitale politique, tandis que les seconds sont répartis sur trois niveaux à travers le pays :

(i) Les régions, à la tête desquelles se trouvent des gouverneurs nommés par le Président de la République ;

(ii) Les départements, dirigés par des préfets et préfètes ;

(iii) Les sous-préfectures et les districts, qui constituent les sous-divisions des départements et à la tête desquelles se trouvent des sous-préfets et sous-préfètes et des chefs de districts.

Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) étaient, quant à elles, composées jusqu'en 2020 des seules communes. La création de ces dernières advient lorsque le Cameroun accède à l'autonomie interne, en 1957. Leur découpage est alors réalisé en parallèle des territoires chefferiaux qui servaient jusque-là de relais administratifs aux autorités coloniales (Kalniga, 2022, p. 521). Placée sous la direction d'un administrateur-maire français, la municipalité a comme compétences le vote du budget, l'adoption du compte de la commune et la gestion des affaires d'intérêt général tel l'état civil, l'hygiène et l'assainissement.

Après l'indépendance, la deuxième réforme communale (1974-1996) harmonise le système britannique et français⁵⁷⁰. Elle institue la commune urbaine et la commune rurale dont les compétences s'élargissent à la maîtrise d'ouvrage locale, l'entretien de la voirie et la collecte des impôts et taxes. Les maires continuent cependant à être nommés par le parti au pouvoir. Il faut attendre l'ouverture du pays au multipartisme, au début des années 1990, pour qu'ils et elles soient désormais élues par la population (Mouiche, 2008).

Le Cameroun a, à ce jour, organisé cinq élections municipales : en 1996, 2002, 2007, 2013 et 2020. Elles ont pris place dans le cadre de la troisième réforme communale (1996-2004), qui coïncide avec l'institutionnalisation de la décentralisation c'est-à-dire du « transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés »⁵⁷¹. Ce processus n'a pas été impulsé par l'État mais comme une conditionnalité de l'aide imposée par les organisations internationales (Magrin, 2006; Mfewou, 2022). L'objectif était, d'une part, de répondre à « l'inefficacité des politiques publiques en Afrique » par une place accrue accordée au niveau et aux acteurs et actrices locales, ainsi qu'à l'« implication communautaire » (Minfegue, 2016, p. 66). D'autre part, il s'agissait de « générer une citoyenneté municipale active et participative » (Kalniga, 2022, p. 534).

⁵⁷⁰ Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale.

⁵⁷¹ Article 1, alinéa 1 de la loi 2004/017 portant orientation de la décentralisation.

Toutefois, au Cameroun, l'entrée en vigueur de lois de décentralisation n'a pas signifié la relégation de l'État jacobin (Same Ekobo & Abdoukadi, 2019). Ce processus est en effet marqué par deux particularités : premièrement, la faible dotation en termes de moyens et de souveraineté confiées aux délégations des différents ministres placées sous la gestion des mairies ; deuxièmement, le maintien d'autorités administratives chargées d'assurer une tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées (Mfewou, 2022; Mouafo Djontu, 2017, p. 289-291). Il faut attendre 2004 pour qu'une série de lois⁵⁷² fixent les règles applicables en matière de décentralisation territoriale et donnent aux communes des compétences d'ordre social, culturel, économique, éducatif et sportif. Ces dernières ont désormais pour mission le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie de leur population. Mais ce n'est qu'en 2009 que ces dispositions s'accompagnent de moyens, à travers l'instauration du régime financier des collectivités territoriales décentralisées (CTD) permettant, à partir de l'année suivante, le début effectif du transfert de ressources et de compétences aux communes. En 2018, dans un contexte marqué par le conflit anglophone et des revendications croissantes pour un retour au fédéralisme, un ministère en charge de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) est créé. L'année suivante, la décentralisation est l'un des thèmes majeurs du Grand Dialogue National organisé en réponse au conflit anglophone (voir chapitre 1) : un statut spécial est accordé aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la tenue prochaine des élections régionales est annoncée, la dotation générale de la décentralisation passe de 10 à 50 milliards de FCFA, soit 1% du PIB (République du Cameroun, 2018b), et un code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) est adopté (Kalniga, 2022, p. 515). Enfin, la nouvelle stratégie nationale de développement pour 2020-2030 (sur laquelle on reviendra au chapitre suivant) prévoit de renforcer les capacités financières des CTD, en allouant annuellement au minimum 15% des recettes de l'État aux communes (République du Cameroun, 2020).

Dans le cadre de la décentralisation, les dotations transférées par le gouvernement aux CTD sont gérées par ces dernières pour leur propre compte puisqu'elles sont supposées bénéficier d'une autonomie juridique et financière. Cependant, la loi constitutionnelle de 1996 stipule que « l'État assure la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées »⁵⁷³ par le biais de ses services déconcentrés, c'est-à-dire ses représentants et représentantes nommés que sont le gouvernorat (pour la région) et la préfecture (pour la commune). A cette fin, l'autorité administrative dispose à l'égard des conseils régionaux et municipaux d'une gamme de sanctions pouvant aller jusqu'à leur suspension ou leur dissolution : se donne ainsi à voir « un véritable pouvoir hiérarchique exercé par le préfet sur les organes locaux » (Keudjeu de Keudjeu, 2018, p. 109). Cette directive est réaffirmée dans la loi de 2004⁵⁷⁴ et doublée d'un

⁵⁷² Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ; loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ; loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

⁵⁷³ Loi du 18 janvier 1996, articles 55 et 67.

⁵⁷⁴ Voir les articles 46 et 47 de la loi n°2004/019.

contrôle administratif sur les décisions du conseil municipal, qui reprend – bien qu’en l’assouplissant – ce que prescrivait le décret de 1977 sur la tutelle des communes (*ibid*, p. 113).

Enfin, le code électoral camerounais stipule que seul un ou une candidate appartenant à une obédience politique peut se présenter aux élections municipales. Du fait de cette disposition, « le parti politique exerce une influence [...] et un rôle plus ou moins exclusif dans la constitution des listes électorales, mais également dans le choix des membres de l’exécutif » (Hamidou, 2018, p. 223-224). Dans le cas du parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), les listes électorales et les têtes de liste sont arrêtées par le président de section au niveau des arrondissements : « le parti joue donc un rôle prépondérant pour l’accès au poste de maire », à travers des mécanismes relevant davantage « d’une cooptation plutôt qu’une procédure de sélection démocratique » (*ibid*). Cependant, il convient de souligner les initiatives personnelles de candidats réussissant à se constituer un ensemble de réseaux et relations leur permettant d’accroître leur influence politique et de faciliter leur désignation comme tête de liste et/ou leur réélection (*ibid*).

Pour comprendre comment ces enjeux interagissent avec les dynamiques récentes liées aux migrations forcées et à l’aide internationale, on soulignera d’abord la place centrale que cette dernière accorde à l’échelon communale et aux questions de décentralisation. On prendra ensuite l’exemple de la municipalité de Kette, dans laquelle j’ai effectué l’intégralité de mon premier travail ethnographique de terrain (2017-2018) et où je me suis fréquemment rendu lors du second (2020-2021). On montrera ainsi comment un maire peut lui aussi contribuer à la gouvernance locale des migrations forcées et l’utiliser comme moyen au service de ses objectifs de développement communal et de légitimation, provoquant une possible recomposition des rapports de force avec l’autorité administrative incarnée par la sous-préfecture.

A/ « Appuyer l’échelon communal », objectif de l’aide internationale

Faisant écho au « tournant local » (*local turn*) opéré, ces dernières années, dans l’assistance internationale aux personnes déplacées de force (Ahouga, 2018; Pisarevskaya *et al.*, 2020), les structures et interventions d’aide au Cameroun accordent une place centrale à l’échelon local. En 2018, le pays est le premier à bénéficier du sous-guichet triennal IDA-18 pour les populations hôtes et réfugiées (Lefort, 2020). Cette « nouvelle approche » prônée par la Banque mondiale vise à appuyer, dans les zones accueillant un nombre important de personnes réfugiées, le

développement local et l'accès au service sociaux de base⁵⁷⁵ – et ce, sans exiger aucune contrepartie en termes de ratification ou d'application des textes internationaux relatifs aux droits des personnes réfugiées. S'opère ainsi un basculement concernant la manière dont ces dernières sont perçues et présentées : non plus comme des victimes de la violence et des conflits ayant besoin d'une aide immédiate confiée à des structures extérieures, mais comme une opportunité et un facteur potentiel de développement local⁵⁷⁶. Cette approche, si elle réactive des stratégies anciennes de la part des structures internationales (Easton-Calabria, 2022b; Glasman, 2017), a pour corollaire une volonté de déléguer, progressivement, l'assistance et la gestion des populations réfugiées aux autorités des zones d'accueil – en l'occurrence, la municipalité.

Cette idée est très présente et fréquemment mentionnée dans les discours des structures de l'aide au Cameroun. Lorsque l'UNHCR cherche à mettre en place sa politique de « villagisation », évoquée au chapitre 3, ses membres insistent sur l'importance de mener un « plaidoyer auprès des autorités pour intégrer les réfugiés dans leurs politiques et plans locaux de développement, et [de] continuer à appuyer ces villages »⁵⁷⁷ qui accueillent des populations centrafricaines. Du côté des structures d'assistance, cela signifie « s'assurer que le plan de développement local est la trame de toutes les interventions [que nous menons] ».

De même, les communes sont érigées en échelon prioritaire des réorientations récentes que connaît l'aide internationale aux personnes déplacées avec, notamment, la mise en place du « nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) » mentionné au chapitre précédent. Comme le souligne un responsable onusien lors d'une réunion dédiée à cette nouvelle approche, « il est important d'impliquer les communes dans [notre] travail car, à la fin, ce sont [elles] qui vont prendre en charge cette opérationnalisation du nexus »⁵⁷⁸. Celle-ci est mise en œuvre prioritairement dans certaines communes bénéficiant déjà du mécanisme IDA-18, puis sélectionnées conjointement par les structures de l'aide et le ministère de la Décentralisation et du développement local (MINDDEVEL)⁵⁷⁹. Comme l'explique l'employé onusien en charge du nexus HDP au Cameroun, l'objectif est que la coordination de ce dernier soit assurée à trois niveaux (communal, régional, national), à partir de ce que prévoient les textes camerounais

notamment en ce qui concerne le rôle du gouverneur et du préfet [...] dans un contexte de réforme territoriale supposée revoir le rôle [...] des conseils municipaux et régionaux, en charge notamment de coordonner les acteurs humanitaires et du développement. [...] [La création des

⁵⁷⁵ « Grâce à un financement de 73,5 milliards FCFA, le Cameroun devient le 1er pays au monde à bénéficier du guichet IDA-18 pour les réfugiés », *Investir au Cameroun*, 20/06/2018 : <https://www.investiraucameroun.com/cooperation/2006-10973-grace-a-un-financement-de-73-5-milliards-fcfa-le-cameroun-devient-le-1er-pays-au-monde-a-beneficier-du-guichet-ida18-pour-les-refugies>

⁵⁷⁶ On reviendra sur ces enjeux au chapitre suivant.

⁵⁷⁷ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par un représentant de l'UNHCR lors de la réunion mensuelle OCHA / ONG (observation, Yaoundé, 17/03/2021).

⁵⁷⁸ Propos tenu lors d'une réunion sur la mise en place de l'approche nexus dans la région de l'Extrême-Nord, organisée par le bureau du Coordinateur humanitaire/résident sur Teams (observation, 05/03/2021).

⁵⁷⁹ « Compte-rendu de la réunion de la *taskforce* Nexus HDP », document interne, 29/09/2020.

conseils régionaux étant un processus encore en cours,⁵⁸⁰] pour que ça fonctionne, [l'élément central] repose sur le *leadership* communal.⁵⁸¹

Le nexus HDP est présenté par les acteurs et actrices de l'aide qui le promeuvent comme un potentiel « outil [...] de redynamisation d'organes parfois figés »⁵⁸², tels que « les conseils communaux ou les intercommunalités qui, pour l'instant, sont des réalités qui n'existent que sur papier, sans vraie effectivité ». Ce faisant, « l'approche nexus [...] s'intègre donc dans le cadre de la décentralisation au Cameroun » : l'objectif est de mettre en œuvre, dans chacune des localités sélectionnées, un Plan d'Action Commun (PAC) entre les différents acteurs et actrices étatiques, de l'aide et du secteur privé. Pour cela, les services décentralisés de l'État joueront un « rôle essentiel [...] : ils devront vraiment prendre le *lead* sur ces enjeux de coordination de l'approche nexus. [...] Pour nous, le niveau le plus important, c'est le niveau local c'est-à-dire communal » : la mise en œuvre et l'opérationnalisation du nexus HDP sont placés « avant tout, sous l'égide de l'exécutif communal et de la commune – parce qu'il s'agit du seul acteur dont on est sûr qu'il sera encore là à l'horizon 2026 », date à laquelle doivent être atteints les objectifs fixés par le nexus HDP. Dans un contexte de fort *turn over* du personnel des structures d'assistance et de réduction des financements internationaux (mentionnés au chapitre précédent), les acteurs et actrices de l'aide insistent donc sur la stabilité de l'institution communale ; laquelle est aussi l'entité qui, à leurs yeux, connaît le mieux les spécificités et enjeux locaux.

Désormais, toutes les contributions de l'aide internationale relevant de cette « approche nexus » devront être inscrites dans les plans communaux de développement (PCD) pluriannuels que les municipalités rédigent périodiquement et mettent à jour chaque année. Pour cela commencent à être instaurées « des réunions de coordination [...] sous l'égide des maires »⁵⁸³, au cours desquelles ces derniers présentent le contenu et les objectifs de leur PCD aux structures de l'aide intervenant dans leur commune. L'objectif est de faire en sorte que ces dernières puissent indiquer en quoi cela recoupe, voire correspond aux interventions qu'elles-mêmes planifient ou mettent en œuvre. Il s'agit ainsi de favoriser les « synergies » dans un contexte marqué, tant du côté des interventions d'assistance que des municipalités, par une insuffisance de moyens et de ressources. Le transfert des compétences aux collectivités

⁵⁸⁰ L'élection des premiers conseillers régionaux a lieu le 6 décembre 2020 (« Conseils régionaux, an I : les premiers pas », *Cameroon Tribune*, 06/12/2021 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/43907/en.html/conseils-regionaux-an-i-les>).

⁵⁸¹ Propos tenus lors d'une réunion de la *taskforce* Nexus HDP qui compte alors près de 80 membres appartenant à différents ministères, organisations de la société civile camerounaise, ONGI, agences onusiennes, secteur privé, ainsi que des « partenaires techniques et financiers » tels la Banque mondiale ou certaines coopérations bilatérales. Tous et toutes ne sont cependant pas présentes lors de cette rencontre (observation, Yaoundé, 13/11/2020).

⁵⁸² Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le représentant onusien en charge du nexus HDP au Cameroun lors d'une réunion, organisée en ligne, de présentation de cette approche à différents membres d'agences onusiennes et d'ONGI (Teams, observation du 12/10/2021).

⁵⁸³ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus par le représentant onusien en charge du nexus HDP au Cameroun lors d'une réunion organisée à Maroua (Extrême-Nord) et en ligne, en présence des structures de l'aide et de représentants des ministères des Relations extérieures (MINREX) et des Affaires sociales (MINAS) (Teams, observation du 03/11/2021).

territoriales décentralisées (CTD) reste en effet largement sous-financé au Cameroun, ce qui empêche sa mise en œuvre effective (Development Initiatives, 2020). À ce jour de nombreuses communes, qui constituent pourtant le premier échelon territorial, demeurent caractérisées par de faibles capacités d'investissements directs ; l'essentiel du budget public étant concentré au niveau des ministères, sans clé de répartition claire avec les échelons décentralisés (Chelipi-Den Hamer, 2020).

Outre ces réunions de coordination périodiques, la mise en œuvre de telles « synergies » suppose l'instauration de mécanismes et espaces de coordination efficaces, qui ne se superposent pas aux structures déjà existantes et arrivent à promouvoir une « façon plus inclusive de travailler » (Chelipi-Den Hamer, 2020). L'équipe en charge du nexus HDP souhaite instaurer, avec l'appui du Plan National de Développement Participatif (PNDP)⁵⁸⁴, des « comités communaux de coordination intersectorielle ». Dirigées par le maire et ayant pour vice-président le ou la sous-préfète, ces structures auront vocation à se réunir régulièrement afin de s'assurer que PCD et programmes d'aide participent d'un « plan d'action commun » et de procéder, si nécessaire, à d'éventuels réajustements. De même, lorsque les conseils régionaux seront opérationnels, il leur faudra s'assurer que les interventions d'aide menées sur leur territoire sont intégrées dans le futur plan régional de développement. Ces vérifications devront avoir lieu lors de réunions rassemblant élus régionaux, acteurs et actrices de l'aide, *leaders* religieux (imams des capitales, évêques), mais aussi – et surtout – le gouverneur « pour assurer la légalité de ce qui est fait »⁵⁸⁵.

Plusieurs remarques peuvent ici être formulées. On peut d'abord se demander si, en s'inscrivant dans les structures déjà prévues par le processus de décentralisation, l'aide internationale ne vise pas à donner aux collectivités territoriales décentralisées les moyens de leurs ambitions. Il s'agirait, en d'autres termes, de mettre en acte un processus que l'État camerounais implémente dans ses dispositions légales et institutionnelles sans lui donner les moyens de sa mise en œuvre effective.

Les dispositifs de coordination prônés dans le cadre du nexus HDP posent également la question du rôle dévolu à des autorités administratives faisant l'objet de nominations étatiques, par opposition aux représentants et représentantes élues que sont les membres des conseils

⁵⁸⁴ « Programme développé par le gouvernement camerounais avec l'appui des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale notamment) pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural, péri-urbains et aujourd'hui même urbain. Après une première phase (entre 2004-2009), une seconde a été approuvée pour son extension à l'ensemble des communes rurales. [...] La phase 3, engagée en 2016, est quant à elle étendue aux communes d'arrondissement » (Minfegue, 2016, p. 73). Financée par le sous-guichet IDA-18 de la Banque mondiale, le contrat de désendettement/développement (C2D) de l'Agence française de développement et le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne, cette troisième phase vise à « renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité », en appuyant le « développement local » et « le processus de décentralisation » (« Le PNDP : objectifs du programme » : <https://pndp.org/interne.php?page=interne.php&idmenu=61&idsmenu=171>).

⁵⁸⁵ Explications données lors de la réunion mensuelle de la *taskforce* Nexus HDP (observation du 10/11/2021, Yaoundé).

municipaux et régionaux. Historiquement, en effet, le Cameroun se distingue par une forte centralisation autour de l'État et de ses figures déconcentrées au sein des territoires. En consacrant le processus de décentralisation, la Constitution de 1996 est supposée acter une nouvelle architecture dans laquelle certaines responsabilités et compétences relèvent désormais des représentants et représentantes élues localement ; le rôle des sous-préfectures, préfectures et gouvernorats se limiterait à représenter l'État et à vérifier la légalité des décisions prises par les collectivités décentralisées. Dans les faits, cependant, les réflexes centralisateurs demeurent : nombreux sont les domaines et thématiques qui continuent à être gérés directement par les autorités administratives. Le Code général de la décentralisation, adopté en décembre 2019, vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun et chacune, afin notamment d'alléger la tutelle que préfecture et sous-préfecture continuent à exercer sur de nombreux exécutifs communaux (Zelao, 2018). Dans ce contexte, les structures de coordination décrites ci-dessus soulèvent de nombreuses questions : qui, des représentants et représentantes élues (au sein des municipalités et des régions) ou nommées (membres de l'administration territoriale camerounaise), assurera réellement la coordination de cette « nouvelle approche » que promeuvent les structures de l'aide à travers le nexus HDP ?

Pour tenter de répondre à ces questions, on s'intéressera au cas de la municipalité de Kette, située dans le département de la Kadey (région de l'Est), en la comparant à deux contre-exemples que sont les communes de Nguelebock (région de l'Est) et de Mokolo (Extrême-Nord).

B/ Mettre les migrations forcées au service du développement local

Le rôle des maires dans la gouvernance locale des migrations forcées s'observe d'abord dans leur capacité à capter les ressources de l'aide internationale, afin de les mettre au service de leurs objectifs de développement local et d'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Si ces dynamiques ne sont pas sans rappeler les processus mis en œuvre par certaines autorités traditionnelles (voir plus haut), les enjeux à l'échelle communale diffèrent en raison du statut du ou de la maire, représentante élue, et des prérogatives croissantes qui lui sont confiées dans le contexte actuel de décentralisation. Pour analyser ces enjeux, on s'intéressera successivement à deux municipalités de la région de l'Est : Kette et Nguelebock.

1. Capter les ressources de l'aide internationale...

Située à la frontière avec la RCA, la commune de Kette a été créée en 1982⁵⁸⁶ ; elle rassemble une quarantaine de villages et s'étend sur près de 2 500 km². Elle a connu deux maires successifs, identifiés comme appartenant à la population gbaya et membres du parti au pouvoir, le RDPC : Paul Danata, remplacé en 2007 par Emmanuel Gbanga. Lors du recensement de 2005, sa population s'élevait à 31 129 habitants et habitantes⁵⁸⁷. La présence de personnes réfugiées y est antérieure aux arrivées massives de 2013-2014 : en 2011, les enquêtes menées en vue de la rédaction du plan communal de développement établissent qu'elles représentent environ 41% de la population, soit près de 13 000 personnes (Commune de Kette, 2011, p. 15). Sept ans plus tard, la démographie de la commune a connu une forte hausse et la part des populations centrafricaines y demeure stable : Kette compte désormais 76 756 habitants et habitantes, dont 31 692 personnes réfugiées soit près de 42% de la population (Commune de Kette, 2018, p. 24).

Cette croissance démographique s'explique d'abord par le dynamisme et les atouts dont jouit la commune : outre plusieurs chantiers d'exploitation aurifère et diamantaire (Gbiti, Béké chantier, Kana, Bedobo, Nandongkoundo), qui représentent 36% de l'activité économique, on y trouve de nombreux espaces de culture et de pâturage ainsi qu'un important marché à bétail transfrontalier situé dans la localité de Gbiti (Commune de Kette, 2011, p. 16). La hausse de la population réfugiée s'explique, quant à elle, par une position géographique frontalière faisant de la commune l'un des principaux points d'entrée des populations centrafricaines. A cela s'ajoute l'établissement, dans le village de Timangolo, d'un des sept sites formels créés par l'UNHCR. Lors d'un entretien en 2018, le maire de Kette insiste sur le rôle qu'il a joué dans ce processus :

[Au moment des arrivées massives de 2014,] lors d'une réunion à Batouri, c'est moi qui ai dit au gouverneur – quand il est venu dans le cadre d'une réunion de coordination administrative – c'est moi qui ai posé le problème au gouverneur pour dire que c'est nous qui avons souffert pour les réfugiés, puisque tous les réfugiés dans la Kadey sont passés soit par Kette soit par Gbiti ; alors, si on les déporte tous, là-bas [dans les sites formels récemment créés à Lolo et Mbile], ça veut dire que les actions des humanitaires ne seront que là-bas. Est-ce qu'il n'y a pas lieu aussi de créer un site aménagé chez nous ? C'est ainsi donc qu'on a retenu Timangolo, lors d'une séance publique à Batouri en présence du gouverneur.⁵⁸⁸

Rapporter cet épisode offre au maire une triple justification de son rôle d' élu. Premièrement, il se met en scène dans sa capacité à négocier et défendre les intérêts de sa commune. Ensuite, cela est réalisé auprès du gouverneur, c'est-à-dire la plus haute instance (après le ministère) d'une administration territoriale en charge de la tutelle sur les mairies. Enfin, la création du site aménagé dans la localité de Timangolo est actée « lors d'une séance publique à Batouri »,

⁵⁸⁶ Décret n°82/455 du 20 septembre 1982.

⁵⁸⁷ Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), *Troisième recensement général de la population et de l'habitat*, 2005.

⁵⁸⁸ Extrait d'entretien, Kette, 16/04/2018.

capitale départementale de la Kadey, c'est-à-dire en présence non seulement de représentants et représentantes de l'aide internationale – le choix des lieux d'établissement des sites formels étant arrêté conjointement par l'UNHCR et les autorités – mais aussi d'autres édiles et figures étatiques, offrant donc au maire une occasion de légitimation.

On peut cependant s'interroger sur les raisons poussant un édile à réclamer la création d'un site aménagé sur le territoire de sa commune, au regard de représentations associant d'ordinaire l'afflux de personnes réfugiées à l'idée de « fardeau » (*burden*) (Czaika, 2005) ou de menaces, suscitant dans certains cas des mobilisations locales « anti-migrants » (Simonneau & Castelli Gattinara, 2019). À rebours de ces approches, la présence de populations centrafricaines est au contraire considérée par le maire de Kette comme une opportunité pour sa commune, en raison des ressources et initiatives qu'elle charrie :

Nous avons vu, lors de la première vague [d'arrivées centrafricaines au début des années 2000], ce que ça a apporté [...]. Aussi, quand j'arrivais [à la mairie] en 2007, on [...] comptait juste une vingtaine de points d'eau, des forages ; or, avec leur arrivée, les ONG sont venues, ont essayé de construire dans les camps [informels où s'établissaient les personnes réfugiées] et puis pour les populations hôtes. Il y a aussi des salles de classe qu'elles ont construites. Donc c'est au regard de ces... effets bénéfiques qu'on s'est dit : nous avons déjà subi, la ressource naturelle a pris un coup, pourquoi les enlever tous de l'autre côté ? S'ils [les individus réfugiés] sont au sein des communautés et qu'une ONG vient avec une action précise, ça va bénéficier en même temps à la population hôte et aux réfugiés. Donc c'est dans ce contexte où nous n'avions pas toutes les infrastructures qu'on s'est dit que ça pourrait aussi bénéficier à la communauté. [...] et aujourd'hui on me donne raison, parce que les nouveaux bâtiments de l'hôpital sont construits grâce à leur présence... Que le centre de santé de Timangolo, c'est grâce à leur présence... Aujourd'hui, chaque village a un point d'eau ! [...] [Au début,] les ONG faisaient beaucoup plus dans l'[intervention d']urgence [...], c'est-à-dire qu'on n'avait pas encore de bâtiments construits : c'est plus tard qu'on leur a dit « non, vous faites dans la santé, tout est provisoire » ; vous arrivez à Timangolo, tout était en [matériaux temporaires], on mettait les bâches même ici à l'hôpital ! Tout, ils venaient construire des hangars *en bois* où ils mettaient des bâches ! C'est donc là qu'on leur a dit : [...] pourquoi ne pas faire en définitif ? Je me rappelle à Timangolo, lorsque le ministre de l'Administration des territoires était venu avec la Banque mondiale et autres, c'est moi qui ai porté ce plaidoyer à leur attention pour dire : soit, les centres de santé qui sont aujourd'hui inondés [de malades], [...] les importants moyens qui sont déployés pour construire ces hangars pourraient servir à construire des bâtiments définitifs, et ça profitera en même temps aux réfugiés et aux Camerounais. [...] C'est à ce moment-là [aussi] que quelques écoles ont commencé à être construites [en dur].⁵⁸⁹

A nouveau, l'édile se met en scène et souligne son habileté à « porter le plaidoyer » auprès des plus hautes instances que constituent non seulement le MINAT, mais également les structures de l'aide internationale représentées ici par la Banque mondiale. Il insiste sur sa capacité à capter les interventions d'assistance afin de les fixer sur son territoire, mais aussi à les réorienter et les infléchir de sorte qu'elles bénéficient à ses administrés et administrées. L'aide aux

⁵⁸⁹ Extrait d'entretien, Kette, 16/04/2018.

personnes réfugiées devient ainsi une ressource permettant à la commune d’accomplir les missions de développement local et d’amélioration du cadre et des conditions de vie des populations qui lui sont confiées en contexte de décentralisation, c’est-à-dire de mettre en œuvre cette dernière.

2. ...et l’intégrer dans les plans locaux de développement

Pour prendre la mesure des transformations suscitées dans la commune par les interventions d’aide aux personnes réfugiées, il convient de se référer aux plans communaux de développement (PCD). Publiés respectivement en 2011 et 2018, ces derniers présentent un état des lieux des infrastructures et besoins identifiés dans la municipalité, ainsi que les coûts et ressources mobilisables pour la mise en place du plan d’investissement annuel (PIA). Le tableau ci-dessous donne à voir une analyse comparée de ces PCD et de leur évolution (cf. figure 34).

Figure 34. Analyse comparée des plans communaux de développement (PCD) de la commune de Kette

Secteur	PCD 2011	PCD 2018
Education de base	<p>De nombreux établissements ont été « nouvellement créés et [...] pas encore construits ».</p> <p>Les écoles existantes « souffrent d’une insuffisance criarde d’enseignants qualifiés et d’infrastructures » : sur les 100 salles de classe que compte la commune, seules 72 sont en matériaux définitifs, les autres sont en « semi dur » ou « matériaux provisoires »</p> <p>Besoins recensés : au préscolaire, une salle de classe ; au primaire, 47 enseignants et 45 classes de classe.</p>	<p>Nombre d’infrastructures recensées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 écoles maternelles - 16 centres préscolaires - 10 centres d’alphabétisation - Au primaire : 156 salles de classe accueillant 14 024 élèves (dont 3 104 enfants réfugiés en 2017), encadrés par 112 enseignants et enseignants
Santé	<p>Commune divisée en 8 formations sanitaires comptant au total 13 personnels, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 médecin - 4 infirmiers - 7 aides-soignantes - 1 commis <p>Sur les 13 bâtiments que comptent les formations sanitaires de la commune, 5 sont jugés « en bon état ».</p>	<p>Personnel toujours jugé insuffisant, quoiqu’en hausse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 médecin - 16 infirmiers - 16 aides-soignantes - 2 commis <p>Sur les 12 bâtiments que comptent les formations sanitaires de la commune, 8 sont jugés « en bon état ».</p>
Eau	<p>29 forages recensés, dont 23 fonctionnels ; 12 puits, dont 3 non fonctionnels.</p> <p>Besoins identifiés : « construire 106 nouveaux points d’eau, réhabiliter 18 forages et 3 puits aménagés, réhabiliter 2 adductions d’eau (Boubara et Gbiti) ».</p>	<p>Forte hausse du nombre de points d’eau, dont la plupart sont fonctionnels : sur les 113 recensés (69 forages, 39 puits, 4 sources aménagées et 1 adduction d’eau), 103 sont jugés en « bon état ».</p>
Coût total	6,8 milliards de FCFA	18 milliards de FCFA (2018-2023)

Sources de financement mobilisables (d'après le Plan d'investissement annuel, PIA)	278,2 millions de FCFA (PIA 2011) : - Budget d'investissement public (BIP) : 106,3 millions - Programme national de développement participatif (PNDP) : 86,8 millions - Projet pilote d'Appui au Développement local Durable en Zone Frontalière (PNUD) ⁵⁹⁰ : 62 millions - Commune : 20,5 millions (recettes propres)	532,8 millions de FCFA (PIA 2019) : - BIP 2019 : 269,4 millions - Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'Instabilité, PRODEVs (Union européenne, coopération allemande) ⁵⁹¹ : 120 millions - Projet de développement de l'élevage, PRODEL (Banque mondiale) ⁵⁹² : 96,5 millions - Commune : 24,3 millions (recettes propres) - CARE International (Agence française de développement) : 22,5 millions
---	---	--

Sources : Commune de Kette (2011, 2018)

L'exemple des secteurs de l'éducation de base, de la santé et de l'eau permet de prendre conscience des profondes transformations que connaît la commune entre 2011 et 2018. La population hôte comme réfugiée y est multipliée par 2,5, le budget prévisionnel des PCD par 2,6 et les sources de financement mobilisables par 2. La présence de populations centrafricaines a suscité des projets d'assistance permettant d'améliorer les infrastructures de la commune et les moyens dont celle-ci dispose pour mener à bien ses objectifs de développement local. Plus encore, elle suscite un effet d'entraînement : l'accroissement des programmes d'aide aux personnes réfugiées dans la localité permet de légitimer cette dernière comme espace d'intervention internationale, ouvrant la porte à d'autres types d'assistance. C'est ce qu'explique le maire :

Puisqu'on a [eu] des réfugiés, nous nous sommes ouverts [aux formes d'intervention extérieure] : aujourd'hui il y a de grands programmes qui viennent à Kette et qui retiennent la commune pour des projets dans le cadre de l'éducation, la santé, ... Il y a eu KfW [*Kreditanstalt für Wiederaufbau*], la coopération allemande, qui a développé un projet en direction des communes qui ont subi le choc en recueillant les réfugiés. Il y a la Banque mondiale, à travers le projet « Filets sociaux » [financé par le sous-guichet IDA-18], et qui revient encore dans d'autres domaines, par exemple pour financer le développement de l'élevage local dans les communes qui ont accueilli et pris un coup parce qu'il y a surpâturage, des problèmes de santé animale, ... C'est le PRODEL, Projet de Développement de l'Élevage : hier on m'a annoncé que la commune [de Kette] est retenue [pour y participer] ! Donc ça a ouvert les portes de la commune au monde extérieur.⁵⁹³

⁵⁹⁰ « Projet pilote d'Appui au Développement local Durable en Zone Frontalière », Document projet, 2009 : https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CMR/00058731_PRODDEV%20PRODOC%20ZONE%20FRONTALIERE.pdf

⁵⁹¹ « Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'Instabilité (PRODEVs) », AHT Group : <https://www.aht-group.com/cms/fr/projects/africa/cameroon/programme-de-developpement-economique-et-social-des-villes-secondaires-exposees-a-des-facteurs-dinstabilite-prodevs>

⁵⁹² Programme de Développement de l'élevage (PRODEL) : <https://www.prodel.cm/>

⁵⁹³ Extrait d'entretien, Kette, 16/04/2018.

Ces propos sont confirmés par la dernière ligne du tableau (cf. figure 34), qui compare les PCD de 2011 et 2018. Entre ces deux dates, les montants comme les « sources de financement mobilisables » s'élargissent considérablement. Outre le sous-guichet IDA-18 pour les populations hôtes et réfugiées, évoqué précédemment, Kette est désormais visée par des projets portés par une variété de bailleurs. D'abord, le Programme de développement de l'élevage (PRODEL) financé par la Banque mondiale afin d'« accroître la productivité et la commercialisation des systèmes d'élevages ciblés »⁵⁹⁴.

Ensuite, le Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODEVs), soutenu par l'Union européenne et la coopération allemande en partenariat avec le ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) et le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM)⁵⁹⁵. Si le but affiché de ce programme est d'appuyer, pendant soixante-douze mois, quinze communes sélectionnées à travers le pays « pour leur instabilité »⁵⁹⁶, du point de vue des acteurs et actrices locales, les « objectifs [sont] les mêmes qu'IDA-18 ». Au moment où j'effectue mon deuxième terrain, en 2020-2021, le PRODEVs en est encore à sa phase pilote qui prévoit, dans la municipalité de Kette, la construction d'un bloc de trois salles de classe en face du site informel de personnes réfugiées de Béthanie.

Enfin, un projet financé par l'Agence française de développement (AFD) et implémenté par l'ONGI CARE International, visant à consolider le « développement local au sortir de la turbulence » en soutenant notamment « la gouvernance locale et le renforcement des capacités des communes et services déconcentrés »⁵⁹⁷. Pour cela est prévu un volet d'appui aux micro-projets co-financés par CARE et par la municipalité, dans le cadre d'une convention de partenariat prévoyant que les fonds apportés par chacune des parties soient versés sur un compte commun et géré ensuite par le personnel communal. Ce dernier a préalablement été formé par l'ONGI aux méthodes de conception et d'utilisation des outils de soumission de projets et de rédaction de rapports financiers et d'activités destinés aux bailleurs, par exemple sous la forme de budgets au format Excel dans lesquels sont renseignées les quotes-parts respectives versées par la mairie et par CARE sur le compte bancaire du projet. Chaque mois, le personnel communal doit préparer et remettre à l'ONGI un rapport financier et d'activités

⁵⁹⁴ *Cadre fonctionnel du projet de développement de l'élevage – Rapport définitif*, ministère de l'Élevage, de la pêche et des industries animales (MINEPIA), août 2016 : https://ewdata.rightsindevelopment.org/files/documents/08/WB-P154908_5MSOHkY.pdf. Pour une analyse critique, voir Lefort-Rieu (2022a).

⁵⁹⁵ Etablissement public administratif créé en 1974 et placé sous la tutelle du ministère de l'Administration territoriale (MINAT) puis, à partir de 2018, sous la tutelle technique du ministère de la Décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) et la tutelle financière du ministère des Finances.

⁵⁹⁶ Cette citation (et les suivantes) : discussion informelle avec la responsable du PRODEVs dans la commune de Kette (03/09/2020). Dans la région de l'Est, outre Kette, les communes sélectionnées sont Kentzou, Betara Oya et Garoua-Boulaï.

⁵⁹⁷ « Développement local au sortir de la turbulence : l'exemple du projet *I Yeke Oko* (2019 – 2023) », IRAM, 10/08/2023 : <https://www.inter-reseaux.org/ressource/developpement-local-au-sortir-de-la-turbulence-lexemple-du-projet-i-yeke-oko-2019-2023/>

intermédiaire, afin d'assurer un suivi régulier et d'identifier d'éventuelles difficultés ou lacunes. Le maire se dit très satisfait de ce type d'approche, car elle

capacite nos comptes sur comment des dépenses doivent être justifiées. [...] C'est une coopération basée sur le même modèle qu'un partenariat public-privé, comme le prévoit le texte de 2011 sur la coopération et le partenariat [...]. Tout était mystique jusque-là, les ONG ne voulaient pas dire ce qu'elles faisaient, ni comment ; or CARE est venu démocratiser cela.⁵⁹⁸

Bien que toutes les interventions d'assistance menées par des ONGI sur le territoire de la commune ne soient pas renseignées dans le plan d'investissement annuel (PIA) de la commune pour 2019, le maire indique que de récents progrès ont été fait en termes de partage d'informations de la part des structures de l'aide. Celles-ci sont désormais conviées, comme j'ai pu le constater fin 2020 avec l'ONGI pour laquelle je travaillais, aux réunions publiques de préparation des budgets annuels de la commune et invitées à partager leurs réalisations en cours ou à venir. D'après le maire, « cela nous permet d'intégrer l'ensemble des contributions par rapport aux besoins financiers qui ont été identifiés [...] [et] de nous approprier directement ce qui est fait »⁵⁹⁹. Si la plupart d'entre elles refusent de diffuser les montants de leurs activités, avançant des raisons de confidentialité et de politique interne, leur contenu (en termes d'activités ou de construction d'infrastructures) fait en revanche l'objet d'un partage de plus en plus régulier⁶⁰⁰.

3. Contre-exemple : la municipalité de Nguelebock

Pour comprendre en quoi ces enjeux relèvent d'une dynamique spécifique, il est intéressant de comparer la situation de Kette avec celle d'une autre commune de l'Est, Nguelebock. Cette dernière diffère à plus d'un titre : elle ne partage pas de frontière commune avec la RCA ; est de création plus récente (1995), de taille (1500 km²) et de poids démographique (10 411 habitants et habitantes en 2005) plus modestes ; enfin, ses activités sont principalement tournées vers l'agriculture vivrière et de rente (café, cacao, hévéa). En 2011, le coût total de son plan communal de développement est estimé à 13,4 milliards de FCFA, soit près du double de celui de Kette à la même époque. Son plan d'investissement annuel (PIA) s'élève quant à lui à 446 millions de FCFA, financés par la mairie (à hauteur de 14,8 millions), le PNDP (165,3 millions), le FEICOM (150 millions) et le budget d'investissement public (BIP, 116 millions). A l'exception des recettes propres de la mairie, l'intégralité de ces montants sont plus importants que ceux de Kette.

⁵⁹⁸ Discussion informelle, Kette, 10/12/2020.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ Cette dynamique ne semble pas propre à la commune de Kette : lors d'une rencontre avec la déléguée du PNDP pour la région de l'Est, celle-ci indique que « tous les partenaires [de l'aide internationale] sont normalement invités à la réunion d'élaboration du PIA » (observation, Bertoua, 03/12/2020).

S'il n'existe pas de mise à jour récente du PCD de Nguelebock pouvant servir de comparaison, quand je me rends dans la commune en mars 2021 en compagnie de collègues de l'ONGI pour laquelle je travaille, force est de constater la différence en termes d'aménagement et d'infrastructures avec la commune de Kette. Les membres du conseil municipal et des délégations ministérielles d'arrondissement que nous rencontrons insistent d'ailleurs sur les difficultés qu'ils et elles rencontrent en termes de développement local et de mise en œuvre des prérogatives qui leur sont confiées dans le cadre de la décentralisation. Le principal obstacle est, à leurs yeux, d'ordre financier : le maire souligne le « vrai manque de ressources de la commune »⁶⁰¹, qui ne dispose de « rien d'autre à part les CAC [Centimes Additionnels Communaux]⁶⁰² ». Pour illustrer l'impact de ces difficultés économiques sur le développement communal, il prend l'exemple des deux centres d'alphabétisation et des quatorze centres préscolaires récemment créés, mais qui demeurent non fonctionnels en raison d'« un problème de promoteurs [...] qui n'ont même pas les moyens de constituer un seul dossier [d'enregistrement officiel auprès des autorités⁶⁰³] » ni de « motiver [rémunérer] les animateurs ». Des communes accueillant un grand nombre de projets d'aide internationale, dont Kette, sont citées en contre-exemple afin de souligner les ressources que représentent, pour les services étatiques, les interventions d'assistance aux personnes réfugiées en termes de réalisation de leurs objectifs de développement.

A bien des égards, la mise en place de projets d'aide internationale aux populations centrafricaines représente donc, pour les maires, des opportunités d'accéder à des ressources leur permettant d'actualiser le « mode de gouvernance communal » supposé prendre le relais, à l'échelle de la municipalité, de l'action de l'État. Outre les objectifs de développement local et de légitimation de leur statut d'édile, tant auprès d'autres autorités que des populations, les interventions d'assistance offrent également la possibilité à certains et certaines de (re)négocier leurs rapports aux figures de l'administration territoriale.

⁶⁰¹ Cette citation (et les suivantes) : propos tenus lors d'une rencontre avec le maire et les délégués et déléguées d'arrondissement des ministères de la jeunesse (MINJEC), des affaires sociales (MINAS) et de l'éducation de base (MINEDUB) (Nguelebock, observation du 16/03/2021).

⁶⁰² Lors du paiement de certains impôts, l'État prélève en plus quelques centimes destinés à être reversés aux communes au *pro rata* de leur population (décret n°95/690 du 29/12/1995). Il est cependant fréquent que les communes ne perçoivent pas les CAC pendant plusieurs mois, pour des motifs allant d'une réallocation des ressources vers « l'effort de guerre dans les régions en crise » à des « contraintes de trésorerie ». Depuis avril 2019, toutefois, le gouvernement s'est engagé à verser environ cinq milliards de FCFA par mois aux 360 communes du pays à travers un mécanisme de prélèvement automatique spécialement créé pour financer les collectivités territoriales décentralisées (« Centimes additionnels communaux : le plaidoyer des sénateurs du Centre », *Cameroon Tribune*, 07/10/2022 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/51571/fr.html/centimes-additionnels-communaux-le-plaidoyer-senateurs-du-centre>).

⁶⁰³ Procédure obligatoire, sur laquelle on reviendra au chapitre suivant.

C/ (Re)négocier la tutelle administrative

Lorsque nous nous rendons à Nguelebock en mars 2021, avant de rencontrer les représentants et représentantes de la commune, mes collègues et moi avons d'abord rendez-vous avec le sous-préfet. Au cours de notre échange, ce dernier remercie les « partenaires de l'État »⁶⁰⁴ que sont les ONGI, auxquelles il rappelle toutefois l'obligation de se soumettre à

un suivi très étroit par les services de l'État [pour] permettre à notre gouvernement de vous suivre quel que soit l'endroit [où vous travaillez] sur le terrain. [...] La décentralisation a permis aux communes de prendre en charge l'épanouissement économique, social, culturel des populations [...] [mais] l'État doit garder un œil dessus, pour éviter que ces actions ne se politisent.⁶⁰⁵

Ces propos visent à rappeler et réaffirmer, face à l'arrivée de nouveaux acteurs et actrices bénéficiant de ressources et moyens importants, la tutelle administrative à laquelle sont soumises tant les structures d'assistance que la commune. Or, dans un contexte où le processus de décentralisation s'accompagne de tensions à l'échelle locale entre sous-préfecture et municipalité, les projets d'aide internationale peuvent constituer pour cette dernière une opportunité de dégager des marges d'autonomie, voire de contestation de l'administration territoriale et de la tutelle que celle-ci lui impose. Se donne à voir, à nouveau, un « phénomène de pluralisation des scènes politiques locales » (Vadot, 2020).

La municipalité de Kette offre une bonne illustration de ces enjeux en raison de la présence d'un nombre important de populations réfugiées conjuguée à la proactivité du maire dans ses rapports aux structures de l'aide et dans sa volonté de fixer, sur le territoire communal, les interventions d'assistance. Ces initiatives bénéficient au développement de la municipalité et à sa légitimation en tant qu'édile, successivement réélu à la mairie depuis 2007, tout en contribuant à remodeler ses rapports avec l'autorité administrative locale qu'est le sous-préfet.

Ce dernier, nommé à Kette en 2017⁶⁰⁶, entretient des rapports tendus avec le maire qu'un notable de l'arrondissement résume en ces termes :

Depuis longtemps, ils ne s'entendent pas. Ce qui les met en conflit, c'était que le maire gagne souvent des marchés et que le sous-préfet veut toujours avoir sa quote-part.⁶⁰⁷

⁶⁰⁴ Expression récurrente pour désigner les structures d'aide internationale, lesquelles insistent sur le fait que les relations entre les États africains et bailleurs de fonds sont officiellement entrées dans « l'ère du partenariat » (Fraser, 2009) depuis les années 2000, en rupture avec l'approche qui caractérisait les décennies de l'ajustement structurel et des conditionnalités.

⁶⁰⁵ Observation du 16/03/2021, Nguelebock.

⁶⁰⁶ Décret n°2017/239 du 22 mai 2017 portant nomination de sous-préfets : <https://www.prc.cm/files/ae/35/fc/55c069694b9f4a3fd58726d903f49b74.pdf>

⁶⁰⁷ Discussion informelle, Kette, septembre 2020.

La position d'édile offre en effet un accès privilégié aux ressources des projets d'assistance prévoyant la construction d'infrastructures⁶⁰⁸. Or la passation des marchés publics constitue l'un des secteurs les plus corrompus⁶⁰⁹, où « la subversion des ressources publiques [sert] pour l'enrichissement personnel et le financement des partis politiques » (Mbarga & Bernard, 2013, p. 362). Dans un contexte camerounais marqué par une forte collusion des sphères politiques et économiques (sur laquelle on reviendra au chapitre suivant), l'accès à ces ressources représente pour le maire un enjeu à la fois financier et politique. En en restreignant l'accès au sous-préfet, il témoigne d'une volonté de la municipalité de dégager une certaine marge de manœuvre et d'autonomie vis-à-vis de la tutelle administrative des autorités déconcentrées.

Ces désaccords atteignent leur paroxysme fin 2018, d'abord à la suite d'un « appel à la solidarité pour la construction en matériaux provisoires d'un établissement scolaire »⁶¹⁰ auquel la sous-préfecture s'oppose puis, au lendemain de la campagne présidentielle de 2018, d'une somme d'1,1 millions de FCFA que « les représentants de l'administration » estiment leur être due. Ces tensions débouchent sur l'envoi, en décembre 2018, d'une lettre au gouverneur de l'Est par le maire de Kette à la suite de menaces proférées à son encontre par le sous-préfet de l'arrondissement. Dans ce courrier (reproduit en intégralité dans l'annexe 3), l'édile municipal met à nouveau en scène son engagement et sa proactivité tant dans ses tâches de représentant communal que vis-à-vis des structures internationales. Après avoir assisté pendant deux jours au « lancement des projets BIP [budget d'investissement public] 2019 » et travaillé « parallèlement sur les projets du plan de soutien du HCR aux communes ayant accueilli les réfugiés centrafricains », il rentre à Kette le 20 décembre à 19h afin de pouvoir prendre part, dès le lendemain matin, à « la mission du PNDP national et régional venue évaluer le niveau d'avancement des travaux du campement municipal » puis de passer la soirée, « jusqu'à 23h », à « concevoir et imprimer les invitations pour la tenue du conseil municipal ». Le lendemain, tandis que le maire prend la route de Bertoua « à 6h » pour les besoins du Programme de développement de l'élevage (PRODEL), un de ses collaborateurs l'appelle afin de lui faire part de menaces formulées par le sous-préfet, qui le soupçonne – injustement, selon le maire – d'être à l'origine d'incursions nocturnes dans sa résidence et lui enjoint de se tenir à distance, menaçant de « l'abattre ». En réaction, l'édile adresse une plainte au gouverneur de l'Est, soit le supérieur hiérarchique du sous-préfet et l'autorité déconcentrée la plus élevée, estimant

[ne] pas [être] en sécurité à Kette. En tant que représentant du Chef de l'État [...] ayant l'autorisation du port d'arme, [le sous-préfet] a à sa disposition tous les FMO [forces de maintien et de l'ordre], armées et polices et d'autres moyens pour m'atteindre physiquement. [...] Pour

⁶⁰⁸ Voir cet avis de consultation pour la réalisation de six forages à motricité humaine, financée par le PNDP (mai 2022) : https://pridesoft.arnp.cm/lib/file/doc/0903/2022/05/05/C_KETTE/AC%201%20KETTE.pdf

⁶⁰⁹ « Palmarès : le top 10 des secteurs les plus corrompus au Cameroun en 2022 », *Actu-Cameroun*, 31/10/2023 : <https://actucameroun.com/2023/10/31/palmares-le-top-10-des-secteurs-les-plus-corrompus-au-cameroun-en-2022/>

⁶¹⁰ Cette citation (et les suivantes) : « Réélection de Biya : vive tension entre le maire et le sous-préfet de Kette », *Cameroon-Web*, 23/01/2019 (<https://www.cameroonweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/R-lection-de-Biya-vive-tension-entre-le-maire-et-le-sous-pr-fet-de-Kette-454560>).

l'instant les services de la Mairie et ses annexes restent fermés jusqu'aux instructions qu'il vous plaira de donner pour un dénouement heureux de ce feuilleton.⁶¹¹

Adressée au gouverneur, une copie de la plainte est également transmise au sous-préfet incriminé ainsi qu'aux différents services et représentants des forces de l'ordre aux niveaux de la région, du département et de l'arrondissement. Reprise par les médias, « l'affaire fait actuellement grands bruits dans la région de l'Est. Un sous-préfet qui veut en découdre avec le maire d'une commune ». Sa résolution, quant à elle, se fera plus discrète et ne sera pas relayée par les médias nationaux.

Cet épisode témoigne de la capacité d'un maire d'une petite commune rurale à faire plier son administration de tutelle. Dans le conflit qui l'oppose au sous-préfet, raison lui est finalement donnée car, contrairement à ce dernier qui est nommé par le pouvoir central, la charge de l'édile est électorale et peut donc être contestée, voire perdue (comme ce fut d'ailleurs le cas dans une autre commune de l'Est, à Garoua-Boulaï, où un parti d'opposition, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès ou UNDP, ravit la mairie au RDPC⁶¹²). La légitimité dont jouit le maire de Kette dans sa position d'édile ainsi que son rôle en tant que représentant du parti au pouvoir (vice-président de la section RDPC Kadey Nord-Est) poussent les représentants étatiques à le soutenir plutôt qu'à appuyer le sous-préfet. Ce dernier sera d'ailleurs réaffecté, quelques mois plus tard, dans la région de l'Extrême-Nord, au sein de l'arrondissement de Kaélé⁶¹³. Il est possible de considérer cette mutation comme punitive (Mouafo Djontu, 2017, p. 23-24), comme le souligne un notable de l'arrondissement :

Au Cameroun, on ne reproche pas à l'autorité administrative parce que c'est d'abord l'État ; mais on peut le sanctionner « en coulisse », comme réaffecter quelqu'un quelque part – mais en faisant en sorte que [la population] ne pense pas qu'elle en est responsable, afin de ne pas affaiblir l'État.⁶¹⁴

Dans cet épisode, les ressources et structures d'assistance internationale n'interviennent pas directement. Ces événements illustrent cependant la capacité d'un édile municipal, par ailleurs membre du parti au pouvoir et ayant su tirer parti des ressources de l'aide pour accroître sa légitimité, à s'opposer à l'autorité administrative c'est-à-dire à négocier la tutelle étatique à laquelle l'échelon municipal est d'ordinaire soumis. On observe également la façon dont le rapport aux ressources de l'assistance aux populations réfugiées peut influencer sur, voire dessiner

⁶¹¹ Cette citation (et les suivantes) : cf. annexe 3. Voir également « Cameroun – Commune de Kette : le Maire ferme les portes de sa commune et écrit contre le sous-préfet pour menace sous conditions », *Actu-Cameroun*, 23/01/2019 : <https://actucameroun.com/2019/01/23/cameroun-commune-de-kette-le-maire-ferme-les-portes-de-la-commune-et-ecrit-contre-le-sous-prefet-pour-menaces-sous-conditions/#comments-anchor>

⁶¹² « La commune de Garoua-Boulaï aux mains du parti de Bello Bouba Maïgari », *Actu-Cameroun*, 11/02/2020 : <https://actucameroun.com/2020/02/11/la-commune-de-garoua-boulai-aux-mains-du-parti-de-bello-bouba-maigari/>

⁶¹³ Décret n°2022/303 du 14 juillet 2022 portant nomination de Sous-préfets : <https://www.prc.cm/files/a9/ec/5c/eef72f28b5f9b54073dd97e67acaa9c2.pdf>

⁶¹⁴ Discussion informelle, WhatsApp, novembre 2023.

des lignes de clivage entre autorités. En ce sens, donc, les projets d'assistance aux populations réfugiées participent bien d'une reconfiguration des rapports de pouvoir à l'échelle locale.

*

En donnant la priorité au niveau communal, l'aide internationale aux personnes réfugiées entre en interaction avec le processus actuel de décentralisation. Dans les zones où elles se déploient, ces interventions offrent aux édiles des moyens de mettre en œuvre les prérogatives officiellement confiées aux collectivités territoriales décentralisées en termes de développement local, mais pour lesquelles l'État tarde à rendre accessibles les ressources nécessaires. Ce faisant, la délivrance de biens collectifs assurés par les structures internationales permet à certains élus municipaux de renforcer leur légitimité et leur capital politique, tant vis-à-vis du parti au pouvoir – qui joue un rôle prépondérant pour l'accès au poste de maire – que dans leurs relations avec la tutelle de l'État qu'incarnent les figures administratives. En ce sens, donc, la gouvernance locale des migrations forcées contribue à l'émergence « de nouvelles règles du jeu, en même temps qu'une modification et un élargissement de l'espace politique local » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 224).

Les recompositions que suscite, en termes de gouvernance locale, l'arrivée des personnes réfugiées et les projets d'aide internationale ne concernent pas uniquement les autorités traditionnelles et la municipalité. Elles s'observent aussi à travers l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs et d'actrices, placée en situation d'intermédiation entre structures d'assistance et populations visées par leurs interventions.

III- Intermédiation et courtage local dans l'aide aux personnes déplacées⁶¹⁵

Les recompositions liées à la gouvernance des migrations forcées concernent également les personnes qui, localement, interagissent et travaillent, de manière plus ou moins formalisée et à plus ou moins long terme, dans la mise en œuvre des projets d'assistance. On s'intéressera ici à la pluralité des enjeux liés aux stratégies locales de « courtage » de l'aide internationale (Olivier de Sardan & Bierschenk, 1993), en étudiant la reconfiguration des rapports sociaux que l'arrivée des populations réfugiées et de l'aide suscite pour les individus parvenant à tirer parti de leur collaboration avec les structures internationales. Outre des situations inédites d'intermédiation, l'assistance aux personnes réfugiées permet l'émergence d'un nouveau marché de l'emploi marqué par des dynamiques spécifiques. Elle renforce également, à l'échelle locale, des processus de bureaucratisation et de disciplinarisation des populations visées par les projets d'assistance.

A/ Faire l'apprentissage de l'intermédiation

1. De la variété des rétributions liées à l'aide : l'exemple du capital scolaire

A l'est du Cameroun, la quasi-totalité des programmes d'assistance comportent divers volets de « formation », « développement des capacités » ou « renforcement des compétences »⁶¹⁶ qui renvoient au vocable générique du *capacity building*. Au nom des principes de « participation communautaire » soulignés plus haut, les structures de l'aide estiment que le renforcement des savoirs et compétences des acteurs et actrices locales améliore la qualité et l'efficacité de leurs interventions, tout en permettant l'« appropriation » et la « responsabilisation » des populations (Blackburn, 1998; Cooke & Kothari, 2001; Cornwall & Brock, 2005; Mosse, 2005b). Véritable *buzzword* de l'aide internationale (Cornwall & Eade, 2010), ces approches de *capacity building* sont promues au nom d'un développement centré davantage sur l'humain (Eade, 1997) et ont fait l'objet de divers travaux critiques (Smillie, 2001). Ces derniers ont notamment montré que de tels « renforcements de capacités » ne modifient pas, en soi, les différences de pouvoir inhérentes à l'échelle locale (Diamond, 2004). Ils affaiblissent plutôt qu'ils ne renforcent les

⁶¹⁵ Les réflexions proposées ici doivent beaucoup aux échanges lors de la table-ronde sur les acteurs et actrices locales des politiques sociales internationales, organisée dans le cadre du séminaire « Croyances et Développement » (17/02/2023 à Aix-Marseille). Je remercie Koly Fall, Isabel George, Simon Mangon ainsi que l'équipe du Mesopholis : Dilek Yankaya, Natahalie Ferriere et Lucas Faure.

⁶¹⁶ Expressions utilisées, dans la sphère de l'aide internationale, pour désigner des activités de formations des acteurs et actrices locales.

aptitudes des figures locales, certaines pratiques des structures d'assistance visant en fin de compte à conserver le pouvoir plutôt qu'à autonomiser les personnes prenant part à leurs projets (Eade, 2010).

On s'intéressera ici aux dynamiques concrètes par lesquelles ces « renforcements des capacités », par les diverses formes de rétribution qu'ils occasionnent, contribuent à reconfigurer certains rapports sociaux voire favorisent la fabrication d'une nouvelle élite locale (Parizet, 2013). Cela s'observe d'abord dans la façon dont les structures internationales s'érigent en réservoir d'expertise sur les questions migratoires et humanitaires, qu'elles sont amenées à partager avec les acteurs et actrices locales. Les dispositifs de *capacity building* sont alors l'occasion de formes variées d'apprentissage et d'acquisition de savoirs et de compétences, que certains individus cherchent ensuite à réinvestir. Les projets d'aide internationale permettent ainsi, selon les cas, d'augmenter le type de connaissances partagées à l'échelle locale. Dans l'arrondissement de Kette, par exemple, un projet de soutien psychosocial aux jeunes filles réalisé en 2017-2018 prévoyait la mise en place d'une série de rencontres et d'activités autour des thèmes de la santé reproductive. Pour cela, l'ONGI à l'origine du projet a recruté, dans chacun des villages où ces activités devaient être mises en œuvre, des « moniteurs » et « monitrices » qu'elle a ensuite formés sur ces thématiques. Au-delà de la rente financière immédiate que constitue le salaire versé par l'ONGI, ces personnes en retirent également un capital culturel accru, susceptible d'être mobilisé ou valorisé ultérieurement⁶¹⁷.

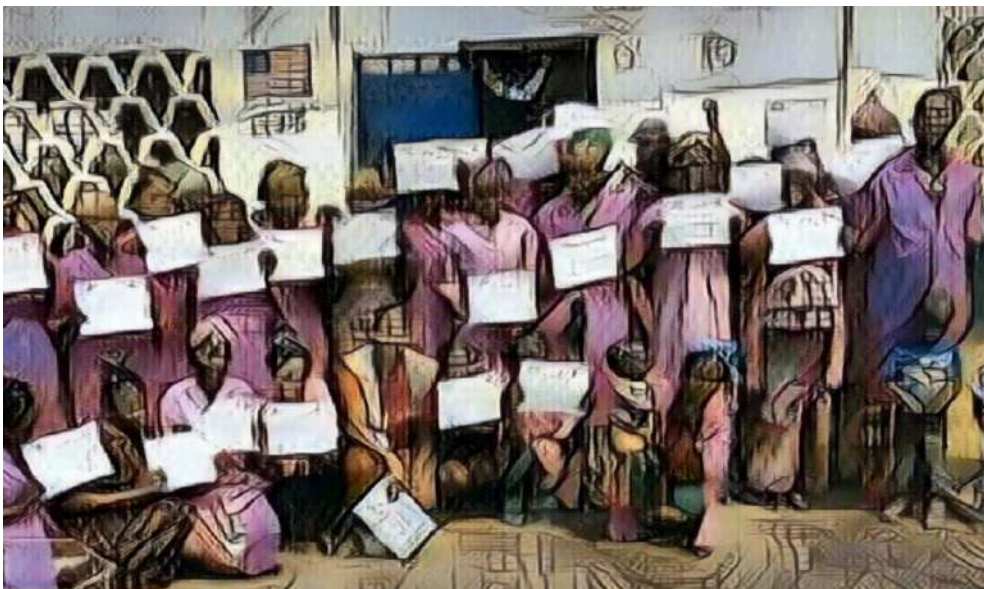
Les rétributions tirées des collaborations avec les structures d'aide s'expérimentent à divers niveaux. Au-delà des enjeux financiers ou matériels immédiats, la valorisation des apprentissages liés aux projets d'assistance s'articule étroitement au capital scolaire, comme le donnent à voir les illustrations ci-dessous. Qu'il s'agisse des formations à la santé reproductive mentionnées au paragraphe précédent, ou de celles des monitrices et cuisinières dans les centres préscolaires évoqués au chapitre précédent, la plupart se déroulent souvent dans des salles de classe primaire ou secondaire mises à disposition pour l'occasion (cf. figure 35a). Un « formateur » ou une « formatrice » extérieure, recrutée ponctuellement par l'ONGI, vient dispenser des « modules » devant une assemblée de participants et participantes à qui ont été distribués cahiers et stylos. Dans les faits, ces derniers sont rarement utilisés : les personnes assistant à la formation se contentent le plus souvent d'écouter le propos, sans prendre de notes. Parmi les individus sélectionnés par les structures d'aide pour occuper ces fonctions de « monitrices » ou de « point-focal », rares sont ceux dotés d'un niveau de scolarisation suffisant pour se livrer à un exercice de prise de notes. Pour autant, lorsqu'une ONGI décide de ne plus fournir cahiers et stylos et d'opter pour un format de formation « moins magistral », plus « participatif » et « innovant », elle se heurte aux plaintes des participants⁶¹⁸. Au-delà des usages immédiats de ce petit matériel (qu'on donne par la suite à son enfant pour aller à l'école, par exemple), ces cahiers et stylos sont aussi une preuve physique de la participation à une « formation ». Celle-ci se conclut d'ailleurs souvent par la délivrance d'un « diplôme » (cf. figure

⁶¹⁷ Observation, arrondissement de Kette, octobre 2017 – mai 2018.

⁶¹⁸ Observation, arrondissement de Kette, septembre 2020.

35b), estampillé du logo de l'ONGI et de son bailleur, mais n'ayant aucune valeur officielle aux yeux de l'administration et des autorités camerounaises⁶¹⁹.

Figures 35a et 35b. Formations en soutien psychosocial organisées par une ONGI dans l'arrondissement de Kette (octobre et mars 2020)



⁶¹⁹ On reviendra de manière approfondie sur ces enjeux au chapitre suivant.

En jouant ainsi sur les symboles associés au capital scolaire, ces « renforcements de capacités » sont donc l'occasion d'apprentissages et d'acquisition de compétences professionnelles, y compris pour des personnes peu ou pas scolarisées. Mais les rétributions tirées des collaborations avec les structures internationales s'observent aussi à un autre niveau, à travers l'émergence de nouvelles notabilités locales.

2. Emergence de passeurs et passeuses multipositionnées

En multipliant au fil des ans les collaborations formelles (comme « monitrice », « point-focal », « sensibilisateur » ou « mobilisateur communautaire ») et informelles (en tant que « personne ressource ») avec les structures d'assistance, certains acteurs et actrices locales se socialisent progressivement à leur fonctionnement. La collaboration avec les organisations d'aide peut alors permettre d'accéder à une position d'intermédiaire au sein de son groupe social. Cela s'opère *via* un processus de reconversion des savoir-faire acquis en ressources permettant d'acquérir un certain rang social, voire de s'insérer dans des réseaux locaux de notabilités. Familiers des logiques et du fonctionnement des projets, certains individus deviennent les interlocuteurs privilégiés tant des structures internationales que des populations visées par leurs interventions. Ils se présentent comme celui ou celle que les ONGI viennent trouver pour organiser une activité avec tel type de publics (les parents d'élèves ou les éleveurs, par exemple), ou que les populations locales sollicitent afin d'être ajoutées à la liste des « bénéficiaires » d'un projet. L'aide aux personnes réfugiées contribue donc à mettre en place de nouvelles ressources de légitimité, en particulier pour celles et ceux qui parviennent à jouer de leur multipositionnalité dans différents espaces sociaux (Boltanski, 1973; Laurie *et al.*, 2003; Soriat, 2013). A l'échelle locale, l'investissement des individus dans les nouveaux rôles et opportunités définis par les projets d'assistance ouvre la voie à de nouvelles possibilités de notabilité : comme cela a pu être montré dans d'autres contextes, « ces passeurs accèdent à de nouveaux statuts sociaux qui ne s'inscrivent ni dans les schèmes collectifs historico-culturels [...] ni dans les hiérarchies propres aux populations locales » (Parizet, 2013, p. 88).

Cela s'observe d'abord en termes de recomposition des hiérarchies de genre, comme l'explique ce Camerounais, employé d'ONGI depuis les années 2010 :

Les femmes qui travaillent avec les ONG dans la communauté, après [le projet], quand l'ONG part, cette femme qui était comme un relais [communautaire] ou qui a bénéficié de certains dons, kits, etc., est considérée comme « plus éveillée ». Les femmes qui n'ont jamais eu de contacts avec les ONG vont se rapprocher d'elles, parce qu'elle est maintenant comme un *leader*, elle a participé aux réunions, etc. Lors des réunions du village, elle peut même avoir une place particulière, qu'elle n'avait pas auparavant. [...] Je connais par exemple une femme à Mandjou, Salimatou : juste parce qu'elle a commencé [à travailler] avec les ONG, [...] aujourd'hui, quand il y a des réunions, [on lui demande de participer]. Souvent, ces personnes même finissent par entrer dans la politique ; même quand il y a des associations qui naissent, elles sont toujours

sollicitées en matière de collecte d'idées, etc. [...] Des exemples concrets comme ça, j'en connais pleins ! Dans chaque village, je peux te dire que celle-ci, voilà comment, grâce aux ONG, elle est devenue une personne importante pour elle-même, pour sa famille. Même au niveau de [la localité de] Mboulembé, je connais une femme qui, grâce aux ONG, a développé un dynamisme, elle a réussi même à ce que [telle ONG] construise un point d'eau, et maintenant c'est elle la responsable de ce point d'eau... Tu vas voir, ce genre de personnes, même dans leur propre famille, [...] elles sont considérées. [Il y a aussi ces femmes] en charge des différents comités de gouvernance, comités de jeunes, comités de gestion des points d'eau, comités de lutte contre le VIH ou les VBG, tout ça. Ce sont des personnes dynamiques [...] : elles sont là, elles organisent des petites rencontres, elles font ça chez elles, et même après [le départ d]es ONG, elles sont là.⁶²⁰

Dans des contextes marqués par de fortes inégalités de genre (Mouiche, 2007; Ndengue, 2018), on voit ici comment certaines femmes parviennent à tirer profit de leur participation à des projets pour accroître leur légitimité et leur rang social. Le statut de « *leader* » qui leur est désormais reconnu témoigne du capital symbolique que l'aide internationale octroie, à l'échelle locale, aux individus qui prennent part à son fonctionnement. Est aussi soulignée ici la façon dont ces femmes parviennent à reconvertir dans d'autres secteurs ou situations le statut, les compétences et les ressources acquises dans le cadre des projets d'assistance.

Émergent également, à l'échelle locale, de nouveaux « passeurs » (Olivier de Sardan, 1995a, p. 25) ayant un rôle de médiateurs et médiatrices entre structures d'assistance et personnes visées par leurs interventions. Ils et elles font l'apprentissage de l'intermédialité, c'est-à-dire de la capacité en tant que personne d'exercer une médiation entre différents espaces sociaux. Ces courtiers et courtières accèdent à une telle position non pas tant en raison de critères et statut faisant d'eux les représentants et représentantes objectives de leur groupe social, mais parce qu'ils et elles répondent aux critères des structures internationales – ou, du moins, maîtrisent suffisamment ces derniers pour savoir en jouer et en tirer parti.

C'est ce qu'illustre l'exemple de P., éleveur dans le village de Gbiti (arrondissement de Kette, département de Kadey). Lorsque je le rencontre, il est l'un des interlocuteurs principaux des structures de l'aide dans la localité, cumulant plusieurs fonctions de « mobilisateur communautaire » pour les distributions alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM), ou comme « point-focal » pour la prévention des conflits agropastoraux ou la lutte contre le Covid-19. Il est aussi l'une des « personnes ressource » que les acteurs et actrices de l'aide viennent trouver en cas de question, ou pour assurer la participation des populations en vue d'une activité ou de la visite d'un bailleur. Plusieurs raisons expliquent ce rôle. Outre ses multiples stratégies de dévouement personnel, il sait jouer de son identité mbororo auprès des structures d'assistance pour se présenter comme l'interlocuteur idéal afin d'atteindre tant les populations camerounaises que réfugiées (Lansky, 2014, p. 42-43). S'y ajoute sa capacité à intégrer les discours et approches de l'aide dans ses propres démarches et présentations de soi (Goffman, 1996). Au cours des discussions et réunions avec les acteurs et actrices de l'aide, il

⁶²⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

insiste régulièrement sur le fait que Gbiti représente « le grenier de [la région de] l'Est » et souligne la production d'ignames, réputés pour leur qualité dans toute la région ; l'importante superficie de terres agricoles autour du village, peu mises en valeur en raison d'un « manque de semences » ou de « mécanisation » ; les nombreux vergers, permettant une « production [fruitière] diversifiée (kola, prunes, mangues, avocats, etc.) », ainsi qu'une « lutte contre le changement climatique et l'avancée du désert », mais freinés par le manque de pépinières et de greffes arboricoles. Il indique aussi d'autres pistes de développement agricole (élevage volailler, potentiel rizicole, pisciculture), qu'il présente non en ces termes mais comme « des projets pour permettre aux réfugiés et aux populations locales appauvries par ces arrivées [migratoires] de trouver de quoi vivre et subvenir à leurs besoins »⁶²¹.

P. appartient à ces « nouveaux notables locaux » (Parizet, 2013, p. 90) qui se distinguent par leur capacité à manier le langage et les codes propres aux projets d'assistance, parvenant ainsi à capter et à retenir l'attention des structures internationales. En retour, leur prise de parole vis-à-vis de ces dernières au nom de leur communauté leur donne une légitimité sur la scène locale. Plusieurs mois après l'avoir rencontré, j'apprends que P., malgré son âge avancé, n'est pas marié et fait l'objet de moqueries régulières de la part de certains notables et habitants ou habitantes du village. Cela est dû à des symptômes dont la description évoque une certaine instabilité psychique ou un stress post-traumatique, dont les acteurs et actrices internationales ne sont cependant pas informées ni n'ont conscience. Se positionner comme passeur de l'aide lui permet donc de prétendre à une nouvelle forme de légitimité sociale.

Les dynamiques de courtage et recompositions notabiliaires que suscite l'aide aux personnes réfugiées ne sont pas sans effet sur la façon dont ces projets d'assistance sont mis en œuvre à l'échelle locale. Il en va de même concernant un autre type de personnes jouant un rôle d'intermédiaires de l'aide, placées en situation particulière : les employés et employées locales des structures internationales.

B/ Les employés et employées locales, « petites mains » de l'aide internationale

A partir des réflexions pionnières sur les professionnels et professionnelles de l'aide internationale (Fechter & Hindman, 2011) et de l'humanitaire (Dauvin, 2004a; Fresia, 2009b; Le Naëlou, 2004), on s'intéresse ici aux employés et employées de l'aide les plus subalternes afin d'illustrer, en contexte rural camerounais, la « capacité différenciée des agents à capitaliser sur l'international » (Lecler *et al.*, 2018, p. 10). Ce travail s'inscrit dans la lignée des travaux

⁶²¹ Propos tenus lors d'une réunion entre membres d'ONGI et responsables du village (observation du 08/05/2018 à Gbiti).

d'anthropologie portant sur les « configurations développementistes » (Olivier de Sardan, 1995), ayant mis en lumière la diversité des travailleurs et travailleuses peu reconnues qui interviennent sur le terrain dans le cadre des programmes internationaux (Allal, 2010; Atlani-Duault, 2005). Parce qu'elles sont souvent plus que les autres aux prises avec les réalités du terrain, à l'instar des « bureaucrates de contact » employés par l'administration publique (Lipsky, 1980), on montrera comment ces « petites mains » contribuent elles aussi à façonner les modes de gestion de l'aide aux personnes déplacées.

La dynamique intra-organisationnelle et le rôle des travailleurs et travailleuses locales sont en effet essentiels pour comprendre la façon dont les politiques et pratiques d'aide sont produites et les projets d'assistance mis en œuvre (Barley & Kunda, 2001; Burton *et al.*, 2016; Hilhorst & Jansen, 2010; Long & Ploeg, 1989; van Voorst, 2019). En faisant le choix d'une approche centrée sur les acteurs et actrices, il s'agit de considérer les pratiques de travail quotidiennes comme produisant et reproduisant des résultats variés, souvent contradictoires. Au-delà des intérêts que la position d'employé ou employée de l'aide apporte en termes d'amélioration du niveau de vie, du statut personnel et professionnel, ou de réputation, on cherche à analyser la façon dont les conditions de travail de ces « petites mains », en déterminant le rôle et les tâches qu'elles occupent dans le secteur de l'aide internationale, contribuent en retour à son façonnement (Pascucci, 2019; Ward, 2021).

1. Un nouveau champ professionnel, entre distinction et précarité

A l'est du Cameroun, la mise en place d'un dispositif d'assistance aux personnes réfugiées suscite l'émergence d'un nouveau champ socio-professionnel. Les structures d'aide, à commencer par l'UNHCR et ses partenaires, deviennent d'importantes pourvoyeuses d'emplois à l'échelle locale. Si ces derniers sont d'abord temporaires (« enquêteurs » et « enquêtrices » recrutées pour quelques semaines, principalement parmi la population étudiante alors en congés d'été), l'ouverture d'antennes et de bureaux de terrain suscite la recherche d'une main d'œuvre nationale et locale qualifiée. L'arrivée des personnes réfugiées et de l'aide internationale est donc appréhendée en termes d'opportunités d'emploi formel : 90% des travailleurs et travailleuses de l'aide sont recrutés au niveau local ou national, dans un contexte où 30% de la population camerounaise est sans emploi et où 40% vit sous le seuil de pauvreté (DeLancey, 2019). L'afflux de ressources liées à l'assistance aux personnes réfugiées a donc des effets en termes de capital économique et humain. On rejoint ici les travaux analysant les interventions internationales en termes de ressources et marché de professionnalisation, ou montrant comment ces employés et employées locales, situées à l'interface entre populations bénéficiaires d'une part et bailleurs ou organismes internationaux d'autre part, négocient les rôles des uns et des autres ou traduisent les normes des projets d'aide (Lewis et Mossen 2006 ; Georgeou, 2012). Dans des contextes où les interventions d'assistance deviennent l'un des principaux marchés du travail, le système d'aide aux personnes déplacées favorise la mise en

place d'une nouvelle division du travail, marquée par « une forme de nationalisation du dernier maillon de la chaîne d'intervention humanitaire internationale » (Drif, 2018, p. 31).

Cette nationalisation ne s'effectue pas au hasard. S'intéressant aux profils des travailleurs et travailleuses de l'aide dans la région de l'Est-Cameroun, Lansky (2014) montre que ces recrutements visent prioritairement deux catégories de personnes. D'une part, celles dotées d'un certain capital scolaire et culturel (étudiants et étudiantes, instituteurs et institutrices⁶²², etc.) que les structures d'aide estiment indispensable à la compréhension et à l'exécution des tâches qui leur sont confiées ; à commencer par une parfaite maîtrise orale et écrite de la langue française, nécessaire la réalisation d'enquêtes ou la rédaction de rapports. Ces modes de recrutements donnent également la prééminence aux individus pouvant témoigner d'une expérience professionnelle dans le secteur du développement entendu au sens large (communal ou rural, par exemple). Les processus de recrutement de l'aide internationale ont donc pour effet, à l'échelle locale, de renforcer les effets et processus de distinction sociale ; qui plus est en tenant compte du fait que la capacité à transposer ses expériences dans un autre domaine dépend étroitement du capital scolaire (Parizet, 2013, p. 85; Bourdieu, 1979, p. 490).

De telles dynamiques s'expliquent par les modes de recrutement en réseau des acteurs et actrices de l'aide, fonctionnant essentiellement par recommandation et socialisation avec les structures d'assistance. Ayant eu l'occasion d'assister à plusieurs procédures d'embauche au sein de l'ONGI qui m'employait, j'ai pu observer la façon dont étaient retenus les *curricula vitae* de personnes ayant déjà travaillé avec des organisations d'aide, en particulier internationales. Ce premier cas donnait souvent lieu à un échange informel, à l'issue d'une réunion ou dans un cadre de sociabilité (soirée, bar), au cours duquel l'employeur ou l'employeuse potentielle s'enquêrait auprès de l'employeur ou l'employeuse précédente de la réputation et des compétences du ou de la candidate. Selon le poste à pourvoir et les compétences linguistiques requises (notamment en termes de maîtrise des langues locales) étaient aussi retenus des profils témoignant d'une expérience au sein d'ONG nationales ou locales. Parmi ces dernières étaient privilégiées celles ayant démontré leur légitimité dans le secteur de l'aide *via* une collaboration avec une structure internationale. Les expériences professionnelles ponctuelles (de quelques jours à quelques semaines, pour la réalisation d'enquêtes par exemple) étaient particulièrement mises en avant par les candidats et candidates, afin de souligner une familiarisation progressive et répétée au fonctionnement et aux procédures standardisées du secteur de l'aide internationale.

Enfin, les enjeux en termes de distinction s'observent également une fois le recrutement effectif. A l'échelle locale, le fait d'être recruté par une organisation internationale devient un enjeu quant à la position sociale des individus. Lorsque se met en place le système d'aide aux populations réfugiées centrafricaines en 2013-2014, Lansky (2014) souligne combien, au cours des entretiens, employés et employées locales de l'assistance internationale insistent sur le

⁶²² Lors de mon premier terrain à Batouri, près d'un tiers de mes collègues avaient entamé ou achevé la préparation d'un certificat d'enseignement avant d'être recruté par l'ONGI qui nous employait.

« prestige » (sic) social et symbolique associé à leur position. Ce dernier ne tient pas seulement au fait d'occuper un emploi formel dans un contexte de grande précarité socio-professionnelle : il s'explique aussi, par exemple, par le fait d'être vu se déplaçant dans des SUV flambants neufs⁶²³ ou au volant d'une moto floquée du logo de l'ONGI. Occuper une position au sein d'une structure d'aide internationale permet ainsi d'accéder à des moyens logistiques et matériels considérés comme des signes extérieurs de notabilité.

Dans les faits, cependant, ces enjeux de prestige et de distinction contrastent avec la précarisation des statuts d'emploi et les fortes variations de revenus auxquelles sont confrontées ces personnes. En raison des logiques concurrentielles caractérisant les modalités de financement de l'aide internationale, leurs contrats peuvent être soudain modifiés ou arriver à terme sans qu'ils et elles ne puissent prétendre à aucune compensation ni garantie de retrouver un emploi ailleurs⁶²⁴. L'inquiétude liée à leurs contrats courts et aux modes de financements des projets d'assistance, provoquant une incertitude permanente quant à leur renouvellement éventuel (et si oui, quand), est un motif récurrent dans les discours des employés et employées locales – du moins, en interne. Lorsque l'opportunité se présente, certains individus peuvent alors faire le choix d'un emploi moins rémunérateur mais plus stable. On citera l'exemple de cette jeune femme camerounaise qui, après quatre ans passés à enchaîner les contrats de courte durée au sein d'une ONGI dans la Kadey, démissionne pour devenir institutrice ; ou de ce jeune homme qui, à l'issue d'un stage de quatre mois au cours duquel ses compétences en finance ont été particulièrement appréciées, décline l'offre d'emploi proposée par l'ONGI au profit d'un poste à durée indéterminée dans l'administration camerounaise.

A cela s'ajoute une forte différence de statut entre personnels expatriés et locaux, ainsi qu'une distance symbolique liée à la pratique du « sale boulot » ou des tâches jugées subalternes (Dauvin, 2004a; Drif, 2018; Joxe, 2020; Souley Issoufou, 2018). Les conditions de travail des employés et employées locales sont marquées par de grandes différences avec leurs collègues étrangers et étrangères : en termes de salaires (variant du simple au double pour un même poste de chargé de projet⁶²⁵), de durée des contrats (généralement quelques mois, en fonction du projet et de son renouvellement), de cotisations et avantages sociaux (les soins de santé et les droits à la retraite ne sont pas toujours inclus pour le personnel local), de possibilités de mobilité professionnelle ou de promotion.

⁶²³ « There is an assumption that by « working for the Whites », local aid workers are suddenly wealthy: “Quand on roule dans des grosses voitures, c'est tout le monde qui croit qu'on a beaucoup d'argent” » (extrait d'entretien cité par Lansky, 2014, p. 79). Ces dynamiques ne sont pas sans effet sur les sollicitations financières dont les travailleurs et travailleuses de l'aide peuvent faire l'objet de la part de leur famille ou de proches (Redfield, 2012, p. 364).

⁶²⁴ Ces dynamiques ne sont pas propres au Cameroun : voir les analyses de Mamane Sani Souley Issoufou (2018) sur les agents et agentes locales de Médecins Sans Frontières au Niger, ou celles de Jan Verlin (2018) sur la réduction des durées de contrat en période de crise à Haïti.

⁶²⁵ 300 000 FCFA (environ 450€) pour un ou une employée camerounaise, contre 750 000 FCFA (environ 1 140€) pour un ou une expatriée africaine.

Divers travaux ont souligné comment ces différences de statut et de traitement, qui ne sont pas propres au Cameroun (D. Fassin, 2010a; Pascucci, 2019; Roth, 2016), sous-tendent des significations racialisées du « local » (Benton, 2016; Crewe & Fernando, 2006; Kothari, 2006; White, 2002), entraînent un « dépouillement des capacités » (*capacity stripping*) (Carr *et al.*, 2010; McWha, 2011; Oelberger *et al.*, 2017), façonnent les interactions avec les populations visées par les interventions d'assistance (Heathershaw, 2016; Heaton-Shrestha, 2006; R. W. Peters, 2016), ou suscitent des tactiques de résistance (R. W. Peters, 2016; Swidler & Watkins, 2017). Il convient d'analyser plus en détails la façon dont les pratiques et les relations de travail réelles – c'est-à-dire les conditions de travail que les employés et employées locales connaissent et négocient – contribuent à ces différences ainsi qu'à la manière dont les structures d'aide élaborent et mettent en œuvre leurs projets (Ward, 2021). Alors que le « local » est contextuel et relationnel, ce dernier demeure construit comme constamment distinct du global, suscitant ainsi des « pratiques d'exclusion » dans le secteur de l'aide (Roepstorff, 2020). Or les significations données au « local » – en particulier le concept de « connaissances locales » – structurent et façonnent la manière dont les travailleurs et travailleuses de l'aide mènent à bien les tâches qui leur sont confiées, de même que le processus de production et de mise en œuvre des projets d'assistance.

2. « Connaissances locales » et capital culturel du personnel de l'aide

Si les structures internationales font appel à des travailleurs et travailleuses locales, cela s'explique certes par des motifs pragmatiques, telle la réduction des coûts ou des questions de sécurité et d'accès que pose un personnel international (Roepstorff, 2020). Il s'agit aussi d'utiliser leurs connaissances et leurs capacités afin d'assurer une meilleure efficacité et effectivité des interventions d'assistance. Dans le dispositif d'assistance internationale, le personnel local joue ainsi le rôle de *cultural brokers* : des personnes « assumant un rôle de passerelles entre des individus ou des groupes de culture différentes, permettant de relier le système local à un ensemble plus vaste » (Wolf, 1956, p. 1075-1076 ; je traduis)⁶²⁶. Ces individus sont à l'interface entre dispositifs internationaux et personnes visées par ces derniers : « ils travaillent au niveau local, servant de canaux d'accès et de communication entre [les populations dites « bénéficiaires »] et les institutions nationales et internationales qui contrôlent les processus d'[assistance aux personnes réfugiées] » (Lansky, 2014, p. 72 ; je traduis). Ce notable mbororo camerounais ayant occupé, pendant plusieurs années, la position de « gestionnaire de site » dans les sites formels de Borgop et Timangolo, revient ainsi sur son parcours :

Je suis allée à l'école, à partir de la sixième, [...] chez les catholiques [...]. J'étais le seul Mbororo, à Bertoua, qui était dans l'établissement ; [la directrice] a donc demandé qu'on ne me fasse pas

⁶²⁶ Pour une synthèse bibliographique autour de la notion de *cultural broker*, voir Jacobs (2014).

payer la pension pour le collège, parce que j'étais en tête de classe et [aussi] pour encourager les Mbororo à aller à l'école. [...] Maintenant, je travaille pour [l'ONGI qui m'emploie actuellement] depuis 2011. J'ai travaillé un peu partout [avec eux] : d'abord à Bertoua, puis dans l'Adamaoua, à Meiganga, dans la zone de Djohong. J'ai travaillé également dans un premier camp de réfugiés, à Borgop, deux ans comme gestionnaire de site : c'est moi qui gérais le site, c'est là que j'ai expérimenté le poste pour la première fois, et... C'est mon deuxième site, [ici], depuis un an aujourd'hui, avril 2017. [...] Bien avant, j'ai travaillé avec la Croix-Rouge pendant deux ans et demi, et Médecins sans frontières pendant près de deux ans. [...] J'ai fait partie de la première équipe qui a accueilli la toute première famille de réfugiés centrafricains arrivés au Cameroun. [...] J'étais déjà avec Médecins sans frontières, comme facilitateur, donc je suis le tout premier... je peux dire, humanitaire dans le système de l'opération « réfugiés centrafricains au Cameroun ». [...] C'était en 2006. J'ai été recommandé par MBOSCUDA, l'association [...] pour le développement culturel et social des Mbororo camerounais. Donc [...] quand le HCR est venu à Bertoua, ils ont cherché à entrer en contact avec l'association des Mbororo, parce qu'ils savent que les réfugiés centrafricains sont des Mbororo. Et cette association [m']a donc recommandé comme personne-ressource avec qui vous pouvez faire de l'expertise pour aller voir les quartiers des réfugiés dans les frontières, communiquer avec les réfugiés, etc. Question de confiance aussi, étant fait que mon papa était aussi [...] parmi les membres fondateurs de cette association ; donc après son décès, au début de l'année 2006, c'est là que l'association a proposé au HCR de travailler avec moi. Et puis le HCR a proposé à Médecins Sans Frontières, quand ils sont venus, de faire l'exploration avec moi : c'est comme ça que je suis entré en contact avec [MSF].⁶²⁷

Ce témoignage présente plusieurs logiques qui structurent le champ socio-professionnel des « petites mains » de l'aide internationale. On y retrouve l'importance du capital scolaire ainsi que la sociabilisation et la recommandation caractérisant les pratiques de recrutement. S'y ajoute un capital symbolique et social (fils de l'un des fondateurs de MBOSCUDA), doublé de l'importance que les structures d'assistance accordent à l'identité mbororo, perçue comme commune aux populations réfugiées et aux individus camerounais qu'elles cherchent à employer. En faisant appel à des travailleurs et travailleuses mbororo, les structures de l'aide n'attendent pas seulement d'eux des compétences linguistiques mais également qu'ils et elles accomplissent un rôle de *cultural brokers* (Van Willigen, 1993, p. 125-126).

Il convient d'approfondir les réflexions autour de cette fonction, qui justifie le recours des structures internationales à une main d'œuvre camerounaise. Dans une perspective bourdieusienne, il semble possible de considérer que la familiarité des travailleurs et travailleuses locales avec le contexte d'intervention constitue leur capital culturel dans l'industrie de l'aide : les « connaissances locales » qu'ils et elles possèdent sont en effet reconnues et recherchées par les organisations internationales afin de faire fonctionner leurs projets (Ward, 2021, p. 710). Cette forme particulière de capital culturel devient une ressource dont le personnel local peut tirer parti pour améliorer sa situation socio-économique et personnelle ; par exemple, en étant courtisé par d'autres organisations offrant de meilleures

⁶²⁷ Extrait d'entretien, Timangolo, 26/04/2018.

conditions salariales. A la fin de l'année 2020, un notable mbororo employé depuis une dizaine d'années dans le secteur de l'EHA (eau, hygiène et assainissement) est ainsi débauché par une autre ONGI, qui mène alors des projets agropastoraux et souhaite lui confier la mise en œuvre de ses activités avec les éleveurs et les bergers.

Cependant, ce capital culturel peut aussi ne pas profiter à celles et ceux qui le possèdent. Parce qu'elles fonctionnent au sein de hiérarchies globales articulées selon des lignes de classe, de genre, raciales et coloniales (Benton, 2016; Stroup, 2012), ces « connaissances locales » peuvent aussi être extraites des individus et transformées en un outil visant à produire des « avantages systémiques extra-individuels » qui ne profitent pas, ou alors de manière inégale, à leur propriétaire (Ward, 2021). Fin 2020, la structure pour laquelle je travaille décide d'embaucher comme agente de suivi une jeune femme d'obédience musulmane, afin que celle-ci serve – selon les propos de l'ONGI – d'« exemple » pour appuyer les projets de promotion de la femme et de scolarisation des filles. Bien que son travail et ses qualités soient très appréciées par son employeur, l'intéressée finit par démissionner après quelques mois en raison de la situation « très inconfortable » dans laquelle elle m'explique se trouver. Il lui faut en effet négocier, au quotidien, entre des impératifs de *lobbying* imposés par l'ONGI et le discours de populations locales lui rappelant à ses obligations de respect et de retenue en raison des liens familiaux et interpersonnels qui les lient à sa propre famille. Cet exemple rappelle combien le capital d'une personne est inévitablement entrelacé dans les multiples champs de pouvoir dans lesquels elle opère, ainsi que les pratiques découlant de cette intersection entre le capital d'un individu et ses positions dans ces champs (Swartz, 2008). Parce que le capital est une ressource fluide que de multiples acteurs et actrices peuvent négocier, il convient d'étudier comment les organisations d'aide dirigent la manière dont leurs travailleurs et travailleuses locales utilisent leur capital culturel, voire comment elles articulent et extraient ce capital local des personnes qu'elles emploient afin de produire les résultats qu'elles souhaitent.

Tout d'abord, les structures internationales attendent de leurs « petites mains » qu'elles utilisent leurs connaissances de manière particulière, afin de faciliter l'« identification des bénéficiaires » et de permettre « l'atteinte des objectifs » et « indicateurs de résultats » fixés par les bailleurs. Si cela n'est pas rendu effectif dans le délai imparti, la poursuite du financement du projet risque d'être compromise – et, avec elle, la possibilité pour le personnel local de voir son contrat reconduit. Cette obsession pour les « indicateurs » affecte le moment et la manière dont les personnes employées dans le secteur de l'aide mobilisent leurs connaissances locales pour accomplir leur travail. Au-delà des critères officiels et supposément objectifs de sélection des populations et individus dits « bénéficiaires », l'identification de ces derniers est aussi fonction de la manière dont les travailleurs et travailleuses locales planifient stratégiquement les visites à domicile dans des endroits où ils et elles savent pouvoir « trouver » des familles ou des personnes qui « répondent aux critères [définis par le projet], même si elles ont peut-être besoin d'autre chose [que ce que l'ONGI propose] » : le but est d'abord de s'assurer que « les indicateurs du projet sont atteints » à temps⁶²⁸. De tels calculs représentent une forme

⁶²⁸ Discussions informelles avec des employés et employées locales d'ONGI à l'est du Cameroun (août 2020).

particulière de travail que le personnel local des structures internationales intègrent dans leurs routines quotidiennes, compte-tenu des attentes de leur employeur en matière d'« objectifs » et d'« indicateurs ». On voit ici comment le lieu et les conditions de travail conditionnent la portée et la signification des connaissances locales des « petites mains » de l'aide. La façon dont ces dernières sont mobilisées et adaptées afin d'atteindre les « indicateurs de résultats » a un impact direct sur la manière dont les projets d'assistance aux personnes déplacées ou réfugiées sont mis en œuvre.

Un autre domaine dans lequel les connaissances locales et le capital culturel des personnes employées dans le secteur de l'aide sont mis à contribution concerne l'interface que ces dernières constituent entre, d'une part, les structures internationales et leurs travailleurs et travailleuses expatriés et, d'autre part, les autorités de la zone d'intervention, desquelles dépendent la mise en œuvre et la réussite (ou non) des projets d'assistance. Cela s'observe lors des démarches de renouvellement de visa et de carte de séjour, auxquelles doivent régulièrement se plier le personnel expatrié des ONGI. Outre les « frais de dossier » officiels, les services de l'immigration à Bertoua (capitale régionale de l'Est) demandent souvent 5 000 à 10 000 FCFA⁶²⁹ supplémentaires, destinés à couvrir divers coûts présentés verbalement (photocopies, impression des photos d'identité, etc.) mais pour lesquels aucun justificatif physique n'est délivré – contrariant les procédures de l'ONGI en matière d'enregistrement des dépenses. Face au blocage ainsi suscité, le logisticien camerounais finit par accompagner l'un des expatriés africains lors de sa procédure de renouvellement de carte de séjour, au cours de laquelle il refuse de déboursier la somme supplémentaire demandée si aucun justificatif approprié ne lui est fourni. Face à l'obstination des services d'immigration, il part trouver la cellule anti-corruption de Bertoua qui, en un appel téléphonique, règle la situation : le dossier de renouvellement de carte de séjour est traité immédiatement, sans frais supplémentaire. Cependant, quelques jours plus tard, le chef de bureau de cette ONGI à l'Est, lui-même expatrié africain, reçoit une convocation de la part de la Commissaire de police, évoquant une « situation très grave » devant être réglée au plus vite. Lorsqu'il se rend sur place, celle-ci lui fait longuement la morale au sujet de ce « collègue qui dérange » et lui fait comprendre qu'une telle situation ne doit pas se reproduire, sous peine d'entraîner « de graves conséquences »⁶³⁰.

Cet épisode illustre la forme particulière de capital local que les structures internationales recherchent chez les personnes qu'elles emploient localement, fondée sur les connaissances et réseaux dont jouissent ces dernières. Conscients de ces enjeux, certains citoyens et citoyennes camerounaises – à l'instar du logisticien susmentionné – peuvent parfois chercher à faire valoir leur autorité auprès des fonctionnaires, opérant un calcul stratégique sur l'application de leurs « dispositions incarnées » afin d'obtenir les approbations que leur employeur recherche (Bourdieu, 1980).

⁶²⁹ Environ 7 à 15€.

⁶³⁰ Discussion informelle avec un chef de mission d'ONGI, Bertoua, 22/08/2020.

C'est aussi aux travailleurs et travailleuses locales que revient de gérer les « normes pratiques »⁶³¹ qui constituent le cœur du fonctionnement quotidien des administrations, services étatiques, acteurs et actrices économiques (fournisseurs, entreprises de construction, etc.). Si les projets d'assistance doivent *de facto* inévitablement composer avec de telles normes, les structures internationales refusent en revanche d'en entendre parler, les considérant comme des problèmes de corruption n'ayant pas leur place dans un secteur de l'aide dominé par l'objectif de transparence et redevabilité. Le (non) respect de ces normes pratiques joue pourtant un rôle central dans la façon dont les projets sont mis en œuvre au quotidien, pouvant contribuer ou au contraire nuire aux résultats visés par le projet. Placés en situation d'interface entre ces normes pratiques dont ils connaissent l'importance et les procédures managériales des structures internationales qui les emploient, les individus employés localement deviennent ceux qui, à force de bricolages et de (ré)inventions quotidiennes, parviennent à « faire tenir » les projets d'assistance. Un jour que je voyage dans un véhicule aux couleurs de l'ONGI, ce dernier est arrêté à un barrage routier pour un prétendu excès de vitesse dont les forces de l'ordre ne peuvent nous fournir la preuve. Descendant du véhicule, le chauffeur camerounais de l'ONGI commence à échanger avec le gendarme : au fil de la discussion, celui-ci se détend ; les deux hommes finissent par rire et se séparent après avoir échangé une accolade. Lorsque nous reprenons la route, le chauffeur m'explique avoir découvert que le gendarme et lui venaient « du même village » : face à une norme pratique consistant à taxer les véhicules d'ONGI (en particulier ceux transportant des personnes occidentales), il a fait valoir une parenté commune dans le but d'éviter une amende que la structure ne pourrait honorer, faute de justificatif exigé par les procédures d'enregistrement des dépenses.

Ces exemples montrent comment les employés et employées locales adaptent et calculent la manière dont ils et elles utilisent leurs connaissances locales. Ils et elles s'engagent dans des formes particulières d'échange relationnel au quotidien, étant données leurs conditions de travail spécifiques, leurs positions et leurs interactions en tant que travailleurs et travailleuses locales. Les « petites mains » de l'aide ne sont donc pas seulement les exécutants et exécutantes des projets d'assistance, mais contribuent activement au déroulé de ces derniers.

Toutefois, les personnes employées localement par l'aide internationale se trouvent aussi placées dans une situation paradoxale : alors qu'elles prennent en charge, de manière informelle et non reconnue par les structures qui les embauchent, les normes pratiques indispensables à la mise en œuvre et à la réussite des projets d'assistance, cette même pratique est susceptible, si leur employeur en trouve des preuves tangibles, de leur coûter leur poste. Détournements et malversations des fonds et ressources de l'aide constituaient ainsi le premier motif de renvoi du personnel local dans l'ONGI pour laquelle je travaillais.

⁶³¹ Dans des contextes de pluralisme normatif, les pratiques des acteurs et actrices se caractérisent pas un « jeu » entre les normes officielles, censées réguler leurs comportements, et les normes pratiques qui les régulent *de facto* dès lors qu'elles s'éloignent des normes officielles (Olivier de Sardan, 2008a, 2010a).

C/ Gouvernance locale et bureaucratisation

Les précédentes analyses ont mis en lumière les dynamiques et reconfigurations sociales que l'aide internationale peut susciter à l'échelle locale, tout en soulignant la façon dont ces dernières contribuent en retour à façonner les normes et pratiques des projets d'assistance. Mais l'émergence de nouveaux passeurs et passeuses multimensionnés et de travailleurs et travailleuses locales de l'aide contribuent aussi, dans certaines zones rurales camerounaises, à deux processus. Premièrement, l'expansion d'un autre type de gouvernance locale qui vient s'ajouter aux modes de gouvernance chefferial et communal évoqués précédemment : le mode associatif. Ensuite, la place croissante qu'occupe le *New Public Management* dans le secteur et les opérations d'aide internationale aux personnes déplacées.

1. Du mode associatif de gouvernance locale : l'exemple de l'association Fadden Tourogo Himbe

Basé sur le modèle occidental, le « mode associatif de gouvernance locale » (Olivier de Sardan, 2009, p. 26) se caractérise par la constitution de groupements, coopératives, associations ou comités dans lesquels des individus sont élus pour former un bureau, une comptabilité est mise par écrit, des assemblées générales sont organisées. Promue par les organisations internationales, la diffusion de ces structures est assurée par les multiples intermédiaires présentés au fil des pages précédentes : « points focaux », « mobilisateurs » et « mobilisatrices communautaires », « animateurs » et « animatrices », « agents » et « agentes de terrain » ou « de suivi » sont, chacun et chacune à leur manière, chargés d'encourager le développement des initiatives associatives et de « sensibiliser » et former les populations à leur fonctionnement et leurs procédures. Ce faisant, ces acteurs et actrices de l'aide internationale s'érigent donc « comme un nouveau type de médiateurs sociaux » au sein des arènes dans lesquelles ils et elles opèrent, occupant eux et elles aussi un rôle dans « la culture politique locale » (Olivier de Sardan, 2009, p. 29).

Cette expression, élaborée dans un contexte bien différent de celui auquel on s'intéresse ici – l'analyse des pouvoirs locaux dans les campagnes nigériennes – désigne « un ensemble de pratiques et de représentations modernes partagées, qui incorporent les expériences multiples accumulées par les villageois depuis deux ou trois générations » (*ibid*). A certains égards et en prenant les précautions nécessaires, il semble toutefois possible de la réinvestir afin de s'intéresser aux évolutions que connaissent certaines localités rurales de l'Est-Cameroun visées, depuis près d'une décennie, par les opérations d'aide aux populations réfugiées. Les développements présentés dans les pages précédentes ont montré les recompositions que cette « culture politique locale » connaît sous l'effet des interventions d'assistance et des dynamiques que ces dernières suscitent. Pour poursuivre la réflexion autour des enjeux

notabilières et de l'émergence d'un « nouveau type de médiateurs sociaux », on prendra ici l'exemple d'une petite association camerounaise, *Fadden Tourogo Himbe* (FTH).

Cette structure est créée en 2019 dans la localité de Timangolo (arrondissement de Kette) par le fils du chef des éleveurs, qu'on appellera ici J. Si ce statut social lui permet d'obtenir un local librement mis à disposition de l'association par le chef du village, éleveur lui aussi, J. insiste sur le rôle qu'a eu, dans son parcours, son expérience en tant qu'employé d'ONGI. Pendant cinq années, il a travaillé pour la structure partenaire de l'UNHCR sur les questions de « violences basées sur le genre » (VBG). Cette expérience a été centrale, explique-t-il, en termes d'apprentissage et d'acquisition de compétences professionnelles :

J'ai beaucoup vu l'aide que [l'ONGI qui m'employait] a apporté sur le terrain [...]. Au terme de mon contrat, c'est un cadre expatrié (mais pas à la peau blanche, de l'Afrique de l'Est) qui m'a beaucoup encouragé à créer une association locale pour pérenniser [cette action] après le départ des partenaires [internationaux].⁶³²

Capitalisant sur cette expérience, J. décide de mettre sur pied une structure dont le nom en fulfulde, *Fadden Tourogo Himbe*, est traduit par l'expression « Non aux violences basées sur le genre » – laquelle n'est pas sans évoquer les slogans utilisés lors des « campagnes de sensibilisation » menées à l'échelle locale⁶³³. Comme lui, la plupart des membres de FTH (une quinzaine d'hommes et de femmes, âgées de 18 à 30 ans) ont travaillé pour cette même ONGI et rapportent continuer à appliquer ses méthodes, approches et façons de faire :

Dans la façon dont on mobilise les gens, parle aux communautés, ... Nous avons capté le modèle de [cette ONGI] [...]. Actuellement, tous les membres de FTH travaillent sur les VBG – et aussi sur [les questions de santé], parce que nous avons été formés au centre de santé [de Timangolo].⁶³⁴

Au-delà des « violences basées sur le genre », les membres de FTH mènent en effet des activités de « mobilisation communautaire » dans divers secteurs : leur ancrage local conduit par l'exemple l'UNHCR à les solliciter lors de la campagne de vaccination contre la méningite, organisée conjointement avec le ministère de la santé. Si cette dernière a peu de liens *a priori* avec la thématique initiale visée par FTH, J. explique :

Il y a trois domaines d'action inscrits dans les statuts de l'association : la prévention des VBG, la promotion de l'éducation de la jeune fille, l'autonomisation de la femme. [...] Mais nous menons également des interventions dans d'autres domaines, quand un partenaire [international] nous sollicite ou lorsqu'une occasion se présente [...] tant que c'est au bénéfice de la communauté, de notre communauté [...]. Si les membres de FTH ont déjà été formés [sur ces thématiques], alors nous sommes prêts à relever le défi, même si c'est un projet qui ne [concerne] pas les VBG. Regardez l'exemple du Covid : ça n'est pas une VBG, mais sommes partis [dans les]

⁶³² Extrait d'entretien, Timangolo, 02/09/2020.

⁶³³ On reviendra sur ces questions au chapitre suivant.

⁶³⁴ Extrait d'entretien, Timangolo, 02/09/2020.

communautés sensibiliser et faire des visites à domicile. Pourquoi ? Parce que nous avons été formés sur cette thématique.⁶³⁵

En insistant sur le fait que FTH est ouverte à tout partenariat avec des structures internationales, même sur des thématiques qui ne semblent pas avoir directement trait aux VBG, J. prolonge des dynamiques déjà décrites ailleurs concernant le caractère opportuniste de certaines organisations de la société civile (OSC) dans les pays des Suds. Ce dernier n'est pas sans lien avec leur forte dépendance aux financements extérieurs, comme on a pu le souligner au chapitre 1. Mais s'observent aussi ici les « capacités d'innovation et d'adaptation » (Olivier de Sardan, 2009, p. 27) de certains acteurs et actrices locales face aux dynamiques impulsées par la multiplication des opérations d'assistance. En insistant sur la capacité de FTH à investir d'autres domaines que celui des VBG, à condition qu'une formation préalable à ces enjeux soit dispensée à ses membres, J. souligne plusieurs éléments. Premièrement, la flexibilité et la capacité d'adaptation de sa structure aux nouveaux besoins et au contexte qui n'est pas sans évoquer, à une tout autre échelle, une approche et des qualités néolibérales ayant fait le succès de structures telles l'Organisation internationale des migrations (OIM), comme souligné au chapitre précédent. Deuxièmement, le fait d'insister sur le besoin de formation préalable montre la capacité de FTH à jouer des hiérarchies et perceptions qui structurent le champ de l'aide : l'association se place dans une position de déférence vis-à-vis des structures internationales, confortant certaines de leurs représentations au sujet des OSC (voir chapitre 1). Cela lui permet de sécuriser l'accès, à court terme, à des ressources apportées dans le cadre du projet mais aussi d'être reconnue comme partenaire légitime auprès d'une institution étatique (ici, le ministère de la santé avec qui l'UNHCR mène cette campagne de vaccination). Enfin, le fait de bénéficier d'une formation préalable et formelle, dispensée par une organisation internationale, offre à ses membres l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles qu'ils et elles pourront faire valoir ultérieurement – prolongeant ainsi des dynamiques décrites plus haut. Une telle capitalisation s'effectue à la fois à l'échelle des individus et de l'association : au fil des partenariats que FTH obtient avec différentes structures internationales, elle gagne en reconnaissance et en légitimité tant dans le secteur de l'aide qu'à l'échelle locale.

Comme le mentionne J. dans l'extrait d'entretien ci-dessus, la pandémie contribue à accélérer ces dynamiques. Alors que les restrictions gouvernementales décrétées en mars 2020, notamment en termes de déplacement et de rassemblement, sont redoublées par les modalités de télétravail que la plupart des structures internationales imposent à leur personnel, au même moment, l'UNHCR souligne à l'échelle globale la nécessité de maintenir une présence et de continuer à apporter de l'assistance aux populations réfugiées (position souvent résumée par le slogan « *stay and deliver* »⁶³⁶). Pour y parvenir, ONGI et agences onusiennes mettent donc en place d'autres approches qui, au Cameroun, accordent une place centrale aux intermédiaires

⁶³⁵ *Ibid.*

⁶³⁶ "Staying and delivering for refugees amid COVID-19 crisis", UNHCR, 31/03/2020 : <https://www.unhcr.org/news/news-releases/unhcr-staying-and-delivering-refugees-amid-covid-19-crisis>

et figures locales. Tandis que le personnel de l'aide n'a plus le droit de se rendre sur le terrain et que de nombreuses activités sont suspendues, les « personnes ressources », « monitrices », « points focaux », « sensibilisateurs » et autres « mobilisateurs » et « mobilisatrices communautaires » se voient chargées de mener des activités de prévention et de lutte contre la pandémie. Les structures internationales les forment à ces enjeux à distance, par téléphone, et leur font parvenir divers supports nécessaires à la réalisation de ces « campagnes de sensibilisation » : affiches, boîtes à images, porte-voix. L'association FTH, en particulier, se voit confier par une ONGI des clés USB contenant des émissions radiophoniques pré-enregistrées en langues gbaya et fulfuldé. Ces dernières sont destinées à être diffusées dans l'arrondissement de Kette à l'aide de haut-parleurs solaires ou à batterie, installés dans l'espace public (sur la place du village, par exemple) ou transportés sur des motos selon un modèle de « caravanes de sensibilisation ».

L'implication de FTH dans la réponse à la Covid-19 lui permet de se poser en représentante et en relais, à l'échelle locale, de structures internationales alors absentes en raison des restrictions liées au contexte pandémique. Ce rôle a un fort impact sur sa légitimité tant à l'échelle locale qu'auprès des acteurs et actrices de l'aide. Cette expérience lui permet de prétendre ensuite à des collaborations plus importantes, dans une dynamique semblable à celles évoquées plus haut concernant l'importance de la recommandation et de la socialisation dans le recrutement du personnel local. Lors de nos échanges, J. souligne à plusieurs reprises l'importance que le partenariat de FTH avec l'ONGI mentionnée plus tôt pendant la pandémie a eu en termes de « renforcement de notre visibilité »⁶³⁷. Cette dernière leur a notamment octroyé des T-shirts floqués au nom de l'association ainsi qu'une plaque, affichée à l'entrée de leur local (cf. figure 36 ci-dessous).

Figure 36. Eléments de visibilité placés à l'entrée du local de l'association FTH



⁶³⁷ Extrait d'entretien, Timangolo, 02/09/2020.

Ces éléments participent à renforcer la légitimité de l'association. La plaque ci-dessus est en tous points similaire à celles que chaque structure d'aide internationale dans la zone affiche à l'entrée de ses bureaux. En haut figurent le logo d'une ONGI partenaire de FTH (à droite) ainsi que le drapeau de son bailleur (à gauche). En dessous, un texte en fulfulde indique le nom de l'association et ses objectifs de lutte contre les « violences basées sur le genre ». Au-dessus de la plaque est accroché l'un des posters distribués à FTH par une structure d'aide internationale lors d'un précédent projet, afin que l'association mène localement des « campagnes de sensibilisation » sur les gestes-barrières en période de Covid-19. A l'instar de ce qui a été souligné au sujet du hangar à palabres construit par l'UNHCR dans la même localité de Timangolo, on voit ici comment des éléments symbolisant la matérialité du pouvoir humanitaire (Pandolfi, 2002) peuvent être réinvestis par des acteurs et actrices locales. Celles-ci, que leur jeune âge situe en marge des modes chefferial et communal de gouvernance locale, parviennent toutefois à investir cette dernière à travers un troisième mode de type associatif, grâce aux nouvelles dynamiques impulsées par les projets d'assistance et au capital qu'elles ont acquis en travaillant en leur sein.

2. Interroger les effets du New Public Management à l'échelle locale

Si FTH représente un cas particulier dans l'arrondissement de Kette, le mode associatif de gouvernance locale s'observe aussi plus largement à travers la multiplication des « comités de gestion » (COGES) que les projets d'assistance créent dans les diverses localités. On reviendra de manière approfondie sur leur fonctionnement au chapitre suivant, mais il convient de souligner dès à présent que ces structures n'échappent pas aux constats formulés dans d'autres contextes, notamment en termes de difficulté d'adaptation des modèles et procédures imposées par les projets, ou de détournements et contournements dont ils peuvent faire l'objet⁶³⁸. A l'« appropriation recherchée » par les organisations d'aide, dont les « théories du changement »⁶³⁹ comptent sur une intériorisation progressive du modèle et une routinisation des procédures de gestion sur lesquelles reposent leurs projets, répond une « appropriation réelle », c'est-à-dire « celle qui est passée par l'épreuve de la réalité, [...] s'éloigne des règles formelles, s'opère selon des dérives multiples par rapport aux objectifs assignés, et met en jeu des mécanismes sociaux largement opaques aux intervenants extérieurs » (Olivier de Sardan, 2009, p. 26). A rebours des idéaux démocratiques promus par les structures d'assistance, qui insistent pour que les individus membres des COGES soient formellement élus, ceux du centre préscolaire du site formel de personnes réfugiées à Timangolo ont tous et toutes été désignées

⁶³⁸ Voir, parmi d'autres : Behrends *et al.* (2014), Niang (2000), Olivier de Sardan *et al.* (2017), Sánchez (2018).

⁶³⁹ Modélisation expliquant comment les activités mises en œuvre dans le cadre d'une intervention d'assistance sont censées produire un ensemble de résultats qui contribuent à la réalisation des impacts finaux prévus (Unicef, « Théorie du changement – Note méthodologique » : <https://www.unicef-irc.org/publications/802-th%C3%A9orie-du-changement.html>).

par le « président des réfugiés ». A Abo-Boutila, localité rurale du Lom-et-Djerem dont il sera question au chapitre suivant, c'est le chef du village camerounais qui en a fait de même.

Ces idéaux démocratiques se doublent, à l'Est-Cameroun comme dans d'autres contextes, de processus de bureaucratisation croissants qui débordent les structures internationales pour s'étendre aux contextes locaux dans lesquels elles interviennent. Face au rôle croissant du *New Public Management*⁶⁴⁰ dans la sphère de l'aide, le personnel local des agences onusiennes et ONGI est chargé de « sensibiliser » et « accompagner » les populations. On attend de ces travailleurs et travailleuses locales qu'ils et elles s'approprient les rouages administratifs et procéduriers de l'aide, puis les transmettent aux personnes visées par les opérations d'assistance lors d'ateliers, de formations ou de réunions diverses. Les « petites mains » de l'aide deviennent ainsi des « bureaucrates de haut niveau » (K. Fall, 2021, p. 86; O'Connor, 2017, p. 70), permettant une intégration et une intériorisation des procédures de gestion administrative qui caractérisent l'assistance internationale (Giovalucchi & Olivier de Sardan, 2009; Lavigne-Delville, 2011a; Strathern, 2000); et ce, bien qu'instruments et pratiques bureaucratiques ne soient pas propres à ce seul secteur⁶⁴¹.

L'aide aux personnes déplacées se présente ainsi comme un dispositif organisationnel qui mobilise divers outils administratifs et procéduraux (fiches de présence, comptes-rendus, rapports d'activité, justifications des dépenses, etc.), produits ou mis à la disposition du personnel local par les structures internationales. L'objectif est d'assurer le suivi des interventions et la traçabilité des dépenses, afin de rendre compte de la façon dont ont été effectivement utilisés les financements octroyés par les bailleurs. La production et l'utilisation régulière de ces outils suscite une routinisation des pratiques face à laquelle les populations visées par les programmes d'assistance ne restent pas inactives. En avril 2018, l'ONGI pour laquelle je travaille dans la région de l'Est organise une série d'ateliers dédiés à la « prévention des conflits agropastoraux »⁶⁴². Alors que ces derniers n'ont réussi à mobiliser jusque-là qu'un nombre réduit de participants et de participantes, nous sommes surpris de découvrir, à notre arrivée dans la localité de Timangolo, plusieurs dizaines de personnes rassemblées sur la place du village, non loin du domicile de l'adjoint au maire. Pendant que se tient l'atelier, deux collègues passent dans le public afin de compléter la « fiche de présence » dans laquelle doivent être renseignés le nom et prénom, âge et occupation professionnelle des individus présents. Lorsque mon premier collègue, qui ne parle pas la langue locale, demande à l'un d'entre eux s'il est éleveur ou berger – catégories auxquelles s'adresse cette formation –, ce dernier échange brièvement avec son voisin en fulfulde. Le second collègue, qui comprend cette langue et assiste à la scène, se met à rire et nous rapportera, une fois l'atelier terminé et l'audience dispersée, la discussion entre les deux hommes. Le premier demandait au second que

⁶⁴⁰ Instrument de réforme entraînant, depuis les années 1980, le transfert de normes issues du monde de l'entreprise à but lucratif et de l'économie de marché (recherche de l'efficacité, promotion de l'autonomie et de la responsabilité individuelle, importance accordée aux formes organisationnelles et aux procédures et à leur adaptation continue) aux administrations étatiques et aux structures privées à but non lucratif (Robert, 2007).

⁶⁴¹ Voir les analyses de Jean-François Bayart (2013) sur « la cité bureaucratique en Afrique subsaharienne ».

⁶⁴² Pour une analyse critique, voir Lefort-Rieu (2022a).

répondre, lequel lui a répondu que cela importait peu tant qu'il choisissait l'une des deux options proposées. En réalité tous deux, comme de nombreuses autres personnes présentes ce jour-là, travaillaient dans un tout autre secteur (dans l'agriculture ou le commerce, notamment) mais avaient été convoqués par le premier adjoint au maire de l'époque afin de prendre part à la formation et de compléter comme il se doit la « fiche de présence ». Ce dernier souhaitait en effet s'assurer d'un fort taux de participation, dans un contexte où l'ONGI envisageait de restreindre ses projets d'assistance à un nombre réduit de villages.

Malgré les contournements dont ces outils administratifs peuvent faire l'objet, leur usage généralisé permet une forme de contrôle des structures internationales sur le personnel et les acteurs et actrices locales de l'aide – comme ont pu l'illustrer les exemples présentés au fil des pages précédentes. Est ainsi favorisée une délivrance d'appuis et de services basée sur l'élaboration de critères sélectifs spécifiques visant à définir des situations, établir des priorités, sélectionner les catégories et principes en fonction desquels populations et individus seront assistés (Halluin-Mabillot, 2012, p. 109)⁶⁴³. La diffusion d'instruments bureaucratiques et procéduriers permet de transformer les appuis en soutiens individuels, ayant pour effet de « réduire la conflictualité des revendications, parfois par des transactions ou des compromis encouragés » par les « petites mains » de l'aide (Avanza *et al.*, 2023, p. 22). Cela s'observe dans le fait de confier la mise en œuvre de certaines activités non pas au personnel international des structures d'aide, mais à des acteurs et actrices locales, formellement embauchées ou occupant des positions de « monitrice », « point focal », « mobilisateur » ou « sensibilisateur communautaire ». Une telle dynamique s'inscrit dans une logique de légitimation et de rationalisation de l'aide, conduisant la structure d'assistance à mobiliser la « communauté » (redéfinie en un sens plus large, selon ce qui arrange ou correspond aux critères et approches prônées dans le cadre du projet) dans la mise en œuvre de ses activités.

Si elle répond à une exigence d'« ancrage communautaire » visant à accroître la légitimité des interventions, cette manière de faire favorise aussi une intériorisation des catégories et pratiques de l'aide internationale. La sélection de « mobilisateurs communautaires », « monitrices », « points-focaux », « personnes ressources » ou employées localement participe d'un phénomène de capillarité caractérisant le rôle d'interface entre interventions internationales et besoins des individus visés par ces dernières. Leur rôle n'est pas sans évoquer, à certains égards, celui des individus étudiés par Eric Wolf dans son travail sur le rôle du courtage entre l'État mexicain et les populations amérindiennes :

La position de ces « courtiers » (*brokers*) est une position « exposée » car, à la manière de Janus, ils sont tiraillés entre deux directions à la fois. Ils doivent servir certains des intérêts de groupes opérant à la fois au niveau communautaire et au niveau national, et ils doivent faire face aux conflits soulevés par la collision de ces intérêts. Ils ne peuvent pas les régler, car ce faisant, ils aboliraient leur propre utilité pour les autres. Ils agissent donc souvent comme des tampons

⁶⁴³ Pour une analyse de ces enjeux dans d'autres contextes, voir également D. Fassin (2013, p. 23), Siméant-Germanos (2010), Spire (2008).

(*buffers*) entre les groupes, en maintenant les tensions qui constituent la dynamique de leurs actions. (Wolf, 1956, p. 1076 ; je traduis)

De même, à l'est du Cameroun, les personnes occupant des positions de courtiers et courtières de l'aide peuvent avoir intérêt – et donc contribuer – à légitimer plutôt qu'à contester les projets d'assistance. Résonnant en termes de bénéficiaires pour elles-mêmes et pour leurs proches, elles intègrent le point de vue suggéré par ces interventions et contribuent à diffuser les catégories de l'aide ; à commencer par la figure du « bénéficiaire » ou du « vulnérable », reçues comme telles et non questionnées. Les enjeux de captation des ressources internationales suscitent ainsi une intériorisation des catégories et stéréotypes véhiculés par l'aide ; comme l'illustre le motif récurrent, dans l'arrondissement de Kette ou celui de Garoua-Boulai (dont il sera question au chapitre suivant), du « bénéficiaire » fainéant et malhonnête, seul responsable de l'échec des projets d'assistance ou de la non atteinte des « indicateurs de résultats ».

*

A l'échelle locale, la division du travail qui caractérise l'aide internationale aux personnes réfugiées favorise l'émergence d'une nouvelle classe socio-professionnelle de travailleurs et travailleuses locales et d'individus placés en position de « passeurs », « intermédiaires » ou « courtiers ». Certains parviennent à en tirer parti pour accéder à une nouvelle notabilité, basée sur deux caractéristiques principales : une position de *centralité*, c'est-à-dire un positionnement stratégique à l'intersection de différents réseaux sociaux ; une *accumulation* globale de ressources (scolaires, symboliques, relationnelles, stratégiques) permettant aux individus de construire leur légitimité sociale tant auprès des structures d'assistance que de la population locale (Parizet, 2013, p. 88). Ce faisant, intermédiaires et « petites mains » de l'aide contribuent également à modeler, en retour, la manière dont les projets sont effectivement mis en œuvre, influençant par exemple le choix des zones d'implémentation ou celui des individus dits « bénéficiaires ». Dans des contextes camerounais caractérisés par un pluralisme normatif, ils et elles occupent également un rôle central en termes de prise en charge des normes pratiques indispensables à la bonne marche des programmes d'assistance. Enfin, au-delà des intérêts qu'une collaboration avec l'aide internationale peut apporter en termes de réputation, d'amélioration du niveau de vie, du statut personnel et professionnel, la mise en place d'un système international d'aide aux personnes déplacées contribue également à la diffusion d'une approche bureaucratique et à l'intériorisation des catégories de l'aide ; favorisant ainsi un troisième mode de gouvernance locale des migrations forcées, de type associatif.

Conclusion

Ce chapitre s'est intéressé aux recompositions que l'aide internationale aux personnes réfugiées suscite en termes d'enjeux notabiliaires, de rapports sociaux et de pouvoir à l'échelle locale. En s'intéressant tant aux figures de notables établis qu'à celles qui émergent à la faveur de ces nouvelles dynamiques, on a voulu montrer la transformation de la nature des ressources clientélares et de leur mode d'allocation. Comme le souligne Briquet (2021, p. 10), « tout cela permet de diversifier les ressources constitutives de l'autorité [...] comme les stratégies possibles de captation de ces ressources », ouvrant la voie à la possibilité, pour de nouveaux acteurs et actrices sociales, « d'entrer en possession de ces 'supériorités'⁶⁴⁴ ». L'arrivée de populations réfugiées et de structures de l'aide suscite une diversification des processus d'accès à la notabilité. Désormais l'expérience scolaire, l'acquisition de compétences techniques, la spécialisation ou la réussite professionnelle peuvent être envisagées comme des ressources de prestige à partir desquelles des notables locaux et locales (re)fondent leur influence.

Plus encore, en portant le regard à l'échelle micro, ces analyses ont permis de faire apparaître la façon dont des acteurs et actrices locales, placées en situation d'intermédiaires, de passeurs, ou de courtiers et courtières contribuent eux et elles aussi à la gouvernance des migrations forcées. Les stratégies et contournements déployés tant par certains chefs traditionnels que par les populations camerounaises comme réfugiées contribuent à l'instauration de « règles informelles » (Olivier de Sardan, 2010a) qui, tout autant que les règles officielles des acteurs et actrices internationales ou de l'État, contribuent à la « gouvernance réelle » des migrations forcées à l'échelle locale. En ce sens, cette dernière consiste bien en une coproduction de normes de la part des différents acteurs et actrices.

Enfin, le rôle confié à ces nouveaux intermédiaires de l'aide aux personnes réfugiées suscite également divers discours critiques et stratégies de contournement ou de résistances – à l'instar de « l'adoption sélective » déployées par les membres de certaines associations et comités créés dans le cadre des projets d'aide (Olivier de Sardan, 1995a, p. 175-176). Sous l'effet de ces détournements suscités à l'échelle locale peut ainsi s'opérer une réorientation de certains projets et instruments bureaucratiques de l'aide en fonction des attentes des populations visées par les interventions internationales : c'est à ces enjeux qu'il convient désormais de s'intéresser.

⁶⁴⁴ Voir aussi les réflexions de Veyne (1976, 117-18) sur le processus de disparition du « régime des notables ».

Chapitre 6 :

« Can Refugees Benefit the State? »

Enjeux migratoires et renforcement de l'État

Dans un article devenu classique des *refugee studies*, Karen Jacobsen se demande si – et comment – « les personnes réfugiées peuvent profiter à l'État », résumant les enjeux en ces termes :

Les personnes réfugiées imposent aux pays d'accueil toute une série de contraintes sécuritaires, économiques et environnementales, mais elles représentent également un flux important de ressources sous la forme d'aide humanitaire internationale, d'actifs économiques et de capital humain. Ces ressources liées à la présence de personnes réfugiées représentent une contribution importante au renforcement de l'État d'accueil, mais les problèmes de sécurité et d'autres obstacles peuvent empêcher ce dernier d'accéder à ces ressources et de les utiliser à bon escient. [...] Les ressources liées à la présence de personnes réfugiées et les menaces qui pèsent sur la sécurité sont susceptibles d'apporter des avantages à long terme et, en obligeant l'État à renforcer son emprise sur les zones frontalières, lui permettent de « durcir » (*harden*) sa présence dans ces zones. Toutefois, pour que les États d'accueil puissent réaliser le potentiel des ressources liées à la présence de personnes réfugiées et continuer à accueillir ces dernières, ils doivent être aidés par des mécanismes appropriés de coopération internationale. (Jacobsen, 2002, p. 577 ; je traduis)

Ces remarques font écho à plusieurs éléments soulignés au fil des chapitres précédents. À ce stade de la réflexion, il convient d'étudier la manière dont les processus de coproduction mis en lumière jusqu'à présent s'articulent avec les enjeux d'affirmation de l'État camerounais et de sa souveraineté, en s'intéressant au cas spécifique des populations réfugiées. On laissera de côté ici les personnes déplacées internes, pour deux raisons. D'une part, les conditions de réalisation des terrains ethnographiques sur lesquels s'appuient cette thèse, qui ont davantage été menés auprès des personnes réfugiées de RCA (voir chapitre 2). D'autre part, la volonté d'entrer en dialogue avec une littérature s'intéressant à la manière dont les structures internationales modifient les enjeux de souveraineté en exerçant un « droit global sans État » (Teubner, 1997) et jouent, auprès des populations réfugiées, le rôle d'« État de substitution » (Verdirame, 2013; Keming, 2014; Scalettari, 2018).

Depuis sa création, en effet, le rôle et les prérogatives de l'UNHCR se sont considérablement élargis (Loescher, 2001). Certains travaux ont souligné comment, au nom de la protection du droit d'asile et du droit international humanitaire, l'agence onusienne se trouve directement impliquée dans l'élaboration des politiques d'asile aux échelles mondiale, régionale et nationale. Au niveau local, ses opérations d'assistance contribuent aussi à la mise en place de services collectifs, « cré[ant] donc de l'action publique et du politique au cœur même des États dans lesquels il intervient » (Fresia, 2009a, p. 18). À rebours d'analyses selon lesquelles la puissance publique africaine serait absente ou insuffisamment représentée au sein de marges rurales où les structures d'aide internationale auraient, de fait, remplacé l'administration étatique, nombreux sont les travaux ayant montré comment, face à des situations de déplacements forcés en contextes subsahariens, « l'État a longtemps été, et reste, l'influence la plus importante sur les structures économiques et politiques de son territoire » (Landau, 2002, p. 260 ; je traduis).

Il convient d'interroger ces dynamiques au regard, d'une part, des spécificités des contextes camerounais et, d'autre part, des transformations récentes qu'a connu le secteur de l'aide internationale aux personnes réfugiées. On cherchera à analyser comment les arrivées de populations réfugiées au Cameroun pendant la dernière décennie et les interventions d'assistance qu'elles suscitent participent d'un renforcement de l'État, en interrogeant ce que le local fait au national et à l'international – et *vice-versa*.

La réflexion ici proposée s'organise en trois temps. Premièrement, on se penchera sur la façon dont les dynamiques liées aux migrations forcées peuvent contribuer à (co)produire une action publique. On prendra pour cela l'exemple d'un domaine assez peu étudié du secteur éducatif, mais faisant l'objet d'un réinvestissement récent de la part des acteurs et actrices internationales : celui de l'éducation préscolaire et de la protection de la petite enfance (Akkari *et al.*, 2013). La deuxième partie s'intéressera à une thématique occupant, ces dernières années, une place centrale dans les discours et approches liées aux migrations forcées : celle de l'entrepreneuriat. On montrera comme celui-ci, tout en suscitant d'importantes transformations dans le secteur de l'aide, offre à l'État camerounais l'opportunité de mettre l'assistance internationale au service de ses propres objectifs économiques et – surtout – politiques portés par la politique d'émergence. Enfin, la troisième partie interrogera la manière dont les enjeux frontaliers et de souveraineté se trouvent recomposés et renforcés à la faveur des dynamiques suscitées, au cours de la dernière décennie, par les afflux de populations nigérianes et centrafricaines.

I- Migrations forcées et action publique : l'exemple du secteur préscolaire

Il y a des associations [internationales] qui travaillent ici, à Timangolo [...]. Grâce à elles, la région se développe et la vie devient plus facile : les écoles sont réhabilitées, des forages sont installés, des hôpitaux et des dispensaires sont construits, etc.⁶⁴⁵

Ces propos d'une habitante de Timangolo, dans la région de l'Est, rappellent une caractéristique importante des interventions d'assistance aux populations déplacées (soulignée au chapitre 2) : comme toute opération d'aide internationale, « [elles] sont elles aussi des formes particulières de politique publique, mises en œuvre par des acteurs extérieurs au pays concerné, dans le domaine des secours aux populations » (Olivier de Sardan, 2011a, p. 416). Elles sont donc également synonymes « de délivrance et de gestion de biens et services publics et collectifs » (Olivier de Sardan, 2009, p. 16; Fresia, 2002, 2008) dans des domaines divers tels la santé, l'hygiène et l'assainissement, ou encore l'éducation. On choisit de s'intéresser plus spécifiquement aux dynamiques caractérisant ce dernier, en prenant pour exemple un projet d'assistance aux populations centrafricaines déployé dans la région de l'Est par l'ONGI pour laquelle je travaillais.

Comme dans d'autres contextes, l'inclusion des enfants réfugiés au sein du système éducatif camerounais vient accroître la pression sur des services publics que caractérisait déjà une insuffisance de moyens (Fozing, 2014). Toutefois, comme on a pu le faire apparaître au chapitre précédent avec l'exemple de la municipalité de Kette, cette inclusion offre également des opportunités de renforcement des structures scolaires. Les écoles primaires recensant des élèves réfugiés font en effet l'objet d'appuis divers de la part des structures internationales : distributions de fournitures et d'uniformes, de mobilier (tables-bancs), construction ou réhabilitation de salles de classe, rémunération de personnel enseignant, ou encore prise en charge des frais de cotisation à l'association des parents d'élèves (Mbeng Dang *et al.*, 2023). Par ailleurs, en mettant le Cameroun à l'agenda des principales organisations et pourvoyeurs de fonds dans le secteur éducatif (telle la Banque mondiale), les projets d'assistance aux populations réfugiées rendent le pays éligible à des programmes d'appui de plus vaste ampleur, à l'instar du Partenariat mondial pour l'éducation (mentionné au chapitre 4).

On rappellera toutefois que l'implication d'acteurs et d'actrices extérieures dans le secteur éducatif camerounais n'est pas un phénomène inédit. Si, au lendemain de l'indépendance,

⁶⁴⁵ Discussion informelle avec une résidente âgée de la localité de Timangolo, 13/12/2017.

l'action publique est dominée par la figure étatique, la « réduction du périmètre de l'État » (Eboko, 2015a, p. 221) et la libéralisation de l'offre éducative provoquées par les plans d'ajustement structurel actent le surgissement d'acteurs et actrices venant concurrencer Yaoundé dans la délivrance du bien public que représente l'éducation. À partir des années 1990, les politiques éducatives connaissent un processus d'internationalisation qui érige l'éducation en un « bien public mondial » (Bierschenk, 2007; Charton, 2016) au sein duquel les organisations internationales, à commencer par la Banque mondiale, occupent un rôle croissant en termes de production de normes et de délivrance de services. Face à ces dynamiques, « les acteurs politiques et l'administration [camerounaise] ont adapté leur stratégie pour ne pas être mis 'hors-jeu' dans la gestion de la manne financière internationale » (Mouafo Djontu, 2017, p. 203) : en créant des associations, en investissant le domaine de l'expertise à travers des pratiques de consultance, ou encore en produisant des réformes qui intègrent les transformations et stratégies prônées à l'échelle internationale (Charton, 2014). Se donne ainsi à voir une action publique au caractère fragmentaire, caractérisée par « un entrelacement d'actions multiples, complémentaires et contradictoires – et négociées » (Massardier, 2003, p. 89), qui invite à réinterroger une approche stato-centrée des politiques publiques (Enguéléguélé, 2008; Lascoumes, 1996). Plus encore, on soulignera la capacité de l'appareil étatique à « réorienter les modalités internationales de l'action publique, suivant [sa] capacité à faire valoir ou non [ses] priorités » (Eboko, 2015a, p. 221-223). Le cas des zones d'éducation prioritaire a montré que « la notion d'appropriation de politiques publiques, dans le contexte camerounais, participe dans une certaine mesure à construire l'État », au sens où elle témoigne d'« une volonté affichée des acteurs politiques à mettre en place un appareil administratif de contrôle des populations et d'exécution de l'action publique » (Mouafo Djontu, 2017, p. 36).

Il s'agit d'interroger ces enjeux à la faveur des dynamiques et transformations récentes soulignées au fil des chapitres précédents. Ces dernières années, l'aide aux personnes déplacées s'est en effet accompagnée d'une multiplication de projets d'agences onusiennes (en particulier l'Unicef et l'Unesco) et d'ONGI dans le secteur de l'éducation, notamment maternelle ou préscolaire. Pour comprendre les enjeux liés à ces interventions internationales, il convient d'abord de retracer le contexte dans lequel elles s'insèrent (cf. encadré 4 ci-dessous).

Encadré 4. Scolariser la petite enfance en contextes camerounais

Au Cameroun, l'éducation de la petite enfance se développe dans un contexte où l'État est au cœur de la fabrique de l'espace éducatif (J.-Y. Martin, 1978), dont les contenus sont alors placés au service d'ambitions politiques (Komidor Njimoluh, 2010; Mbembe, 1989). La création officielle des écoles maternelles en 1972 est suivie, en 1984, par celle d'une sous-direction pour l'éducation préscolaire au sein du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB). Cela permet un accroissement progressif du nombre d'élèves et d'écoles maternelles publiques et privées à

travers le pays : à la fin des années 1980, les structures préscolaires accueillent près de 93 771 enfants, dont 79% dans les grands centres urbains (UNESCO, 2006). Malgré cette structuration progressive du secteur éducatif de la petite enfance, les écoles préscolaires restent souvent de simples garderies d'enfants. Pour rompre avec cette situation, dans le cadre de la politique du « Renouveau » portée par le nouveau Président de la République Paul Biya (Owona Nguini & Menthong, 2018), s'opère une « Rénovation pédagogique générale du système éducatif camerounais » visant notamment à étendre le droit à la préscolarisation.

L'implication étatique dans le secteur éducatif se heurte cependant aux effets de la crise économique et des plans d'ajustement structurels des années 1980⁶⁴⁶. Les investissements publics laissent place à un double mouvement de privatisation et de décentralisation de l'éducation, la multiplication des écoles privées devant s'accompagner d'une intervention accrue des acteurs et actrices locales dans la délivrance de services publics éducatifs. Le secteur préscolaire est confronté, quant à lui, au gel de la création de nouvelles écoles maternelles publiques. Outre les initiatives des secteurs privé et confessionnel, seuls peuvent désormais être mis en place des centres préscolaires à base communautaire (CPC), directement gérés et financés par les populations. Au milieu des années 1990, le développement des CPC vise à proposer des alternatives au déficit de structures dans des régions sous-scolarisées telles l'Adamaoua ou l'Est, *via* notamment l'appui d'ONG locales et d'organisations internationales telles l'Unicef (ROCARE, 2007). Mais leur développement reste contrarié par le manque de compétences techniques et de moyens logistiques.

A compter des années 2000, le « retour de l'État » dans les politiques publiques (Eboko, 2015b) coïncide avec un contexte mondial insistant sur l'éducation de la petite enfance (Akkari *et al.*, 2013; UNESCO, 2004, 2007, 2015a, 2015b; UNICEF, 2004). Le Cameroun se fixe alors pour objectif de relever ses taux de préscolarisation au moyen d'une approche plurielle : impliquer les collectivités territoriales décentralisées (communes, régions) ainsi que le secteur privé et favoriser la création de CPC, notamment dans les zones rurales où les taux de scolarisation sont les plus bas.

⁶⁴⁶ En 1990, le faible taux national de préscolarisation (12%) est justifié par « la réduction drastique des budgets alloués à ce niveau d'enseignement » et recoupe d'importantes disparités régionales : il n'est que de 1% à l'Extrême-Nord, 3% dans le Nord-Ouest et 4% dans le Nord contre 26% dans le Littoral et 37% dans le Centre (Mouafo Djontu, 2017, p. 96). A la suite des plans d'ajustement structurel, les structures de formation des personnels scolaires ont en effet cessé de recruter en 1987, suspendu leur fonctionnement en 1991 et rouvert en 1996 « pour former des enseignants dont le recrutement n'est cependant pas garanti par l'État ». Cela a provoqué un report des effectifs préscolaires vers le secteur privé, principalement en milieu urbain (au détriment des zones rurales), qui accueillait 58% des enfants préscolarisés en 1999-2000. En 2005, seuls 3,3% du budget du Ministère d'éducation de base étaient alloués au préscolaire formel privé et public (UNESCO, 2006).

L'exemple des dynamiques à l'œuvre dans le secteur préscolaire au sein de la région de l'Est montre comment des projets d'assistance suscités par un afflux de populations réfugiées (ici, centrafricaines) peuvent être réinvestis par les acteurs et actrices locales, voire mis au service de la politique nationale de décentralisation. Ce processus est double, comme l'illustre le rôle que peuvent jouer les structures de l'aide dans la fabrication ou la réorientation de certaines stratégies gouvernementales.

A/ Du local à l'international, récupération de services produits par l'aide

On a pu souligner, dans de précédents travaux (Lefort, 2020), la manière dont l'État camerounais parvient à tirer profit des projets d'assistance suscités par la présence de populations réfugiées, faisant ainsi écho à ce qui a pu être observé dans d'autres contextes (Fresia, 2002). En pratiquant une politique « de la porte ouverte » en direction des populations centrafricaines et en faisant appel à l'aide internationale pour répondre à leurs besoins, Yaoundé semble déléguer de fait ses compétences en matière d'offre de services publics. Il prolonge, ce faisant, des logiques ayant émergé dans les années 1980, à la faveur de l'explosion du lac Nyos (mentionnée au chapitre 1) :

Les rapports entre gouvernement et acteurs humanitaires viraient du régime de coopération à celui de substitution. Le gouvernement camerounais savait à la fois coopérer et disparaître complètement pour se laisser substituer dans ses missions régaliennes par l'aide humanitaire. C'est alors que la nutrition, la scolarisation des enfants, leur relogement au sens de construction de maisons d'habitations, bref, leur prise en charge sociale était effectuée par les organisations internationales. [...] L'État se déchargeait de ses responsabilités qu'il n'avait pas pu assumer convenablement avant la catastrophe [...] [et, de fait,] les enfants survivants ont été mieux scolarisés qu'avant [...] [Se met ainsi en place un] régime de « gouvernement privé indirect » où « la sortie de l'État » n'était « ni totale ni irréversible » (Mbembe, 1999, p. 103). Il se retirait partiellement dès lors que tous les services sociaux et toutes les missions essentielles qu'est supposé assumer l'État moderne étaient délaissées aux humanitaires sur place, mais savait reprendre la main aux interstices de cette décharge⁶⁴⁷. (Molo, 2023, p. 191-192)

De manière similaire, face à la pression exercée par l'arrivée de populations réfugiées sur ses infrastructures et services publics, Yaoundé laisse les structures d'assistance financer et agir à sa place. Les projets menés par les organisations d'assistance finissent par profiter au plus grand nombre : populations camerounaises comme centrafricaines ont accès à des services de

⁶⁴⁷ Sur ces enjeux, voir les travaux de Béatrice Hibou (1999a, 1999b).

meilleure qualité et à moindre coût, tandis que la puissance publique voit son territoire s'enrichir de nouvelles infrastructures sans engagement financier de sa part. Plus encore, fort de sa capacité à faire valoir auprès des bailleurs internationaux le poids que fait peser la présence de populations réfugiées sur les infrastructures et les ressources des zones d'accueil, Yaoundé réussit à négocier la mise en place de programmes destinés à atténuer les effets de la présence des personnes réfugiées (voir chapitres précédents).

Il convient de s'intéresser plus en détails aux processus par lesquels la puissance camerounaise parvient à (re)prendre en main les infrastructures et services nés de l'aide et estampillés comme « communautaires ». L'exemple d'un projet d'appui à la petite enfance dans la région de l'Est montre comment des espaces de protection créés par une structure internationale peuvent être non seulement mis au service de, mais aussi réintégrés dans la politique nationale de préscolarisation et de promotion de services sociaux.

1. Des espaces de protection de l'enfance mis au service de la politique éducative nationale

En 2017-2018, l'ONGI pour laquelle je travaille met en œuvre un projet de « protection de l'enfance » (*child protection*)⁶⁴⁸ prévoyant la mise sur pied d'espaces communautaires, c'est-à-dire gérés conjointement par la population hôte et réfugiée, et destinés à l'accueil des 3-5 ans. Comme on me l'explique lors de ma prise de poste, ce projet vient répondre à trois éléments. D'abord, une récente enquête de l'UNHCR qui a souligné les impacts négatifs des événements traumatiques, situations de malnutrition, « désorganisation de la cellule familiale » et manques de ressources sur le développement (physique, cognitif, intellectuel et social) des jeunes enfants. Ensuite, la fermeture récente des Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfance (ETAPE)⁶⁴⁹ gérés par l'Unicef et destinés à l'accueil des 2-5 ans⁶⁵⁰. Enfin, dans des zones frontalières alors marquées par une forte insécurité (due aux incursions de groupes rebelles centrafricains ainsi qu'aux attaques et enlèvements perpétrés par les « coupeurs de route »), les écoles primaires sont perçues par les parents, occupés à mener des

⁶⁴⁸ Secteur d'activités visant, en situation d'intervention humanitaire, l'« amélioration du bien-être des enfants et des jeunes affectés par les urgences, les crises et les déplacements forcés », notamment en les « protég[eant] contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence » (Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire : <https://alliancecpha.org/fr/protection-de-lenfance-dans-laction-humanitaire-et-leducation-en-situation-durgence>).

⁶⁴⁹ « Ecoles temporaires installées sur les sites » de personnes déplacées afin de « subv[enir] aux besoins d'éducation, de prise en charge et de protection des enfants, pendant et après les différentes crises » (Unicef, « L'éducation » : <https://www.unicef.org/car/education>). Au Cameroun, l'enrôlement des enfants réfugiés dans les ETAPE se voulait initialement temporaire : l'objectif était d'offrir, pendant un ou deux ans, soutien psychosocial et remise à niveau scolaire afin de leur permettre d'intégrer ensuite le cursus éducatif camerounais (Mbeng Dang *et al.*, 2023, p. 122). Pour une analyse critique de ces structures en contextes subsahariens, voir Murseli (2019).

⁶⁵⁰ « Les réfugiés centrafricains se mettent à l'école en terre camerounaise », *Journal du Cameroun*, 01/07/2015 : <https://fr.journalducameroun.com/les-refugies-centrafricains-se-mettent-a-lecole-en-terre-camerounaise/>

activités de subsistance, comme des espaces sécurisés où leurs jeunes enfants sont donc envoyés avant d'avoir atteint l'âge réglementaire de six ans.

En réponse à ce triple constat, l'ONGI lie son projet avec le Plan sectoriel de l'éducation pour la période 2013-2020 (Gouvernement du Cameroun, 2013), qui vise notamment à développer le préscolaire à base communautaire en zone rurale. L'objectif est double : faire valoir auprès du bailleur de fonds la spécificité du projet par rapport à celui mené précédemment par l'Unicef avec les ETAPE, en évitant l'accusation de reproduire des initiatives déjà menées, ainsi que la manière dont il s'intègre dans les politiques nationales du pays récipiendaire, en écho avec les orientations globales de l'aide internationale. Or, dans les mois qui suivent le lancement du projet, mes collègues sont approchés par les services départementaux du ministère de l'éducation de base (MINEDUB) à Batouri. Ces derniers insistent sur l'importance de procéder à l'enregistrement officiel des structures nouvellement créées comme centres préscolaires à base communautaire (CPC) auprès des services ministériels à Yaoundé, arguant que cela permettrait d'assurer leur durabilité après la fin du projet. Cette procédure administrative de formalisation des espaces créés par l'ONGI, qui n'était pas prévue initialement, va provoquer une requalification de ces espaces dédiés à la petite enfance afin de les aligner sur les normes et modes de fonctionnement édictés dans les directives nationales relatives aux CPC.

Dans un premier temps, la constitution des dossiers formels d'enregistrement pousse le responsable départemental du MINEDUB pour l'éducation préscolaire à demander que soient organisées – et financées – par l'ONGI des tournées d'inspection visant à évaluer la conformité des centres aux directives étatiques. Ainsi, contrairement à d'autres contextes où la multiplication des initiatives d'assistance aux populations réfugiées suscite un affaiblissement des liens entre figures étatiques locales et populations⁶⁵¹, l'action des structures de l'aide vient ici renforcer la présence des services gouvernementaux en facilitant et augmentant leurs déplacements dans des zones où leurs visites restaient rares. Voyant son transport et son hébergement assuré par l'ONGI, le représentant départemental du MINEDUB peut en effet passer une journée dans chacun des quatre villages concernés par le projet et prendre le temps d'échanger avec les divers acteurs et actrices en présence. Lors d'une discussion informelle, il explique :

Ces descentes sur le terrain sont essentielles, parce qu'elles nous permettent d'aller voir directement la façon dont les projets prévus *par le gouvernement* s'incarnent et prennent forme. En prenant le temps d'aller voir les gens et de parler avec eux, plutôt que de les convoquer collectivement pour des réunions une fois l'an, on prend mieux la mesure des défis ou des difficultés auxquels ils sont confrontés [...] et on peut mieux les faire remonter au niveau de la délégation de département ou de région, et ensuite du ministère lui-même.⁶⁵²

⁶⁵¹ Voir par exemple Landau (2002, p. 280).

⁶⁵² Discussion informelle avec un représentant départemental du MINEDUB, Batouri, 22/01/2018 (je souligne).

Ces propos doivent être mis en regard de la manière dont s'organise le ministère de l'éducation de base camerounais. Celui-ci se caractérise par une structure administrative très centralisée, organisée selon un schéma hiérarchique rigide où toute information émanant du niveau local doit remonter successivement tous les échelons (d'arrondissement, départemental, régional, national), ce qui « produit de la paperasserie à tous les niveaux » : « l'activité principale de l'administration de l'inspection scolaire est de produire, réviser et compiler des rapports », c'est-à-dire que l'administratif l'emporte au quotidien sur le pédagogique (Charton, 2014, p. 256 ; je traduis). De même, en ce qui concerne la répartition des moyens, les services ministériels centraux et déconcentrés sont marqués par un contraste important en termes de conditions de travail entre membres de l'administration et personnes en charge de l'inspection pédagogique, les secondes ayant souvent un accès très réduit à des téléphones, ordinateurs ou moyens de locomotion alloués prioritairement aux figures administratives. Du niveau central à celui de l'arrondissement, « la plupart des ressources vont au personnel administratif et très peu sont mises à disposition pour les tâches liées à l'éducation proprement dite » (*ibid*, p. 257). De ce fait, en raison du manque de moyens de transport, les inspecteurs et inspectrices ne se rendent pas sur le terrain aussi souvent qu'ils et elles le devraient ou le souhaiteraient ; lorsqu'elles ont lieu, ces visites se déroulent souvent dans les endroits les plus accessibles, ce qui entraîne d'importantes disparités géographiques dans la supervision réelle du système scolaire.

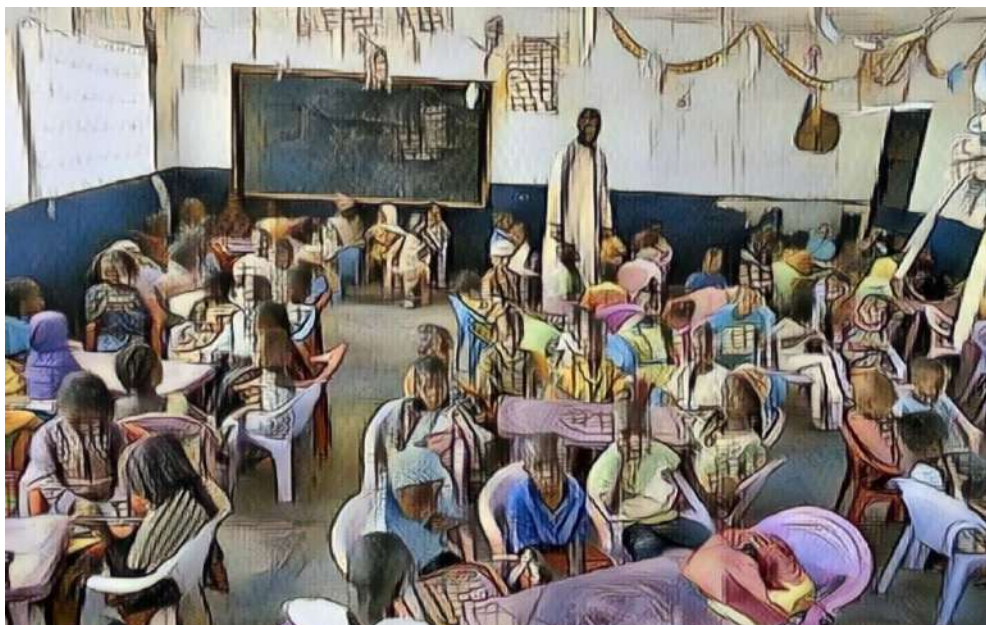
Dans ce contexte, l'accès aux moyens matériels, logistiques et financiers de l'aide internationale offre donc une opportunité de rééquilibrage en faveur des services déconcentrés de supervision pédagogique. En injectant de nouvelles ressources dans un système caractérisé par l'insuffisance des moyens disponibles, l'ONGI prend aussi place dans des relations de pouvoir. Le fonctionnement du MINEDUB n'est pas sans évoquer « ce que Dominique Darbon (1994) décrit comme une 'administration de commandement' », c'est-à-dire une configuration dans laquelle « la position confère l'autorité » et où « la capacité à contrôler l'accès aux ressources est également importante pour les agents afin d'assurer leur autorité et leur légitimité. Par conséquent, à chaque niveau de la structure administrative, les agents essaient de développer des stratégies spécifiques pour capturer le capital matériel et symbolique qui renforcera leur propre autorité » (Charton, 2014, p. 257-258 ; je traduis). En rendant possible la réalisation de ces tournées pédagogiques, l'ONGI ne permet pas seulement un (re)déploiement des services étatiques au sein de marges territoriales dans lesquelles ces derniers étaient jusque-là peu présents : elle influe également sur les relations de pouvoir au sein de l'appareil ministériel camerounais.

A l'issue de ces inspections, un rapport est rédigé et transmis à l'ONGI avec une série de recommandations concernant les manquements ou points à améliorer pour se conformer aux directives nationales et pouvoir prétendre au statut de CPC, provoquant des débats parmi mes collègues. Ceux et celles en charge de mettre en œuvre, sur le terrain, le projet d'assistance insistent sur la nécessité d'accéder aux attentes et recommandations du MINEDUB afin de garantir la durabilité des centres préscolaires. Au contraire, les membres du bureau national de l'ONGI estiment que la priorité n'est pas de s'aligner sur les normes et politiques éducatives

camerounaises, s'inquiétant plutôt des attentes du bailleur de fonds. La première position l'emportera finalement, à condition que ce remodelage du projet d'assistance ne modifie en rien les « indicateurs de résultats » à transmettre à l'organisme de financement.

L'intervention de l'ONGI visait, initialement, la mise en place d'espaces d'accueil et d'accompagnement psychosocial et ludique des enfants âgés de trois à cinq ans, dans des bâtiments déjà existants au sein des quartiers et que la population déciderait de mettre à disposition quelques jours par semaine. A la place, le projet contribue désormais à la création de structures éducatives formelles dont on attend qu'elles se conforment aux directives ministérielles en termes d'encadrement didactique et pédagogique, d'application et de respect des *curricula*, de répartition des enfants ou d'organisation de l'espace. À partir de l'année suivante, l'ONGI modifie donc substantiellement le contenu de son projet afin de pouvoir répondre aux critères édictés par le MINEDUB : construction de bâtiments « en dur » composés de deux salles de classe destinées à l'accueil des élèves répartis en deux groupes d'âge, latrines attenantes, achats de supports pédagogiques et de mobilier (bureaux, armoires, petites chaises) recommandés par le ministère (comme l'illustre la figure 37 ci-dessous).

Figure 37. Construction et équipement d'une salle de classe dans l'un des centres préscolaires créés par l'ONGI, tel que recommandé par les services du MINEDUB



De même, alors que l'objectif initial était de faire appel, pour encadrer les enfants, uniquement à des femmes (principalement réfugiées) dont l'ONGI aurait progressivement, selon ses termes, « renforcé les capacités », le profil des moniteurs et monitrices recrutées dans les CPC évolue

lui aussi. Afin de correspondre aux exigences du ministère, notamment en termes de niveau scolaire minimum, en 2020-2021, le personnel encadrant est composé en majorité d'hommes et de femmes de nationalité camerounaise. Comme prévu initialement dans le projet, ils et elles bénéficient de formations mensuelles organisées par l'ONGI sur l'accompagnement de la petite enfance, tandis que celles dédiées aux questions pédagogiques sont dispensées par une représentante ministérielle. La première année du projet (2017-2018), les monitrices sont convoquées plusieurs fois à Batouri (chef-lieu de département) afin d'assister aux formations officielles du MINEDUB – alors même que leur emploi relève, *a priori*, de l'aide internationale et non du secteur public. À partir de l'année suivante, l'ONGI obtient que ces formations aient lieu directement au sein des villages – à condition de prendre en charge les frais d'organisation et de défraiement (*per diem*, forfait de déplacement et de nourriture) de la formatrice.

S'observe ainsi un phénomène de reclassement vers le secteur public de services initialement destinés à appuyer les populations réfugiées. Leurs règles, supervision et encadrement ne sont plus le fait des structures internationales mais de figures étatiques déployant une stratégie de récupération des infrastructures sociales nées de l'aide. Cette configuration donne à voir un renversement des dynamiques qui ont pu prévaloir au cours des décennies 1990-2000 où l'administration publique, dans un contexte d'internationalisation des politiques éducatives, voyait son travail validé non par l'État mais par les institutions internationales (Mouafo Djontu, 2017, p. 199). Ici, les projets d'assistance aux personnes réfugiées se trouvent évalués à la fois par les normes internationales (critères des bailleurs, chartes onusiennes d'accès à l'éducation ou de protection de l'enfance) et par celles de l'État d'accueil et de sa politique nationale de développement. S'observe aussi un basculement en termes de temporalité relative aux réponses apportées à la dite « crise centrafricaine ». En 2014-2016, les projets dédiés à la petite enfance reprenaient des « modèles voyageurs » (Olivier de Sardan & Ilka Vari-Lavoisier, 2022) d'éducation en situation d'urgence : les ETAPE, basés sur des critères et modes de fonctionnement élaborés à l'international et ayant peu à voir avec les dispositifs et *curricula* nationaux. Au contraire, à compter de 2017-2018 avec les CPC, l'État réintègre progressivement les opérations d'assistance aux populations hôtes et réfugiées dans sa politique éducative. Plus encore, ces projets participent à la réalisation de cette dernière.

2. Inciter à la préscolarisation

En parallèle d'un appui matériel et financier à la création de centres préscolaires, l'ONGI organise des réunions régulières avec les comités de gestion (COGES) des CPC, auxquelles sont parfois conviées les autorités traditionnelles – quand ces réunions ne sont pas organisées directement à la chefferie (cf. figure 38 ci-dessous). Ces rencontres visent à former et impliquer les membres des COGES dans l'administration des centres préscolaires de diverses manières : en sollicitant leur appui pour nettoyer et entretenir la cour, réparer la clôture, préparer la rentrée scolaire et les procédures d'inscription des enfants, recruter les moniteurs et monitrices, veiller à la signature de leur contrat de travail, répartir le matériel pédagogique, ou

encore s'assurer du respect des mesures sanitaires contre la Covid-19⁶⁵³. Des « séances de travail » sont aussi organisées régulièrement avec les différents COGES afin de « les aider à mieux planifier leurs différentes activités pour le bon fonctionnement des CPC »⁶⁵⁴, mais aussi en garantir la bonne gestion des ressources (par exemple en les accompagnant la réalisation de leur budget annuel ou la création d'un compte bancaire spécifiquement dédié aux différentes transactions du CPC).

Figure 38. Réunion de préparation de la rentrée des CPC dans l'arrondissement de Garoua-Boulai



En complément de l'accompagnement des COGES, l'ONGI a formé aux enjeux d'éducation maternelle les personnes chargées d'assurer le bon fonctionnement de ces centres. Outre les responsables locaux (tels les chefs de village ou de quartier) et les parents d'élèves impliqués dans les comités de gestion des CPC, dans chaque localité, des « points focaux en protection de l'enfance » sont désignés au sein des populations hôtes et réfugiées. Durant l'année scolaire, ces personnes reçoivent des formations sur les questions de protection et de développement du jeune enfant. Elles sont ensuite chargées de « sensibiliser les communautés », participant ainsi d'une certaine pression sociale à la préscolarisation dans des contextes marqués par de faibles niveaux d'instruction et par ce qui a parfois été qualifié de « désintérêt des parents vis-à-vis de l'école » (Epoto Ibon Ndome & Mbame, 2023, p. 175; Mbeng Dang *et al.*, 2023) –

⁶⁵³ Sur ces questions, voir Lefort-Rieu & Ngodji (2023).

⁶⁵⁴ Extrait de rapport hebdomadaire de l'ONGI, document interne (septembre 2021).

expression sur laquelle on reviendra plus bas. Outre ces « sensibilisations » à l'importance de la préscolarisation, les points focaux encouragent également les parents à mobiliser des ressources à cet effet (achat d'uniformes et matériels d'apprentissage, cotisation à l'association des parents d'élèves, contribution financière ou en nature pour le fonctionnement de la cantine scolaire, etc.). Par leurs actions, ces acteurs et actrices locales servent de relais pour promouvoir la politique gouvernementale de préscolarisation à base communautaire – et ce, par le biais des structures et projets d'aide internationale aux personnes réfugiées.

L'action de l'ONGI ne se limite pas aux CPC. En partenariat avec les directeurs et directrices d'école primaire, ses membres assurent également un suivi auprès des enfants y ayant achevé leur scolarité afin de s'assurer de leur inscription et entrée effective dans le cycle primaire (classe de SIL). Ces initiatives sont saluées par les figures étatiques, comme l'illustrent ces propos de la Déléguée régionale de l'Education de Base lors d'une réunion avec des membres de l'ONGI :

Nous voudrions vous dire merci, parce qu'en fin de compte c'est nous les premiers bénéficiaires [de vos projets] : le MINEDUB [...]. Ces activités permettent de renforcer les compétences régaliennes et [celles] de l'État central. [...] La politique des CPC a été mise en place pour pallier le manque d'écoles maternelles – donc pas dans une optique de rétrocession, à terme, des CPC à l'État. Au contraire, c'est pour pallier les carences de l'État que nous permettons aux partenaires d'accompagner les communautés, sous l'œil vigilant du MINEDUB.⁶⁵⁵

Si ce projet d'assistance contribue à « renforcer les compétences régaliennes », c'est aussi parce qu'il offre aux services ministériels des occasions de (re)prise en main et de réintégration dans le giron étatique d'initiatives privées échappant à leur contrôle et potentiellement concurrentes. Initialement déployé dans l'arrondissement de Kette, le projet d'appui à la petite enfance mentionné ci-dessus est ensuite étendu au département voisin du Lom-et-Djerem. Afin de ne pas prendre de retard vis-à-vis du travail déjà accompli dans la Kadey, l'objectif est d'y renforcer, dans les zones accueillant un nombre important de populations centrafricaines, cinq centres préscolaires déjà existants mais qui rencontrent alors des difficultés de fonctionnement. Au départ, le projet devait se déployer dans la localité de Mandjou, en périphérie du chef-lieu régional de Bertoua, en raison du nombre élevé d'enfants réfugiés qui y ont été recensés (Kamdem, 2016; Mbeng Dang *et al.*, 2023). Cependant, l'ONGI se heurte rapidement à la résistance d'une adjointe au maire qui souhaite que « tout transite par elle »⁶⁵⁶ et non par les populations des quartiers où sont implantées ces structures. Cette femme, à l'instar d'autres acteurs et actrices dans le pays, a profité de la politique gouvernementale des CPC pour mettre en place « un vrai *business* » consistant, dans les faits, à transformer les centres préscolaires en « écoles maternelles privées » devenues une source d'enrichissement personnel. La déléguée régionale MINEDUB-Est, le sous-préfet de Garoua-Boulaï et l'inspection d'arrondissement de

⁶⁵⁵ Observation du 20/02/2020, Bertoua.

⁶⁵⁶ Cette citation (et les suivantes) : discussion informelle avec un employé de l'ONGI en charge de la mise en œuvre du projet (Bertoua, août 2020).

l'éducation de base vont alors intervenir conjointement pour pousser l'ONGI à appuyer d'autres CPC situés non loin du site de personnes réfugiées de Gado-Badzere (le plus important du pays), notamment en facilitant les démarches de construction, légalisation et cession des droits coutumiers. Cet exemple illustre la manière dont, dans un conflit opposant une actrice privée aux services étatiques du Lom-et-Djerem, une ONGI peut être prise à parti par ces derniers pour les aider à récupérer ou (ré)intégrer des structures éducatives dans le giron étatique.

3. Protection de l'enfance et services sociaux

Dans ce même arrondissement de Garoua-Boulai, l'implication des services étatiques s'observe à un autre niveau. En réponse à « la demande introduite par le chef de Centre Social »⁶⁵⁷, la nomination des points focaux « Protection de l'enfance », mentionnés plus tôt, fait l'objet d'arrêtés de la sous-préfecture visant à officialiser leur création et à les rassembler au sein d'un « Comité Local de Protection de l'Enfance (CLPE) »⁶⁵⁸. Ce dernier est également composé des chefs de village (soit, comme indiqué au chapitre précédent, des auxiliaires de l'administration territoriale), chargés d'assister les points focaux dans la réalisation de leurs tâches au motif qu'ils sont « les garants du rôle de protection dans leurs [localités] respectives ». Enfin, leurs activités doivent être menées « sous la supervision du chef de Centre Social de Garoua-Boulai » (soit une structure rattachée au ministère des affaires sociales, MINAS). Dans ces documents, l'ONGI n'est jamais mentionnée : seuls sont indiqués les noms des individus occupant, dans chaque localité, les fonctions de points focaux ainsi que les responsabilités qui leur sont dévolues.

Ces arrêtés sont publiés à la suite de « séances de travail » menées par l'ONGI avec les services décentralisés du ministère des affaires sociales (MINAS), le sous-préfet et le commandant de brigade de Garoua-Boulai, ainsi que des représentants et représentantes des localités concernées⁶⁵⁹. La nomination des points focaux donne lieu à des cérémonies d'installation officielles présidées par le sous-préfet, en présence du maire et du commandant de brigade de Garoua-Boulai, de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base, des services décentralisés du MINAS et de divers membres d'agences onusiennes et ONGI intervenant dans la zone. Au cours de la cérémonie, les autorités félicitent l'ONGI d'avoir ainsi permis et soutenu, à travers la mise en place de ces points focaux, la création de Comités Locaux de Protection de l'Enfance (CLPE) :

⁶⁵⁷ *Décision N°650/D/B15.04/BAAJP du 16 Juin 2020 portant création des Points Focaux de la Protection de l'enfance « PFPE » chargés de renforcer le système de protection de l'enfance dans l'arrondissement de Garoua-Boulai et plus précisément dans les communautés des villages : GBABIO, GADO BADZERE et ABO-BOUTILA (voir annexe 3).*

⁶⁵⁸ *Ibid ; Décision n°688/D/B15.04/BAAJP du 11 novembre 2020 portant création d'un comité local de protection de l'enfance dénommé « C.I.P.E », chargé de renforcer le système de protection de l'enfance dans l'arrondissement de Garoua-Boulai, et plus précisément des communautés des villages : GBABIO, GADO BADZERE et ABO-BOUTILA.*

⁶⁵⁹ Extrait de rapports d'activités de l'ONGI (document interne), novembre 2020.

C'est une première sur l'étendue du territoire camerounais. Même si les textes du MINAS en font mention d'une façon très implicite, cela n'a jamais été fait soit par manque de moyens, soit par inattention ou manque d'intérêt, et [nous] souhaitons que [l'ONGI] en fasse davantage dans bien des villages de l'arrondissement, et même de la région ou dans tout le pays, à la mesure des moyens.⁶⁶⁰

Une *Cartographie du système national de protection de l'enfant au Cameroun* menée en 2013 signalait en effet qu'« au niveau communautaire, aucun acteur ne possède de mandat légal et formel leur permettant d'assurer la signalisation des cas de protection de l'enfant identifiés » (CGCA, 2013, p. 71). En réponse, parmi les actions prioritaires présentées dans le *Document de politique nationale de protection de l'enfant (2017-2026)* est soulignée l'importance d'un « renforcement des capacités des élus locaux dans l'animation communautaire des mécanismes de protection de l'enfant » (Gouvernement du Cameroun, 2017, p. 64).

Officiellement installés en novembre 2020, les points focaux commencent à mener des activités dans leurs localités respectives dès le mois suivant. Les premiers ateliers visent à « sensibiliser les communautés »⁶⁶¹ sur l'importance de l'enregistrement des naissances, à l'aide de « boîtes à images » et « guides simplifiés en protection de l'enfance » remis par l'ONGI. Ces activités ont lieu en présence des services du MINAS, qui rappellent aux parents que l'établissement d'acte de naissance pour leurs enfants « est obligatoire sous peine de poursuite judiciaire ». Dans les semaines qui suivent, d'autres ateliers ont lieu autour de la « lutte contre les mariages forcés », thématique abordée à travers des techniques de « sensibilisation dans les ménages » auxquelles les points focaux ont été formés par une spécialiste extérieure contractualisée par l'ONGI. Outre le recours à des méthodes et pédagogies présentées comme alternatives ou novatrices, à chaque fois, « il leur [est] rappelé de faire bon usage des outils reçus ainsi qu'une lecture permanente de la loi liée à la protection de l'enfant afin de mieux défendre leur point de vue lors des sensibilisations ». L'autorité convoquée *in fine* n'est donc pas tant les principes universels de droits humains ou de protection de l'enfance que l'appareil juridique camerounais, auquel populations hôtes comme réfugiées sont tenues de se plier. En cela, donc, les activités de protection de l'enfance impulsées par l'ONGI participent à mettre en œuvre les « actions prioritaires » identifiées dans la politique nationale, mais contribuent également à diffuser les règles juridiques nationales au sein de populations et d'espaces éloignés du pouvoir central.

Si l'évolution de ce projet d'assistance aux personnes réfugiées dans la région de l'Est révèle un alignement progressif avec les politiques étatiques, populations locales et figures de l'aide ne restent pas inactives face à ce processus.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

⁶⁶¹ Cette citation (et les suivantes) : tirées de rapports d'activités de l'ONGI (documents internes), novembre et décembre 2020.

B/ Coproduire une politique d'éducation préscolaire

Comme souligné plus haut, l'action publique éducative en contextes camerounais est marquée par son caractère fragmenté. Après avoir montré comment l'État parvenait à tirer parti des opérations d'aide internationale pour appuyer sa politique d'éducation préscolaire, on s'intéresse ici aux stratégies déployées, en réponse, par les populations et les figures de l'aide.

1. Refuser le « communautaire » et renvoyer la balle dans le camp de l'aide – ou de l'État

Comme indiqué précédemment (cf. encadré 4), la politique des centres préscolaires à base communautaire (CPC) a été mise en place dans un contexte de retrait de l'État au profit d'acteurs et d'actrices issues du secteur privé, confessionnel ou des populations. Dans une logique basée sur la participation des dites « communautés » (Cooke & Kothari, 2001; Cornwall & Brock, 2005; Lavigne-Delville, 2011a; N. Rose, 1999), ces dernières doivent être en mesure de gérer elles-mêmes leurs propres affaires par l'intermédiaire, notamment, de représentants et représentantes organisés en comités de gestion (COGES). Ces dynamiques, qui ne sont pas propres au Cameroun, ont été analysées dans d'autres contextes comme une opposition entre populations et puissance publique :

La 'société civile' devient dans cette perspective un substitut ou une alternative à l'État, bon gré mal gré, tant en raison de l'inefficacité de celui-ci que de son déficit démocratique [...]. Il serait [cependant] dangereux de 'jouer' la société civile contre l'État, le développement communautaire contre le service public. (Olivier de Sardan, 2001a, p. 155)

Le projet de création des CPC dont il est question ici n'échappe pas à cette logique : pour garantir la pérennité des centres préscolaires, l'ONGI pense d'abord s'appuyer sur les seuls parents d'élèves et membres des populations hôtes et réfugiées résidant dans les quartiers d'implantation des CPC. La logique qui prévaut est qu'il suffirait de transmettre à ces personnes les compétences et moyens nécessaires à la gestion d'une école *via* des formations (évoquées ci-dessus) et la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR). Ces dernières sont supposées couvrir les coûts de fonctionnement des centres préscolaires, afin que ces derniers ne pèsent pas sur les parents (à travers des frais d'inscription et cotisations à l'association des parents d'élèves, ou APE). Pour cela le projet, qui s'étend sur une durée de trois ans, est organisé autour d'une politique de retrait progressif : tandis que l'ONGI finance la totalité des frais de fonctionnement du CPC la première année, elle ne prend plus en charge que 50% du salaire des moniteurs et monitrices la deuxième année et seuls 25% au cours de la dernière année. En parallèle, le développement progressif des AGR est supposé prendre le relais et répondre aux besoins du centre préscolaire. Dans cette optique, les COGES sont également formés par des

intervenants et intervenantes extérieures sur les questions de gestion budgétaire ou de développement de *micro-businesses*.

Or dans les faits, les AGR ne sont pas en mesure de couvrir de telles dépenses, quand elles ne sont pas tout simplement non-viables. Cela tient d'abord à la perception des ressources de l'ONGI comme une « manne », c'est-à-dire « un 'bienfait' tombé d'en haut qui se différencie du sens anthropologique de 'don' (lequel implique obligation de rendre) » (Geffray, 2000) et qui « s'éloigne radicalement des formes locales habituelles de secours [...], qui sont très personnalisées (charité, mécénat, prêt, aide de voisinage) » (Olivier de Sardan, 2014, p. 204). Comme l'explique le président d'un comité de gestion dans la localité de Gbiti, prenant l'exemple de leur AGR basée sur la revente de bœufs d'embouche :

Sur le marché, les gens disent que le bœuf donné par [l'ONGI], on l'a eu gratuitement donc ils ne veulent pas en donner un bon prix [à la hauteur de ce que vaut l'animal] et disent que chacun prenne plutôt sa part.⁶⁶²

Les AGR des centres préscolaires ne sont pas sans évoquer ce qui a pu être décrit dans d'autres contextes au sujet des projets labellisés comme « communautaires » (Olivier de Sardan & Dagobi, 2000). Malgré l'importance des ressources et efforts déployés par l'ONGI pour supporter ces AGR, le fonctionnement de ces dernières fait intervenir une pluralité de normes, fonctions et pratiques que le projet d'assistance ne prend pas ou peu en compte. La fiabilité de ses études de marché et *business plans* se heurte, par exemple, à des exonérations et « 'faveurs' accordées non seulement à des membres du comité (le président et/ou le trésorier), ou au chef de village, mais aussi à des parents ou amis, voire à des gens démunis » (*ibid*, p. 160), ou encore à des pratiques de crédit pas toujours rapportées dans les livres de comptes. Le suivi des recettes et dépenses journalières et hebdomadaires, instauré par l'ONGI afin d'aider les COGES à gérer leurs « projections budgétaires », s'avère donc extrêmement difficile. Aux cas de malversation avérés s'ajoutent des divergences concernant l'utilisation des fonds recueillis : pour l'ONGI, l'argent récolté et destiné au fonctionnement du CPC est censé demeurer dans la caisse – ou sur le compte bancaire – géré par le COGES, en attendant d'être utilisé (pour payer les moniteurs et monitrices, acheter du matériel, effectuer d'éventuelles réparations ou couvrir des frais d'entretien du centre préscolaire, etc.). Or, pour les personnes impliquées dans le projet, « le fait que, dans un contexte de forte demande de numéraire, de l'argent dorme dans une caisse chez un [membres du COGES] [...] semble souvent absurde » ; d'autant plus que « la frontière entre bénéfice collectif et bénéfice personnel, entre placement des fonds au profit du comité et placement à son propre profit, entre détournement et prêt, n'est pas nette » (*ibid*, p. 165). C'est ce qu'explique ce Camerounais, ayant travaillé pendant une dizaine d'années pour diverses ONGI dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est :

Souvent, les projets comme les AGR où on dit donner à cinq, six personnes une somme de 100 000 francs [CFA], ça [...] ne va jamais marcher. Ils vont dire : « ok, on va prendre ça [pour]

⁶⁶² Discussion informelle, Gbiti, février 2020.

acheter [collectivement] un bœuf qu'on va revendre [plus tard] ». [...] Mais en réalité, s'ils sont à cinq, juste après votre départ, ils vont se diviser les 100 000 [FCFA] en 20 000 chacun ; eux, ils ont résolu leurs problèmes, chacun va se débrouiller avec ses 20 000 [FCFA], mais ils vont s'accorder [...] au point que, [...] si vous demandez même à voir l'état de ces 100 000 [FCFA], vous allez [les] voir, parce qu'on va prendre chez [untel] ou bien chez [untel] ou je-ne-sais-qui ; vous allez donc cocher ok, fiche de suivi, etc. Vous, vous pensez que vous avez fait votre AGR qui fonctionne et que vous avez un cahier [de suivi de comptes] que vous avez [photographié], avec le suivi des 100 000 [FCFA] ; lui, il a eu ses 20 000 francs [...] et, à chaque fois que vous le convoquez pour une réunion [de suivi de l'AGR], il va venir.⁶⁶³

Ces situations sont d'autant plus courantes que les projets de type « communautaire » sont surreprésentés parmi les opérations d'assistance menées dans la région l'Est depuis le milieu des années 2000. Quand on se déplace sur les routes ou à travers les villages de la zone, nombreuses sont les plaques et panneaux d'affichage – plus ou moins rutilants ou effacés – installés par des ONGI afin de revendiquer la mise en œuvre de divers projets (« champ vivrier » ou « maraîcher », « ferme-école », « centre de formation », etc.) auxquels est apposé le label « communautaire », mais dont il est souvent bien difficile de trouver des restes tangibles ou fonctionnels⁶⁶⁴ (cf. figure 39 ci-dessous).

Figure 39. Exemples de plaques de visibilité dans la localité de Timangolo



⁶⁶³ Extrait d'entretien, Timangolo, 26/04/2018.

⁶⁶⁴ Ce type d'approche n'est pas sans évoquer « le poids des traditions chrétiennes et socialistes occidentales, qui fusionnent dans la préférence marquée, et souvent excessive, [...] pour les formes collectives d'action et d'organisation » dans les opérations d'aide internationale, ainsi que « le mythe largement répandu d'une Afrique 'naturellement communautaire', régie par une tradition du consensus » (Olivier de Sardan, 2001a, p. 153) .

Si ces plaques peuvent être détournées à d'autres fins (par exemple, pour faire sécher le linge ou servir de porte d'entrée à certaines maisons), l'omniprésence de l'approche communautaire s'accompagne d'une certaine exaspération parmi les populations. Un jour que j'échange avec des éleveurs de la localité de Gbiti, ces derniers se plaignent d'une énième initiative de « champ fourrager communautaire » porté par l'UNHCR et qui, selon eux, est déjà compromise. Leur chef, agacé, résume la situation en ces termes :

Le modèle communautaire ne fonctionne pas ici. Quand chacun a sa chose, il va bien s'en occuper ; mais si tous doivent partager quelque chose en commun, certains vont faire davantage que d'autres : c'est ce qui se passe dans les champs communautaires des ONG [...]. Le communautaire, c'est une idée théorique que les ONG conçoivent pour pouvoir mettre ensuite l'échec de leurs projets sur le dos des communautés, qu'elles accusent de ne pas assez s'impliquer ou de ne pas prendre leurs responsabilités.⁶⁶⁵

Il est en effet fréquent, dans les discours et rapports des structures internationales, de reporter la responsabilité de l'échec des opérations d'assistance sur les populations elles-mêmes – en raison d'un défaut d'« appropriation » du projet, ou de « malversations » et « détournements ». On remarque ici la capacité des personnes dites bénéficiaires à se dédouaner en retournant l'accusation : si les programmes d'aide échouent, c'est d'abord la responsabilité des ONGI qui « ne nous consultent pas et nous mettent simplement face à ce qui a été décidé, en venant nous trouver avec un projet déjà écrit »⁶⁶⁶. De tels discours ne sont pas propres à la région de l'Est-Cameroun et constituent, au contraire, une caractéristique récurrente des projets d'assistance internationale. Dans la mesure où la gestion des centres préscolaires mentionnés plus tôt n'échappe pas à ces dynamiques, il convient d'étudier la manière dont les populations se servent des CPC pour exprimer leur rejet du modèle communautaire et contribuer, elles aussi, à coproduire la politique d'éducation préscolaire.

Premièrement, même si les membres des COGES continuent à assister – avec plus ou moins d'assiduité – aux différentes formations et réunions de « suivi des AGR » mises en place par l'ONGI, le désengagement financier de cette dernière dans la prise en charge des coûts de fonctionnement des CPC provoque leur report sur les parents. Plus l'ONGI réduit son soutien financier et plus les comités de gestion insistent pour que ces derniers s'acquittent de leur cotisation à l'association des parents d'élèves (APE), qui serviront à rémunérer les moniteurs et monitrices. Aux antipodes d'un système idéalisé d'école communautaire dans lequel tout le quartier se mobiliserait afin de garantir l'éducation des plus jeunes, ce mécanisme marque la prééminence de dynamiques nées notamment à la faveur de la crise économique et des plans d'ajustement structurel. Ces derniers ont « oblig[é] les parents à suppléer l'État dans la gestion des écoles », en particulier *via* les frais d'APE, et mené à une « situation qui voit les ménages

⁶⁶⁵ Discussion informelle, Gbiti, 28/11/2017.

⁶⁶⁶ Discussion informelle avec des femmes réfugiées centrafricaines dans le site informel de Béthanie, en périphérie de Kette (16/04/2018).

continuer à investir dans la gestion des écoles publiques »⁶⁶⁷ (Mouafo Djontu, 2017, p. 379). Cette approche est d'ailleurs soutenue par les représentants étatiques, comme l'illustrent ces propos de l'inspecteur d'arrondissement du MINEDUB lors d'une rencontre avec les présidents des comités de gestion organisée par l'ONGI en septembre 2020 :

L'État ne peut pas, seul, embrasser le domaine vaste de l'éducation : c'est pourquoi, dans les zones où il n'existe pas d'écoles maternelles, les parents doivent se rassembler et s'impliquer.⁶⁶⁸

Cependant, cette sollicitation des parents d'élèves a des effets assez limités pour deux raisons : d'une part, les faibles moyens dont jouissent une large part des foyers qui envoient leurs enfants au CPC ; d'autre part, ce que les membres des COGES qualifient de « mauvaise volonté » de certains parents d'élèves qui refusent de s'acquitter de leur cotisation, estimant que ce n'est pas à eux de prendre en charge les coûts de fonctionnement des centres préscolaires. Ce refus est, dans un premier temps, lié à la perception des CPC comme un « projet d'ONG » dont les parents d'élèves jugent être, tout le moins, les « bénéficiaires » mais certainement pas les contributeurs. Leur refus, constaté tant parmi les populations réfugiées que camerounaises, vient dire leur opposition au modèle « communautaire » prôné tant par les structures de l'aide que par l'État, dans le cadre de sa politique d'éducation préscolaire.

Cette position des parents d'élèves va pousser les comités de gestion des CPC à déployer une autre stratégie de réponse au désengagement financier de l'ONGI, à savoir en appeler aux autorités. En septembre 2020, l'ONGI organise à Kette une rencontre rassemblant les présidents des COGES, l'inspecteur d'arrondissement de l'éducation de base, le représentant du maire (ce dernier étant alors en déplacement) et le sous-préfet. Après que chacune de ces figures a pris la parole, pour rappeler aux représentants des comités de gestion les règles de fonctionnement des CPC et l'importance d'en garantir une gestion transparente, vient le temps des questions à la salle. Le président d'un COGES se lève pour solliciter l'appui non de l'ONGI, estimant que celle-ci « a déjà beaucoup fait sa part », mais le soutien de la mairie afin de « pouvoir permettre à nos enfants de continuer à fréquenter [aller à l'école] ». En réponse, le représentant de la commune invite les COGES à établir une liste des besoins de leur CPC et à la transmettre, dans un délai d'un mois et après avoir obtenu la signature de l'inspecteur d'arrondissement du MINEDUB, au secrétaire général de la mairie. L'objectif est de permettre que les besoins des CPC soient intégrés dans le prochain budget annuel de la municipalité.

Si la commune décide de s'impliquer ainsi dans les centres préscolaires, c'est notamment parce que ces derniers relèvent de sa prérogative dans le cadre de la décentralisation. On a souligné, au chapitre précédent, la manière dont les interventions d'aide internationale se positionnent vis-à-vis de ce processus ainsi que le rôle central qu'elles entendent accorder aux collectivités territoriales décentralisées. Cela s'observe particulièrement en termes de services publics,

⁶⁶⁷ En 2010, les charges que les familles doivent supporter pour le cursus scolaire de leurs enfants s'élèvent à 75 000 FCFA en moyenne (soit 120€ environ) par an à l'échelle nationale, avec d'importantes fluctuations régionales (48 000 FCFA à l'Est) ainsi qu'entre les ménages, suivant leur niveau de vie.

⁶⁶⁸ Cette citation (et les suivantes) : observation du 17/09/2020 à Kette.

comme l'illustre le processus de rétrocession des CPC aux autorités municipales de leur zone d'implantation.

2. Renforcer le processus de décentralisation et infléchir l'agenda gouvernemental sur l'enseignement préscolaire

Constatant que l'implication des seuls parents d'élèves et populations locales est insuffisante pour garantir le bon fonctionnement et la durabilité des CPC, l'ONGI décide de faire intervenir un autre acteur : la mairie. L'objectif est de veiller à ce que la commune prenne le relais lorsque le projet d'assistance arrivera à son terme. Pour cela, de régulières rencontres bilatérales entre figures municipales et membres de l'ONGI sont organisées, afin d'obtenir que les besoins de chaque centre préscolaire soient intégrés dans les budgets communaux des localités concernées. Du point de vue de la municipalité, la motivation est double. Politique, tout d'abord : au regard des caractéristiques du processus de décentralisation au Cameroun (voir chapitre précédent), l'ONGI est invitée à « faire valoir que les CPC participent du processus de décentralisation »⁶⁶⁹ et sont donc l'occasion d'accroître les prérogatives de certains organes communaux, à commencer par la « Commission de la coopération décentralisée ». Financier, ensuite : dans le cadre de la décentralisation, la politique nationale d'éducation préscolaire prévoit que l'État octroie, chaque année, la somme de 180 000 XAF⁶⁷⁰ par moniteur ou monitrice de CPC que compte la commune et intègre leurs besoins en matériel pédagogique dans le cadre du « paquet minimum »⁶⁷¹. Or, malgré le caractère supposément communautaire des centres préscolaires, cet argent n'est pas versé au comité de gestion mais à la municipalité de la localité dans laquelle le CPC est implanté⁶⁷².

En amenant les communes à s'impliquer dans le financement et la gestion des centres préscolaires, l'ONGI contribue donc à renforcer à la fois la politique nationale d'éducation préscolaire et le processus de décentralisation. Le maire de Kette décrit ainsi ce processus de rétrocession des centres préscolaires entamé par l'ONGI :

⁶⁶⁹ Cette citation (et suivante) : discussion informelle avec un employé local d'ONGI, également membre du conseil municipal de Kette (Batouri, 19/09/2020).

⁶⁷⁰ Environ 274€.

⁶⁷¹ Mesure destinée initialement à accompagner la gratuité de l'école primaire en mettant à la disposition des établissements un paquet minimum de matériels et de fournitures (« Au Cameroun, l'éducation comme priorité nationale », *Afrique – La Tribune*, 17/04/2017 : <https://afrique.latribune.fr/think-tank/2017-04-17/au-cameroun-l-education-comme-priorite-nationale.html>). Ces éléments ont été mentionnés par le responsable préscolaire de la délégation départementale de l'éducation de base (DDEB) dans la Kadey, lors d'une réunion avec les membres de l'ONGI (Batouri, observation du 17/12/2020).

⁶⁷² Dans les faits, néanmoins, les engagements financiers tardent à se concrétiser : malgré l'enregistrement officiel des seize CPC de sa commune auprès du MINEDUB, fin 2020, le maire de Kette indiquait n'avoir reçu aucune annonce de financement ni de dotation en matériel pédagogique destiné à soutenir leur fonctionnement pour l'année 2021 (discussion informelle, Kette, 10/12/2020).

[Il s'agit] de transférer le savoir-faire et les compétences sur la gestion des CPC à la mairie, pour nous imprégner de ce qui est fait et [en] assurer la pérennité. [...] Les CPC sont une émanation de l'État dans les localités qui ne sont pas pourvues en écoles maternelles. [...] Avec la décentralisation, toutes les écoles maternelles et les CPC entrent dans le patrimoine communal [...]. La mairie, si elle a des moyens et que la communauté n'en a pas, peut voir comment soutenir les moniteurs.⁶⁷³

Dans le domaine de l'éducation maternelle et primaire, certaines compétences transférées aux communes concernent précisément la création, la gestion, et l'entretien des écoles maternelles et des centres préscolaires, l'acquisition des matériels et fournitures scolaires, ou le recrutement et la prise en charge du personnel⁶⁷⁴. Dans le département du Lom-et-Djerem, à compter de l'année scolaire 2020-2021, la responsable des affaires sociales de la mairie de Garoua-Boulaï est présente lors des formations que reçoivent les comités de gestion. Désormais, ces dernières ne portent plus seulement sur leur rôle et sur les règles de bonne gestion des CPC : est aussi abordé « le cadre d'accompagnement et de fonctionnement des COGES avec la mairie »⁶⁷⁵, laquelle demande que chaque comité de gestion lui fournisse chaque mois « les rapports complets de gestion des CPC ainsi que des AGR ».

Au-delà des CPC, l'implication des structures internationales dans l'enseignement préscolaire entraîne aussi des conséquences en termes de définition des politiques gouvernementales⁶⁷⁶. C'est ce dont témoigne le processus d'élaboration d'une nouvelle « Stratégie nationale pour le secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun pour la période 2020-2030 ». Outre le gouvernement et les organisations internationales traditionnellement impliquées dans les questions éducatives (telles la Banque mondiale, l'Unesco ou l'Unicef), ce processus associe aussi les acteurs et actrices intervenant auprès des populations déplacées (tels l'UNHCR et ses ONGI partenaires). Ces structures sont très largement représentées lors de l'atelier organisé par la Banque mondiale à Yaoundé, en mars 2020, pour présenter l'état du secteur éducatif au Cameroun. Pendant cette rencontre, à laquelle j'assiste, les enjeux liés à l'éducation préscolaire occupent une place centrale – faisant écho à des dynamiques observées à l'échelle globale (Akkari *et al.*, 2013). Deux mois plus tard, un groupe de travail dédié au préscolaire est créé à l'initiative des structures de l'aide. Composé de figures étatiques et d'organisations internationales (Unicef, Banque mondiale) et non gouvernementales, sa visée est double. Comme l'explique un représentant de l'Unicef lors de leur première réunion, il s'agit de « mieux coordonner nos actions et notre réponse en termes d'appui au gouvernement dans ce secteur souvent oublié ou peu représenté du préscolaire, [...] [à un] moment où l'on parle de

⁶⁷³ Propos tenus lors d'une réunion avec des membres de l'ONGI dans la mairie de Kette, observation du 03/09/2020.

⁶⁷⁴ Le Décret n°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'éducation de base indique que sont délégués à ces dernières « la construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires, et des établissements préscolaires par la Commune » (art. 4), de « l'acquisition des matériels et fournitures scolaires » (art. 5), du « recrutement et de la prise en charge du personnel d'appoint » (art. 8).

⁶⁷⁵ Cette citation (et suivante) : extrait de rapport d'activités, document interne (novembre 2020).

⁶⁷⁶ Certains des éléments présentés ici ont déjà fait l'objet d'une publication (Lefort-Rieu, 2022b, p. 463-465).

plus en plus du préscolaire au Cameroun » ; mais aussi de mener « un vrai travail de plaidoyer pour la petite enfance »⁶⁷⁷.

Dès cette première rencontre émerge un point de tension entre figures internationales et étatiques concernant le fait d'intégrer, ou non, l'éducation préscolaire dans le « package d'éducation fondamentale » supposé universel, obligatoire et gratuit. A la position défendue par les structures de l'aide, l'inspectrice en charge de l'éducation maternelle souligne que « le préscolaire n'est pas obligatoire au Cameroun », rappelant la position inchangée du gouvernement depuis les années 1990 concernant le gel de la création de nouvelles écoles maternelles publiques et la stratégie de développement des centres préscolaires à base communautaire (CPC). Au fil des mois, les discussions se poursuivent entre le gouvernement et les principaux acteurs et actrices impliqués dans les secteurs éducatifs et préscolaires. La collaboration entre structures internationales et services de l'État, notamment dans le cadre du PAREC (Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun) ou du Partenariat Mondial pour l'Éducation (*Global Partnership for Education*)⁶⁷⁸, est marquée par la volonté d'instaurer un cursus obligatoire et gratuit de huit années d'éducation débutant non plus au primaire mais en grande section, c'est-à-dire intégrant la dernière année du préscolaire. Cela serait rendu possible grâce à une double approche consistant, selon l'inspectrice de l'éducation maternelle, à « appuyer le développement de nouveaux CPC dans les zones rurales, afin d'y accroître les taux bruts de préscolarisation » et en « accol[ant] une classe préscolaire au primaire en zones urbaines »⁶⁷⁹. Ainsi, tout en respectant la politique gouvernementale (basée sur le gel de création de nouvelles écoles maternelles publiques et la promotion des centres préscolaires à base communautaire, notamment en zones rurales), l'éducation préscolaire est intégrée au « package d'éducation fondamentale » universel et gratuit. Face au refus de l'État de considérer le préscolaire comme stratégique, le renforcement des interventions en éducation maternelle consiste à intégrer cette dernière à un secteur déjà fortement investi par le gouvernement, à savoir l'éducation primaire (obligatoire et gratuite).

Cette proposition, officiellement formulée par le Ministère de l'éducation de base lui-même, reste encore « en attente d'approbation [...] de la part de la primature » en raison notamment des « impacts financiers » qu'elle suppose. Une telle décision signifierait une inflexion notable de la stratégie gouvernementale telle qu'elle a été déployée jusqu'ici, tout en valorisant le travail des structures internationales investies dans la création des centres préscolaires en zones rurales. En effet, en parallèle de ces discussions, l'ONGI susmentionnée a été sollicitée par la Banque mondiale (qui finance la stratégie nationale d'éducation au Cameroun) pour étendre à d'autres régions que l'Est son expérience de création et rétrocession des CPC aux collectivités

⁶⁷⁷ Cette citation (et suivante) : observation du 20/05/2020, Yaoundé.

⁶⁷⁸ Dont il a été fait mention au chapitre 4. Le Cameroun adhère au GPE en 2006, ce qui lui permet de bénéficier l'année suivante d'un financement de 47,1 millions de dollars afin d'appuyer la contractualisation des enseignants et enseignantes. Il bénéficiera ensuite, pour la période 2014-2018, d'un second financement de 53,3 millions de dollars pour améliorer l'offre éducative dans le cycle scolaire (Global Partnership for Education, "Where we work – Cameroon" : <https://www.globalpartnership.org/where-we-work/cameroon>).

⁶⁷⁹ Cette citation (et suivantes) : réunion du sous-cluster « Préscolaire », observation du 24/02/2021 à Yaoundé.

territoriales décentralisées. On voit ici comment un projet de protection de la petite enfance peut faire l'objet de réinvestissements visant à influencer l'agenda et la politique gouvernementale d'éducation.

*

L'exemple du secteur préscolaire a permis de déployer une approche empirique visant à saisir comment, en contextes camerounais, les acteurs et actrices locales, nationales et internationales « définissent une politique publique et la font appliquer » (Wafeu Toko, 2008, p. 3). Qu'il s'agisse d'appuyer les personnes réfugiées, de récupérer des services produits par l'aide au service de la politique gouvernementale, ou de contester le modèle communautaire, l'encadrement de la petite enfance fait l'objet d'une coproduction permanente, à différents niveaux, entre structures internationales, figures étatiques et populations locales.

Les éléments présentés dans cette première partie permettent également d'interroger le mode de gouvernance des politiques publiques dans le pays et de questionner la place de l'État, son rôle et ses capacités d'action. Si la mise en œuvre d'une action publique dominée par des acteurs et actrices de l'aide internationale permet de saisir l'ampleur du désengagement étatique, dans un contexte de délitement des services publics, ce dernier n'entraîne pas pour autant une inaction de Yaoundé face aux enjeux économiques, sociaux et politiques qui se jouent sur son territoire (Kojoué, 2020). C'est ce dont témoignent les formes de récupération déployées à diverses échelles et qui illustrent comment la puissance publique peut, sous la forme d'arrangements constamment réinventés, céder des parts de souveraineté négociées à des acteurs et actrices extérieures participant, en retour, à l'expansion de l'administration scolaire publique (Poncelet *et al.*, 2010).

Il convient de s'intéresser à présent à une autre dimension du renforcement de l'État, en portant le regard sur la façon dont les interventions d'assistance aux personnes réfugiées s'articulent avec ses objectifs nationaux de développement.

II- La promotion de l'entrepreneuriat, une panacée ?⁶⁸⁰

Ces dernières années, les interventions d'aide aux personnes déplacées au Cameroun sont marquées par une surreprésentation des thématiques d'insertion socio-économique, d'autonomisation et de renforcement des moyens d'existence. Elles reflètent, en cela, une tendance à l'échelle globale : face à la hausse continue des coûts d'assistance et à la nécessité d'apporter des réponses de long terme à des migrations forcées qui s'inscrivent dans la durée, l'objectif est de promouvoir un supposé « changement d'approche » visant à renforcer les liens entre opérations d'aide et stratégies de développement⁶⁸¹. Outre l'intégration de nouveaux acteurs et actrices dans la réponse aux migrations forcées, issues du secteur privé ou du développement, une autre vision des populations déplacées est aussi promue. Renouant avec des thématiques anciennes (Crisp, 2003; Easton-Calabria, 2022a; Glasman, 2017; Loescher, 1993), et se plaçant à rebours de discours présentant les personnes réfugiées comme un fardeau pour leur territoire d'accueil (Czaika, 2005; Gorman, 1987), il s'agit d'insister sur la capacité de ces dernières à contribuer au développement local voire national des pays hôtes. Opérations internationales de protection et d'assistance décroissent au profit d'initiatives d'accès au marché du travail, de formation professionnelle ou d'entrepreneuriat supposées permettre aux personnes réfugiées de contribuer à l'économie de leur territoire d'accueil et de subvenir elles-mêmes à leurs besoins (Darling, 2016; Easton-Calabria & Omata, 2018; Gordon, 2021; Jacobsen & Fratzke, 2016). De victimes vulnérables et sans ressources, les individus déplacés deviennent des acteurs économiques responsables dont on attend qu'ils contribuent, eux aussi, au marché (Betts, 2021b; Welsh, 2014). Dans cette optique, les thématiques liées à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat occupent une place centrale, comme souligné dans une publication commune de l'UNHCR et de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les moyens de subsistance des personnes réfugiées :

L'idée est que la formation à l'entrepreneuriat, l'éducation financière et la formation professionnelle permettront aux réfugiés de créer des micro-entreprises ou de petites activités génératrices de revenus qui leur fourniront des moyens de subsistance et les conduiront à l'autosuffisance. (Nutz, 2017, p. 3 ; je traduis)

Cette perspective n'est pas sans lien avec le « retour du héros » entrepreneur (Chapus *et al.*, 2021) présenté par les organisations internationales, ces dernières années, comme un « modèle universel de réponse à diverses problématiques sociales » (*ibid*, p. 41) observées sur le continent africain. A la croisée de travaux scientifiques, de discours politiques et de *success*

⁶⁸⁰ Expression empruntée à un article d'Easton-Calabria et Omata (2018), intitulé : « Une panacée pour la crise des réfugiés ? Repenser la promotion de l'autonomie des personnes réfugiées » (je traduis).

⁶⁸¹ Voir, à ce sujet, la « nouvelle façon de travailler » (*New Way of Working*) réaffirmée lors du Sommet humanitaire mondiale de 2016 ou encore l'adoption, en 2018, des pactes mondiaux sur les migrations (Bloom, 2019; Pécoud, 2021) et sur les personnes réfugiées (Chimni, 2019; Khan & Sackeyfio, 2019; Sharpe, 2019).

stories médiatisées s'opère une « fétichisation » (Ochonu, 2018, p. 1) de l'entrepreneur, à laquelle l'aide aux personnes réfugiées n'échappe pas (Easton-Calabria & Omata, 2018).

Si de nombreux travaux ont souligné les conséquences et les limites d'une telle approche⁶⁸², on s'intéressera à ses effets dans des contextes camerounais où, comme l'illustrent ces propos d'un représentant de l'UNHCR en août 2021 :

Il faut rassurer les autorités – et je pense qu'on ne leur a pas encore assez montré [...] qu'on peut faire des réfugiés des *tax contributors*, les sortir de l'informel pour les faire participer au développement économique du pays.⁶⁸³

Quelques mois plus tôt, faisant écho à sa stratégie globale pour la période 2019-2023, intitulée « Moyens d'existence et inclusion économique des réfugiés » (UNHCR, 2019), l'agence onusienne avait signé un partenariat avec le gouvernement et l'OIT visant à faciliter l'accès des populations réfugiées au marché du travail⁶⁸⁴. Or, au Cameroun, les enjeux liés à l'entrepreneuriat et à la promotion de l'emploi font l'objet d'une forte politisation. Il convient donc d'analyser les conséquences de ces transformations récentes de l'aide internationale aux personnes déplacées. On montrera d'abord comment ces initiatives d'assistance sont réinvesties, à différentes échelles, par les autorités camerounaises afin de venir en appui à une politique nationale de développement organisée autour du vocable de l'émergence et aux objectifs éminemment politiques. On s'intéressera ensuite à la manière dont les populations visées par ces initiatives de promotion de l'emploi renégocient le type d'entrepreneuriat qu'on entend leur apposer et participent, elles aussi, à coproduire « le retour du héros ».

A/ Mettre l'aide internationale au service de la politique nationale de développement

Pour comprendre comment la promotion de la figure du ou de la « réfugiée entrepreneure » s'articule avec la politique nationale de développement au Cameroun, on rappellera d'abord que celle-ci s'organise autour de l'objectif visant à atteindre, d'ici 2035, le statut de pays émergent. Le Cameroun rejoint ainsi des dynamiques observées, depuis près d'une décennie, à l'échelle du continent. Sur les 54 pays africains, 37 se sont dotés d'un « plan d'émergence » avec un horizon allant de quelques années à quelques décennies (Daouda, 2019; Khan-Mohammad, 2018), témoignant du « retour des 'raisons et imaginaires de la planification' au cœur du gouvernement étatique de la croissance économique et du développement » (Péclard

⁶⁸² Pour une synthèse, voir notamment Easton-Calabria & Omata (2018), Skran & Easton-Calabria (2020).

⁶⁸³ Réunion de coordination entre acteurs et actrices de l'aide, observation du 18/08/2021, Yaoundé.

⁶⁸⁴ « Convention de partenariat entre le MINEFOP, le HCR et l'OIT », 25/02/2021 : https://www.ilo.org/africa/media-centre/pr/WCMS_775054/lang--fr/index.htm

et al., 2020, p. 10). Véritable espace de formation et de (re)négociation de l'État, le credo développementaliste de l'émergence véhicule et permet de légitimer de nouvelles dynamiques de pouvoir, pratiques de gouvernement et ingénierie sociale du développement⁶⁸⁵.

Au Cameroun la politique nationale d'émergence, dite « Vision 2035 », souligne une volonté étatique de reprendre en main la formulation et la mise en place des politiques de développement, après la période des plans d'ajustement structurel. Divers travaux ont montré comment les réalisations de l'émergence à la fois renouvellent, nourrissent et se nourrissent de « la politique du ventre » (Bayart, 1989; G. Amougou & Bobo, 2018). Dans un contexte marqué par des « routines autoritaires » (Pommerolle, 2007), un contrôle gouvernemental accru et une instrumentalisation des rapports avec les acteurs et actrices internationales et privées (Lickert, 2013; Muñoz, 2018), cette politique de développement s'accompagne d'une concentration accrue des pouvoirs au niveau central et d'une « instrumentalisation politique du discours de l'émergence » (Khan-Mohammad & Amougou, 2020). Ce dernier, parfois résumé sous le slogan du « Cameroun des grandes ambitions », vise à procurer « une nouvelle légitimité [au régime de Paul Biya, en place depuis quatre décennies] en réalimentant les imaginaires de prospérité » (*ibid*, p. 57).

Or ces imaginaires, au service de la propagande de la stabilité dont il a été question dans les chapitres précédents, sont aujourd'hui mis à mal du fait de la multiplication des dites « crises » et migrations forcées à travers le pays. Il convient donc d'analyser la manière dont les interventions d'assistance aux personnes déplacées s'articulent avec la politique nationale d'émergence. On montrera comment, tant au niveau central que local, l'aide aux personnes réfugiées et les structures qui y contribuent sont appréhendées comme un moyen et une ressource au service de l'émergence. Plus encore, on soulignera la capacité de l'État camerounais à (ré)investir ou (re)diriger les projets d'assistance vers ses propres objectifs et stratégies de développement.

Dans une première partie, on présentera les enjeux politiques attachés à la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat en contextes camerounais. Ensuite, l'analyse des plans-cadres de coopération entre les Nations unies et le gouvernement permettra de faire apparaître un alignement croissant de l'aide internationale avec les objectifs de la politique nationale d'émergence. Enfin, l'exemple d'un projet de formation professionnelle dans la région de l'Est permettra une étude de ces dynamiques à l'échelle locale.

⁶⁸⁵ Sur la manière dont ces politiques d'« émergence » s'articulent avec et influencent « l'ordre mondial dans lequel elle[s] s'insère[nt] », voir notamment Thiollet (2012).

1. Promouvoir les moyens d'existence et l'accès à l'emploi en contextes camerounais

En contextes camerounais, les approches de l'aide internationale visant à promouvoir les moyens d'existence et l'accès à l'emploi font directement écho à certains des objectifs de la politique nationale d'émergence, qui figurent notamment dans le *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi* (DSCE) (Gouvernement du Cameroun, 2013). Le développement du secteur privé et le subventionnement de l'entrepreneuriat national y sont présentés comme « [le] principal moteur de la croissance économique » (République du Cameroun, 2020, p. 5). Cependant, en février 2019, un rapport intermédiaire de la « Vision 2035 » dresse un bilan des politiques de développement menées entre 2010 et 2018 et insiste sur l'urgence d'accorder une plus grande place à l'entrepreneuriat local. Entre 2005 et 2014, le taux de sous-emploi s'est aggravé dans le pays (passant de 75,8% en 2005 à 77%) tandis que la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse (de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010). Ces éléments viennent renforcer un marché du travail largement dominé par l'informel (88,6%). Or le régime de Paul Biya a fait de ces enjeux un élément essentiel de sa rhétorique et de ses promesses politiques (Vadot, 2020). La création d'emplois et la défense de ceux existants constituent des éléments centraux dans les discours du Président de la République, notamment dans ses adresses à la jeunesse (Njimeni Njotang, 2018). Mais l'importance de ces thématiques et la place qu'elles occupent dans la politique d'émergence se heurtent aux modes de mise en œuvre de cette dernière, caractérisée par la prépondérance d'une élite politique soucieuse de sa propre préservation au détriment de la transformation structurelle de l'économie (Khan-Mohammad & Amougou, 2020).

Le Cameroun demeure en effet marqué par une forte collusion politico-économique visant à permettre au gouvernement de maintenir son emprise sur le monde des affaires, afin d'éviter que celui-ci ne devienne le noyau d'un groupe politique concurrent (G. Amougou, 2021; Nkolo Asse, 2015). Dans un contexte où la création de capital économique est étroitement liée à la sphère politique et étatique, l'organisation de la société en réseaux clientélistes favorise le chevauchement (*straddling*) et l'entremêlement du pouvoir, du prestige et de la richesse (Fauré & Médard, 1995; Médard, 1992; Orock, 2013). Par conséquent, développement économique et entrepreneuriat sont fortement influencés par les dynamiques politiques : à rebours des perspectives schumpétériennes et néolibérales promues par les bailleurs internationaux se dessine la figure du « politicien entrepreneur » (Médard, 1992; Orock, 2015; Socpa, 2015). Tandis que même les groupes historiquement éloignés de l'État ne peuvent s'engager dans des activités entrepreneuriales sans l'implication de ce dernier (Warnier, 1993), le contrôle du marché a été analysé comme l'une des « stratégies de sécurité nationale » (Lekunze & Page, 2022; je traduis) élaborées par le régime pour assurer son maintien et son hégémonie.

Mais ces dernières années, des changements dans l'économie – à commencer par une émigration significative, la croissance du secteur numérique, la tertiarisation de l'économie et l'émergence d'une classe moyenne moins dépendante de l'État (G. Amougou & Pleyers, 2023;

Morillas, 2012) – ont remis en question ces dynamiques. Dans ce contexte, les interventions et ressources de l'aide internationale représentent donc un enjeu de taille.

2. Quand les objectifs de l'aide rencontrent ceux de l'émergence : l'exemple des cadres d'assistance au développement des Nations unies⁶⁸⁶

L'assistance aux personnes déplacées de force s'inscrit dans un paysage plus large d'interventions internationales régies par différents accords avec les autorités, tel le cadre d'assistance au développement des Nations unies (CAD-NU) ou *United Nations Development Assistance Framework* (UNDAF). Ces plans-cadres pluriannuels, élaborés conjointement par le gouvernement et l'équipe-pays des Nations unies, décrivent les actions et stratégies de collaboration que les structures de l'aide ont l'intention de mettre en œuvre afin de contribuer aux objectifs de développement national. Ils détaillent les finalités, activités et responsabilités de chaque agence onusienne telles qu'acceptées par le gouvernement. Le contenu de ces plans-cadres reflète les changements dans le contexte, les principes directeurs et les thèmes prioritaires autour desquels s'articule l'aide internationale dans un pays. Le tableau ci-dessous (cf. figure 40) présente l'évolution des objectifs et des priorités stratégiques dans chaque CAD-NU du Cameroun, avec un accent spécifique sur les thèmes liés à la croissance économique et à la création d'emplois. Avant de l'analyser, quelques précisions doivent être apportées.

Le premier CAD-NU, couvrant la période 2002/3- 2006/7, a été élaboré « dans un contexte national caractérisé par la paix, la stabilité politique, la consolidation de la croissance économique renouvelée [après la crise économique et les plans d'ajustement structurel des années 1980-1990] et l'appauvrissement de la population » (UNCT, 2002, p. 3 ; je traduis). À cette époque, les interventions internationales reflètent deux approches mises en œuvre par le FMI et la Banque mondiale à l'échelle globale. D'une part, le Cameroun est inclus dans l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) afin d'alléger le fardeau de la dette (Nkama, 2006). D'autre part, les *Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté* (DSRP) exigent que les pays à faible revenu qui sollicitent une aide financière ou un allègement de la dette formulent des programmes de lutte contre la pauvreté, destinés à servir de cadres aux politiques nationales et aux programmes d'aide au développement (Cling *et al.*, 2002). Rompant avec la logique qui avait caractérisé les plans d'ajustement structurels, la rédaction des DSRP est marquée par la préoccupation des bailleurs internationaux de laisser aux gouvernements le soin de définir leurs propres politiques publiques (Mouafo Djontu, 2017, p. 108). Les quelques 50 000 personnes réfugiées alors présentes sur le territoire camerounais sont exclues du DSRP

⁶⁸⁶ Les éléments présentés dans cette section ont fait l'objet d'une récente publication (Lefort-Rieu, 2024b).

ainsi que des statistiques officielles et politiques de développement, leur gestion étant confiée à des entités et bailleurs extérieurs.

Le CAD-NU de 2008-2012 est élaboré à une période où les déclarations de Paris (2005), d'Accra (2008) et de Busan (2011) visent à améliorer l'efficacité de l'aide internationale. Au niveau mondial, l'attention se concentre sur deux domaines clés : « (i) renforcer les stratégies nationales de développement des pays partenaires et les cadres opérationnels associés ; (ii) accroître l'alignement de l'aide sur les priorités, les systèmes et les procédures des pays partenaires et aider à renforcer leurs capacités » (OECD, 2008, p. 3 ; je traduis). Au Cameroun, l'atteinte de l'initiative PPTTE en 2006 allège la pression des institutions financières internationales, offrant au gouvernement une plus grande flexibilité dans la gestion de son propre développement (Touna Mama, 2008).

Le CAD-NU de 2013-2017 est formulé après l'introduction de la politique d'émergence en 2009, qui doit servir de « nouveau cadre de référence pour toutes les interventions de développement au Cameroun [...] avec un accent particulier sur l'accélération de la croissance et la création d'emplois décents » (UNCT, 2013). Elle offre l'opportunité à Yaoundé de réaffirmer sa position vis-à-vis des acteurs et actrices internationales : contrairement aux DSRP, conçus en 2003 pour répondre à une conditionnalité du FMI, les documents de planification pour la nouvelle politique ont été élaborés uniquement par les autorités camerounaises, sans l'implication directe de partenaires au développement tels que le PNUD ou la Banque mondiale (Khan-Mohammad & Amougou, 2020, p. 58).

Enfin, les CAD-NU de 2018-2020 et de 2022-2026 ont été formulés dans un contexte de transformation du paysage de l'aide internationale dans le pays. Comme souligné aux chapitres précédents, alors que le Cameroun ne faisait pas partie, historiquement, des « chouchous des bailleurs » (*donor darling*) et n'avait pas occupé jusque-là le devant de l'agenda international, à compter de 2014-2015, la hausse des déplacements forcés de populations sur son territoire conduit à une plus grande implication d'acteurs et actrices auparavant peu représentées dans le pays. Les CAD-NU élaborés à compter de cette période incluent les projets d'assistance aux personnes réfugiées, dans l'idée qu'ils doivent contribuer au développement national.

Figure 40. Évolution des enjeux de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans les CAD-NU du Cameroun (2002-2026)

CAD-UN	Titre et rang de priorité dans les objectifs de développement	Part du budget total consacrée à l'emploi ⁶⁸⁷	Bailleurs
2002/3 – 2006/7	3/5: Croissance de qualité via l'industrialisation et pour la génération d'emplois	57% ⁶⁸⁸ (US\$396,417)	99% FMI (dont 78 % dans le cadre de l'Initiative PPTE), UNICEF (1%)
2008-2012	1/5: Soutien à la croissance durable en renforçant la capacité du gouvernement à promouvoir des emplois décents	7% (US\$680,039)	BIT (81%), UNFPA (10%), UNIFEM (4%), CEA ⁶⁸⁹ (3%), UNICEF (1%)
2013-2017	2/3: Promouvoir la création d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus	6% (US\$12,606,000)	OIT (77%), CARO ⁶⁹⁰ (12%), ONU Femmes (8%), UNHCR (2%), UNICEF (1%)
2018-2020	1/4: Accès à des opportunités d'emploi décentes, en ligne avec le <i>Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi</i>	7% (US\$10,101,000)	OIT (33%), UNHCR (31%), PNUD (21%), ONU Femmes (6%), UNESCO (3%), UNV (3%), CEA (2%), UNFPA (1%)
2022-2026	1/4: Augmentation des opportunités dans une économie verte créant des emplois décents	3,4% (US\$13,102,203)	UNICEF (39%), IFAD ⁶⁹¹ (27%), UNHCR (9%), UNOPS ⁶⁹² (7%), PNUD (6%), FAO (4%), ONUDI ⁶⁹³ (4%), OIT (3%), ONU Habitat (0,7%), UNEP ⁶⁹⁴ (0,3%)

Source : données compilées à partir des différents CAD-UN (UNCT, 2002, 2007, 2013, 2017, 2021)

Ce tableau, associé à une analyse détaillée du contenu de chaque CAD-NU, fait apparaître plusieurs changements. On remarque d'abord la place grandissante accordée aux questions de croissance économique et d'emploi. Dans la période 2002/3-2006/7, ces thématiques représentent la troisième priorité stratégique tandis que, dans les autres CAD-NU, ils sont en tête de liste. Une autre transformation concerne les moyens à utiliser : l'accent mis sur le développement de l'emploi salarié laisse progressivement place au thème de l'« auto-emploi »⁶⁹⁵. Le soutien aux petites et moyennes entreprises n'est plus seulement un moyen

⁶⁸⁷ À l'exception des financements de la Banque mondiale.

⁶⁸⁸ La part de ces financements dédiée à la création d'emploi n'est pas spécifiée.

⁶⁸⁹ Commission économique pour l'Afrique.

⁶⁹⁰ Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

⁶⁹¹ Fonds international de développement agricole

⁶⁹² Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

⁶⁹³ Organisation des Nations unies pour le développement industriel

⁶⁹⁴ Programme des Nations unies pour l'environnement

⁶⁹⁵ Dans le CAD-NU 2013-2017, l'objectif est de « donner la priorité au développement de l'emploi salarié [...]. La promotion de l'auto-emploi soutiendra ce mécanisme central, en encourageant spécifiquement la migration du secteur informel vers le secteur formel » (UNCT, 2013, p. 11 ; je traduis). Dans le CAD-NU 2018-2020, « l'accent principal sera mis sur la promotion de l'auto-emploi en encourageant les initiatives entrepreneuriales, en facilitant

parmi d'autres, mais devient l'élément central permettant d'atteindre les objectifs ciblés de réduction du sous-emploi, de promotion d'emplois décents et d'une croissance économique durable.

En termes de ressources financières, la part consacrée aux enjeux liés à l'emploi demeure relativement stable (autour de 7%). Bien qu'elle diminue dans le dernier CAD-NU (3,4 %), les montants ont augmenté de près de 3 millions de dollars par rapport au CAD-NU précédent : cela peut s'expliquer par la hausse générale des fonds d'aide humanitaire, qui passent de 73,2 millions de dollars en 2014 (le premier *Plan de Réponse Humanitaire* au Cameroun) à 209 millions de dollars en 2022. Cette augmentation du financement international survient dans un contexte national où la part du budget allouée au ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MINEFOP) diminue. Malgré la place prépondérante des questions liées à l'emploi dans le discours sur l'émergence, elles ne représentent que 0,5 % du budget national en 2014⁶⁹⁶ et 0,37 % en 2022⁶⁹⁷.

L'évolution des bailleurs est également significative. Dans le premier CAD-NU sous l'initiative PPTTE, le FMI est le principal contributeur. Il cède ensuite la place à des bailleurs spécialisés dans les initiatives de développement, telle l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA). Au fil des CAD-NU, l'importance de ces bailleurs diminue : ils sont d'abord remplacés par des structures impliquées dans l'aide aux personnes réfugiées (l'UNHCR est le deuxième plus grand contributeur sur les questions d'emploi pour la période 2018-2020), puis par un nombre croissant et diversifié d'organisations (une dizaine pour la période 2022-2026). Ces évolutions, reflétant les tendances mentionnées précédemment, mettent en lumière l'importance grandissante des questions liées à l'emploi dans l'aide aux populations réfugiées, ainsi que la participation croissante de structures diverses dans la réponse aux dites « crises » camerounaises.

Pour comprendre les implications pratiques de ces transformations, il convient d'examiner les dynamiques au niveau local afin de montrer comment ce recentrage de l'aide internationale sur les questions d'emploi, ainsi que sa réorientation au service de la stratégie nationale d'émergence, sont mis en œuvre.

la création et l'intégration dans des secteurs prometteurs et en développant des activités connexes autour de certains projets majeurs » (UNCT, 2017, p. 30 ; je traduis).

⁶⁹⁶ Loi N°2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/3309-loi-de-finances-de-la-republique-du-cameroun-pour-l-exercice-budgetaire-2015>

⁶⁹⁷ Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9119-loi-n-2021-026-du-16-12-2021>

3. Soutenir – ou non – l’insertion socio-économique des personnes réfugiées

On reprendra ici l’exemple du projet de formation professionnelle et d’insertion socio-économique des populations hôtes et réfugiées dans la région de l’Est, dont il a déjà été question au chapitre 4. Outre les tournées régulières de suivi et d’accompagnement par l’ONGI, les anciens apprenants et apprenantes en cours d’installation sur le marché du travail reçoivent également, une à deux fois par an, la visite de la déléguée régionale du ministère de l’emploi et de la formation professionnelle (DREFOP). Au cours de l’une d’entre elle, celle-ci leur indique :

[L’ONGI] doit venir voir si tout cela marche, mais l’État camerounais aussi. [...] Mes félicitations pour cette approche systémique de la question de l’emploi au Cameroun, [...] en droite ligne avec la politique du gouvernement. [...] Merci à [l’ONGI] qui nous permet, à nous aussi MINEFOP, d’atteindre nos objectifs. Parce que maintenant que vous [apprenants] êtes formés, installés, que vous travaillez, vous allez peut-être même former d’autres [jeunes] et créer ainsi des emplois.⁶⁹⁸

Par ces propos, la déléguée souligne combien ce projet d’assistance aux populations hôtes et réfugiées fait écho aux priorités nationales de développement – parmi lesquelles figure l’amélioration des compétences et de l’employabilité des personnes exclues du marché du travail (République du Cameroun, 2020). Or, dans ce secteur comme dans d’autres, les moyens matériels et financiers dont disposent les services étatiques se révèlent souvent insuffisants. Ceux-ci vont donc utiliser les interventions d’assistance aux personnes déplacées comme une ressource additionnelle leur permettant d’atteindre leurs objectifs de développement.

A l’issue de leur processus d’insertion socio-économique sur le marché du travail local, les individus bénéficiaires du projet doivent se conformer à diverses procédures administratives (constitution de dossiers détaillant les membres et activités de chaque micro-entreprise, obligation de s’acquitter de la taxe foncière et de l’impôt sur le bail, etc.), pour lesquelles ils peuvent compter sur le soutien logistique et financier de l’ONGI. Ces procédures visent à inscrire les jeunes dans l’économie formelle, transformant leur activité en « petites et moyennes entreprises » (PME). Ce faisant, l’État camerounais – par le biais de son administration – (ré)intègre les réalisations de l’aide aux personnes réfugiées dans celles de l’émergence : de tels projets d’« autonomisation » deviennent des entités économiques formalisées contribuant non seulement aux objectifs et politiques de développement, mais aussi aux promesses du régime de Paul Biya en matière d’emploi.

Plus encore, on rappellera qu’en 2012 un rapport de la Banque mondiale au Cameroun estimait que 90% des travailleurs et travailleuses tiraient leurs revenus du secteur informel, qu’il s’agisse de l’agriculture, des services (télécommunications, manufacture, construction, banques et industrie hôtelière), ou du commerce de détail. Le secteur privé formel et le secteur public employaient respectivement 4% et 6% de la population active, avec de fortes disparités

⁶⁹⁸ Observation du 10/09/2020, Bertoua (région de l’Est).

géographiques et de genre : principalement des hommes en milieu urbain⁶⁹⁹. Une telle prévalence invitait à la recommandation suivante, bien loin de la position actuelle des autorités et des structures de l'aide aux populations déplacées :

Plutôt que d'être considéré comme une nuisance opérant en marge du cadre réglementaire, l'informel devrait être perçu comme atout dans la création d'emplois et comme une voie qui offre à des millions de citoyens l'opportunité d'aspirer à la mobilité économique. Le cadre réglementaire devrait donc être adapté de manière à faciliter l'émergence d'une génération d'entrepreneurs dynamiques opérant à petite et moyenne échelle.⁷⁰⁰

Pour Yaoundé est qualifiée d'« informelle » toute activité caractérisée par l'absence de comptabilité formelle, d'enregistrement administratif et donc de numéro de contribuable⁷⁰¹. Au regard de cette définition assez restrictive, et non sans lien avec les remarques de la Banque mondiale ci-dessus, certains travaux préfèrent parler de secteur alternatif plutôt qu'informel. Ils soulignent en cela le point de vue de divers acteurs et actrices pour qui leur activité, bien que non formalisée auprès de l'administration, ne relève pas pour autant du « bricolage » (Tata, 2023). Cette grille de lecture permet d'interpréter la volonté de formalisation d'activités socio-économiques « alternatives » comme une démarche visant à (re)prendre la main sur des initiatives se déroulant hors du giron – et du contrôle – de l'État.

Enfin, si les autorités parviennent à tirer parti des interventions d'aide déployées sur leur territoire, elles demeurent les ultimes détentrices du pouvoir et de la souveraineté. Comme on a pu le souligner à plusieurs reprises, la politique d'hospitalité ou de « la porte ouverte » affichée dans les discours officiels s'accompagne d'une gestion des personnes réfugiées volontairement déléguée aux structures internationales. Non seulement ces populations ne sont pas incluses dans les statistiques et politiques officielles de développement, mais toute possibilité d'intégration locale durable leur est déniée *de facto*. On a mentionné au chapitre précédent le fait que, malgré leur réussite aux examens nationaux (Diplôme ou Certificat de Formation Professionnelle), les apprenants et apprenantes ne se voient jamais délivrer de diplômes officiels. Alors même que ce dernier est supposé, dans les politiques d'aide internationale, faciliter leur insertion formelle et durable sur le marché de l'emploi (Kirk, 2009), le MINEFOP avance divers prétextes allant de lenteurs administratives à des difficultés de traitement des dossiers dues à des remaniements internes. Mais ce refus de délivrer les diplômes – c'est-à-dire d'accorder aux individus réfugiés une reconnaissance étatique – peut aussi être interprété comme une façon, pour les autorités, d'empêcher leur intégration locale effective tandis qu'elles-mêmes se réservent la possibilité de les renvoyer dans leur pays

⁶⁹⁹ « Cameroun : Repenser le secteur informel pour relever le défi du plein-emploi », Banque mondiale, 21/02/2012 : <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2012/02/21/report-urges-a-rethink-of-camerouns-informal-sector-as-nation-longs-for-full-employment>

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ « Cameroun : 90 % de la force active piégée dans le secteur de l'informel », GICAM, 23/01/2020 : <https://blog.secteur-prive-developpement.fr/2020/01/23/cameroun-90-de-la-force-active-piegee-dans-le-secteur-de-linformel/>

d'origine. On observe ici comment un pays d'accueil peut empêcher les structures de l'aide de lui « forcer la main » en termes d'intégration locale, sans pour autant opter pour une confrontation directe qui risquerait de couper les robinets de l'aide internationale. Tirant profit des dynamiques récentes que connaît l'assistance aux individus déplacés en termes de promotion de l'emploi, les autorités camerounaises ne le cèdent cependant en rien concernant leur politique de gestion des populations réfugiées – qui doit se solder, tôt ou tard, par un retour dans leur pays d'origine. En février 2021, alors que l'UNHCR et l'OIT signent avec le gouvernement un accord visant à faciliter l'accès des personnes déplacées au marché du travail (voir plus haut), les « rapatriements volontaires » de populations réfugiées vers leur pays d'origine se poursuivent⁷⁰². Se donnent à voir les enjeux de pouvoir et capacités de résistance d'un pays des Suds face aux injonctions d'instances internationales qui, sous couvert d'appui aux politiques de développement national, chercheraient à imposer l'intégration locale comme solution durable aux migrations forcées, dans un contexte de perpétuation des crises empêchant le retour des populations réfugiées dans leur pays d'origine et de rétrécissement des possibilités de réinstallation vers les pays du Nord (Zetter, 2021).

Face aux rapports de pouvoir qui se nouent entre autorités et aide internationale, les personnes déplacées parviennent elles aussi à (re)négocier et à tirer parti des interventions d'assistance et des politiques étatiques dont elles font l'objet.

B/ Au niveau local : (se) jouer des politiques étatiques et de l'aide⁷⁰³

Prolongeant des approches décrivant les pratiques de contournement, de non-application de certaines instructions ou d'usages divergents des ressources et interventions de l'aide⁷⁰⁴, des travaux récents ont souligné comment les populations réfugiées se positionnent vis-à-vis de projets visant à promouvoir leur autonomisation et le développement de leur zone d'accueil. L'exemple de formations dans le domaine informatique au Ghana ou agricole en Ouganda a montré une divergence significative entre les perspectives des structures internationales et celles des personnes déplacées. Ces dernières, loin de se conformer aux attentes des acteurs et actrices de l'aide, déploient diverses stratégies en fonction de leurs expériences vécues afin d'améliorer leur accès aux ressources et aux opportunités, en dépit des nombreuses contraintes auxquelles elles sont soumises (Omata, 2022). Dans une approche similaire, on se penchera sur

⁷⁰² « Rapatriement de réfugiés nigériens : un accord trouvé », *Cameroon Tribune*, 12/02/2021 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/38529/en.html/rapatriement-de-refugies-nigeriens-un-accord-trouve>

⁷⁰³ Certains des développements présentés ici reprennent des éléments ayant déjà fait l'objet d'une publication (Lefort-Rieu, 2022b, p. 475-479).

⁷⁰⁴ Voir, parmi d'autres : Essed *et al.* (2004), Fresia (2004), Kibreab (2004), Kumsa (2006), Olivier de Sardan (2011).

les modalités de réception et de réinvestissement des projets d'assistance aux personnes réfugiées au Cameroun par ceux et celles qui en font l'objet. On montrera comment, face aux politiques étatiques et d'aide, les individus peuvent faire de l'informalité une ressource venant redéfinir la figure du « héros » entrepreneur (Chapus *et al.*, 2021), proposant une voie alternative à la fois à la vision schumpétérienne de l'aide internationale et au politicien entrepreneur camerounais. On s'intéressera ensuite à la manière dont ces projets de promotion de l'entrepreneuriat et les ressources auxquelles ils donnent accès peuvent être mis au service d'une mobilité renouvelée des personnes réfugiées.

1. Redéfinir le type d'entrepreneuriat mis en œuvre

L'un des traits communs aux démarches des structures internationales et à celles de l'État camerounais consiste en une volonté de lutter contre l'informalité qui caractérise les moyens d'existence des populations. Pour les premières, il s'agit de donner à ces dernières les moyens de subvenir à leurs besoins et de contribuer au marché local, mais aussi de permettre leur intégration durable et formalisée dans leur région d'accueil dans un contexte de réduction des possibilités de rapatriement et de réinstallation. Pour Yaoundé, les démarches poussant à une formalisation des initiatives socio-économiques des personnes réfugiées permettent de réintégrer dans le giron étatique des réalisations qui échappaient jusque-là à son contrôle et contribuent ainsi à la politique d'émergence.

Mais à rebours de ces approches prônées à l'échelle internationale comme nationale, les populations déplacées peuvent aussi rechercher l'informalité, la jugeant synonyme de non-interférence des services étatiques dans leurs affaires⁷⁰⁵. Cette dernière acquiert ainsi un caractère intrinsèquement productif (E. Cooper & Pratten, 2015; Roitman, 2003b), en réponse aux pratiques corruptives de l'administration déployées notamment en réaction à la crise économique des années 1990 et aux pertes importantes de revenus constatées chez les fonctionnaires (Olivier de Sardan, 2015). Au Cameroun a été soulignée une « sorte de débrouillardise créative » (*creative fending*), poussant les individus à chercher activement des positions et relations leur permettant de gagner leur vie (Waage, 2006; Morillas, 2012). Ces stratégies se caractérisent par leur pluralité : on citera l'exemple, dans l'arrondissement de Kette, de ce père de famille reprenant les catégories de l'aide internationale pour expliquer avoir la charge de dix-sept personnes – à savoir son épouse, ses sœurs et leurs dix enfants. Tandis que lui-même occupe un poste d'infirmier assistant dans le dispensaire du village, toute la famille participe à la culture du manioc, des arachides et du maïs ; le dimanche, les femmes se rendent dans la localité voisine de Timangolo pour y vendre, au marché hebdomadaire, des beignets et du poisson frit⁷⁰⁶. De même en contexte urbain, à Ngaoundéré, les jeunes hommes

⁷⁰⁵ Loin d'être propre aux seuls contextes camerounais, une telle caractéristique a pu être observée parmi les populations exilées au Maroc ou en Syrie (Norman, 2020, p. 1174-1175).

⁷⁰⁶ Discussion informelle, Mama I, 26/04/2018.

réfugiés de RCA alternent entre tâches agricoles, menées dans les villages environnants pendant la saison des pluies, et travaux journaliers (maçonnerie, rénovation, transport et autres services) pendant la saison sèche, dans un contexte d'urbanisation croissante entraînant un important besoin de main d'œuvre (Waage, 2020). La manière dont ils valorisent ou, au contraire, passent sous silence leur identité centrafricaine dans leurs interactions avec les individus fournisseurs d'emploi et les représentants et représentantes de l'État doit être mise en lien avec le mode d'organisation qui caractérise l'économie dite informelle. Les relations entre individus fournisseurs et demandeurs d'emploi fonctionnent selon un système patron-client hiérarchique, basé sur la confiance, nourri d'héritages historiques et organisé autour de marqueurs identitaires et religieux (Waage, 2015).

Les normes pratiques prédominent également dans le quotidien des individus entrepreneurs. Dans un contexte où les logiques de prédation sont au cœur des pratiques de l'État et de la dynamique d'émergence, nombreuses sont les formes d'arrangement et de rançonnage auxquels se livrent les petits fonctionnaires dans leurs interactions avec le secteur privé (G. Amougou, 2021; Muñoz, 2014, 2018). Beaucoup d'entrepreneurs et d'entrepreneures préfèrent alors développer leur activité dans l'informalité plutôt que de l'exposer aux pratiques d'extorsion de l'administration. À rebours des enjeux de formalisation de l'économie promue au nom du développement, l'informel se présente donc comme une ressource et une réponse aux pratiques d'extorsion qui caractérisent l'émergence.

Une autre ressource dont disposent les micro-entreprises face à de telles pratiques est l'aide internationale, comme l'illustre le projet de formation professionnelle et d'insertion socio-économique évoqué précédemment. Prenant connaissance du fait que les apprenants et apprenantes qu'elle accompagne font l'objet de taxations abusives de la part des services communaux et départementaux de leur zone d'installation, l'ONGI négocie auprès de la direction régionale du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (DREFOP) une exemption de taxes quasi-totale pendant leurs deux premières années d'activité. Face aux refus de certains services d'appliquer une telle exemption, la DREFOP leur adresse elle-même un courrier de rappel à l'ordre. Cet exemple montre comment l'aide aux personnes déplacées peut devenir une ressource pour des entrepreneurs et entrepreneures subalternes (personnes réfugiées, très petites entreprises), en leur offrant la possibilité d'échapper à certaines normes (et) pratiques d'extorsion qui caractérisent l'administration camerounaise. En intervenant dans le domaine de l'accès à l'emploi, l'aide internationale se pose donc en nouvel acteur recomposant, à l'échelle locale, certains rapports de pouvoir.

Mais l'importance des normes pratiques s'éprouve aussi dans la façon dont les individus formés dans le cadre du projet de l'ONGI opposent aux normes néolibérales, prônées tant par les acteurs et actrices de l'aide que dans le cadre de la politique d'émergence, les notions de débrouille et de bricolage. Celles-ci sont en effet des dimensions essentielles de la pratique et des logiques d'action des entrepreneurs et entrepreneures au Cameroun (G. Amougou, 2021). Cela transparait dans les difficultés que l'ONGI rencontre lors de la phase d'évaluation du projet.

Celle-ci s'appuie sur des outils standardisés, pensés pour mesurer l'évolution de « *start-up businesses* » selon un schéma néolibéral et basés sur la mesure de critères *a priori* aisés à quantifier (nombre d'individus réfugiés salariés ou à la tête de micro-entreprises, évolution de leur chiffre d'affaires, hausse de leurs revenus, etc.). Or dans les faits, l'ONGI se heurte aux pratiques mises en œuvre par les personnes bénéficiaires du projet. Celles-ci, au lieu d'appliquer les règles néolibérales de gestion d'entreprises qui leur ont été enseignées, peuvent par exemple utiliser les fonds de leur micro-entreprise pour financer une autre activité, ou fermer boutique pendant plusieurs semaines afin d'assister à un mariage dans une autre région du pays⁷⁰⁷. A leurs yeux, ce projet d'assistance n'est qu'une ressource parmi d'autres dans un paysage fait de stratégies plurielles et variées, d'imbrication dans des réseaux d'obligations sociales ou familiales (Fresia, 2004; Landau *et al.*, 2017; Waage, 2020). Les outils standardisés et quantitatifs de l'ONGI, pensés pour mesurer l'évolution de « *start-up businesses* » selon un schéma néolibéral, se heurtent donc à la diversité des pratiques et activités que les personnes réfugiées développent. Ces dernières viennent contrarier une politique d'aide internationale visant à les mettre au service du développement économique de leur pays d'accueil, comme l'illustre le parcours de cette jeune femme réfugiée de RCA et qui participe au projet de formation professionnelle en 2018-2019. Établie dans la localité frontalière de Garoua-Boulaï, elle ne s'était jamais rendue à Bertoua auparavant ; le projet de l'ONGI va l'amener à vivre pendant six mois dans la capitale régionale, circulant entre divers lieux de formation, de stage et de sociabilité. A l'issue de sa formation, elle retourne à Garoua-Boulaï – où résident sa mère, sa sœur et ses enfants – afin d'y ouvrir un salon de coiffure :

Pendant les trois [premiers] mois où [mon salon] ne donnait pas, ma mère, elle, est commerçante : [...] elle peut me soutenir le temps que mon activité commence à donner. [Plus tard,] moi-même j'ai financé ma mère pour qu'elle continue à faire son commerce [...]. Tu peux être stable au salon [de coiffure], mais tu as quelqu'un [sur qui compter] ailleurs : [...] ça te permet de rouler avec ton activité. [...] C'est comme ça qu'on fait entre nous pour se nourrir. [...] Par exemple, des fois, je paie le petit poisson [car] là-bas ça donne, vers chez nous [en Centrafrique] ; donc je paie le petit poisson, j'envoie, ma sœur vient récupérer, elle vend... et ça peut nous aider à améliorer [notre quotidien]. [...] J'ai aussi [acheté] le miel, c'est à la maison maintenant ; doucement, doucement, je [le] vends [...] ; c'est avec ça que je suis allée payer l'école de ma petite sœur et pour mon enfant aussi. [...] Je suis allée chercher le miel [en brousse] quand [une autre ONGI] m'a envoyé des apprenantes [pour les former en coiffure]. Donc je ne ferme pas le salon : je [le] laisse ouvert et je pars. Ça ne dure pas : si je pars aujourd'hui, demain matin je rentre. Pendant le temps que je n'étais pas là, les apprenantes elles-mêmes coiffaient [les clients]. [...] Les sœurs d'[une employée de l'ONGI] [m']avaient passé la commande [du miel]

⁷⁰⁷ Une des difficultés récurrentes mentionnée par le personnel de l'ONGI en charge du suivi des apprenants et apprenantes concernant « l'atteinte des indicateurs » de résultats du projet est la « forte mobilité » des individus, tant à travers le Cameroun qu'entre ce dernier et la RCA voisine (réunion de suivi du projet, observation du 27/02/2020 à Bertoua).

depuis Douala : j'envoie donc ça par expédition, elles partent récupérer et elles m'envoient l'argent par Orange Money.⁷⁰⁸

Ces propos illustrent la pluralité des stratégies déployées par une personne réfugiée pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Dans cet éventail, l'appui apporté par l'ONGI n'est qu'une ressource parmi, voire au service d'autres : non viable économiquement au départ, son salon de coiffure lui permet par la suite d'appuyer l'activité commerciale de sa mère ou l'achat de denrées destinées à la revente en RCA (poisson) ou à Douala (miel), capitale économique du Cameroun située à plus de 800 km de Garoua-Boulaï. Les ressources apportées par les structures d'aide ne sont pas uniquement matérielles et financières : elles s'observent également dans la capacité qu'a cette jeune femme, après avoir été elle-même apprenante au sein d'un projet d'ONGI, de tirer parti des interventions d'assistance en devenant à son tour formatrice et en accueillant dans son salon des jeunes filles désireuses d'apprendre le métier. Ces dernières représentent par ailleurs une main d'œuvre additionnelle, qui lui permet de diversifier ses activités économiques (partir chercher du miel) tout en laissant ouvert son salon de coiffure. Enfin, l'exemple présenté ici montre comment, pour ces entrepreneurs et entrepreneures subalternes, le capital social est un réseau dynamique essentiel dans la gestion des chocs et la résilience de leur activité (Berrou & Gondard-Delcroix, 2011; Ojong, 2021) : il serait donc impensable de faire prévaloir le fonctionnement de leur micro-entreprise créée avec l'appui de l'ONGI. A contre-courant des approches prônées par les structures internationales ou la politique d'émergence, populations hôtes et réfugiées réinvestissent donc les projets d'aide et politiques développementalistes déployées à leur encontre afin de les mettre au service de leurs propres logiques et intérêts socio-économiques.

2. Mettre les ressources de l'aide au service d'une mobilité renouvelée

Dans une perspective inspirée de la géographie politique, il convient de s'intéresser aux pratiques spatiales des personnes réfugiées et à la manière dont elles interagissent avec les initiatives de promotion de l'entrepreneuriat (Field *et al.*, 2020). On rappellera d'abord que le Cameroun, comme d'autres contextes (Blundo & Olivier de Sardan, 2007), n'échappe pas au phénomène des « tracasseries » : des pratiques de corruption abusives au regard des normes officielles, mais auxquelles les fonctionnaires ont recours pour amener les usagers et usagères à acheter leur tolérance vis-à-vis du non-respect de la loi (Olivier de Sardan, 2015). Celles-ci peuvent prendre la forme de barrières, péages et autres points de contrôle des personnes et des biens le long des axes de circulation. Par les nombreux abus qu'elles occasionnent, ces installations « se révèl[ent] être le cadre, le moyen et le moment d'exercice d'un dispositif rentier et coercitif sur les usagers » et usagères (Minfegue, 2023c, p. 284). Si l'ensemble de la

⁷⁰⁸ Discussion du 28/08/2020, Garoua-Boulaï.

population y est soumis, gendarmes et police ciblent particulièrement les personnes réfugiées (Waage, 2018).

Pour ces dernières, l'un des moyens d'échapper à ces pratiques consiste à obtenir un document délivré par l'UNHCR, appelé « à-qui-de-droit » et ayant valeur de laissez-passer auprès des forces de l'ordre. Or, la sécurisation croissante des migrations forcées ces dernières années (voir plus bas) érige les personnes réfugiées en potentiel facteur de troubles et menace pour la sécurité nationale (Barbelet, 2017). En réponse à la volonté des autorités camerounaises de limiter les mouvements de populations réfugiées, l'obtention d'un « à-qui-de-droit » devient de plus en plus compliquée, comme l'explique cet ancien gestionnaire de site de personnes réfugiées dans la région de l'Est :

Quand ils essaient de voyager sans « à qui de droit », ils ont trop de problèmes. Et quand ils essaient d'obtenir par eux-mêmes [ce document], c'est très difficile : il faut qu'ils quittent du lieu où ils résident pour aller trouver [une antenne du] HCR, pour exposer leur situation et solliciter l'établissement du document, dont la demande sera ensuite transmise au service « Protection » du HCR [dans la capitale départementale la plus proche]. [...] quand j'étais gestionnaire [de site formel], j'établissais les listes [des demandeurs] et on me renvoyait les « à qui de droit » pour que je les remette [aux réfugiés]. Maintenant, place-toi dans la situation du réfugié qui ne vit pas dans le site [aménagé] mais habite, par exemple, à Gbiti [localité frontalière située à 2h de route] : il faut qu'il quitte Gbiti pour venir à Timangolo me demander d'envoyer la demande, puis il rentre [chez lui] pour revenir deux ou trois jours après en espérant que je lui remette le document, sauf que le HCR n'a pas encore établi ça, donc il doit revenir encore, etc. C'est trop de problèmes [...], ce qui fait que beaucoup, pour cette raison, ne voyagent pas-de-droit », ils ont trop de problèmes [...] ; ce qui fait que beaucoup, pour cette raison, ne [se déplacent] pas. [...]. Dans le contexte sécuritaire [actuel], le HCR demande aux partenaires [humanitaires] de « décourager fortement » – c'est le mot qu'ils utilisent – le recours à ces documents, parce qu'ils n'ont pas le droit de dire : « dites aux réfugiés de ne pas voyager ». A la place, ils demandent aux partenaires : « dans vos sensibilisations, découragez fortement les réfugiés à se déplacer ; à cet effet, nous ne voudrions pas voir trop de demandes d'« à-qui-de-droit ».⁷⁰⁹

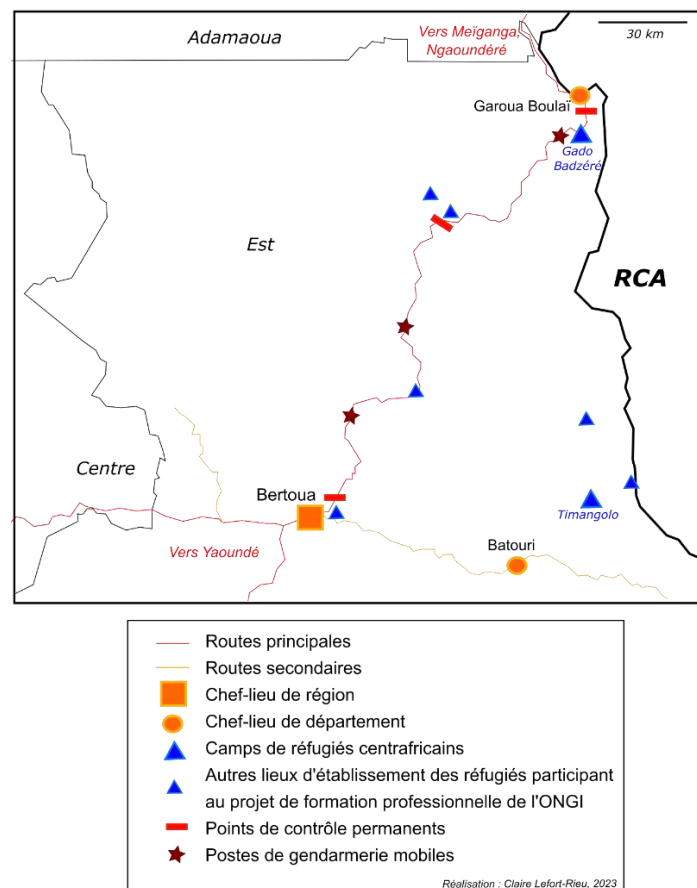
Face à de telles restrictions, le projet de formation professionnelle de l'ONGI offre aux personnes réfugiées des opportunités de mobilité renouvelée. Les individus qui y prennent part se voient délivrer des « à-qui-de-droit » afin de leur permettre d'évoluer entre leur domicile et leurs lieux de formation, de stage ou d'emploi. Ces facilités de déplacement concernent les apprenants et apprenantes, mais aussi leurs proches. Au mois de juillet 2020, par exemple, un « à-qui-de-droit » est délivré à la mère d'un jeune tombé malade pour se rendre de Garoua-Boulai à Bertoua, afin d'accompagner son fils dans les procédures médicales. De même, tout au long du projet, des parents et représentants des populations réfugiées sont invités à rendre visite aux apprenants en cours de formation à Bertoua : outre la délivrance d'« à-qui-de-droit », l'intégralité des coûts (de déplacement, logement, nourriture) liés à leur séjour sont assurés par l'ONGI. Prétextés par des motifs liés au projet d'assistance, ces déplacements et séjours facilités

⁷⁰⁹ Extrait d'entretien avec un ancien gestionnaire de site de personnes réfugiées (04/06/2021, Bertoua).

dans la capitale régionale de l'Est sont aussi l'occasion, pour ceux et celles qui les obtiennent, de contourner les restrictions de mobilité afin de traiter différentes affaires (visites familiales, négociations avec des fournisseurs, approvisionnement, etc.)⁷¹⁰. La manne de l'aide internationale s'entend donc également en un sens spatial : le régime d'exception qui définit les personnes réfugiées (Agamben, 2003; Agier, 2013; D. Fassin, 2010a) peut aussi permettre de soustraire ces dernières aux restrictions étatiques auxquelles elles sont d'ordinaire soumises, leur offrant une pratique de l'espace et une mobilité renouvelées (comme l'illustre la carte ci-dessous, cf. figure 41). La jeune femme centrafricaine mentionnée plus haut explique ainsi :

C'est compliqué de voyager. Si on me contrôle, on va m'arrêter en route ; je ne peux pas aller. Parce que j'ai seulement ma carte [de réfugié], mais je n'ai pas l'« à-qui-de-droit » [...]. Le jour [du départ pour la formation], c'est [l'ONGI] qui nous a amenés ; [elle] a loué un bus, qui est venu nous prendre [à Garoua-Boulai]. On ne nous a pas contrôlés : on nous ouvre simplement la barrière, on part.⁷¹¹

Figure 41. Enjeux de mobilité pour les personnes réfugiées dans la zone visée par le projet de formation professionnelle de l'ONGI



⁷¹⁰ Discussions informelles avec des parents et des représentants réfugiés, Bertoua, décembre 2020.

⁷¹¹ Discussion informelle du 28/08/2020, Garoua-Boulai.

Cet exemple illustre la pluralité des pratiques quotidiennes déployées par les personnes réfugiées pour vivre, construire des relations sociales, développer des réseaux – c'est-à-dire une multiplicité d'usages et de tactiques, de manières de « faire avec » l'espace (Certeau, 1990). Confrontés à une forte stigmatisation dans des espaces et conditions sociales que les institutions – étatiques et humanitaires – définissent comme exceptionnelles, les individus mettent en œuvre des pratiques qui prennent la forme d'actes de résistance ordinaire et leur permettent de transgresser les hégémonies quotidiennes. Ce projet de formation professionnelle montre comment s'instaure une pluralité de mécanismes et stratégies de contournement, détournement ou négociation. Ces pratiques associent *savoir-faire* développé au fil des ans (à travers l'expérience de la vie en exil, c'est-à-dire le capital « mobilitaire » des réfugiés) et *pouvoir-faire* limitatif (accordé par les représentants politiques et humanitaires du pays d'accueil, qui les placent dans un régime d'exception) (Goreau-Ponceaud & Bentz, 2021). Malgré les restrictions auxquelles elles sont confrontées, les personnes réfugiées témoignent d'une capacité à détourner ou contourner les règles, à les infléchir, à pratiquer l'espace ; notamment, mais pas uniquement, à travers des opportunités offertes par les interventions d'aide internationale.

*

S'intéressant aux opérations d'aide alimentaire en Ethiopie, François Enten (2017, p. 82) a montré que « le regard porté sur la durée intermédiaire [...] révèle comment, doué d'une volonté politique forte, l'État développementaliste [...] est parvenu à intégrer les réponses humanitaires aux politiques de développement de grande envergure ». Les exemples présentés dans cette deuxième partie montrent qu'au Cameroun – qui d'ailleurs partage des caractéristiques communes avec le cas éthiopien (Morelle & Planel, 2018) – un postulat semblable peut être énoncé au sujet des interventions d'aide internationale mettant l'accent sur l'autonomisation des personnes réfugiées. Ces dernières sont non seulement mises au service de la stratégie nationale d'émergence, mais elles contribuent aussi à ses objectifs politiques. Il semble possible d'étendre aux opérations de réponse aux migrations forcées au Cameroun un constat formulé à partir du contexte rwandais, à savoir que « les États africains sont loin d'être passifs dans la diffusion de cette rhétorique entrepreneuriale, et qu'ils peuvent s'en accommoder pour servir d'autres intérêts, en l'occurrence ici le renforcement de l'autorité de l'État » (Chapus *et al.*, 2021, p. 26).

Les développements précédents ont également fait apparaître que, dans un contexte de « tournant néolibéral » de l'aide aux personnes réfugiées (Easton-Calabria & Omata, 2018) et de politique nationale d'émergence, le modèle d'entrepreneuriat qui se développe en contextes camerounais ne correspond ni au modèle schumpétérien « fétichisé » (Ochonu, 2018; Chapus *et al.*, 2021) ni à celui du politicien entrepreneur. La promotion de ce *buzzword* donne lieu, dans les faits, à des formes concrètes d'entrepreneuriat au contenu hétérogène et diversifié, suivant la manière dont les acteurs et actrices appréhendent et traduisent, dans les faits, cette notion. Celle-ci peut être synonyme d'insertion socio-économique, de moyen pour appuyer – ou

refuser – l’intégration locale des personnes déplacées, les objectifs développementalistes et politiques de la stratégie nationale d’émergence, ou encore servir de ressource pour contourner ou échapper aux dispositifs de contrôle étatique. Cette matérialisation diversifiée de l’entrepreneuriat révèle des rapports labiles aux figures de l’autorité coproduits à la fois par les opérations d’assistance, les pratiques des autorités camerounaises et celles des personnes déplacées. De telles interactions participent à l’élaboration de cadres d’action, règles et statuts propres tout en favorisant la circulation des ressources matérielles, sociales, symboliques et spatiales.

Après s’être intéressé aux enjeux d’action publique et de soutien (ou non) de la politique nationale de développement, il convient d’examiner la manière dont les opérations d’aide aux personnes réfugiées interagissent avec les régimes frontaliers en contextes camerounais.

III- Migrations forcées, aide internationale et régimes frontaliers

Malgré des évolutions récentes dans le champ des *border studies*, une part importante des travaux sur les frontières en contextes africains demeure centrée sur la persistance de tensions autour de leur contrôle et de leur tracé, la manière dont les périphéries territoriales échappent à l’administration étatique, voire deviennent des « zones de rébellion, de grande criminalité ou [des] réceptacles humanitaires » (Minfegue, 2018, p. 26). Au Cameroun, la région de l’Extrême-Nord a permis des analyses originales autour des dynamiques productives politico-économiques à l’œuvre dans les espaces frontaliers (Roitman, 2003a, 2004). Néanmoins, les thématiques mentionnées ci-dessus continuent à occuper une place importante, qu’il s’agisse d’analyser le différend avec le Nigeria autour de la péninsule de Bakassi (Asobie, 2003; Konings, 2011a; Sobseh, 2023), la persistance du grand banditisme et de la criminalité rurale aux frontières avec la RCA et le Tchad (Chauvin & Seignobos, 2013; Issa, 2007; Seignobos, 2011a), les revendications territoriales du groupe Boko Haram⁷¹² ou celles des groupes sécessionnistes dans les régions anglophones, ou encore les migrations forcées et interventions d’assistance dans chacune des trois dites « crises » camerounaises⁷¹³.

Comme souligné précédemment, la politique du Cameroun à l’égard des populations réfugiées centrafricaines et nigérianes arrivées dans ses marges orientales et septentrionales au cours de

⁷¹² « La ‘guerre’ menée [par Yaoundé] contre Boko Haram correspond aussi à une lutte territoriale visant à conserver les contours territoriaux camerounais, reflet spatial d’une organisation politique aujourd’hui dominante, l’État nation, auquel le Cameroun a souscrit. L’État nation est contesté par le mouvement à la fois religieusement (donc politiquement) et territorialement » (Minfegue, 2018, p. 30).

⁷¹³ Voir la revue de la littérature proposée au chapitre 2.

la dernière décennie est marquée par deux caractéristiques majeures. D'une part une politique officielle de « la porte ouverte », à travers la libre traversée des frontières et l'octroi du statut de personne réfugiée *prima facie*⁷¹⁴. Ces dispositions réactivent une tradition d'hospitalité panafricaine portée par le Cameroun depuis les années 1970 et participent, indirectement, de la propagande de la stabilité portée par le régime. D'autre part un appel à l'aide internationale à laquelle est déléguée – quoique sous contrôle – la gestion de ces populations. Quelques travaux ont montré comment ces opérations d'assistance « s'imbriquent, subtilement et parfois implicitement, au régime de frontière du Cameroun » c'est-à-dire aux principes, normes, règles et procédures décisionnelles qui renseignent et matérialisent le positionnement et l'action étatiques en matière de gestion frontalière (Minfegue, 2020a, p. 330), pouvant ainsi contribuer à renforcer la présence de l'État aux marges de son territoire (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021).

Mais le cas camerounais apporte aussi des contributions aux débats sur la gestion des populations réfugiées et les formes de bio-/néropolitique à la frontière. Ces sujets, largement étudiés dans les cas européens et nord-américains (Davies *et al.*, 2017; Estévez, 2014; Friese, 2022; Garcés Mascareñas, 2021; Mayblin *et al.*, 2020; Montenegro *et al.*, 2017; Pandolfi, 2002; Rozakou, 2012; Valencia & Falcón, 2021; Walters, 2010), demeurent encore peu abordés en contextes non occidentaux (Nimkar & Porges, 2022). *Refugee* et *migration studies* ont analysé les dispositifs de mise à l'écart et d'encampement des personnes déplacées de force (Agiar, 2002a, 2011; L. Turner, 2015), la manière dont les logiques humanitaires et sécuritaires s'entremêlent dans la gestion des populations dites vulnérables (Cambrézy, 2007; Lallier-Roussin, 2020; Musso, 2015; Sözer, 2020), ou les enjeux de gouvernementalité à l'œuvre dans la création de camps de personnes réfugiées et le contrôle de populations présentées à la fois comme des victimes et des dangers, appréhendées au prisme de l'exception et du concept de « vie nue »⁷¹⁵.

On se propose d'enrichir les analyses ayant souligné les enjeux de souveraineté spécifiques attachés aux frontières camerounaises (Konings, 2011a; Minfegue, 2020a; Onana Mfège, 2004; Sournou Loumtouang, 2015, 2023; Sumo Tayo, 2017, 2022), en y intégrant les effets des transformations récentes liées aux afflux de populations réfugiées et d'acteurs et actrices de l'aide internationale dans les périphéries orientales et septentrionales. On montrera comment les régimes et pratiques frontalières qui se mettent ainsi en place prennent appui sur des héritages coloniaux et postcoloniaux pour tracer une frontière entre sujets et non-sujets, suspects aux yeux du régime et qualifiés d'illégitimes ou d'illégaux. On interrogera ensuite les notions de bio-/néropolitique à la frontière en contextes postcoloniaux (Nimkar & Porges, 2022; Sahraoui, 2020, 2022) en veillant à dépasser deux écueils. Premièrement, ne pas tomber dans une lecture ayant parfois tendance à minimiser la capacité d'action de ceux et celles visées par ces opérations de gouvernement (Goodhand & Korf, 2010, p. 4), sans pour autant nier

⁷¹⁴ Approche utilisée dans des situations de déplacements forcés à vaste échelle, lorsque la détermination du statut individuel (telle que prévue par la Convention de Genève de 1951) est jugée peu pratique, impossible ou inutile.

⁷¹⁵ Pour une synthèse bibliographique, voir Fresia & Von Känel (2016, p. 252-256).

l'extrême précarité et les contraintes auxquelles ils et elles sont confrontées – dans une approche inspirée de l'anthropologie de la violence et de la vulnérabilité (D. Fassin, 2004; Naepels, 2019). Deuxièmement, garder en tête certaines limites des théories foucaaldiennes et agambiennes notamment liées au fait que ces dernières ont été élaborées « dans les enceintes historiographiques et philosophiques de la forteresse Europe » (Weheliye, 2014, p. 38 ; je traduis). La réflexion proposée ici répond donc à l'invitation à aller chercher dans le champ des études féministes, des *black studies* et de la *critical theory* pour penser les enjeux de pouvoir en contexte de migrations forcées⁷¹⁶, en prêtant notamment une attention particulièrement aux corps (Surie von Czechowski, 2018).

A/ Migrations forcées et régime frontalier en contextes camerounais

Au Cameroun, comme dans de nombreux autres contextes, la question des frontières est étroitement liée aux enjeux de souveraineté. Au-delà d'une politique officielle vantant l'hospitalité du pays, les personnes réfugiées sont confrontées à diverses pratiques de mise à l'écart et de sécurisation en raison des suspicions dont elles font l'objet aux yeux du pouvoir central. Ces dynamiques prolongent des héritages coloniaux et postcoloniaux.

1. Au-delà de la politique de la porte ouverte : mise à l'écart et sécurisation de populations réfugiées suspectes aux yeux du pouvoir

Les chapitres et développements précédents ont montré que la posture des autorités camerounaises vis-à-vis des personnes réfugiées oscillait entre hospitalité officielle et opposition ferme à toute intégration locale de populations devant être rapatriées, tôt ou tard, dans leur pays d'origine. Cette position est notamment justifiée par des motifs sécuritaires et de préservation du territoire, érigés par le régime en « cause nationale » (Minfegue, 2020a, p. 344) : comme souligné au chapitre 1, la présence d'individus réfugiés est jugée indésirable dès lors qu'elle compromet la sécurité nationale et l'ordre public (Kepeh Moh, 2022; Minfegue,

⁷¹⁶ Bien que nées dans un contexte spécifique, on rappellera – si besoin est – que les féminismes noirs ne portent pas seulement sur l'étude des femmes africaines-américaines aux États-Unis, « ce qui en serait une vision incroyablement réductrice » : au contraire, « la pensée féministe noire fournit [...] les points d'entrée conceptuels et méthodologiques nous permettant d'examiner les expériences d'une population diasporique, déplacée de force et non blanche sous la gouvernance d'un régime de pouvoir international (c'est-à-dire, à bien des égards, occidental) » (Surie von Czechowski, 2018, p. 29 ; je traduis).

2023d)⁷¹⁷. C'est ce que rappelle ce représentant ministériel lors d'une réunion avec les acteurs et actrices de l'aide en septembre 2020 :

Il est important de trouver un équilibre entre protection des réfugiés et préoccupations de sécurité nationale [...]. La présence des réfugiés dans notre pays implique des impératifs de surveillance et de sécurisation du territoire, car ils sont un facteur de déstabilisation.⁷¹⁸

Au-delà de la politique officielle de « la porte ouverte », les populations réfugiées au Cameroun sont confrontées à des dynamiques croissantes de criminalisation et de sécurisation, qui s'expliquent notamment par la récente multiplication des crises et contestations auxquelles Yaoundé est confronté (Lekunze & Page, 2022; Morelle & Owona Nguini, 2018). Malgré les postures officielles dans les sphères internationales ou les documents et rapports des structures d'assistance, les personnes réfugiées sont moins associées à l'image de victimes vulnérables qu'à celle de menace pour l'intégrité et la stabilité du pays. Les bouleversements majeurs qu'ont connu les frontières camerounaises depuis les années 1980⁷¹⁹ semblent ainsi se projeter sur et s'incarner dans les populations réfugiées, dont les corps deviennent un enjeu de contrôle tant individuel que collectif. Les discours d'hospitalité s'accompagnent, dans les faits, d'une approche sécuritaire justifiée par des situations d'urgence et la nécessité de « contrôler pour protéger », au motif qu'« accueillir les autres implique toujours une prise de risque » (Minfegue & Sournoua, 2023, p. 179). Tant de la part des autorités nationales qu'au sein de leurs zones d'accueil, les personnes réfugiées font l'objet d'un double soupçon. D'abord, celui d'héberger dans leurs rangs d'éventuels éléments du groupe Boko Haram ou des rebelles centrafricains, c'est-à-dire d'importer sur le territoire camerounais les responsables de l'insécurité constatée dans les pays voisins⁷²⁰. Ensuite, localement, d'être un facteur de criminalité en favorisant la circulation d'armes, la prise d'otages, les vols aggravés ou les attaques de citoyens et citoyennes en milieu urbain comme en brousse (Mahamat, 2021). Lors d'un entretien, le maire de la localité de Kette (Kadey, région de l'Est) explique ainsi :

La différence [entre les récents afflux de populations centrafricaines par rapport à ceux qu'on avait pu connaître au début des années 2000], c'est déjà au point de vue de l'effectif et... Certaines situations au niveau de la sécurité qu'on connaît aujourd'hui, il n'y en avait pas à cette époque, parce que la vague de 2013-14 a fait entrer les réfugiés de tous bords qu'on ne maîtrisait pas, ce qui fait qu'il y avait parmi eux certains qui pouvaient avoir des armes qu'on ne maîtrisait pas. Par contre avant 2014, c'était vraiment des réfugiés ordinaires ; or, en 2013-14,

⁷¹⁷ Cette position n'est pas propre au Cameroun : pour une synthèse des enjeux entre migrations transfrontalières et sécurité nationale, voir Adamson (2006).

⁷¹⁸ Observation, Yaoundé, septembre 2020.

⁷¹⁹ Hausse de l'insécurité due à la prolifération des bandes armées et « coupeurs de route », crises sécuritaires liées aux conflits en RCA voisine et à l'essor du terrorisme dans le bassin du Lac Tchad, « humanitarisation » des migrations forcées à travers le déploiement de dispositifs d'aide internationale aux personnes déplacées (Minfegue & Sournoua, 2023).

⁷²⁰ Voir les appels réguliers des autorités à la vigilance envers ce qu'elles considèrent comme un risque d'infiltration, par exemple la déclaration du gouverneur de la région de l'Extrême-Nord et du ministre de l'Administration territoriale lors de sa visite au camp de Minawao en mai 2014 (*Cameroon Tribune*, N°10582, 05/05/2014).

y'en a qui ont travaillé [...] dans l'armée centrafricaine. [...] Même [parmi] les éleveurs, [...] beaucoup ont des armes : on ne sait pas si ce sont des armes pour maîtriser leurs troupeaux là-bas [en RCA], ou si c'étaient des armes pour se protéger ; ils sont entrés avec ici et on a noté, ça et là, des actes d'agression.⁷²¹

Le double soupçon dont font l'objet les personnes réfugiées illustre la persistance « d'une suspicion vis-à-vis de l'étranger » et d'un imaginaire collectif local cherchant « les causes de ses malheurs dans des situations extérieures » (Minfegue, 2020a, p. 205; 392). Il prolonge également l'idée, déjà observée dans d'autres contextes⁷²², selon laquelle les populations réfugiées porteraient en elles les stigmates de la violence qu'elles ont fuie et en deviendraient l'éventuel prolongement. C'est ce que souligne l'ancien secrétaire du comité des personnes réfugiées de Garoua-Boulaï, lors d'un entretien avec le journaliste Bernard Bangda en juillet 2015 (cité par Minfegue, 2020a, p. 252) :

Cette accusation est le noyau de tout ce que nous vivons ici. Tout est fait comme si le Cameroun n'a jamais connu de violence, de vol, de braquage encore moins de grand banditisme. On nous accuse de tous les maux au point qu'à ce jour, de nombreux réfugiés centrafricains sont en prison à Bertoua sur la base d'accusations non fondées. Ce n'est parce que nous venons d'un pays en conflit que nous ne respectons pas les lois, qu'il n'existe pas de lois chez nous en RCA.

Les perceptions associées au statut de personne réfugiée se caractérisent par une imbrication avec le motif de la délinquance, c'est-à-dire une « présomption de culpabilité » (Mahamat, 2021, p. 6). À Garoua-Boulaï, par exemple, les personnes interpellées par les autorités et accusées d'avoir commis un forfait sont préjugées centrafricaines jusqu'à ce que les enquêtes prouvent le contraire. Cette suspicion justifie des pratiques de fouille, de contrôle et d'assignation évoquant, pour certains auteurs, le contexte carcéral en ce qu'elles expriment une volonté de « mainmise sur le[s] corps » visant à « assurer l'ordre en mettant à l'écart du corps social les 'éléments' dangereux » (Minfegue & Sourna Loumtouang, 2023, p. 180). Cela peut aussi être interprété comme un désir des autorités de maintenir des populations étrangères suspectes aux marges du territoire national, loin des lieux de pouvoir, comme l'estime cette cheffe de bureau d'ONGI travaillant depuis près d'un an à Batouri (chef-lieu départemental de la Kadey, région de l'Est) :

L'Est est spécialement isolé, parce que [...] – c'est une de nos théories mais elle n'est absolument pas prouvée –, s'ils [les responsables politiques] développaient la route, ça pourrait aussi accélérer le flux de mouvements de populations – notamment réfugiées, voire camerounaises pauvres – vers le reste du pays, et que ça arrange bien [le pouvoir central] qu'elles restent au même endroit, histoire de garder tous les problèmes au même endroit. Ça empêche aussi d'avoir

⁷²¹ Extrait d'entretien, Kette, 16/04/2018.

⁷²² Sur les cas tanzanien et kenyan, voir Landau (2002), S. Turner (2004), Kirui et Mwaruvie (2012). En contextes camerounais, ces dynamiques rappellent également la suspicion et le rejet auxquels avaient été confrontées les populations réfugiées accueillies dans la ville de Kousséri lors de la guerre civile tchadienne de 1979-1982 (Issa, 1994).

les problèmes de Centrafrique qui puissent déborder trop rapidement sur le reste du pays. Donc finalement, [...] ça a pas mal d'avantages.⁷²³

Soutenant cette idée, et alors que la présence dans les zones frontalières de personnes réfugiées est un phénomène ancien (voir chapitre 1), les modalités de réception de ces populations ont adopté, depuis 2013-2014, des formes accrues d'encampement. C'est ce qu'illustre la création du camp de Minawao, dans l'Extrême-Nord, ou des sept sites aménagés destinés aux populations centrafricaines dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua. Comme on a pu le souligner, l'un des objectifs est de rassembler en un même espace une population suspecte aux yeux des autorités afin de pouvoir la contrôler plus facilement et, si nécessaire, la rapatrier de l'autre côté de la frontière. Toutefois ces modalités d'encampement, loin d'être totales (on reviendra sur ce point plus bas), varient selon les populations.

A l'Extrême-Nord, dans un contexte de guerre contre le terrorisme, les individus nigériens sont fortement « encouragés » – quand ils ne sont pas transférés directement – par les autorités camerounaises et les structures de l'aide à rejoindre le camp de Minawao, officiellement pour que puisse leur être apportée une meilleure assistance (Mahamat, 2021). De sorte que cette structure, créée pour accueillir à l'origine 39 000 personnes, comptait 72 238 résidents et résidentes en septembre 2023⁷²⁴. Dans la façade orientale, en revanche, seul un tiers des populations centrafricaines vivent dans des sites aménagés qui se caractérisent en outre par une liberté d'aller et venir, doublée d'une volonté que certains services soient partagés entre populations hôtes et réfugiées. Ces espaces n'en demeurent pas moins marqués par des « logiques d'enclosure et de mise à l'écart », soulignant une « rupture socio-spatiale et temporelle » vis-à-vis de leur environnement immédiat (Minfegue & Sournou Loumtouang, 2023, p. 186). Celle-ci s'observe dans les dispositifs de contrôle et de surveillance auxquels la population est soumise, notamment de la part des autorités et des forces de l'ordre (fouilles, établissement de postes de sécurité à l'extérieur du site).

Les deux tiers restants de la population centrafricaine réfugiée au Cameroun prolonge, quant à elle, des formes d'« auto-installation » qui prévalaient avant 2014 mais qui deviennent de plus en plus compliquées ces dernières années (voir chapitre 3). Ces pratiques consistent à s'établir collectivement dans des espaces, principalement situés en zone rurale⁷²⁵ et qui reçoivent l'appellation de « sites informels » de personnes réfugiées – à l'instar de celui surnommé Béthanie, en périphérie de la localité de Kette, dont on a fait mention précédemment. Ces formes d'établissement collectif, si elles répondent à des logiques d'interconnaissance ainsi qu'à des contraintes spatiales et matérielles (on s'installe là où il y a de la place et/ou un espace a été octroyé), facilitent à la fois les opérations d'assistance internationale et de contrôle de la

⁷²³ Extrait d'entretien, Batouri, 18/04/2018.

⁷²⁴ UNHCR, « Profil du camp de Minawao – Septembre 2023 » : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/103938>

⁷²⁵ Pour une analyse des installations de populations mbororo en périphérie du chef-lieu régional de Bertoua, à Mandjou, et de la manière dont l'emprise spatiale, socio-économique et politique de la localité se trouve ainsi recomposée, voir Keen (2018).

part des autorités. Celles-ci n'hésitent pas à y mener, par exemple, les mêmes descentes policières et fouilles que celles réalisées dans les sites formels.

L'analyse des discours, des pratiques et de l'emprise spatiale des dispositifs de gestion des personnes réfugiées permet ainsi de faire apparaître les logiques sécuritaires qui les traversent. Le cas camerounais n'échappe pas aux logiques à l'œuvre dans d'autres contextes, au sein desquels l'apparition et la multiplication de dispositifs d'encampement donnent naissance à des « espaces-écart » (Doraï & Puig, 2012), placés aux marges – du territoire national, de la région, de la localité, des activités économiques – et où se jouent des dynamiques de discrimination à la fois spatiale et sociale. Même dans le cas des personnes réfugiées optant pour des formes dites d'auto-installation, « le périmètre reste une caractéristique importante et définit la vie de [celles et] ceux qui [vivent] à l'intérieur » (Goreau-Ponceaud & Bentz, 2021). Ces dynamiques ont pour effet de consolider l'altérité de populations placées juridiquement et socialement hors des normes de leur société d'accueil, suivant des logiques qui prolongent certains héritages historiques.

2. Des logiques qui prolongent des héritages (post)coloniaux

Les éléments décrits ci-dessus ne relèvent pas d'événements isolés et temporaires mais doivent, au contraire, être inscrits dans la longue durée (Braudel, 1958; Noiriél, 2006). Ils renvoient en effet à une histoire des politiques de classification des individus selon des échelles de valeur. Celles-ci trouvent leur origine dans la période précoloniale, lorsque les régions septentrionales et orientales du Cameroun sont visées par les razzias et le commerce d'esclaves pratiqués par le royaume du Kanem-Bornou ou le califat de Sokoto (Issa, 2007, 2012; Seignobos, 2013).

Si la colonisation européenne met un terme à ces pratiques, elle introduit cependant d'autres formes d'extraction de populations en créant, sur l'ensemble du continent, les premiers lieux d'enfermement de personnes selon des logiques sanitaires (Vaughan, 1991), sécuritaires (Bernault, 1999) voire génocidaires lors de la guerre des Boers (J. L. Scott, 2007). Au Cameroun, l'administration coloniale allemande puis française met en place des camps de « sommeilleux » et des « villages de ségrégation » destinés à regrouper les individus les plus malades (Lachenal, 2013). L'internement des populations sert aussi à garantir les frontières coloniales tout en fournissant une main-d'œuvre docile à l'administration européenne (Morelle *et al.*, 2019). Dans un contexte où l'ordre colonial demeure indissociable d'une prise sur les corps sur fond de violences (B. Fall, 1993; Mollion, 1992), l'enjeu est également d'assurer une assignation territoriale des populations (Minfegue, 2023c, p. 285).

Les pratiques de mise en camp pour motif sécuritaire se multiplient lors de la guerre d'indépendance. Au début des années 1960, près de 500 000 personnes identifiées comme Bamilékés, c'est-à-dire originaires de la région rebelle de l'Ouest, sont enfermées dans des camps fortifiés (Deltombe *et al.*, 2016, 2019). Progressivement, c'est toute la population camerounaise qui devient suspecte aux yeux du pouvoir : « au tournant de l'indépendance, la guerre ponctuelle contre l'UPC s'est transformée en guerre permanente contre le peuple camerounais » (Izoard, 2017, p. 143). Avec l'aide de la coopération française, le régime du président Ahidjo met en place une législation dite « contre-subversive », marquée par une répression massive et par la création de « centres de rééducation civique »⁷²⁶ où sont enfermées les personnes qualifiées d'ennemis de la nation. Ces structures resteront en fonction jusqu'à la réforme du régime pénitentiaire en 1992 (Morelle, 2019; Pigeaud, 2011; Woudammike, 2014).

D'une certaine manière, il est possible de voir dans la mise à l'écart et les formes d'encampement des personnes réfugiées une résurgence de ces modes d'interaction entre le pouvoir camerounais et la population. L'objectif est de maintenir à distance des individus perçus comme un potentiel vecteur d'insécurité voire une menace pour la sécurité nationale, mais aussi des corps symbolisant le débordement en territoire camerounais des violences à l'œuvre dans les pays voisins. Restituer aux formes actuelles de concentration spatiale et d'encampement des populations réfugiées une certaine profondeur historique permet de se placer à la suite de démarches rappelant « la vie politique des débris impériaux, la longévité des structures de domination et le rythme inégal auquel les individus peuvent s'extraire de l'ordre colonial des choses » (Stoler, 2008, p. 193 ; je traduis). Il s'agit, ce faisant, de souligner la résonance et les traces durables des pratiques et séquelles coloniales sur l'environnement matériel et les corps des personnes (Stoler, 2013). Si nombreux sont les travaux soulignant les continuités entre interventions coloniales et aide internationale (voir chapitre 2), on s'intéressera ici à « ce qui a longtemps marqué les technologies du pouvoir impérial, à savoir les échelles glissantes et contestées de droits différentiels. Les formations impériales sont définies par des relations racialisées d'allocations et d'appropriations » (Stoler, 2008, p. 193 ; je traduis). L'analyse de la mise en camp dans sa matérialité et son imaginaire permet ainsi

d'interroger les effets de ce que Ann Stoler appelle la « mise en ruines » (2008), c'est-à-dire un rapport d'exclusion au monde : exclusion du circuit des richesses, mais également de la communauté des humains [...] selon une logique relevant plus généralement d'un spectre politique qui oscille entre « laisser vivre » et « faire mourir » (Gomez-Temesio & Le Marcis, 2017, p. 83-84).

Ces remarques, formulées dans le cas de la mise en camp de la Guinée pendant l'épidémie d'Ebola, méritent d'être approfondies et interrogées dans le cas des migrations forcées en contextes camerounais.

⁷²⁶ Dans le cadre de l'ordonnance n°62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion.

B/ Bio-/nécropolitique à la frontière au prisme des corps

Comme souligné au fil des chapitres et développements précédents, les discours de crise et d'exceptionnalité permettent au contrôle migratoire de s'immiscer dans l'aide internationale. Réinvestissant les approches foucaaldiennes et agambiennes, des travaux ont montré comment cette dernière se caractérisait par une imbrication du biopolitique et du nécropolitique (Gomez-Temesio & Le Marcis, 2017). En contexte migratoire et postcolonial (Sahraoui, 2022), la notion de nécropolitique a permis de faire apparaître une théorisation insuffisante, d'une part, des conditions engendrant la mort sous une gouvernance biopolitique et, d'autre part, de régimes de gouvernance dans lesquels la mort (qui n'est pas forcément mort physique⁷²⁷) semble avoir pris le dessus sur la préservation de la vie, sur le principe de « faire vivre ». « Le paradigme biopolitique ne permet pas de rendre compte de l'opération du pouvoir depuis la perspective des personnes aux marges de la souveraineté [...]. Pour ces non-citoyens exposés aux violences de l'exclusion, le rejet constitue le mode de gouvernance dominant » (Sahraoui, 2022, p. 32).

Or c'est précisément cette relégation de l'autre en dehors des normes régissant l'injonction à « faire vivre » qui se situe au fondement du passage de la biopolitique à la nécropolitique, telle que définie par Achille Mbembe (2006, 2019). Ce dernier, se distançant des définitions traditionnelles de la souveraineté en science politique et en relations internationales (qui localisent souvent cette dernière à l'intérieur des frontières de l'État-nation ou au sein des institutions placées sous l'autorité de l'État), invite à penser la nécropolitique comme une opération du pouvoir et non plus seulement comme une simple exception à la règle de la biopolitique, dans des situations où

le pouvoir (qui n'est pas nécessairement pouvoir d'État) fait continuellement référence, et a toujours recours, à l'exception, à l'urgence et à une notion fictionnalisée de l'ennemi. Il travaille aussi à produire ces mêmes exception, urgence et ennemi fictionnalisé [...]. Dans ce cas, la souveraineté est la capacité à définir qui a une importance et qui n'en a pas, qui est dénué de valeur et aisément remplaçable et qui ne l'est pas. [...] Si le pouvoir dépend toujours d'un contrôle serré sur les corps (ou sur leur concentration dans des camps), [...] [se donne aussi à voir] l'expérience permanente de « vivre dans la douleur » [...]. Dans de telles circonstances, la rigueur de la vie et les épreuves [...] sont marquées par l'excès [...] et [...] la création de *mondes de mort*, formes uniques et nouvelles d'existence sociale, dans lesquelles de nombreuses populations sont soumises à des conditions d'existence leur conférant le statut de *morts-vivants*. (Mbembe, 2006, p. 30)

Les notions d'urgence et d'ennemi fictionnalisé font écho à certaines des dynamiques présentées plus tôt concernant les discours et perceptions par Yaoundé des populations

⁷²⁷ « Par mise à mort je n'entends pas simplement le meurtre direct, mais aussi tout ce qui peut être meurtre indirect : le fait d'exposer à la mort, de multiplier pour certains le risque de mort ou, tout simplement, la mort politique, l'expulsion, le rejet, etc. » (Foucault, 1997, p. 228-229).

réfugiées présentes sur son territoire. On choisira ici de réinterroger ces notions de bio/nécropolitique à la frontière, en ce qu'elles permettent de rendre compte d'une action souveraine qui peut aussi consister à laisser mourir sans faire mourir, à travers la disparition des conditions pour la vie ou le maintien de populations dans des conditions de subalternité (Sahraoui, 2020). Tandis que certains travaux se sont intéressés aux formes de collaboration bureaucratique qui, au croisement du contrôle migratoire et de l'accès aux soins, produisent des effets nécropolitiques (Sahraoui, 2022), des analyses inspirées des études féministes invitent à porter attention à la manière dont certains corps sont cultivés pour la vie et la (re)production tandis que d'autres sont systématiquement qualifiés d'« illégitimes » ou d'« illégaux » (Gebhardt, 2020). On cherchera à prolonger ces approches au regard des logiques déployées par l'État et les structures d'aide internationale en contextes camerounais, mais aussi au prisme des pratiques et stratégies des personnes visées par ces opérations de contrôle et de gouvernement des migrations forcées. Tandis qu'il s'est agi jusque-là de souligner la part active de ces dernières dans la coproduction des normes et pratiques suscitées par les migrations forcées, il convient à présent d'interroger les effets de tels réinvestissements en portant particulièrement attention à leur inscription sur les corps.

Pour cela, la réflexion s'organisera en trois temps. On s'intéressera d'abord aux stratégies à travers lesquelles Yaoundé, en faisant valoir l'expression de sa souveraineté à la frontière, parvient à renverser non seulement le paradigme biopolitique mais aussi les enjeux de pouvoir qui caractérisent sa relation aux structures de l'aide internationale. On étudiera ensuite les effets de certains *buzzwords* de l'assistance aux personnes réfugiées en montrant comment ceux-ci participent d'une biopolitique qui, dans son déploiement, blesse les individus et les corps dont elle doit assurer l'existence. Enfin, on portera le regard sur les contraintes et obstacles quotidiens avec lesquels les populations réfugiées doivent composer.

1. Renverser le paradigme biopolitique et les rapports de pouvoir

A l'Extrême-Nord, dans des zones éloignées du pouvoir central et où les prétentions territoriales du groupe Boko Haram nourrissent une politique exacerbée d'affirmation de la souveraineté étatique, Yaoundé n'hésite pas à opter pour des modalités répressives de gestion des migrations forcées. Celles-ci peuvent prendre la forme de refoulements ou de rapatriements forcés de populations, à l'instar de ceux survenus au printemps 2017 en direction de 5 à 10 000 personnes identifiées – parfois à tort – comme réfugiées nigérianes (HRW, 2017). Le plus souvent de nuit, les forces de l'ordre camerounaises se rendent dans les lieux d'établissement de ces personnes et leur ordonnent de s'entasser dans des camions militaires qui les conduisent, en quelques heures, de l'autre côté de la frontière, dans des zones encore touchées par les combats, marquées par des risques élevés de famine, et où l'insécurité empêche de se

rendre aux champs pour ramasser du bois de chauffe et de cuisine ou cultiver de quoi se nourrir (Sieff, 2017).

Si ces pratiques sont ouvertement condamnées parce qu'elles contredisent le principe de non-refoulement et mettent en danger des populations civiles renvoyées dans des zones non sécurisées⁷²⁸, elles participent aussi d'une « performance théâtrale de la souveraineté de l'État » (Sahraoui, 2020, p. 40). Celle-ci s'observe également dans des dispositions moins exceptionnelles à l'instar de la suspension, en septembre 2021, du statut de réfugié *prima facie* normalement accordé aux populations nigériennes. Mettant en doute la « légitimité »⁷²⁹ de certains Nigériens et Nigériennes à pouvoir y prétendre, les autorités camerounaises exigent le déploiement dans la zone d'une équipe mixte composée de membres de l'UNHCR et du ministère de l'administration territoriale afin de procéder à la vérification individuelle de leur éligibilité au statut de personnes réfugiées.

Au motif de la menace supposée que les populations réfugiées feraient peser sur la sécurité nationale, le Cameroun balaie donc ses engagements et discours internationaux et s'octroie le droit d'expulser ou de fermer ses frontières aux personnes cherchant refuge sur son territoire. On rejoint les analyses d'Achille Mbembe (2006, p. 38-39) sur la façon dont le pouvoir néropolitique, au moyen des divisions qu'il opère, renverse le paradigme biopolitique et permet d'ignorer les lois internationales (ici de l'asile, dont le Cameroun est signataire) en évoluant dans une réalité parallèle à l'État de droit, justifiée par le contexte de guerre et la promulgation de la loi antiterroriste (Bertolt, 2018). C'est ce qu'explique cette ancienne employée d'OCHA dans le septentrion :

Du côté du gouvernement hôte, [...] on veut bien aider, mais on n'est pas prêt non plus à accueillir la totalité [de ceux] qui arrivent [...]. A l'Extrême-Nord, [...] on a eu des cas de refoulement [...] flagrants de réfugiés nigériens vers le Nigéria [...]. [Le Cameroun] a signé des accords, mais maintenant, les respecter, c'est une autre histoire ! [...] il y a eu des rapatriements de réfugiés dans le cadre de l'accord tripartite [...] mais, côté Nigéria, nos homologues nous disent que les conditions ne sont pas du tout réunies pour faciliter leur retour, donc... On est aussi un peu pris dans un jeu politique et ça, c'est compliqué à gérer.⁷³⁰

Le travail de documentation des organisations locales ou internationales, à l'instar du rapport publié par Human Rights Watch (HRW, 2017), n'a eu que peu d'effets sur ces pratiques de

⁷²⁸ "Cameroon: Visiting UN official condemns forceful repatriation of Nigerian refugees", *Journal du Cameroun*, 02/06/2017 (<https://fr.journalducameroun.com/en/cameroon-visiting-unJournal-official-condemns-forceful-repatriation-nigerian-refugees/>); "UN opposes forced return of Nigerian refugees from Cameroon", *The Guardian Nigeria News*, 17/07/2017 (<https://guardian.ng/news/un-opposes-forced-return-of-nigerian-refugees-from-cameroon/>).

⁷²⁹ Terme employé lors d'une réunion de coordination entre acteurs et actrices de l'aide internationale (observation, Yaoundé, 29/09/2020).

⁷³⁰ Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 29/03/2023.

refoulement ou de rapatriement forcé. Au contraire, ces dernières semblent tolérées par certains acteurs et actrices de l'aide internationale, comme l'indique la même interlocutrice :

Quand j'étais à l'Extrême-Nord avec OCHA, on s'était retrouvés dans une situation où [...] le Nigeria avait renvoyé près de 350 femmes, enfants, vieillards vers le Cameroun, en disant que c'étaient des Camerounais ; le Cameroun, de son côté, n'était pas très sûr que c'étaient des Camerounais. [...] Finalement, le Gouverneur [de l'Extrême-Nord] a décidé de renvoyer toutes ces personnes au Nigéria : on était en plein cas de refoulement [...] et le HCR n'a rien fait, n'a pas voulu rapporter ça comme un cas de refoulement, n'a pas fait remonter ça ; on a demandé à avoir une réunion d'urgence pour faire remonter ça au HCT [*Humanitarian Country Team*, équipe humanitaire de pays], etc. : ils ont refusé.⁷³¹

De telles accusations de complicité de l'UNHCR avec les mesures coercitives déployées par les États d'accueil ne sont pas inédites⁷³². Cependant, il importe de souligner que ces événements se produisent peu de temps après une visite au Cameroun d'un représentant du siège de l'UNHCR à Genève, qui s'était déjà inquiété de telles pratiques⁷³³. Les autorités camerounaises non seulement font peu de cas de ces dénonciations mais vont jusqu'à les nier⁷³⁴. L'impunité dont elles paraissent bénéficier de la part d'une organisation internationale telle que l'UNHCR révèle la structure des rapports de pouvoir entre État camerounais et aide internationale dans le pays. Ces pratiques de refoulement et rapatriements forcés ne s'accompagnent d'aucune dénonciation de la part du bureau de l'UNHCR au Cameroun ; au contraire, elles aboutissent à la signature d'un accord tripartite entre l'organisation et les gouvernements de Lagos et Yaoundé, visant à permettre la mise en œuvre de « rapatriements volontaires » (VOLREP) semblables à ceux mentionnés au chapitre 3⁷³⁵. La gestion coercitive des mobilités permet ainsi aux autorités d'obtenir gain de cause : passer outre la position des structures de l'aide, qui considèrent insuffisantes les conditions de sécurité dans les zones de retour, et faire en sorte que celles-ci continuent à prendre en charge les personnes réfugiées non plus cette fois sur le plan biopolitique (assurer leur survie et répondre à leurs besoins) mais en assurant leur rapatriement. Au-delà des discours officiels vantant l'hospitalité camerounaise, les personnes réfugiées sont perçues comme des individus dont il faut assurer la sécurisation immédiate mais

⁷³¹ *Ibid.*

⁷³² Pour un exemple sud-africain, voir Wa Kabwe-Segatti (2002). En février 2017, HRW accuse également l'UNHCR de s'être « rendue complice des mesures coercitives employées par le gouvernement » pakistanais en direction des populations réfugiées d'Afghanistan (« Pakistan : Expulsions massives de réfugiés afghans », HRW, 13/02/2017 : <https://www.hrw.org/fr/news/2017/02/13/pakistan-expulsions-massives-de-refugies-afghans>).

⁷³³ Après l'allocution du porte-parole de l'UNHCR au Palais des Nations à Genève en mars 2017 (« UNHCR concerned about return of Nigerian refugees from Cameroon », 21/03/2017 : <https://www.unhcr.org/news/briefing-notes/unhcr-concerned-about-return-nigerian-refugees-cameroon>), au mois de juin, le représentant de l'organisation Filippo Grandi exprime lui aussi ses « très vives inquiétudes » dans un communiqué de presse (« Statement by the United Nations High Commissioner for Refugees, Filippo Grandi, on returns to northeast Nigeria », 21/06/2017 : <https://www.unhcr.org/news/news-releases/statement-united-nations-high-commissioner-refugees-filippo-grandi-returns>).

⁷³⁴ En juin 2017, lors d'un entretien téléphonique, le chef du protocole du MINREX soutient au *Washington Post* qu'« il n'y a pas eu de rapatriements forcés » de populations réfugiées dans le nord du pays (Sieff, 2017).

⁷³⁵ Pour une discussion autour de la dichotomie affichée entre rapatriements « forcés » et « volontaires » de populations déplacées, voir Thiollet *et al.* (2024).

aussi le renvoi, dans un horizon plus ou moins proche, vers leur pays d'origine⁷³⁶ – et ce, non seulement par les autorités mais également par les structures de l'aide internationale.

La question du rapatriement des personnes réfugiées est sensible car elle ne peut – normalement – être mise en œuvre que si deux conditions préalables sont remplies : premièrement, les personnes rapatriées sont désireuses et volontaires ; deuxièmement, les zones de retour sont jugées suffisamment sécurisées et stables pour y renvoyer des populations civiles sans mettre ces dernières en danger. La signature d'accords tripartites et la mise en place de VOLREP va donc s'accompagner d'une série de dispositifs déployés par l'UNHCR auprès des populations tant nigérianes que centrafricaines, afin de démontrer que ces deux conditions sont effectives. Tout d'abord, des « enquêtes sur les intentions de retour » parmi les personnes réfugiées vont permettre de produire des statistiques montrant que les individus sont prêts à rentrer. Ensuite, des « *go-and-see visits* » au cours desquelles l'UNHCR amène certains individus dans les régions visées par les opérations de rapatriement afin qu'ils puissent, d'une part, vérifier que la situation est effectivement propice au retour et, d'autre part, en témoigner auprès de leurs compatriotes⁷³⁷. Enfin, des « incitations au retour » prennent la forme de compensations financières, de projets d'aide à la réinstallation, ou d'assistance matérielle (voir chapitre 3). En se déployant à trois niveaux successifs, ces interventions visent à justifier et à construire le rapatriement des populations réfugiées comme une procédure légitime.

On a signalé, au chapitre 3, la façon dont ces procédures de VOLREP pouvaient être investies stratégiquement par les personnes réfugiées afin de tirer avantage, par exemple, des « incitations au retour » proposées par l'UNHCR. Mais ces stratégies ne sont pas anodines ni sans effet sur les subjectivités et les corps de celles et ceux qui décident de les mettre en œuvre. Tandis que quitter le territoire camerounais s'est fait rapidement, à travers un déploiement de moyens humains, logistiques et militaires (les convois de VOLREP étant escortés par les forces de l'ordre), le retour quant à lui est plus long et potentiellement hasardeux. Dans bien des cas, il s'effectue non pas d'une traite par engin motorisé mais à pied, le long des pistes parcourues par le bétail. Cela signifie de longues heures de marche à travers la brousse, avec le risque pour les personnes de croiser d'éventuelles bandes armées opérant dans la région et donc d'être dépouillées, agressées, battues, violées. Si les individus réfugiés sont capables de déployer des

⁷³⁶ En juillet 2017, le porte-parole du gouvernement insiste sur « le sacrifice consenti par le peuple camerounais qui accueille. [...] Le gouvernement camerounais à juste titre refuse d'ouvrir un autre camp [de populations réfugiées dans le septentrion]. Est-ce que vous réalisez ce que cela coûte, les Nigériens réfugiés au Cameroun qui sont en attente du rapatriement dans leur pays d'origine ? Ils ne sont pas venus au Cameroun pour s'installer de manière permanente » (« Cameroun : l'ONU s'inquiète des rapatriements forcés de réfugiés vers le Nigeria », RFI, 01/07/2017 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170701-cameroun-onu-s-inquiete-rapatriements-forces-refugies-vers-le-nigeria>).

⁷³⁷ On notera cependant que de telles *go-and-see visits* ne sont organisées que dans les principales structures formelles accueillant des personnes réfugiées, à l'instar du camp de Minawao (pour les populations nigérianes) ou le site de Gado (le plus important des sept structures d'accueil de personnes réfugiées centrafricaines). Les gestionnaires de sites de taille plus réduite, tels ceux de Timangolo ou Mbile, font au contraire état de visites de l'UNHCR venant simplement informer la population réfugiée que seront organisés, à compter de telle date, des convois destinés à rapatrier celles et ceux qui le souhaitent vers la préfecture de la Nana-Mambéré en RCA (discussions informelles, avril 2021).

stratégies visant à contourner les formes de rapatriement volontaires ou forcés auxquelles ils sont soumis, le « spectacle de la frontière » (De Genova, 2013) s'incarne et s'imprime également dans leurs corps à travers les efforts, la fatigue et les blessures qu'imposent de telles stratégies de contournement.

2. Une biopolitique qui blesse : corps et régimes de frontières

En déléguant – quoi que sous contrôle – la gestion des populations réfugiées aux structures d'aide internationale, Yaoundé garantit des « dispositions humanitaires minimalistes permett[ant] à l'État de déployer un régime migratoire restrictif qui prive les non-citoyens de droits fondamentaux, tout en préservant une façade de gouvernement biopolitique » (Sahraoui, 2022, p. 105). Plus précisément, pratiques frontalières et de l'aide internationale donnent à voir une autre forme de biopolitique qui, dans le mouvement même de préservation de la vie, blesse les individus qu'elle vise. Cela s'observe à plusieurs niveaux : dans une invisibilisation de certains besoins fondamentaux, dans des approches visant à transformer des « pesanteurs socio-culturelles » supposément identifiées chez les populations réfugiées et dans l'exhortation à la participation et à la résilience à laquelle ces dernières sont soumises. On montrera comment l'aide internationale aux personnes déplacées participe ainsi à l'érection ou au renforcement de « dispositifs de frontière », c'est-à-dire de « mécanismes, procédures et technologies qui font de certains lieux et espaces des cadres de contrôle, de surveillance des individus et des objets tout en signifiant une différence d'appartenance, d'état et d'État », en faisant des corps des « sites d'application d'un pouvoir politique » (Minfegue, 2023c, p. 284).

a. Quand la protection l'emporte sur les besoins essentiels

Au motif d'une approche voulue plus holistique, les opérations d'aide internationale aux personnes déplacées se sont élargies au-delà des seuls besoins physiologiques (nourriture, santé, abri) pour y intégrer des domaines comme l'éducation, la protection de l'enfance ou encore la « lutte contre les violences basées sur le genre » (VBG). À rebours de la distinction agambienne entre *bios* et *zoe*⁷³⁸ se donne à voir une « nouvelle forme de soins » (*a new form of care*) (Surie von Czechowski, 2018), passant de la prise en charge des corps et des besoins matériels immédiats à des interventions dominées notamment par le motif de la « protection »⁷³⁹. Les activités de « formations », « ateliers » et autres « sensibilisations » en

⁷³⁸ Voir également les analyses de Barbara Harrell-Bond (1986, p. 292-293) sur l'importance accordée par l'UNHCR aux « besoins biologiques » des populations réfugiées.

⁷³⁹ Celle-ci constitue d'ailleurs le domaine d'intervention privilégié de l'UNHCR, dans un marché humanitaire caractérisé par d'intenses concurrences (voir chapitres précédents).

tous genres constituent désormais un aspect essentiel des projets d'assistance aux personnes réfugiées. Il arrive qu'elles prennent le pas sur d'autres interventions, avec pour effet d'occulter et de négliger certains besoins urgents et souffrances des corps. C'est ce que raconte cet expatrié africain, chef de bureau d'ONGI dans le département de la Kadey :

[Lors de] notre arrivée [sur le site informel de personnes réfugiées surnommé] Béthanie [...] pour proposer [un projet d']alphabétisation des adultes : on avait fait déjà quelques visites et on venait annoncer que, dans les prochaines semaines, on pourrait commencer l'activité [...]. On a discuté avec la communauté pendant 45 min, j'étais très fier de ma qualité de mobilisation (*sourire*), pour le coup il y avait beaucoup de femmes, tous les hommes étaient là, assis, et nous écoutaient vraiment ; nous, on présentait tous les avantages de l'alphabétisation pour mieux comprendre la société dans laquelle on est, pour mieux discuter et comprendre les échanges qu'on a à l'hôpital, au marché, ... La communauté nous a écoutés et, lorsqu'est venu leur tour de parler, le *ardo* nous a remerciés et nous a expliqué qu'on voit toute la communauté comme ça parce que cela fait deux mois qu'ils n'ont pas de [distributions de] vivres et qu'on est les premiers acteurs [de l'aide internationale] qui arrivent. Donc quand ils ont vu la voiture, comme ça, ils se sont dit : « voilà une nouvelle qui arrive par rapport aux vivres ». Et qu'ils ne comprenaient pas : est-ce parce qu'ils avaient refusé de rejoindre le site [formel] de Timangolo (parce que le site de Béthanie [en périphérie de la localité de Kette] reste informel et accueille près de 800 à 1000 personnes) ? Et là, ça a arrêté carrément notre élan : on ne pouvait pas continuer de proposer à prendre les ardoises tout de suite, alors qu'il y avait une situation comme celle-là.⁷⁴⁰

Cet épisode présente une opposition entre, d'une part, l'importance accordée par les structures d'aide aux enjeux d'éducation (ici des adultes, à travers un projet d'alphabétisation) et, d'autre part, la situation de personnes réfugiées privées d'assistance alimentaire depuis près de deux mois. De même, lors d'une mission de terrain effectuée en août 2020 dans la région de l'Est afin d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités de l'ONGI qui m'emploie, je rencontre des habitantes camerounaises et réfugiées de la localité frontalière de Gbiti (dans le département de la Kadey). Celles-ci balaient rapidement les questions et préoccupations au prisme desquelles le secteur de l'aide aborde alors les effets de la pandémie (enjeu sanitaire, conséquences psychosociales et hausse des violences domestiques liées aux mesures de confinement partiel imposées par le gouvernement). Au contraire, leur souci principal est qu'elles ne parviennent plus à trouver de quoi nourrir leur famille à cause de la hausse des prix des denrées et de leur faible disponibilité sur le marché (en raison de la fermeture des frontières). A cela s'ajoute la suspension des distributions alimentaires assurées jusque-là par le Programme alimentaire mondial (PAM) mais dont les activités, comme de nombreuses autres structures de l'aide, tournent au ralenti à cause des restrictions liées à la Covid-19.

Ces exemples témoignent de la place qu'occupent, dans les préoccupations des personnes réfugiées, les enjeux alimentaires. De fait, au cours de mes deux années de terrain, j'ai constaté que les thématiques liées à la nourriture revenaient très souvent dans les discussions : les

⁷⁴⁰ Extrait d'entretien, Batouri, 15/04/2018.

rations alimentaires étaient insuffisantes, délivrées de manière tardive ou irrégulière, les denrées difficiles à cuisiner, monotones, différentes de celles que les individus avaient l'habitude de manger, etc. Si ce phénomène est loin d'être spécifique aux seules populations centrafricaines réfugiées à l'est du Cameroun, elles montrent comment la prise en charge par les structures de l'aide peine à assurer ses objectifs biopolitiques essentiels (nourrir, c'est-à-dire préserver la vie biologique).

Face à ces dynamiques, les personnes réfugiées puisent dans leur capital mobiliaire mentionné précédemment (c'est-à-dire les ressources et connaissances acquises au fil des ans, notamment à travers l'expérience de la vie en exil). Elles sont capables de transformer les activités organisées par les structures de l'aide – en particulier, leurs innombrables réunions – en autant d'occasions de faire valoir leurs revendications et d'être entendues, notamment en réinvestissant à leur avantage le vocabulaire des opérations d'assistance. C'est ce qu'illustrent les deux exemples présentés ci-dessus. A l'issue de la rencontre avec la population du site informel de Béthanie, le chef de bureau prend contact avec l'UNHCR et le PAM pour leur signaler l'arrêt des distributions alimentaires et s'enquérir des raisons. Les deux agences répondent qu'il ne s'agit que d'un retard lié à un « blocage logistique des vivres au niveau du port de Douala »⁷⁴¹, que cela n'a aucun lien avec le refus des résidents et résidentes de Béthanie d'être acheminées vers le site formel de Timangolo, et que les distributions devraient reprendre d'ici peu – ce qui se produira, deux semaines plus tard. De même, ma rencontre avec les habitantes de Gbiti en août 2020 jouera un rôle important dans la structuration (alors en cours) des activités de l'ONGI pour l'année suivante, permettant de réduire les opérations de distribution de savons et de masques réutilisables afin d'appuyer plutôt des activités de maraîchage.

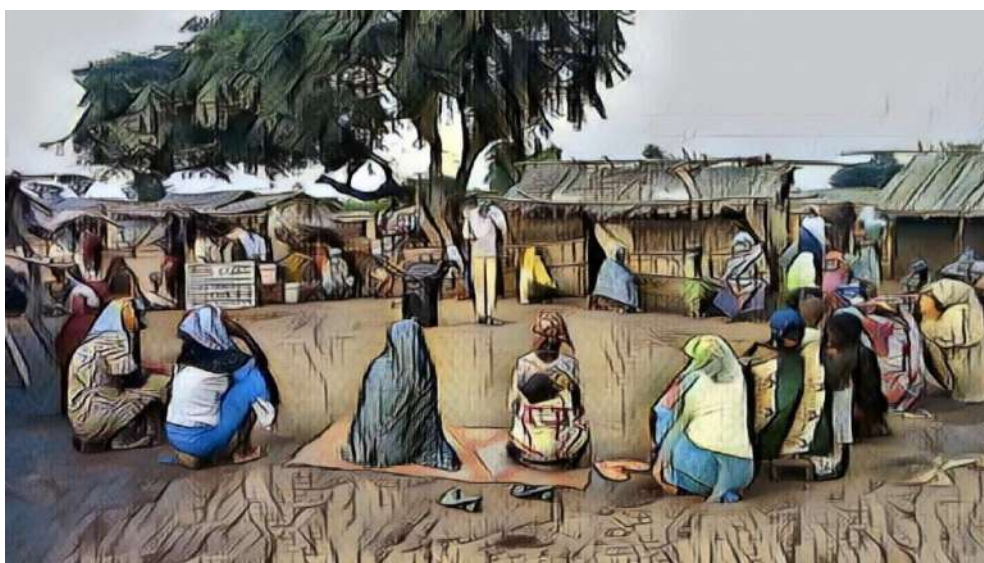
b. Rectifier les mœurs plutôt que préserver les corps

En jugeant prioritaires les enjeux de « protection » (de l'enfance, de lutte contre les violences basées sur le genre, etc.), les opérations d'assistance aux personnes réfugiées non seulement négligent d'autres besoins essentiels mais font également prévaloir, sur ces derniers, la nécessité d'une visée transformative des populations assistées. Le soutien à l'éducation (notamment des filles) et la lutte contre le manque d'assiduité scolaire doivent ainsi permettre d'éviter les mariages et grossesses précoces. De même, la construction de latrines est présentée comme une mesure de prévention contre les risques d'agression sexuelle, tandis que les formations à l'utilisation de « foyers améliorés » permettent d'éviter que les femmes ne se rendent seules en brousse pour ramasser du bois de chauffe. Ce faisant, ce ne sont plus les corps qui doivent être sauvés des souffrances et blessures imposées par l'exil, mais les personnes qui doivent l'être d'elles-mêmes et de leurs paires. « Ateliers », « formations » et « sensibilisations » visent à rectifier, parmi la population réfugiée, des pratiques jugées

⁷⁴¹ Extrait d'entretien, Batouri, 15/04/2018.

problématiques et souvent englobées dans l'expression « pesanteurs socio-culturelles »⁷⁴². C'est ce qu'illustrent le faisceau d'activités menées en « protection de l'enfance » (voir les exemples présentés plus haut), ou encore les « ateliers de parentalité » ou « ateliers éducatifs pour les parents » développés par l'Unicef en direction des populations centrafricaines et nigérianes afin de leur apprendre comment « bien » nourrir et éduquer leurs enfants (cf. figure 42 ci-dessous).

Figure 42. Atelier de sensibilisation organisé par une ONGI dans l'arrondissement de Kette (juillet 2020)



Cette approche, qui n'est pas sans rappeler la prétendue mission civilisatrice du projet colonial, illustre « la permanence d'une écriture et d'une mise en œuvre du monde comme divisé entre ceux qui sont modernes et ceux qui ne le sont pas, et l'effort de mettre ces derniers à niveau » (Surie von Czechowski, 2018, p. 37 ; je traduis; Abu-Lughod, 2002; Spivak, 1994; Palmary, 2007). Se joue ainsi une « politique de la désapprobation, dans laquelle l'appareil de l'aide condamne des actes inacceptables tout en les reliant au caractère fondamental [des populations réfugiées] », estimant que de nombreux problèmes que ces dernières rencontrent ne découlent pas de la pauvreté ou de la misère, mais de leur « culture » et de leur « façon d'être » (Surie von Czechowski, 2018, p. 64 ; je traduis; Olivius, 2016b). La place centrale accordée aux enjeux de protection s'accompagne donc d'usages essentialistes et stéréotypés du concept de culture, en particulier quand elle vise les populations des Suds (Fusaschi, 2020; Lawrance, 2016; Razack, 2003; Volpp, 2000) – faisant écho aux économies morales qui soutiennent la raison humanitaire

⁷⁴² Voir cet article de l'Organisation internationale de la Francophonie, « Cameroun : l'engagement politique des femmes » : <https://www.francophonie.org/cameroun-lengagement-politique-des-femmes-219>

(D. Fassin, 2010a). De telles approches renvoient aussi aux analyses soulignant l'érection croissante en Afrique centrale, ces dernières années, de « dispositifs de frontières » prenant des formes variées (Minfegue, 2023a). En insistant sur les « pesanteurs socio-culturelles » des populations réfugiées, les opérations d'assistance contribuent à renforcer « des dynamiques sociales et communautaires » dans lesquelles « la frontière comme limite [...] s'exprime aussi par sa propension à produire et à entretenir des cadres de différenciation continue », y compris à l'intérieur même des États-nations (*ibid*, p. 120).

Pourtant, il est fréquent que ce que les structures d'assistance qualifient de « cas de protection » et de « dénégation de droits » (de la femme ou de l'enfant, notamment) soit dû non à des « pesanteurs socio-culturelles » mais à des situations de pauvreté. Lorsque certains ou certaines de mes collègues se rendent au domicile d'un enfant « en situation d'abandon scolaire » ou de « travail d'enfant »⁷⁴³, la raison avancée n'est pas tant un désintérêt des parents pour l'école⁷⁴⁴ qu'un manque de moyens financiers empêchant de s'acquitter des frais de scolarisation (achat d'uniforme et de fournitures, cotisation à l'association des parents d'élèves) ou poussant à envoyer l'enfant vendre, par exemple, des beignets sur le marché.

Dans ce contexte, les populations réfugiées sont toutefois capables de réinvestir les opérations d'assistance en faisant en sorte que le motif de la « protection » (et ses déclinaisons) puisse constituer une réponse à leur précarité matérielle et financière. Dans l'arrondissement de Kette, la multiplication d'activités de « sensibilisation » et de « lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) » pousse certaines femmes à s'approprier et à réinvestir ce vocabulaire afin d'insister auprès des acteurs et actrices de l'aide sur l'une de ces VBG en particulier : la « violence socioéconomique »⁷⁴⁵ et la « dénégation des moyens d'existence ». Cette insistance, lors des diverses réunions et évaluations menées par les structures internationales, suscite la mise en place d'« activités génératrices de revenus » (petits commerces, jardins maraîchers, élevage de petits ruminants) présentées comme des mesures de lutte non contre la pauvreté, mais contre les VBG.

Cependant, ce réinvestissement par les personnes réfugiées des opérations d'assistance a d'autres effets. En prolongeant des logiques de partition et des représentations racistes et (néo)coloniales, les discours des structures internationales autour de la protection favorisent un conflit entre de prétendues « valeurs traditionnelles » opposées à de supposées « normes internationales », qui tend à « renforcer la résistance à tout ce qui est perçu comme [...] des tentatives d'occidentalisation' » (Olivius, 2016a, p. 13 ; je traduis). C'est ce qu'explique ce

⁷⁴³ Unicef, « Travail infantile et exploitation des enfants » : <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/protection/exploitation-des-enfants/>

⁷⁴⁴ Même si cette remarque peut, dans certains contextes, s'avérer pertinente : pour une analyse critique, voir Mouafo Djontu (2017).

⁷⁴⁵ Définie comme le fait de « rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses ressources financières, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant d'aller à l'école ou de travailler » (ONU Femmes, « Formes de violence à l'égard des femmes et des filles » : <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>).

Camerounais, ancien gestionnaire de sites formels de personnes réfugiées et ayant travaillé pendant près de dix ans pour diverses ONGI dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua :

Les gens répondent aux ONG ce qu'elles veulent entendre [...]. C'est perçu comme « des histoires » : les Blancs, les Occidentaux, les chrétiens, ils viennent nous déranger avec leur vision, leur colonisation, ce n'est pas notre affaire, etc. [...] C'est perçu comme quelque chose qui ne nous appartient pas, mais qui *vous* appartient et qu'on veut juste nous [imposer]. Vraiment très peu de gens sont en réalité d'accord qu'il faut l'égalité des sexes, les questions de VBG, etc. [...] Ils vont juste se contenter de donner les réponses qui arrangent [...] dans les réunions, les séminaires parce que ça leur permet de boire leur petit café et puis avoir 5 000 [FCFA de *per diem*] [...]. Même les gens éduqués, même les « intellectuels » : en réalité, quand il est avec sa famille, il va dire que ça, ce n'est pas nos choses ; c'est leurs choses.⁷⁴⁶

Il ne m'a pas été possible d'avoir directement accès aux perceptions et discours mentionnés dans cet extrait, du fait notamment des enjeux liés à ma position de femme occidentale. On voit toutefois se dessiner ici les effets négatifs d'approches internationales qui prétendent « faire évoluer les mentalités » en se basant sur des approches pourtant critiquées de longue date pour leur vision occidentalocentrée (Mahmood, 2004; C. T. Mohanty, 1984; Quijano, 2000; Spivak, 1994), sans tenir compte des travaux proposant des voies pour contourner ces écueils (Brems, 1997; Dauer, 2014; Ibhawoh, 2001; Oloka-Onyango & Tamale, 1995).

c. Résilience et participation face aux pertes et violences de l'exil

On a souligné, à plusieurs reprises, l'importance des notions de participation et de résilience⁷⁴⁷ dans les approches et discours d'assistance aux personnes réfugiées. Leur montée en puissance illustre un changement de posture visant à appréhender ces populations autrement qu'au prisme du « fardeau » (Czaika, 2005; Gorman, 1987) afin de mieux respecter et favoriser leur dignité (UNHCR, 2005a). Ce basculement n'est sans lien avec certains travaux de sciences sociales ayant souligné l'agentivité des individus déplacés, leurs ressources, compétences et potentiels – au risque d'insister parfois de manière excessive sur ces aspects et d'invisibiliser les contraintes politiques, sociales, économiques pesant sur les personnes réfugiées (Skran & Easton-Calabria, 2020). Reporter sur les individus la responsabilité de leur gestion et de leur épanouissement (selon l'idée que les personnes réfugiées seraient les mieux placées pour

⁷⁴⁶ Extrait d'entretien, Bertoua, 26/12/2021.

⁷⁴⁷ Concept d'abord appliqué à la réduction des risques de catastrophe et qui n'a infusé que plus tardivement dans les opérations de réponse aux migrations forcées (Betts & Collier, 2017, p. 156-181). La résilience y est définie comme « la capacité des individus, des ménages, des communautés, des institutions et des systèmes à prévenir, absorber et récupérer les chocs, tout en continuant à fonctionner et à s'adapter, d'une manière qui favorise les perspectives à long terme de développement durable, de paix et de sécurité, et la réalisation des droits humains » (UNHCR, 2017, p. 3 ; je traduis). Pour une perspective critique, voir notamment Chabrol & David (2023), Laissus & Lallau (2013), Lallau & Richardot (2019), Worms & Butler (2021).

trouver des solutions aux problèmes et difficultés qu'elles rencontrent) a aussi été analysé comme une approche biopolitique visant à réduire les obligations des États et des structures de l'aide (Agier, 2002a; Duffield, 2006) et fonctionnant comme autant de moyens de gouvernementalité (Methmann & Oels, 2015; Minfegue & Sourna Loumtouang, 2023; Olivius, 2013; Tazzioli, 2022). Cet « humanitarisme de la résilience » (*resiliency humanitarianism*) attend des individus déplacés qu'ils se montrent à la fois entrepreneurs, gestionnaires, se contrôlent eux-mêmes, gèrent et résolvent leurs conflits et leurs difficultés, s'auto-dirigent et mettent en œuvre des dispositifs électifs permettant à quelques-uns de représenter les préoccupations de leurs pairs (Ilcan & Rygiel, 2015). Certains travaux ont enfin critiqué les notions d'autonomie, d'engagement communautaire et d'autogestion formulées par les structures d'aide, soulignant que toute approche excluant le contrôle des ressources matérielles ne pouvait donner un quelconque pouvoir significatif aux personnes réfugiées⁷⁴⁸.

Plus encore, à force de présenter les populations réfugiées comme activement impliquées dans leur gestion et leur devenir, l'aide internationale vient aussi rendre invisibles et inaudibles d'autres récits de pertes et de violences liés à l'expérience de l'exil. Bien que réduits au silence, ces derniers demeurent inscrits dans les corps et façonnent certains aspects du quotidien ou du rapport au monde des personnes visées par l'assistance. Ils resurgissent parfois, au détour d'une conversation où les yeux se baissent et la voix lâche, dans un souffle, « je ne retournerai pas là-bas » (en parlant de la RCA) ; ou de rapports de suivi d'ONGI dans lesquels il est fait mention de jeunes apprenants et apprenantes « instables mentalement », ou d'enfants réfugiés « possédés » parce que présentant des symptômes qui ne sont pas sans évoquer ceux du stress post-traumatique. Comme dans de nombreuses autres opérations d'assistance, les activités dites de « soutien psychosocial » constituent un pan notoire de l'aide apportée aux populations réfugiées au Cameroun. Dans les faits néanmoins, elles se déclinent principalement sous la forme d'activités sportives ou artistiques (matches de football, ateliers de danse ou de peinture, etc.) mises en œuvre par un personnel local n'ayant souvent bénéficié que d'une formation réduite aux questions de santé mentale (prenant, par exemple, la forme d'un atelier d'une semaine organisée par l'ONGI qui les emploie)⁷⁴⁹. Ce faisant, les modalités de gestion et de prise en charge des personnes réfugiées participent d'une certaine forme de nécropolitique en ce qu'elles dénie à celles-ci une caractéristique essentielle de l'être humain, soulignée par les *black studies* : le fait que ce dernier soit un être à la fois biologique et narratif, c'est-à-dire « un animal qui raconte des histoires » (*a story telling animal*) ou *homo narrans* (McKittrick, 2015).

Cet élément est confirmé par l'écho que rencontrent certaines initiatives offrant des occasions de mises en récit, à l'instar de celles déployées par l'ONGI pour laquelle je travaillais. Dans ses premières initiatives de formation professionnelle et d'appui aux moyens d'existence, la structure constate qu'un taux élevé d'échec semble lié à des facteurs autres que purement socio-économiques. Elle décide donc d'intégrer dans son projet un système

⁷⁴⁸ Voir notamment Hyndman (2000, chapitre 5).

⁷⁴⁹ Observations et discussions informelles avec divers moniteurs et monitrices en charge des activités et de l'accompagnement psychosocial des populations réfugiées.

d'« accompagnement de proximité » des personnes y prenant part. Celui-ci prend la forme de visites à domicile, de séances d'écoute individuelles et collectives, d'apprentissage de stratégies d'adaptation et d'auto-soutien visant à aider les individus à faire face aux situations difficiles ou pouvant être source d'anxiété. La mise en œuvre de ces activités s'accompagne d'un surgissement, dans les réunions et rapports de l'organisation, de thématiques et questions qui jusque-là n'y étaient pas mentionnées : les « traumatismes relatifs à la guerre », les « différents maux liés aux conditions de vie précaires », les « épreuves traversées afin de se réfugier au Cameroun », « la peur au moment des guerres, des difficultés de santé, des morts » et qui parfois diffuse jusque dans « la crainte d'échouer dans leurs activités ». En accordant de l'importance aux blessures des personnes réfugiées, les membres de l'ONGI offrent à ces dernières la possibilité de se raconter. Elles rendent ainsi légitimes et audibles des expériences et une souffrance qui, quoi qu'irriguant de nombreux aspects de leur vie quotidienne, demeuraient jusque-là invisibilisées. Ce faisant, elles restituent les individus dans leur statut d'*homo narrans*.

3. De colossales batailles quotidiennes

Au-delà des impératifs de protection, éducation, participation et résilience, la vie des personnes réfugiées au Cameroun – comme dans d'autres contextes de migrations forcées – se caractérise aussi par de « colossales batailles » quotidiennes (Surie von Czechowski, 2018, p. 210 ; je traduis). Aller puiser de l'eau, recevoir une distribution de nourriture ou de biens non-alimentaires suppose de longues files d'attente, parfois compliquées par les intempéries de la saison des pluies ou le sable et la chaleur de la saison sèche. Cultiver un champ ou chercher du bois de chauffe, destiné à un usage personnel ou à la vente, exige de se rendre en brousse en portant des charges lourdes, parfois avec un enfant accroché dans le dos, en prenant le risque d'être agressée. Accéder aux activités, procédures et services de l'aide implique de multiples visites aux bureaux ou membres des structures d'assistance et, souvent là aussi, de longues heures d'attente. Il ne s'agit pas ici de tomber dans une vision victimaire des personnes réfugiées, mais d'insister – à la suite de la démarche initiée par les *black studies* – sur le fait que leur capacité d'agir opère dans un contexte marqué par de fortes contraintes et obstacles auxquels les individus doivent faire face quotidiennement. Leur agentivité se déploie dans le cadre de ces « batailles colossales » dont les effets, en s'inscrivant sur les personnes et sur les corps, participent également d'une certaine forme de nécropolitique. Cela peut s'observer à trois niveaux : d'abord, à travers la « violence structurelle » qui caractérise les opérations d'assistance aux populations réfugiées ; ensuite, par une incitation à se passer de l'aide internationale ; enfin, par la manière dont sont traités les enjeux liés à la mort et au deuil.

a. Aide internationale et violence structurelle

Il convient de souligner les barrières et obstacles matériels, logistiques ou financiers auxquels se heurtent les personnes réfugiées dans l'accès aux services d'assistance. C'est ce qu'illustre l'exemple de la délivrance par l'UNHCR des « à-qui-de-droit », ces documents ayant valeur de laissez-passer visant à faciliter la circulation des personnes réfugiées. Comme on a pu le souligner plus haut (voir p. 392-393), leur procédure d'obtention a été considérablement compliquée ces dernières années. Cela s'explique par un contexte régional de « prolifération frontalière » consistant à multiplier « au-dedans (à l'intérieur de territoires), des dispositifs de frontière censés rappeler aussi bien aux nationaux qu'aux non-nationaux une présence politique » (Minfegue, 2023c, p. 287-288). L'érection de ces barrages, péages, points de contrôle et autres *checkpoints* participe d'une « mécanique politique » dans laquelle les corps sont visés non seulement par une « logique de disciplinarisation » mais aussi « des processus de rentabilisation » faisant d'eux « des sites de production de la valeur » (*ibid*, p. 298). A la suite de la notion de « corps d'extraction » proposée par Achille Mbembe (2013), l'étude des « tracasseries », taxations abusives et extorsions auxquelles sont soumis les usagers et usagères de la route – et, plus encore, les personnes réfugiées – souligne la manière dont

les sujets politiques dans le contexte régional contemporain [...] sont indissociables des pratiques et des logiques de rentabilisation faisant de leurs corps (individuel et collectif) des lieux [...] d'extirpation d'une certaine valeur. [...] se donne à observer une certaine raison du pouvoir [...] qui a aussi quelque chose à voir avec cette obsession consistant à tout soumettre et à tout régir selon des procédés dont l'arbitraire demeure l'élément fondamental (Minfegue, 2023c, p. 298)

Dans ce contexte, alors que le système international d'assistance aux personnes réfugiées garantit normalement à ces dernières des dispositions visant à permettre leur liberté de mouvement, les conditions d'obtention du laissez-passer fourni par l'UNHCR montrent les obstacles matériels que les individus rencontrent dans l'accès à ce droit. L'extrait d'entretien cité précédemment (cf. page 392) souligne la difficulté à accéder à une information précise et actualisée (dans un contexte de règles souvent changeantes), à se rendre dans les lieux où les démarches doivent être effectuées, ou encore le coût élevé des procédures (frais de transport, photocopies éventuelles de documents et justificatifs à fournir, etc.) : autant d'éléments qui restreignent *de facto* la libre circulation des personnes réfugiées. À l'exception des individus les mieux dotés, pour beaucoup, imposer de tels coûts représente un obstacle substantiel. Les personnes ne pouvant accéder à ces « à-qui-de-droit » voient se réduire leurs possibilités de libre mouvement, ce qui a des conséquences négatives sur leurs moyens d'existence. Dans des contextes où l'accès des populations réfugiées aux terres cultivables et ressources naturelles est souvent source de tensions, ces dernières ne peuvent en effet se tourner vers le commerce, faute de pouvoir se rendre régulièrement en ville afin de s'approvisionner en produits. La dégradation des conditions de vie ainsi produite participe d'une « violence structurelle », c'est-à-dire de la « manière dont les institutions et les pratiques infligent des dommages évitables en

portant atteinte aux besoins humains fondamentaux » (Wilkinson & Leach, 2015, p. 136 ; je traduis).

b. Merci bien, mais je ferai sans : se passer des services de l'aide

Sur la façade orientale comme dans le septentrion, nombreux sont les individus réfugiés qui préfèrent ne pas s'installer dans les camps (Mahamat, 2021)⁷⁵⁰ : en février 2023, 70% des personnes réfugiées de RCA et 37% de celles originaires du Nigeria résident hors des sites aménagés⁷⁵¹, où l'essentiel des services d'assistance sont pourtant concentrés. Beaucoup justifient ce refus par la volonté d'échapper aux dynamiques de criminalisation évoquées plus tôt, estimant que les avantages retirés de l'aide demeurent insuffisants face aux risques de criminalisation ou de rapatriements forcés. Les pratiques étatiques qui entourent la gestion des migrations forcées sont donc susceptibles de produire des configurations aux effets nécropolitiques en créant une incitation à se passer de l'aide internationale, ce qui affecte négativement les conditions de vie ou les indicateurs de santé (tels les taux de malnutrition, de prévalence des maladies, etc.). Quand l'objectif sécuritaire s'impose et instrumentalise ce qu'il reste des dispositions biopolitiques, le minimum biopolitique (délégué à l'aide internationale) ne remplit plus ce rôle de protection *a minima* de la vie.

Cette dynamique est particulièrement prégnante au moment de la pandémie de Covid-19. Dans un contexte où l'assistance internationale est seulement destinée aux personnes dites vulnérables, la majorité de la population réfugiée installée dans les sites aménagés quitte ces derniers quotidiennement afin de mener des activités, notamment agricoles ou de commerce. Or, lorsque la pandémie est déclarée au Cameroun, l'UNHCR annonce qu'il leur est désormais interdit de sortir de l'enceinte des sites aménagés. Cette disposition tranche avec l'option privilégiée au même moment à l'échelle nationale, à savoir celle d'un confinement partiel (Nsegbe *et al.*, 2020). Elle est justifiée par un souci de protéger les personnes réfugiées contre l'infection, mais aussi d'éviter que ces dernières ne contaminent les populations environnantes. Le contexte pandémique semble donc susciter « une nouvelle forme d'humanitarisme, fondée sur des raisons et des pratiques hygiéniques et sanitaires » (Tazzioli & Stierl, 2021, p. 15 ; je traduis) : la protection des personnes réfugiées, transformées en objets de préoccupation de sécurité publique, est assurée par un confinement imposé par les structures de l'aide au nom de leur propre santé et de celle des citoyens et citoyennes des zones d'accueil. Or, entre mars

⁷⁵⁰ Ces dynamiques ne sont pas propres au Cameroun mais s'observent aussi dans le cas kenyan (Crisp, 2000) ou guinéen (Gale, 2008).

⁷⁵¹ UNHCR, *Cameroun : statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR*, Yaoundé, 23/03/2023 : <https://data.unhcr.org/en/documents/download/99434>

et décembre 2020, l'UNHCR enregistre seulement dix-neuf cas positifs à la Covid-19 parmi les 280 000 « personnes relevant de sa compétence » (*people of concern*) à l'est du Cameroun⁷⁵².

En appliquant un confinement strict, les structures internationales privent donc les individus de leurs moyens de subsistance, au moment précis où la fermeture des frontières et les restrictions de mouvement suscitent ruptures d'approvisionnement et hausse des prix. Faisant écho aux propos des habitantes de Gbiti mentionnés plus tôt (cf. page 409), lors d'une réunion de coordination des structures de l'aide à Yaoundé, un représentant de l'UNHCR explique :

Nous avons acheté de nombreux matériels médicaux, des respirateurs, etc. qui n'ont pas servi. En revanche, une récente enquête [menée] auprès des réfugiés sur l'impact de la Covid-19 souligne que 93% ne sont plus capables de se prendre en charge et 73% ne peuvent plus se nourrir.⁷⁵³

Face à un système international d'assistance et de protection qui accroît les mécanismes d'encampement, certaines personnes décident de quitter le site aménagé afin de partir « s'installer en brousse », où elles pourront à la fois échapper aux mesures de confinement et vivre du « ravitaillement champêtre »⁷⁵⁴. Bien que découlant *a priori* d'un principe biopolitique de gouvernement des corps pour la protection de la vie, le confinement humanitaire décrété à la faveur de la pandémie produit donc une incitation à se passer de l'aide internationale. Plus encore, en s'installant en brousse, les personnes réfugiées s'éloignent de services notamment médicaux : plusieurs ont fait mention de la difficulté à accéder alors à des traitements, en cas par exemple de forme grave de paludisme. En suscitant des pratiques de contournement ayant pour effet de limiter l'accès à certains services essentiels, le confinement humanitaire participe d'une autre forme de violence, « qui se produit progressivement et à l'abri des regards [...] une violence attritionnelle qui n'est généralement pas considérée comme une violence du tout » (Davies *et al.*, 2017, p. 214 ; je traduis)⁷⁵⁵.

Une deuxième réponse au confinement a consisté à « attendre la nuit »⁷⁵⁶ – soit lorsque le personnel de l'aide internationale n'est plus là – pour « sortir discrètement du camp [...] et aller de l'autre côté de la frontière [avec la RCA] », ou encore se rendre « au chantier d'or [...] afin de trouver de quoi [faire vivre la famille] ». Ces pratiques témoignent de la capacité des personnes réfugiées à contourner les mécanismes d'immobilisation auxquels elles sont soumises. Mais elles ont aussi pour conséquence d'accroître leur criminalisation, puisque mener des activités de subsistance signifie désormais enfreindre les règles et tomber dans l'illégalité. A l'échelle locale, certaines autorités se plaignent également de la hausse des trafics de substances illégales ou des cas de vol, pour lesquels les populations réfugiées sont pointées du doigt⁷⁵⁷. Si

⁷⁵² Données présentées lors d'une réunion organisée par l'UNHCR afin de mettre à jour de son « Plan de contingence Covid-19 dans la façade est » (observation du 01/03/2021, Yaoundé).

⁷⁵³ Observation du 17/11/2020, Yaoundé.

⁷⁵⁴ Discussions informelles avec des personnes réfugiées à Timangolo, juillet 2020.

⁷⁵⁵ Sur la notion de *slow violence*, voir Nixon (2011).

⁷⁵⁶ Cette citation (et les suivantes) : discussions informelles avec des personnes réfugiées à Timangolo, juillet 2020.

⁷⁵⁷ Discussions avec des autorités locales et forces de l'ordre à Timangolo, juillet 2020.

la criminalisation des personnes réfugiées n'est pas un phénomène propre à la pandémie, elle renforce cependant la tendance à la sécurisation des migrations forcées et des zones frontalières.

c. (Ne pas) prendre soin des morts

La dimension nécropolitique des pratiques et régimes frontaliers à l'œuvre au Cameroun s'expérimente aussi à un autre niveau : celui des « conditions de possibilité du deuil » (*grievability*) et de la « pleurabilité des vies » (Butler, 2019). On souhaite s'intéresser ici à un aspect assez peu investi par les études portant sur les migrations forcées en contextes subsahariens, à savoir la manière dont sont traitées les morts dites « naturelles » (maladie, vieillesse, accident) des personnes visées par les projets d'assistance⁷⁵⁸. Alors que leur survenue est inévitable, elles sont étonnamment absentes des opérations et discours d'assistance. Une fois passée la phase d'urgence, dans les réunions, projets, discussions, il est question d'assurer et d'organiser la vie de celles et ceux qui sont confrontés à l'exil, mais jamais il n'est fait mention des personnes qui périssent ni de ce que deviennent leur corps. Les rares fois où des décès sont mentionnés sont en cas d'épidémie⁷⁵⁹ ou de mise à jour des données biométriques⁷⁶⁰.

Pourtant, au quotidien, les personnes réfugiées vivent et certaines parmi elles aussi meurent. Quand cela arrive au sein d'un site formel, les dispositifs d'assistance internationale prévoient que soit remis à la famille un « kit de décès » composé d'un linceul, d'une natte et d'un montant financier destiné à payer les personnes chargées de creuser la tombe. Dans les faits, voici ce qu'explique l'ancien gestionnaire du site formel de Timangolo, dans la région de l'Est :

Quand un réfugié meurt, les premières personnes informées sont le président des réfugiés⁷⁶¹, l'imam de la mosquée du site [formel], la famille directe de la personne bien sûr. Bon, le HCR à travers le gestionnaire de site aussi est au courant, mais [dans les faits] il ne gère pas trop [...]. Le HCR considère qu'il donne des « kits de décès » [...] [que] la famille de la personne concernée vient normalement décharger [...]. Mais la vérité, c'est que ce ne sont pas des choses pratiques : souvent, les kits sont [entreposés] là, au magasin [nom donné à l'espace de stockage des structures d'assistance] ; quand les réfugiés meurent, [...] même pour venir prendre ça, c'est les tracasseries ; [or] la communauté musulmane de la localité est là, ils partent et ils enterrent la personne. Ou bien un autre jour, quelqu'un est décédé, on vient pour prendre le kit et il est fini [en rupture de stock] ; un autre jour encore, le kit est là mais il y a déjà eu des décès avant donc c'est incomplet, on dit qu'on va remettre plus tard pour compenser mais [entre-temps] la

⁷⁵⁸ Je me distingue ici des travaux portant sur la mort en migration telle qu'appréhendée, par exemple, « aux frontières de l'Europe » (Kobelinsky & Le Courant, 2017).

⁷⁵⁹ Par exemple, en octobre 2022 à Minawao : « Cameroun : 39 cas dont 3 décès dus au choléra enregistrés dans un camp de réfugiés de l'Extrême-Nord », 19/02/2022 (<https://news.un.org/fr/story/2022/10/1128972>)

⁷⁶⁰ Parmi les motifs expliquant la diminution de la population réfugiée au Cameroun en mai 2023 sont ainsi mentionnés des cas « de départs spontanés, de décès signalés et de saisies de données erronées » (UNHCR, « Cameroun : statistiques des personnes déplacées de force (mai 2023) », p. 1).

⁷⁶¹ Sur cette figure, voir les développements proposés au chapitre précédent.

personne est [déjà] enterrée. Bref, c'est plein de désordre et ça n'a pas trop de sens. [...] Donc ce sont beaucoup plus les gens entre eux qui vont s'organiser pour pouvoir acheter le pagnon blanc de deux mètres [dans lequel mettre le corps], la natte, donner peut-être 3 000 [FCFA] aux jeunes gars [pour qu'ils partent creuser la tombe dans le cimetière musulman [de la localité]. En réalité, s'ils ont les moyens, c'est la famille même du défunt qui s'occupe presque de tout ; mais s'il s'agit d'une famille qui n'a pas les moyens, c'est n'importe qui même dans la mosquée qui va donner 1 000 francs, 500... Donc voilà, [...] il n'y a pas de formule ; on essaie de se cotiser et on l'enterre.⁷⁶²

Se donne ici à voir un système de l'aide internationale qui, d'une certaine manière, ne prend soin ni des morts ni des vivants. Il oppose à l'épreuve de la perte et de la disparition une réponse à la fois bureaucratique et incomplète, poussant à se passer des ressources de l'aide jusque dans le moment du deuil. En réponse, populations hôtes et réfugiées s'organisent entre elles et assurent, seules, la prise en charge et le soin du ou de la défunte. Si les stratégies individuelles et collectives parviennent à contourner, comme souvent, les manquements de l'aide, ces derniers disent aussi quelque chose de la façon dont les personnes réfugiées « ne sont même pas considérées comme des vies à part entières » (Butler, 2019, p. 20-23) :

Dès lors qu'une population est pleurable (*grievable*), elle peut être reconnue comme population vivante dont la mort ferait l'objet d'un deuil : sa disparition serait jugée inacceptable, injuste, choquante et scandaleuse. La pleurabilité est une caractéristique attribuée à un groupe ou une population par un autre groupe ou communauté, soit dans les termes d'un discours, soit dans les termes d'une politique ou d'une institution. [...] Une population considérée comme indigne de deuil a été privée de son statut de population vivante. Dès lors qu'elle est socialement morte, ou soumise à une épistémè nécro-politique, elle ne peut pas faire l'objet d'un deuil. Seuls ceux qui sont considérés comme vivants peuvent faire l'objet d'un deuil, peuvent être considérés comme une perte humaine. Une vie déjà perdue ou perdue d'emblée ne peut pas être perdue d'une manière significative et ne peut donc pas être pleurée. [...] vivre dans le monde en tant que vie susceptible de deuil, c'est savoir que notre mort sera pleurée, pourra être pleurée, c'est avoir le sentiment de vivre dans un monde où notre vie compte. C'est aussi savoir que cette vie sera protégée à cause de sa valeur, qu'elle bénéficiera du soutien infrastructurel nécessaire pour vivre dans un monde avec un avenir ouvert. [...] L'inégalité fondamentale qui conditionne la possibilité des personnes d'être des sujets de deuil [...] a trait à la biopolitique, ou au point où la biopolitique devient nécro-politique. (*ibid*)

Cette dénegation de la pleurabilité est encore plus marquée pour les personnes réfugiées « auto-installées » au sein des villes et villages, c'est-à-dire ayant choisi de résider hors des sites formels mis en place par les organisations d'aide internationale avec l'accord des autorités. Dans ce cas de figure, le corps du ou de la défunte est enterré dans le cimetière (chrétien ou musulman, suivant sa religion) de la localité, mais sa disparition ne fait l'objet d'aucune déclaration officielle ; ni l'UNHCR ni les autorités camerounaises ne demandent à en être informées.

⁷⁶² Extrait d'entretien réalisé par Zoom, 09/12/2021.

En échouant à prendre soin des vies comme des morts, ou du moins à reconnaître à ces dernières la possibilité de deuil et de pleurabilité, l'aide internationale prolonge, par certains aspects, des dynamiques évoquant le nécropouvoir de l'État camerounais. Ce dernier s'exprime dans la capacité à discriminer entre les morts qui comptent, dignes d'être pleurées, et celles qui au contraire ne le sont pas, destinées au silence et à l'oubli. Il semble donc possible d'étendre au cas des populations réfugiées certaines remarques énoncées au sujet de la gestion des catastrophes, montrant comment l'« utilisation des morts entre dans une logique nécropolitique, où [...] le nécropouvoir consistait à déterminer qui pouvait vivre après la mort » c'est-à-dire « distingue ceux qui méritent de vivre après leur mort de ceux qui doivent [...] être oubliés une bonne fois pour toutes » (Molo, 2023, p. 513-514). De même, dans les marges septentrionales et orientales du pays, les morts qui comptent et sont dignes d'être célébrés sont celles des éléments de l'armée ayant péri au combat, c'est-à-dire disparus en défendant et réaffirmant l'intégrité territoriale et la souveraineté du Cameroun⁷⁶³.

*

En permettant au contrôle migratoire de s'immiscer dans l'aide internationale, les discours de crise et d'exceptionnalité s'entrelacent avec des enjeux de souveraineté et prolongent certains héritages coloniaux, produisant à la fois des espaces spécifiques et les « bons » corps destinés à les remplir. Inversant la tendance à l'humanitarisation des déplacements forcés (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021), la récente redéfinition des normes et pratiques de gestion des populations réfugiées au Cameroun oscille entre discours d'hospitalité et ouverture des frontières d'une part, et pratiques coercitives d'autre part. Cela fait écho à la notion d'« hospitalité hostile », élaborée dans un tout autre contexte (les déportations de demandeurs et demandeuses d'asile en Suède) pour qualifier une politique migratoire qui

n'opère pas sous la forme de simples actes de violence, mais d'un ensemble complexe et ambigu de réglementations. Fondée sur une « hospitalité hostile », elle est en partie bienveillante, en partie punitive ; en partie dangereuse (déportation [ou, dans le cas du Cameroun, rapatriements forcés]), en partie salvatrice ([permettant des opérations d'assistance internationale]) ; en partie forcée, en partie responsabilisante ; en partie un lieu d'hospitalité, en partie un lieu d'hostilité. (Khosravi, 2009, p. 23 ; je traduis)

⁷⁶³ Sur les expressions de soutien à l'armée et la manière dont les soldats morts au combat à l'Extrême-Nord sont érigés en « nouveaux héros populaires », voir Pommerolle (2015, p. 175). Concernant les régions orientales, voir : « Trois morts à l'issue d'une attaque rebelle à la frontière RCA – Cameroun », *Le Messager*, 26/09/2012 (<http://centrafrique-presse.over-blog.com/article-trois-morts-a-l-issue-d-une-attaque-rebelle-a-la-frontiere-rca-cameroun-110597794.html>) ; ou les condoléances présentées par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et sa représentante en RCA et cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, après la mort d'un militaire camerounais (« Un Casque bleu camerounais de la MINUSCA tué par un engin explosif dans le nord-ouest de la RCA », *UN News*, 16/01/2024 : <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142382>).

En contextes camerounais, il convient de souligner le rôle des structures de l'aide dans ces dynamiques. Empêtrées dans des processus étatiques qui réintègrent leurs interventions dans la sphère publique, organisations internationales et non-gouvernementales contribuent de façon croissante à renforcer la stratégie gouvernementale et son application. Malgré les dispositions biopolitiques et principes humanitaires qui sous-tendent ces interventions, les dispositifs étudiés et les expériences vécues montrent une instrumentalisation de l'aide au service d'un narratif gouvernemental centré sur la défense du territoire et de la sécurité nationale. Les pratiques d'assistance internationale, bien qu'en apparence régies par un principe biopolitique, jouent un rôle fondamental dans ces politiques de l'exclusion, par le biais de processus transformant des dispositions *a priori* biopolitiques en dispositifs relevant d'une certaine forme de nécropolitique. Ce faisant, elles contribuent au renforcement des « dispositifs de frontière » qui s'observent, à plusieurs échelles, dans des logiques de contrôle des mobilités, des enjeux d'appartenance et des corps qui les incarnent. Enfin, si la co-présence des fonctions humanitaires et répressives aux frontières n'est pas un phénomène nouveau (Walters, 2010), analyser les formes concrètes de leur articulation permet de souligner comment des processus de cooptation de l'aide contribuent également au renforcement, à certains égards, du nécropouvoir qui caractérise l'État camerounais.

Conclusion

A rebours de discours et approches interprétant les afflux de populations réfugiées et d'aide internationale comme susceptibles de remettre en question la souveraineté de l'État d'accueil, ce chapitre a montré comment ces dynamiques peuvent contribuer au contraire à son renforcement. Cela s'observe à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, en termes de création de services publics au sein d'une région périphérique et marginalisée par l'État central. Si l'aide internationale a pu être considérée comme un mode alternatif de coordination à même de produire de l'action publique en-dehors de l'autorité étatique ou en ne l'incluant qu'indirectement, étudier les pratiques et le contenu tangible de ces interventions permet de faire apparaître les formes de récupération déployées par l'État à différentes échelles. Ce dernier, par l'intermédiaire de ses représentants et représentantes locales, met en œuvre des stratégies d'intégration dans la sphère publique de projets et services dans lesquels il n'était pourtant pas impliqué au départ. Populations hôtes et réfugiées ne restent pas inactives dans ce processus, offrant une perspective originale sur le mode de gouvernance des politiques publiques dans le pays et permettant de questionner la nature de l'État, sa place, son rôle, les modes de fonctionnement du pouvoir politique institué et ses capacités d'action.

De tels enjeux transparaissent avec plus d'acuité sur les questions liées à la promotion de l'emploi et la manière dont celle-ci peut être mise au service des objectifs tant économiques que politiques de la stratégie nationale d'émergence. Ces derniers se déploient à la fois sur la scène intérieure – réactiver des imaginaires de prospérité et renforcer la légitimité du régime – et dans les relations que Yaoundé entretient avec les bailleurs et structures internationales. Rompant avec les dynamiques qui prévalaient à l'époque des plans d'ajustement structurel, le Cameroun témoigne de sa capacité à tirer parti des interventions d'assistance déployées sur son territoire en direction de populations étrangères, tout en marquant son opposition aux politiques globales cherchant à promouvoir, par exemple, l'intégration locale des personnes réfugiées. Ce phénomène participe d'un renforcement, sur la scène internationale, de son image et de son statut d'État souverain.

Enfin, la question des migrations forcées pose inévitablement celle des frontières et de la capacité, pour la nation hôte, à les faire respecter. Les développements présentés dans les pages précédentes ont montré le rôle actif des structures de l'aide dans la recomposition des régimes et pratiques frontalières au sein de régions orientales et septentrionales éloignées du pouvoir central. Suspectes aux yeux du pouvoir et confrontées à des modalités d'assistance contribuant, à certains égards, à des formes de nécropolitique, les personnes réfugiées déploient diverses stratégies individuelles et collectives. Ces dernières visent à recréer des liens et à apporter des réponses aux situations d'intense vulnérabilité et de mise à l'écart spatiale, économique, sociale et politique dont elles font l'objet.

Conclusion générale

En choisissant d'étudier le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées en contextes camerounais, il s'est agi de porter le regard non pas tant sur ces dernières que sur les réponses qu'elles suscitent, les dynamiques qui les entourent, les négociations et tensions qu'elles occasionnent, les réinvestissements dont elles font l'objet, leurs effets parfois inattendus ainsi que la pluralité d'acteurs et d'actrices qui interviennent à diverses échelles. En prolongeant à la fois des travaux centrés sur les relations entre autorités nationales et structures internationales, et ceux s'intéressant aux effets des opérations d'assistance à l'échelle locale et sur les personnes déplacées, on a mis en lumière des processus pluriels et souvent concurrentiels de coproduction impliquant secteur de l'aide, services et figures étatiques, populations et territoires des zones d'intervention. On a ainsi pu étudier à la fois les effets constitutifs des discours et pratiques de *gouvernement* des migrations forcées en termes de relations de pouvoir et de production de subjectivités, mais aussi les enjeux liés à leur *gouvernance* c'est-à-dire aux rapports quotidiens entre interventions d'assistance et personnes usagères des services collectifs et publics que ces dernières contribuent à produire. En d'autres termes, on a veillé à se positionner, d'une part, aux situations d'interface entre des formes émergentes et parfois concurrentes de gouvernement des migrations forcées, ou à des points de contact parfois plus étroits et contestés entre impératifs de l'aide internationale et prérogatives (affichées ou actualisées) du pays hôte. D'autre part on a considéré, à la suite de la socio-anthropologie de l'aide internationale, qu'il n'était pas seulement question de logiques de pouvoir, de domination et de légitimation mais aussi de mise en œuvre de politiques publiques et de délivrance de biens et de services. Celle-ci opère selon des logiques qui, certes, ne sont pas indépendantes de la nature du pouvoir ou du type de gouvernement mais qui ont également des dynamiques propres (Fresia & Lavigne-Delville, 2018b).

À la suite de démarches initiées dans des travaux antérieurs⁷⁶⁴, on a voulu proposer une analyse mêlant immersion et distance critique du traitement politique et empirique de l'aide internationale aux personnes déplacées de force en contextes camerounais. Le choix d'une approche multiscale a permis d'« apprécier comment des mondes très différents interagissent [...] les uns avec les autres autour d'enjeux spécifiques » (Deligne, 2018, p. 233). On a par ailleurs cherché à articuler modalités opérationnelles (c'est-à-dire porter attention aux pratiques) et interprétations (c'est-à-dire étudier les perceptions, représentations et discours) en s'intéressant aux logiques antagonistes, d'alliances ou d'enchevêtrement. Ce faisant, il s'est agi de souligner comment la fabrique des normes, politiques, discours et projets de réponse aux migrations forcées ne résultait pas toujours d'un caractère intentionnel ou de manipulations. Elle est plutôt le fruit de logiques à la fois individuelles et institutionnelles, fruit

⁷⁶⁴ Voir notamment Atlani-Duault (2005).

de longs processus de négociations entre une variété d'acteurs et d'actrices, et en réaction à des contraintes tant internes qu'externes.

Retour sur parcours

Le cheminement proposé dans cette thèse a débuté par une présentation des rapports spécifiques que le Cameroun entretient avec les acteurs et actrices extérieures, en soulignant combien ceux-ci s'inscrivent dans des héritages de temps long. La triple histoire coloniale du pays ainsi que son statut de « territoire sous mandat » lui ont permis de développer, vis-à-vis des protagonistes et institutions de l'international, un savoir-faire marqué par une capacité à jouer de la pluralité des alliances et des rentes. Post-indépendance, ces dynamiques se confirment et se doublent d'une farouche opposition à toute ingérence extérieure : autant d'éléments soulignant combien le Cameroun diffère des « pays sous régime d'aide » (Lavigne-Delville, 2017). À cela s'ajoute une « propagande de la stabilité » (Eboko & Awondo, 2018) qui, en complément d'une politique de solidarité panafricaniste (Minfegue, 2023d), renforce le statut du Cameroun comme État d'accueil de populations réfugiées dans un environnement régional troublé. Mais cette politique affichée « de la porte ouverte » se trouve remise en cause, ces dernières années, par la multiplication des instabilités et déplacements forcés de populations que connaît le pays. À l'est, périphérie longtemps peu peuplée et marginalisée par les politiques de développement, les mouvements de populations de part et d'autre de la frontière camerouno-centrafricaine sont un phénomène de longue durée, déployé en réponse à des formes de banditisme rural diverses et renouvelées, mais ayant fait l'objet d'un récent processus d'humanitarisation. Dans les régions septentrionales, éloignées du pouvoir central et suspectes politiquement, la présence ancienne de structures d'aide internationale connaît, face à l'émergence du groupe Boko Haram contre lequel Yaoundé entre en guerre en mai 2014, une réorientation visant à lutter non plus contre la pauvreté mais contre le terrorisme. Enfin, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, les tensions héritées d'une histoire coloniale plurielle et complexe ont été réactivées à la faveur de revendications visant à défendre l'identité anglophone de ces régions et qui, face à l'intransigeance du gouvernement, se transforment en velléités sécessionnistes et dégènèrent en conflit armé.

Une fois ces éléments introduits, il s'est agi de présenter la boîte à outils que cette thèse utilise afin d'étudier de tels processus et dynamiques. Commenant par le compartiment épistémique, on a présenté les filiations intellectuelles qui nourrissent et sur lesquelles s'appuie ce travail, situé au croisement des études sur les migrations forcées, de l'anthropologie critique de l'aide internationale et de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains. Pour dialoguer avec ces travaux, le compartiment méthodologique abrite une « double ethnographie en réseau » (Atlani-Duault, 2005) menée, pendant près de deux ans, selon une approche multi-située et multi-scalaire. Déployer une telle approche au sein d'une structure d'assistance et des territoires et populations visées par ses opérations a toutefois soulevé de nombreux défis. Ces

derniers ont pu être liés à ma double posture de praticienne ethnographe, à mes appartenances de race, de classe et de genre, ou encore au fait de travailler en situations de violences et de vulnérabilités. En ouvrant le dernier compartiment de cette boîte à outils, j'ai cherché à présenter les choix qui avaient guidé cette thèse afin d'essayer, de manière toujours imparfaite et parcellaire, d'y répondre et de se maintenir sur le « fil délicat » (Atlani-Duault, 2005) caractérisant le rapport de l'apprentie ethnographe à son objet de recherche.

Tandis que les interventions d'assistance extérieure et les phénomènes migratoires sont une réalité ancienne des contextes camerounais, le pays fait l'objet, au cours de l'année 2014, d'une « mise en crise » justifiée par la multiplication des déplacements forcés de populations sur son territoire. Le chapitre 3 s'est intéressé aux processus par lesquels ces phénomènes sont érigés en situations exceptionnelles et en problèmes, justifiant un surinvestissement inédit des structures d'aide internationale. Ces dernières occupent, dans la fabrique des crises, un rôle majeur : leurs opérations de quantification et de mise en forme de la réalité mènent à une requalification du Cameroun en « urgence maximale ». Mais les protagonistes camerounais et camerounaises jouent eux et elles aussi un rôle central, observé dans la proactivité – en termes d'accueil comme de *lobbying* – du niveau local, ou dans les stratégies déployées par l'État en termes de « création de plateformes de coordination [et surtout ici, de contrôle] des acteurs nationaux et internationaux présents sur le territoire » (Eboko, 2015b, p. 8), de production concurrente de savoirs humanitaires, ou de « diplomatie des effets d'aubaine » (Koufan, à paraître). Le diagnostic de crise, ainsi que les discours et pratiques que cette dernière suscite, résultent d'un fonctionnement hybride entre une pluralité de protagonistes aux intérêts souvent divergents et parfois concurrents, à diverses échelles. Enfin, l'étude de la fabrique et de la performativité des « crises » camerounaises a permis de faire apparaître des situations placées, quant à elles, hors de la sphère de qualification de la crise ; cette dernière se jouant donc aussi bien en-dehors qu'à l'intérieur même du champ sémiotique de la « crise ».

En proposant une plongée dans l'arène, le quatrième chapitre s'est intéressé à la manière dont les réponses aux migrations forcées sont façonnées à la fois par des modèles voyageurs en termes de gestion des migrations et d'ingénierie sociale, mais aussi par des processus sociopolitiques spécifiques aux contextes dans lesquelles elles se déploient. Portant le regard sur le système d'aide aux populations déplacées – c'est-à-dire la nébuleuse formée par les structures internationales, les autorités camerounaises et les populations visées par ces opérations d'assistance – on a choisi une entrée par les frictions, les dysfonctionnements, les conflits. On a considéré ce système tant dans ses manifestations concrètes qu'au prisme des tensions qu'il suscite, afin d'en donner à voir les processus et dynamiques de coproduction à différentes échelles. Prenant l'exemple des populations mbororo dans les régions orientales, on a montré leur rôle actif dans la définition de la catégorie de « personne réfugiée » et des publics auxquels ce label pouvait ou non s'appliquer. Analysant les dynamiques qui traversent le régime international d'assistance aux personnes déplacées, on a souligné la place qu'y occupe la notion de « crises oubliées » et ses conséquences en termes de tensions et de concurrences entre structures, ou de découragement parmi le personnel de l'aide. On s'est ensuite penché sur les

dispositifs de contrôle déployés par Yaoundé en direction des structures et interventions d'appui aux populations déplacées. L'entrée par les pratiques a permis de faire apparaître les formes variées que ces dispositifs peuvent prendre, de la dépolitisation sous contrainte à l'impératif de déclaration, en passant par la prise d'engagements répétée mais jamais mis en œuvre, ou le fait de se poser en arbitre des concurrences entre organisations d'assistance (comme entre l'Unicef et l'Unesco). Enfin, on a analysé les stratégies déployées, à diverses échelles, afin de « mettre de côté les choses qui fâchent pour avancer » (Ridde, 2013, p. 87) c'est-à-dire de réussir à négocier un terrain d'entente commun.

Le chapitre 5 s'est centré sur l'échelle locale pour étudier, dans la région de l'Est, les conséquences des recompositions notabiliaires suscitées par les opérations d'aide aux personnes déplacées. En s'intéressant successivement à trois modes de gouvernance locale des migrations forcées (chefferial, communal, associatif), on a souligné la façon dont ces interventions d'assistance à la fois influencent et sont remodelées par les dynamiques locales. Face à l'émergence de nouvelles autorités traditionnelles liée à l'afflux de populations centrafricaines, certaines figures camerounaises mais aussi réfugiées parviennent à tirer parti des interventions internationales pour renforcer leur notabilité, comme l'ont illustré le chef de Gado-Badzere ou la figure du « président des réfugiés ». D'autres peuvent en appeler à la sous-préfecture, faisant valoir leur statut d'auxiliaires et contribuant, ce faisant, à renforcer une administration territoriale aux ordres du politique. L'exemple de la mairie de Kette a ensuite permis de montrer comment des opérations d'aide internationale s'insèrent dans un processus de décentralisation relevant souvent davantage d'une déconcentration autoritaire, mais peuvent aussi se trouver prises à partie dans les tensions et rapports de pouvoir entre autorité municipale et sous-préfecture. Enfin, en portant le regard sur les « petites mains » de l'aide, on a cherché à dialoguer avec les travaux portant sur les processus d'intermédiation et de courtage tout en y interrogeant les effets du *New Public Management*.

Le sixième et dernier chapitre a analysé comment l'afflux de personnes réfugiées et les interventions qu'il suscite pouvaient bénéficier au pays d'accueil. D'abord, en termes d'action publique : l'exemple du secteur préscolaire a mis en lumière les procédures de récupération, à diverses échelles, des services produits par l'aide internationale. Malgré ce rôle central de l'État, la politique d'éducation de la petite enfance résulte d'une coproduction qu'illustre le refus des populations locales de l'approche « communautaire », ou encore la manière dont les structures d'assistance peuvent influencer l'agenda gouvernemental. L'exemple des initiatives de promotion de l'entrepreneuriat a ensuite montré comment les inflexions récentes des projets d'assistance aux populations réfugiées, en insistant sur la « promotion des moyens d'existence », peuvent contribuer à la stratégie nationale de développement, y compris dans ses objectifs politiques. Enfin, en s'intéressant aux pratiques et au régime frontalier camerounais, on a montré comment les modalités de gestion des populations centrafricaines et nigérianes contribuent aux objectifs étatiques de mise à l'écart et de sécurisation de personnes suspectes aux yeux du pouvoir. Ces dynamiques, tout en prolongeant des héritages (post)coloniaux, invitent à enrichir les discussions autour des notions de bio-/néropolitique à

la frontière en choisissant notamment une approche par les corps, inspirée des féminismes noirs.

Loin de prétendre à l'exhaustivité, de telles analyses demeurent partielles, parcellaires et ouvrent certainement plus de questions qu'elles n'offrent de réponses ; elles tentent cependant d'esquisser quelques pistes de réflexion. Les développements présentés au fil des chapitres semblent proposer des contributions originales aux réflexions portant sur les dynamiques actuelles que connaît le Cameroun. Ils font aussi écho aux débats sur l'appréhension des crises en sciences sociales, à ceux animant le champ de l'anthropologie critique de l'aide internationale, de la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains, des études sur les migrations forcées (*forced migration studies*) ou autour de la notion de coproduction.

Contributions camerounaises...

... à l'appréhension des crises

Ce travail a pris pour point de départ un constat, énoncé à l'échelle globale et aux dimensions hautement performatives : celui de la multiplication récente des « crises » et déplacements forcés de populations auquel le Cameroun serait confronté, de manière inédite, depuis près d'une décennie. On a donc cherché à interroger les processus d'élaboration, de mise en forme et de perpétuation de ces crises, marquées notamment par un processus d'« humanitarisation » prenant, selon les contextes et les acteurs et actrices en présence, des formes et expressions variées. En portant attention aux événements mais aussi aux discours, positionnements et publications (de rapports, évaluations, documents, cartes) qu'ils suscitent, on s'est placé à la suite de travaux portant sur la quantification dans le domaine de l'aide internationale⁷⁶⁵. On rejoint aussi une anthropologie soulignant la nécessité de « restaurer analytiquement la visibilité des documents, de *les* regarder plutôt que de regarder *à travers* eux », sans succomber à une « dichotomie improductive entre le réel et le construit » (Hull, 2012, p. 13 ; je traduis). Interroger les modalités de représentation visuelle et de mise en mots des « crises » camerounaises a permis d'examiner certaines pratiques qui à la fois façonnent et sont affectées par la production et la circulation de ces documents, cartes et rapports. Il s'est agi, pour cela, de considérer non seulement la manière dont les connaissances sont construites et se diffusent, mais aussi comment les événements et espaces que constituent réunions de coordination et missions d'évaluation ou de suivi sont nécessaires à l'élaboration de tels savoirs (comme dans le cas de la mission OCHA dans les régions anglophones en 2018, mentionnée au chapitre 3). Enfin, au-delà d'approches considérant cette production quantitative et documentaire comme des « actes de gestion, voire de surveillance » (*acts of management, if*

⁷⁶⁵ Pour une perspective récente sur ces enjeux en contexte humanitaire, voir Glasman & Lawson (2023).

not surveillance)⁷⁶⁶, on s'est intéressé aux conditions de production de ce savoir, aux enjeux matériels qui entourent la récolte et le traitement des données (et lesquelles), aux modalités de leur mise en forme (choix de ce qui est présenté et comment) ainsi qu'aux négociations et concurrences auxquels ces « savoirs humanitaires » donnent lieu entre structures internationales, avec l'État, ou de la part des personnes visées par les opérations d'assistance. En montrant l'intérêt d'une approche ancrée dans les contextes (Olivier de Sardan, 2021a) et portant attention aux manières dont les acteurs et actrices réagissent à et qualifient ces événements, l'exemple des migrations forcées en contextes camerounais rejoint les débats actuels autour des crises et de leur appréhension par les sciences sociales⁷⁶⁷ (D. Fassin, 2023). Tout en s'inscrivant à la suite des analyses proposées par Janet Roitman (2014, 2019), on soulignera la pertinence d'opter pour une approche multiscalaire attentive à la manière dont les niveaux local, national et international se répondent et s'influencent. Le cas camerounais a également permis de montrer l'importance, dans ces processus de « mise en crise », de travaux attentifs aux enjeux de performativité – au sens proposé par les *gender studies* (Butler, 2005).

... à l'anthropologie critique de l'aide internationale

Associer les flux migratoires que connaît le Cameroun à la notion de « crise » permet leur (ré)investissement par un nombre inédit de structures et d'acteurs et actrices internationales. Au-delà de l'étude de cas, les analyses présentées au fil des chapitres viennent enrichir certains travaux portant sur des notions classiques de la socio-anthropologie de l'aide humanitaire et du développement, autour notamment de la pluralité des modes de gouvernance locale (chefferial, communal, associatif) ou des enjeux de courtage qui caractérisent les interventions d'assistance. La question des « petites mains » de l'aide internationale invite ainsi à intégrer les notions de capital social et culturel dans les enjeux entourant le personnel local des structures internationales.

L'attention portée à l'échelon local et aux dynamiques de coproduction qui y opèrent fait également écho à certains travaux récents portant sur les « formes d'intervention et de distribution des ressources qui passent souvent sous le radar », parce que d'ampleur réduite et « opér[a]nt généralement en marge du secteur formel de l'aide et du développement » (Fechter & Schwittay, 2019, p. 1770 ; je traduis; Ho, 2017). Cette « aide citoyenne » (*citizen aid*), de nature informelle et privée, parfois qualifiée d'« initiatives locales » (*grassroot initiatives*) ou

⁷⁶⁶ « La production [de cartes, de statistiques et d'évaluations] se fait souvent sans référence aux configurations historiques du pouvoir qui les ont précédées. Dans le contexte des camps de personnes réfugiées, la cartographie, le comptage et l'enregistrement sont tous des actes de gestion, voire de surveillance. Ils mettent en œuvre des relations de pouvoir controversées entre les réfugiés et les agences humanitaires. Ces outils stratégiques représentent le champ des camps de réfugiés comme étant ordonné et comparable à d'autres champs gérés dans différentes parties du globe » (Hyndman, 2000, p. 121 ; je traduis).

⁷⁶⁷ Voir l'intitulé du dernier congrès de l'Association française d'ethnologie et d'anthropologie (Paris, novembre 2023), « La crise, un objet pour l'anthropologie ? » : <https://afea.hypotheses.org/congres-afea-2023>.

« démotiques » (Taithe, 2020), a des modalités similaires à celle de l'assistance internationale (distributions de nourriture et de biens non alimentaires, octroi de parcelles cultivables, appui en termes d'hébergement, etc.) et participe pleinement de la réponse aux migrations forcées (comme illustré par l'association MBOSCUDA). Pourtant, elle ne qualifie pas nécessairement son action d'« humanitaire ». Sans chercher à relancer le débat autour de l'éthique et de l'étiologie (Olivier de Sardan, 1998a; Olivier de Sardan, 1996), ces éléments invitent peut-être à repenser l'idée selon laquelle « il y a désormais aide humanitaire tout simplement là où des groupes sociaux se réclamant de la mise en œuvre de l'aide humanitaire interviennent et organisent à cet effet un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » (Atlani-Duault & Dozon, 2011, p. 400). Les reconfigurations récentes de l'aide internationale – insistant sur la dilution des frontières entre humanitaire, développement et promotion de la paix mais aussi sur la nécessité d'impliquer, dans la réponse aux « crises », le secteur privé ou les acteurs et actrices étatiques – favorisent en effet l'émergence de nouvelles formes d'assistance. Celles-ci relèvent non plus d'un classique « paradigme à la Dunant » (*Dunantist paradigm*)⁷⁶⁸ mais d'un « humanitarisme de la résilience » (*resilience humanitarianism*), faisant la part belle aux initiatives et forces locales mais également caractérisé par une appréciation renouvelée du contrôle de l'État sur les réponses aux « crises », en particulier en contextes autoritaires (Hilhorst, 2018).

Le jeu sur les échelles proposé dans cette thèse invite d'ailleurs à ouvrir la réflexion à d'autres contextes autoritaires fortement investis par l'aide internationale, tels l'Éthiopie (Enten, 2017; Labzaé, 2022; Morelle & Planel, 2018), le Rwanda (Hayman, 2009; Zorbas, 2011) ou le Burundi (Hirschy, 2018). Une telle perspective permet de (re)placer le Cameroun au cœur de discussions sur les projets d'aide internationale comme « machines antipolitiques » (Ferguson, 1990), pour montrer comment des interventions financées par des bailleurs extérieurs peuvent aussi, en contexte autoritaire, avoir de solides effets de légitimation du régime (Labzaé, 2022). Si ces enjeux ont été largement étudiés dans le cas des opérations d'aide au développement⁷⁶⁹, les analyses présentées au fil des chapitres montrent comment ils se déploient et se renouvellent dans l'assistance aux populations déplacées ; en particulier dans un pays où cette question demeure encore peu étudiée.

... à la socio-anthropologie de l'action publique en contextes africains

On l'a vu, les logiques à l'œuvre dans les régions orientales, septentrionales et anglophones du Cameroun diffèrent à plus d'un titre. Néanmoins, leur traitement renseigne sur le fonctionnement autoritaire et les modalités de perpétuation du pouvoir face à la multiplication non seulement de situations perçues et qualifiées comme des « crises », mais aussi

⁷⁶⁸ En référence à la figure de Henri Dunant, considéré comme le fondateur du mouvement de la Croix-Rouge internationale.

⁷⁶⁹ Voir l'ouvrage collectif dirigé par Hagmann & Reyntjens (2016).

d'interventions extérieures parfois accusées d'ingérence internationale. Se donne à voir, au fil des pages, le dynamisme et la capacité de réinvention permanente d'une puissance publique camerounaise tant dans sa gestion des enjeux intérieurs que dans ses relations aux acteurs et actrices internationales. Cela prend des formes variées qui, tout en prolongeant certains héritages historiques, oscillent entre deux positions *a priori* contradictoires ou opposées. D'une part, une dynamique de partenariat qui transparaît dans les discours et prises de position à l'international, la signature de textes sur l'asile et accords de coopération, ou encore diverses formes de collaboration des services étatiques centraux et décentralisés avec les structures internationales. Mais les rapports de l'État à ces dernières peuvent aussi prendre la forme de menaces (de la part du MINAT, par exemple, ou de préfetures et sous-préfetures réaffirmant, à l'échelle locale, la toute-puissance des pouvoirs publics jusque dans les marges périphériques du territoire) et de mesures de contrôle, voire de rétorsion et de coercition (expulsion de MSF, difficultés d'obtention de lettres de créance pour l'Unicef, refus de mettre en œuvre la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix, ou encore blocage d'initiatives favorisant l'intégration locale des personnes réfugiées).

Les analyses proposées au fil des chapitres renseignent ainsi sur la manière dont un État se positionne vis-à-vis de, gère et entretient les « crises » auxquelles il est confronté ainsi que les réponses internationales que ces dernières suscitent. Le Cameroun rejoint, ce faisant, des débats autour de la capacité des États à transformer les crises internes en forces productives, permettant le maintien du système existant et la défense de ses intérêts (Van de Walle, 2001). Nombreux sont les travaux ayant souligné le rôle de l'aide internationale dans la construction et la légitimation de la puissance publique, notamment en contextes africains⁷⁷⁰. Un tel processus s'accompagne d'« effets pervers », parmi lesquels une propension à « se comporter en bon élève » (Olivier de Sardan, 2021a, p. 307-310) caractérisée par des positions opportunistes à l'égard des financements extérieurs, des discours et des pratiques se pliant aux attentes – effectives ou supposées – des organisations internationales, ou encore un manque de contestation de leurs directives. Ce phénomène s'accompagne généralement d'une « perte d'initiative » (*ibid*, p. 314-316) observable dans la passivité générale de l'administration et des services publics, une certaine résignation des agents de l'État et un manque d'investissement personnel dans leur travail ; le pays bénéficiaire de l'aide étant un « partenaire » des organisations internationales, mais certainement pas un décideur. Or, le Cameroun présente une situation différente. Le fait d'opter pour des approches coopératives relève certes d'une volonté de « se comporter en bon élève » afin de garder ouverts les robinets de l'assistance aux personnes déplacées mais aussi de maintenir, tant à l'échelle internationale que sur la scène intérieure, une image de régime fréquentable entretenant de bonnes relations avec l'étranger. Mais plutôt que d'y voir une conséquence perverse de l'aide internationale, il convient de souligner que cette stratégie opportuniste ne s'accompagne pas d'une perte d'initiative : elle reflète au contraire la capacité des autorités nationales et locales à naviguer entre les

⁷⁷⁰ En langue anglaise, voir Green (2014), Moss *et al.* (2006).

dynamiques complexes qui caractérisent les relations aux acteurs et actrices internationales et à remodeler les normes et pratiques imposées par ces dernières.

L'exemple camerounais remet ainsi en question le constat d'un « faible pouvoir de négociation [des États africains] vis-à-vis de la communauté internationale et des bailleurs » sur les questions liées aux migrations forcées (Betts, 2023, p. 180 ; je traduis). Plus largement, il enrichit les discussions sur la capacité de ces États et leur dépendance ou marges de manœuvre et de négociation vis-à-vis des figures extérieures. On a montré comment ces opérations d'assistance aux personnes déplacées non seulement manquaient leur objectif d'intégration locale des populations réfugiées, mais pouvaient devenir une ressource au service de la politique d'éducation préscolaire, de la politique nationale d'émergence ou, pour les figures municipales locales, du processus de décentralisation. Ces exemples apportent des perspectives intéressantes aux débats sur l'étude des politiques publiques en Afrique, appréhendées comme des expressions et outils de la fabrication de l'État (Provini, 2017). L'analyse des normes et pratiques de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées fait apparaître une variété de stratégies, alliances et tensions entre figures étatiques et non étatiques qui configurent l'action publique. Enrichissant les discussions autour de la standardisation de l'action publique en Afrique (Eboko, 2015b; Lavigne-Delville, 2010), le cas camerounais montre que cette dernière est d'abord le fruit d'actions multiples, parfois complémentaires ou contradictoires, mais toujours négociées entre une pluralité de protagonistes à différentes échelles. Il semble possible d'affirmer, à la suite d'autres auteurs et autrices (voir notamment Darbon *et al.*, 2019; Eboko, 2015a), l'importance d'une approche associant analyse du régime politique et celle de l'action publique : comme on a pu le montrer au fil des chapitres, l'attention aux spécificités du régime camerounais permet de mieux comprendre ou d'éclairer certaines dynamiques de l'action publique qui caractérise le domaine des migrations forcées.

Enfin, les éléments présentés au fil des chapitres invitent à questionner les travaux considérant que les conditions de production de l'action publique au Cameroun, notamment depuis les années 1990-2000, convergent vers un modèle d'adhésion passive aux dynamiques mondiales et aux offres des bailleurs internationaux. Si les insuffisances, dysfonctionnements et faiblesses institutionnelles et financières de l'État n'altèrent en rien ses capacités de contrôle (Kojoué, 2020), les développements présentés ici confirment que, depuis deux décennies, la déconcentration des services étatiques et l'entrée en vigueur des lois de décentralisation n'ont pas signifié la relégation de l'État jacobin (Same Ekobo & Abdoukadi, 2019). Les interventions visant à répondre aux migrations forcées montrent comment une réponse internationale, en veillant à s'inscrire dans les dispositifs étatiques et les cadres établis par la puissance publique, peut contribuer à légitimer certaines décisions prises par celle-ci ; qui plus est dans un contexte de crise de confiance des citoyens et citoyennes vis-à-vis de l'État.

A l'issue de ce cheminement, il s'agit néanmoins de réaffirmer l'une des postures épistémologique et méthodologique de cette thèse en assumant le choix de ne pas entrer dans le débat de la caractérisation de l'État camerounais « par le haut » ; et ce, pour deux raisons. D'abord, parce qu'en optant pour une approche résolument empirique, il s'est agi d'entrer par

les pratiques pour voir ce que celles-ci révèlent du fonctionnement quotidien et routinier des différents acteurs et actrices, de leur capacité à influencer sur le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées. Ensuite, parce que cette thèse s'appuie sur une méthode de « double ethnographie en réseau » (Atlani-Duault, 2005), c'est-à-dire réalisée au sein du secteur de l'aide internationale et des populations et territoires visés par ces opérations d'assistance. De fait, l'État camerounais était omniprésent dans les situations, processus et logiques étudiées ; je l'ai rencontré sous des formes variées, tout comme les personnes et institutions auprès desquelles j'ai mené mon travail de terrain ethnographique. Pour autant, il ne m'a pas été possible d'intégrer à ce dernier un troisième volet qui aurait consisté en une ethnographie de ses administrations, ses fonctionnaires, ses services centraux ou décentralisés. Il ne me reste qu'à espérer que certaines des analyses présentées dans cette thèse permettront de contribuer et enrichir les débats – souvent vifs – autour de la compréhension de l'État camerounais et de sa caractérisation.

... aux études sur les migrations forcées

Les réponses aux migrations forcées en contextes camerounais sont traversées par d'importantes tensions et concurrences. Celles-ci s'observent dans la manière dont sont réparties les opérations d'assistance (entre OCHA et l'UNHCR, par exemple), mais aussi dans l'émergence de protagonistes s'octroyant un rôle opérationnel et des parts de marché croissantes (à l'instar de l'Organisation internationale des migrations ou, dans le domaine éducatif, de l'Unesco). Si ces tensions et concurrences ont des effets éminemment performatifs dans la gestion des dites « crises » (concernant, par exemple, la (non) prise en compte des personnes déplacées internes), elles n'empêchent pas que se nouent certaines alliances (pour négocier le retour de l'armée dans le septentrion, ou s'opposer au Plan présidentiel de reconstruction et de développement dans les régions anglophones).

Ce faisant, les dynamiques à l'œuvre en contextes camerounais renseignent sur certaines transformations récentes du secteur d'aide aux personnes déplacées. Ce dernier est travaillé par des logiques néolibérales croissantes, qui s'incarnent dans les dynamiques liées au *New Public Management* ou dans l'émergence, aux côtés des *buzzwords* traditionnels de l'aide internationale (« participation », « communautaire »), des impératifs de résilience, d'auto-suffisance et d'entreprenariat (Omata, 2023). Le Cameroun permet aussi d'interroger les conséquences, à différentes échelles, des « changements d'approche » prônés par des institutions telles que la Banque mondiale, ou incarnés dans des dispositifs comme le Pacte mondial sur les personnes réfugiées ou le nexus Humanitaire-Développement-Paix.

Dans le champ des études sur les migrations forcées (*forced migration studies*), notamment en langue anglaise, la capacité de résistance des États des Suds aux directives internationales et aux pressions de leurs partenaires occidentaux a donné lieu à des travaux portant sur le

phénomène de « diplomatie migratoire » (*migration diplomacy*) (Adamson & Tsourapas, 2019; İçduygu & Aksel, 2014; Thiollet, 2011). Ces analyses ont souligné comment des pays accueillant un nombre important de populations réfugiées peuvent tirer avantage de ces déplacements forcés pour (re)négocier des accords et politiques d'assistance en faveur de leurs propres intérêts. C'est ce qu'illustre le cas de la Jordanie (Arar, 2017a, 2017b; Gordon, 2021; Kelberer, 2017; Morris, 2021), du Liban (Geha & Talhouk, 2019; Tsourapas, 2019), de la Turquie (Jung *et al.*, 2023), de l'Ouganda (Betts, 2021a), de l'Éthiopie (Abebe, 2018; Gordon, 2019) ou encore de la Corne de l'Afrique (Jaulin & Thiollet, 2021). Tandis que les débats autour des enjeux migratoires et des relations Nords/Suds sont largement dominés par les questions d'externalisation des frontières (Geddes & Maru, 2021; Minfegue, 2020b), les processus à l'œuvre au Cameroun confirment l'importance des considérations diplomatiques et géopolitiques dans les pratiques et politiques migratoires. Ces dernières, loin de dépendre des seuls partenaires des Nords, sont aussi étroitement liées à la position que certains pays entendent occuper dans leur environnement régional, comme cela a pu être étudié dans le cas libyen (Tsourapas, 2017) ou marocain (Norman, 2020). Le Cameroun apporte cependant des perspectives intéressantes en ce qu'il n'occupe pas, contrairement à ces derniers, une position d'État-tampon entre pays émetteurs de populations réfugiées et pays de destination européens ou occidentaux.

Les contributions qu'apportent à de tels débats les exemples tirés des contextes camerounais tiennent aussi à l'approche résolument empirique et multiscalaire sur laquelle repose cette thèse. On a cherché à porter une attention particulière au rôle joué par les figures étatiques et de l'aide mais aussi par les acteurs et actrices locales dans la réception, l'application et la mise en œuvre des normes et politiques décidées aux échelles globales et nationales. Si l'étude des stratégies de réappropriation et de contournement des interventions d'assistance constitue un classique de l'anthropologie des migrations forcées⁷⁷¹, il s'est agi d'adopter ici une perspective un peu différente autour de la notion de coproduction. Celle-ci a permis de souligner le rôle actif et continu des populations hôtes et déplacées dans les processus de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées, tout en prêtant attention aux effets dommageables qu'un tel effort pouvait avoir sur les individus et sur les corps.

... à la notion de « coproduction »

En prenant pour objet d'étude le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées, cette thèse s'est intéressée à la manière dont leurs discours, normes et pratiques sont *coproduites* au premier sens du terme, c'est-à-dire font l'objet d'une production en commun (voir chapitre 2). Les éléments d'analyse proposés à partir des contextes camerounais semblent offrir des contributions originales à la notion de « coproduction » telle qu'élaborée et usitée dans les

⁷⁷¹ Voir, parmi d'autres, Abdi (2004), Fresia (2004), Kibreab (1993, 2004).

sphères académiques et praticiennes. Le terme y est souvent associé à la définition d'Elinor Ostrom et de ses collègues de l'atelier de théorie politique et d'analyse des politiques de l'université d'Indiana à la fin des années 1970. Il s'agissait alors d'analyser la capacité des individus à s'organiser et à coopérer pour la gestion des ressources partagées et, plus largement, d'expliquer le rôle des citoyens et citoyennes dans la production de services publics (Ostrom, 1972, 1996; Parks *et al.*, 1981). La notion de coproduction a ensuite connu un essor particulier à la faveur des restrictions budgétaires américaines des années 1980 et du développement du *New Public Management* lors de la décennie suivante. Ces phénomènes ont conduit à l'implication d'acteurs et actrices publiques, privées et non gouvernementales dans les services publics ayant transféré des responsabilités aux utilisateurs et utilisatrices individuelles des services (Levine & Fisher, 1984). La logique était simple : grâce à leurs contributions, usagers et usagères pouvaient aider à réduire les coûts et à améliorer la qualité des services qui leur étaient fournis (Alford, 2014). Si le terme connaît un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années, tant dans les sphères praticiennes qu'académiques, il peine cependant à se voir reconnaître une définition précise sur « ce qui constitue (ou non) une coproduction » (Jo & Nabatchi, 2016, p. 1104 ; je traduis). Cette ambiguïté définitionnelle se double, en outre, d'une base empirique relativement faible (Nabatchi *et al.*, 2017).

On fait ici le choix de dépasser le domaine de la seule provision de services publics (Ndiaye, 2007), pour suivre le mouvement impulsé par la socio-anthropologie du développement autour de la notion de « gouvernance » et considérer le terme comme un « outil d'exploration empirique » (Blundo, 2002). Pour cela, il convient de se départir d'une conception fortement instrumentale et normative de la coproduction comme une solution (presque) miracle permettant d'assurer efficience, efficacité et innovation (Osborne & Strokosch, 2013), satisfaction des besoins et autonomisation des citoyens et citoyennes (Needham, 2008; Sancino, 2016), accroissement de la gouvernance démocratique (Dunston *et al.*, 2009), du capital social (Jakobsen, 2013; Marschall, 2004; Meijer, 2011; Schneider *et al.*, 1997) ou de la responsabilité (Ostrom, 1996). Au contraire, au lieu d'opter pour de telles « approches normatives et téléologiques » qui « risquent de s'enliser ou de tourner court », il importe d'« explorer empiriquement les sens que peut revêtir la notion » une fois débarrassée des instrumentalisation et légitimations au service desquelles elle peut être placée (Blundo, 2002, p. 2-3).

Afin de « saisir ce processus en pratique et d'étudier ses effets sur le terrain » (Miaz, 2021, p. 52), une précaution préalable est nécessaire : il convient de faire preuve de rigueur, en veillant à ne pas apposer la notion de coproduction de manière *a priori* à toutes les situations rencontrées. Mais pour qui fait le choix d'une ethnographie solide et rigoureuse des configurations d'arène (voir chapitre 4), le terme peut s'avérer hautement heuristique. Il invite en effet à porter la même attention aux perceptions, intérêts, stratégies toujours plurielles et souvent divergentes des différents acteurs et actrices en présence, *sans présupposer du rôle ou de l'importance de ces dernières*. Plus encore, à la suite des travaux sur la pluralité des normes (Chauveau *et al.*, 2001; Olivier de Sardan, 2010a, 2021a), l'approche au prisme de la

coproduction permet de saisir le processus de création normatif continu et relationnel (Lascoumes, 1990), c'est-à-dire la manière dont le gouvernement et la gouvernance des migrations forcées font l'objet d'une production commune – rarement anticipée, parfois conflictuelle – entre les différents acteurs et actrices impliqués à diverses échelles. Dans des contextes où l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques incluent une diversité toujours croissante de protagonistes, l'entrée par la coproduction permet d'adopter une approche relationnelle se concentrant sur les pratiques des acteurs et actrices et sur la manière dont ces dernières « interagissent, se répondent et s'influencent réciproquement pour produire *in fine* [des modalités concrètes de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées] » (Miaz, 2021, p. 54). Enfin, l'entrée par la coproduction a aussi permis d'opter pour une approche multiscalaire dépassant une lecture binaire « développeurs / développés » (Lavigne-Delville, 2011b) ou au prisme des interactions entre structures internationales et pays hôte, dans lesquels le rôle des personnes déplacées serait appréhendé comme des formes de contournements ou de réappropriations des politiques étatiques et d'assistance dont elles font l'objet.

Fin de partie : et maintenant ?

Si nombreuses sont les limites et insuffisances de cette thèse, je choisirais ici de m'en tenir à trois principales en raison des perspectives de recherche fructueuses qu'elles semblent ouvrir.

Premièrement, bien que ce travail ait cherché à s'intéresser aux trois « crises » actuelles que connaît le Cameroun dans une perspective multiscalaire, les enquêtes ethnographiques portant sur l'échelle locale restent limitées aux seules régions orientales. Compte-tenu des logiques très diverses qui caractérisent chacun de ces théâtres de « crise », un travail de terrain approfondi réalisé dans le septentrion et les régions anglophones est nécessaire afin d'enrichir, prolonger ou discuter les éléments et développements présentés au fil des chapitres. Une étude des dynamiques locales plurielles et spécifiques à ces espaces, attentive à des acteurs centraux que sont par exemple les lamidats, permettrait d'éclairer plusieurs angles morts de cette thèse. Une autre piste fructueuse consisterait à s'intéresser au cas des Camerounais et Camerounaises de l'étranger, qu'il s'agisse des figures de la diaspora – parfois très impliquées dans l'appui aux populations déplacées de force ou dans les enjeux liés au conflit anglophone – mais aussi des populations récemment réfugiées dans les pays voisins, à la suite des affrontements dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ou des dits « conflits intercommunautaires » dans l'Extrême-Nord.

Ensuite, pour les raisons mentionnées au chapitre 2, les développements présentés dans cette thèse ont laissé de côté les ONG nationales et organisations de la société civile camerounaise. Les transformations à l'œuvre depuis près d'une décennie dans le secteur de l'assistance ne sont cependant pas sans conséquence sur ces structures, en particulier au regard des engagements internationaux prônant la localisation de l'aide (voir chapitre 1). Il importe donc,

dans des analyses et développements ultérieurs, d'étudier comment les dynamiques soulignées au fil des chapitres s'incarnent et interagissent avec une société civile camerounaise fortement contrainte (Pommerolle, 2008; Chouala, 2010), mais qui trouve aussi aujourd'hui de nouveaux espaces et moyens de contestation (G. Amougou & Pleyers, 2023; Fokwang, 2016; Mbe Pokam & Djiala Melie, 2023; Ndengue *et al.*, 2023).

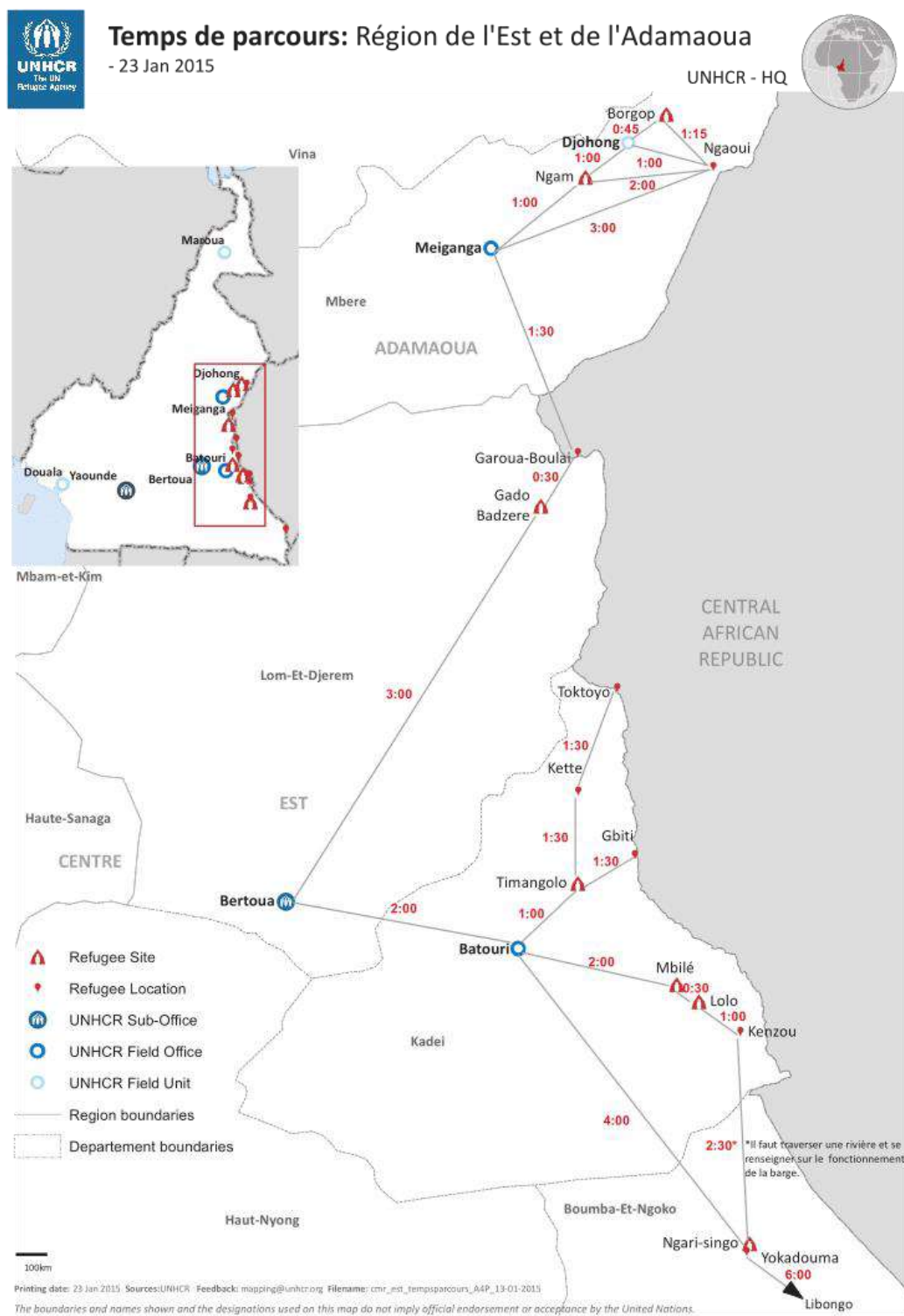
Enfin, comme on a pu l'évoquer plus haut, ce travail souffre d'une limite méthodologique liée à son approche de double ethnographie en réseau, alors qu'un troisième pôle est à l'œuvre dans le processus de coproduction des normes et pratiques de gouvernement et de gouvernance des migrations forcées : les figures étatiques, à travers leurs différents services et démembrements. Il serait donc très enrichissant de pouvoir croiser les résultats de cette recherche avec des travaux proposant une ethnographie des institutions et administrations camerounaises, tout en gardant à l'esprit les contraintes et difficultés que pose une telle approche en contexte autoritaire. Ce travail pourrait être mené à diverses échelles, s'intéressant non seulement aux services ministériels centraux et déconcentrés mais aussi aux dynamiques interpersonnelles et initiatives individuelles des différentes élites, notamment régionales. Comme on a pu l'esquisser succinctement à certains endroits, l'action de ces dernières vis-à-vis des populations déplacées et des structures de l'aide n'est pas sans lien avec des enjeux de déférence au pouvoir, de constitution ou de renforcement d'un bastion électoral, ou encore d'affirmation de leur statut dans un contexte de fortes rivalités et de concurrence avec d'autres figures notabiliaires.

Je voudrais, pour conclure, reprendre cette phrase attribuée – à tort ou à raison – à l'artiste Richard Bona et qu'on m'a souvent répétée tout au long de mes deux années passées dans le pays : « Si on t'explique le Cameroun et que tu comprends, c'est qu'on ne t'a pas bien expliqué ». A l'issue de ces quatre années de thèse, j'ignore si j'ai compris ou si l'on m'a bien expliqué ; je sais en revanche que j'ai beaucoup appris.

Annexes

Annexe 1 :

Carte indiquant les temps de parcours routier à l'Est et dans l'Adamaoua (janvier 2015)⁷⁷²



⁷⁷² Source : UNHCR Operational Data Portal (<https://data.unhcr.org/en/documents/details/32820>).

Annexe 2 :

Rapport de distribution d'aide aux populations centrafricaines récemment arrivées dans les localités de Garoua-Boulaï et de Gbiti (février 2014)⁷⁷³

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

**RAPPORT DE DISTRIBUTION D'AIDE AUX
NOUVEAUX REFUGIES**

L'an deux mil quatorze et le 12 du mois de février dans la région de l'EST département de LOM et DJEREM commune de Mandjou s'est tenue au domicile de ELHADJ DJIBO, une concertation qui regroupait quelques opérateurs économiques de la communauté musulmane de Batouri, Bertoua et Mandjou.

Sous l'impulsion de ELHADJ ADAMOU Soulé, Entrepreneur à Batouri, IDRISOU HAMADOU président commission régionale islamique pour le HADJ, ELHADJ YAYA Moussa Commerçant et ELHADJ DJIBO Homme d'Affaires à Mandjou, les donateurs dont la liste figure en annexe ne se sont pas retenus dans un seul élan de cœur et de solidarité pour voler au secours de ces réfugiés de la crise centrafricaine. Dans 48 heures dons en nature et en cash d'une valeur de 5 380 000 FCFA ont été collectés, pour deux sites ciblés.

Site et Date	Bénéficiaires(Nbre)	Nature de Dons
GAROUA BOULAÏ 13 /02/2014	720	-Riz de 25% : 115 sacs de 50 kg et 50 sacs de 25 kg -Savon de ménage 200g : 9 cartons de 80 morceaux/carton. -Huile de tables ½L : 24 cartons de 30 bouteilles -Nattes : 6 ballots de 25 soit 150 pièces Valeur : 2 536 000FCFA
GBITI 15/02/2014	583	-Riz de 25% : 100 sacs de 50kg -Savon de ménage 200g : 04 cartons soit 330 -Huile de tables ½L : 11cartons soit 330 bouteilles -Nattes : 5 ballots soit 125 pièces -Sel de cuisine : 10 sacs de 18 kg Valeur : 2 705 000FCFA
		T1+T2= 5 241 000FCFA
		Reste dans la caisse : 139 000FCFA

Dans chacune des deux localités, les distributeurs ont bénéficié de l'appui technique de M. le Sous préfet et les personnalités ressources locales y compris les forces de maintien de l'ordre. Dans l'arrondissement de GAROUA BOULAÏ, une partie a été conservée soit 35 sacs de 50kg et 50 sacs de 25kg de Riz, quelques Cartons d'huile et savons pour distribution continue tandis qu'à GBITI la distribution était exhaustive. Les Autorités Administratives de ces Arrondissements ont apprécié le geste salutaire de ces donateurs et ont réitérés leur soutien indéfectible pour ces initiatives de bienfaisances. Quant aux bénéficiaires, le geste est significatif mais la suffisance est loin d'être atteinte. Pour les donateurs, l'action est symbolique, toute personne musulmane ou chrétienne est interpellée et la caisse reste ouverte.

LE RAPPORTEUR

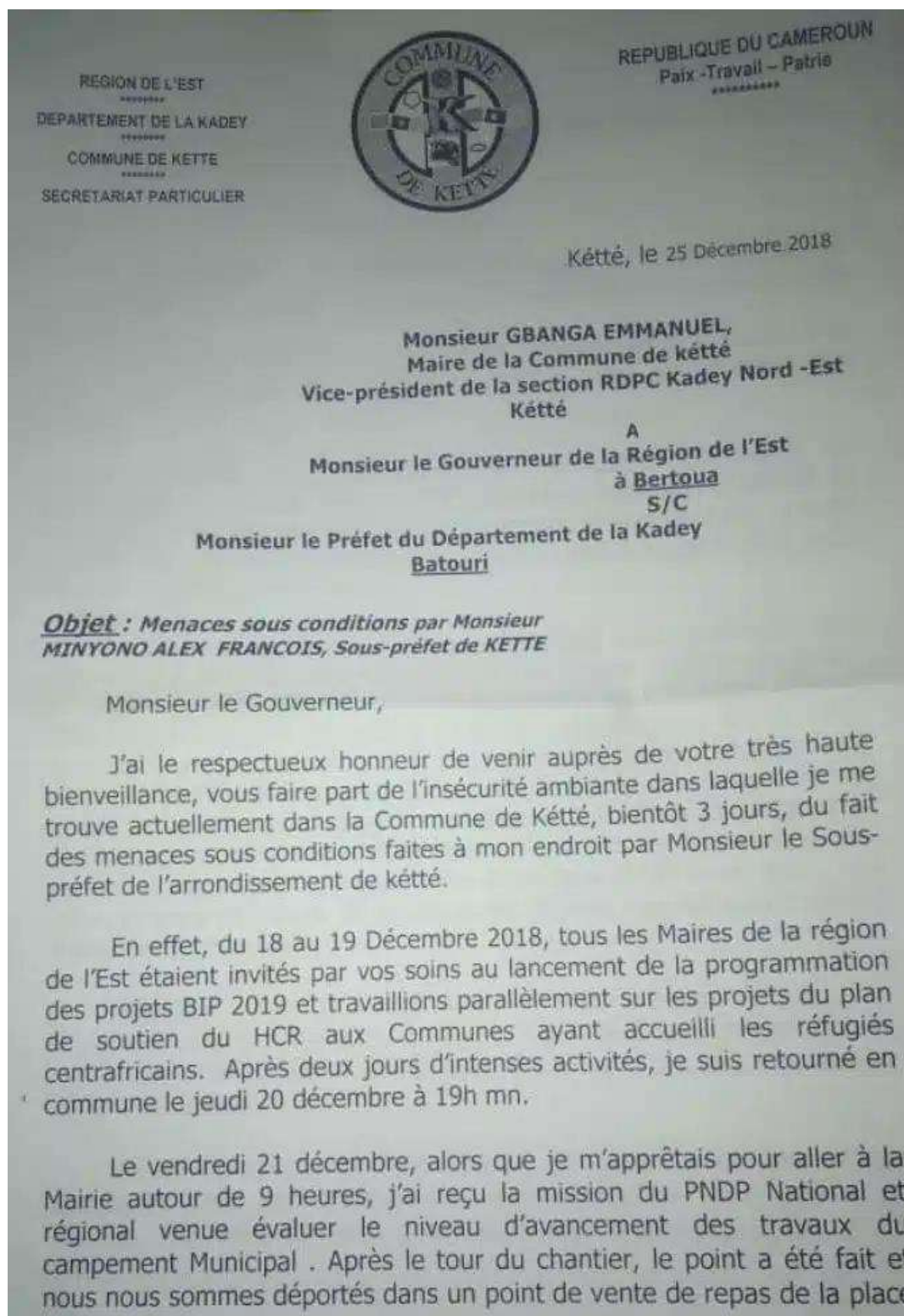
MANDJOU, Le. 18/02/2014

Le Coordonateur

⁷⁷³ Source : extrait de documents transmis par la cellule de l'association MBOSCUA pour la région de l'Est.

Annexe 3 :

Courrier adressé par le maire de Kette au Gouverneur de la région de l'Est (décembre 2018)⁷⁷⁴



⁷⁷⁴ Source : « Commune de Kette: le Maire ferme les portes de la commune et écrit contre le sous-préfet pour menaces sous conditions », *Actu-Cameroon*, 23/01/2019 (<https://actu cameroun.com/2019/01/23/cameroon-commune-de-kette-le-maire-ferme-les-portes-de-la-commune-et-ecrit-contre-le-sous-prefet-pour-menaces-sous-conditions/>)

chez madame ABADE Germaine. Pendant que mes invités se réglaient, j'ai à nouveau reçu un coup de téléphone du

Travaux Publics de la Kadey en compagnie du MINMAP Régional venue à leur tour pour la réception des travaux d'ouverture de la route Bossia-Oundjiki.

Après avoir fait le tour du chantier, nous sommes revenus à la Marie autour de 16h afin d'établir le procès verbal de réception des travaux.

A 19h 30 min, j'ai fait appel au Cadre Communal de Développement de me retrouver à domicile à l'effet de concevoir et imprimer les invitations pour la tenue du conseil Municipal prévu à la fin d'année. Nous y avons travaillé jusqu'à 23 h, date à laquelle nous nous sommes séparés pour le repos.

Le 22 décembre à 6 h, j'ai emprunté le tout premier véhicule pour me rendre à Bertoua dans le but d'ouvrir le compte conjoint Commune de Kétté- PRODEL (Projet de Développement de l'Élevage). Chemin faisant, plus précisément dans le village de Kambélé dans la Commune de Batouri, j'ai reçu un coup de fil de la part d'un de mes collaborateurs, Monsieur **BIANG Emmanuel**, qui me dit que Monsieur le Sous-préfet l'a stoppé en route, en compagnie du Commerçant **FAKO CLOVIS** et l'a chargé de me transmettre fidèlement ce qui suit : « **vas dire à ton Maire, si j'aperçois ses brindilles dans mes 5,50 m ou dans ma cour, je vais l'abattre. Il poursuit en disant, vas lui transmettre fidèlement ce message** »

Stupéfait de cette déclaration, le collaborateur m'appela et m'expliqua cela au téléphone. Je lui répondis que j'étais encore dans la voiture. Une fois à Batouri, je l'ai rappelé pour qu'il me dise exactement ce qui s'est passé.

Décidé de poursuivre mon objectif, je continuai mon chemin sur Bertoua et après avoir travaillé avec le coordonnateur de la zone 2 du PRODEL, j'ai repris la route pour Kétté pour finalement arriver à 22 heures.

Le lendemain, j'ai dû appeler le Receveur Municipal, Monsieur **MODO Severin sylvain** pour demander le mobile réel de son incrimination à mon endroit. C'est alors qu'il m'explique que durant la nuit de vendredi 21 au samedi 22 décembre, en son absence, que sa famille m'aurait aperçu ou j'aurais envoyé des gros bras dans son domicile aux environs de 2 heures du matin.

Alors, face à cet imbroglio sans fondement, le sous préfet s'en prend à moi sans la moindre preuve et me promets la mort.

Monsieur le Gouverneur,

Cette promesse de mort par les armes va en droite ligne de ce que **le Code Pénal Camerounaise en son article 302 al1 et2a dispose : « Menaces sous conditions ».**

Je ne suis pas en sécurité à ketté. En tant que représentant du Chef l'Etat à ketté ayant l'autorisation du port d'arme, il a à sa disposition tous les FMO, Armées et polices et d'autres moyens pour m'atteindre physiquement. Je suis constamment en déplacement pour le service et je ne sais de quel coté je pourrais être atteint. Je préfère aller me réfugié ailleurs en attendant que des clarifications et dispositions sécuritaires soient prises pour ma personne et la famille. Pour l'instant les services de la Mairie et ses annexes restent fermés jusqu'aux instructions qu'il vous plaira de donner pour un dénouement heureux de ce feuilleton.

Dans cette attente, veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée

Ketté, le 26 Décembre 2018

Le Maire,



Emmanuel FLEG
FLEG

Copies :

- Collégien /Est
- DR DGSN/Est
- Semil /Est
- COCOM/ Bri
- ST/BR
- PR/TGI/Bri
- S/P/Kié
- COMBIR/Kié
- CB Terre /Kié
- CPG/Bra
- ComSpécial /kié
- CPSP/Bra
- Chronos/Archive

Annexe 4 :

Arrêté préfectoral portant créant des Points Focaux « Protection de l'Enfance » dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï (Lom-et-Djerem, région de l'Est)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

ARRONDISSEMENT DE GAROUA BOULAI

SOUS PREFECTURE DE GAROUA BOULAI

BUREAU DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

GAROUA-BOULAI SUBDIVISION

GAROUA-BOULAI SUBDIVISION OFFICE

ADMINISTRATIVE LEGAL AND
POLITICAL AFFAIRS OFFICE

DECISION N° *ESD* **/D/B15.04/ /BAAJP DU 16 JUN 2020**

Portant création des points focaux de protection de l'enfance « PFPE » chargé de renforcer le système de protection de l'enfance dans l'Arrondissement de GAROUA-BOULAI, et plus précisément des communautés des villages : GBABIO, GADO BADZERE, et ABO-

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI

Vu la constitution ;
Vu la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
Vu le décret n°2004/320 du 08 Décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2005/160 du 25 Mai 2005 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret N°2014/289 du 04 Août 2014 portant nomination de Monsieur **DIYEN JAM LAWRENCE Administrateur Civil Principal** aux fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Garoua-Boulai ;
Vu la demande introduite par le chef de Centre Social de Garoua-Boulai ;
Considère les nécessités de services :

DECIDE :

Article 1 : il est créé pour compter de la date de signature de la présente décision désigné comme points focaux de Protection de l'enfance « PFPE »,

Article 2 : les missions des points focaux de Protection de l'Enfance « P.F.P.E » sont entre autres :

- Renforcer le système de protection de l'enfance dans les villages de GBABIO, GADO BADZERE, et ABO-BOUTILA ;
- Accueillir et écouter les enfants maltraités dans un climat de confiance
- Reconnaître les signes physiques/psychologiques de maltraitance
- Documenter les fiches de référence/contre référence
- Effectuer le suivi de ces enfants maltraités
- Orienter les cas vers les structures appropriées en fonction de l'évaluation de la situation et les besoins relevés

Article 3 : les points focaux de Protection de l'Enfance ainsi créé, sont constitués de Cinq (05) membres de chaque communauté, assisté du chef de village, et du président du Comité local de protection;

Le Comité Local de Protection de l'Enfance est composé :

- Du chef de village ;
- Du président du Comité local de protection
- D'un représentant des leaders communautaire ;
- D'un membre du Comité de Gestion (COGES) du Centre Préscolaire Communautaire (C.P.C) et de l'Association Mère-enfant (AME) en abrégé « COGES-AME » ;
- D'une représentante des parents ;
- D'un représentant des Enseignants du village ;
- D'un représentant des enfants.

Article 4 : les fonctions de membre des points focaux de Protection de l'Enfance sont gratuites. Les points focaux de Protection de l'Enfance sont créé et placé sous la supervision du chef de Centre Social de Garoua-Boulai.

Article 5 : les Comités créés dans les villages de GBABIO, GADO-BADZERE et ABO-BOUTILA sont répartis ainsi qu'il suit :

VILLAGE GBABIO :

Président : ADAMOU DAVID : chef du village

Conseiller : YANGA André : président du C.L.P

Membres :

- **ABDOULAYE KOMBO JEANVIER :** Représentant les parents

- **ANGONO NDO LEONNELLE** : Représentant le COGES et l'Association Mère-Enfant
- **ZOUMAI BATTA** : Représentante des Leader communautaire
- **BELINGA NESTORE** : Représentant les Enseignants
- **NDINGA BOUI ABEL** : Représentant les Elèves (classe CM2)

VILLAGE GADO BADZERE :

Président : AZIA SODEA MARTIN : chef du village

Conseiller : ADAMOU BABA TIBATI : Président du Comité Parent

Membres :

- **ADAMOU BABA TIBATI** : Représentant les parents
- **TANGA MOCTAR** : Représentant le COGES et l'Association Mère-Enfant
- **MALAM OUMAROU** : Représentante des Leader communautaire
- **AISSATOU TOUE BIBIANE** : Représentant les Enseignants
- **MIKAIL ZENABOU** : Représentant les Elèves (classe CM2)

VILLAGE ABO-BOUTILA :

Président : NDANGA BAKO : chef du village

Conseiller : OUSMAN JEAN PIERRE : président du C.L.P

Membres :

- **NDOUME SYLVIE HORTENCE** : Représentant les parents
- **ATTEME DOKO RICHARD** : Représentant le COGES et l'Association Mère-Enfant
- **YAHOU FADIMATOU** : Représentante des Leader communautaire
- **NYANDJOCK MONIQUE** : Représentant les Enseignants
- **KOMBO DANIEL** : Représentant les Elèves (classe CM2)

Article 6 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée et communiquée partout où besoin sera./.

16 JUN 2020


LE SOUS-PREFET
 DIYEN JAM LAWRENCE

Bibliographie

- Abdi, A. M. (2004). In Limbo : Dependency, Insecurity, and Identity amongst Somali Refugees in Dadaab Camps. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 22, 6.
- Abdouraman, H. (2008). Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : Les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée. *Cultures & Conflits*, 72(4), 57-76.
- Abebe, T. T. (2018). Ethiopia's refugee response—Focus on socio-economic integration and self-reliance. *ISS East Africa Report*, 2018(19), 1-20.
- Abrahamsen, R. (2000). *Disciplining democracy : Development discourse and good governance in Africa*. Zed Books.
- Abu-Lughod, L. (1990). Can There Be A Feminist Ethnography? *Women & Performance: A Journal of Feminist Theory*, 5(1), 7-27.
- Abu-Lughod, L. (2002). Do Muslim Women Really Need Saving? Anthropological Reflections on Cultural Relativism and Its Others. *American Anthropologist*, 104(3), 783-790.
- Abu-Lughod, L. (2008). "Writing against Culture". In *The Cultural Geography Reader*. Routledge.
- ACT, (Action by Churches Together International). (2005). *Cameroon : ACT appeal famine in drought affected areas AFCM-51*.
- Adamson, F. B. (2006). Crossing Borders : International Migration and National Security. *International Security*, 31(1), 165-199.
- Adamson, F. B., & Tsourapas, G. (2019). Migration Diplomacy in World Politics. *International Studies Perspectives*, 20(2), 113-128.
- Adibe, J. (2016, février 29). Re-evaluating the Boko Harma conflict. *Brooking Institute*.
- Agamben, G. (1995). *Homo sacer : Le pouvoir souverain et la vie nue*. Seuil.
- Agamben, G. (2003). *État d'exception*. Éd. du Seuil.
- Aghedo, I., & Osumah, O. (2015). Insurgency in Nigeria : A Comparative Study of Niger Delta and Boko Haram Uprisings. *Journal of Asian and African Studies*, 50(2), 208-222.
- Agier, M. (Éd.). (1997). *Anthropologues en dangers : L'engagement sur le terrain*. Place.
- Agier, M. (2002a). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Flammarion.
- Agier, M. (2002b). Between War and City : Towards an Urban Anthropology of Refugee Camps. *Ethnography*, 3(3), 317-341.
- Agier, M. (2003). Identifications dans l'exil : Les réfugiés du camp de Maheba (Zambie). *Autrepart*, 26(2), 73-89.
- Agier, M. (2008). *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Flammarion.
- Agier, M. (2010). Un dimanche à Kissidougou. *Cahiers d'études africaines*, 50(198-199-200), Article 198-199-200.
- Agier, M. (2011). L'encampement du monde. *Plein droit*, 90(3), 21-24.
- Agier, M. (2013). Espaces et temps du gouvernement humanitaire. *Pouvoirs*, 144(1), 113-123.
- Agostino, A., Elmhirst, R., Gómez, M., Harcourt, W., & Kotsila, P. (2023). Sketching Out the Contours. In W. Harcourt, A. Agostino, R. Elmhirst, M. Gómez, & P. Kotsila (Éds.), *Contours of Feminist Political Ecology* (p. 1-18). Springer International Publishing.
- Agustin, O. G., & Jørgensen, M. B. (2019). Solidarity Cities and Cosmopolitanism from Below : Barcelona as a Refugee City. *Social Inclusion*, 7(2), 198-207.
- Ahidjo, A. (1964). *Contribution à la construction nationale*. Présence Africaine.
- Ahmed, S. (2007). A phenomenology of whiteness. *Feminist Theory*, 8(2), 149-168.

- Ahouga, Y. (2018). The local turn in migration management : The IOM and the engagement of local authorities. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(9), 1523-1540.
- Akkari, A., Loomis, C., & Lauwerier, T. (2013). Investir dans le préscolaire en Afrique subsaharienne. Une synthèse de la littérature internationale. *Insaniyat / Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 60-61, Article 60-61.
- Akoka, K. (2018). Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 25(1), 15-30.
- Akono Evang, S. P. (2014). Contribution à une science africaine de l'ethnie à partir de l'expérience camerounaise. *Droit et société*, 86(1), 157-174.
- Al Yahya, K., & Fustier, N. (2011). *Saudi Arabia as a Humanitarian Donor : High Potential, Little Institutionalization* (SSRN Scholarly Paper 1789163).
- Albaret, M. (2023, janvier 14). *Les questions de genre dans l'élaboration des politiques mondiales : Une bataille normative au cœur de la gouvernance mondiale*. Ecole d'hiver de l'UNIL sur les organisations internationales, Leysin, Suisse.
- Alcoff, L. M. (2008). The problem of speaking for others. In *Voice in Qualitative Inquiry*. Routledge.
- Alford, J. (2014). The Multiple Facets of Co-Production : Building on the work of Elinor Ostrom. *Public Management Review*, 16(3), 299-316.
- Allal, A. (2010). Les configurations développementistes internationales au Maroc et en Tunisie : Des policy transfers à portée limitée. *Critique internationale*, 48(3), 97-116.
- Allen, T. (Éd.). (1996). *In search of cool ground : War, flight & homecoming in northeast Africa*. Africa World Press.
- Amadou, A. (2018). Les Mbororo réfugiés centrafricains au Cameroun, des otages culturels ? In M. De Bruijn (Éd.), *Biographies de la Radicalisation : Des messages cachés du changement social* (p. 225-248). Langaa RPCIG.
- Ambaoumba, M. (2005). *Le statut des réfugiés au Cameroun : Étude critique de la loi du 27 juillet* [Mémoire de DEA en droit, Yaoundé II].
- Ambomo, C. (2013). *Analyse d'un discours politique présidentiel : Étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982 à 2002)* [These de doctorat, Besançon].
- Amer, R., Swain, A., & Öjendal, J. (2013). *The Security-Development Nexus : Peace, Conflict and Development*. Anthem Press.
- Amin, J. A. (2012). Understanding the Protest of February 2008 in Cameroon. *Africa Today*, 58(4).
- Amnesty International. (2016). *Right cause, wrong means : Human rights violated and justice denied in Cameroon's fight against Boko Haram*.
- Amnesty International. (2023a). *With or against us : People of the North-West region of Cameroon caught between the army, armed separatists and militias*.
- Amnesty International. (2023b, juillet 3). Cameroun : Une crise majeure ignorée. *Amnesty France*.
- Amougou, G. (2021). Les entrepreneurs camerounais face aux pouvoirs publics. Querelles autour de « l'émergence ». *Anthropologie & développement*, 52, Article 52.
- Amougou, G., & Bobo, R. F. B. (2018). Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi. *Politique africaine*, 150(2), 29-51.
- Amougou, G., & Pleyers, G. (2023). The rise of an 'indocile middle class' in Cameroon. *Journal of Contemporary African Studies*, 41(1), 28-43.
- Amougou, T. (2023). Crise humanitaire du Cameroun : Tribune d'un économiste. In M.-T. Mengue & V. Troit (Éds.), *Transition humanitaire au Cameroun* (p. 67-82). Karthala.

- Amselle, J.-L. (1990). *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Payot.
- Amselle, J.-L., & M'Bokolo, E. (Éds.). (2005). *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*. La Découverte.
- Anchimbe, E. A. (2021). Socio-Ethnic Stereotypes and The Refusal of Offers. *Ghana Journal of Linguistics*, 10(1), Article 1.
- Anders, G. (2010). *In the Shadow of Good Governance : An Ethnography of Civil Service Reform in Africa*. Brill.
- Annan, N., Beseng, M., Crawford, G., & Kewir, J. K. (2021). Civil society, peacebuilding from below and shrinking civic space : The case of Cameroon's 'Anglophone' conflict. *Conflict, Security & Development*, 21(6), 697-725.
- Ansoms, A., Bisoka, A. N., & Thomson, S. (Éds.). (2021). *Field Research in Africa : The Ethics of Researcher Vulnerabilities*. James Currey.
- Antouly, J. (2023). Réconcilier les dynamiques temporelles et les échelles d'action : Entretien avec Brice Kenguem. In M.-T. Mengue & V. Troit (Éds.), *Transition humanitaire au Cameroun* (p. 181-187). Karthala.
- Anyefru, E. (2010). Paradoxes of internationalisation of the Anglophone problem in Cameroon. *Journal of Contemporary African Studies*, 28(1), 85-101.
- Arar, R. (2016). How political migrants' networks differ from those of economic migrants : 'Strategic anonymity' among Iraqi refugees in Jordan. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(3), 519-535.
- Arar, R. (2017a). The New Grand Compromise : How Syrian Refugees Changed the Stakes in the Global Refugee Assistance Regime. *Middle East Law and Governance*, 9(3), 298-312.
- Arar, R. (2017b, mars 29). Leveraging Sovereignty : The Case of Jordan and the International Refugee Regime. *Project on Middle East Political Science*.
- Asfaha, S., & Lassailly-Jacob, V. (1994). Analyse Critique d'une Politique d'Assistance aux Réfugiés : Les Sites d'Installations Agricoles Ouverts pour les Réfugiés Érythréens au Soudan. *Refuge: Canada's Journal on Refugees / Refuge: Revue canadienne sur les réfugiés*, 14(1), 11-19.
- Asiwaju, A. I. (1976). Migrations as Revolt : The Example of the Ivory Coast and the Upper Volta before 1945. *The Journal of African History*, 17(4), 577-594.
- Asobie, A. (2003). Nigeria, Cameroon and the unending conflict over Bakassi. *Vanguard Nigeria Newspaper*, 27, 3.
- Assiga-Ateba, E. M. (2001). L'analyse économique de la corruption au Cameroun. *Canadian Journal of Development Studies*.
- Assouah, E., & Lynne, C. (2020). *An Assessment of the Socio-Economic Challenges for the Provision of WASH Services during Emergency Situations : A Case Study Of The Gado-Badzere Refugee Camp-East Cameroon*.
- Atangana, E. (1996). *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : Réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*. L'Harmattan.
- Atlani-Duault, L. (2003). Les ONG locales, vecteurs de « bonne gouvernance » dans le Second Monde ? *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 94-95, Article 94-95.
- Atlani-Duault, L. (2005). *Au bonheur des autres : Anthropologie de l'aide humanitaire*. Société française d'ethnologie.
- Atlani-Duault, L. (2009). L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Histoire, enjeux contemporains et perspectives. In L. Atlani-Duault & L. Vidal, *Anthropologie de l'aide*

- humanitaire et du développement. *Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques* (p. 17-40). Armand Colin.
- Atlani-Duault, L., & Dozon, J.-P. (2011). Colonisation, développement, aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale. *Ethnologie française*, 41(3), 393-403.
- Atlani-Duault, L., & Vidal, L. (2009). *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement : Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*. Armand Colin.
- Aubry, A. (2022). Des congrès panafricains à l'Organisation de l'unité africaine : Les circulations transimpériales dans la formation des diplomates africains postcoloniaux. *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 3, Article 3.
- Austen, R. A., & Derrick, J. (1999). *Middlemen of the Cameroons Rivers : The Duala and their hinterland, c.1600-c.1960*. Cambridge University Press.
- Autesserre, S. (2012). Dangerous tales : Dominant narratives on the Congo and their unintended consequences. *African Affairs*, 111(443), 202-222.
- Avanza, M., Miaz, J., Péchu, C., & Voutat, B. (Éds.). (2023). *Militantismes de guichet. Perspectives ethnographiques*. Antipodes.
- Avishai, O., Gerber, L., & Randles, J. (2013). The Feminist Ethnographer's Dilemma : Reconciling Progressive Research Agendas with Fieldwork Realities. *Journal of Contemporary Ethnography*, 42(4), 394-426.
- Ayimpam, S., Chelipi-den Hamer, M., & Bouju, J. (2014). Défis éthiques et risques pratiques du terrain en situation de développement ou d'urgence humanitaire. *Anthropologie & développement*, 40-41, Article 40-41.
- Aykut, S. C., & Maertens, L. (2021). The climatization of global politics : Introduction to the special issue. *International Politics*, 58(4), 501-518.
- Azevedo, M. (1987). The Post-Ahidjo Era in Cameroon. *Current History*, 86(520), 217-230.
- Bah, T. M. (1974). Contribution à l'étude de la résistance des peuples africains à la colonisation. Karnou et l'insurrection des Gbaya (la situation au Cameroun, 1928-1930). *Africa Zamani*, 3, 105-161.
- Bailey, F. G. (1960). *Tribe, Caste and Nation : A Study of Political Activity and Political Change in Highland Orissa*. Manchester University Press.
- Baiocchi, A. (2018). *Rapport annuel du Coordonnateur Humanitaire/Résident sur l'utilisation des subventions du CERF - Cameroun*. United Nations Central Emergency Response Fund.
- Baird, T. (2016). The geopolitics of Turkey's 'humanitarian diplomacy' in Somalia : A critique. *Review of African Political Economy*, 43(149), 470-477.
- Bakewell, O. (2008). Research Beyond the Categories : The Importance of Policy Irrelevant Research into Forced Migration. *Journal of Refugee Studies*, 21(4), 432-453.
- Balandier, G. (1951). La situation coloniale : Approche théorique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 44-79.
- Balandier, G. (1967). *Anthropologie politique*. Presses universitaires de France.
- Balandier, G. (1985). *Anthropo-logiques* (Edition revue et corrigée). Librairie générale française.
- Banégas, R. (1998). « Bouffer l'argent. » Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin. In *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines* (p. 75-109). Presses Universitaires de France.
- Bang, H. (2014). General overview of the disaster management framework in Cameroon. *Disasters*, 38(3), 562-586.
- Banga, G. M. (2015). *Les stratégies camerounaises de gestion des conflits en Afrique centrale : Enjeux et défis* [Master de science politique]. Université de Yaoundé II.

- Banque mondiale. (1980). *World Development Report—1980*. Banque mondiale.
- Banque mondiale. (1990). *World Development Report—1990*. Oxford University Press.
- Banque mondiale. (2021). *The Socio-Political Crisis in the Northwest and Southwest Regions of Cameroon : Assessing the Economic and Social Impacts*.
- Barbelet, V. (2017). *Supporting Central African refugees in Cameroon. Policy and practice in response to protracted displacement* [HPG Working Paper]. Humanitarian Policy Group.
- Baré, J. F. (2001). L'évaluation de l'intervention publique comme exercice d'anthropologie historique. In *L'évaluation des politiques de développement. Approches pluridisciplinaires* (p. 91-120). L'Harmattan.
- Barley, S. R., & Kunda, G. (2001). Bringing Work Back In. *Organization Science*, 12(1), 76-95. <https://doi.org/10.1287/orsc.12.1.76.10122>
- Barnett, M. (2010). *The international humanitarian order*. Routledge.
- Barnett, M., & Finnemore, M. (2004). *Rules for the world : International organizations in global politics*. Cornell University Press.
- Barrett, M. (2003). *Social Landscapes and Moving People : The Mysterious meaning of Migration in Western Zambia* (Working Paper 78). UNHCR Evaluation and Policy Unit.
- Barthélemy, P. (2010). L'enseignement dans l'Empire colonial français : Une vieille histoire ? *Histoire de l'éducation*, 128, Article 128.
- Bartholomeusz, L. (2009). The Mandate of UNRWA at Sixty. *Refugee Survey Quarterly*, 28(2-3), 452-474.
- Bauhr, M., Charron, N., & Nasiritousi, N. (2013). Does Corruption Cause Aid Fatigue? Public Opinion and the Aid-Corruption Paradox. *International Studies Quarterly*, 57(3), 568-579.
- Baujard, J. (2005). Ni espionne ni avocate. La place ambiguë de l'ethnologue auprès des réfugiés. In F. Bouillon, M. Fresia, & V. Tallio (Éds.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie* (p. 125-143). EHESS.
- Baujard, J. (2008). *Identité « réfugié », identité transversale. Les réfugiés à Delhi au sein des dynamiques institutionnelles, communautaires et associatives* [Thèse de doctorat, Université de Provence-Aix-Marseille I].
- Bauman, Z. (2002). In the Lowly Nowherevilles of Liquid Modernity : Comments on and Around Agier. *Ethnography*, 3(3), 343-349.
- Bayart, J.-F. (1973). La fonction politique des Églises au Cameroun. *Revue française de science politique*, 23(3), 514-536.
- Bayart, J.-F. (1979). *L'État au Cameroun*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Bayart, J.-F. (1986). La société politique camerounaise (1982-1986). *Politique Africaine*, 22, 5-35.
- Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : La politique du ventre*. Fayard.
- Bayart, J.-F. (1996). *L'Illusion identitaire*. Fayot.
- Bayart, J.-F. (1999). L'Afrique dans le monde : Une histoire d'extraversion. *Critique internationale*, 5(1), 97-120.
- Bayart, J.-F. (2013). 11. La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne. In B. Hibou (Éd.), *La bureaucratisation néolibérale* (p. 291-313). La Découverte.
- Bayart, J.-F., Mbembe, J.-A., & Toulabor, C.-M. (1992). *Le politique par le bas en Afrique noire : Contributions à une problématique de la démocratie*. Karthala.
- Bazurli, R. (2019). Local Governments and Social Movements in the 'Refugee Crisis' : Milan and Barcelona as 'Cities of Welcome'. *South European Society and Politics*, 24(3), 343-370.
- Bear, L., Ho, K., Tsing, A. L., & Yanagisako, S. (2015, mars 30). Gens : A Feminist Manifesto for the Study of Capitalism. *Society for Cultural Anthropology*.

- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9(35), 226-257.
- Beaud, S., & Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. La Découverte.
- Bédécarrats, F., Cling, J.-P., & Roubaud, F. (2016). Révolution des données et enjeux de la statistique en Afrique. Introduction thématique. *Afrique contemporaine*, 258(2), 9-23.
- Behrends A., Park S.-J. (Anthropologist), & Rottenburg R. (2014). *Travelling models in African conflict management : Translating technologies of social ordering*. Brill.
- Béliard, A., & Eideliman, J.-S. (2008). Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. In *Les politiques de l'enquête* (p. 123-141). La Découverte.
- Benoit, É. (2015). Criminalité et justice sans souveraineté dans les camps de réfugiés du HCR : des systèmes de justice parallèle à l'impunité pour le personnel humanitaire. *Revue québécoise de droit international*, 129-155.
- Benton, A. (2016). African expatriates and race in the anthropology of humanitarianism. *Critical African Studies*, 8(3), 266-277.
- Beresford, A. (2015). Power, patronage, and gatekeeper politics in South Africa. *African Affairs*, 114(455), 226-248.
- Bernault, F. (Éd.). (1999). *Enfermement, prison et châtements en Afrique : Du 19e siècle à nos jours*. Karthala.
- Berrou, J.-P., & Gondard-Delcroix, C. (2011). Dynamique des réseaux sociaux et résilience socio-économique des micro-entrepreneurs informels en milieu urbain africain. *Mondes en développement*, 156(4), 73-88.
- Bertolt, B. (2018). « L'ennemi est parmi nous ». Les usages politiques de la loi antiterroriste au Cameroun. *Journal des anthropologues*, 154-155, Article 154-155.
- Bertrand, M. (2009). Les migrants internationaux dans les villes ouest-africaines. *Politique africaine*, 114(2), 156-170.
- Beseng, M., Crawford, G., & Annan, N. (2023). From "Anglophone Problem" to "Anglophone Conflict" in Cameroon : Assessing Prospects for Peace. *Africa Spectrum*, 58(1), 89-105.
- Betts, A. (2021a). Refugees And Patronage : A Political History Of Uganda's 'Progressive' Refugee Policies. *African Affairs*, 120(479), 243-276.
- Betts, A. (2021b). *The Wealth of refugees : How displaced people can build economies* (First edition). Oxford University Press.
- Betts, A. (2023). Refugee Politics in Africa. In D. Makina & D. Pasura (Éds.), *Routledge Handbook of Contemporary African Migration* (p. 170-181). Routledge.
- Betts, A., & Collier, P. (2017). *Refuge : Rethinking Refugee Policy in a Changing World*. Oxford University Press.
- Betts, A., Memişoğlu, F., & Ali, A. (2021). What Difference do Mayors Make? The Role of Municipal Authorities in Turkey and Lebanon's Response to Syrian Refugees. *Journal of Refugee Studies*, 34(1), 491-519.
- Bhabha, J. (1996). Embodied Rights : Gender Persecution, State Sovereignty, and Refugees. *Public Culture*, 9(1), 3-32.
- Bierschenk, T. (1991). Les projets et les politiques de développement sont-ils des préoccupations légitimes de l'anthropologie ? *Bulletin de l'APAD*, 1, Article 1.

- Bierschenk, T. (2007). L'éducation de base en Afrique de l'Ouest francophone. Bien privé, bien public, bien global. In *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan* (Karthala, p. 251-277).
- Bierschenk, T., Chauveau, J.-P., & Olivier de Sardan, J.-P. (Éds.). (2000). *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*. Karthala.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (1994). ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... *Bulletin de l'APAD*, 7, Article 7.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (Éds.). (1998). *Les pouvoirs au village : Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Karthala.
- Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (Éds.). (2014). *States at Work : Dynamics of African Bureaucracies*. Brill. <https://doi.org/10.1163/9789004264960>
- Bikoi, C. (2021, septembre 16). *Migration-Etat, analyse de la dynamique structurale de la politique migratoire au Cameroun*. Interroger la construction des politiques migratoires africaines, Université Aix Marseille.
- Biya, P. (1986). *Pour le libéralisme communautaire*.
- Black, R. (2001). Fifty Years of Refugee Studies : From Theory to Policy. *International Migration Review*, 35(1), 57-78.
- Blackburn, J. (Éd.). (1998). *Who changes? Institutionalizing participation in development*. Intermediate Technology Publ.
- Blamangin, O. (2023, février 8). France. Après le syndrome de Fachoda, le « complexe de Bangui ». *Afrique XXI*. <https://afriquexxi.info/France-Apres-le-syndrome-de-Fachoda-le-complexe-de-Bangui>
- Blanc, G. (2020). *L'invention du colonialisme vert : Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*. Flammarion.
- Blondeau, C. (2021). *Blanche*. Mémoire d'encrier.
- Blondet, M. (2008). Le genre de l'anthropologie. Faire du terrain au féminin. In A. Bensa & D. Fassin, *Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques*. La Découverte.
- Bloom, T. (2019). When Migration Policy Isn't about Migration : Considerations for Implementation of the Global Compact for Migration. *Ethics & International Affairs*, 33(4), 481-497.
- Blundo, G. (2002). Editorial. La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique. *Bulletin de l'APAD*, 23-24, Article 23-24.
- Blundo, G. (2011). Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'État au Sahel. *Cahiers d'études africaines*, 51(202-203), Article 202-203.
- Blundo, G., & Le Meur, P.-Y. (Éds.). (2008). *The Governance of Daily Life in Africa : Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*. Brill.
- Blundo, G., & Olivier de Sardan, J.-P. (2007). *Etat et corruption en Afrique : Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers, Bénin, Niger, Sénégal*. Karthala.
- Boeyink, C., & Falisse, J.-B. (2022). Class in camps or the camped class? The making and reshaping of socio-economic inequalities in the refugee camps of north-western Tanzania. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 48(20), 4885-4904.
- Boissevain, J. (1969). Patrons as Brokers. *Sociologische Gids*, 16(6), Article 6.
- Boissevain, J. (1978). *Friends of friends : Networks, manipulators and coalitions* (Reprint). Blackwell.
- Boltanski, L. (1973). L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe. *Revue française de sociologie*, 14(1), 3-26.
- Boltanski, L. (1993). *La souffrance à distance : Morale humanitaire, médias et politique*. Editions Métailié.

- Bondi, L. (2003). Empathy and Identification : Conceptual Resources for Feminist Fieldwork. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 2(1), Article 1.
- Bone, M. (2020, octobre 24). La Chine au Cameroun—Evolution de la coopération politique et militaire. *Observatoire Français des Nouvelles Routes de la Soie*.
- Bonnecase, V. (2010). Retour sur la famine au Sahel du début des années 1970 : La construction d'un savoir de crise. *Politique africaine*, 119(3), 23-42.
- Bonnecase, V. (2011). *La pauvreté au Sahel : Du savoir colonial à la mesure internationale*. Karthala.
- Bonnecase, V., & Brachet, J. (2013). Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales. *Politique africaine*, 130(2), 5-22.
- Bontemps, V., Makaremi, C., Mazouz, S., & Bernard, H. (Éds.). (2018). *Entre accueil et rejet : Ce que les villes font aux migrants*. Le Passager clandestin.
- Bopda, A. (1993). Genèse, mutation et problèmes urbains de la chefferie « traditionnelle » à Yaoundé (Cameroun). In S. Jaglin & A. Dubresson (Éds.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire : Décentralisations en questions* (p. 247-257). Karthala.
- Borneman, J., & Hammoudi, A. (Éds.). (2009). *Being There : The Fieldwork Encounter and the Making of Truth*. University of California Press.
- Bosa, B. (2012). Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la whiteness. In D. Fassin (Éd.), *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 129-145). La Découverte.
- Bouba Koulagna, S., & Mbanmeyh, M. M. (2021). L'offre des soins de santé des réfugiés internes de 'Boko-Haram' dans la ville de Mora (Extrême-Nord, Cameroun) : Disparités spatiales et socioéconomiques. *Annales de l'Université de Moundou, Série A - AFLASH*, 8(2), 73-94.
- Bouillon, F., Fresia, M., & Tallio, V. (Éds.). (2005). *Terrains sensibles : Expériences actuelles de l'anthropologie*. EHESS.
- Bourblanc, M., & Ducrot, R. (2018). Courtiers en développement et contrôleurs d'accès : Deux figures incontournables des politiques de lutte contre la pauvreté rurale en Afrique du Sud. *Cahiers Agricultures*.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Fayard.
- Boutrais, J. (1999a). Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés. In V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal, & A. Quesnel (Éds.), *Déplacés et réfugiés : La mobilité sous contrainte* (p. 161-192). IRD.
- Boutrais, J. (1999b). Les savoirs pastoraux des Mbororo de l'Adamaoua : Évolution et rapports au développement. In *Le pouvoir du savoir, de l'Arctique aux Tropiques* (p. 147-166). Karthala.
- Boutrais, J. (2001). Du pasteur au boucher : Le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et du Centre. *Autrepart*, 19(3), 49-70.
- Brabant, J. (2013). Peut-on faire de la recherche au sein d'une ONG ? *Genèses*, 90(1), 42-61.
- Brachet, J. (2016). Policing the Desert : The IOM in Libya Beyond War and Peace. *Antipode*, 48(2),
- Bradley, M. (2017). The International Organization for Migration (IOM) : Gaining Power in the Forced Migration Regime. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 33, 97.
- Bradley, M. (2020). *The International Organization for Migration : Challenges, Commitments, Complexities*. Routledge.
- Bradley, M. (2021). Joining the UN Family? : Explaining the Evolution of IOM-UN Relations. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 27(2), 251-274.

- Bradley, M., Costello, C., & Sherwood, A. (Éds.). (2023). *IOM Unbound? Obligations and Accountability of the International Organization for Migration in an Era of Expansion*. Cambridge University Press.
- Braudel, F. (1958). Histoire et sciences sociales : La longue durée. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 13(4), 725-753.
- Brauman, R., & Salignon, P. (2003). Irak. La posture du missionnaire. In F. Weissman (Éd.), *À l'ombre des guerres justes. L'ordre international cannibale et l'action humanitaire* (p. 275-291). Flammarion.
- Breckenridge, K. (2012). No Will to Know : The Rise and Fall of African Civil Registration in Twentieth-Century South Africa. *Proceedings of the British Academy*, 182, 357-382.
- Breckenridge, K. (2014). *Biometric state : The global politics of identification and surveillance in South Africa, 1850 to the present*. Cambridge University Press.
- Breckenridge, K., & Szreter, S. (2013). Introduction. In *Registration and recognition : Documenting the person in world history*. Oxford University Press.
- Brems, E. (1997). Enemies or Allies? Feminism and Cultural Relativism as Dissident Voices in Human Rights Discourse. *Human Rights Quarterly*, 19, 136.
- Briquet, J.-L. (2021). Le travail notabiliaire : Production et reproduction de la notabilité en Corse sous la Troisième République. In B. Dumons & G. Pollet (Éds.), *Élites et pouvoirs locaux : La France du Sud-Est sous la Troisième République* (p. 103-121). Presses universitaires de Lyon.
- Burde, D., Kapit, A., Wahl, R. L., Guven, O., & Skarpeteig, M. I. (2017). Education in Emergencies : A Review of Theory and Research. *Review of Educational Research*, 87(3), 619-658.
- Burnham, P. (1991). L'ethnie, la religion et l'État : Le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun. *Journal des Africanistes*, 61(1), 73-102.
- Burnham, P. (1996). *The politics of cultural difference in northern Cameroon*. International African Library.
- Burton, M. D., Cohen, L. E., & Lounsbury, M. (2016). Introduction : Bringing Jobs Back In: Toward a New Multi-Level Approach to the Study of Work and Organizations. In *The Structuring of Work in Organizations* (Vol. 47, p. 1-22). Emerald Group Publishing Limited.
- Butel, A. (2013). *Humanitarianism and the « National Order of Things » : Examining the Routinized Refugee Response in Eastern Cameroon* (Anthropology Honors Project Paper 17). Macalester College.
- Butel, A. (2015). Insights from the refugee response in Cameroon. *Forced Migration Review*, 44.
- Butler, J. (2005). Préface à la seconde édition (1999) de *Gender Trouble*. Feminism and the subversion of identity. *Cahiers du Genre*, 38(1), 15-42.
- Butler, J. (2016). *Ce qui fait une vie : Essai sur la violence, la guerre et le deuil*. Éditions Zones.
- Butler, J. (2019). Ces corps qui comptent encore (M. Dennehy, Trad.). *Raisons politiques*, 76(4), 15-26.
- Butler, J. (2023). Le genre performatif. *Rhizome*, 85(2), 5-5. <https://doi.org/10.3917/rhiz.085.0005>
- Buur, L., Jensen, S., & Stepputat, F. (2007). The Security-Development Nexus. *Choice Reviews Online*, 45(03), 45-1700-45-1700.
- Cabot, H. (2019). Le déplacement, l'humanitarisme et le business de l'anthropologie. *Anthropologie & développement*, 50, Article 50.
- CAD, (Comité d'aide au développement). (2019). *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*. OCDE.
- Cambrézy, L. (2007). Réfugiés et migrants en Afrique : Quel statut pour quelle vulnérabilité ? *Revue européenne des migrations internationales*, 23(3), Article 3.
- Carayol, R. (2021, novembre 9). Au Sahel, le dérèglement climatique a bon dos. *Afrique XXI*. <https://afriquexxi.info/Au-Sahel-le-dereglement-climatique-a-bon-dos>

- Carbonnier, G. (2015). *Humanitarian Economics : War, Disaster and the Global Aid Market*. Oxford University Press.
- Carpenter, N. R., & Lawrance, B. N. (Éds.). (2018). *Africans in Exile : Mobility, Law, and Identity*. Indiana University Press.
- Carr, S. C., McWha, I., MacLachlan, M., & Furnham, A. (2010). International–local remuneration differences across six countries : Do they undermine poverty reduction work? *International Journal of Psychology*, 45(5), 321-340.
- Casier, F. (2010). *Les déplacements de population comme crise humanitaire* (p. 17). CICR.
- Causse, M. (1998). *Pour en finir avec l'androlecte*. Communication au séminaire de Nicole-Claude Mathieu, Paris, Collège de France.
- Cazabat, C. (2016). Les stratégies de renforcement des organisations de la société civile en Afrique subsaharienne, nouvel éléphant blanc de l'aide au développement ? L'exemple du Cameroun. *Mondes en développement*, 173(1), 79-91.
- CEA, (Commission économique de l'Afrique). (2011). *Economic Report on Africa 2011. Governing development in Africa—The role of the state in economic transformation*. CEA.
- Cefaï, D. (2010a). Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique. In *L'Engagement ethnographique* (p. 493-512). EHESS.
- Cefaï, D. (2010b). *L'engagement ethnographique*. EHESS.
- Centlivres, P., & Centlivres-Demont, M. (1999). État, Islam et Tribus Face aux Organisations Internationales : Le cas de l'Afghanistan 1978-1998. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54(4), 945-965.
- Cernea, M. M., & McDowell, C. (Éds.). (2000). *Risks and reconstruction : Experiences of resettlers and refugees*. World Bank.
- Certeau, M. de. (1990). *L'invention du quotidien. Arts de faire*. Gallimard.
- CGCA, C. G. for C. in A. (2013). *Cartographie du système national de protection de l'enfant au Cameroun*.
- Chabrol, F., & David, P.-M. (2023). Ce que la résilience nous aura fait. *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, 26, Article 26.
- Chakrabarty, D. (2000). *Provincializing Europe : Postcolonial Thought and Historical Difference*. Princeton university press.
- Chambers, R. (1979). Rural Refugees in Africa : What the eyes do not see. *Disaster*, 3(4).
- Chang, C.-A. (2022). The economically rich refugees : A case study of the business operations of Istanbul-based Syrian refugee businesspeople. *International Migration*, 60(3), 38-51.
- Chapus, Q., Berrou, J.-P., & Onibon Doubogan, Y. (2021). Le retour du héros ? L'entrepreneur, itinéraire d'un concept chez les « développeurs » en Afrique. *Revue internationale des études du développement*, 245(1), 11-39.
- Charton, H. (2014). The Politics of Reform : A case study of bureaucracy at the Ministry of basic education in Cameroon. In T. Bierschenk & J.-P. Olivier de Sardan (Éds.), *States at Work : Dynamics of African Bureaucracies* (p. 249-269). Brill.
- Charton, H. (2016). Penser la fabrique de l'école comme un objet politique. *Politique africaine*.
- Chauveau, J.-P. (1985). Mise en valeur coloniale et développement : Perspective historique sur deux exemples ouest-africains. In P. Boiral, J.-F. Lantéri, & J.-P. Olivier de Sardan, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural* (p. 143-166). Karthala.
- Chauveau, J.-P. (1994). Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement. In P. L. Lavigne-Delville & J.-P. Jacob, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques* (p. 25-60). Karthala.

- Chauveau, J.-P., Le Pape, M., & Olivier de Sardan, J.-P. (2001). La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. In G. Winter (Éd.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité de normes et jeux d'acteurs* (p. 145-162). Karthala.
- Chauvin, E. (2015a). Centrafrique : Une crise oubliée ? (In)visibilité d'un conflit : formation et impacts d'une représentation. In C. Dalipagic (Éd.), *Guerres et conflits récents. La représentation de la guerre dans les conflits récents : Enjeux politiques, éthiques et esthétiques* (p. 135-160). Editions de l'Université Charles de Gaulle Lille 3.
- Chauvin, E. (2015b). *Violences en Centrafrique : Pouvoirs de déplacer, manières de migrer. Centrafricains déplacés et réfugiés (Cameroun, Tchad)* [These de doctorat, Paris 1].
- Chauvin, E., & Seignobos, C. (2013). L'imbroglie centrafricain. Etats, rebelles et bandits. *Afrique contemporaine*, 248(4), 119-148.
- Chelapi-Den Hamer, M. (2020). *Sécurité et développement sont-ils interdépendants ? L'approche nexus vue du Cameroun* (Les analyses géopolitiques de l'aide, p. 25). IRIS.
- Chelapi-Den Hamer, M., Fresia, M., & Lanoue, É. (2010). Education et conflits : Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise. *Education et conflits : Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise*, 54.
- Chétima, M. (2018). Doléances ethno-régionales et (més)usages politiques des mémorandums au Cameroun. Chronique d'une mort annoncée ? *Afrique contemporaine*, 267-268(3-4), 253-268.
- Chétima, M. (2020). Comprendre Boko Haram à partir d'une perspective historique, locale et régionale. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 54(2), 215-227.
- Chétima, M., MacEachern, S., & van Beek, W. (2018, août 9). The slave holders on the border. *Africa Is a Country*. <https://africasacountry.com/2018/12/the-slave-holders-on-the-border>
- Chimni, B. S. (2019). Global Compact on Refugees : One Step Forward, Two Steps Back. *International Journal of Refugee Law*, 30(4), 630-634.
- Chouala, Y. A. (2004). L'action internationale de l'opposition : La transnationalisation de la vie internationale camerounaise. In L. Sindjoun (Éd.), *Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire* (p. 295-330). CODESRIA.
- Chouala, Y. A. (2010). Cameroun : Un mouvement social sans société civile. *Alternatives Sud*, 17, 29-34.
- Chouala, Y. A. (2014). *La politique extérieure du Cameroun. Doctrine, acteurs, processus et dynamiques régionales*. Karthala.
- Chouala, Y. A., Bigombé Logo, P., & Tsafack, D. (2022). *Le Cameroun et les grandes puissances : Trajectoires et dynamiques de coopération*. L'Harmattan.
- Chrétien, J.-P., & Prunier, G. (Éds.). (1989). *Les Ethnies ont une histoire*. Karthala : ACCT.
- CICR. (2015). *Les principes fondamentaux du mouvement international de la Croix rouge et du Croissant rouge*.
- Cimino, D. A. (2020). The Humanitarian-Development-Peace Nexus : Solving Rubik's Cube in Policy and Practice. *Journal of International Cooperation and Development*, 3(1), 129.
- Clair, I. (2016). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213(3), 66-83.
- Cling, J.-P., Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2002). La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté : « tout changer pour que tout reste pareil ? ». *Politique africaine*, 87(3), 164-174.
- Cohen, G. D. (2011). *In war's wake : Europe's displaced persons in the postwar order*. Oxford University Press.
- Commune de Kette. (2011). *Plan communal de développement de Kette*.
- Commune de Kette. (2018). *Plan communal de développement de Kette*.
- Cooke, B., & Kothari, U. (2001). *Participation : The New Tyranny?* Zed Books.

- Cooper, E., & Pratten, D. (2015). Ethnographies of Uncertainty in Africa : An Introduction. In E. Cooper & D. Pratten (Éds.), *Ethnographies of Uncertainty in Africa* (p. 1-16). Palgrave Macmillan UK.
- Cooper, F. (2002). *Africa since 1940 : The past of the present*. Cambridge University Press.
- Copans, J. (2007). Les frontières africaines de l'anthropologie. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 110-111, Article 110-111.
- Copans, J. (2009). Préface. L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement est bien une anthropologie sociale globale ! In *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement* (p. 11-15). Armand Colin.
- Copans, J. (2011). La recomposition des sciences sociales du développement et de l'humanitaire au XXIe siècle. *Cahiers d'études africaines*, 51(202-203), Article 202-203.
- Copans, J. (2016). Le diable est-il dans le local, le global ou le mondial ? *Terrains/Théories*, 5, Article 5.
- Corbet, A., Ambrosetti, D., Bayle, G., & Labzaé, M. (2017). *Agents de l'État et acteurs humanitaires : Enjeux d'une interdépendance négociée. Étude de cas à Gambella* (p. 26). Fonds Croix-rouge française.
- Cordell, D. D. (2002). Des « réfugiés » dans l'Afrique précoloniale ? L'exemple de la Centrafrique, 1850-1910 (M.-A. P. de Pérouse de Montclos, Trad.). *Politique africaine*, 85(1), 16-28.
- Cornwall, A., & Brock, K. (2005). What do buzzwords do for development policy? A critical look at 'participation', 'empowerment' and 'poverty reduction'. *Third World Quarterly*, 26(7), 1043-1060.
- Cornwall, A., & Eade, D. (2010). *Deconstructing Development Discourse : Buzzwords and Fuzzwords*. Oxfam GB.
- Coulter, C. (2001). *Organizing Places and People : Humanitarian Discourse and Sierra Leonean Refugees* (Working Paper in Cultural Anthropology 10). Department of Cultural Anthropology and Ethnology.
- Courade, G., & Sindjoun, L. (1996). Le Cameroun dans l'entre-deux : Introduction au thème. *Politique africaine*, 62, 3-14.
- Crawley, H., & Skleparis, D. (2018). Refugees, migrants, neither, both : Categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), 48-64.
- Crewe, E., & Fernando, P. (2006). The elephant in the room : Racism in representations, relationships and rituals. *Progress in Development Studies*, 6(1), 40-54.
- Crewe, E., & Harrison, E. (1998). *Whose Development? An Ethnography of Aid*. Zed Books.
- Crisp, J. (2000). A state of insecurity : The political economy of violence in Kenya's refugee camps. *African Affairs*, 99(397), 601-632.
- Crisp, J. (2003). *UNHCR, refugee livelihoods and self-reliance : A brief history*. UNHCR.
- Cuénod, J. (1967). The Problem of Rwandese and Sudanese Refugees. In S. Hamrell (Éd.), *Refugee Problems in Africa* (p. 45-53). Scandinavian Institute of African Studies.
- Cullen, M. (2023). The Legal Relationship between the UN and IOM. In M. Bradley, C. Costello, & A. Sherwood (Éds.), *IOM Unbound? Obligations and Accountability of the International Organization for Migration in an Era of Expansion* (p. 161-184). Cambridge University Press.
- Cunningham, A. (Éd.). (2024a). *Authoritarian practices and humanitarian negotiations*. Routledge.
- Cunningham, A. (2024b). Introduction. In A. Cunningham (Éd.), *Authoritarian practices and humanitarian negotiations*. Routledge.
- Czaika, M. (2005). A Refugee Burden Index : Methodology and its application. *Migration Letters*, 2(2), 101-125.

- Damiano, M., & Desgrandchamps, M.-L. (2020). « Civiliser, développer, aider » : Croiser l'histoire du colonialisme, du développement et de l'humanitaire. *Histoire Politique*, 41, 4-15.
- Daouda, Y. H. (2019). Dynamiques, marqueurs et fragilités des trajectoires d'émergence en Afrique subsaharienne. *Mondes en développement*, 186(2), 121-136.
- Darbon, D. (1994). « L'»Aventure ambiguë" des administrations africaines de succession française dites francophones. *Revue internationale de politique comparée*, 1(2), 201-222.
- Darbon, D. (2004). « Pour une socio-anthropologie de l'administration en Afrique II ». Retour méthodologique à propos d'un article de Jean-Pierre Olivier de Sardan. *Politique africaine*, 96(4), 163-176.
- Darbon, D. (Éd.). (2009). *La politique des modèles en Afrique : Simulation, dépolitisation et appropriation*. Karthala ; MSHA.
- Darbon, D., Nakanabo Diallo, R., Provini, O., & Schlimmer, S. (2019). *Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique* (p. 36). Agence française de développement.
- Darling, J. (2016). Asylum in Austere Times : Instability, Privatization and Experimentation within the UK Asylum Dispersal System. *Journal of Refugee Studies*, 29(4), 483-505.
- Das, V. (2006). *Life and Words : Violence and the Descent into the Ordinary*. University of California Press.
- Dauer, S. (2014). *Introduction : Anthropological Approaches to Gender-based Violence*.
- Dauvin, P. (2004a). Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé. *Revue Tiers Monde*, 45(180), 825-840.
- Dauvin, P. (2004b). Kosovo : Histoire d'une déportation" ou la chronique d'une prise de parole publique dans une ONG internationale. In J. Siméant & P. Dauvin, *ONG et humanitaire* (p. 35-59). L'Harmattan.
- Dauvin, P., & Siméant, J. (2002). *Le travail humanitaire : Les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Presses de Sciences Po.
- Davey, E. (2015). *Idealism Beyond Borders : The French Revolutionary Left and the Rise of Humanitarianism, 1954-1988*. Cambridge University Press.
- Davies, T., Isakjee, A., & Dhesi, S. (2017). Violent Inaction : The Necropolitical Experience of Refugees in Europe. *Antipode*, 49(5), 1263-1284.
- Dayang, R. (2013). *Amélioration des données sur les migrations au Cameroun : Évaluation et recommandations*. Observatoire ACP sur les migrations.
- De Fina, A., & Georgakopoulou, A. (2008). Analysing narratives as practices. *Qualitative Research*, 8(3), 379-387.
- De Genova, N. (2013). Spectacles of migrant 'illegality' : The scene of exclusion, the obscene of inclusion. *Ethnic and Racial Studies*, 36(7), 1180-1198.
- Dean, M. (2010). *Governmentality : Power and Rule in Modern Society* (2nd ed). Sage.
- Debos, M. (2023). Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête de terrain. *Critique internationale*, 100(3), 59-73.
- Déjoli Mbogning, P. (2005). La politique migratoire du Cameroun : La rigidité normative à l'épreuve des flux humains. In *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines* (p. 19-66). Karthala.
- DeLancey, M. (2019). *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon* (5th edition). Rowman & Littlefield Publishers.
- Deligne, A. (2018). Observer les institutions de développement dans l'action (Cambodge) : Une double posture de chercheur-anthropologue et d'intervenant. In M. Fresia & P. Lavigne-Delville (Éds.), *Au cœur des mondes de l'aide internationale. Regards et postures ethnographiques* (p. 215-244). Karthala ; APAD ; IRD.

- Deltombe, T., Domergue, M., & Tatsitsa, J. (2019). *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*. La Découverte.
- Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., & Mbembe, A. (2016). *La guerre du Cameroun : L'invention de la Françafrique, 1948-1971*. La Découverte.
- Demoulin, J. (2019). Ce que (ne) permet (pas) l'entretien. Quelle place pour l'entretien dans une recherche sur les jeunes des quartiers populaires ? *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 131-132(1-2), 32-37.
- Desgrandchamps, M.-L. (2018). *L'humanitaire en guerre civile : La crise du Biafra, 1967-1970*. Presses universitaires de Rennes.
- Desgrandchamps, M.-L. (2020). De la « mission civilisatrice » à l'aide internationale dans les pays du Sud : Acteurs, pratiques et reconfigurations au XXe siècle. *Histoire Politique*, 41.
- Desportes, I. (2019). Getting relief to marginalised minorities : The response to cyclone Komen in 2015 in Myanmar. *Journal of International Humanitarian Action*, 4(1), 7.
- Desportes, I. (2022). Craindre le politique : La réponse humanitaire aux catastrophes dites « naturelles » en Birmanie (2015), Éthiopie (2016) et au Zimbabwe (2016-2019). *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, LXXV(286), Article 286.
- Desportes, I., & Hilhorst, D. (2020). Disaster Governance in Conflict-Affected Authoritarian Contexts : The Cases of Ethiopia, Myanmar, and Zimbabwe. *Politics and Governance*, 8(4), 343-354.
- Desportes, I., Mandefro, H., & Hilhorst, D. (2019). The humanitarian theatre : Drought response during Ethiopia's low-intensity conflict of 2016. *The Journal of Modern African Studies*, 57(1), 31-59.
- Desportes, I., & Moyo-Nyoni, N. (2021). Depoliticising disaster response in a politically saturated context : The case of the 2016-19 droughts in Zimbabwe. *Disasters*.
- Despres, A. (2016). La domination masculine en Noirs et Blanches. *Genèses*, 105(4), 157-162.
- Desrosières, A. (1993). *La politique des grands nombres : Histoire de la raison statistique*. La Découverte.
- Dessouane, P., & Verre, P. (1986). Cameroun : Du développement autocentré au national-libéralisme. *Politique africaine*, 22(1), 111-119. <https://doi.org/10.3406/polaf.1986.3814>
- Detienne, M., & Vernant, J.-P. (1974). *Les Ruses de L'Intelligence : La Mètis des Grecs*.
- Development Initiatives. (2017). *Global Humanitarian Assistance Report—2017*.
- Development Initiatives. (2019). *Global Humanitarian Assistance Report—2019*.
- Development Initiatives. (2020). *Supporting longer term development in crises at the nexus. Lessons from Cameroon*.
- Development Initiatives. (2021). *Global Humanitarian Assistance Report—2021*.
- Development Initiatives. (2022). *Global Humanitarian Assistance Report—2022*.
- Development Initiatives. (2023). *Global Humanitarian Assistance Report—2023*.
- Diamond, J. (2004). Local regeneration initiatives and capacity building : Whose 'capacity' and 'building' for what? *Community Development Journal*, 39(2), 177-189.
- DiAngelo, R. J. (2020). *Fragilité blanche : Ce racisme que les blancs ne voient pas*. Les Arènes.
- Dickson-Swift, V., James, E. L., Kippen, S., & Liamputtong, P. (2008). Risk to Researchers in Qualitative Research on Sensitive Topics : Issues and Strategies. *Qualitative Health Research*, 18(1), 133-144.
- Diken, B. (2004). From refugee camps to gated communities : Biopolitics and the end of the city. *Citizenship Studies*, 8(1), 83-106.
- Dimier, V. (2021). *The Business of Development in Post-Colonial Africa*. Palgrave Mcmillan.

- Dipoko, E. M. S. (2023). International Involvement in Sovereign States : The Role of the AU in the Preservation of Peace and Security in Sub-Saharan Africa : The Case of Cameroon. *Asian Research Journal of Arts & Social Sciences*, 21(4), 85-93.
- Djiga, H. (2009). La gouvernance locale à l'épreuve des migrations dues aux changements climatiques : Cas des rapports entre conseils villageois de développement et chefs traditionnels au Burkina Faso dans la gestion des conflits sociaux. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 6.
- Doomernik, J., & Glorius, B. (2016). Refugee Migration and Local Demarcations : New Insight into European Localities. *Journal of Refugee Studies*, 29(4), 429-439.
- Doraï, K., & Puig, N. (2012). *L'urbanité des marges*. (p. 335). Téraèdre (Coll. Un lointain si proche).
- Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités : Introduction à la théorie féministe*. Presses universitaires de France.
- Douglas, M. (2007). Pour ne plus entendre parler de la « culture traditionnelle ». *Revue du MAUSS*, 29(1), 479-516.
- Drif, L. (2018). Être réfugié et « volontaire » : Les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale. *Critique internationale*, 81(4), 21-42.
- Dubernet, C., & Djeumegued, P. B. (2023). Initiatives endogènes de protection civile et conceptions locales de la paix au nord du Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 250, Article 250.
- Dubey, G. (2013). *Embarqués*. Publications de la Sorbonne.
- DuBois, M. (2018). *The new humanitarian basics* (p. 36) [HPG Working Paper]. Humanitarian Policy Group.
- Duffield, M. (2001). *Global governance and the new wars : The merging of development and security*. Zed Books ; Distributed in the USA exclusively by Palgrave.
- Duffield, M. (2006). Racism, migration and development : The foundations of planetary order. *Progress in Development Studies*, 6(1), 68-79.
- Duffield, M. (2007). *Development, security and unending war : Governing the world of peoples*. Polity.
- Dunston, R., Lee, A., Boud, D., Brodie, P., & Chiarella, M. (2009). Co-Production and Health System Reform – From Re-Imagining To Re-Making. *Australian Journal of Public Administration*, 68(1), 39-52.
- Dupire, M. (1970). *Organisation sociale des Peul : Étude d'ethnographie comparée*. Plon.
- Duran, P. (2010). *Penser l'action publique*. LGDJ.
- Dury, S., Fouilleux, E., & Bricas, N. (2010). La production de statistiques pour les politiques de sécurité alimentaire : Entre visions du monde et enjeux de pouvoir. *Statéco*, 105, 7-18.
- Eade, D. (1997). *Capacity-building : An Approach to People-centred Development*. Oxfam.
- Eade, D. (2010). Capacity building : Who builds whose capacity? *Development in Practice*, 17(4-5), 630-639.
- Easton-Calabria, E. (2022a). Localising Refugee Assistance : Examining Refugee-Led Organisations and the Localisation Agenda During the Covid-19 Pandemic. *IDS Bulletin*, 53(2), Article 2.
- Easton-Calabria, E. (2022b). *Refugees, Self-Reliance, Development : A Critical History*. Bristol University Press.
- Easton-Calabria, E., & Omata, N. (2018). Panacea for the refugee crisis? Rethinking the promotion of 'self-reliance' for refugees. *Third World Quarterly*, 39(8), 1458-1474.
- Eboko, F. (1999a). Logiques et contradictions internationales dans le champ du sida au Cameroun. In C. Fay (Éd.), *Le sida des autres : Constructions locales et internationales de la maladie* (p. 123-140). Autrepart.

- Eboko, F. (1999b). Risque-sida, sexualité et pouvoirs : La puissance de l'Etat en question au Cameroun ? In M.-E. Gruénais (Éd.), *Organiser la lutte contre le sida : Une étude comparative sur les rapports Etat/société civile en Afrique (Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Kenya, Sénégal)* (p. 123-141). IRD.
- Eboko, F. (2005). Politique publique et sida en Afrique. De l'anthropologie à la science politique. *Cahiers d'études africaines*, 178(2), 351-387.
- Eboko, F. (2015a). *Repenser l'action publique en Afrique : Du sida à la globalisation des politiques publiques*. Karthala.
- Eboko, F. (2015b). Vers une matrice de l'action publique en Afrique ? *Questions de recherche*, 45, 1-40.
- Eboko, F., & Awondo, P. (2018). L'État stationnaire, entre chaos et renaissance. *Politique africaine*, 150(2), 5-27.
- Eboko, F., Hane, F., Demange, É., & Faye, S. L. (2015). Gouvernance et sida en Afrique : Instruments de l'action publique internationale, l'exemple du Fonds mondial. *Mondes en développement*, 170(2), 59-74.
- Eboko, F., & Mandjem, Y. (2011). ONG et associations de lutte contre le sida en Afrique : Incitations transnationales et ruptures locales au Cameroun. In *Les Suds face au sida. Quand la société civile se mobilise* (p. 205-230). IRD éditions.
- Ebolo, M. D. (1998). L'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : Analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997). *Polis: Revue Camerounaise de Science Politique*, 6(2), 19-55.
- Ebolo, M. D. (2005). Les réfugiés burundais et rwandais au Cameroun. In *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines* (p. 147-169). Karthala.
- Eboussi Boulaga, F. (1997). *La démocratie de transit au Cameroun*. L'Harmattan.
- ECHO. (2008). *Note technique. Méthodologie pour l'identification des pays prioritaires pour l'aide humanitaire de la Commission européenne. « GNA et FCA »* (ECHO 0/1/ML D).
- Echochu, S. (2023). The Management of Displaced Persons in Conflict Zones : An Appraisal of the Role of the UNHCR in the Conflict-Torn Anglophone Regions of Cameroon. *Global Scientific Journal*, 11(3), 1829-1842.
- Egger, C. (2016). Partners for peace, peaceful partners? On the relations between UN, regional and non-state peacebuilders in Somalia. *Peacebuilding*, 4(1), 11-27.
- Ek, R. (2006). Giorgio Agamben and the spatialities of the camp : An introduction. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 88(4), 363-386.
- Eko, L. (2008). Communication Law and Policy : Africa. In W. Donsbach (Éd.), *The International Encyclopedia of Communication*. John Wiley & Sons, Ltd.
- Eloundou Messi, P. B. (2019). Insécurité transfrontalière, mouvements des populations et risques sanitaires dans le camp des réfugiés de Minawao Mokolo (Extrême-nord, Cameroun). In N. Ngwa Canute & M. B. Funteh, *Crossing the Line in Africa : Reconsidering and Unlimiting the Limits of Borders within a Contemporary Value* (p. 237-251). Langaa RPCIG.
- Emmanuel, N. (2010). Undermining cooperation : Donor-patrons and the failure of political conditionality. *Democratization*, 17(5), 856-877.
- Enguéléguélé, M. (2008). Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne. *Politique et Sociétés*, 27(1), 3-28.
- Enoh, R. A. A. (2014). Interactions between the government and Diasporas : The West-African case of Cameroon. *Diaspora Studies*, 7(2), 75-87.
- Enten, F. (2007). La dimension politique des systèmes d'alerte précoce. Le cas des crises alimentaires en Éthiopie (2002-2004). *Mondes en développement*, 137(1), 89-100.

- Enten, F. (2017). Temporalités des systèmes d'alerte précoce et extraversion de l'État éthiopien (2003-2016). *Politique africaine*, 145(1), 65-83.
- Enten, F. (2021). De la consultance humanitaire à l'appui à la capitalisation d'expériences. Passerelles et écueils de l'apport de la socio-anthropologie aux pratiques de l'aide. *Anthropologie & développement, Hors-série*, Article Hors-série.
- Enyu'u Moneye, E. C. (2022). *Les associations dans la co-construction de l'action publique contre le sida au Cameroun : Entre technicisation et politisation* [Thèse de doctorat en sociologie]. Université Paris Cité.
- Eposi Ngeve, R., & Tabe Egbe Oroch, R. (2012). In the name of "development" : Ethnic politics and multicultural public policy in Cameroon. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 32(3/4), 214-232.
- Epoto Ibon Ndome, J., & Mbame, J.-P. (2023). Migration forcée, déperdition scolaire et gouvernance des réfugiés : Une analyse empirique de la situation des enfants réfugiés au Cameroun. *Annals of the University of Craiova*, 45(2), 169-240.
- Escobar, A. (1991). Anthropology and the development encounter : The making and marketing of development anthropology. *American Ethnologist*, 18(4), 658-682.
- Escobar, A. (1995). *Encountering development : The making and unmaking of the third world*. Princeton University Press.
- Essed, P., Frerks, G., & Schrijvers, J. (Éds.). (2004). *Refugees and the Transformation of Societies : Agency, Policies, Ethics, and Politics*. Berghahn.
- Estévez, A. (2014). The Politics of Death and Asylum Discourse : Constituting Migration Biopolitics from the Periphery. *Alternatives: Global, Local, Political*, 39(2), 75-89.
- Etamane Mahop, A. T. (2012). *Pouvoirs publics et développement socio-économique à l'Est Cameroun 1960-2010 : Analyse historique* [These de doctorat, Aix-Marseille].
- Evans, L. (2012). South Africa's Bantustans and the Dynamics of 'Decolonisation' : Reflections on Writing Histories of the Homelands. *South African Historical Journal*, 64(1), 117-137.
- Evans-Pritchard, E. E. (1940). *The Nuer : A description of the modes of livelihood and political institutions of a Nilotic people*. Oxford University Press.
- Eweka, O., & Olusegun, T. O. (2016). Management of Internally Displaced Persons in Africa : Comparing Nigeria and Cameroon. *African Research Review*, 10(1), Article 1.
- Ezekiel, J. (2002, septembre 20). *La « blanchité » du mouvement des femmes américain* [Communication au Colloque international "Ruptures, résistances et utopies"].
- Fall, B. (1993). *Le travail forcé en Afrique occidentale française, 1900-1946*. Karthala.
- Fall, K. (2021). Enjeux et dynamiques de bureaucratisation des pratiques associatives en milieu rural : L'exemple de l'association bambourang-ba dans la commune d'Adéane (Sénégal). *Emulations - Revue de sciences sociales*, 37, Article 37.
- Fassin, D. (2004). Et la souffrance devint sociale. De l'anthropologie médicale à une anthropologie des afflictions. *Critique*, 680-681(1-2), 16-29.
- Fassin, D. (2006a). Avant-propos. Anesthésie politique et intérêt anthropologique. In *Quand les corps se souviennent. Expériences et politiques du sida en Afrique du Sud* (p. 9-25). La Découverte.
- Fassin, D. (2006b). L'humanitaire contre l'État, tout contre. *Vacarme*, 34(1), 15-19.
- Fassin, D. (2010a). *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent*. Seuil / Gallimard.
- Fassin, D. (2010b). Le gouvernement humanitaire. In *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent* (p. 7-30). Seuil / Gallimard.
- Fassin, D. (Éd.). (2013). *Juger, réprimer, accompagner : Essai sur la morale de l'État*. Éditions du Seuil.

- Fassin, D. (2020). *De l'inégalité des vies*. Collège de France : Fayard.
- Fassin, D. (2023). *Sciences sociales par temps de crise*. Collège de France.
- Fassin, E. (2005). Trouble-genre. Préface à l'édition française. In J. Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion* (p. 5-19). La Découverte.
- Fauré, Y.-A., & Médard, J.-F. (1995). L'Etat business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et Big men : Économie et politique. In S. Ellis & Y.-A. Fauré (Éds.), *Entreprises et entrepreneurs africains* (p. 289-310). Karthala ; Editions de l'ORSTOM.
- Fechter, A.-M., & Hindman, H. (Éds.). (2011). *Inside the everyday lives of development workers : The challenges and futures of Aidland*. Kumarian Press.
- Fechter, A.-M., & Schwittay, A. (2019). Citizen aid : Grassroots interventions in development and humanitarianism. *Third World Quarterly*, 40(10), 1769-1780.
- Fékou, K. (2023). Action humanitaire, droit et culture des réfugiés peuls de l'Est-Cameroun : Entre le souhaitable et le réalisable. *Insaniyat / Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 99, 86-104.
- Feldman, I., & Ticktin, M. (Éds.). (2010). *In the Name of Humanity : The Government of Threat and Care*. Duke University Press.
- Ferguson, J. (1990). *The anti-politics machine : « development, » depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho*. Cambridge University Press.
- Ferguson, J. (1995). From African Socialism to Scientific Capitalism : Reflections on the Legitimation Crisis in IMF-ruled Africa. In D. B. Moore & G. J. Schmitz (Éds.), *Debating Development Discourse : Institutional and Popular Perspectives* (p. 129-148). Palgrave Macmillan UK.
- Fichtner, S. (2012). *The NGOisation of Education : Case Studies from Benin*. Köppe.
- Fiddian-Qasmiyeh, E. (2014). *The Ideal Refugees : Gender, Islam, and the Sahrawi Politics of Survival*. Syracuse University Press.
- Fiddian-Qasmiyeh, E., Loescher, G., Long, K., & Sigona, N. (2014). Introduction : Refugee and Forced Migration Studies in Transition. In *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies* (p. 1-20). OUP Oxford.
- Field, J., Tiwari, A. D., & Mookherjee, Y. (2020). Self-reliance as a Concept and a Spatial Practice for Urban Refugees : Reflections from Delhi, India. *Journal of Refugee Studies*, 33(1),
- Fisher, W. F. (1997). Doing Good? The Politics and Antipolitics of NGO Practices. *Annual Review of Anthropology*, 26(1), 439-464.
- Fokwang, J. (2016). Politics at the margins : Alternative sites of political involvement among young people in Cameroon. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 50(2), 211-228.
- Fomekong, F. (2006, juin 5). *Les facteurs explicatifs de la demande d'asile au Cameroun*. L'asile au Sud, Ouagadougou.
- Fomukong, S. E. (2023). Narratives of Internally Displaced Persons of Anglophone Cameroon Crisis : A Circumstantial Appraisal. *Afo-A-Kom: Journal of Culture, Performing and Visual Arts*, 3(2), 32-44.
- Fonchingong, T. N., & Gemandze, J. B. (Éds.). (2009). *Cameroon : The stakes and challenges of governance and development*. Langaa RPCIG.
- Fonkeng, P. (2019). *Insecurity, Forced Migration, And Internally Displaced Persons along the Cameroon-Nigeria Border, 2003-2018* [Research Working Paper]. African Heritage Institution.
- Foucault, M. (1989). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.
- Foucault, M. (1997). « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France, 1975-1976* (M. Bertiani & A. Fontana, Éds.). Gallimard.

- Foucault, M. (2004a). *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*. Gallimard : Seuil.
- Foucault, M. (2004b). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Seuil : Gallimard.
- Foucher, V. (2021, septembre 9). Pourquoi on ne devrait plus parler de « Boko Haram ». *Afrique XXI*. <https://afriquexxi.info/article4847.html>
- Foucher, V. (2023, mars 6). "The Tale of a Disappearing Lake". The Boko Haram Insurgency and the Narrative Politics of the Climate Crisis. *Megatrends Afrika*. <https://www.megatrends-afrika.de/en/publication/mta-spotlight-23-boko-haram-and-the-alleged-disappearance-of-lake-chad>
- Foucher, V., & Weissman, F. (2019). La fabrique d'une « crise humanitaire ». Le cas du conflit entre Boko Haram et le gouvernement nigérian (2010-2018). *Politique africaine*, 156(4), 143-170.
- Foxen, P. (2009). Les réfugiés. In L. Atlani-Duault & L. Vidal (Éds.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement* (p. 41-72). Armand Colin.
- Fozing, I. (2014). *L'éducation au Cameroun, entre crises et ajustements économiques*. L'Harmattan.
- Fraser, A. (2009). Aid-recipient sovereignty in historical context. In L. Whitfield (Éd.), *The Politics of Aid : African Strategies for Dealing with Donors* (p. 45-73). Oxford University Press.
- Fresia, M. (2002). Aide humanitaire et production de services publics en Afrique de l'Ouest : Le cas de la gestion des populations mauritaniennes réfugiées au Sénégal. *Bulletin de l'APAD*, 23-24, Article 23-24.
- Fresia, M. (2004). « Frauder » lorsqu'on est réfugié. *Politique africaine*, 93(1), 42-62.
- Fresia, M. (2007). Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : Enjeux et perspectives. *Refugee Survey Quarterly*, 26(3), 100-118.
- Fresia, M. (2008). Humanitarian Governance : Assisting Mauritanian Refugees In Senegal. In *The Governance of Daily Life in Africa* (p. 279-300). Brill.
- Fresia, M. (2009a). L'action du Haut Commissariat aux réfugiés au Sénégal. Entre souveraineté transnationale et souverainetés locales. *Tsantsa*, 14, 17-26.
- Fresia, M. (2009b). Une élite transnationale : La fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés. *Revue européenne des migrations internationales*, 25(3), Article 3.
- Fresia, M., & Lavigne-Delville, P. (Éds.). (2018a). *Au cœur des mondes de l'aide internationale. Regards et postures ethnographiques*. APAD ; Karthala ; IRD.
- Fresia, M., & Lavigne-Delville, P. (2018b). Les institutions de l'aide et leurs pratiques. Regards ethnographiques sur des fragments d'une gouvernance globalisée. In *Au cœur des mondes de l'aide internationale. Regards et postures ethnographiques* (p. 5-37). Karthala ; APAD ; IRD.
- Fresia, M., & Von Känel, A. (2016). Beyond Space of Exception? Reflections on the Camp through the Prism of Refugee Schools. *Journal of Refugee Studies*, 29(2), 250-272.
- Friese, H. (2022). European Border Regimes : Necropolitics, Humanitarianism and the democratic Order. In S. Bauer-Amin, L. Schiocchet, & M. Six-Hohenbalken (Éds.), *Embodied Violence and Agency in Refugee Regimes : Anthropological Perspectives* (p. 39-61). transcript Verlag.
- Fusaschi, M. (2020). Quel genre de convictions dans les Conventions ? Esquisses d'auto-ethnographie des droits humains des femmes en tant qu'économies morales : le cas des Modifications Génitales Féminines. *Archivio antropologico mediterraneo*, 22(1), Article 1.
- Gale, L. A. (2006). Sustaining Relationships Across Borders : Gendered Livelihoods and Mobility Among Sierra Leonean Refugees. *Refugee Survey Quarterly*, 25(2), 69-80.

- Gale, L. A. (2008). The Invisible Refugee Camp : Durable Solutions for Boreah 'Residuals' in Guinea. *Journal of Refugee Studies*, 21(4), 537-552.
- Galonnier, J., & Naudet, J. (2019). Racisme structurel et privilège blanc. *La Vie des idées*, [en ligne].
- Gambo. (2014). *Les communes des borderlands camerounais face aux conséquences des conflits centrafricains de 1960 à 2013. Cas de Garoua Boulai, Ngaoui et Bertoua* [Mémoire de Master]. Université de Ngaoundéré.
- Garcés Mascareñas, B. (2021). *The Mediterranean : Border necropolitics*. Barcelona Societat.
- Gardesse, C. (2020). La dispersion de personnes exilées : Ce que la spatialisation des CAO révèle des politiques migratoires et urbaines. *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2-3), Article 2-3.
- Gardner, K., & Lewis, D. (1996). *Anthropology, development and the post-modern challenge*. Pluto.
- Garibay, D., & Guerrero, J. C. (2004). Identifier et interpréter une "crise extrême". La "communauté internationale" face au conflit armé en Colombie. In M. Le Pape, J. Siméant, & C. Vidal (Éds.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides* (p. 136-150). La Découverte.
- Gatrell, P. (2013). *The Making of the Modern Refugee*. OUP Oxford.
- Gauthier, B., & Zeufack, A. (2009). *Governance and Oil Revenues in Cameroon* (OxCarre Research Paper 38). University of Oxford.
- Gazibo, M., & Thiriou, C. (2009). Introduction. L'Afrique en science politique. In *Le politique en Afrique* (p. 13-18). Karthala.
- Gebhardt, M. (2020). *To Make Live and Let Die : On Sovereignty and Vulnerability in the EU Migration Regime* (2). 23(2), Article 2.
- Geddes, A., & Maru, M. T. (2021). *The new pact on migration and asylum and African-European migration diplomacy*. European University Institute.
- Geertz, C. (1988). Being There : Anthropology and the Scene of Writing. In *Works and Lives : The Anthropologist as Author* (p. 1-24). Stanford University Press.
- Geffray, C. (2000). État, richesse et criminels. *Mondes en développement*, 28, 15-30.
- Geha, C., & Talhouk, J. (2019). From Recipients of Aid to Shapers of Policies : Conceptualizing Government–United Nations Relations during the Syrian Refugee Crisis in Lebanon. *Journal of Refugee Studies*, 32(4), 645-663.
- Georgeou, N. (2012). *Neoliberalism, Development, and Aid Volunteering*. Routledge.
- Geschiere, P. (1993). Chiefs and colonial rule in Cameroon : Inventing chieftaincy, French and British Style. *Africa*, 63(2), 151-175.
- Gignoux, E., & Ginsbourger, M. (2014). *Surveillance prospective de la mortalité et de la malnutrition en communauté. Villes de Garoua Boulai et Gbiti, camps de Gado Badzere et Gbiti, Province de l'Est, Cameroun*. MSF / Epicentre.
- Gilley, B. (2015). Turkey, Middle Powers, and the New Humanitarianism. *PERCEPTIONS: Journal of International Affairs*, 20(1), Article 1.
- Giovalucchi, F., & Olivier de Sardan, J.-P. (2009). Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : Le cadre logique, outil et miroir des développeurs. *Revue Tiers Monde*, 198(2), 383-406.
- Glasius, M., Bartman, J., Dalmasso, E., de Lange, M., Del Sordi, A., Lv, A., Michaelsen, M., & Ruijgrok, K. (2018). *Research, Ethics and Risk in the Authoritarian Field*. Palgrave Macmillan.
- Glasman, J. (2017). Seeing Like a Refugee Agency : A Short History of UNHCR Classifications in Central Africa (1961–2015). *Journal of Refugee Studies*, 30(2), 337-362.

- Glasman, J. (2019a). *Humanitarianism and the Quantification of Human Needs : Minimal Humanity*. Routledge.
- Glasman, J. (2019b). Registration : Refugees and the emergence of the humanitarian field in Cameroon. In *Humanitarianism and the Quantification of Human Needs : Minimal Humanity* (p. 170-210). Routledge.
- Glasman, J. (2019c). Vulnerability : Impartial algorithms and analog malnutrition. In *Humanitarianism and the Quantification of Human Needs : Minimal Humanity* (p. 211-242). Routledge.
- Glasman, J., & Lawson, B. (2023). Ten Things We Know about Humanitarian Numbers. *Journal of Humanitarian Affairs*, 5(1), 1-10.
- Gluckman, M. (1940). Analysis of a social situation in modern Zululand. *Bantu Studies*, 14(1), 1-30.
- Gluckman, M. (1949). The Village Headman in British Central Africa. *Africa*, 19(2), 89-106.
- Gluckman, M. (1955). *Custom and Conflict in Africa*. Basil Blackwell.
- Gluckman, M. (1961). Anthropological Problems Arising from the African Industrial Revolution. In M. Mollona & G. De Neve (Éds.), *Industrial Work and Life* (1^{re} éd., p. 299-309). Routledge.
- Godelier, M. (1978). La Part idéale du réel. Essai sur l'idéologique. *Homme*, 18(3), 155-188.
- Goffman, E. (1956). *The Presentation of Self in Everyday Life*. Penguin Books.
- Goffman, E. (1996). *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*. Editions de Minuit.
- Golvin, J.-C. (1988). *L'Amphithéâtre romain : Essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions*. De Boccard.
- Gomez-Temesio, V., & Le Marcis, F. (2017). La mise en camp de la Guinée. Ebola et l'expérience postcoloniale. *L'Homme*, 222(2), 57-90.
- Goodhand, J., & Korf, B. (2010). Caught in the peace trap? : On the illiberal consequences of liberal peace in Sri Lanka. In *Conflict and Peacebuilding in Sri Lanka* (p. 17-31). Routledge.
- Gordon, J. (2019). *Refugees and Decent Work : Lessons Learned from Recent Refugee Jobs Compacts* (SSRN Scholarly Paper 3523247).
- Gordon, J. (2021). The international governance of refugee work : Reflections on the Jordan compact. *Global Public Policy and Governance*, 1(3), 239-255.
- Goreau-Ponceaud, A., & Bentz, A.-S. (2021). Jeux de placements des réfugiés sri-lankais en Inde du Sud. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 48-49, Article 48-49.
- Gorman, R. (1987). *Coping With Africa's Refugee Burden : A Time for Solutions*. Martinus Nijhoff Publishers.
- Gorman, R. (1993). The Quest for a Theory of Refugee Aid and Development : Empirical Limits to a Theory of Obligation. In *Refugee Aid and Development : Theory and Practice* (p. 147-155). Greenwood Press.
- Gormo, J. (2017). Forced Migration of Chadians in the Faro Division in Northern Cameroon (1980-2010). In C. Udelsmann Rodrigues & J. Tomàs (Éds.), *Crossing African Borders : Migration and Mobility* (p. 71-82). Centro de Estudos Internacionais.
- Gottwald, M. (2010). *Competing in the humanitarian marketplace : UNHCR's organizational culture and decision-making process : New issue in refugee research* (Research Paper 190). UNHCR.
- Gouvernement du Cameroun. (2013). *Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2020)*.
- Gouvernement du Cameroun. (2017). *Document de politique nationale de protection de l'enfant (2017-2026)*.

- Green, G., Barbour, R. S., Barnard, M., & Kitzinger, J. (1993). "Who wears the trousers?" : Sexual harassment in research settings. *Women's Studies International Forum*, 16(6), 627-637.
- Green, M. (2014). *The Development State : Aid, Culture and Civil Society in Tanzania*. James Currey.
- Greenhill, K. (2016). *Weapons of mass migration : Forced displacement, coercion, and foreign policy*. Cornell University Press.
- Gregory, D., & Pred, A. (Éds.). (2007). *Violent geographies : Fear, terror, and political violence*. Routledge.
- Grignon, C., & Passeron, J.-C. (1989). *Le savant et le populaire : Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Gallimard : Seuil.
- Gruénais, M.-E. (2001). L'État à la conquête de son territoire national. L'exemple de la réforme du système de santé dans la province de l'Extrême Nord du Cameroun. *Bulletin de l'APAD*, 21, Article 21.
- Grunenwald, N. (2021). *Sur les bouts de la langue : Traduire en féministe/s*. La contre allée.
- Guasco, A. (2022). On an ethic of not going there. *The Geographical Journal*, 188(3), 468-475.
- Guillaumin, C. (1972). *L'idéologie raciste : Genèse et langage actuel*. Gallimard.
- Guyer, J. I. (2002). Briefing : The Chad-Cameroon petroleum and pipeline development project. *African Affairs*, 101(402), 109-115.
- Gwoda, A. A., & Zelao, A. (2012). *Le Nord-Cameroun à l'épreuve des pluralismes : Quand les sciences sociales interrogent*. L'Harmattan.
- Haddison, E. C., Julius, C. E., & Kagina, B. M. (2020). Health Services Utilisation before and during an Armed Conflict; Experiences from the Southwest Region of Cameroon. *The Open Public Health Journal*, 13(1).
- Hagmann, T., & Reyntjens, F. (Éds.). (2016). *Aid and Authoritarianism in Africa : Development Without Democracy*. Zed Books.
- Hall, N. (2015). Money or Mandate? Why International Organizations Engage with the Climate Change Regime. *Global Environmental Politics*, 15(2), 79-97.
- Halluin-Mabillot, E. d'. (2012). *Les épreuves de l'asile : Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Hamidou, I. (2018). Être maire à l'ère de la décentralisation au Cameroun : À la croisée d'intérêts de l'institution et de l'acateur. In A. Zelao & C. Nach Mback (Éds.), *Décentraliser au Cameroun : Dynamiques institutionnelles et logiques des acteurs* (p. 215-231). L'Harmattan.
- Hammerstad, A. (2014). *The rise and decline of a global security actor : UNHCR, refugee protection, and security* (First edition). Oxford University Press.
- Hampton, K., & Türkyilmaz, G. (2023). Making Room for Refugee Interpretation of Labelling : A Case Study from the Turkish–Syrian Border. *Refugee Survey Quarterly*, hda015.
- Hanafi, S. (2006). Vivre dans le camp, vivre ailleurs. Les Palestiniens réfugiés en Egypte et dans les Territoires palestiniens (Living inside or outside a camp. Palestinian refugees in Egypt and in the Palestinian territories). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 83(1), 76-92.
- Hanisch, K. A., & Hulin, C. L. (1990). Job attitudes and organizational withdrawal : An examination of retirement and other voluntary withdrawal behaviors. *Journal of Vocational Behavior*, 37(1), 60-78.
- Hansen, H. K., & Porter, T. (2017). What Do Big Data Do in Global Governance Special Section : The Power of Numbers in Global Governance. *Global Governance*, 23(1), 31-42.
- Haraway, D. (1988). Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575-599.

- Harding, S. (1992). Rethinking Standpoint Epistemology : What Is « Strong Objectivity? » *The Centennial Review*, 36(3), 437-470.
- Hardt, M., Negri, A., & Guilhot, N. (2004). *Multitude : Guerre et démocratie à l'âge de l'empire*. La Découverte.
- Harper, R. (1997). *Inside the IMF : An Ethnography of Documents, Technology and Organisational Action*. Routledge.
- Harrell-Bond, B. (1986). *Imposing Aid : Emergency Assistance to Refugees*. Oxford University Press.
- Harrell-Bond, B. (2002). Can Humanitarian Work with Refugees be Humane? *Human Rights Quarterly*, 24(1), 51-85.
- Harrell-Bond, B., & Voutira, E. (1992). Anthropology and the Study of Refugees. *Anthropology Today*, 8(4), 6-10.
- Harrell-Bond, B., Voutira, E., & Leopold, M. (1992). Counting the Refugees : Gifts, Givers, Patrons and Clients. *Journal of Refugee Studies*, 5(3-4), 205-225.
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique : L'action publique* (2e édition). Armand Colin.
- Hayden, B. (2006). What's in a Name? The Nature of the Individual in Refugee Studies. *Journal of Refugee Studies*, 19(4), 471-487.
- Hayman, R. (2009). Rwanda : Milking the cow. Creating policy space in spite of aid dependence. In L. Whitfield, *The Politics of Aid : African Strategies for Dealing with Donors* (p. 156-184). OUP Oxford.
- HDPN Taskforce. (2021). Le Nexus Humanitaire Développement Paix (HDP) au Cameroun.
- Heathershaw, J. (2016). Who are the 'international community'? Development professionals and liminal subjectivity. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 10(1), 77-96.
- Heaton-Shrestha, C. (2006). They can't mix like we can' : Bracketing differences and the professionalization of NGOs in Nepal. In D. Lewis & D. Mosse (Éds.), *Development brokers and translators : The ethnography of aid and agencies* (p. 195-216). Kumarian Press.
- Hendricks, C., & Kiven, G. N. (2019, octobre 20). Why Cameroon must move beyond dialogue to solve its Anglophone crisis. *The Conversation*. <http://theconversation.com/why-cameroon-must-move-beyond-dialogue-to-solve-its-anglophone-crisis-125241>
- Henri, M. M. (2014). Réfugiés et personnes déplacées au Cameroun. *Kaliao - Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure de Maroua*, 13-32.
- Henry, M. (2013, juin 4). Ten Reasons Not To Write Your Master's Dissertation on Sexual Violence in War. *The Disorder Of Things*. <https://thedisorderofthings.com/2013/06/04/ten-reasons-not-to-write-your-masters-dissertation-on-sexual-violence-in-war/>
- Hermet, G., Kazancigil, A., & Prud'homme, J. F. (Éds.). (2005). *La gouvernance : Un concept et ses applications*. Karthala.
- Herrera Cano, A. (2021). *Dissecting the neglect of humanitarian crises in Cameroon : A poststructuralist analysis* [Master thesis, Norwegian University of Life Sciences].
- Heum, A. S. (2016). *"They say we have peace" : Perceptions and practices of peace in Northern Cameroon* [Master thesis, University of Bergen].
- Hibou, B. (1999a). La « décharge », nouvel interventionnisme. *Politique africaine*, 73(1), 6-15.
- Hibou, B. (1999b). *La privatisation des Etats*. Karthala.
- Hidair, I. (2007). Images fantasmatiques de l'immigration métropolitaine : Regards sur la dialectique des représentations stéréotypées. In S. Mam Lam Fouck (Éd.), *L'institution d'un département français dans la région des Guyanes* (p. 617-642). Ibis Rouge Editions.

- Hilhorst, D. (2018). Arenas. In T. Allen, A. MacDonald, & H. Radice (Éds.), *Humanitarianism* (p. 30-51). Routledge.
- Hilhorst, D., & Jansen, B. J. (2010). Humanitarian Space as Arena : A Perspective on the Everyday Politics of Aid. *Development and Change*, 41(6), 1117-1139.
- Hillmann, F. (2022). Becoming glocal bureaucrats : Mayors, institutions and civil society in smaller cities in Brandenburg during the 'migration crisis', 2015–17. *Territory, Politics, Governance*, 10(3), 327-345.
- Hilton, M. (2012). International Aid and Development NGOs in Britain and Human Rights since 1945. *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 3(3), 449-472.
- Hirschy, J. (2018). Influencer, détourner, bloquer la « bonne gouvernance » au Burundi. *Anthropologie & développement*, 48-49, Article 48-49.
- Ho, E. L.-E. (2017). Mobilising affinity ties : Kachin internal displacement and the geographies of humanitarianism at the China–Myanmar border. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 42(1), 84-97.
- Hobsbawm, E. (1981). *Bandits*. Pantheon Books.
- Hodge, J. M., Hödl, G., & Kopf, M. (Éds.). (2014). *Developing Africa : Concepts and Practices in Twentieth-century Colonialism*. Manchester University Press.
- Hopkins, R. F. (1992). Reform in the international food aid regime : The role of consensual knowledge. *International Organization*, 46(1), 225-264.
- Hours, B. (1985). *L'Etat sorcier : Santé publique et société au Cameroun*. L'Harmattan.
- Hours, B. (1998). *L'idéologie humanitaire ou, Le spectacle de l'altérité perdue*. Harmattan.
- HPG, H. P. G., & ODI, O. D. I. (2010). *Humanitarian Space in Sri Lanka : What lessons can be learned?*
- HRW, (Human Right Watch). (2017). *Forcés à monter dans des camions comme des animaux. Expulsions massives et abus par le Cameroun à l'encontre de réfugiés nigériens*.
- Huang, B., Ma, L., & Huang, L. (2022). My Work Is Meaningless : The Consequences of Perceived Occupational Stigma for Employees in High-Prestige Occupations. *Frontiers in Psychology*, 13.
- Hugon, P. (2008). L'opposition entre l'urgence et le développement. Illustrations par la prévention et la gestion des catastrophes en Afrique. In J. Brot, S. Callens, H. Gérardin, & O. Petit (Éds.), *Catastrophe et gouvernance. Succès et échecs dans la gestion des risques majeurs* (p. 155-172). EME éditions.
- Hull, M. S. (2012). *Government of Paper : The Materiality of Bureaucracy in Urban Pakistan*. University of California Press.
- Humanitarian Policy Group, & UNHCR. (2011). *Better Protected? Stabilisation Strategies and the Protection of Civilians* [Roundtable Summary].
- Hunwick, J. O., Kanya-Forstner, S., Lovejoy, P., O'Fahey, R. S., & Abu-Manga, A.-A. (1997). Between Niger and Nile : New Light on the Fulani Mahdist Muḥammad Al-Dādārī. *Sudanic Africa*, 8, 85-108.
- Hurston, Z. N. (1935). *Mules and Men*. Perennial Library.
- Hyden, G. (2001). Africanists' Contributions to Political Science. *Political Science & Politics*, 34(4), 797-800.
- Hyden, G. (2008). *Institutions, power and policy outcomes in Africa* [APPP Discussion Paper 2].
- Hyndman, J. (2000). *Managing displacement : Refugees and the politics of humanitarianism*. University of Minnesota Press.
- Hyndman, J., & Giles, W. M. (2017). *Refugees in Extended Exile : Living on the Edge*. Routledge, Taylor & Francis Group.

- Ibhawoh, B. (2001). Cultural Relativism and Human Rights : Reconsidering the Africanist Discourse. *Netherlands Quarterly of Human Rights*, 19(1), 43-62.
- İçduygu, A., & Aksel, D. B. (2014). Two-to-Tango in Migration Diplomacy : Negotiating Readmission Agreement between the EU and Turkey. *European Journal of Migration and Law*, 16(3), 337-363.
- ICG, International Crisis Group. (2016). *Cameroon : Confronting Boko Haram*.
- ICG, International Crisis Group. (2018a). *Cameroon's Far North : A New Chapter in the Fight Against Boko Haram*.
- ICG, International Crisis Group. (2018b). *La crise anglophone au Cameroun : Comment l'Eglise catholique peut encourager le dialogue*
- ICG, International Crisis Group. (2019). *Crise anglophone au Cameroun : Comment arriver aux pourparlers*.
- ICG, International Crisis Group. (2020a). *Cameroon : Elections Raise Prospect of Further Ruling -party Dominance*.
- ICG, International Crisis Group. (2020b). *Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques ?*
- Iduma, U. I., & Musa, M. Y. (2019). Nigerian Refugees in Cameroon : Understanding the Politics of Voluntary Refugee Repatriation. *Journal of Public Administration and Governance*, 9(1), 290-310.
- IFRC. (2008). *Cameroon : Floods in Nkolbisson, Yaoundé (as of 10 Apr 2008) - Situation Map*. <https://reliefweb.int/map/cameroon/cameroon-floods-10-apr-2008-situation-map>
- IFRC. (2009). *Cameroon : Measles (as of 20 Jan 2009)*. <https://reliefweb.int/map/cameroon/cameroon-measles-20-jan-2009>
- IFRC. (2010). *Cameroon : Floods (as of 06 Aug 2010)*. <https://reliefweb.int/map/cameroon/cameroon-floods-06-aug-2010>
- IFRC. (2012a). *Cameroon : Floods (6 Sep 2012)*. <https://reliefweb.int/map/cameroon/cameroon-floods-6-sep-2012-0>
- IFRC. (2012b). *Yellow Fever in the North region—DREF operation n° MDRCM013*. <https://reliefweb.int/report/cameroon/yellow-fever-north-region-dref-operation-n%C2%B0-mdrcm013>
- IFRC. (2013). *Cameroon : Flash floods DREF operation n° MDRCM016*. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-flash-floods-dref-operation-n%C2%B0-mdrcm016>
- IFRC, International Federation of the Red Cross. (2000). *Cameroon—Floods : Information Bulletin n°1*.
- IFRC, International Federation of the Red Cross. (2014). *Emergency appeal operation update – Cameroon : Population Movement (12-months summary update)*.
- IISS, (International Institute for Strategic Studies). (2021). Chapter Nine : Sub-Saharan Africa. *The Military Balance*, 121(1), 436-502.
- Ilcan, S., & Rygiel, K. (2015). “Resiliency Humanitarianism” : Responsibilizing Refugees through Humanitarian Emergency Governance in the Camp1. *International Political Sociology*, 9(4), 333-351.
- INS, Institut National de la Statistique. (2020a). *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) : Monographie de la région de l'Est*.
- INS, Institut National de la Statistique. (2020b). *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) : Monographie de la région de l'Extrême-Nord*.
- INS, Institut National de la Statistique. (2020c). *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (EC-ECAM4)—Monographie de la région du Nord-Ouest*.

- INS, Institut National de la Statistique. (2020d). *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (EC-ECAM4)—Monographie de la région du Sud-Ouest*.
- İpek, V., & Biltekin, G. (2013). Turkey's foreign policy implementation in sub-Saharan Africa : A post-international approach. *New Perspectives on Turkey*, 49, 121-156.
- Isin, E. F. (2008). *Theorizing acts of citizenship*. Palgrave Macmillan.
- Israr, S. M., Razum, O., Ndiforchu, V., & Martiny, P. (2000). Coping strategies of health personnel during economic crisis : A case study from Cameroon. *Tropical Medicine & International Health*, 5(4), 288-292.
- Issa, S. (1994). *L'impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun : 1979-1982* [Mémoire de Maîtrise d'Histoire]. Université de Yaoundé I.
- Issa, S. (2007). La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la RCA et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transmigrant. *Polis*, 1-2, 119-146.
- Issa, S. (2012). *Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigéria et du Tchad*. l'Harmattan.
- Issa, S., & Adama, H. (2002). Vol et relations entre Peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun). *Cahiers d'études africaines*, 166(2), 359-372.
- Ivo Tawe, T., & Yambene Bomono, H. (2022). The Anglophone crisis and migratory patterns in Cameroon : Some social and economic implications for women. In N. Ribas-Mateos & S. Sassen, *The Elgar Companion to Gender and Global Migration : Beyond Western Research* (p. 254-264). Edward Elgar Publishing.
- Izoard, C. (2017). Notre histoire camerounaise. Entretien avec Thomas Deltombe, coauteur de "Kamerun !" et de "La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique". *Z: Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, 11(1), 142-145.
- Jacobs, M. (2014). Development Brokerage, Anthropology and Public Action. Local Empowerment, International Cooperation and Aid : Safeguarding of Intangible Cultural Heritage. *Volkskunde*, 115, 299-318.
- Jacobsen, K. (1996). Factors Influencing the Policy Responses of Host Governments to Mass Refugee Influxes. *International Migration Review*, 30(3), 655-678.
- Jacobsen, K. (2002). Can Refugees Benefit the State? Refugee Resources and African Statebuilding. *The Journal of Modern African Studies*, 40(4), 577-596.
- Jacobsen, K., & Fratzke, S. (2016). *Building Livelihood Opportunities for Refugee Populations : Lessons from Past Practice*. Migration Policy Institute.
- Jacobsen, K., & Landau, L. B. (2003). The Dual Imperative in Refugee Research : Some Methodological and Ethical Considerations in Social Science Research on Forced Migration. *Disasters*, 27(3), 185-206.
- Jakobsen, M. (2013). Can Government Initiatives Increase Citizen Coproduction? Results of a Randomized Field Experiment. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 23(1), 27-54.
- Janmyr, M. (2022). Sudanese Refugees and the "Syrian Refugee Response" in Lebanon : Racialised Hierarchies, Processes of Invisibilisation, and Resistance. *Refugee Survey Quarterly*, 41(1), 131-156.
- Jarry, A., Marteu, É., Lacombe, D., Naji, M., Farhan, M., & Mann, C. (2006). Quelques réflexions sur le rapport de jeunes chercheuses féministes à leur terrain. (Chantier). *Terrains & travaux*, 10(1), 177-193.
- Jaulin, T., & Thiollet, H. (2021). *Migration Diplomacy in the Horn of Africa* (Policy Brief D8.12). MAGYC.

- Jayawickrama, J. (2018). « If You Want To Go Fast, Go Alone. If You Want To Go Far, Go Together. » : Outsiders Learning From Insiders in a Humanitarian Context. *Interdisciplinary Journal of Partnership Studies*, 5(2), Article 2.
- Jerven, M. (2013). *Poor numbers : How we are misled by African development statistics and what to do about it*. Cornell University Press.
- Jesuit Refugee Service. (2020). *Micro need assessment regarding the situation of IDPs from North West and South West regions in Lom-et-Djerem*.
- Jo, S., & Nabatchi, T. (2016). Getting Back to Basics : Advancing the Study and Practice of Coproduction. *International Journal of Public Administration*, 39(13), 1101-1108.
- Jobert, B. (1985). L'Etat en action : L'apport des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 35(4), 654-682.
- Jobert, B. (2003). Le mythe de la gouvernance dépolitisée. In *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca* (p. 273-285). Presses de Sciences Po.
- Jones, R. (2016). *Violent Borders : Refugees and the Right to Move*. Verso.
- Joseph, R. A. (1977). *Radical Nationalism in Cameroun : Social Origins of the U.P.C. Rebellion*. Clarendon Press.
- Joxe, L. (2019). *Les ressorts de l'(in)satisfaction : Le cas du personnel international humanitaire* [Phdthesis, Université Sorbonne Paris Cité].
- Joxe, L. (2020). La « sudisation » du secteur de l'aide internationale : Entre opportunité d'émancipation et déplacement des rapports de domination. *Revue internationale des études du développement*, 241, 165-186.
- Jua, N. (1995). Indirect Rule in Colonial and Post-Colonial Cameroon. *Paideuma*, 41, 39-47.
- Jua, N., & Konings, P. (2004). Occupation of Public Space Anglophone Nationalism in Cameroon. *Cahiers d'études africaines*, 175(3), 609-634.
- Jung, A., Irgil, E., Schierenbeck, I., & Spehar, A. (2023). Navigating through depoliticisation : International stakeholders and refugee reception in Jordan and Turkey. *Third World Quarterly*, 0(0), 1-18.
- Jusselme, D. (2020). Transhumance Tracking Tool – a regional perspective of mobility in West Africa. In *Migration in West and North Africa and Across the Mediterranean : Trends, Risks, Development and Governance* (p. 127-129). Organisation internationale des migrations.
- Kalniga, J. D. M. (2022). Réformes territoriales au Nord-Cameroun. Le lamidat comme modalité de contrôle sur les communes. *Cahiers d'études africaines*, 247(3), 515-537.
- Kalter, C. (2016). *The Discovery of the Third World Decolonization and the Rise of the New Left in France, c.1950–1976*. Cambridge University Press.
- Kamani Ngamani, S. (2023). Analyse du positionnement idéologique dans la communication numérique en période de crise post-électorale au Cameroun : Entre altérité gouvernante et altérité oppositionnelle dans les interactions sur Facebook. *Paradigmes*, 6(2), 35-50.
- Kamdem, P. (2016). Scolarisation et vulnérabilité : Les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2016/3, Article 2016/3.
- Kapandé Ndengue, I. C. (2015). *Les problèmes des réfugiés au Cameroun : Le cas des réfugiés centrafricains dans la ville de Bertoua (1965-2013)* [Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de professeur de l'enseignement secondaire]. Université de Yaoundé I.
- Karimbhoy, S. (2017). The challenges of emergency response in Cameroon's Far North : Humanitarian response in a mixed IDP/refugee setting. *Humanitarian Exchange, Special feature: The Lake Chad Basin, an overlooked crisis?*, 70, 30-33.

- Kebabza, H. (2006). « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges. *Les cahiers du CEDREF*, 14, Article 14.
- Keen, A.-L. (2018). *From « les étrangers » to « les autochtones » : The building of a Mbororo town in East Cameroon* [Thèse de doctorat en anthropologie]. McGill University.
- Kelberer, V. (2017). Negotiating Crisis : International Aid and Refugee Policy in Jordan. *Middle East Policy*, 24(4), 148-165.
- Keming, N. (2014). *The United Nation High Commission for Refugees in Cameroon : A Historical Investigation from 1982 to 2011* [Thèse de doctorat en histoire]. Université de Yaoundé I.
- Kenmogne, B. (2002). La politique camerounaise en matière des ONG. *Développement et Coopération*, 4, 22-25.
- Kepeh Moh, E. (2022). *The Quest For Durable Solutions to the Plight of Refugees in Cameroon, 1972-2019 : The need for Comprehensive Policies and Reforms* [Thèse de doctorat en histoire]. Université de Yaoundé I.
- Keudjeu de Keudjeu, J. R. (2018). La tutelle administrative en contexte de décentralisation au Cameroun. In A. Zelao (Éd.), *Décentraliser au Cameroun : Dynamiques institutionnelles et logiques des acteurs* (p. 107-128). L'Harmattan.
- Keutch, J. (1976). L'originalité de la politique extérieure du Cameroun. *Le Monde diplomatique*, 269, 24.
- Khan, F., & Sackeyfio, C. (2019). What Promise Does the Global Compact on Refugees Hold for African Refugees? *International Journal of Refugee Law*, 30(4), 696-698.
- Khan-Mohammad, G. (2018). *The Map of Africa's "Emergence"* [Carte]. <https://devstate.hypotheses.org/scientific-output/charts-and-figures>
- Khan-Mohammad, G., & Amougou, G. (2020). Industrie et développement au Cameroun : Les dynamiques d'un État dans l'« émergence ». *Critique internationale*, 89(4), 53-74.
- Kherbaoui, J., & Aronson, B. (2021). Bleeding through the Band-Aid : The White Saviour Industrial Complex. In S. Hunter & C. van der Westhuizen (Éds.), *Routledge Handbook of Critical Studies in Whiteness* (p. 269-279). Routledge.
- Khosravi, S. (2009). Sweden : Detention and deportation of asylum seekers. *Race & Class*, 50(4), 38-56.
- Kibreab, G. (1993). The Myth of Dependency among Camp Refugees in Somalia 1979–1989. *Journal of Refugee Studies*, 6(4), 321-349.
- Kibreab, G. (1999). Revisiting the Debate on People, Place, Identity and Displacement. *Journal of Refugee Studies*, 12, 384.
- Kibreab, G. (2004). Pulling the Wool over the Eyes of the Strangers : Refugee Deceit and Trickery in Institutionalized Settings. *Journal of Refugee Studies*, 17(1), 1-26.
- Kinang Derick, F. (2022). Assessing the Challenges of Internally Displaced Persons in Times of Armed Conflict : The Case of Cameroon. *Journal of Ethics and Diversity in International Communication*, 2(8), Article 8.
- Kirk, J. (2009). *Certification Counts : Recognizing the Learning Attainments of Displaced and Refugee Students*. UNESCO / International Institute for Educational Planning.
- Kirori, N., Banyitabi, E., Abbah, T., Mutaizibwa, E., & Malaba, B. (2023, décembre 15). La grande illusion des « retours volontaires ». *Afrique XXI*. <https://afriquexxi.info/La-grande-illusion-des-retours-volontaires>
- Kirui, P., & Mwaruvie, D. J. (2012). The Dilemma of Hosting Refugees : A Focus on the Insecurity in North-Eastern Kenya. *International Journal of Business and Social Science*, 3(8), 161-171.
- Kobelinsky, C., & Le Courant, S. (Éds.). (2017). *La mort aux frontières de l'Europe : Retrouver, identifier, commémorer*. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

- Koch, A. (2023). The International Organization for Migration as a Data Entrepreneur : The Displacement Tracking Matrix and Data Responsibility Deficits. In M. Bradley, C. Costello, & A. Sherwood (Éds.), *IOM Unbound ? Obligations and Accountability of the International Organization for Migration in an Era of Expansion* (p. 235-269). Cambridge University Press.
- Kofele-Kale, N. (1981). Cameroon and Its Foreign Relations. *African Affairs*, 80(319), 197-217.
- Kojoué, L. (2020). La continuité autoritariste. L'action publique contre le sida comme révélateur des (non)transformations de l'État au Cameroun. *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, 12.1, Article 12.1.
- Komidor Njimoluh, H. (2010). *Les fonctions politiques de l'école au Cameroun : 1916-1976*. L'Harmattan.
- Konings, P. (1996). Chieftaincy, Labour Control and Capitalist Development in Cameroon. *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, 28(37-38), 329-346.
- Konings, P. (2004). Opposition and social-democratic change in Africa : The Social Democratic Front in Cameroon. *Commonwealth & Comparative Politics*, 42(3), 289-311.
- Konings, P. (2011a). Settling border conflicts in Africa peacefully : Lessons learned from the Bakassi dispute between Cameroon and Nigeria. In *Land, Law and Politics in Africa* (p. 191-210). Brill.
- Konings, P. (2011b). *The politics of neoliberal reforms in Africa : State and civil society in Cameroon*. Langaa RPCIG [u.a.].
- Konings, P., & Nyamnjoh, F. B. (1997). The Anglophone Problem in Cameroon. *The Journal of Modern African Studies*, 35(2), 207-229.
- Konings, P., & Nyamnjoh, F. B. (2003). *Negotiating an Anglophone identity : A study of the politics of recognition and representation in Cameroon*. Brill.
- Konings, P., & Nyamnjoh, F. B. (2019). Anglophone Secessionist Movements in Cameroon. In L. de Vries, P. Englebert, & M. Schomerus (Éds.), *Secessionism in African Politics : Aspiration, Grievance, Performance, Disenchantment* (p. 59-89). Springer International Publishing.
- Kopytoff, I. (Éd.). (1989). *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societies*. Indiana University Press.
- Koselleck, R. (1988). *Critique and Crisis : Enlightenment and the Pathogenesis of Modern Society*. MIT Press.
- Kossoumna Liba'a, N. (2016). *Etude sur les conflits agropastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est* (p. 129). UNHCR, Lutheran World Federation.
- Kossoumna Liba'a, N., Dazoue Dongue, G. P., Baska Toussia, D. V., & Koulouchoumi, B. (2017). Crises humanitaire et risques de violences basées sur le genre : Cas des déplacées et retournées dans le Logone et Chari (Extrême-Nord Cameroun). In *Risques et catastrophes en zone soudano-sahélienne du Cameroun : Aléas, vulnérabilités et résiliences* (p. 91-112). Editions Cheikh Anta Diop.
- Kothari, U. (2001). Power, knowledge and social control in participatory development. *Participation: The New Tyranny?*, 139-152.
- Kothari, U. (2006). An agenda for thinking about 'race' in development. *Progress in Development Studies*, 6(1), 9-23.
- Koubi, V. (2019). Climate Change and Conflict. *Annual Review of Political Science*, 22(1), 343-360.
- Koufan, J. (à paraître). *La politique étrangère du Cameroun : L'ère dite du Renouveau*.
- Krause, M. (2014). *The good project : Humanitarian relief NGOs and the fragmentation of reason*. The University of Chicago Press.
- Kreuder-Sonnen, C., & Tantow, P. M. (2023). Crisis and Change at IOM : Critical Juncture, Precedents, and Task Expansion. In M. Bradley, C. Costello, & A. Sherwood (Éds.), *IOM Unbound ? Obligations*

- and Accountability of the International Organization for Migration in an Era of Expansion* (p. 187-212). Cambridge University Press.
- Kuczynski, L., & Razy, E. (2009). Anthropologie et migrations africaines : Une généalogie des recherches. *Revue européenne des migrations internationales*, 25(3), 79-100.
- Kumar, S., & SurnameCorbridge, S. (2002). Programmed to Fail? Development Projects and the Politics of Participation. *The Journal of Development Studies*, 39(2), 73-103.
- Kumsa, M. K. (2006). 'No ! I'm Not a Refugee!' The Poetics of Be-Longing among Young Oromos in Toronto. *Journal of Refugee Studies*, 19(2), 230-255.
- Kuran, T. (2004). Cultural Obstacles to Economic Development : Often Overstated, Usually Transitory. In *Culture and Public Action* (Vol. 18, p. 71-90).
- Labzaé, M. (2022). Au-delà de la technicisation. Projets de développement, carrières d'« experts » et légitimation de pratiques autoritaires en Éthiopie. *Cultures & Conflits*, 126(2), 83-101.
- Lachenal, G. (2013). Médecine, comparaisons et échanges inter-impériaux dans le mandat camerounais : Une histoire croisée franco-allemande de la mission Jamot. *Canadian Bulletin of Medical History*, 30(2), 23-45.
- Lachenal, G. (2014). *Le médicament qui devait sauver l'Afrique : Un scandale pharmaceutique aux colonies*. La Découverte.
- Lachenal, G., & Taithe. (2009). Une généalogie missionnaire et coloniale de l'humanitaire : Le cas Aujoulat au Cameroun, 1935-1973. *Le mouvement social*, 2, 45-63.
- Lacroix, T. (2023). From a « De Facto » to a « De Jure » Role of Local Authorities in the Governance of International Migration. In A. Pécoud & H. Thiollot (Éds.), *Research Handbook on the Institutions of Global Migration Governance* (p. 377-386). Edward Elgar Publishing.
- Lacroix, T., Potot, S., & Schmoll, C. (2021). *Un tournant critique des études migratoires ? Réinterroger le lien entre savoir et pouvoir dans la recherche sur les migrations*.
- Lado, L., Oukoumi, G., Nlend, N. N., Etah, E., & Acha, E. (2021). Faire du terrain en période de crise anglophone au Cameroun : Enjeux sécuritaires, défis éthiques et bricolages méthodologiques. *Africa Development / Afrique et Développement*, 46(4), 121-140.
- Laissus, P., & Lallau, B. (2013). Résilience spontanée, résilience suscitée. Les complexités de l'action humanitaire en « zone LRA » (Est de la République Centrafricaine). *Éthique et économique = Ethics and economics*, 10(1).
- Lake, M. M. (2018). *Strong NGOs and Weak States : Pursuing Gender Justice in the Democratic Republic of Congo and South Africa*. Cambridge University Press.
- Lallau, B., & Richardot, A. (2019). Développement : Repolitiser la notion de résilience. *Revue Projet*, 371(4), 74-78.
- Lallier-Roussin, L. (2020). « Il faut être vulnérable pour pouvoir suivre » : Pratiques et stratégies des demandeurs d'asile au sein des structures humanitaires médicales de l'île de Lesbos, en Grèce.
- Lambert Sawku, T. (2016). *Does the presence of refugees affect the health status of the hosting community? The case of Cameroon* [Master en science de la santé publique, Université catholique de Louvain].
- Landau, L. B. (2002). The Humanitarian Hangover : Transnationalization of Governmental Practice in Tanzania's Refugee-Populated Areas. *Refugee Survey Quarterly*, 21(1/2), 260-299.
- Landau, L. B. (2003). Beyond the Losers : Transforming Governmental Practice in Refugee-Affected Tanzania. *Journal of Refugee Studies*, 16(1), 19-43.
- Landau, L. B., & Amit, R. (2014). Wither Policy? Southern African Perspectives on Understanding Law, 'Refugee' Policy and Protection. *Journal of Refugee Studies*, 27(4), 534-552.

- Landau, L. B., Bule, K., Malik, A. A., Wanjiku-Kihato, C., Irvin-Erickson, Y., Edwards, B., & Mohr, E. (2017). *Displacement and Disconnection? Exploring the Role of Social Networks in the Livelihoods of Refugees in Gaziantep, Nairobi, and Peshawar* [Research Report]. Urban Institute.
- Landau, L. B., & Monson, T. (2008). Displacement, Estrangement and Sovereignty : Reconfiguring State Power in Urban South Africa. *Government and Opposition*, 43(2), 315-336.
- Lansky, S. R. (2014). My Brother Before Me : The Role and Experience of Local Humanitarian Aid Workers in Eastern Cameroon. *Anthropology Honors Projects, Paper 22*.
- Lardeux, L. (2009). Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale : Entre droits de l'homme et « droit de cité ». *Revue française de science politique*, 59(4), 783-804.
- Lardeux, L. (2011). Les migrants dans les villes postcoloniales d'Afrique centrale. Entre tensions et recompositions des espaces urbains. *Afrique contemporaine*, 237(1), 11-28.
- Lascombes, P. (1990). Normes juridiques et mise en oeuvre des politiques publiques. *L'Année sociologique*, 40, 43-71.
- Lascombes, P. (1996). Rendre gouvernable : De la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. In *La Gouvernabilité* (p. 325-338). Presses Universitaires de France.
- Lascombes, P., & Le Galès, P. (2007). *Sociologie de l'action publique*. Colin.
- Laurie, N., Andolina, R., & Radcliffe, S. (2003). Indigenous Professionalization : Transnational Social Reproduction in the Andes. *Antipode*, 35(3), 463-491.
- Lavigne-Delville, P. (2010). La réforme foncière rurale au Bénin Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide. *Revue française de science politique*, 60(3), 467-491.
- Lavigne-Delville, P. (2011a). Du nouveau dans la « participation » ? : Populisme bureaucratique, participation cachée et impératif délibératif. In E. Jul-Larsen, P.-J. Laurent, P.-Y. Le Meur, & E. Léonard (Éds.), *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire : Conversations autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Chauveau* (p. 161-188). Karthala.
- Lavigne-Delville, P. (2011b). Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés ». *Cahiers d'études africaines*, 51(202-203), Article 202-203.
- Lavigne-Delville, P. (2011c). *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique* [Mémoire d'habilitation à diriger des recherches]. Université Lyon II.
- Lavigne-Delville, P. (2017). Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide'. *Anthropologie & développement*, 45, Article 45.
- Lavigne-Delville, P., & Ayimpam, S. (2018). L'action publique en Afrique, entre normes pratiques, dynamiques politiques et influences externes. *Anthropologie & développement*, 48-49, Article 48-49.
- Lavigne-Delville, P., Ayimpam, S., & Mongbo, R. (2018). L'enchâssement social et politique de l'action publique. *Anthropologie et développement*, 48-49.
- Lawrance, B. N. (2016). Boko Haram, Refugee Mimesis, and the Archive of Contemporary Gender-Based Violence. *Radical History Review*, 2016(126), 159-170.
- Le Monde. (1986, septembre 11). *L'UNDRP réplique aux accusations de M. Tazieff*.
- Le Naëlou, A. (2004). Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : Quelques apports d'une sociologie des professions. *Revue Tiers Monde*, 180(4), 773-798.
- Le Naëlou, A., Hofmann, E., & Kojoué, L. (2020). L'aide internationale au développement. Acteurs, normes et pratiques. *Revue internationale des études du développement*, 241(1).

- Le Renard, A. (2010). Partager des contraintes de genre avec les enquêtées. Quelques réflexions à partir du cas saoudien. *Genèses*, 81(4), 128-141.
- Lecler, R., Morival, Y., & Bouagga, Y. (2018). Pour une ethnographie des professionnels de l'international. *Critique internationale*, 81(4), 9-20.
- Leebaw, B. (2007). The Politics of Impartial Activism : Humanitarianism and Human Rights. *Perspectives on Politics*, 5(2), 223-239.
- Lefort, C. (2017). *Les Sabéens-Mandéens : Premiers baptistes, derniers gnostiques*. Éditions du Cygne.
- Lefort, C. (2020). Aide internationale, production de services publics et souveraineté étatique : L'exemple des réfugiés centrafricains dans l'Est-Cameroun. *Politique africaine*, 158(2), 205-222.
- Lefort-Rieu, C. (2019, janvier 31). « Chrétiens d'Orient » en France et en Syrie : Enjeux politiques et redéfinitions identitaires. *Noria Research*. <https://noria-research.com/chretiens-dorient-en-france-et-en-syrie-enjeux-politiques-et-redefinitions-identitaires/>
- Lefort-Rieu, C. (2020). Derrière le paravent des "minorités religieuses" au Moyen-Orient : Exemples irakiens. *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 32 [en ligne].
- Lefort-Rieu, C. (2022a). Du conflit d'usages au prisme communautaire : Penser les conflits agropastoraux et leurs réponses à l'est du Cameroun (régions de l'Adamaoua et de l'Est). *Afrique contemporaine*, 274(2), 51-69.
- Lefort-Rieu, C. (2022b). Education et formation professionnelle en situation de crises humanitaires : L'exemple des migrations forcées au Cameroun. *Cahiers d'Outre-Mer*, 286, 453-487.
- Lefort-Rieu, C. (2022c). Increasing or diverting control? Refugee self-reliance, political stakes, and international aid to forcibly displaced people in Cameroon. *Routed Magazine, Oxford Migration Conference 2022 Special Issue*, [en ligne].
- Lefort-Rieu, C. (2024a). Peacemaking in authoritarian context in Africa : Promoting peace from below in Cameroon. *African Affairs*, [en ligne].
- Lefort-Rieu, C. (2024b). Using Forced Migration to Foster Emergence? International Aid and Development Policies in Cameroon. *Journal of Refugee Studies*, [en ligne].
- Lefort-Rieu, C., & Minfegue, C. (2021). Quand l'aide internationale renforce la présence de l'État aux marges de son territoire. Le cas de l'assistance aux réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 244, 777-797.
- Lefort-Rieu, C., Minfegue, C., Kojoué, L., Vidal, L., Mengue, M.-T., & Atlani-Duault, L. (2024). Normes et modèles de santé à l'épreuve du local : Réceptions et (re)négociations des normes et modèles de lutte contre la pandémie de Covid-19 au Cameroun. *Suds*, 288, 15-46.
- Lefort-Rieu, C., & Ngodji, F. (2023). Aide internationale et gouvernances éducatives en situation de pandémie : La Covid-19 au Cameroun. *Cahiers d'Études Africaines*, 250, 343-362.
- Lefranc, S., & Mathieu, L. (2009). *Mobilisation des victimes*. Presses universitaires de Rennes.
- Lekunze, M. (2019). *Complex Adaptive Systems, Resilience and Security in Cameroon*. Routledge.
- Lekunze, M., & Page, B. (2022). Security in Cameroon : A growing risk of persistent insurgency. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 57(1), 219-236.
- Leloup, M. (2023). Turning destruction into an opportunity : Understanding the construction of Timbuktu's 'success story' by UNESCO. In E. Cunliffe, A. Gonzalez Zarandona, & M. Saldin, *Routledge Handbook of Heritage Destruction*. Routledge.
- Lemouogue, J. (2020). Panorama de quelques déterminants géographiques de la santé et de l'accès aux soins dans les sites de Ngam et Gado-Badzere. *Les Papiers de la Fondation Croix Rouge*, 33.
- Leservoisier, O., & Warnier, J.-P. (Éds.). (2005). *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales : Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Karthala.

- Lester, A., & Dussart, F. (2016). *Colonization and the Origins of Humanitarian Governance : Protecting Aborigines across the Nineteenth-Century British Empire*. Cambridge University Press.
- Levine, C. H., & Fisher, G. (1984). Citizenship and Service Delivery : The Promise of Coproduction. *Public Administration Review*, 44, 178-189.
- Lewis, D., Heathershaw, J., & Megoran, N. (2018). Illiberal peace? Authoritarian modes of conflict management. *Cooperation and Conflict*, 53(4), 486-506.
- Lewis, D., & Mosse, D. (Éds.). (2006). *Development brokers and translators : The ethnography of aid and agencies*. Kumarian Press.
- Li, Y. (2019). Saudi Arabia's Economic Diplomacy through Foreign Aid : Dynamics, Objectives and Mode. *Asian Journal of Middle Eastern and Islamic Studies*, 13(1), 110-122.
- Lickert, V. (2013). La privatisation de la politique minière au Cameroun : Enclaves minières, rapports de pouvoir trans-locaux et captation de la rente. *Politique africaine*, 131(3), 101-119.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy : Dilemmas of the individual in public services*. Russell Sage Foundation.
- Loescher, G. (1993). *Beyond Charity : International Cooperation and the Global Refugee Crisis*. Oxford University Press.
- Loescher, G. (2001). *The UNHCR and World Politics : A Perilous Path*. Oxford University Press.
- Londres, A. (1929). *Terre d'ébène* (Nouvelle éd.). Arléa.
- Long, N. (Éd.). (1989). *Encounters at the interface : A perspective on social discontinuities in rural development*. Pudoc.
- Long, N. (2001). *Development sociology : Actor perspectives*. Routledge.
- Long, N., & Ploeg, J. D. V. D. (1989). Demythologizing Planned Intervention : An Actor Perspective. *Sociologia Ruralis*, 29(3-4), 226-249.
- Louis, M., & Maertens, L. (2021). *Why International Organizations Hate Politics : Depoliticizing the World*. Taylor & Francis.
- Lovejoy, P. E. (2004). *Slavery at the Frontiers of Islam*. Markus Wiener Publishers.
- Lubkemann, S. (2005). Migratory Coping in Wartime Mozambique : An Anthropology of Violence and Displacement in 'Fragmented Wars'. *Journal of Peace Research*, 42(4), 493-508.
- Lüdert, J. (2023). *Non-state actors at the United Nations : Contesting sovereignty*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- MacEachern, S. (2001). State formation and enslavement in the southern Lake Chad basin. In *West Africa During the Atlantic Slave Trade : Archaeological Perspectives* (p. 131-151). Bloomsbury Academic.
- MacEachern, S. (2020). Boko Haram, bandits and slave-raiders : Identities and violence in a Central African borderland. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 54(2), 247-263.
- Machikou, N. (2015a). Espace de docilité, espace de résistance : La commémoration de la Journée internationale de la femme. *Présence Africaine*, 192(2), 115-138.
- Machikou, N. (2015b). Espace de docilité, espace de résistance : La commémoration de la Journée internationale de la femme. *Présence Africaine*, 192(2), 115-138. Cairn.info.
- Maertens, L., & Parizet, R. (2017). « On ne fait pas de politique ! » Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUE. *Critique internationale*, 76(3), 41-60.
- Magrin, G. (2006). La décentralisation règlera les problèmes de l'Etat en Afrique. In G. Courade (Éd.), *L'Afrique des idées reçues* (p. 383-389). Belin.

- Magrin, G., & Pérouse de Montclos, M.-A. (Éds.). (2018). *Crise et développement : La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*. Agence française de développement.
- Mahamat, A. (2020). Opprobres, discours clivants et sociolectes induits par Boko Haram au Cameroun. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 54(2), 281-297.
- Mahamat, A. (2021). Déplacés et réfugiés au Cameroun : Profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigériane et centrafricaine. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 55(3), 585-607.
- Mahmood, S. (2004). *Politics of Piety : The Islamic Revival and the Feminist Subject*. Princeton University Press.
- Mair, L. (1971). *Anthropology and Social Change*. Routledge.
- Makaremi, C. (2008). Participer en observant. Etudier et assister les étrangers aux frontières. In A. Bensa & D. Fassin, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques* (p. 165-183). La Découverte.
- Malkki, L. (1995). Refugees and Exile : From « Refugee Studies » to the National Order of Things. *Annual Review of Anthropology*, 24(1), 495-523.
- Malkki, L. (1996). Speechless Emissaries : Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization. *Cultural Anthropology*, 11(3), 377-404.
- Malkki, L. (2015). *The Need to Help : The Domestic Arts of International Humanitarianism*. Duke University Press.
- Mamdani, M. (1996). *Citizen and subject : Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. Fountain Publ.
- Mamdani, M. (2009). *Saviors and survivors : Darfur, politics, and the War on terror* (1st ed). Pantheon Books.
- Manac'h, L. (2024). *Se mobiliser pour le droit au séjour pour soins. Une ethnographie du découragement* [Thèse de doctorat]. Université Paris Cité.
- Manetta, D., & Samson, F. (Éds.). (2021). *Du contrôle social en Afrique : Réflexivités autour du genre et de l'origine « locale » du chercheur*. PAARI.
- Manga, J.-M., & Mbassi, A. R. (2017). De la fin des manifestations à la faim de manifester : Revendications publiques, rémanence autoritaire et procès de la démocratie au Cameroun. *Politique africaine*, 146(2), 73-97.
- Mann, G. (2015). *From Empires to NGOs in the West African Sahel : The Road to Nongovernmentality*. Cambridge University Press.
- Marcus, G. E. (1995). Ethnography in/of the World System : The Emergence of Multi-Sited Ethnography. *Annual Review of Anthropology*, 24(1), 95-117.
- Marschall, M. J. (2004). Citizen Participation and the Neighborhood Context : A New Look at the Coproduction of Local Public Goods. *Political Research Quarterly*, 57(2), 231-244.
- Martin, J.-Y. (1978). Les objectifs politiques et économiques de l'éducation permanente au Cameroun. *Bulletin de l'Association Francophone d'Éducation Comparée*, 18-19, 152-159.
- Martin, M. (2010). Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : Étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance. *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 97(368), 115-135.
- Martinot, S. (2010). *The Machinery of Whiteness : Studies in the Structure of Racialization*. Temple University Press.
- Marx, E. (1990). The Social World of Refugees : A Conceptual Framework. *Journal of Refugee Studies*, 3(3), 189-203.
- Massardier, G. (2003). *Politiques et action publiques*. Armand Colin.

- Matsinkou Tenefosso, S., & Tinteu, Y. (2015). *Fairness in refugee status determination upon the transfer of competence to the national authorities of Cameroon*. 13(2).
- Mattina, C. (2004). Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970-1990). *Politix*, 17(67), 129-155.
- Mayblin, L., Wake, M., & Kazemi, M. (2020). Necropolitics and the Slow Violence of the Everyday : Asylum Seeker Welfare in the Postcolonial Present. *Sociology*, 54(1), 107-123.
- Mback, C. N. (2000). La chefferie traditionnelle au Cameroun : Ambiguïtés juridiques et dérives politiques. *Africa Development / Afrique et Développement*, 25(3/4), 77-118.
- Mbarga, A., & Bernard, A. (2013). Marchés publics, pratiques politiques et gouvernance au Cameroun. *Revue Juridique et Politique Des États Francophones*, 67(3), 362-388.
- Mbarkoutou, M. (2016). *Conflits et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême-Nord du Cameroun*. PNUD / Unesco.
- Mbe Pokam, M., & Djiala Melie, D. (2023). La problématique du repli identitaire dans le discours numérique au Cameroun : Jeux et enjeux des formes de discursivité sur Facebook (2018-2020). *Paradigmes*, 6(2), 101-114.
- Mbembe, A. (1989). Introduction. L'Etat historique. In R. Um Nyobè, *Ecrits sous maquis* (p. 9-42). L'Harmattan.
- Mbembe, A. (1993). Epilogue. Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat. In P. Geschiere & P. Konings (Éds.), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun* (p. 345-374). Karthala.
- Mbembe, A. (1996). *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960 : Histoire des usages de la raison en colonie*. Karthala.
- Mbembe, A. (1999). Du gouvernement privé indirect. *Politique africaine*, 73(1), 103-121.
- Mbembe, A. (2006). Nécropolitique. *Raisons politiques*, 21(1), 29-60.
- Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*. La Découverte.
- Mbembe, A. (2019). *Necropolitics*. Duke University Press.
- Mbeng Dang, H. G., Bilounga Ntomba, N. T., & Elanga Thomba, J. L. (2023). Les réponses à la question de la scolarisation des réfugiés dans la commune de Mandjou : Modalités et évaluation de 2013 à 2023. *Annals of the University of Craiova*, 45(2), 119-133.
- Mben Lissouck, F. (2022). Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : Injonctions normatives et usages du droit. In L. Odasso & F.-C. Aurélie (Éds.), *Faire et défaire les liens familiaux : Usages et pratiques du droit en contexte migratoire* (p. 101-118). Presses universitaires de Rennes.
- Mberu, B. U., & Pongou, R. (2016). Crossing Boundaries : Internal, Regional and International Migration in Cameroon. *International Migration*, 54(1), 100-118.
- Mbiyozo, A.-N. (2017). *Cameroon's forceful repatriation of Nigerian refugees* [Policy Brief]. Institute for Security Studies.
- Mbowou, C. (2013). *Identification, visibilité et invisibilité dans les marges camerounaises du bassin du Lac Tchad* [Mémoire de Master]. Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- Mbowou, C. (2019). Pouvoir et savoir sur les identités à l'âge biométrique aux abords du Lac Tchad. Impossible vérité, impossible citoyenneté ? *Sociétés politiques comparées*, 48.
- Mbua, E. (2015). Law No. 2005/006 of 27 July 2005 Relating to the Status of Refugees in Cameroon : An Additional Hurdle or a Major Step Forward to Refugee Protection? *Journal of Law, Policy and Globalization*, 38, 7-10.
- Mbuago, O. T., & Fru, C. N. (2003). Civil society and democratization : The Cameroonian experience. *Journal of Social development in Africa*, 18(2), 133-148.

- Mbuh, J. M. (2004). The Bakassi Peninsula Dispute. *International Law and Conflict: Resolving Border and Sovereignty Dispute in Africa*, 1-29.
- Mbuli, R. (2013). *Humanitarian Crises and the Management of Refugee Displacements and Integration in Central Africa : A Case Study of Cameroon*. Action for Peace and Development.
- McClaurin, I. (Éd.). (2001). *Black feminist anthropology : Theory, politics, praxis, and poetics*. Rutgers University Press.
- McIntosh, P. (1989). *White Privilège : Unpacking the Invisible Knapsack*.
- McKittrick, K. (Éd.). (2015). *Sylvia Wynter : On Being Human as Praxis*. Duke university press.
- McQueeney, K. (2013). Doing Ethnography in a Sexist World : A Response to “The Feminist Ethnographer’s Dilemma”. *Journal of Contemporary Ethnography*, 42(4), 451-459.
- McWha, I. (2011). The roles of, and relationships between, expatriates, volunteers, and local development workers. *Development in Practice*, 21(1), 29-40.
- Médard, J.-F. (1977). L’Etat sous-développé au Cameroun. *Année africaine*, 35-84.
- Médard, J.-F. (1991a). Autoritarismes et démocraties en Afrique noire. *Politique africaine*, 43, 93-104.
- Médard, J.-F. (1991b). *L’Afrique et la science politique* (C. Coulon & D. C. Martin, Éd.s.; p. 276-285). La Découverte.
- Médard, J.-F. (1992). Le « Big Man » en Afrique : Esquisse d’analyse du politicien entrepreneur. *L’Année sociologique (1940/1948-)*, 42, 167-192.
- Médard, J.-F. (1995). État, démocratie et développement : L’expérience camerounaise. In S. Mappa (Éd.), *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires* (p. 355-390). Karthala.
- Médard, J.-F. (2006). Les paradoxes de la corruption institutionnalisée. *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), 697-710.
- Meijer, A. J. (2011). Networked Coproduction of Public Services in Virtual Communities : From a Government-Centric to a Community Approach to Public Service Support. *Public Administration Review*, 71(4), 598-607.
- Merton, R. (1965). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Plon.
- Messanga, G. A., & Lontio, S. N. (2021). Effect of Jihadist Terrorism on the Link Between Entitativisation and Anti-Muslim Attitudes and Behaviors in Cameroon. *European Journal of Humanities and Social Sciences*, 1(4), 10-16.
- Methmann, C., & Oels, A. (2015). From ‘fearing’ to ‘empowering’ climate refugees : Governing climate-induced migration in the name of resilience. *Security Dialogue*, 46(1), 51-68.
- Meudec, M. (2017, janvier 24). Anthropologie et blancheur : Une histoire cousue de fil blanc. *Archive Raisons sociales*. <https://raisons-sociales.innovationsocialeusp.ca/articles/dossier-blanc-he-s-neige/anthropologie-et-blanchite/index.html>
- Mfege, A. H. (2004). *Le Cameroun et ses frontières : Une dynamique géopolitique complexe*. L’Harmattan.
- Mfewou, A. (2022). Regional, Decentralization and Traditional Power in Cameroon. *Journal of Education, Society and Behavioural Science*, 12-19.
- Miaz, J. (2021). La co-production conflictuelle du droit. Le rôle des intermédiaires du droit dans la judiciarisation de la politique suisse d’asile. *Droit et société*, 107(1), 51-66.
- Michel, N., & Honegger, M. (2010). Thinking Whiteness in French and Swiss Cyberspaces. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 17(4), 423-449.
- MINAT, M. de l’Administration T. (2020). *Déclaration du Ministre de l’Administration Territoriale sur les activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Associations de la société civile et les Associations des Droits de l’Homme au Cameroun*.

- MINAT, M. de l'Administration T., & DPC, D. de la protection civile. (2002). *Plan national de contingence*.
- Minfegue, C. (2016). La participation citoyenne en contexte local au Cameroun. Entre demande de légitimité, efficacité versatile et tensions politiques. *Revue Africaine de Sociologie*, 20(2).
- Minfegue, C. (2018). Les frontières camerounaises entre héritages historiques et contestations nouvelles. *Revue des sciences sociales*, 60.
- Minfegue, C. (2019). S'engager quand on est réfugié centrafricain à Garoua-Boulaï (Cameroun). Analyse des formes de mobilisation et des luttes dans un champ associatif-humanitaire local. *Carnets de géographes*, 12 [en ligne].
- Minfegue, C. (2020a). *Espaces (trans)frontaliers, territorialités et conflictualités en Afrique centrale. Cas des bassins frontaliers Est et Sud du Cameroun* [Thèse de doctorat]. Université de Grenoble-Alpes et Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Minfegue, C. (2020b). Pushing the boundaries forwards : Shifting notes on the implications of European border control externalisation beyond the Sahel region. In *Expanding Boundaries* (p. 23-38). Routledge.
- Minfegue, C. (2023a). A propos de quelques figures régionales de la frontiérification. *Les cahiers du CCRAG*, 3, 115-125.
- Minfegue, C. (2023b). La « petite localité » face à l'accueil des réfugiés. Bricolage et adaptation comme leviers d'une politique locale de l'hospitalité à Garoua-Boulaï (Est-Cameroun). *Migrations et Société*.
- Minfegue, C. (2023c). Les corps des tracasseries : Circulation, corps et violence sur le corridor Douala–N'Djamena/Bangui. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 57(2), 283-303.
- Minfegue, C. (2023d). Trapped in the global? A look at the contemporary evolution of migration policies in Cameroon. *Territory, Politics, Governance*, 11(4), 730-748.
- Minfegue, C. (2023e). Une « petite » localité face à l'accueil des réfugiés. Le bricolage et l'adaptation comme leviers d'une politique locale d'hospitalité à Garoua-Boulaï (Est-Cameroun). *Migrations Société*, 194(4), 27-44.
- Minfegue, C., & Sourna Loumtouang, E. (2023). La frontière nationale comme dispositif carcéral. Justifications et matérialités en situation camerounaise. *Criminologie*, 56(2), 169-193.
- Minteu-Kadje, D., & Premat, C. (2019). Leçons de l'élection présidentielle camerounaise de 2018 : Le changement dans la continuité. *Sens public*.
- Mohanty, C. T. (1984). Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses. *Boundary 2*, 12/13, 333-358.
- Mohanty, C. T. (2003). *Feminism without borders : Decolonizing theory, practicing solidarity*. Duke University Press.
- Mohanty, S. (1989). Kipling's Children and the Colour Line. *Race and Class*, 31(1), 21-40.
- Mollion, P. (1992). *Sur les pistes de l'Oubangui-Chari au Tchad, 1890-1930 : Le drame du portage en Afrique centrale*. L'Harmattan.
- Molo, B. (2020). Cameroun : De l'assistance internationale en situation de crise, à la politique étrangère de gestion des risques et catastrophes (1986-2012). In C. Esseba & R. Bidas (Éds.), *Comprendre les relations internationales contemporaines. Mélanges offerts au professeur Jean Koufan Menkéné* (p. 55-89). L'Harmattan.
- Molo, B. (2022, septembre 29). La commission Macron d'histoire du Cameroun : Des raisons de douter - AOC media. <https://aoc.media/opinion/2022/09/29/la-commission-macron-dhistoire-du-cameroun-des-raisons-de-douter/>

- Molo, B. (2023). *Une sociologie des catastrophes. Etat, société et pouvoir au Cameroun (fin XIXe—Début XXe siècle)* [Thèse de doctorat]. EHESS, Université Yaoundé I.
- Mongbo, R. (1995). *The Appropriation and Dismembering of Development Intervention. Policy, Discourse and Practice in the Field of Rural Development in Benin* [Thèse de doctorat]. Universiteit Wageningen.
- Montclos, M.-A. P. de, Magrin, G., Rangé, C., & Hessana, A. (2018). Régime humanitaire, tensions sociales et enjeux de développement. In *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram* (p. 195-216).
- Montenegro, M., Pujol, J., & Posocco, S. (2017). Bordering, exclusions and necropolitics. *Qualitative Research Journal*, 17(3), 142-154.
- Moore, S. F. (2005). Comparisons : Possible and Impossible. *Annual Review of Anthropology*, 34(1), 1-11.
- Morelle, M. (2019). La prison au Cameroun : L'inscription territoriale du pouvoir d'État. In *Yaoundé carcérale : Géographie d'une ville et de sa prison* (p. 67-90). ENS Éditions.
- Morelle, M., & Owona Nguini, M. E. (2018). Le réveil des crises camerounaises : Un entretien avec Mathias Eric Owona Nguini. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 35, [en ligne].
- Morelle, M., & Planel, S. (2018). Appréhender des « situations autoritaires ». Lectures croisées à partir du Cameroun et de l'Éthiopie. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 35, [en ligne].
- Morelle, M., Planel, S., & Tiquet, R. (2019). Mise en travail, prison et enfermement. Perspectives africaines. *Politique africaine*, 155(3), 83-103.
- Morillas, C. (2012). Stratégies d'entrée dans la « petite prospérité » à Yaoundé, Douala et Buea au Cameroun. *Afrique contemporaine*, 244(4), 122-123.
- Morris, J. (2021). Extractive Landscapes : The Case of the Jordan Refugee Compact. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 36(1), 87-96.
- Moss, T. J., Pettersson Gelandér, G., & van de Walle, N. (2006). *An Aid-Institutions Paradox? A Review Essay on Aid Dependency and State Building in Sub-Saharan Africa* (SSRN Scholarly Paper).
- Mosse, D. (2005a). *Cultivating Development : An Ethnography of Aid Policy and Practice*. Pluto Press.
- Mosse, D. (2005b). Framing a Participatory Development Project. In *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice* (p. 21-46). Pluto Press.
- Mosse, D. (Éd.). (2011). *Adventures in Aidland : The Anthropology of Professionals in International Development*. Berghahn Books.
- Mouafo Djontu, R. H. (2017). *Territorialisation du droit à l'éducation à partir d'une analyse des dynamiques de pouvoir : Le cas de la région de l'extrême nord du Cameroun* [These de doctorat, Université Grenoble Alpes (ComUE)].
- Mouiche, I. (2000). Ethnicité et Multipartisme au Nord-Cameroun. *African Journal of Political Science / Revue Africaine de Science Politique*, 5(1), 46-91.
- Mouiche, I. (2005, décembre). *Chefferies traditionnelles, culture et développement local au Cameroun*. Repenser le développement africain : au-delà de l'impasse, les alternatives, Maputo.
- Mouiche, I. (2006). Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun. *Africa Development*, 30(4).
- Mouiche, I. (2007). Genre et commandement territorial au Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 47(186).
- Mouiche, I. (2008). *Chefferies traditionnelles, autochtonie et construction d'une sphère publique locale au Cameroun*. 15, 40.

- Moyo, D. (2009). *Dead Aid : Why Aid Is Not Working and How There Is a Better Way for Africa*. Farrar, Straus and Giroux.
- Muita, M. (2020). *Policy Briefs—Internally Displaced Persons (IDPs) Situation in the Cameroon* (p. 9). Policy Commons.
- Müller, B. (2012). Comment rendre le monde gouvernable sans le gouverner : Les organisations internationales analysées par les anthropologues. *Critique internationale*, 54(1), 9-18.
- Müller, B. (2013). Introduction : Lifting the Veil of Harmony Anthropologists Approach International Organisations. In *The Gloss of Harmony : The Politics of Policy-Making in Multilateral Organisations* (p. 1-20). Plutp Press.
- Muller, C. (2020, juin 1). La brûlure [Billet]. *Acquis de conscience*.
- Muñoz, J.-M. (2008). Au nom du développement : Ethnicité, autochtonie et promotion du secteur privé au nord Cameroun. *Politique africaine*, 112(4), 67-85.
- Muñoz, J.-M. (2014). Making Contracts Public in Ngaoundéré, Cameroon. *City & Society*, 26(2), 175-195.
- Muñoz, J.-M. (2018). *Doing Business in Cameroon : An Anatomy of Economic Governance*. Cambridge University Press.
- Murseli, H. (2019). L'éducation en situation de conflit en République centrafricaine : Les Espaces Temporaires d'Apprentissage en question. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 18 [en ligne].
- Musso, S. (2015). Les migrants sont par nature vulnérables. In *30 idées reçues en santé mondiale* (p. 103-108). Presses de l'EHESP.
- Mutah, J. (2022, novembre 8). Global Responses to Cameroon's Anglophone Crisis : The Inadequate International Efforts to End the World's Most Neglected Conflict. *The SAIS Review of International Affairs*. <https://saisreview.sais.jhu.edu/cameroon-anglophone-crisis-global-response/>
- Mvella, G. (2016). Aide internationale et lutte contre Boko Haram. *Le Politiste : revue gabonaise de science politique*, 2(2), 187-224.
- Mwambari, D. (2019). Local Positionality in the Production of Knowledge in Northern Uganda. *International Journal of Qualitative Methods*, 18.
- Nabatchi, T., Sancino, A., & Sicilia, M. (2017). Varieties of Participation in Public Services : The Who, When, and What of Coproduction. *Public Administration Review*, 77(5), 766-776.
- Naepels, M. (2012). L'épiement sans trêve et la curiosité de tout. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 203-204, Article 203-204.
- Naepels, M. (2018). L'aide humanitaire à Pweto (Katanga, République démocratique du Congo) : Un assemblage incertain de personnes et de ressources. In N. Dodier & A. Stavrianakis (Éds.), *Les objets composés : Agencements, dispositifs, assemblages* (p. 303-327). Editions de l'EHESS.
- Naepels, M. (2019). *Dans la détresse : Une anthropologie de la vulnérabilité*. Éditions EHESS.
- Nassib, S. (1986, septembre 3). Cameroun—Après la catastrophe, la catastrophe de l'aide. *Libération*.
- Nast, H. J. (1994). Women in the Field : Critical Feminist Methodologies and Theoretical Perspectives. *The Professional Geographer*, 46(1), 54-66.
- Nathan, F. (2004). *La gestion des risques de catastrophe naturelle au niveau global : Cohérences et incohérences d'un domaine en constitution* (Working Paper NCCR-NS-IP8).
- Nay, O. (2010). Les politiques de développement. In O. Borraz & V. Guiraudon (Éds.), *Politiques publiques (II). Changer la société* (p. 139-170). Presses de Sciences Po.
- Naylor, E. (2017). *France's Modernising Mission : Citizenship, Welfare and the Ends of Empire*. Springer.

- Ndengue, R. (2018). *Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : Le cas du Cameroun (1945-années 2000)* [Sorbonne Paris Cité].
- Ndengue, R., Atsem, A., & Maveun, M. (2023). #JusticePourMirabelle : The Resurgence of a Transnational Cameroonian Feminist Movement. *Politics & Gender*, 1-5.
- Ndiaye, S. (2007). La co-production des services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest. In L. Favreau & A. S. Fall (Éds.), *L'Afrique qui se refait* (p. 47-68). Presses de l'Université du Québec.
- Ndokang, L. E., & Tsambou, A. D. (2015). Political instability in Central African Republic (CAR) and health state of the Cameroon population. *Journal of Life Economics*, 2(2).
- Needham, C. (2008). Realising the Potential of Co-production : Negotiating Improvements in Public Services. *Social Policy and Society*, 7(2), 221-231.
- Nfi, J. (2021). SDF's Flirtation with the Anglophone Problem in Cameroon Since 1990. *Journal of Economics and Administrative Sciences*, 4(1), 1-19.
- Ngoh, V. J. (1996). *History of Cameroon Since 1800*. Presbook.
- Ngono, S. (Éd.). (2020). *La communication de l'État en Afrique : Discours, ressorts et positionnements*. L'Harmattan.
- Ngum, T. M., Kossoumna Liba'a, N., & Wanie, C. M. (2022). Emergence and Trend of Displaced Persons within the Context of Trans-Border Insecurity in the Far North Region of Cameroon. *Saudi Journal of Humanities and Social Sciences*, 7(12), 479-490.
- Niang, A. (2000). Les associations en milieu urbain dakarais : Classification et capacités développantes. *Africa Development*, 25(1).
- Niep, R. G. (1986). *L'administration publique camerounaise. Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*. LGDJ.
- Nimkar, R., & Porges, M. (2022, avril 29). *Borders, Necropolitics, and the Migrant Experience : Case Studies on the Route from Afghanistan to Europe*. International Conference « Bodies on the edge: life and death in migration », Maison française d'Oxford.
- Nindi, B. C. (1986). Africa's Refugee Crisis in Historical Perspective. *Transafrican Journal of History*, 15, 96-107.
- Nixon, R. (2011). *Slow violence and the environmentalism of the poor*. Harvard University Press.
- Njeuma, M. Z. (2005). Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigéria (1885-1992). In *Des frontières en Afrique du Xlle au XXe siècle* (p. 160-185). UNESCO/CISH.
- Njimeni Njiotang, C. A. (2018). *Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : Mises en scène argumentatives et relation au pouvoir* [These de doctorat, Bordeaux 3].
- Njouom, R., Monamele, C. G., Munshili Njifon, H. L., Kenmoe, S., & Ripa Njankouo, M. (2019). Circulation of influenza virus from 2009 to 2018 in Cameroon : 10 years of surveillance data. *PLoS ONE*, 14(12).
- Njoya, J. (2002). Democratisation, divergences ethniques et politisation de la pluralité au Cameroun. *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 36(2), 239-280.
- Njung, G. N. (2021). Refugee exchanges between Cameroon and Equatorial Guinea, and their socio-economic relevance, from the First World War to immediate post-independence. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 55(3), 453-474.
- Nkama, A. H. G. (2006). Analysing the Poverty Impact of the HIPC Initiative in Cameroon. *African Development Review*, 18(3), 330-352.

- Nkatow Mafany, C., & Njingti Budi, R. (2019). The Protection and Integration of Displaced Persons within the Kadey Division of the East Region of Cameroon : Measures, Challenges and Impact. *American Journal of Humanities and Social Sciences Research*, 3(9), 24-40.
- Nkolo Asse, P. (2015). *Les femmes entrepreneures dans la société politique camerounaise* [Thèse de doctorat en science politique]. Université de Bordeaux, Science Po Bordeaux.
- Nkongho, L. E., & Molua, P. E. (2019). Humanitarian Crisis in the Anglophone Regions of Cameroon : A Critical Analysis of the Cameroonian Government's Emergency Humanitarian Assistance Plan. *African Journal of Social Sciences*, 10(5).
- Nkot, P. F. (1999). Le référendum du 20 mai 1972 au Cameroun : Analyse de quelques tendances de la doctrine. *Les Cahiers de droit*, 40(3), 665-690.
- Nkot, P. F. (2005). *Usages politiques du droit en Afrique : Le cas du Cameroun*. Bruylant.
- Nkuitchou Nkouatchet, R. (2022). Le Cameroun et le tabou de la marginalisation de sa diaspora. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 43 [en ligne].
- N'Nde, P. B. (2018). *Environnement sécuritaire et offre humanitaire : L'évolution des représentations des réfugiés du site de Gado Badzeré au Cameroun*. Fondation Croix Rouge française.
- Noiriel, G. (1997). Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 26(1), 25-54.
- Noiriel, G. (1998). *Refugiés et sans-papiers : La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*. Pluriel.
- Noiriel, G. (2006). *Introduction à la socio-histoire*. La Découverte.
- Norman, K. P. (2020). Migration Diplomacy and Policy Liberalization in Morocco and Turkey. *International Migration Review*, 54(4), 1158-1183.
- Norwegian Refugee Council. (2019). *Cameroon country study : Humanitarian financing task team output IV*.
- NRC, N. R. C. (2019, juin 5). *The worlds most neglected displacement crises*. <https://www.nrc.no/shorthand/fr/the-worlds-most-neglected-displacement-crises/index.html>
- Nsegbe, A. de P., Ndoki, D., & Yemmafouo, A. (2020). Gouvernance de la Covid-19 et impacts socio-économiques et politiques des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie au Cameroun. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 282(2), 419-435.
- Nsoga, R. E. (2020). *La protection des réfugiés en Afrique centrale : Quelle gouvernance des migrations forcées pour les États centre-africains ? Le cas du Cameroun* [Thèse de doctorat en géographie]. Université Montaigne de Montaigne, Bordeaux III.
- Ntuda Ebode, J. V., Bolak Funteh, M., Mbarkoutou Mahamat, H., & Nkalwo Ngoula, J. L. (2017). *Le conflit Boko Haram au Cameroun : Pourquoi la paix traîne-t-elle ?*. Friedrich Ebert Stiftung.
- Nutz, N. (2017). *A Guide to Market-based Livelihood Interventions for Refugees*. UNHCR, Organisation internationale du travail.
- Nyamnjoh, F. (1999). Cameroon : A Country United by Ethnic Ambition and Difference. *African Affairs*, 98(390), 101-118.
- Nyamnjoh, F., & Rowlands, M. (1998). Elite associations and the politics of belonging in Cameroon. *Africa*, 68(3), 320-337.
- OCHA. (2010). *Western and Central Africa : Human Influenza A (H1N1) Cases 2010 - As of June, 14, 2010 - Cameroon | ReliefWeb*. <https://reliefweb.int/map/cameroon/western-and-central-africa-human-influenza-h1n1-cases-2010-june-14-2010>
- OCHA. (2013). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2014*.
- OCHA. (2014). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2015*.
- OCHA. (2015). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2016*.

- OCHA. (2016). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2017*.
- OCHA. (2018a). *Cameroun : Plan de réponse d'urgence pour les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest (mai 2018)*.
- OCHA. (2018b). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2018*.
- OCHA. (2019a). *Cameroon : MIRA Assessment in Adamaoua region, Mayo-Banyo Division*.
- OCHA. (2019b). *Cameroon : North-West and South-West Crisis Situation Report No. 5*.
- OCHA. (2019c). *Cameroun—Aperçu des besoins humanitaires (HNO) 2019*.
- OCHA. (2021a). *CERF Underfunded Emergency Allocation 2021—Advocacy points for Cameroon* (p. 2) [Document interne].
- OCHA. (2021b). *The humanitarian community appeals to all stakeholders to join forces to address the humanitarian needs in Cameroon* [Press release].
- OCHA. (2023). *Cameroon—Humanitarian Need Overview (HNO) 2023* (p. 104).
- OCHA, & UNHCR. (2014). *Note conjointe HCR – OCHA sur les situations mixtes : Coordination dans la pratique*.
- Ochoa, P. (1996). The Historical Moments of Postcolonial Writing : Beyond Colonialism's Binary. *Tulsa Studies in Women's Literature*, 15(2), 221-229.
- Ochonu, M. E. (Éd.). (2018). *Entrepreneurship in Africa : A Historical Approach*. Indiana University Press.
- O'Connor, K. (2017). Quelles sont les idées et les motivations des bureaucrates dans les sociétés contestées sur le plan religieux ? *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 83(1), 69-88.
- OECD. (2008). *The Paris Declaration on Aid Effectiveness and the Accra Agenda for Action*. Organization for Economic Cooperation and Development.
- Oelberger, C. R., Fechter, A.-M., & McWha-Hermann, I. (2017). Managing Human Resources in International NGOs. In *The Nonprofit Human Resource Management Handbook*. Routledge.
- OIM (2021). *2020 Annual Report on the Use of Unearmarked Funding*.
- OIM (2023). *Suivi des flux et enquêtes individuelles de migrants à l'Est du Cameroun (juin- août 2023)*.
- Ojong, N. (2021). *The Everyday Life of the Poor in Cameroon : The Role of Social Networks in Meeting Needs*. Routledge.
- Oka, R. C. (2014). Coping with the Refugee Wait : The Role of Consumption, Normalcy, and Dignity in Refugee Lives at Kakuma Refugee Camp, Kenya. *American Anthropologist*, 116(1), 23-37.
- Olinga, A. D. (2009). *Propos sur l'inertie*. Éditions CLÉ.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1990). Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : Idéologie, action, connaissance. *Cahiers d'Études africaines*, 30(120), 475-492.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1993). Le développement comme champ politique local. *Bulletin de l'APAD*, 6.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995a). *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD ; Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995b). La politique du terrain. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1996). La violence faite aux données. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 3.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1998a). Émique. *L'Homme*, 147, 151-166.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1998b). Quelques réflexions autour de la décentralisation comme objet de recherche. *Bulletin de l'APAD*, 16.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001a). Le « développement participatif » : Ni solution miracle, ni complot néolibéral. *Afrique contemporaine*, 99, 148-156.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001b). Les trois approches en anthropologie du développement. *Revue Tiers Monde*, 42(168), 729-754.

- Olivier de Sardan, J.-P. (2004). État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique. *Politique africaine*, 96(4), 139-162.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2007). De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains. *Revue Tiers Monde*, 191(3), 543.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008a). *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*. Overseas Development Institute.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008b). Introduction thématique. La crise alimentaire de 2004-2005 au Niger en contexte. *Afrique contemporaine*, 225(1), 17-37.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008c). *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2009). Gouvernance chefferiale et gouvernance associative dans les campagnes nigériennes. In *Les pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : A la veille de la décentralisation* (p. 15-36). Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2010a). Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique). *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 31(1-2), 5-20.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2010b). Le culturalisme traditionaliste africaniste. *Cahiers d'études africaines*, 50(198-199-200), Article 198-199-200.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2011a). Aide humanitaire ou aide au développement ? La « famine » de 2005 au Niger. *Ethnologie française*, 41(3), 415-429.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2011b). Promouvoir la recherche face à la consultance. Autour de l'expérience du LASDEL (Niger-Bénin). *Cahiers d'études africaines*, 202-203(2-3), 511-528.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2011c). The Eight Modes of Local Governance in West Africa. *IDS Bulletin*, 42(2), 22-31.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2014). La manne, les normes et les soupçons. Les contradictions de l'aide vue d'en bas. *Revue Tiers Monde*, 219(3), 197-215.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2015). Practical norms : Informal regulation within public bureaucracies. In T. D. Herdt & J.-P. Olivier de Sardan (Éds.), *Real Governance and Practical Norms in Sub-Saharan Africa : The game of the rules* (p. 19-62). Routledge.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2016). For an Anthropology of Gaps, Discrepancies and Contradictions. *Antropologia*, 3(1).
- Olivier de Sardan, J.-P. (2017). Les enjeux scientifiques et citoyens d'une anthropologie des politiques publiques. *Antropologia Publica*, 1(1-2), 7-22.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021a). *La revanche des contextes : Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2021b). Science politique et anthropologie : Une formule gagnant/gagnant ? *Politique africaine*, 161-162(1-2), 309-323.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2023). *L'enchevêtrement des crises au Sahel : Niger, Mali, Burkina Faso*. Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P., & Bierschenk, T. (1993). Les courtiers locaux du développement. *Bulletin de l'APAD*, 5.
- Olivier de Sardan, J.-P., & Dagobi, A. E. (2000). La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger. *Politique africaine*, 80(4), 153-168.
- Olivier de Sardan, J.-P., Diarra, A., & Moha, M. (2017). Travelling models and the challenge of pragmatic contexts and practical norms : The case of maternal health. *Health Research Policy and Systems*, 15(1), 60.

- Olivier de Sardan, J.-P. & Ilka Vari-Lavoisier. (2022). Les modèles voyageurs : Une ingénierie sociale du développement. *Revue internationale des études du développement*, 248.
- Olivier de Sardan, J.-P., & Ridde, V. (Éds.). (2014). *Une politique publique de santé et ses contradictions : La gratuité des soins au Burkina Faso, au Mali et au Niger*. Éditions Karthala.
- Olivius, E. (2013). Gender Equality and Neo-liberal Governmentality in Refugee Camps. *St Antony's International Review*, 9(1), 53-69.
- Olivius, E. (2016a). *Beyond the Buzzwords : Approaches to Gender in Humanitarian Aid* [Dissertation Brief Series]. Expertgruppen för Biståndsanalys.
- Olivius, E. (2016b). Constructing Humanitarian Selves and Refugee Others. Gender equality and the global governance of refugees. *International Feminist Journal of Politics*, 18(2), 270-290.
- Olivius, E. (2017). Sites of repression and resistance : Political space in refugee camps in Thailand. *Critical Asian Studies*, 49(3), 289-307.
- Oloka-Onyango, J., & Tamale, S. (1995). « The Personal Is Political, » or Why Women's Rights Are Indeed Human Rights : An African Perspective on International Feminism. *Human Rights Quarterly*, 17, 691-731.
- Olson, R. S. (2000). Toward a Politics of Disaster : Losses, Values, Agendas, and Blame. *International Journal of Mass Emergencies & Disasters*, 18(2), 265-287.
- Omata, N. (2022). Humanitarian Assistance as Performance? Expectations and Mismatches Between Aid Agencies and Refugee Beneficiaries. *Ethnos*.
- Omata, N. (2023). The role of developmental 'buzzwords' in the international refugee regime : Self-reliance, resilience, and economic inclusion. *World Development*, 167, 106248.
- Onana Mfege, A.-H. (2004). *Le Cameroun et ses frontières : Une dynamique géopolitique complexe*. Harmattan.
- Ondoua, A. (2013). *Sociologie du corps militaire en Afrique noire : Le cas du Cameroun* [These de doctorat, Rennes 1].
- Orock, R. T. E. (2013). Manyu youths, belonging and the antinomies of patrimonial elite politics in contemporary Cameroon. *Cultural Dynamics*, 25(3), 269-290.
- Orock, R. T. E. (2014). Welcoming the "Fon of Fons" : Anglophone Elites and the Politics of Hosting Cameroon's Head of State. *Africa*, 84(2), 226-245.
- Orock, R. T. E. (2015). Elites, Culture, and Power : The Moral Politics of « Development » in Cameroon. *Anthropological Quarterly*, 88(2), 533-568.
- Osborne, S. P., & Strokosch, K. (2013). It takes Two to Tango? Understanding the Co-production of Public Services by Integrating the Services Management and Public Administration Perspectives. *British Journal of Management*, 24(S1), S31-S47.
- Ostrom, E. (1972). Metropolitan Reform : Propositions Derived from Two Traditions. *Social Science Quarterly*, 53(3), 474-493.
- Ostrom, E. (1996). Crossing the great divide : Coproduction, synergy, and development. *World Development*, 24(6), 1073-1087.
- Otabela, J. G. (2019). *Economie de guerre et lutttes armées au Cameroun (1956-1971)* [Thèse de doctorat en histoire]. Université de Yaoundé I.
- Otayek, R. (2005). *La décentralisation comme mode de redéfinition de la domination autoritaire ?* Congrès de l'Association française de science politique, Lyon.
- Otele, O. (2008). *L'histoire de l'esclavage transatlantique britannique : Des origines de la traite transatlantique aux prémises de la colonisation*. M. Houdiard.

- O'Toole, T. (1984). The 1928–1931 Gbaya Insurrection in Ubangui-Shari : Messianic Movement or Village Self-Defense? *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 18(2), 329-344.
- Otto Kwo, P. (2018). *Acteurs internationaux et nationaux de prise en charge des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun : 1965-2014* [Mémoire de Master II en histoire].
- Ouellet, M. (2018). *Migration et classe sociale : Trajectoires d'exil de réfugiés syriens réinstallés au Canada* [Mémoire de Master, Université Laval].
- Ousmanou, A. (2022). *Internally Displaced Angophones in the Far North Cameroon : Displacement Trajectories, Coping Strategies and Education* (Working Paper). Arnold Bergstraesser Institut.
- Ouwe-Missi-Oukem-Boyer, O., Vidal, L., & Munung, N. S. (2012). *Bibliographie du VIH/SIDA au Cameroun (1980-2010)*. IRD.
- Owona, A. (1973). La naissance du Cameroun (1884-1914). *Cahiers d'Études africaines*, 13(49), 16-36.
- Owona Nguini, M. É., & Menthong, H.-L. (2018). « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018). *Politique africaine*, 150(2), 97-114.
- Oyono, D. (1992). *Colonie ou mandat international : La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*. L'Harmattan.
- Padilla, E. (1958). *Up from Puerto Rico*. Columbia University Press.
- Paffenholz, T. (2016). Peacebuilding goes local and the local goes peacebuilding : Conceptual discourses and empirical realities of the local turn in peacebuilding. In T. Debiel & U. Schneckener (Éds.), *Peacebuilding in Crisis* (p. 210-226). Routledge.
- Pahimi, P. (2017). Taxation and the dynamics of cross-border migration between Cameroon, Chad and Nigeria in the colonial and postcolonial period. In C. Udelsmann Rodrigues & J. Tomàs (Éds.), *Crossing African Borders : Migration and Mobility* (p. 83-97). Centro de Estudos Internacionais.
- Palmary, I. (2007). Gender, Race and Culture : Unpacking Discourses of Tradition and Culture in UNHCR Refugee Policy. *Annual Review of Critical Psychology*, 6, 125-133.
- PAM, P. A. M. (2017). *Plan stratégique de pays—Cameroun (2018–2020)*.
- Pandolfi, M. (2002). « Moral entrepreneurs », souverainetés mouvantes et barbelés : Le bio-politique dans les Balkans postcommunistes. *Anthropologie et Sociétés*, 26(1), 29-51.
- Pantaleón, J. F. (2000). L'anthropologie, les organisations non-gouvernementales et le développement. *Revue de Synthèse*, 121(3), 469-478.
- Panzer, M. G. (2013). Building a revolutionary constituency : Mozambican refugees and the development of the FRELIMO proto-state, 1964–1968. *Social Dynamics*, 39(1), 5-23.
- Parizet, R. (2013). La fabrique dépolitisée des élites locales : Les dispositifs de développement participatif dans le Chiapas (Mexique). *Revue internationale de politique comparee*, 20(4), 77-101.
- Parks, R. B., Baker, P. C., Kiser, L., Oakerson, R., Ostrom, E., Ostrom, V., Percy, S. L., Vandivort, M. B., Whitaker, G. P., & Wilson, R. (1981). Consumers as Coproducers of Public Services : Some Economic and Institutional Considerations. *Policy Studies Journal*, 9(7), 1001-1011.
- Pascucci, E. (2019). The local labour building the international community : Precarious work within humanitarian spaces. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 51(3), 743-760.
- Patterson, M., & Monroe, K. R. (1998). Narrative in Political Science. *Annual Review of Political Science*, 1(1), 315-331.
- Paupert, M. (2010). Conflits fonciers et compétition ethnique au Cameroun. L'autochtonie ou le mérite aux fondements de la justice spatiale. In B. Bret, P. Gervais-Lambony, C. Hancock, & F. Landy (Éds.), *Justice et injustices spatiales* (p. 281-300). Presses universitaires de Paris Nanterre.

- Paveau, M.-A. (2022). Comment pensent les chercheuses blanches ? Propositions épistémologiques et méthodologiques. *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, 2021-3, [en ligne].
- Payet, J.-P., & Giuliani, F. E. (2010). Rencontrer, interpréter, reconnaître : Catégorisation et pluralité de l'acteur faible. In *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles* (p. 7-19). Presses Universitaires de Rennes.
- Péclard, D., Kernen, A., & Khan-Mohammad, G. (2020). États d'émergence. Le gouvernement de la croissance et du développement en Afrique. *Critique internationale*, 89(4), 9-27.
- Pécoud, A. (2018). What do we know about the International Organization for Migration? *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(10), 1621-1638.
- Pécoud, A. (2020). Introduction : The International Organization for Migration as the New 'UN Migration Agency'. In M. Geiger & A. Pécoud (Éds.), *The International Organization for Migration : The New 'UN Migration Agency' in Critical Perspective* (p. 1-27). Springer International Publishing.
- Pécoud, A. (2021). Narrating an ideal migration world? An analysis of the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration. *Third World Quarterly*, 42(1), 16-33.
- Peiffer, C., & Englebert, P. (2012). Extraversion, vulnerability to donors, and political liberalization in Africa. *African Affairs*, 111(444), 355-378.
- Pelican, M. (2006). *Getting along in the Grassfields : Interethnic relations and identity politics in northwest Cameroon* [PhD thesis, Martin Luther Universität Halle Wittenberg].
- Pelican, M. (2011). Mbororo on the move : From pastoral mobility to international travel. *Journal of Contemporary African Studies*, 29(4), 427-440.
- Pelican, M. (2012). Mbororo pastoralists in Cameroon : Transformations in identity and political representation. *Afro-Eurasian Inner Dry Land Civilizations*, 1, 113-126.
- Peretz, D. (1977). Refugees and Social Stratification. In *Commoners, Climbers and Notables* (p. 314-328). Brill.
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2002). Réfugiés : Des stratégies de fuite dans la longue durée. *Politique africaine*, 85(1), 5-15.
- Perrot, C. H., & Fauvelle-Aymar, F.-X. (Éds.). (2003). *Le retour des rois : Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*. Karthala.
- Petel, F. D., & Vircoulon, T. (2021). *Les Peuls Mbororo dans le conflit anglophone : Des luttes foncières locales au conflit régional* (Notes de l'IFRI).
- Peters, A. M., & Moore, P. W. (2009). Beyond Boom and Bust : External Rents, Durable Authoritarianism, and Institutional Adaptation in the Hashemite Kingdom of Jordan. *Studies in Comparative International Development*, 44(3), 256-285.
- Peters, R. W. (2016). Local in Practice : Professional Distinctions in Angolan Development Work. *American Anthropologist*, 118(3), 495-507.
- Petiteville, F. (2017). La politisation résiliente des organisations internationales. *Critique internationale*, 76(3), 9-19.
- Pigeaud, F. (2011). *Au Cameroun de Paul Biya*. Karthala.
- Pigg, S. L. (1992). Inventing Social Categories Through Place : Social Representations and Development in Nepal. *Comparative Studies in Society and History*, 34(3), 491-513.
- Pisarevskaya, A., Levy, N., Scholten, P., & Jansen, J. (2020). Mapping migration studies : An empirical analysis of the coming of age of a research field. *Migration Studies*, 8(3), 455-481.
- PNUD, & Gouvernement du Cameroun. (2021). *Evolution and Socio-Economic Impact of the Security Crisis in the North-West and South-West Regions (2017–2020)*. PNUD.

- Pommerolle, M.-E. (2007). Routines autoritaires et innovations militantes : Le cas d'un mouvement étudiant au Cameroun. *Politique africaine*, 108(4), 155-172.
- Pommerolle, M.-E. (2008). La démobilisation collective au Cameroun : Entre régime postautoritaire et militantisme extraverti. *Critique internationale*, 40(3), 73-94.
- Pommerolle, M.-E. (2010). The extraversion of protest : Conditions, history and use of the 'international' in Africa. *Review of African Political Economy*, 37(125), 263-279.
- Pommerolle, M.-E. (2015). Les violences dans l'Extrême-Nord du Cameroun : Le complot comme outil d'interprétation et de luttes politiques. *Politique africaine*, 138(2), 163-177.
- Pommerolle, M.-E. (2016). Donors and the making of 'credible' elections in Cameroon. In T. Hagmann & F. Reyntjens (Éds.), *Aid and Authoritarianism in Africa : Development Without Democracy* (p. 119-138). Zed Books.
- Pommerolle, M.-E., & Heungoup, H. D. M. (2017). The "Anglophone crisis" : A tale of the Cameroonian postcolony. *African Affairs*, 116(464), 526-538.
- Pommerolle, M.-E., & Ngaméni, N. M. (2015). Fabrics of Loyalty : The Politics of International Women Day's Wax Print Cloth in Cameroon. *Africa*, 85(4), 656-676.
- Poncelet, M., André, G., & Herdt, T. de. (2010). La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : Héritage colonial, hybridité et résilience. *Autrepart*, 54(2), 23-41.
- Porter, T. M. (1995). *Trust in numbers : The pursuit of objectivity in science and public life*. Princeton University Press.
- Provini, O. (2017). Discuter la catégorie d'« État fragile » par l'analyse des politiques publiques : Le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi. *Critique internationale*, 77(4), 103-120.
- Provini, O., & Hassenteufel, P. (2018). Georges Balandier et l'analyse du changement politique. In *Dix concepts d'anthropologie en science politique*.
- Puggioni, R. (2006). Resisting sovereign power : Camps in-between exception and dissent. In J. Huysmans, A. Dobson, & R. Prokhovnik (Éds.), *The Politics of Protection : Sites of Insecurity and Political Agency* (p. 68-83). Psychology Press.
- Puig de la Bellacasa, M. (2012). 'Nothing Comes Without Its World' : Thinking with Care. *The Sociological Review*, 60(2), 197-216.
- Pupavac, V. (2002). *Therapeutising Refugees, Pathologizing Populations : International Psycho-Social Programmes in Kosovo* (Working Paper 59). UNHCR.
- Puwar, N. (2004). *Space Invaders. Race, Gender and Bodies Out of Place*. Berg.
- Quashie, H. (2020). Quand enquêter rime avec racialité. Revisiter les migrations du « Nord » vers le « Sud » et la production sociale des catégorisations arabe, noire et blanche à travers la réflexivité. *Cahiers de l'Urmis*, 19.
- Quétu, Z. (2023). Faire du terrain en femme riche et métisse au Burundi. Rapports de pouvoir, relations d'enquête et réajustement méthodologique. *Cahiers d'études africaines*, 250(2), 219-238.
- Quijano, A. (2000). Coloniality of Power and Eurocentrism in Latin America. *International Sociology*, 15(2), 215-232.
- Raffinot, M. (2010). L'appropriation (ownership) des politiques de développement : De la théorie à la pratique. *Mondes en développement*, 149(1), 87-104.
- Randeria, S., & Grunder, C. (2012). Comment l'État et la Banque mondiale gèrent les déplacements de populations à Mumbai. *Critique internationale*, 54(1), 81-99.
- Rangé, C. (2020). Boko Haram, révélateur des insécurités foncières au lac Tchad (Cameroun) ? In E. Chauvin, O. Langlois, & C. Seignobos, *Conflicts et violences dans le bassin du lac Tchad—Actes du XVIIe colloque Méga-Tchad* (p. 149-160). IRD Éditions.

- Ray, O. (2015). Aide au développement et limites des interventions internationales. *Afrique contemporaine*, 255(3), 122-124.
- Razack, S. (2003). A Violent Culture or Culturalized Violence? : Feminist Narratives of Sexual Violence against South Asian Women. *Studies in Practical Philosophy*, 3(1), 80-104.
- Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2018). *Sous la crise anglophone au Cameroun : Frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités publiques* [Document de travail UMR DIAL].
- Rebisz, B. (2021). *Colonial Injustices : Gendered Experiences of Villagisation during the Mau Mau Insurgency in Kenya*. Global Conflict Webinar Series.
- Redfield, P. (2005). Doctors, Borders, and Life in Crisis. *Cultural Anthropology*, 20(3), 328-361.
- Redfield, P. (2012). The Unbearable Lightness of Ex-pats : Double Binds of Humanitarian Mobility. *Cultural Anthropology*, 27(2), 358-382.
- Redfield, P. (2013). *Life in crisis : The ethical journey of Doctors without Borders*. University of California Press.
- Reno, W. (1998). *Warlord Politics and African States* (Paperback ed). Lynne Rienner Publ.
- République du Cameroun. (1978). *Enquête nationale sur la nutrition : Rapport final*.
- République du Cameroun. (2006). *Politique Nationale d'Alimentation et de Nutrition (PNAN)*.
- République du Cameroun. (2007). *Protocole national de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe (PCIMA)*.
- République du Cameroun. (2009). *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi* (p. 167). MINEPAT.
- République du Cameroun. (2018a). *Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (2018-2019)*.
- République du Cameroun. (2018b). *Stratégie de relèvement et de consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun (2018-2022)*.
- République du Cameroun. (2020). *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Pour la transformation structurelle et le développement inclusif*. MINEPAT.
- Revelin, F., Levain, A., Mignon, M., Noel, M., Queffelec, B., Raux, P., & Squividant, H. (2021). *L'ouverture des matériaux de recherche ethnographiques en question*. CNRS.
- Revet, S. (2009). *Les organisations internationales et la gestion des risques et des catastrophes « naturels »* (Les études du CERI).
- Revet, S. (2012). Catastrophes « naturelles », figures de vulnérables et moments de politique. *Le sujet dans la cite*, 1(1), 162-174.
- Revet, S. (2018). *Les coulisses du monde des catastrophes naturelles*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Rey, G., & Debonneville, J. (2022). « Deeper conversations » : Blanchité et rapport de pouvoir dans l'enquête ethnographique. *Emulations - Revue de sciences sociales*, 42, Article 42.
- Reyna, S. P. (1990). *Wars without End : The Political Economy of a Precolonial African State*. University of New Hampshire Press.
- Ribémont, T. (2016). *Figures des bénéficiaires dans l'action humanitaire : À la croisée des regards et des disciplines*. Presses Sorbonne Nouvelle.
- Ridde, V. (2013). Réflexions sur les per diem dans les projets de développement en Afrique. In S. Hagberg (Éd.), *Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social* (p. 81-114). LIT Verlag Münster.
- Ridde, V., & Jacob, J.-P. (Éds.). (2013). *Les indigents et les politiques de santé en Afrique : Expériences et enjeux conceptuels*. Academia-L'Harmattan.

- Rivetti, P. (2013). Empowerment without Emancipation : Performativity and Political Activism among Iranian Refugees in Italy and Turkey. *Alternatives*, 38(4), 305-320.
- Robert, C. (2007). Les transformations managériales des activités politiques. *Politix*, n° 79(3),
- Roberts, C. W. (2022). *Pathways to Peace in Cameroon : Ten Critical Observations for the International Community*. Canadian Global Affairs Institute.
- ROCARE. (2007). *Etude sur l'état des lieux des infrastructures et équipements des Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) et des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) soutenus par l'UNICEF* [Rapport d'enquête]. Gouvernement du Cameroun, Unicef.
- Rodogno, D., Schulz, M., & Vaïsse, M. (Éds.). (2012). Organisations internationales et ONG : coopération, rivalité, complémentarité de 1919 à nos jours. *Relations internationales*, 3(151).
- Roepstorff, K. (2020). A call for critical reflection on the localisation agenda in humanitarian action. *Third World Quarterly*, 41(2), 284-301.
- Roitman, J. (2003a). La garnison-entrepôt : Une manière de gouverner dans le bassin du lac Tchad. *Critique internationale*, 19(2), 93-115.
- Roitman, J. (2003b). Unsanctioned Wealth; or, The Productivity of Debt in Northern Cameroon. *Public Culture*, 15(2), 211-237.
- Roitman, J. (2004). Productivity in the Margins : The Reconstitution of State Power in the Chad Basin. In V. Das & D. Poole, *Anthropology at the Margins of the State*. School of American Research Press.
- Roitman, J. (2005). *Fiscal disobedience : An anthropology of economic regulation in Central Africa*. Princeton University Press.
- Roitman, J. (2006). The Ethics of Illegality in the Chad Basin. In J. Comaroff & J. Comaroff (Éds.), *Law and Disorder in the Postcolony* (p. 247-272). University of Chicago Press.
- Roitman, J. (2014). *Anti-Crisis*. Duke University Press.
- Roitman, J. (2019). Anti-Crisis : Penser avec et contre les crises ? (S. Angeli Aguiton, L. Cabane, & L. Cornilleau, Trad.). *Critique internationale*, 85(4), 107-121.
- Rolle, V. (2017). Abandonner le terrain des bikers. *SociologieS*.
- Romier, G. (1999). Peuls mbororo de Centrafrique. Une installation récente, un avenir incertain. In R. Botte, J. Boutrais, & J. Schmitz (Éds.), *Figures peules* (p. 463-480). Karthala.
- Rose, G. (1996). As if the mirrors has bled. In N. Duncan, *Body Space. Destabilizing geographies of gender and sexuality* (p. 56-74). Routledge.
- Rose, G. (1997). Situating knowledges : Positionality, reflexivities and other tactics. *Progress in Human Geography*, 21(3), 305-320.
- Rose, N. (1999). *Powers of Freedom : Reframing Political Thought*. Cambridge Univ. Press.
- Rosenthal, J. (2015). From « migrants » to "refugees" : Identity, aid, and decolonization in Ngara district, Tanzania. *The Journal of African History*, 56(2), 261-279.
- Rosenthal, J. (2017). 'From a Place of Misery to a Place of Deeper Misery' : Development, Authority, and Conflict in the Mwesi Highlands Rwandan Refugee Settlement. *International Journal of African Historical Studies*, 50(1), 99-120.
- Roth, S. (2016). *The paradoxes of aid work : Passionate professionals* (First issued in paperback 2016). Routledge.
- Roubaud, F. (1994). Le « modèle » de développement camerounais 1965-1990 : De la croissance équilibrée à la crise structurelle. In G. Courade (Éd.), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement* (p. 52-72). Karthala.

- Roulon-Doko, P. (1999). L'étranger-voyageur : La formulation de l'autre chez les Gbaya kara. In M. Lakroum & B. Grunberg (Éds.), *Histoire des métissage hors d'Europe. Nouveaux mondes ? Nouveaux peuples ?* (p. 221-226).
- Rouveroy van Nieuwaal, E. A. B. van, & Dijk, R. van (Éds.). (1999). *African chieftaincy in a new socio-political landscape*. Lit Verlag ; Distributed in North America by Transaction Publishers.
- Rozakou, K. (2012). The biopolitics of hospitality in Greece : Humanitarianism and the management of refugees. *American Ethnologist*, 39(3), 562-577.
- Rubin, N. (1974). Africa and Refugees. *African Affairs*, 73(292), 290-311.
- Ruiz de Elvira, L. (2010). L'État syrien de Bachar al-Assad à l'épreuve des ONG. *Maghreb - Machrek*, 203(1), 41-57.
- Ruiz de Elvira, L. (2020). Associations de bienfaisance et prise en charge du social en Syrie. De l'étatisme à la « décharge ». In L. Ruiz de Elvira & S. A. Saeidnia (Éds.), *Les mondes de la bien-faisance : Les pratiques du bien au prisme des sciences sociales* (p. 355-378). CNRS éditions.
- Ryfman, P. (2016). *Une histoire de l'humanitaire* (2e éd., révisée et mise à jour). La Découverte.
- Sahraoui, N. (2020). Le « nécropouvoir » dans le contrôle migratoire et ses implications genrées dans les périphéries postcoloniales françaises de l'Océan Indien. *Migrations Societe*, 182(4), 29-42.
- Sahraoui, N. (2022). Des dispositions bureaucratiques humanitaires au service d'un gouvernement nécropolitique des non-citoyens : Un paradoxe libéral ? *Raisons politiques*, 86(2), 93-112.
- Saïbou, I. (2010). *Les coupeurs de route : Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*. Karthala.
- Saïbou, I., & Mangmadi, N. (2009). Banditisme et contestation de l'ordre allogène au Nord-Cameroun. *Afrique histoire*, 7(1), 99-118.
- Said, E. W. (1980). *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*. Seuil.
- Saint-Lary, M. (2022, mars 17). *Les économies familiales de l'exil. Retour sur une enquête collective auprès des « déplacés » installés à Ouagadougou*. Séminaire « Les conflits et violences armées à l'aune des dynamiques familiales ».
- Sali, H. (2021). Les mobilités saisonnières transfrontalières Tchad-Cameroun (1970-2013) : Stratégies de survie et/ou création d'un espace de socialisation. *ACAREF*, 3, 220-235.
- Samaddar, R. (2010). Lire Foucault à l'ère post-coloniale. *Actuel Marx*, 47(1), 165-186.
- Samāddāra, R. (2007). *The materiality of politics*. Anthem Press.
- Samah, W., & Tata, E. S. (2021). Straddled Between Government Forces and Armed Separatists : The Plight of Internally Displaced Persons from the Anglophone Regions of Cameroon. In R. Adeola (Éd.), *National Protection of Internally Displaced Persons in Africa : Beyond the rhetoric* (p. 73-92). Springer International Publishing.
- Same Ekobo, M., & Abdoukadi. (2019). Les partenaires internationaux dans l'instance de coordination du Fonds Mondial au Cameroun : Des reconfigurations à l'aune d'une gouvernance instrumentalisée. *Face à face. Regards sur la santé*, 15.
- Sánchez, A. J. (2018). Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique. *Les Papiers de la Fondation*, 13, 35.
- Sanchez Garcia, E. (2022). Unpacking the peace pillar of the Triple Nexus. *Development in Practice*, 33(3), 328-333.
- Sancino, A. (2016). The Meta Co-production of Community Outcomes : Towards a Citizens' Capabilities Approach. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 27(1), 409-424.

- Sawicki, F. (2003). Leadership politique : Un concept à remettre sur le métier ? In *Le leadership politique et le territoire : Les cadres d'analyse en débat* (p. 73-92). Presses Universitaires de Rennes.
- Sayem, G. W. (2020). La question des déplacés forcés de la "Crise Anglophone" au Cameroun depuis 2016. *Journal of the African Literature Association*, 14(2), 307-322.
- Scalettaris, G. (2013). *La fabrique du gouvernement international des réfugiés : Bureaugraphie du HCR dans la crise afghane* [These de doctorat, Paris, EHESS].
- Scalettaris, G. (2018). L'ethnographe embarqué et la pensée institutionnelle du HCR. Sortir du terrain, entrer dans la critique anthropologique. In M. Fresia & P. Lavigne-Delville (Éds.), *Au cœur des mondes de l'aide internationale. Regards et postures ethnographiques* (p. 75-92). Karthala ; APAD ; IRD.
- Schattner-Ornan, I. (2024). Daily negotiations with state agencies in the field—Reflections from refugee camps in Western Ethiopia. In A. Cunningham (Éd.), *Authoritarian Practices and Humanitarian Negotiations* (p. 123-144). Routledge.
- Scheel, S., & Ratfisch, P. (2014). Refugee Protection Meets Migration Management : UNHCR as a Global Police of Populations. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(6), 924-941.
- Schneider, M., Teske, P., Marschall, M., Mintrom, M., & Roch, C. (1997). Institutional Arrangements and the Creation of Social Capital : The Effects of Public School Choice. *American Political Science Review*, 91(1), 82-93.
- Schumann, K., Willis, R., Angove, J., & Mbinkar, C. (2023). *Cameroon Conflict Human Rights Report 2022/23 (from January 2021 to April 2023)*. Cameroon Conflict Research Group.
- Schwartz, O. (1993). Postface. L'empirisme irréductible. In N. Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri* (p. 265-305). Nathan.
- Schwedler, J. (2006). The Third Gender : Western Female Researchers in the Middle East. *PS: Political Science and Politics*, 39(3), 425-428.
- Scott, J. C. (1985). *Weapons of the Weak : Everyday Forms of Peasant Resistance*. Yale University Press.
- Scott, J. C. (1990). *Domination and the Arts of Resistance : Hidden Transcripts*. Yale University Press.
- Scott, J. L. (2007). *British Concentration Camps of the Second South African War (The Transvaal, 1900-1902)* [Mémoire de Master, Florida State University].
- Seignobos, C. (2008). *La question mbororo, réfugiés de la RCA au Cameroun*. GRED- Gouvernance, Risque, Environnement, Développement.
- Seignobos, C. (2009). Changer l'identité du bétail ? Modifier ou enrichir les pâturages ? Le nouveau dilemme des éleveurs mbororo (Cameroun, RCA et Tchad). *Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer »*.
- Seignobos, C. (2011a). Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo. *Afrique contemporaine*, 239(3), 35-59.
- Seignobos, C. (2011b). Le *pulaaku*, ultime recours contre les coupeurs de route. Province du Nord au Cameroun. *Afrique contemporaine*, 240(4), 11-23.
- Seignobos, C. (2011c). *Les Mbororo du Lom-Pangar. Mission sociologique*. Banque mondiale / EDC.
- Seignobos, C. (2013). L'enrichissement par la razzia dans le bassin du lac Tchad du XIXe siècle à 2012. *Richesse et Sociétés. Actes du 9e colloque de la Maison archéologie et ethnologie*, 81-93.
- Seignobos, C. (2015a). Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? *Afrique contemporaine*, 255(3), 93-120.
- Seignobos, C. (2015b). Boko Haram : Innovations guerrières depuis les monts Mandara. Cosaquerie motorisée et islamisation forcée. *Afrique contemporaine*, n° 252(4), 149-169.
- Seignobos, C. (2017). *Des mondes oubliés : Carnets d'Afrique*. IRD éditions.

- Seignobos, C., & Iyebi-Mandjek, O. (2000). *Atlas de l'Extrême-Nord du Cameroun*. MINREST / IRD.
- Seignobos, C., & Teyssier, A. (1998). *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun* (p. 61).
- Sévérino, J.-M., & Ray, O. (2010). *Le temps de l'Afrique*. Odile Jacob.
- Shadle, B. L. (2018). Refugees in African History. In W. H. Worger, C. H. Ambler, & N. Achebe (Éds.), *A companion to African history* (p. 247-264). Wiley Blackwell.
- Sharp, G., & Kremer, E. (2006). The Safety Dance : Confronting Harassment, Intimidation, and Violence in the Field. *Sociological Methodology*, 36(1), 317-327.
- Sharp, J. (2005). Geography and gender : Feminist methodologies in collaboration and in the field. *Progress in Human Geography*, 29(3), 304-309.
- Sharpe, M. (2019). The Global Compact on Refugees and Conflict Prevention in Africa : 'Root Causes' and Yet Another Divide. *International Journal of Refugee Law*, 30(4), 707-710.
- Siddiqi, A. (2018). Disasters in conflict areas : Finding the politics. *Disasters*, 42(S2), S161-S172.
- Sieff, K. (2017, juin 28). They fled Boko Haram and famine—And then they were forced back. *Washington Post*. https://www.washingtonpost.com/world/africa/they-fled-boko-haram-and-famine--and-then-they-were-forced-back/2017/06/27/e95c7720-335b-11e7-ab03-aa29f656f13e_story.html
- Siméant, J. (1994). Qu'a-t-on vu quand "on ne voyait rien" ? Sur quelques aspects de la couverture télévisuelle du génocide au Rwanda par TF1 et France 2, avril-juin 1994. In M. Le Pape, J. Siméant, & C. Vidal, *Crises extrêmes—Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides* (p. 36-56). La Découverte.
- Siméant, J., & Taponier, S. (2014). Interpreting the Rise of International "Advocacy". *Humanity: An International Journal of Human Rights, Humanitarianism, and Development*, 5(3), 323-343.
- Siméant-Germanos, J. (2010). « Économie morale » et protestation – détours africains. *Genèses*, 81(4), 142-160.
- Simms, B., & Trim, D. (Éds.). (2011). *Humanitarian Intervention : A History*. Cambridge University Press.
- Simonneau, D., & Castelli Gattinara, P. (2019). Prendre part aux logiques d'exclusion : Les mobilisations anti-migrants en France, en Italie et aux États-Unis. *Critique internationale*, 84(3), 105-124.
- Sindjoun, L. (1996). Identité Nationale et « révision constitutionnelle » du 18 janvier 1996 : Comment constitutionnalise-t-on le « nous » au Cameroun dans l'Etat post-unitaire? *Polis : revue camerounaise de science politique*, 1(1), 10-24.
- Sindjoun, L. (1997). Elections et politique au Cameroun : Concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection. *African Journal of Political Science / Revue Africaine de Science Politique*, 2(1), 89-121.
- Sindjoun, L. (1998). *La politique d'affection en Afrique noire : Société de parenté, « société d'Etat » et libéralisation politique au Cameroun*. African Association of Political Science.
- Sindjoun, L. (2002). *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*. Economica.
- Sindjoun, L. (Éd.). (2005). *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*. Karthala.
- Skinner, R., & Lester, A. (2012). Humanitarianism and Empire : New Research Agendas. *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 40(5), 729-747.
- Skran, C., & Easton-Calabria, E. (2020). Old Concepts Making New History : Refugee Self-reliance, Livelihoods and the 'Refugee Entrepreneur'. *Journal of Refugee Studies*, 33(1), 1-21.
- Slattery, P., & Rapp, D. (2002). *Ethics and the Foundations of Education : Teaching Convictions in a Postmodern World*. Pearson.
- Smillie, I. (Éd.). (2001). *Patronage Or Partnership : Local Capacity Building in Humanitarian Crises*. IDRC.

- Sobseh, E. Y. (2023). Cameroon-Nigeria Border Conflict Prevention and Resolution Over the Bakassi Peninsula, 1884 – 2008 : Model for Peacebuilding in Africa. *International Journal of Conflict Management*, 4(1).
- Socpa, A. (2000). Les dons dans le jeu électoral au Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 40(157).
- Socpa, A. (2015). Political Entrepreneurship in Cameroon. In U. Rösenthaler & D. Schulz (Éds.), *Cultural Entrepreneurship in Africa* (p. 99-120). Routledge.
- Sohn, K. (2011). Acting White : A Critical Review. *The Urban Review*, 43(2), 217-234.
- Soriat, C. (2013). S'investir ou investir dans la lutte contre le sida au Bénin ? Trajectoires d'entrepreneurs et reconversions associatives. *Face à face. Regards sur la santé*, 12.
- Souley Issoufou, M. S. (2018). Une nouvelle élite dans les métiers de l'international : Les expatriés africains d'Épicentre et leurs rapports professionnels avec les employés locaux. *Critique internationale*, 81(4), 83-106.
- Sourna Loumtouang, E. (2015). Frontières de l'Etat et état des frontières au Cameroun : Esquisse d'analyse de la gouvernance des périphéries de l'Etat réunié (1961-2011). *Revue Internationale Des Sciences Humaines et Sociales//International Review of Human and Social Sciences*, 6, 31-51.
- Sourna Loumtouang, E. (2023). Imaginaires, fabrique des frontières et construction de l'État-nation au Cameroun de la période allemande à nos jours (1884–2018). *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique*, 1-26.
- Sözer, H. (2020). Humanitarianism with a neo-liberal face : Vulnerability intervention as vulnerability redistribution. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(11), 2163-2180.
- Spector, P. E., Fox, S., Penney, L. M., Bruursema, K., Goh, A., & Kessler, S. (2006). The dimensionality of counterproductivity : Are all counterproductive behaviors created equal? *Journal of Vocational Behavior*, 68(3), 446-460.
- Spire, A. (2008). *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Raisons d'agir.
- Spivak, G. C. (1994). Can the Subaltern Speak? In P. Williams & L. Chrisman (Éds.), *Colonial Discourse and Post-Colonial Theory : A Reader* (p. 66-111). Harvester Wheatsheaf.
- Steets, J., Grunewald, F., Binder, A., De Geoffroy, V., Kruger, S., Meier, C., & Sokpoh, B. (2010). *Cluster approach evaluation 2 : Synthesis report*. Global Public Policy Institute.
- Stierl, M. (2018). *Migrant Resistance in Contemporary Europe*. Routledge.
- Stoddard, A., Harmer, A., Haver, K., Salomon, D., & Wheeler, V. (2007). *Cluster Approach Evaluation Final*. Overseas Development Institute.
- Stoler, A. L. (2008). Imperial Debris : Reflections on Ruins and Ruination. *Cultural Anthropology*, 23(2), 191-219.
- Stoler, A. L. (Éd.). (2013). *Imperial Debris : On Ruins and Ruination*. Duke University Press Books.
- Strathern, M. (Éd.). (2000). *Audit cultures : Anthropological studies in accountability, ethics and the academy*. Routledge.
- Stratigos, J.-M. (2017). De la bataille des chiffres à la bataille des mots. Tensions autour de la fabrication d'une crise. *Communication, technologies et développement*, 4, Article 4.
- Strauss, A. (1985). *La trame de la négociation : Sociologie qualitative et interactionnisme*. L'Harmattan.
- Stroup, S. S. (2012). *Borders among activists : International NGOs in the United States, Britain, and France*. Cornell University Press.
- Stürner-Siovitz, J. (2021). African Cities and International Migration Governance : From Glocal Identities to Multilevel Solutions? *Journal of International Affairs*, 74(1), 143-164.

- Stürner-Sioivitz, J. (2022). Clear the Stage—City Diplomacy in Global Migration Governance. In J. Stürner-Sioivitz (Éd.), *Curtain up : City diplomacy in global migration governance* (p. 113-184). Springer Fachmedien.
- Sumo Tayo, A. R. (2017). *Héritage colonial et gestion des conflictualités des frontières internationales du Cameroun de 1960 à 2008* [Thèse de doctorat]. Université de Yaoundé I.
- Sumo Tayo, A. R. (2022). From contested borders to cross-border cooperation in the Lake Chad Basin : Stakes and challenges. In *Perspectives on the State Borders in Globalized Africa*. Routledge.
- Sumo Tayo, A. R. (2023). Collecte des données, protection des sources et production des savoirs sur Boko Haram en contexte de paranoïa sécuritaire au Cameroun. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 57(3), 713-730.
- Surie von Czechowski, A. (2018). "We Are Human Beings:" *Humanitarian Confinement, Refugee Bodies, and Human Rights* [Columbia University].
- Swartz, D. L. (2008). Bringing Bourdieu's master concepts into organizational analysis. *Theory and Society*, 37(1), 45-52.
- Swidler, A., & Watkins, S. C. (2017). *A fraught embrace : The romance & reality of AIDS altruism in Africa*. Princeton University Press.
- Tague, J. (2019). *Displaced Mozambicans in Postcolonial Tanzania : Refugee Power, Mobility, Education, and Rural Development*. Routledge.
- Taithe, B. (2020). Demotic humanitarians : Historical perspectives on the global reach of local initiatives, 1940–2017. In *Citizen Aid and Everyday Humanitarianism*. Routledge.
- Takougang, J. (1998). *African State And Society In The 1990s : Cameroon's Political Crossroads*. Routledge.
- Takougang, J. (2003). Nationalism, democratisation and political opportunism in Cameroon. *Journal of Contemporary African Studies*, 21(3), 427-445.
- TallBear, K. (2014). Standing With and Speaking as Faith : A Feminist-Indigenous Approach to Inquiry. *Journal of Research Practice*, 10(2).
- Tamfuh, W. M. (2020). Tribalism, Politics and Hate Discourse in Contemporary Cameroon English : A Linguistic Usurpation. *Communication and Linguistics Studies*, 6(3), 47.
- Tande, K., & Molua, P. (2021). An appraisal on the predicament of Internally Displaced People (IDPs) and refugees of the anglophone armed conflict in Cameroon. *IJER-International Journal of Educational Research*, 4(07).
- Tata, D. N. (2023, juin 1). *Making a Living in an Alternative Sector : The Career of Taxi Drivers in Yaounde*. European Conference in African Studies, Cologne.
- Tatsitsa, J. (2022). *Migrants et sédentaires subalternes Bamiléké dans la résistance face à la domination française au Cameroun, des années 1940 aux années 1950* [Thèse de doctorat en histoire]. Université d'Ottawa.
- Tazzioli, M. (2022). Extractive Humanitarianism : Participatory Confinement and Unpaid Labor in Refugees Governmentality. *Communication, Culture and Critique*, 15(2), 176-192.
- Tazzioli, M., & Stierl, M. (2021). "We Closed the Ports to Protect Refugees." Hygienic Borders and Deterrence Humanitarianism during Covid-19. *International Political Sociology*, 15(4), 539-558.
- Tchingankong Yanou, M. (Éd.). (2021). Dossier : Cameroun, l'ordre du changement. *Polis : revue camerounaise de science politique*, 23(1-2).
- Temgoua, A.-P. (2014). *Le Cameroun à l'époque des Allemands : 1884-1916*. L'Harmattan.
- Terretta, M. (2010). Cameroonian Nationalists Go Global : From Forest Maquis To a Pan-Africanist Accra. *The Journal of African History*, 51(2), 189-212.

- Terretta, M. (2013). *Nation of Outlaws, State of Violence : Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*. Ohio University Press.
- Terretta, M. (2022). Decolonizing International Law? : Rights Claims, Political Prisoners, and Political Refugees during French Cameroon's Transition from Trust Territory to State. *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 42(1), 3-19.
- Terretta, M., & Chétima, M. (2018, mai 10). The US and France backs Cameroon's reign of terror. *Africa Is a Country*. <https://africasacountry.com/2018/08/the-us-and-french-backed-reign-of-terror-in-cameroon>
- Terretta, M., & Janzen, P. (2021). Historical perspectives on contemporary refuge seeking in Africa. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 55(3), 445-451.
- Teubner, G. (Éd.). (1997). *Global Law Without a State*. Dartmouth.
- Tévanian, P. (2013). 1. Réflexions sur le privilège blanc. In *De quelle couleur sont les blancs ?* (p. 23-33). La Découverte.
- Thiollet, H. (2011). Migration as Diplomacy : Labor Migrants, Refugees, and Arab Regional Politics in the Oil-Rich Countries. *International Labor and Working-Class History*, 79(1), 103-121.
- Thiollet, H. (2012). Pratiques et représentations de l'émergence. *Critique internationale*, 56(3), 9-16.
- Thiollet, H., Pastore, F., & Schmoll, C. (2024). Does the forced/voluntary dichotomy really influence migration governance? In *Handbook of Human Mobility and Migration* (p. 221-241). Edward Elgar Publishing.
- Thouez, C. (2020). Cities as Emergent International Actors in the Field of Migration : Evidence from the Lead-Up and Adoption of the UN Global Compacts on Migration and Refugees. *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 26(4), 650-672.
- Tiadjeu, G. (2020). L'enregistrement des réfugiés dans la façade Est du Cameroun. *Forced Migration Review*, 65, [en ligne].
- Ticktin, M. (2016). Thinking Beyond Humanitarian Borders. *Social Research*, 83(2), 255-271.
- Todjimbe, R., & Ntsama, S. S. (2012). Les Tchadiens et les activités informelles à Yaoundé. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 248(4), 57-82.
- Tomo Djaowe, R. (2022). Les camps de réfugiés au Cameroun : Entre insécurité et protection. *Cahiers de l'ACAREF*, 4(9), 213-232.
- Torpey, J. (1998). Coming and Going : On the State Monopolization of the Legitimate "Means of Movement". *Sociological Theory*, 16(3), 239-259.
- Torrent, M. (2009). Bilingualism and Double-Talk : Language and Diplomacy in the Cameroons (1959–1962). *Forum for Modern Language Studies*, 45(4), 361-377.
- Torrent, M. (2010). Le Cameroun britannique dans les indépendances. *Afrique contemporaine*, 235(3), 66-67.
- Touchard, L. (2021). Cameroun : Au croisement des crises. *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*, 152, 48-55.
- Touna Mama. (2008). *L'économie camerounaise : Pour un nouveau départ*. Afrédit.
- Trinh, T. M.-H., & Trinh, T., Thi Minh-Ha. (1989). *Woman, Native, Other : Writing Postcoloniality and Feminism*. Georgetown University Press.
- Triplet, A.-C. (2015). Internationalisation et transformation du système éducatif en situation de post-conflit. *Revue Tiers Monde*, 223(3), 29-48.
- Tronc, E., Grace, R., & Nahikian, A. (2019). *Realities and Myths of the 'Triple Nexus' : Local Perspectives on Peacebuilding, Development, and Humanitarian Action in Mali* (SSRN Scholarly Paper ID 3404351). Social Science Research Network.

- Trouillot, M.-R. (2003). *Global Transformations : Anthropology and the Modern World*. Springer.
- Tsafack, D. (2017). Cameroon, Equatorial Guinea, and the management of Equatoguinean Refugees from 1960 to 1979. *Afrika Zamani*, 25, 87-106.
- Tsourapas, G. (2017). Migration diplomacy in the Global South : Cooperation, coercion and issue linkage in Gaddafi's Libya. *Third World Quarterly*, 38(10), 2367-2385.
- Tsourapas, G. (2019). The Syrian Refugee Crisis and Foreign Policy Decision-Making in Jordan, Lebanon, and Turkey. *Journal of Global Security Studies*, 4(4), 464-481.
- Turner, L. (2015). Explaining the (Non-)Encampment of Syrian Refugees : Security, Class and the Labour Market in Lebanon and Jordan. *Mediterranean Politics*, 20(3), 386-404.
- Turner, S. (2004). New Opportunities : Angry Young Men in a Tanzanian Refugee Camp. In *Refugees and the Transformation of Societies. Agency, Policies, Ethics and Politics* (p. 94-105). Berghahn Books.
- Turner, V. (1957). *Schism and continuity in an African society : A study of [a] Ndembu village life* (Repr). Berg.
- Turner, V. (1986). *The Anthropology of Performance* (1st ed). PAJ Publications.
- Turton, D. (1996). *Migrants & refugees : A Mursi case study* (p. 96-110).
- UN Joint Steering Committee. (2017). *The New Way of Working*.
- UNCT. (2002). *UNDAF Cameroon, 2002/3—2006/7* (p. 69). United Nations Country Team.
- UNCT. (2007). *UNDAF Cameroon, 2008-2012* (p. 62). United Nations Country Team.
- UNCT. (2013). *UNDAF Cameroon, 2013-2017* (p. 44). United Nations Country Team.
- UNCT. (2017). *UNDAF Cameroon, 2018-2020* (p. 65). United Nations Country Team.
- UNCT. (2021). *UNDAF Cameroon, 2022-2026* (p. 102). United Nations Country Team.
- UNDP Cameroon. (2020, novembre 17). Le Projet RSF accompagne l'Etat du Cameroun dans le processus de stabilisation des zones touchées par la crise à l'Extrême-Nord. *UNDP*. <https://www.cm.undp.org/content/cameroon/fr/home/news-centre/articles/2020/stabilisation-du-bassin-du-lac-tchad--un-avenir-prometteur-pour-0.html>
- UNDRO. (1986). *Cameroun—Emanations de Gaz Toxique Volcanique Août 1986* [Rapport de situation].
- UNESCO. (2004). *Education pour Tous, l'exigence de la qualité—2005*. UNESCO.
- UNESCO. (2006). *Cameroun—Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)* [Profil de pays établi pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007- Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance]. Bureau international d'éducation de l'UNESCO.
- UNESCO. (2007). *Rapport Education et protection de la petite enfance*.
- UNESCO. (2015a). Education et protection de la petite enfance. In *Education pour Tous 2000-2015 : Progrès et enjeux* (p. 45-73).
- UNESCO. (2015b). *Global Monitoring Report—Education for All (EFA) 2000-2015 : Achievements and Challenges*.
- UNHCR. (2005a). *Handbook for Self-reliance*.
- UNHCR. (2005b). *Plan d'opérations par pays : Cameroun. Année de planification : 2006*.
- UNHCR. (2012). *UNHCR Global Appeal 2012-2013 : Cameroon*.
- UNHCR. (2013). *UNHCR refugee coordination model : Adaptation of UNHCR's refugee coordination in the context of the Transformative Agenda*.
- UNHCR. (2014a). *Politique du HCR sur les alternatives aux camps*.
- UNHCR. (2014b). *Réponse inter-agences à la situation des réfugiés centrafricains*.

- UNHCR. (2017). *Resilience and self-reliance from a protection and solutions perspective* (Executive Committee of the High Commissioner's Programme - Standing Committee: 68th meeting EC/68/SC/CRP.4).
- UNHCR. (2019). *Global Strategy Concept Note : Refugee Livelihoods and Economic Inclusion (2019-2023)*.
- UNHCR Cameroun. (2021). *Cameroon Multi-Country Operation—Fact Sheet, May 2021*.
- UNICEF. (2004). *Stratégies pour l'éducation des filles*.
- UNICEF. (2013). *Cholera Epidemiology and Response Factsheet—Cameroon*.
- Union africaine & NRC. (2013). *La convention de Kampala, un an après : Avancées et perspectives*. Observatoire des situations de déplacements internes.
- Uvin, P. (1994). *The international organization of hunger*. Kegan Paul International.
- Uvin, P. (2002). The Development/Peacebuilding Nexus : A Typology and History of Changing Paradigms. *Journal of Peacebuilding & Development*, 1(1), 5-24.
- Vadot, G. (2014). Un travail de pros. Réforme de la Sodecoton et redéploiement des formes de mobilisation du travail paysan en zone cotonnière dans l'Extrême-Nord au Cameroun. *Politique africaine*, 133(1), 45-67.
- Vadot, G. (2020). L'enclave et l'officiel. Comment les plantations industrielles géantes intègrent le territoire politique au Cameroun. *Politix*, 132(4), 23-48.
- Vairel, F., & Zaki, L. (2011). Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte : Outsiders politiques et outsiders de la ville au Maroc. *Critique internationale*, 50(1), 91-108.
- Valencia, S., & Falcón, L. (2021). From Gore Capitalism to Snuff Politics : Necropolitics in the USA-Mexican Border. In A. Estévez (Éd.), *Necropower in North America : The Legal Spatialization Of Disposability And Lucrative Death* (p. 35-59). Springer International Publishing.
- Van de Walle, N. (2001). *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979–1999*. Cambridge University Press.
- van de Walle, Nicolas, N. (1989). *The Politics of Non-Reform in Cameroon*. African Studies Association.
- Van Haken, M. (2003). *Facing home : Palestinian belonging in a valley of doubt* [Thèse de doctorat]. Université d'Utrecht.
- Van Willigen, J. (1993). *Applied anthropology : An introduction* (Rev. ed). Bergin & Garvey.
- van Beek, W. (2012). Intensive Slave Raiding in the Colonial Interstice : Hamman Yaji and the Mandara Mountains (North Cameroon and North-East Nigeria). *The Journal of African History*, 53(3), 301-323.
- van Voorst, R. (2019). Praxis and paradigms of local and expatriate workers in 'Aidland'. *Third World Quarterly*, 40(12), 2111-2128.
- Vaughan, M. (1991). *Curing their ills : Colonial power and African illness*. Stanford University Press.
- Veith, B. (2010). Lorsque les silences parlent dans les récits de vie : Comment analyser la complexité du social ? *L'Homme & la Société*, 176-177(2-3), 151-169.
- Verdirame, G. (2013). *The UN and human rights : Who guards the guardians?* Cambridge University Press.
- Verlin, J. (2018). Crise humanitaire ou crise de l'humanitaire ? Émergence et recomposition de l'espace professionnel de l'aide internationale en Haïti. *Critique internationale*, 81(4), 107-126.
- Verlin, J. (2020). Négocier l'espace humanitaire en Haïti. *Négociations*, 34(2), 127-142.
- Véron, J.-B. (2006). Conflit, sécurité et développement : Un nouveau paradigme, mais pour quels usages ? *Afrique Contemporaine*, 218, 19-32.

- Versmesse, I., Derluyn, I., Masschelein, J., & De Haene, L. (2017). After conflict comes education? Reflections on the representations of emergencies in 'Education in Emergencies'. *Comparative Education*, 53(4), 538-557.
- Veundeu Kwava, S. (2023). Environnement frontalier et « oxymorisation » des maraîchers dans les Monts Mandara (Extrême-Nord Cameroun) : Analyse à partir du pays Mafa de 1950 à nos jours. *Les cahiers du CCRAAG*, 3, 37-60.
- Veyne, P. (1976). *Le pain et le cirque : Sociologie historique d'un pluralisme politique*. Seuil.
- Viard-Crétat, A. (2016). Savoirs tactiques et expertises. La candidature camerounaise pour le programme forestier Redd+ de la Banque mondiale. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10, 2(2), 279-301.
- Vidal, L. (2009). L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Entre exigences méthodologiques, ambition épistémologique et souci éthique. In L. Atlani-Duault & L. Vidal (Éds.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des savoirs aux pratiques, des pratiques aux savoir* (p. 229-252). Armand Colin.
- Vidal, L. (Éd.). (2014). *Le sida au Cameroun : Nouvelles militances et société civile*. L'Harmattan.
- Viennot, E. (2023, janvier 20). Les accords égalitaires en français. *Pour un langage non sexiste !* <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html>
- Vitalis Pemunta, N., & Brice Aristide, A. (2013). Socio-spatial occupation, conflict and humanitarian assistance for Bororo cross-border migrants in east Cameroon. *International Journal of Development Issues*, 12(3), 271-288.
- Vlassenroot, K. (2002). Citizenship, Identity Formation and Conflict in South Kivu : The Case of the Banyamulenge. *Review of African Political Economy*, 29(93-94), 499-515.
- Volpp, L. (2000). Blaming Culture for Bad Behavior. *Yale Journal of Law & the Humanities*, 12, 89-116.
- Volvey, A., Calbérac, Y., & Houssay-Holzschuch, M. (2012). Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique. *Annales de géographie*, 687-688, 441-461.
- von Benda-Beckmann, F. (1979). Modernes Recht Und Traditionelle Gesellschaften. *Verfassung und Recht in Übersee / Law and Politics in Africa, Asia and Latin America*, 12(4), 337-351.
- Wa Kabwe-Segatti, A. (2002). Du rapatriement volontaire au refoulement dissimulé. Les réfugiés mozambicains en Afrique du Sud. *Politique africaine*, 85(1), 75-92.
- Waage, T. (2006). Coping with unpredictability : 'Preparing for life' in Ngaoundéré, Cameroon. In C. Christiansen (Éd.), *Navigating youth, generating adulthood : Social becoming in an African context* (p. 61-87). Nordiska Afrikainstitutet.
- Waage, T. (2015). Mutual dependency : Young male migrants from the Central African Republic in Urban Cameroon. *Zeitschrift für Ethnologie*, 140(1), 111-130.
- Waage, T. (2018). Vulnerability and Trust. Migrants in Search of a Better Position in Urban Northern Cameroon. In H. Fyhn, H. Aspen, & A. K. Larsen (Éds.), *Edges of Global Transformation : Ethnographies of Uncertainty* (p. 91-114). Rowman & Littlefield.
- Waage, T. (2020). War refugees in Northern Cameroon : Visibility and invisibility in adapting to informal economy and the « tolerant » state. In J. Bjarnesen & S. Turner (Éds.), *Invisibility in African Displacements : From Structural Marginalization to Strategies of Avoidance* (p. 87-107). Zed Books.
- Wade, P. (2023). Les ONG camerounaises et la coordination de l'aide au défi de la « localisation » : Entretien avec Damien Noma. In M.-T. Mengue & V. Troit (Éds.), *Transition humanitaire au Cameroun* (p. 83-87). Karthala.
- Wafeu Toko, P. (2008). *L'analyse des politiques publiques en Afrique*.

- Walbert, M. (2014). « *Nous souffrons* » : *Examining the Problems Facing Urban Refugees in Yaoundé, Cameroon* [Independent Study Project Collection]. University of Pittsburgh.
- Walia, H. (2021). *Border and Rule : Global Migration, Capitalism, and the Rise of Racist Nationalism*. Haymarket Books.
- Walters, W. (2010). Foucault and Frontiers : Notes on the Birth of the Humanitarian Border. In U. Bröckling, S. Krasmann, & T. Lemke (Éds.), *Governmentality : Current Issues and Future Challenges* (p. 138-164). Routledge.
- Walton, O. (2008). Conflict, peacebuilding and NGO legitimacy : National NGOs in Sri Lanka. *Conflict, Security & Development*, 8(1), 133-167.
- Wangyang, B., & Ngouyamsa, M. B. M. (2022). Intégration à géométrie variable des réfugiés centrafricains dans la commune de Garoua-Boulai (Est-Cameroun). *Djiboul*, 4(2), 348-363.
- Wanie, C. M., & Ndi, R. A. (2018). Governance issues constraining the deployment of flood resilience strategies in Maroua, Far North Region of Cameroon. *Disaster Prevention and Management: An International Journal*, 27(2), 175-192.
- Ward, P. (2021). Capitalising on 'local knowledge' : The labour practices behind successful aid projects – the case of Jordan. *Current Sociology*, 69(5), 705-722.
- Warnier, J.-P. (1993). *L'esprit d'entreprise au Cameroun*. Editions Karthala.
- Wasuge, M., Musa, A., & Hagmann, T. (2021). *Who Owns Data in Somalia ? Ending the Country's Privatized Knowledge Economy* (Policy Brief 12/2; p. 6). Somali Public Agenda.
- Watson, C. (Éd.). (1999). *Being There : Fieldwork in Anthropology*. Pluto Press.
- Weber, F. (2008). Publier des cas ethnographiques : Analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés. *Genèses*, 70(1), 140-150.
- Wedel, J. R., Shore, C., Feldman, G., & Lathrop, S. (2005). Toward an Anthropology of Public Policy. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 600(1), 30-51.
- Weheliye, A. G. (2014). *Habeas Viscus : Racializing Assemblages, Biopolitics, and Black Feminist Theories of the Human*. Duke University Press.
- Weishaupt, S. (2020). *The Humanitarian-Development-Peace Nexus : Towards Differentiated Configurations* (Working Paper 2020-8). United Nations Research Institute for Social Development.
- Weissman, F. (2018, août 2). Mortality emergency threshold : A case for revision. *ALNAP*.
- Wekker, G. (2016). *White Innocence : Paradoxes of Colonialism and Race*. Duke University Press.
- Welsh, M. (2014). Resilience and responsibility : Governing uncertainty in a complex world. *The Geographical Journal*, 180(1), 15-26.
- Welz, M. (2014). Briefing : Crisis in the Central African Republic and the international response. *African Affairs*, 113(453), 601-610.
- White, S. (2002). Thinking race, thinking development. *Third World Quarterly*, 23(3), 407-419.
- Wihtol de Wenden, C. (2013). *La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales* (2e éd. actualisée). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Wilkinson, A., & Leach, M. (2015). Briefing : Ebola—myths, realities, and structural violence. *African Affairs*, 114(454), 136-148.
- Willame, J.-C. (1985). Cameroun : Les avatars d'un libéralisme planifié. *Politique africaine*, 18(1), 44-70.
- Williams, C. A. (2020). African Refugee History. *African Studies Review*, 63(3), 560-567.
- Willis, R., Angove, J., Mbinkar, C., & McAulay, J. (2020). 'We Remain Their Slaves' : *Voices from the Cameroon Conflict* (SSRN Scholarly Paper 3576732).

- Wilson, K. (1992). Enhancing Refugees' Own Food Acquisition Strategies. *Journal of Refugee Studies*, 5(3-4), 226-246.
- Wilson, M. H. (1936). *Reaction to conquest : Effects of contact with Europeans on the Pondo of South Africa*. David Philip.
- Wirz, A. (1973). La « Rivière de Cameroun » : Commerce pré-colonial et contrôle du pouvoir en société lignagère. *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 60(219), 172-195.
- Wolf, E. R. (1956). Aspects of Group Relations in a Complex Society : Mexico. *American Anthropologist*, 58(6), 1065-1078.
- Wolter, N. (2023). Doing nothing? Dynamics of waiting among ageing internally displaced Cameroonians during the anglophone crisis. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 49(4), 1050-1064.
- Wood, E. J. (2006). The Ethical Challenges of Field Research in Conflict Zones. *Qualitative Sociology*, 29(3), 373-386.
- Wood, M., & Flinders, M. (2014). Rethinking depoliticisation : Beyond the governmental. *Policy & Politics*, 42(2), 151-170.
- Worms, F., & Butler, J. (2021). *Le vivable et l'invivable*. Humensis.
- Woudammike, J. (2014). *Déportation et mise en résidence surveillée des acteurs politiques au Cameroun. De la période coloniale allemande à 1990* [Thèse de doctorat en histoire]. Université de Ngaoundéré.
- Yaya, A. B., & Issa, D. (2021). La problématique du banditisme rural dans la région de l'Adamaoua (Cameroun) : De la construction du problème public à l'action de l'Etat. *Editions Francophones Universitaires d'Afrique*, 1(2), 303-320.
- Yotebieng, K. A., Syvertsen, J. L., & Awah, P. (2019). 'Is Wellbeing Possible when You Are Out of Place?' : Ethnographic Insight into Resilience among Urban Refugees in Yaoundé, Cameroon. *Journal of Refugee Studies*, 32(2), 197-215.
- Zambo Belinga, J.-M. (2003). Quête de notabilité sociale, rémanence autoritaire et démocratisation au Cameroun. *Cahiers d'études africaines*, 171(3).
- Zelao, A. (2018). Décentraliser au Cameroun : Dynamiques institutionnelles et logiques des acteurs. *Décentraliser Au Cameroun*, 1-258.
- Zelao, A. (2023). Crise sécuritaire et action humanitaire des ONG camerounaises à l'Extrême-Nord : Opportunités et limites. In M.-T. Mengue & V. Troit (Éds.), *Transition humanitaire au Cameroun* (p. 89-112). Karthala.
- Zelao, A., & Nach Mback, C. (Éds.). (2018). *Décentraliser au Cameroun : Dynamiques institutionnelles et logiques des acteurs*. L'Harmattan.
- Zetter, R. (2020). Refugee crises : An archetype for crisis studies. *Global Discourse*, 1-11.
- Zetter, R. (2021). Theorizing the Refugee Humanitarian-Development Nexus : A Political-Economy Analysis. *Journal of Refugee Studies*, 34(2), 1766-1786.
- Zittoun, P. (2013). *La fabrique politique des politiques publiques : Une approche pragmatique de l'action publique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Zolberg, A. R., Suhrke, A., & Aguayo, S. (1989). *Escape from violence : Conflict and the refugee crisis in the developing world*. Oxford University Press.
- Zorbas, E. (2011). Aid Dependence and Policy Independence : Explaining the Rwandan Paradox. In S. Strauss & L. Waldorf (Éds.), *Remaking Rwanda : State Building and Human Rights after Mass Violence* (p. 103-107). University of Wisconsin Press.
- Zouya Mimbang, L. (2013). *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la mise en valeur à la marginalisation*. L'Harmattan.

Table des illustrations et des encadrés

Figure 1. Présence de l'UNHCR au Cameroun en 2005.....	24
Figure 2. Afflux de populations centrafricaines et présence opérationnelle de l'UNHCR au Cameroun (juillet 2014).....	25
Figure 3. Populations relevant de la compétence de l'UNHCR au Cameroun (octobre 2016) ..	26
Figure 4. Populations relevant de la compétence de l'UNHCR au Cameroun (avril 2023).....	27
Figure 5. Tableaux récapitulatifs des montants et principaux bailleurs d'aide publique au développement au Cameroun en 2020-2021	42
Figure 6. Opérations d'aide internationale mises en œuvre au Cameroun entre 2000 et 2012	54
Figure 7. Structures et institutions impliquées dans l'aide aux personnes déplacées au Cameroun (fin 2021).....	56
Figure 8. Financement du Plan de Réponse Humanitaire 2022 au Cameroun	59
Figure 9. Perception de la situation humanitaire au Cameroun par les structures d'aide internationale	73
Figure 10. Localisation des différents lieux d'enquête	105
Figure 11. « Les Événements : Centrafrique, dix ans de violence » réalisé par Adrienne Surprenant pour l'ONG Médecins sans frontières	125
Figure 12. Estimation des populations en besoin d'assistance en 2014, par type de crise.....	131
Figure 13. Exemple d'appel aux dons (05/03/2014)	137
Figure 14. Photos visant à informer sur l'urgence de la situation (08/03/2014)	137
Figure 15. Distribution de biens de première nécessité réalisée en juin 2014 (27/07/2014).	138
Figure 16. Cartographie des zones visées par des évaluations humanitaires en 2016	148
Figure 17. Cartographie des zones visées par des évaluations humanitaires en 2019	149
Figure 18. Taux des financements humanitaires internationaux	151

Figure 19. Evolution comparée des financements humanitaires globaux et ceux dédiés au Cameroun entre 2014 et 2022	152
Figure 20. Analyse comparée des Humanitarian Need Overviews (HNO) dédiés au Cameroun	154
Figure 21. Répartition des « crises humanitaires » entre structures de l'aide au Cameroun..	159
Figure 22. Infographie concernant la « prise en compte des réfugiés non enregistrés » dans le Nord.....	160
Figure 23. Evolution du nombre de personnes réfugiées de RCA.....	169
Figure 24. Rapatriement volontaire de populations centrafricaines réfugiées à l'Est du Cameroun (février 2020)	171
Figure 25. Evolution du nombre de PDI dans la région de l'Extrême-Nord	180
Figure 26. « La normalisation des rapports entre éleveurs et agriculteurs », VOA Afrique (28/08/2023)	188
Figure 27. « Cameroun : attaques contre l'éducation », Human Rights Watch (décembre 2021)	200
Figure 28. Extrait des Douze Travaux d'Astérix, film d'animation franco-britannique réalisé par René Goscinny et Albert Uderzo (1976).....	237
Figure 29. Répartition des populations centrafricaines à l'est du Cameroun (juin 2015)	290
Figure 30. Tableau comparatif des populations hôtes et réfugiées	291
Figure 31. Bâtiment initialement pressenti pour accueillir le centre de formation	294
Figure 32. Bâtiment finalement mis à disposition de l'ONGI par le chef de Gado-Badzere	294
Figure 33. Hangar à palabres construit par l'UNHCR à Timangolo.....	304
Figure 34. Analyse comparée des plans communaux de développement (PCD) de la commune de Kette.....	321
Figures 35a et 35b. Formations en soutien psychosocial organisées par une ONGI dans l'arrondissement de Kette (octobre et mars 2020)	332
Figure 36. Eléments de visibilité placés à l'entrée du local de l'association FTH.....	347

Figure 37. Construction et équipement d'une salle de classe dans l'un des centres préscolaires créés par l'ONGI, tel que recommandé par les services du MINEDUB	362
Figure 38. Réunion de préparation de la rentrée des CPC dans l'arrondissement de Garoua-Boulai.....	364
Figure 39. Exemples de plaques de visibilité dans la localité de Timangolo	370
Figure 40. Évolution des enjeux de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans les CAD-NU du Cameroun (2002-2026)	383
Figure 41. Enjeux de mobilité pour les personnes réfugiées dans la zone visée par le projet de formation professionnelle de l'ONGI	393
Figure 42. Atelier de sensibilisation organisé par une ONGI dans l'arrondissement de Kette (juillet 2020)	411
Encadré 1. Et corona, dans tout ça ?.....	108
Encadré 2. Les chefferies traditionnelles au Cameroun.....	285
Encadré 3. Municipalités et décentralisation en contextes camerounais.....	312
Encadré 4. Scolariser la petite enfance en contextes camerounais.....	356